UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

MASCULINISME ET VIOLENCES CONTRE LES FEMMES : UNE ANALYSE DES EFFETS DU CONTREMOUVEMENT ANTIFÉMINISTE SUR LE MOUVEMENT FÉMINISTE QUÉBÉCOIS

THÈSE

PRÉSENTÉE

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DU DOCTORAT EN SOCIOLOGIE

PAR

MÉLISSA BLAIS

JUIN 2018

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Mes années d'études doctorales ont été des plus enrichissantes, mais aussi des plus chargées en émotions de toutes sortes. L'aboutissement de cette recherche n'aurait sans doute pas été possible sans le soutien de plusieurs personnes que je tiens à remercier, à commencer par ma directrice de thèse. Durant toutes ces années, c'est un immense privilège d'avoir pu compter sur la supervision bienveillante de Francine Descarries. Vous êtes non seulement présente, mais aussi engagée dans la réussite de celles que vous accompagnez. Merci pour les discussions, les recommandations et les débats qui ont toujours poussé plus loin ma réflexion. Merci de m'avoir fait confiance et de m'avoir souvent répété que j'étais « la maitresse de mon analyse ». Un remerciement tout aussi chaleureux à Marcos Ancelovici et Elsa Galerand pour votre générosité et vos judicieux conseils notamment lors de la soutenance du projet de thèse. Au printemps 2013, j'ai également eu la chance d'échanger avec Anne-Marie Devreux. Je garde de très bons souvenirs de mon séjour au Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (Cresppa) de l'Université Paris 8 dans le cadre de mon stage doctoral financé par le Fonds de recherche du Québec – société et culture (FRQSC), par l'entremise du Réseau québécois en études féministes (RéQEF). Merci pour l'accueil et la générosité.

Il va sans dire que sans les féministes qui ont accepté de participer à la recherche, cette thèse n'aurait pas vu le jour. Je vous suis des plus reconnaissante de m'avoir fait confiance. J'espère avoir été à la hauteur de votre intelligence. J'espère aussi que cette thèse rend compte de mon respect pour votre engagement dans le mouvement féministe, même si cela exige parfois de faire l'examen critique de notre communauté. J'éprouve également de la gratitude à l'endroit d'Émilie Saint-Pierre et de Jacques Tondreau qui m'ont respectivement transmis des notes de recherches et les décisions au sujet de plaintes de masculinistes au Conseil de la radiodiffusion et

des télécommunications canadiennes (CRTC). Merci aussi à Patric Jean pour la permission d'utiliser les entretiens réalisés dans le cadre du tournage de *La domination masculine*. Je n'aurais pas pu avoir accès à une parole aussi décomplexée sans toi ni sans ta démarche. Un remerciement des plus chaleureux à Thomas Déri pour la révision du manuscrit. Merci d'avoir travaillé si fort malgré le court délai. Merci également au Groupe interdisciplinaire de recherche sur l'antiféminisme (GIRAF), à Francis Dupuis-Déri et à Odile Boisclair de l'R des centres de femmes qui ont gentiment accepté que les entretiens de la recherche sur les attaques antiféministes, menée sous l'égide du Service aux collectivités de l'UQAM (SAC-Protocole Relais-femmes), soient versés dans mon corpus de thèse. Je remercie Julie Beauchamp, Emmanuelle Gauthier et les étudiantes qui ont retranscrit des entretiens. Merci encore à Francine Descarries qui a permis que j'utilise la recherche « Discours et interventions féministes : un inventaire des lieux », menée dans le cadre de l'Alliance de recherche IREF, Relais-femmes (ARIR).

Mon parcours a aussi été marqué par le décès de ma mère que j'ai accompagnée jusqu'à la toute fin. J'aurais difficilement surmonté cette épreuve sans le soutien des personnes autour de moi et à plus forte raison sans la présence de mon partenaire et complice Francis. Merci pour nos discussions animées sur le masculinisme. Merci aussi pour ta patience notamment quand j'étais incapable de parler d'autre chose que de ma thèse. Je suis aussi privilégiée de pouvoir compter sur mes précieuses amies, Isabelle-Anne Lavoie, Josianne Lavoie, Ève-Marie Lampron et Émilie Joly. Merci pour le réconfort et les encouragements par-delà le deuil. Sachez qu'il y a une partie de vous quatre dans mon analyse. Je vous remercie également pour votre soutien matériel; soutien auquel mes amies Isabelle Courcy, Geneviève Pagé et Claudia Bouchard ont également contribué. Je suis sincèrement touchée par votre sollicitude.

Je ne peux pas non plus passer sous silence les appuis de Sandrine Ricci, Benoit Marsan, Vincent Romani, Anaïs Salamon, Montserrat Emperador Badimon, Aurélie Audeval et Fanny Bugnon. Vous avez été présent.e.s, chacun.e.s à votre façon quand j'avais besoin de conseils et d'écoute et je vous en remercie. Merci aussi aux collègues de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF), Alice Van Der Klei, Caroline Désy, Stéphanie Benoit-Huneault, Marie-Noëlle Bourdiec ainsi que Rachel Chagnon pour vos encouragements et vos conseils.

Merci à mon père Yvon pour qui l'université est un monde inconnu. Merci d'avoir fait l'effort de comprendre mon travail. Merci à ma belle-famille, Colette Dupuis et Catherine Déri pour leurs encouragements. Merci aussi à mon frère Jean-Nicolas pour les moments de détente et à ma filleule Cassandre de la Sablonnière dont le contact m'apaise; toi dont je suis si fière.

Enfin, quiconque réalise une recherche doctorale sait que le soutien financier est des plus important, d'autant plus qu'il prédispose à la persévérance. La bourse doctorale du FRQSC a réellement fait une différence, tout comme celle du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ), celle du RéQEF et celle du département de sociologie de l'UQAM. Enfin, je souhaite renouveler des remerciements à Marcos Ancelovici et Francine Descarries, qui m'ont donné un coup de pouce financier en fin de parcours. Je vous suis reconnaissante, à vous et à tout.es celles et ceux dont j'ai croisé la route durant ma recherche et qui m'ont motivé à comprendre ou à dénoncer l'antiféminisme.

À ma mère,
Françoise Lévesque (1947-2010).
À sa force et à sa soif de justice.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....xii

INTRODUCTION
À L'ORIGINE DU PROJET DE RECHERCHE.....1

CHAPITRE I
PENSER LE MOUVEMENT FÉMINISTE QUÉBÉCOIS
COMME UNE COMMUNAUTÉ.....10

1.1. Définir l'objet « mouvement social » selon la sociologie
des mouvements sociaux.....11

1.1.1. L'approche du processus politique.....13
1.1.2. Le mouvement féministe n'est pas un « nouveau » mouvement social.....24

1.2. Définir l'objet à partir de ses caractéristiques.....30

1.3. La « communauté des mouvements sociaux ».....32

1.4. En conclusion : les principaux facteurs de transformation de
la communauté du mouvement féministe québécois.....40

CHAPITRE II
QUELQUES RÉFLEXIONS ÉPISTÉMOLOGIQUES
ET MÉTHODOLOGIQUES.....46

2.1. Quelques remarques à propos de l'épistémologie féministe.....46

2.2. Les implications concrètes de la théorie du positionnement situé.....51

2.2.1. Questions de recherche et problématique.....52
2.2.2. La définition de l'adversaire.....54
2.2.3. La relation d'enquête.....55
2.2.4. L'importance de la réflexivité.....59

2.3. Notes sur la méthode : la cueillette de données.....60

2.3.1. Premier corpus : *Discours et intervention féministe, un inventaire des lieux*.....63
2.3.2. Deuxième corpus : *Les attaques antiféministes*.....65
2.3.3. Troisième corpus : les entretiens auprès des féministes travaillant contre les violences faites aux femmes.....67

2.4. Notes au sujet de l'analyse.....75

2.5. En conclusion : les défis et les limites de la recherche.....78

CHAPITRE III
CADRE THÉORIQUE ET DÉFINITION DE L'ADVERSAIRE.....85

3.1. L'antiféminisme comme contremouvement.....87

3.1.1. L'approche idéologique.....89
3.1.2. L'approche mécanique.....92

3.2. Bricolage théorique des interactions mouvement et contremouvement.....95

3.2.1. Le féminisme matérialiste et la théorie du sexage.....100

3.3. Les formes du contremouvement ou « la communauté » du contremouvement.....117

3.3.1. L'antiféminisme ordinaire.....123
3.3.2. L'antiféminisme anticapitaliste.....125
3.3.3. L'antiféminisme religieux et conservateur.....128
3.3.4. Le masculinisme comme acteur central.....130

3.4. Conclusion.....132

CHAPITRE IV
LE MASCULINISME EN ACTION.....134

4.1. Les phases de développement de la communauté masculiniste
du contremouvement antiféministe.....135

4.1.1. La germination (1970-1980).....136
4.1.2. L'émergence (1990).....141
4.1.3. La consolidation (2000).....146
4.1.4. L'institutionnalisation (2010-).....155

4.2. Se mobiliser contre le « crise de la masculinité ».....163

4.2.1. Masculinisme et violences faites aux femmes.....166

4.3. Conclusion.....181

CHAPITRE V
LES STRATÉGIES ET LES TACTIQUES PRODUCTRICES D'EFFETS.....183

5.1. Les acteurs masculinistes identifiés comme adversaires.....185

5.1.1. Les liens entre les catégories d'acteurs et le type
de tactiques mobilisées.....192

5.2. Les stratégies masculinistes.....196

5.3. Les tactiques masculinistes.....201

5.3.1. Les tactiques s'adressant à une large audience.....203
5.3.2. Les tactiques ciblant les féministes et les femmes.....217
5.3.3. Les tactiques visant un tiers.....227

5.4. Conclusion.....232

CHAPITRE VI
LES EFFETS DANS LES MÉDIAS, L'ÉTAT ET AUPRÈS
DES PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES ET INSTITUTIONNELS.....234

6.1. Les effets dans les médias.....237

6.1.1. La production et le traitement médiatique.....238

6.2. Les effets du masculinisme sur l'État.....252

6.2.1. Les allié.e.s politiques.....254
6.2.2. Les plans d'action, les politiques et les campagnes de prévention.....258
6.2.3. Le financement.....264

6.3. Les effets auprès des partenaires institutionnels et communautaires.....268

6.3.1. Le juridique.....269
6.3.2. Les tables de concertation, les groupes communautaires
œuvrant contre les violences, les Centres locaux
de services communautaires (CLSC) et la Direction
de la protection de la jeunesse (DPJ).....279

6.4. Conclusion.....290

CHAPITRE VII
LES EFFETS SUR LE RÉPERTOIRE TACTIQUE DES FÉMINISTES.....293

7.1. Modification du répertoire tactique : quand se défendre contre l'antiféminisme prend la forme d'un enjeu central.....294

7.1.1. Lorsque le masculinisme limite la diffusion de l'information.....297
7.1.2. Surveiller les masculinistes pour mieux prévenir les coups.....300
7.1.3. Augmenter la sécurité pour assurer sa protection.....302

7.2. Les répliques.....309

7.2.1. La perturbation, la confrontation et le manque de moyens.....310
7.2.2. L'utilisation des médias.....314
7.2.3. La formation et la recherche.....318

7.3. Les effets sur le travail de signification.....321

7.3.1. Les contre-cadres.....323
7.3.2. Le cadrage de diagnostic.....324
7.3.3. Le cadrage de pronostic.....332
7.3.4. La déradicalisation du discours féministe.....334

7.4. En conclusion : les effets contraires.....338

CHAPITRE VIII
LES EFFETS DU MASCULINISME SUR LES MANDATS
DES ORGANISATIONS ET LES PRATIQUES DES FÉMINISTES.....340

8.1. L'antiféminisme comme cause de division entre féministes.....340

8.1.1. Débattre de la place des hommes cisgenres.....346

8.2. Les effets sur l'intervention féministe.....355

8.2.1. Lorsque les effets sur les femmes victimes de violence s'arriment aux conséquences de l'antiféminisme sur l'intervention.....357
8.2.2. Des effets sur les hommes violents qui s'enchevêtrent aux conséquences de l'antiféminisme sur l'intervention auprès des victimes.....359
8.2.3. Déculpabiliser les victimes.....365
8.2.4. Redoubler d'ardeur pour responsabiliser l'auteur des violences.....370

8.3. Les conséquences de l'antiféminisme sur l'accompagnement juridique et les dénonciations de la violence.....373

8.4. Les effets sur la sécurité affective et personnelle des féministes.....377

8.4.1. Les effets émotionnels et psychologiques.....378
8.4.2. L'engagement militant et la famille.....381

8.5. En conclusion : les effets contraires.....388

CONCLUSION.....391

ANNEXE A
GRILLE D'ENTREVUE INTERVENTION FÉMINISTE.....406

ANNEXE B
GRILLE D'ENTREVUE MOUVEMENT DES FEMMES.....411

ANNEXE C
CANEVAS D'ENTREVUE POUR LE PROJET DE RECHERCHE
SUR LES ATTAQUES ANTIFÉMINISTES AU QUÉBEC.....414

ANNEXE D
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT.....417

ANNEXE E
QUESTIONS POUR ENTREVUES. RECHERCHE DOCTORALE.....421

BIBLIOGRAPHIE.....424

RÉSUMÉ

Cette thèse de doctorat traite des effets des stratégies et tactiques antiféministes sur les féministes québécoises œuvrant dans le secteur de la prévention et de la lutte contre les violences envers les femmes. J'y étaye l'hypothèse selon laquelle le contremouvement antiféministe force le mouvement féministe à adapter ses choix organisationnels, ses modes d'action et ses discours, au détriment de ses intérêts premiers. Cette recherche qualitative prend appui sur un corpus de 87 entretiens semi-dirigés menés entre 2006 et 2015 auprès de féministes à travers le Québec. Elle emprunte à l'épistémologie féministe une démarche d'enquête qui « interprète » au lieu de « valider » la perception des participantes à la recherche des conséquences qu'occasionne le contremouvement sur leur communauté, leurs organisations et elles-mêmes.

Son originalité tient également au fait qu'elle promeut un cadre théorique qui permet de couvrir non seulement les dimensions micro et mésosociologiques de l'analyse, mais aussi macrosociologiques. En effet, les niveaux micro et mésosociologiques sont le plus souvent examinés à l'aide des propositions théoriques voulant que le contremouvement imite les pratiques du mouvement et que les interactions entre un mouvement et son contremouvement évoluent en fonction des coups qu'ils se portent. La dimension macrosociologique du conflit, soit les rapports sociaux de sexe, est quant à elle considérée à l'aide de la théorie du sexage de Colette Guillaumin qui réitère la présence des antagonismes sociaux qui opposent les femmes féministes aux hommes antiféministes.

Dans l'ensemble, cette thèse présente les formes d'antiféminismes allant des moins organisées (antiféminisme ordinaire et antiféminisme anticapitaliste) aux plus organisées (l'antiféminisme religieux et conservateur ainsi que le masculinisme), pour ne retenir que le masculinisme comme communauté du contremouvement à l'origine des effets documentés. En discutant des phases de développement du masculinisme selon les avancées du mouvement féministe, elle souligne le caractère pernicieux des tactiques masculinistes mises de l'avant depuis son entrée dans sa phase d'institutionnalisation en 2010. En outre, elle démontre que les stratégies et tactiques masculinistes identifiées ont des conséquences d'ordre *politique*, c'est-à-dire qu'elles affectent la capacité du mouvement à transformer les rapports sociaux, à influencer les politiques publiques et à obtenir des ressources financières et matérielles. Le masculinisme produit aussi des *effets organisationnels* chez les féministes, que révèlent les ajustements du travail d'intervention, les modifications du répertoire tactique, les transformations des mandats organisationnels ainsi que les nouvelles divisions entre les féministes sur la question de la place des hommes dans

le mouvement. Face au discours masculiniste de la symétrie de la violence et de la « crise » de la masculinité, l'enquête dévoile aussi des *effets discursifs* du masculinisme sur le travail de signification des violences faites aux femmes, de sorte que les féministes ont tendance à reléguer leur fondement sociologique au second plan. Enfin, les *effets biographiques* sont perceptibles à travers un engagement plus distancié des féministes qui cherchent notamment à se protéger des conséquences du masculinisme sur leur santé mentale. Plus encore, les transformations que provoquent les stratégies et tactiques masculinistes sur la communauté féministe font émerger d'importantes questions à propos de la sécurité des femmes victimes de violences masculines.

Mots-clés : Contremouvement, antiféminisme, masculinisme, féminisme, violence.

INTRODUCTION
À L'ORIGINE DU PROJET DE RECHERCHE

« Le féminisme dans cette société
c'est comme un train fou qui est lancé
dans une course folle,
sans conducteur. »
Hermil Lebel[1]

L'idée d'entreprendre une thèse sur les interactions entre le mouvement féministe et son contremouvement antiféministe vient de ma trajectoire militante, professionnelle et universitaire. Au cours de ma recherche de maîtrise portant sur la mémoire collective de la tuerie du 6 décembre 1989 à l'École polytechnique de Montréal, j'ai découvert une forme précise d'antiféminisme, soit le masculinisme, qui repose sur la prémisse voulant que les hommes soient en crise d'identité à cause des femmes et des féministes[2]. J'ai notamment repéré des militants qui croient que la situation des hommes au Québec est telle que « [l]e seul modèle masculin acceptable dans cette société c'est un homme avec des valeurs féminines », ou qu'on « n'a plus le droit d'être un homme[3] », voire que « le Québécois [serait] en voie de disparition[4] ». Analysant la façon dont les masculinistes s'y prennent pour dénigrer la parole des féministes en les accusant d'être responsables de la tuerie des 14 femmes à l'École polytechnique ou, plus largement, en prétendant que les femmes sont

---

[1] Jean, P. (réal.). (2009c). *La domination masculine*. [Entrevue intégrale de Hermil Lebel]. Elzévir Films, Black Moon, Union générale cinématographique (UGC), la Radio-télévision belge francophone (RTBF) et Wallonie image production : Belgique, France.

[2] Le terme « masculinisme » est polysémique depuis la fin du 19e siècle, autant en anglais qu'en français. Il renvoie parfois au sexisme en anglais et plus souvent à une forme d'antiféminisme en français. Je retiens l'acception commune en langue française depuis les années 1990. Pour plus de détails voir : Dupuis-Déri, F. (2009). Le « masculinisme » : une histoire politique du mot (en anglais et en français). *Recherches féministes*, *22*(2), 97-123.

[3] Jean, P. (réal.). (2009c). *Op. cit.*

[4] Jean, P. (réal.). (2009d). *La domination masculine*. [Entrevue intégrale de Jean-Claude Boucher]. Elzévir Films, Black Moon, Union générale cinématographique (UGC), la Radio-télévision belge francophone (RTBF) et Wallonie image production : Belgique, France.

coresponsables de la violence conjugale, mon corpus de plus de 600 articles de journaux (essentiellement *La Presse*, *Le Devoir* et *The Globe and Mail*), m'a également permis de mettre en lumière la participation de certains militants à un procédé d'héroïsation du tueur.

Parallèlement à ces recherches, je travaillais à Montréal à titre d'intervenante en toxicomanie dans une maison d'hébergement pour femmes (de 2002-2008). J'y ai rencontré des femmes convaincues d'exercer de la violence conjugale à l'endroit de leur conjoint. Avant d'arriver dans nos services, elles avaient été orientées vers des groupes dont le mandat est de les aider à « gérer » leur violence. Or, ces femmes étaient, pour la plupart, elles-mêmes victimes de violence conjugale. Comment expliquer que les intervenant.e.s des organismes de première ligne ne les aient pas dirigées vers une ressource adéquate ? Est-il possible d'envisager que le discours antiféministe qui s'acharne à répéter que les femmes sont aussi violentes que les hommes se soit imposé dans le réseau de la santé et des services sociaux ? À la suite de Claudine Laurin, intervenante au Bureau de Consultation Jeunesse, j'en suis venue à craindre pour la sécurité des victimes qui « se trouvent fragilisées devant la violence ou le contrôle, [et sont] maintenues dans l'impossibilité d'en reconnaître les signes. Elles intérioriseront alors leurs gestes de riposte comme des comportements violents de domination[5] ».

Confrontée à un tel paradoxe, en tant qu'universitaire, travailleuse et militante féministe, j'étais motivée par le désir, d'une part, d'agir pour déconstruire le discours masculiniste sur la symétrie de la violence, et, d'autre part, de documenter l'antiféminisme de manière à pouvoir répondre à mon interrogation sur la possible présence de masculinistes dans le réseau de la santé et des services sociaux. L'invitation à participer à la Coalition antimasculiniste en 2004 répondit en partie à

[5] Laurin, C. (2004), cité par J. Carbonneau. (2005). Dans J. Carbonneau (dir.), *Violence conjugale. Des spécialistes se prononcent* (p. 31-36). Montréal : remue-ménage. p. 18.

ces aspirations. Cette organisation militante est née en réaction à la venue du Congrès international Paroles d'hommes à Montréal en avril 2005[6]. En prévision de l'évènement, un comité a été chargé d'organiser une série d'ateliers qui avaient pour objectif de sensibiliser les milieux militants, communautaires et universitaires aux allégations antiféministes véhiculées par les masculinistes. Parmi les plus courantes se retrouvaient celles voulant que le décrochage scolaire des garçons soit attribuable à la surreprésentation des enseignantes dans les écoles ou encore à la féminisation du modèle pédagogique. Le suicide des hommes, le divorce et les frustrations éprouvées au sujet de la garde des enfants sont aussi interprétées à partir de la même grille de lecture. Finalement, l'analyse féministe et sociologique de la violence conjugale comme contrôle social des femmes est dénoncée par les masculinistes qui lui accolent l'étiquette de « propagande[7]», lui préférant l'argument de la coresponsabilité de la violence[8].

Non seulement mon engagement lors de la tenue du Congrès international Paroles d'hommes m'a permis d'approfondir ma connaissance des discours masculinistes, mais aussi d'amorcer une cartographie des diverses organisations masculinistes actives à ce moment-là (2005-2006) et de leurs acteurs, qu'ils soient intellectuels ou militants. C'est également à cette même période que des militants de l'organisation *Fathers 4 Justice* parvinrent à capter l'attention des médias en escaladant la structure du pont Jacques-Cartier qui relie Montréal à la Rive-Sud, ainsi

---

[6] Le congrès international Paroles d'hommes, présidé par le psychologue et sexologue Yvon Dallaire, réunissait quant à lui des militants, intellectuels et intervenants masculinistes, dont le statisticien Denis Laroche qui avance que « la violence entre conjoints constitue un phénomène largement bidirectionnel ou mutuel ». Laroche, D. (2005). [site web du Congrès Paroles d'hommes Montréal]. *Prévalence et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes*. Récupéré le 10 février 2016 de http://www.parolesdhommes.com/2005/C7_LaViolence_DLaroche.pdf

[7] Par exemple voir : Jean, P. (réal.). (2009d). *Op. cit.*

[8] Ces propositions seront analysées au chapitre 3 consacré à la présentation du contremouvement antiféministe.

que la Croix du Mont-Royal[9]. D'autres actions directes et des mobilisations moins flamboyantes furent également initiées par des groupes militants masculinistes; certaines d'entre elles prenant directement pour cible des féministes. Même si j'aurai l'occasion de discuter plus en détail de certaines de ces actions aux chapitres 4 et 5, je tiens toutefois à souligner ici que les démarches et les observations entreprises au cours de la période 2005-2006 m'ont permis d'appréhender l'existence d'un antiféminisme organisé dont les groupes de pères constituaient le fer de lance.

À la suite de mon implication militante est né un projet d'ouvrage collectif, *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué*, paru en 2008[10], dont j'ai assuré la codirection ainsi que la corédaction de la conclusion qui propose une définition du masculinisme comme mouvement social qui participe de la domination masculine. Cette première définition du masculinisme insistait sur le caractère mimétique de ce mouvement d'opposition au féminisme[11]. Ainsi, nous observions que le masculinisme récupère des termes tels que « victime » ou « matriarcat » pour parler de la domination des femmes sur les hommes, sans compter que des groupes d'hommes ressemblent à s'y méprendre aux collectifs de prise de conscience mis sur pied par les féministes autour des années 1960 et 1970[12].

Inspirée par cette définition du masculinisme, je désirais développer davantage mon analyse des interactions qu'entretient cette forme d'antiféminisme avec le

---

[9] Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2015b). Introduction à la nouvelle édition: discours et actions masculinistes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 11-42). Montréal: remue-ménage.

[10] En plus de mettre en lumière le caractère antiféministe des discours que des masculinistes entretiennent sur les violences contre les femmes, le suicide des hommes et la garde des enfants, nous avons pris la décision de nous pencher sur leurs tactiques d'intimidation sur le web et leurs différentes stratégies de perturbation d'évènements féministes. Pour ma part, je m'intéressai à l'héroïsation du tueur de Polytechnique évoqué plus tôt. Blais, M. (2015). Marc Lépine : héros ou martyr ? Le masculinisme et la tuerie de l'École polytechnique. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 109-128). Montréal: remue-ménage.

[11] Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2015b). *Op. cit.*, p. 18.

[12] *Ibid.*

mouvement féministe québécois. C'est à ce moment-là que je décidais d'entreprendre une thèse de doctorat sur les effets non pas de l'antiféminisme en général, mais du masculinisme comme mouvement social. Je souhaitais faire des recherches sur les milieux de l'intervention sociale pour vérifier si, comme je le soulevais plus tôt, la narration des femmes violentées n'était pas le produit d'une quelconque intégration du masculinisme dans les milieux de l'intervention et chez les femmes elles-mêmes. Or, les discussions à ce sujet et les conférences que j'ai données au moment de la sortie du livre m'ont amenée à réorienter quelque peu mon objet et à préciser mon sujet. En outre, les diverses occasions d'échanges avec celles qui m'entretenaient des impacts du masculinisme sur leur travail furent à l'origine de ma décision de circonscrire mon analyse au mouvement féministe québécois, plutôt que de m'intéresser plus généralement au milieu de l'intervention communautaire et aux femmes victimes de violence conjugale. Ces moments de partage avec des féministes de divers horizons (maisons d'hébergement, centres de femmes, comités de condition féminine, etc.) m'ont aussi convaincue de l'importance de documenter les impacts du masculinisme sur leur travail d'intervention et leur répertoire tactique, d'autant qu'aucun travail de recherche reposant sur des entretiens avec celles qui en subissent les effets n'a été fait[13]. Il m'apparaissait également que l'acquisition d'un savoir actualisé et contextualisé sur le sujet serait d'une grande utilité stratégique pour le mouvement féministe.

Mon intention se précise alors et m'amène à choisir d'analyser les effets du discours et des actions masculinistes sur le mouvement féministe québécois, selon la perception des féministes. En outre, cette recherche entend répondre à la question suivante : *comment le contremouvement antiféministe influence-t-il les discours et les*

[13] Émilie Goulet a étudié l'impact du masculinisme sur le discours féministe, à l'aide d'une analyse de contenu d'articles de journaux et de documents produits par la Fédération des femmes du Québec (FFQ). Goulet, É. (2010). *Comment comprendre les transformations du mouvement des femmes au Québec? Analyse des répercussions de l'antiféminisme*. (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal.

pratiques du mouvement féministe québécois et plus précisément les composantes du mouvement qui œuvrent contre les violences faites aux femmes ? Un tel choix n'excluait pas pour autant la possibilité de vérifier – comme je le souhaitais au départ – l'hypothèse voulant que le masculinisme entraine des modifications de l'intervention auprès des femmes victimes de violence conjugale. Comme le souligne ma question de recherche, une autre expérience viendra toutefois influencer mon processus de réflexion. Alors auxiliaire de recherche pour une étude sur les attaques antiféministes au Québec, menée en partenariat avec L'R des centres de femmes du Québec dans le cadre du Service aux collectivités de l'UQAM, c'est en 2010-2011[14] que je décidais de traiter de l'antiféminisme comme un contremouvement. En privilégiant le concept de contremouvement, je pouvais mieux cerner ses interactions avec le mouvement féministe québécois, en ayant recours à des outils de la sociologie des mouvements sociaux. J'estimais être plus à même de situer le masculinisme parmi les autres expressions de l'antiféminisme qui forment le contremouvement et de vérifier si d'autres formes d'antiféminisme agissent contre les organisations féministes. Qui plus est, c'est dans ce contexte que je confirmais la pertinence de prendre pour étude de cas les composantes du mouvement qui œuvrent contre les violences faites aux femmes. En effet, au moment des entrevues de la recherche sur les attaques antiféministes, j'ai retenu que les participantes au mouvement féministe considèrent elles-mêmes que c'est sur le plan de la violence conjugale que les pressions antiféministes sont les plus réactives, en particulier auprès des maisons d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté.

Les prochaines pages présentent l'aboutissement de ma démarche réflexive. Il s'agit d'une contribution à la sociologie des mouvements sociaux et aux études

---

[14] Dupuis-Déri, F. (2010). *Quand l'antiféminisme cible les féministes : Actions, attaques et violences contre le mouvement des femmes*. Montréal, L'R des centres de femmes/Service aux collectivités : UQAM. Également tiré de la même recherche, voir : Blais, M. (2012). Y a-t-il un « cycle de la violence antiféministe » ? Les effets de l'antiféminisme selon les féministes québécoises. *Cahiers du genre* [France], (52) et *Recherches féministes* [Québec], *25*(1), 167-195.

féministes que j'espère originale à plus d'un titre. En pointant les écueils des approches qui se dressent dans le champ de la sociologie des mouvements sociaux (du processus politique et des nouveaux mouvements sociaux), j'en viens à prendre appui sur une définition de l'objet en termes de « communauté du mouvement social », peu utilisée en langue française. Cette dernière permet de mieux saisir la diversité du féminisme, de ses modes d'action et des liens entre les organisations qui définissent l'antiféminisme comme adversaire (chapitre 1). Le premier chapitre est aussi l'occasion de faire état des tensions qui facilitent les avancées du contremouvement et qui contribuent aux transformations des pratiques du mouvement féministe actuel. Il sera essentiellement question de la professionnalisation de travailleuses, des diminutions de financement et des clivages de classe, de race et de sexualité qui traversent la communauté du mouvement féministe. Au sujet des transformations du mouvement féministe, je contribue à en dresser un portrait grâce à mon analyse des effets que provoquent ses interactions conflictuelles avec son contremouvement. Autrement dit, la démonstration effectuée dans les chapitres 6, 7 et 8 se construit autour de l'hypothèse voulant que le rapport dialectique que le féminisme entretient avec l'antiféminisme permette d'éclairer, d'une manière inédite, les transformations qui marquent actuellement le mouvement féministe au Québec[15].

Avant de procéder à la démonstration, je m'intéresse au choix de la méthode de cueillette et de traitement de données la plus adéquate. Au chapitre 2, j'explique le choix d'une méthode d'enquête par entretiens semi-dirigés influencé par mon positionnement comme chercheure et militante féministe. J'en souligne les avantages, dont le lien de confiance qui m'a permis d'obtenir des informations détaillées et des données sur les effets de l'antiféminisme dans la sphère de l'intimité. En m'appuyant sur trois corpus d'entretiens réalisés entre 2006 et 2015, je bénéficie de la possibilité

[15] Je tiens à remercier Elsa Galerand pour son aide à la formulation de mon hypothèse au moment de la soutenance du projet de thèse.

d'observer les transformations sur une période de 9 ans du répertoire tactique du contremouvement et plus précisément de sa forme masculiniste. Cette mise en perspective facilite, du même coup, la contextualisation de l'analyse puisqu'elle met en lumière différents moments clefs dans la dynamique interactive que j'aborderai aux chapitres 4 et 5. Autrement dit, suite au constat voulant que la forme masculiniste soit, en fin de compte, la plus discutée par les féministes interrogées, j'entreprends de détailler les phases de développement du masculinisme (chapitre 4) et son répertoire tactique (chapitre 5). Ces chapitres viennent par le fait même confirmer l'a priori voulant que le masculinisme soit la forme du contremouvement la plus active au Québec entre 2006 et 2015.

Afin de mieux réfléchir au développement de la forme masculiniste du contremouvement, j'expose mon cadre théorique au chapitre 3, fruit d'un bricolage des théories mécaniques et normatives des contremouvements et de la théorie du sexage de Colette Guillaumin. Mon apport consiste, non seulement à proposer le concept de « communauté du contremouvement », mais aussi à réintroduire la question des objectifs situés au cœur du développement (2006-2015) du contremouvement antiféminisme. En résumé, j'y avance qu'il ne suffit pas d'analyser les interactions entre le mouvement féministe et son contremouvement (approche mécanique), mais de rappeler que le conflit dans lequel le contremouvement engage le mouvement est lié aux volontés militantes de maintenir les rapports de domination (approche normative) et, à plus forte raison, de permettre l'appropriation du temps, du corps et du travail des femmes par les hommes, soit le sexage (approche féministe). La dimension féministe de mon cadre d'analyse procède ainsi d'une réactualisation de la théorie du sexage allant dans le sens d'une prise en compte des rapports sociaux (de race, de sexualité et de classe) situés en amont du rapport dialectique entre le mouvement féministe et son contremouvement et qui en influencent le développement. Forte de ce cadre théorique, je complète l'exposé avec la démonstration des effets perçus à l'extérieur (chapitre 6) et à l'intérieur du

mouvement féministe (chapitres 7 et 8). Je conclus en regroupant l'ensemble des effets selon qu'il s'agisse d'effets politiques, discursifs, organisationnels ou biographiques. En fin de compte, cette thèse démontre comment la forme masculiniste de la communauté du contremouvement antiféministe participe à l'effritement des alliances avec des acteurs institutionnels (essentiellement des fonctionnaires, intervenants sociaux et la magistrature), produit de nouvelles divisions entre féministes et force la communauté du mouvement féministe à modifier ses tactiques, son discours sur les violences faites aux femmes et ses pratiques d'intervention.

CHAPITRE I
PENSER LE MOUVEMENT FÉMINISTE QUÉBÉCOIS COMME UNE COMMUNAUTÉ

Afin d'entamer l'analyse des interactions entre le mouvement féministe et son contremouvement antiféministe, je souhaite d'abord définir l'objet à l'étude : le mouvement féministe. À la suite du sociologue Olivier Fillieule, j'avance que cet exercice de définition apparaît essentiel considérant

> [qu']au-delà d'une classique réflexion sur la définition de l'objet, les choix disponibles ont des conséquences à la fois sur les méthodes d'enquête et les formes prises par l'observation, mais aussi et peut-être surtout sur la manière dont il est possible de penser les frontières, d'une part, entre les mouvements sociaux, autres formes [...] de participation politique, des plus traditionnelles aux plus protestataires[16].

En effet, les contenus de la démonstration ne seront pas les mêmes si je définis l'objet d'étude par rapport à ses organisations ou à l'identité militante qui permet d'embrasser une plus grande diversité. Ainsi, en adoptant une lecture féministe critique des définitions que propose la sociologie des mouvements sociaux, laquelle convient le mieux pour analyser le mouvement féministe québécois ? Quelle forme prend cet objet de recherche dans son rapport dialectique avec l'antiféminisme ? Pour répondre à ces questions, je traiterai d'abord des apports et des écueils des deux approches dominantes, soit le processus politique et les nouveaux mouvements sociaux. Je complèterai ensuite ma description de l'objet à l'aide du concept de « communauté du mouvement social » et d'une mise en examen des enjeux qui traversent la communauté féministe[17]. En somme, ce chapitre aspire à interroger les

---

[16] Fillieule, O. (2009b). De l'objet de la définition à la définition de l'objet. De quoi traite finalement la sociologie des mouvements sociaux ? *Politique et Sociétés*, *28*(1), p. 15-36.

[17] J'ai fait le choix de ne pas écrire l'histoire des différentes définitions en fonction des transformations paradigmatiques de la sociologie des mouvements sociaux (des approches irrationnelles, au choix rationnel à la mobilisation des ressources vers le processus politique) parce que je considère qu'il s'agit d'une démarche reprise dans plusieurs textes. J'ai préféré m'en tenir aux écrits récents et aux

impensés d'une sociologie des mouvements sociaux qui, lorsqu'elle ne s'intéresse pas aux études féministes, reproduit parfois des biais androcentrés qui ont fait l'objet de critiques par des auteures comme Verta Taylor, Stéphanie Rousseau, Elsa Galerand ou Lee Ann Banaszak[18].

1.1. Définir l'objet « mouvement social » selon la sociologie des mouvements sociaux

Parmi les définitions les plus utilisées, j'ai retenu celle de l'historien Charles Tilly (ici résumée et traduite par Hanspeter Kriesi) qui avance que « le mouvement social est un ensemble de campagnes de revendications (*claims*) soutenues, adressées aux détenteurs du pouvoir, utilisant un répertoire d'action distinct et exprimant valeurs, unité, nombres et engagements collectifs[19] ». Dans son ouvrage publié en 1982 sur les insurrections d'Africain.e.s Américain.e.s entre 1930 et 1970, Douglas McAdam précise quant à lui que les mouvements sociaux sont constitués d'acteurs et d'actrices rationnelles. Toujours selon lui, les mouvements sociaux ne sont pas « a form of irrational behavior but rather a tactical response to the harsh realities of a

---

définitions les plus acceptées en sociologie des mouvements sociaux. Pour plus de détails sur l'évolution des définitions en fonction des transformations de la discipline, voir : *Ibid.*, p. 18 ; Farro, A. L. (2000). *Les mouvements sociaux*. Montréal : PUM ; Walder, A. G. (2009). Political sociology and social movements. *Annual Review of Sociology, 35*, 393-412.

[18] Taylor, V. (1998). Feminist methodology in social movements research. *Qualitative Sociology, 21*(4), 357-379 ; Rousseau, S. Genre et ethnicité racialisée en Bolivie : pour une étude intersectionnelle des mouvements sociaux. *Sociologie et sociétés, XLI*(2), 135-160 ; Galerand, E. (2007). *Les rapports sociaux de sexe et leur (dé)matérialisation. Retour sur le corpus revendicatif de la Marche mondiale des femmes de 2000*. (Thèse de doctorat). UQAM et Versailles Saint-Quentin ; Banaszak, L. A. (2010). *The Women's Movement Inside and Outside the State*. New York, NY: Cambridge University Press. Voir également : Fillieule, O. (2009c). Travail militant, action collective et rapports de genre. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule et P. Roux (dir.), *Le sexe du militantisme* (p. 23-60). Paris : Presses de SciencesPo.

[19] Kriesi, H. (2009). Les mouvements sociaux et le système politique : quelques remarques sur les limites de l'approche du processus politique. *Sociologie et sociétés, XLI*(2), p. 23 ; Tilly, C. (2008). *Contentious Performances*. New York, NY: Cambridge University Press, p. 121.

closed and coercive political system[20]. » Pour John D. McCarthy et Mayer N. Zald un mouvement social « is a set of opinions and beliefs in a population which represents preferences for changing some elements of the social structure and/or reward distribution of a society[21] ». Quant à Sidney Tarrow, il propose à son tour de définir les mouvements sociaux dans leur rapport aux autorités politiques en précisant qu'il s'agit de « collective challenges, based on common purposes and social solidarities, in sustained interaction with elites, opponents, and authorities[22] ». Ainsi, plusieurs définitions inscrites dans la littérature américaine laissent apparaître leur ancrage dans la théorie du processus politique, et ce notamment par 1) l'identification des « mouvements sociaux aux organisations qui les portent[23] » et 2) l'accent mis sur l'interaction des mouvements avec l'État et les institutions politiques[24]. Malgré les changements apportés à la première définition de Charles Tilly dans le cadre de son travail de collaboration avec McAdam et Tarrow[25], Olivier Fillieule note à ce sujet que « [l]e critère de l'opposition à l'autorité, c'est-à-dire l'État, y demeure plus que jamais central[26] ». En outre, nous verrons que ces définitions ne correspondent que partiellement au mouvement féministe québécois qui adresse certes des revendications aux institutions politiques, mais qui déborde largement de cette arène.

---

[20] Cette définition est reprise par : Nicholls, W. J. (2007). The geographies of social movements. *Geography Compass*, *1*(3), p. 607. À noter également que si McAdam introduit sa définition en discutant de la rationalité des mouvements sociaux, c'est parce qu'il s'inscrit dans les débats des années 1970 et 1980. Il s'agissait alors de penser la contestation collective comme le fruit d'acteur.e.s rationnel.le.s. McAdam, D. (1999). *Political Process and the Development of Black Insurgency, 1930-1970* (2e éd.). Chicago, IL: The University of Chicago Press, p. 20.

[21] McCarthy, J. D. et Zald, M. N. (1977). Resource mobilization and social movements: A partial theory. *American Journal of Sociology*, *28*(6), p. 1217-1218.

[22] Cité dans: Staggenborg, S. (2012). *Social Movements* (2e éd.). Don Mills: Oxford University Press, p. 5-6.

[23] Fillieule, O. (2009b). *Op. cit.*, p. 18.

[24] Armstrong, E. A. et Bernstein, M. (2008). Culture, power, and institutions: A multi-institutional politics approach to social movements. *Sociological Theory*, *26*(1), p. 76-77.

[25] Les auteurs ont soustrait le rapport aux détenteurs de pouvoir en adoptant plutôt la définition suivante : « une campagne de revendication qui fait usage de représentations répétés pour se faire connaître du plus large public et qui prend appui sur des organisations, des réseaux, des traditions et des solidarités ». Dans : Tilly, C. et Tarrow, S. (2015). *Politique(s) du conflit : de la grève à la révolution*. (R. Bouyssou, trad.). Paris : Presses de SciencesPo, p. 33.

[26] Fillieule, O. (2009b). *Op. cit.*, p. 20.

1.1.1. L'approche du processus politique

L'approche du processus politique dans laquelle s'inscrivent les définitions identifiées s'avère également incomplète pour penser le mouvement féministe québécois. Or, avant d'en élaborer la critique, il convient de la décrire et de préciser ce qu'elle apporte à l'exercice de définition et, plus largement, à l'étude des interactions entre le mouvement féministe et son contremouvement. D'entrée de jeu, l'approche du processus politique compte parmi les incontournables, non seulement pour quiconque s'intéresse aux définitions de l'objet « mouvement social », mais aussi lorsque sont appréhendées les interactions des mouvements avec leurs contremouvements (analysées aux chapitres 4 et 5[27]). À l'origine, l'approche du processus politique reproche à la théorie de la mobilisation des ressources[28] de n'aborder que « les aspects internes de l'action collective, c'est-à-dire la capacité d'agir qui est due à la convergence des intérêts des membres d'un groupe avec ceux d'une organisation[29] ». Elle propose en conséquence d'enrichir l'approche de la mobilisation des ressources en combinant « l'analyse de la capacité d'action avec celle du contexte externe des éléments immédiats qui en favorisent le déroulement et des circonstances qui concernent elles aussi la naissance et le développement de cette action[30]». En outre, les analyses s'inscrivant dans cette approche s'intéressent aux interactions des mouvements avec des variables regroupées sous le vocable d' « opportunités politiques », dont les opportunités matérielles et symboliques (économiques, communicationnelles, etc.). Les opportunités politiques sont souvent créées par l'État et les institutions politiques, mais elles peuvent également être

---

[27] Staggenborg, S. (2012). *Op. cit.,* p. 21; Péchu, C. (2007). « Laissez parler les objets ! » De l'objet des mouvements sociaux aux mouvements sociaux comme objets. [Chapitre de livre]. Dans P. Favre, O. Fillieule et F. Jobard (dir.), *L'atelier du politiste : théories, actions, représentations* (p. 59-78). Paris : La Découverte, p. 68.
[28] McCarthy, J. D. et Zald, M. N. (1977). *Op. cit.*, p. 1212-1241.
[29] Farro, A. L. (2000). *Op. cit.,* p. 73.
[30] *Ibid.*

influencées par les contremouvements[31]. Tout en étant préexistantes à l'organisation collective, ce sont elles qui permettent (ou non) l'émergence de la mobilisation collective ainsi que son développement et son déclin (cycle de la contestation[32]). Plutôt portée vers l'analyse de l'émergence des mobilisations, et beaucoup moins par celle des effets de la contestation[33], l'approche du processus politique s'intéresse au degré de fermeture ou d'ouverture des structures politiques, mais surtout à l'influence de cette ouverture sur le processus de contestation pour l'obtention de ressources[34]. En plus du degré d'ouverture de l'État, des facteurs dynamiques propres à l'État et aux élites viennent faciliter ou non l'émergence de la contestation collective. Il s'agit essentiellement : 1) des conditions de participation citoyenne (ex. : le droit de vote); 2) des divisions entre les élites; 3) de la présence d'allié.e.s potentielles au sein des institutions politiques et 4) du niveau de répression de l'État par rapport à la contestation organisée[35].

L'approche du processus politique est intéressante pour son insistance à tenir compte des dynamiques interactives, incluant celles entre un mouvement et son contremouvement. À l'origine, elle se voulait également une réponse aux recherches jugées trop déterministes ou psychologisantes[36] : « [p]olitical opportunity theory arose as a corrective, explicitly concerned with predicting variance in the periodicity, content, and outcomes of activist efforts over time across different institutional

---

[31] Meyer, D. S. (2004). Protest and political opportunities. *Annual Review of Sociology, 30*, 125-145.
[32] McAdam, D. (1999). *Op. cit.,* p. 36; Tarrow, S. (2013). Repertoires of contentious language. [Chapitre de livre]. Dans S. Tarrow (dir.), *The Language of Contention: Revolution in Words 1699-2012* (p. 8-34). New York, NY: Cambridge University Press. Pour une discussion sur les différentes ressources, voir : Staggenborg, S. (2012), *Op. cit.,* p. 20 ; Pierru, E. Organisations et ressources. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule, É. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux : conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (p. 19-38). Paris : La Découverte, p. 35.
[33] *Ibid.*, p. 20.
[34] Kriesi, H. (2009), *Op. cit.,* p. 27.
[35] Ancelovici, M. et Rousseau, S. (2009). Présentation : Les mouvements sociaux et la complexité institutionnelle. *Sociologie et sociétés, XLI*(2), p. 6 ; McAdam, D. (1999). *Op. cit.,* p. 57; Staggenborg, S. (2012), *Op. cit.,* p. 20; Kriesi, H. (2003). *Op. cit.,* p. xiv.
[36] Fillieule, O. (2009b). *Op. cit.*, p. 66.

contexts. The approach emphasized the interaction of activist efforts and more mainstream institutional politics[37]». Abondant dans ce sens, Olivier Fillieule indique que la définition de Charles Tilly a l'avantage « [d']échapp[er] à la réification du mouvement social en offrant de penser le phénomène en termes dynamiques. Enfin, elle implique que les mouvements ne suivent pas un cycle de vie prédéterminé qui les mènerait de la naissance à la mort, en passant par leur institutionnalisation[38]». Autrement dit, l'approche du processus politique est pertinente pour penser les effets que provoque le contremouvement antiféministe sur les élites politiques, puisque le contremouvement influence le rapport qu'entretiennent les féministes avec les fonctionnaires et les élu.e.s (voir chapitre 6). En regard de cette approche, il convient de voir comment le contremouvement agit sur les opportunités politiques du mouvement féministe et met à mal les ressources dont disposaient les organisations qui militent contre les violences faites aux femmes.

En général, l'approche du processus politique s'intéresse plus précisément à l'interaction entre deux groupes : les « challengers » composés d'acteurs et d'actrices organisé.e.s qui n'ont pas accès aux ressources notamment économiques de l'État (les outsiders) et les membres des institutions politiques (ou insiders). Dans le même ordre d'idée, ce qui apparaît comme l'a priori principal de cette approche à son origine est de présupposer que les jeux d'alliances et les conflits entre les outsiders et les insiders se structurent en vue d'un seul but : l'accès, pour les outsiders, aux ressources de l'État[39]. Ce n'est donc pas un hasard si Charles Tilly, un des pionniers de l'approche du processus politique, définit l'objet « mouvement social » (avant

[37] Meyer, D. S. (2004). *Op. cit.,* p. 127.
[38] Fillieule, O. (2009). *Op. cit.,* p. 19.
[39] Même si cet a priori reste central, celui-ci a toutefois fait l'objet de contestation d'auteur.e.s se situant à l'intérieur même du paradigme du processus politique. Voir : Ancelovici, M. et Rousseau, S. (2009). *Op. cit.*, p. 8.

d'écrire *Politique(s) du conflit* avec Sidney Tarrow[40]) en se basant sur les critères d'extériorité des institutions politiques et d'interaction pour l'obtention de ressources.

Or, l'insistance à penser l'interaction des mouvements sociaux avec l'État fait l'objet de critiques, notamment à propos de la non-prise en compte de certains types d'organisations ou mouvements (artistiques par exemple[41]) qui n'entretiennent pas nécessairement ni uniquement des relations conflictuelles avec l'État dans l'intention d'en mobiliser des ressources[42]. Comme l'indique Myra Marx Ferree et Patricia Yancey Martin, les chercheur.e.s s'inscrivant dans le paradigme du processus politique « focused almost exclusively on mass-membership organizations such the National Organization for Women, taking institutionalization for granted, and ignoring grassroots organizations where membership is difficult to define and where formal structures and survival dilemmas are difficult to see[43]». Cette critique est des plus pertinentes lorsqu'il est question du mouvement féministe, car « going out and building alternative institutions such as shelters for battered women, rape-crisis centers, and women's studies programs, scholars have recognized and studies a great

---

[40] Ils affirment que leur « façon de réfléchir aux mouvements sociaux refuse toute frontière étanche entre action politique institutionnelle et non institutionnelle. » Tilly, C. et Tarrow, S. (2015). *Op. cit.,* p. 215.

[41] Goodwin, J., Jasper, J. M. (1999). Caught in a winding, snarling vine: The structural bias of political process theory. *Sociological Forum, 14*(1), p. 35.

[42] En discutant de Charles Tilly, Olivier Fillieule avance que ce dernier « oppose de manière irréaliste les bénéficiaires d'un système (les élites, le pouvoir, les groupes institutionnalisés) et ceux qui les combattent (les mouvements sociaux), comme si le jeu dans lequel sont pris les mouvements se ramenait à une relation exclusive à l'État et comme si tous les mouvements se donnaient pour but la défense de groupes dominés socialement et politiquement. » Fillieule, O. (2009). *Op. cit.*, p. 20. Voir aussi : Armstrong, E. A. et Bernstein, M. (2008). *Op. cit.,* p. 78-79. Voir aussi le mouvement anarchiste : Pierru, E. (2010). *Op. cit.,* p. 28-29 ; Péchu, C. (2007). *Op. cit.,* p. 61.

[43] Marx Ferree, M. et Yancey Martin, P. (1995). Doing the work of the movement. [Chapitre de livre] Dans M. Marx Ferree et P. Yancey Martin (dir.), *Feminist Organizations: Harvest of the New Women's Movement* (p. 3-26). Philadelphie, PA: Temple University Press, p. 11. Voir également: Barnett, B. M. (1995). Black women's collectivist movement organizations: Their struggles during the "Dolddrums". [Chapitre de livre]. Dans M. M. Ferree et P. Y. Martin (dir.), *Feminist Organizations: Harvest of the New Women's Movement* (p. 199-222). Philadelphie, PA: Temple University Press, p. 203; Staggenborg, S. (1995). Can feminist organizations be effective? [Chapitre de livre]. Dans M. Marx Ferree et P. Yancey Martin (dir.), *Feminist Organizations: Harvest of the New Women's Movement* (p. 339-355). Philadelphie, PA: Temple University Press, p. 344.

variety of protest that has been decentralized and directed at institutions other than the state[44]».

De la même manière, le cas du mouvement féministe québécois met à mal la séparation entre les féministes qui œuvrent au sein de l'État (insiders) et celles qui militent à l'extérieur des institutions politiques (outsiders[45]). Il conviendrait plutôt de parler d'un « féminisme d'état[46]» puisque la frontière entre *outsider* et *insider* est d'autant plus poreuse que des institutions politiques, tel que le Conseil du statut de la femme créé en 1973, sont perçues comme faisant partie intégrante du mouvement féministe[47]. Dans son étude comparative de trois espaces de contestation altermondialiste (France, Canada, Québec), Pascale Dufour ajoute à ce propos que « le contexte politique n'est pas pour nous extérieur à l'espace de protestation dans lequel les acteurs collectifs évoluent (comme une structure d'opportunité située en dehors qu'il faut s'approprier), mais fait partie intégrante des dynamiques qui se jouent au sein de l'espace[48]». J'ai pour ma part fait le choix de modifier cette vision restrictive en faisant appel au concept de « communauté du mouvement féministe », présenté plus loin dans ce chapitre[49].

---

[44] Marx Ferree, M. (2005). Soft repression: Ridicule, stigma, and silencing in gender-based movements. [Chapitre de livre]. Dans C. Davenport, C. Mueller et H. Johnston (dir.), *Repression and Mobilization* (p. 138-155). Minneapolis, MN: University of Minnesota Press.

[45] Guberman, N., Fournier, D., Belleau, J., Beeman, J. et Gervais, L. (1994). Des questions sur la culture organisationnelle des organismes communautaires. *Nouvelles Pratiques Sociales, 7*(1), p. 58.

[46] Revillard, A. (2016). *La cause des femmes dans l'État : une comparaison France-Québec*. Grenoble : PUG. Voir, pour les États-Unis : Taylor, V. (1998). *Op. cit.*

[47] Conseil du statut de la femme. (2015). *Historique*. Récupéré de https://www.csf.gouv.qc.ca/le-conseil/a-propos/historique.

[48] Dufour, P. (2013). *Trois espaces de protestation : France, Canada, Québec*. Montréal : PUM, p. 29.

[49] Les critiques entourant la frontière des mouvements sociaux ont cependant été entendues. Comme le note Suzanne Staggenborg, McAdam, Tarrow et Tilly ont cherché, en 2001, à tenir compte des acteur.e.s mobilisé.e.s à l'intérieur de l'État en produisant une nouvelle distinction entre la « contestation contenue » (contained contention), soit celle qui est portée par des acteur.e.s de l'État, et la « contestation transgressive » (transgressive contention) des « outsiders ». Il n'en demeure pas moins que, malgré ces efforts conceptuels, cette distinction reproduit tout de même la séparation analytique entre l'espace de la contestation et l'espace politique. Staggenborg, S. (2012). *Op. cit.,* p. 6. Tilly, C. et Tarrow, S. (2015). *Op. cit.,* p. 152.

Par contre, l'approche du processus politique est aussi intéressante pour son concept de « cadre » que Robert D. Benford et David A. Snow ont emprunté à Erving Goffman[50] et qui a été popularisé avec le tournant culturaliste de la sociologie américaine des mouvements sociaux à la fin des années 1990[51]. En soulignant l'importance des variables non structurelles (telles que les stratégies et l'agentivité) dans l'analyse du processus d'émergence et de développement de la contestation, la théorie du cadrage (*framing analysis*) témoigne en effet d'un effort théorique pour inclure les variables culturelles dans l'analyse des mouvements sociaux[52]. Je fais appel à mon tour à cette proposition théorique au chapitre 7 pour saisir l'influence exercée par le contremouvement dans le processus de cadrage des violences faites aux femmes. Intéressés par la signification que les acteur.e.s mobilis.é.e.s donnent à l'action collective, Robert D. Benford et David A. Snow expliquent que le processus de cadrage est un travail qui « consiste à produire et à définir le sens des idées destinées à mobiliser ou à contre-mobiliser[53] ». Différent de l'idéologie, ce processus de construction cognitive et discursive de la réalité est à la fois agentivité et conflit[54]. Autrement dit,

> [c]e phénomène implique une capacité d'agir dans la mesure où ce qui évolue reflète bien le travail des organisations de mouvement social et de leurs militants. Il est conflictuel dans la mesure où il engendre des cadres interprétatifs qui diffèrent non seulement des cadres existants, mais qui remettent aussi en cause ces derniers. On appelle « cadres de l'action collective » les produits de cette activité de cadrage[55].

---

[50] Benford, R. D. et Snow, D. A. (2012). Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan. *Politix*, *3*(99), 217-255.
[51] Staggenborg, S. (2012). *Op. cit.*, p. 23.
[52] Goodwin, J. et Jasper, J. M. (1999). *Op cit.*, p. 29.
[53] Benford, R. D. et Snow, D. A. (2012). *Op. cit.*, p. 223.
[54] Oliver, P. E. et Johnston, H. (2000). What a good idea! Ideologies and frames in social movement research. *Mobilization*, *4*(1), 37-54.
[55] Benford, R.D. et Snow, D. A. (2012). *Op. cit.*, p. 225.

Je traiterai plus précisément au chapitre 7 de l'influence du contremouvement sur les deux premières étapes[56] de « l'opération » de cadrage qui consiste à 1) identifier le problème et l'attribuer à quelque chose ou à quelqu'un; 2) trouver des solutions de remplacement et 3) inviter le plus grand nombre « à participer au changement[57] ». Robert D. Benford et David A. Snow précisent que seuls quelques cadres peuvent appartenir à la catégorie des « cadres cardinaux » (master frame[58]). J'y inclus celui des violences faites aux femmes puisqu'il est important « en termes de portée interprétative, d'inclusion, de flexibilité et de résonnance culturelle[59] ». En résumé, et par-delà les critiques adressées au cadrage[60], j'analyserai les effets de la présence de « contre-cadres [61]» antiféministes sur le cadre cardinal féministe des violences faites aux femmes à l'aide des deux premières étapes du processus de cadrage. Or, même s'il s'agit d'une littérature inspirante, elle ne constitue pas la seule et unique grille de lecture des interactions du mouvement féministe avec son contremouvement, puisque ma recherche s'intéresse aussi aux effets de l'antiféminisme sur la pratique et les alliances[62].

---

[56] Mes données de recherche ne me permettent malheureusement pas de traiter du cadrage « motivationnel ».
[57] *Ibid.*, p. 224.
[58] *Ibid.*, p. 231.
[59] *Ibid.*, p. 232.
[60] Pouvant se résumer comme l'adhésion à une « conception homogénéisante, et dotée d'une cohérence et d'une stabilité excessive des représentations mentales qui est défendue ». Mathieu, L. (2010). Contexte politique et opportunités. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule, É. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux: conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (p. 39-54). Paris : La Découverte, p. 49. Voir également : Goodwin, J. et Jasper, J. M. (1999). *Op. cit.*
[61] Au sujet des contre-cadres, les auteurs avancent que « les opposants aux changements préconisés par un mouvement remettent parfois en question publiquement ses cadrages de diagnostic et pronostic. Ces efforts pour réfuter, ébranler ou neutraliser les mythes d'une personne ou d'un groupe, ses versions de la réalité ou son cadre interprétatif, ont été désignés sous le nom de « contre-cadrage ». Benford, R. D. et Snow, D.A. (2012). *Op. cit.* p. 242.
[62] Qui plus est, cet intérêt plus récent du processus politique pour la production de sens rejoint aussi mon intérêt à analyser la perception des féministes, qui sera discutée plus longuement dans la section sur la méthodologie de recherche. Contamin, J.-G. (2010). Cadrages et luttes de sens. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule, É. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux : conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (p. 55-76). Paris : La Découverte.

Enfin, l'approche du processus politique est sujette aux critiques entourant le peu de place accordée aux idéologies[63], aux dimensions symboliques de la contestation[64] ainsi qu'aux émotions[65], et ce malgré les efforts théoriques et conceptuels du cadrage[66]. À ce propos, des féministes de divers horizons (dont celles qui adoptent une lecture postcoloniale) dénoncent la dichotomie et la hiérarchie entre la raison et les émotions que reproduisent certaines analyses, précisant qu'elle est en partie le résultat d'une idéologie patriarcale qui s'exprime en un discours voulant que la Nature ait créé deux sexes différents, mais complémentaires (masculin/raison et féminin/émotion [67]). Chez les participantes à ma recherche doctorale, la peur, par exemple, est une émotion qui les pousse à l'action rationnelle, soit en vue de se protéger individuellement ou collectivement. Ainsi, en discutant de la peur et de ses conséquences cognitives comme autant d'effets de l'antiféminisme, les répondantes forcent une remise en question du caractère rationaliste et objectiviste de la sociographie des mouvements sociaux et à plus forte raison de l'approche du processus politique.

---

[63] Walder, A. G. (2000). *Op. cit.*, p. 61-64.
[64] Armstrong, E. A. et Bernstein, M. (2008). *Op. cit.*
[65] Goodwin, J. et Jasper, J. M. (2000). *Op. cit.*
[66] *Ibid.* ; Viterna, J. (2013). *Women in War: The Micro-Processes of Mobilization in El Salvador*. New York, NY: Oxford University Press, p. 46; Goodwin, J. et Jasper, J. M. (2000). *Op. cit.* ; Sommier, I. (2009). Contre-mouvement. [Article de dictionnaire]. Dans O. Fillieule, L. Mathieu, C. Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux* (p. 154-159). Paris : Presses de SciencesPo, p. 107. Kriesi renvoie pour sa part à la critique de Melucci, dans : Kriesi, H. (2009). *Op. cit.*, p. 21.
[67] Cette division émotion/raison rejoint non seulement l'idée de Nature féminine/masculine, mais aussi l'Orient et l'Occident. Voir, par exemple : Spivak, G. C. (2009). *Les subalternes peuvent-elles parler ?* (J. Vidal, trad.). Paris : Éditions Amsterdam ; Masson, S. (2016). *Pour une critique féministe décoloniale*. Lausanne : Antipodes, p. 89. Voir également l'excellente analyse à propos de la hiérarchie entre les émotions assignées aux hommes et aux femmes formulée par la féministe autochtone Rachel Flowers (2015). Refusal to forgive: Indigenous women's love and rage. *Decolonization: Indigeneity, Education & Society*, *4*(2), 32-49. Cette critique de la séparation raison/émotion est également développée par : Goodwin, J., Jasper, J. M., Polletta, F., (2000). *Op. cit.* Autrement voir : Mathieu, N.-C. (1991). *L'anatomie politique : catégorisations et idéologies du sexe*. Paris : Côté-femmes, p. 43-63; Guillaumin, C. (1992). *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de Nature*. Paris : Côté-femmes, p. 83-100.

Le seul recours à l'approche du processus politique ne permet pas non plus d'expliquer de façon satisfaisante les raisons de la naissance et du développement d'un mouvement, voire du mouvement féministe ou de son contremouvement. S'il est vrai que cette approche place la question des intérêts au cœur de l'analyse des interactions du mouvement avec les institutions politiques (l'intérêt des « challengers » pour les ressources symboliques et matérielles), ces intérêts sont trop peu souvent synonymes d'intérêts antagonistes inscrits dans la macrosociologie des rapports de domination, comme le sont les intérêts de classe dans la tradition marxiste, marxienne ou matérialiste[68]. Privilégiant la dimension méso de l'analyse sociologique, l'objectif d'un mouvement est parfois résumé comme suit : « The claims of most social movements express concerns for greater redistribution of resources and power, recognition of cultures and identities[69]. » En étudiant l'objet « mouvement féministe », force est de constater que l'approche du processus politique néglige la question des rapports sociaux et plus précisément des rapports sociaux de sexe[70]. Comme l'indique Antimo L. Farro,

> [l]e premier aspect qui n'est pas complètement expliqué est celui du rapport social qui existe dans la relation définie entre les membres d'une action collective et ceux d'autres groupes qu'ils doivent affronter quand ils réussissent à former et à développer un mouvement [...] [O]n cache ainsi le rapport de pouvoir déséquilibré qui existent entre les membres des actions collectives et ceux d'autres groupes qu'ils affrontent[71].

Il donne ensuite l'exemple des mouvements des femmes qui « ne trouvent [pas] une explication exhaustive [en] tant que tentative d'un groupe d'entrer dans le système politique, car cette action représente aussi l'opposition féminine [sic] à la domination

---

[68] Le féminisme matérialiste appréhende les rapports entre les femmes et les hommes comme des rapports de classe. Je reviendrai plus en détails sur la notion au chapitre 3. Delphy, C. (2002a). *L'ennemi principal. Économie politique du patriarcat.* Paris : Syllepse ; Galerand, E. (2007). *Op. cit.*.
[69] Tilly, C. (1977). *From Mobilization to Revolution.* Ann Arbor, MI: University of Michigan, p. 608.
[70] Walder, A. G. (2009). *Op. cit.*, p. 398.
[71] Farro, A. L. (2000). *Op. cit.*, p. 76.

masculine dans la vie sociale[72]». Par contre, les travaux de Tilly, Tarrow, Andrew, mais aussi de Zald et Useem, sont pertinents dans la mesure où les auteures critiquent (directement ou indirectement) les théories où seuls les rapports de classe étaient considérés comme structurant les rapports antagonistes[73]. En étudiant certains mouvements révolutionnaires (Tilly) ou le mouvement contre le nucléaire aux États-Unis (Zald et Useem), ces théoriciens démontrent que les intérêts de classe ne peuvent à eux seuls expliquer la motivation des militant-e-s à se mobiliser. Autrement dit, les intérêts de classe ne sont pas surdéterminants, mais demeurent structurants des conflits sociaux. Comme l'indiquent Mayer N. Zald et Bert Useem dans le cas des interactions mouvement et contremouvement, « class conflict model predicts *too little* social movement activity. Many contemporary and historical M/CMs are generated by ethnic, religious, ideological-cultural, and status antagonisms[74]. » En effet, différents rapports sociaux – et non seulement les rapports de classe – s'imbriquent et structurent les conflits sociaux. Dans la présente recherche, les rapports de sexe[75] constituent l'antagoniste nodal. J'y reviendrai au chapitre 3 en traitant de son imbrication aux rapports sociaux de classe, de race et de sexualité.

La sociologie française semble s'y intéresser davantage et plus précisément les travaux d'Elsa Galerand, Xavier Dunezat, Danièle Kergoat et même ceux de Lilian Mathieu qui, chacun.e.s à leur manière, positionnent l'analyse des conflits sociaux et des rapports de domination au cœur de l'analyse des mouvements sociaux

---

[72] *Ibid.*

[73] Andrews, K. T. (2002). Movement-countermovement dynamics and the emergence of new institutions: The case of "White Flight" schools in Mississippi. *Social Forces, 80*(3), 911-936; Tilly, C. et Tarrow, S. (2015). *Op. cit.,* p. 27; Zald, M. N. et Useem, B. (2009). Movement and countermovement interaction: Mobilization, tactics, and state involvement. [Chapitre de livre]. Dans Z. Mayer N. et J. D. McCarthy (dir.), *Social Movements in an Organizational Society* (2e éd., p. 247-272). Piscataway, NJ: Transaction Publishers.

[74] *Ibid.*, p. 248.

[75] Le terme rapport de sexe renvoie non pas au sexe considéré comme une donnée biologique, mais plutôt au sexe comme catégorie sociale, au même titre que le genre.

(notamment en analysant la division du travail et les conflits de classe, de sexe et de race comme rapports imbriqués structurant des identités collectives[76]). De la même manière, j'avance que les intérêts divergents (de classe, de race, de sexe et de sexualité) se situent au cœur de l'analyse de la contestation du mouvement féministe puisqu'ils se situent en amont de la contestation et participent de la compréhension du rapport dialectique entre le mouvement féministe et son contremouvement. Pour combler cet angle mort, j'aurai recours à la théorie du sexage de Colette Guillaumin (chapitre 3) en vue de réintégrer les visées de domination dans l'explication de l'émergence et de la contestation des antiféministes.

En outre, et à la suite d'Antimo L. Farro, j'estime que l'approche de la mobilisation des ressources – et du processus politique qui s'en inspire – ne tient pas suffisamment compte « du projet social qu'une action collective tente de poursuivre[77] ». En effet, le mouvement féministe construit un projet politique, voire une utopie, et ne souhaite pas le changement simplement pour s'approprier des ressources matérielles ou symboliques. Cet objectif participe des dynamiques de la contestation et inscrit le mouvement féministe dans la macrosociologie des rapports sociaux et, par conséquent, invite à prendre en compte les clivages sociaux de sexe, de race et de classe. C'est ce que nous rappelle la définition de mouvement féministe de la sociologue Francine Descarries :

> un mouvement social multiforme qui se déploie sous l'aspect d'une vaste courtepointe de discours, de pratiques et d'actions politiques ponctuelles dont la convergence contemporaine est, non seulement de revendiquer une redéfinition du rôle des femmes et la reconnaissance de leurs droits, mais encore de

---

[76] Galerand, E. (2007). *Op. cit* ; Dunezat, X. (2009). Trajectoires militantes et rapports sociaux de sexe. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule et P. Roux (dir.), *Le sexe du militantisme* (p. 243-256). Paris : Presses de SciencesPo ; Kergoat, D. (2012). *Se battre, disent-elles*. Paris : La Dispute ; Mathieu, L. (2012). *L'espace des mouvements sociaux.* Brignais, France : Éditions du Croquant. Voir également Roth, B. (1998). Feminist boundaries in the feminist-friendly organization: The women's caucus of Act Up/LA. *Gender & Society, 12*(2), 129-145.

[77] Farro, A. L. (2000), *Op. cit.,* p. 76.

> représenter un mouvement sociopolitique qui porte un projet alternatif de société[78].

Par conséquent, il ne suffit pas de dire que les féministes s'engagent contre un adversaire; cet adversaire est défini et redéfini constamment en fonction du projet de société élaboré par le mouvement féministe. Ainsi, le mouvement féministe est davantage qu'une « tactique » ou qu'un « ensemble de revendications », ou qu'une mobilisation de protestataires ayant des « préférences pour le changement social », comme l'indiquent plus haut Tilly, Tarrow, McAdam, McCarthy et Zald.

1.1.2. Le mouvement féministe n'est pas un « nouveau » mouvement social

Selon Elizabeth Armstrong et Mary Bernstein, une des solutions de rechange à l'approche du processus politique est celle des « nouveaux mouvements sociaux ». Elles précisent que contrairement à l'approche du processus politique qui insiste sur le processus de mobilisation, et j'ajouterais sur l'émergence des mouvements sociaux ou de la contestation collective, la théorie des nouveaux mouvements sociaux « privilégie les questions de motivation[79] ». À la suite de Walter J. Nicholls, j'avance que l'intérêt de l'approche des nouveaux mouvements sociaux réside dans le fait qu'elle tient compte de la dimension macrosociale dans la définition, à savoir que les mouvements sociaux, dont le mouvement féministe, émergent, se développent, entrent en conflit et interagissent *parce qu'il existe* des antagonismes sociaux de sexe, mais aussi de classe[80] et de race; des antagonismes situés en amont de la formation historique du mouvement féministe[81].

---

[78]Descarries, F. (2003, 23 mai). *Regards sociologiques sur le féminisme contemporain.* Communication présentée au colloque : 30 ans d'action, ça porte fruit ! Montréal. Récupéré de http://classiques.uqac.ca/contemporains/descarries_francine/regards_socio_feminisme/regards_socio_feminisme_texte.html

[79] Ma traduction. Armstrong, E. A. et Bernstein, M. (2008). *Op. cit.,* p. 81.

[80] Nicholls, W. J. (2007). *Op. cit.,* p. 609. Pour Alberto Melucci, « [l]'action collective et les mouvements sociaux sont l'expression du conflit des classes dans un système politique et une

La question devient alors de savoir si l'approche des nouveaux mouvements sociaux propose une ou des définitions utiles pour la présente recherche. Melucci, dont les travaux sont largement cités, définit les mouvements sociaux comme des « conduites collectives [...] qui cassent les normes institutionnalisées dans les rôles sociaux, qui débordent les règles du système politique et/ou [sic] qui attaquent la structure des rapports de classe d'une société[82] ». Les nouveaux mouvements sociaux impliquent « la lutte de deux acteurs, dont chacun se caractérise par une solidarité spécifique et s'oppose à l'autre pour l'appropriation et la destination de valeurs et ressources sociales[83]». À la lumière de cette définition, le sociologue discute des nouveaux mouvements sociaux comme de nouveaux conflits de classe qui prennent place suite aux changements dans le système de production[84]. Autrement dit, les nouveaux mouvements sociaux désignent les mouvements sociaux qui se structurent et évoluent dans les sociétés capitalistes avancées[85] et qui déplacent les enjeux du conflit sur le terrain des identités personnelle et sociale[86]. Parmi les traits communs des formes d'action collective des nouveaux mouvements sociaux, il note la « fin de

---

organisation sociale concrète ». Melucci, A. (1978). Société en changement et nouveaux mouvements sociaux. *Sociologie et sociétés*, *10*(2), p. 46. Par contre, les auteurs de cette approche établissent néanmoins un lien jugé trop déterministe entre les intérêts de la classe ouvrière et la mobilisation collective, ce que relèvent plusieurs auteurs, dont : Walder, A. G. (2009). *Op. cit.*, p. 401.

[81] Sur l'histoire du mouvement féministe et son historicisation, voir : Lampron, E.-M. (2012). *Entre cohésions et divisions : les relations entre femmes auteures en France et en Italie (1770-1840)* (Thèse de doctorat). Université de Montréal, p. 48-56.

[82] Melucci, A. (1978). *Op. cit.*, p. 38.

[83] *Ibid.*, p. 37-38.

[84] Dressant un portrait de la société (sans préciser laquelle) de son époque (1970), il indique que les transformations de la production du système capitaliste avancé, le contrôle de l'information ainsi que la possibilité d'une plus grande intervention sur les relations interpersonnelles et les individus (notamment au niveau de la personnalité et des identités) interrogent les mouvements sociaux qu'il appelle « nouveaux mouvements sociaux ». *Ibid.*, p. 47.

[85] Aux dires de Craig Calhoun, « [s]ometime after 1968, analysts and participants began to speak of "new social movements" that worked outside formal institutional channels and emphasized lifestyle, ethical, or "identity" concerns rather than narrowly economic goals. » Calhoun, C. (1993). "New Social Movements" of the Early Nineteenth Century. *Social Science History*, *17*(3), p. 385.

[86] Melucci, A. (1978). *Op. cit.*, p. 48.

la séparation entre public et privé[87] », situant indirectement le mouvement féministe comme un nouveau mouvement social. Il en va de même lorsqu'il avance que les nouveaux mouvements sociaux mettent l'accent sur le corps[88].

Contribuant à leur tour à la définition des nouveaux mouvements sociaux, Alain Touraine et Ronald F. Inglehart réalisent une rupture plus marquée entre les conflits de classe et les conflits entourant les identités et les besoins personnels[89], d'autant que pour Touraine, les conflits de classe ne sont plus au cœur de l'interaction des nouveaux mouvements sociaux[90]. Un an avant Melucci (1978), Inglehart (1977) fait le portrait des sociétés postindustrielles (transformations politiques et économiques) indiquant que les besoins fondamentaux (se nourrir, par exemple) sont désormais satisfaits par les sociétés de surconsommation, que les inégalités sociales sont moins prononcées et que par conséquent la « nouvelle » classe moyenne se tournerait vers des besoins qu'il qualifie de non matériels soient des besoins de nature intellectuelle ou esthétique. S'en suivraient l'adoption de valeurs « post-matérialistes » et des nouveaux enjeux qui y sont liés, dont des enjeux féministes; enjeux qui relèveraient plus de cette nouvelle classe moyenne et des changements dans le mode de vie que des besoins économiques[91].

---

[87] *Ibid.*

[88] *Ibid.*, p. 49.

[89] Melucci avance pour sa part que si les conflits ne sont plus l'apanage d'une classe, il n'en demeure pas moins que les conflits possèdent toujours un « caractère de classe ». Melucci, A. (1978). *Op. cit.*, p. 48 ; Touraine, A. (1973). *Production de la société.* Paris : Seuil, p. 358, 373.

[90] Il définit un mouvement social « comme la combinaison d'un principe d'identité, d'un principe d'opposition et d'un principe de totalité ». Pourtant, la première définition d'Alain Touraine des mouvements sociaux illustre bien cette centralité accordée aux classes sociales comme acteurs structurant l'action collective. Selon lui, les mouvements sociaux désignent « l'action conflictuelle d'agents des classes sociales luttant pour le contrôle du système d'action historique ». *Ibid.*, p. 361, 347.

[91] Voir le résumé de sa théorie dans : Fillieule, O. et Péchu, C. (1993). *Lutter ensemble : les théories de l'action collective*. Paris : L'Harmattan, p. 124-126. Sur le postmatérialisme, voir aussi : Kriesi, H., Koopmans, R., Willem Duyvendak, J. et Giugni, M. G. (2003). *New Social Movements in Western Europe: A Comparative Analysis* (2e éd.). Londres: Routledge, p. xx. Pour une discussion sur le postmodernisme qui rejoint son analyse des mouvements portant des enjeux post-matériels voir :

Le sociologue Alain Touraine dévoile quant à lui son à priori négatif à l'endroit du mouvement des femmes[92] et autres « nouveaux mouvement sociaux », constitués autour des identités individuelles et de conflits « culturels » (et d'enjeux d'égalité hommes et femmes, par exemple) tandis que les mouvements sociaux porteurs de changements radicaux, voire révolutionnaires (comme l'abolition du mode de production capitaliste) sont le produit d'une société industrielle et des « appareils de production[93] ». Ainsi, autant l'approche des nouveaux mouvements sociaux tient compte des rapports sociaux qui structurent en amont les mouvements sociaux, autant, comme le note Elsa Galerand :

> [l]e seul intérêt collectif objectif, c'est-à-dire objectivement partagé, serait l'intérêt de classe capitaliste. Il renverrait au conflit capital/travail caractérisé par un principe d'unicité ou de solitude et de centralité qui homogénéise encore une fois le groupe mobilisé. Cette lecture dont les marxistes n'ont pas le monopole, présente la même difficulté que la précédente s'agissant des femmes. La classe est idéalisée. Elle n'est ni clivée, ni intrinsèquement conflictuelle – on ne voit pas de femmes dans le mouvement ouvrier[94].

Inglehart, R. (1997). *Modernization and Postmodernization: Cultural, Economic, and Political Change in 43 Societies*. Princeton, NJ: Princeton University Press, p. 1.

[92] En traitant des « protestations modernisatrices », Touraine poursuit l'explication quant aux nouveaux mouvements sociaux dont fait partie le mouvement des femmes, indiquant que « la condition des *femmes* et les discriminations qu'elles subissent puissent être expliquées par les besoins de la domination de classe de notre type de société [la France], industrielle ou post-industrielle. » Par conséquent, « [d]e telles protestations sont surtout importantes au moment où s'introduit un nouveau type de société ». Puisque, selon Touraine, les « femmes » ne constituent pas une classe sociale, il avance que « [l]a faiblesse constante et la grandeur fréquente [des nouveaux mouvements sociaux en général] vient de ce qu'ils sont socialement très indéterminés ». À noter qu'il ne fait pas de distinction entre le mouvement féministe et le mouvement des femmes. Il ne parle pas non plus de « féminisme », tout comme il semble englober le féminisme dans le « mouvement des femmes ». Touraine, A. (1973). *Op. cit.*, p. 359-360.

[93] *Ibid.*, p. 374.

[94] Pour une critique plus exhaustive de l'approche des nouveaux mouvements sociaux et de la sociologie tourainienne, voir aussi : Galerand, E. (2007). *Op. cit.* Pour la citation, voir p. 31. Pour une critique de l'œuvre d'Alain Touraine, voir : Dunezat, X. et Galerand, E. (2010a). Alain Touraine. De l'oubli du genre au sujet-femme : vers une philosophie de la différence ? [Chapitre de livre]. Dans D. Chabaud-Rychter, V. Descoutures, A.-M. Devreux et E. Varikas (dir.), *Sous les sciences sociales, le genre* (p. 151-164). Paris : La Découverte.

À cette critique s'ajoute d'autres voix qui avancent que « le mouvement féministe n'est pas un nouveau mouvement social », pour reprendre le sous-titre du texte de Myra Marx Ferree et Carol McClurg Mueller, *Feminism and the Women's Movement : A global Perspective*[95]. En continuité avec les analyses d'Elsa Galerand, une première série de critiques souligne l'impasse d'une sociologie incapable de tenir compte de l'imbrication des rapports sociaux, ce qui permettrait de voir (comme le souligne la précédente citation) qu'il existe des femmes chez les ouvriers et vice versa[96].

> À cette critique s'arrime l'idée voulant que
>
> quand bien même le mouvement des femmes aurait été qualifié de vrai mouvement social par les sociologues tourainiens, quand bien même il aurait reçu le titre de nouvel acteur central dans le cadre de cette modélisation, [l'approche] n'en était pas moins fondée sur une conception naturaliste et idéaliste du groupe des femmes qui l'homogénéisait indûment, qui réduisait le féminisme à une lutte culturelle dénuée de tout fondement et de tout enjeu matériel, de tout rapport avec le travail[97].

Au regard de cette citation, le mouvement féministe ne peut ni ne doit être réduit à des luttes autour d'enjeux liés au corps et à la sexualité (luttes culturelles), puisqu'il est aussi porteur d'analyses et de revendications visant la division du travail. Partant d'une même critique entourant la séparation entre anciens mouvements sociaux/enjeux matériels et nouveaux mouvements sociaux/enjeux culturels, des féministes américaines concluent en montrant qu'inversement, le mouvement ouvrier (ancien mouvement) était lui aussi porteur de revendications culturelles. Pour Myra Marx Ferree, Carol McClurg Mueller, Aldon Morris et Naomi Braine, un des problèmes de l'approche des nouveaux mouvements sociaux est qu'en fonction des

---

[95] Marx Ferree, M. et McClurg Mueller, C. (2007). Feminism and the women's movement: A global perspective. [Chapitre de livre]. Dans D. A. Snow, S. A. Soule et H. Kriesi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (2e éd., p. 576-607). Oxford: Blackwell Publisher.
[96] *Ibid.*, p. 578.
[97] Galerand, E. (2007). *Op. cit.*, p. 33.

auteurs, la catégorie « nouveaux mouvements sociaux » est polysémique, rendant sa conceptualisation vague et imprécise. En d'autres termes, la distinction entre ce qui est « nouveaux » et « vieux » pose ici problème[98]. À ce sujet, Aldon Morris et Naomi Braine se demandent

> [i]s second-wave feminism a "new" movement and women's suffrage an "old" movement ? Both waves of feminist activity addressed similar issues of women's political and economic roles, treatment by men within and outside of the family, and the importance of women controlling their own sexuality and reproduction. Rather than focusing on the temporal dimension of old and new, we find it more useful to focus on preexisting structures of domination and subordination and the kinds of preexisting oppositional cultures in which movement leaders have to work[99].

Myra Marx Ferree croit, pour sa part, qu'au lieu de classer les mouvements en deux catégories (les anciens et les nouveaux), il serait plus pertinent d'analyser les transformations des mouvements sociaux à la lumière des changements de revendications et de stratégies[100]. En accord avec ces critiques, nous verrons que le conflit entre le féminisme et l'antiféminisme ne se structure pas uniquement autour des questions de culture, mais aussi autour d'enjeux matériels liés à l'appropriation du travail des femmes et des féministes et aux ressources financières (dont les financements publics). Enfin, l'approche des nouveaux mouvements sociaux comporte des similitudes avec l'approche du processus politique, car elle reproduit les mêmes a priori, à savoir que les premières formes de conflits sociaux relevaient nécessairement du domaine du politique (dans le sens des institutions politiques) et de

---

[98] Marx Ferree, M. et McClurg Mueller, C. (2007). *Op. cit.*, p. 582.

[99] Morris, A. et Braine, N. (2011). Social movements and oppositional consciousness. [Chapitre de livre]. Dans J. Mansbridge et A. Morris (dir.), *Oppositional Consciousness: The Subjective Roots of Social Protest* (p. 20-37). Chicago, IL: University of Chicago Press, p. 33.

[100] Marx Ferree, M. (2005). *Op. cit.*, p. 140. Elle ajoute, en note infrapaginale de la page 152 : « The discovery of such forms and tactics by relatively privileged men concerned about issues that did not fit a conventional left-right speculum (e.g. environmentalism, anticolonialism) spawned their conceptualization as being "new" but it seems increasingly evident that such cultural tactics were integral to working-class mobilization in the Nineteenth Century ».

l'économie[101]. Or, mon objet de recherche – le mouvement féministe – défie autant les organisations non gouvernementales que les organisations gouvernementales[102].

1.2. Définir l'objet à partir de ses caractéristiques

Avant de définir le mouvement féministe à l'aide du concept de « communauté du mouvement social », je souhaite faire rapidement état d'un dernier exercice de définition. Pour Érik Neveu, Lilian Mathieu et Antimo L. Farro[103], il s'agit de circonscrire l'objet à partir de diverses caractéristiques plutôt qu'en s'appuyant sur un critère central (par exemple, les types acteurs, que ce soit la classe ouvrière ou les « outsiders »). J'ai pour ma part emprunté cette démarche ailleurs, non pas pour définir le mouvement féministe, mais plutôt le masculinisme comme contremouvement[104]. Avec mon coauteur, nous avons notamment repris la proposition d'Antimo L. Farro[105] et identifié 7 caractéristiques mentionnées de façon récurrente dans la littérature. Nous avancions que les mouvements sociaux sont composés 1) de militant.e.s, 2) d'organisations (comités ou associations) qui représentent 3) une identité collective et qui promeuvent 4) une cause commune. Puis les contestataires entrent 5) en conflit avec un ou des adversaires, tandis que ces

---

[101] Voir : Melucci, A. (1978). *Op. cit.,* p. 49. Par exemple, dans leur étude comparée des impacts des mouvements qu'ils qualifient de « nouveaux » en Europe de l'Ouest (qui apparaissent après 1968, dont le mouvement contre le nucléaire et le mouvement gai et lesbien), Hanspeter Kriesi, Ruud Koopmans, Jan Willem Duyvendak et Marco G. Giugni s'inspirent de l'approche du processus politique. Selon eux, les nouveaux mouvements ont des avantages par rapport aux opportunités politiques (structures plus ouvertes), contrairement aux « anciens », puisqu'ils se développement dans des contextes démocratiques. Kriesi, H., Koopmans, R. Willem Duyvendak, J. et Giugni, M. G. (2003). *Op. cit.*, p. 3.

[102] Il en va de même aux États-Unis. Armstrong, E. A. et Bernstein, M. (2008). *Op. cit.*

[103] Farro, A.L. (2000), *Op. cit.* ; Mathieu, L. (2004). *Comment lutter? Sociologie et mouvements sociaux*. Paris : Textuel, p. 17-25; Mathieu, L. (2012)., *Op. cit.*, p. 12 ; Neveu, É. (2005). *Sociologie des mouvements sociaux* (4e éd.). Paris : La Découverte.

[104] Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2011). Masculinism and the antifeminist countermovement. *Social Movement Studies, 11*(1). Récupéré de http://dx.doi.org/10.1080/14742837.2012.640532

[105] Farro, A.L. (2000). *Op. cit.*

conflits sont 6) extra-institutionnels. En fin de compte, leur objectif est soit 7) de promouvoir des changements sociaux ou de se positionner contre ceux-ci[106]. Cette démarche – relevant de la synthèse – a l'avantage de mettre en lumière ce que Lilian Mathieu appelle les « dimensions constitutives » des mouvements sociaux, et de rappeler que l'exercice de définition renvoie à des enjeux pratiques de la recherche[107]. En effet plusieurs auteur.e.s insistent sur une ou des dimensions des mouvements sociaux, en délaissant d'autres selon les types d'organisation étudiés (féministe ou syndical, formel ou informel), les méthodes d'enquête (participative ou par questionnaire par exemple) ou le cadre théorique emprunté.

Cela dit, autant définir en mettant l'accent sur les dimensions constitutives des mouvements sociaux s'avère un exercice intéressant pour qui veut produire une typologie de mouvements sociaux[108], autant cette démarche a le défaut de circonscrire l'objet à sa seule activité contestataire sans voir qu'un mouvement social, tel que le mouvement féministe, est tout autant actif lorsque ses organisations dispensent un service aux femmes en difficulté[109]. Autrement dit, le soutien dispensé par les organisations du mouvement féministe s'incarne par-delà et en dedans des mobilisations du mouvement social; un constat qui amène Francine Descarries à parler d'un « féminisme en actes[110] ». Comme nous le rappellent Suzanne Staggenborg et Verta Taylor pour les États-Unis, en cherchant à saisir les mutations

---

[106]Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2011). *Op. cit.* Lilian Mathieu précise que Luc Boltanski a privilégié la dimension collective, que Charles Tilly insistait sur la dimension perturbatrice, mais aussi sur l'exclusion politique des acteurs et actrices, tandis que John McCarthy et Mayer ont davantage mis l'accent sur le potentiel de transformation sociale des mouvements sociaux (vers le changement social ou le maintien des acquis). Mathieu, L. (2004). *Op. cit.,* p. 17-25;

[107] Mathieu, L. (2012). *Op. cit.,* p. 12.

[108] Par exemple, Aldon Morris et Naomi Braine distinguent les mouvements de type « libération » (Liberation Movements), des « Equality-Based Special Issue Movements » et des « Social Responsibility Movements ». Morris, A. et Braine, N. (2011). *Op. cit*, p. 34-36.

[109] Selon Tilly et Tarrow, Hanspeter Kriesi en tient compte. Or, il en discute comme quelque chose venant après les mobilisations et non pas dans un même temps. Pourtant, le mouvement féministe québécois fait campagne en même temps qu'il offre des services. C'est le cas d'organisations comme les centres de femmes. Tilly, C. et Tarrow, S. (2015). *Op. cit.*, p. 223-226.

[110] Descarries, F. (2005b). Le mouvement des femmes québécois : état des lieux. *Cités*, *3*(23), p. 152.

du mouvement féministe après la vague de contestation des années 1960-1970, « the contentious politics approach is limited by its theoretical and methodological bias toward the study of public tactics and events, often at the national level, and its neglect of cultural and discursive tactics[111] ». Toujours en fonction de l'exercice de définition, quelles seraient les implications théoriques lorsque deux caractéristiques importantes du mouvement féministe sont intégrées dans la définition, soit 1) le travail quotidien des féministes par-delà les mobilisations collectives, et 2) les tactiques de mobilisations qui ne sont pas nécessairement dirigées vers l'État ?

1.3. La « communauté des mouvements sociaux »

Pour certaines, la réponse à cette question a été de développer le concept de « communauté du mouvement social[112] ». Ce faisant, elles intègrent à leur définition les tactiques culturelles du mouvement féministe, par exemple, les œuvres du collectif artistiques états-uniens les Guerilla Girls[113]. Inspirée par les discussions de Suzanne Staggenborg et Verta Taylor, je privilégie à mon tour cette conceptualisation du mouvement féministe en tant que « communauté ». Selon les sociologues

---

[111] Staggenborg, S. et Taylor, V. (2005). Whatever happened to the women's movement? *Mobilization: An International Journal*, 10(1), p. 38.

[112] D'autres démarches conceptuelles traitent des mouvements sociaux comme d'une « industrie du mouvement social » ou « entreprise du mouvement social », qui ont le désavantage d'utiliser un vocabulaire entrepreneurial. Voir : Fillieule, O. (2009). *Op. cit.*, p. 25. D'autres se réfèrent à « l'espace des mouvements sociaux ». Mathieu, L. (2012). *Op. cit.* Reprenant quant à elle le concept d'« espace de protestation », Pascale Dufour note que « le statut d'autonomie de cet espace ne se fait pas par rapport à la nature des acteurs (partis politiques, syndicats ou autres acteurs sociaux), mais par rapport à l'enjeu autour duquel se construit l'espace. » Dufour, P. (2013). *Op. cit.*, p. 23. Ainsi, les frontières de la communauté féministe ne tracent pas de séparations claires entre les types d'actrices puisque, comme l'indique Pascale Dufour, le féminisme québécois compte aussi sur l'activité des féministes d'État. Cela dit, dans son étude sur la mondialisation, il est vrai que « l'enjeu » de la mondialisation apparaît fédérateur, ce qui est moins le cas pour la communauté féministe. En d'autres mots, il existe bon nombre d'enjeux autour desquels les féministes s'organisent (violence contre les femmes, sexualité, famille, etc.). Par conséquent, il devient difficile de tracer la frontière à partir d'un seul enjeu, car ils sont pluriels, ce qui confirme ici aussi mon choix de privilégier la notion de communauté.

[113] Staggenborg, S. et Taylor, V. (2005). *Op. cit.*, p. 47.

américaines, la notion de communauté du mouvement social suggère un ensemble de connexions entre les militant.e.s, les acteur.e.s institutionnel.le.s, les organisations du mouvement, les services communautaires et les organisations culturelles qui partagent et promeuvent les objectifs du mouvement. Ainsi, précisent-elles, le concept insiste sur la question des réseaux tout en élargissant la prise en compte des types d'acteur.e.s engagé.e.s ainsi que les activités qui ne visent pas nécessairement les élites politiques. Enfin, le concept encourage les chercheur.e.s à analyser plus largement les manières dont la communauté se transforme et les conséquences de ses changements sur la formation des identités, les mobilisations et l'action collective[114].

Parmi ces avantages, je retiens qu'en plus de prendre acte des tactiques culturelles, la proposition conceptuelle permet de saisir des formes d'organisation affinitaire telles que les collectifs féministes qui n'adressent pas nécessairement leurs revendications à l'État, se confrontant parfois aux antichoix (souvent appelés « provie ») ou aux militants des groupes radicaux communistes ou anarchistes pour dénoncer leurs comportements sexistes[115]. Qui plus est, la question des réseaux, est des plus pertinente pour penser le mouvement féministe québécois[116]. Réfléchir au mouvement féministe comme une communauté féministe permet de mettre en lumière les connexions entre des structures aussi diversifiées que les comités de condition féminine des syndicats, les comités femmes des organisations étudiantes,

---

[114] *Ibid.*, p. 40.

[115] Le collectif féministe *Les Sorcières* en est un bon exemple. Tina Fetner parle quant à elle de « holistic social movements ». Fetner, T. (2001). *The Christian Antigay Movement vs. the Lesbian and Gay Movement.* (Thèse de doctorat publiée). New York University, p. 43. Le concept de « communauté des mouvements sociaux » a également l'avantage de répondre aux écueils de l'approche du processus politique qui, d'une part, ne reconnaît pas que les mouvements sociaux ne se réduisent pas à un quelconque interactionnisme politique. Voir : Staggenborg, S. (2012). *Op. cit.,* p. 8.

[116] Confirmant l'importance accordée à la question des réseaux, Laure Bereni et Anne Revillard rappellent qu'une des premières définitions de communauté de mouvement social a été élaborée par Steven M. Buechler en 1990, pour désigner : « des réseaux formels d'individus politisés aux frontières fluides, avec des structures décisionnelles flexibles et une division du travail souple. » Bereni, L. et Revillard, A. (2012). Un mouvement social paradigmatique ? Ce que le mouvement des femmes fait à la sociologie des mouvements sociaux. *Sociétés contemporaines, 1*(85), p. 27. Voir également : Andrews, K. T. (2002). *Op. cit.,* p. 918.

les collectifs affinitaires, les organisations nationales (essentiellement la Fédération des femmes du Québec) et les organisations consultatives et organiquement liées à l'État (le Conseil du statut de la femme [117]). Par conséquent, j'avance qu'on ne peut pas fragmenter le mouvement féministe en plusieurs mouvements, comme certaines le font, en parlant du mouvement prochoix ou du mouvement contre la violence qui organiseraient leurs campagnes chacun de leur côté[118]. Le mouvement féministe québécois se structure plutôt autour de réseaux d'organisations et de militantes qui se spécialisent dans un secteur d'activité tout en entretenant une visée commune (l'abolition des inégalités), malgré les postures idéologiques et stratégiques qui sont propres à leur secteur d'activité qu'il soit « pratique » (maison d'hébergement) ou politique (les Fédérations ou Regroupements). La littérature sur la communauté de mouvement social « permet en effet de rendre compte d'un *continuum* d'activités tournées vers des objectifs politiques, au-delà de l'engagement militant dans une organisation[119] ».

Dans la foulée, les formes que prennent leurs contestations ne sont pas nécessairement perturbatrices, certaines travaillant à sensibiliser des actrices des milieux de la santé et des écoles. Sans toutefois nier les interactions que la communauté du mouvement féministe entretient avec l'État, tout un pan de l'action collective des organisations œuvrant contre les violences faites aux femmes (et sur laquelle je reviendrai plus loin) vise l'offre de services d'aide aux femmes victimes de violence. Dans le même ordre d'idée, cette conceptualisation a l'avantage de ne pas considérer que « [s]eules les actions de protestation se déployant dans l'espace

---

[117] Pour les États-Unis, voir : Staggenborg, S. (1995). *Op. cit.,* p. 345-354.
[118] Par exemple, Jocelyn Elise Crowley pense les mobilisations contre les violences faites aux femmes comme si elles relevaient d'un mouvement indépendant du mouvement féministe états-unien. Dans: Crowley, J. E. (2009). Fathers' rights groups, domestic violence and political counter mobilization. *Social Forces*, *88*(2), 723-756.
[119] Bereni, L. et Revillard, A. (2012). *Op. cit.,* p. 20.

public sont retenues [120] ». Définir le mouvement féministe en termes de « communauté », c'est ainsi procéder à une redéfinition des activités protestataires et de transgresser les « frontières établies entre activités politiques et non politiques[121] ».

En outre, considérer la communauté féministe offre l'avantage de tenir compte des réseaux et des organisations actives par-delà les cycles de mobilisation, pour ne donner que les services de soutien aux femmes victime de violence conjugale en exemple[122]. Autrement dit, cette définition n'est pas contrainte par une analyse des cycles de mobilisation des mouvements sociaux qui postule que les mouvements entrent dans une phase de déclin à partir du moment où les autorités politiques donnent suite à leurs revendications[123]. Suivant cette logique, le mouvement féministe aurait connu un déclin après l'obtention du droit de vote des femmes. Sans prétendre que les cycles de mobilisation sont des processus étrangers au mouvement féministe, il est plus juste de dire que ce dernier connaît des phases de dormance ou que le mouvement se met en veille, comme le souligne Verta Taylor[124].

Une dernière dimension de la notion de communauté mérite qu'on s'y attarde. Il s'agit de l'identité collective sur laquelle Verta Taylor et Nancy Whittier insisteront à leur tour. La communauté prend selon elles la forme « [d']un réseau d'individus et

---

[120] Bereni, L. (2011). Thinking the transversality of contentious politics: The field of women's advocacy. Dans *Politics and Protest Workshop*, CUNY Graduate Center, 26 mars 2011, p. 2. Récupéré de http://politicsandprotest.ws.gc.cuny.edu/files/2012/07/Bereni-Thinking-the-Transversality-of-Contentious-Politics.pdf ; Fillieule, O. (2009). *Op. cit,* p. 20. Voir également : Kaplan, T. (1990). Community and resistance in women's political cultures. *Dialectical Anthropology, 15*, p. 264.

[121] Bereni, L. et Revillard, A. (2012). *Op. cit.,* p. 21.

[122] Pour Suzanne Staggenborg, la notion de communauté ne fait pas nécessairement référence à des réseaux ayant des ancrages territoriaux, mais plutôt à un « mutual support among people who are connected to one another in various ways ». Staggenborg, S. (1998). Social movement communities and cycles of protest: The emergence and maintenance of a local women's movement. *Social Problems, 45*(2), p. 182.

[123] Staggenborg, S. et Taylor, V. (2005). *Op. cit.*

[124] Taylor, V. (2005). La continuité des mouvements sociaux. La mise en veille du mouvement des femmes. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule (dir.), *Le désengagement militant* (p. 229-250). Paris : Belin. Voir également : Staggenborg, S. (1998). *Op. cit.,* p. 181.

de groupes reliés entre eux de façon souple par une base institutionnelle, des objectifs et des actions multiples, et une identité collective qui affirme les intérêts communs des membres en opposition aux groupes dominants[125] ». Cette question de l'identité collective est venue répondre à mes interrogations à propos des frontières du mouvement féministe. Je me demandais ce qui pouvait bien unir des féministes qui s'opposent notamment sur la base des différents courants de pensée (différentialiste, queer, égalitariste, radical, postcolonial, etc.) ou par rapport aux privilèges que certaines détiennent au détriment de celles qui sont désavantagées par leur positionnement dans les rapports sociaux de race, de classe ou de sexualité[126]. Comme l'indiquent Myra Marx Ferree et Patricia Yancey Martin pour les États-Unis :

> [t]he feminist movement is not coherent, singular, or unified. It does not and cannot pursue a single strategic course. It is a multifaceted mobilization that has taken different forms at different times, in different areas of the country, in different socioeconomics and political contexts, and among women of diverse racial, ethnic, class, and age groups[127].

---

[125] Citation traduite et reprise par : Bereni, L. et Revillard, A. (2012). *Op. cit.,* p. 28. Considérant qu'il existe également des réseaux informels sans base institutionnelle dans le mouvement féministe québécois, j'ajoute à la définition les acteur.e.s qui poursuivent les objectifs du mouvement sans nécessairement militer dans une organisation formelle, suivant l'analyse de Suzanne Staggenborg. Cela dit, la sociologue distingue les mouvements sociaux des communautés qui auraient une composante culturelle, des mouvements sociaux qui cherchent à s'approprier les ressources. Il s'agit d'une distinction que je ne reprends pas, préférant plutôt m'inspirer des caractéristiques conceptuelles mises de l'avant par les théoriciennes de la communauté, tout en utilisant la communauté du mouvement féministe comme synonyme de mouvement féministe. Staggenborg, S. (1998). Op. cit., p. 182.

[126] Pour plus de détails et d'exemples sur les clivages, voir les textes contenus dans :
Mensah, M. N. (2005). Une troisième vague féministe au Québec ? [Chapitre de livre]. Dans M. N. Mensah (dir.), *Dialogue sur la troisième vague* (p. 11-30). Montréal : remue-ménage. Voir également Benhadjoudja, L. (2015). De la recherche sur les féminismes musulmans : enjeux de racisation et de positionnement. [Chapitre de livre]. Dans N. Hamrouni et C. Maillé (dir.), *Le sujet du féminisme est-il blanc ? Femmes racisées et recherche féministe* (p. 41-56). Montréal : remue-ménage ; Pagé, G. (2015). « Est-ce qu'on peut être racisées, nous aussi ? » : les féministes blanches et le désir de racisation. [Chapitre de livre]. Dans N. Hamrouni et C. Maillé (dir.), *Le sujet du féminisme est-il blanc ? Femmes racisées et recherche féministe* (p. 133-155). Montréal : remue-ménage ; Ricci, S. (2015). Quand le sourire de la diversité cache les rapports de domination. [Chapitre de livre]. Dans N. Hamrouni et C. Maillé (dir.), *Le sujet du féminisme est-il blanc ? Femmes racisées et recherche féministe* (p. 175-194). Montréal : remue-ménage ; Chrétien, M.-S. (2014). À qui profite l'inclusion ? *Possibles, 38*(1), 46-55 ; Lamoureux, D. (2014). Retrouver la radicalité du féminisme. *Possibles, 38*(1), 56-70 ; Descarries, F. (1998). Le projet féministe à l'aube du XXI^{e} siècle : un projet de libération et de solidarité qui fait toujours sens. *Cahiers de recherche sociologique,* (30). Récupéré de http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/.

[127] Marx Ferree, M. et Yancey Martin, P. (1995). *Op. cit.*, p. 7.

Mouvement multiforme, la communauté féministe se développe somme toute autour de la conscience des militantes de partager des intérêts communs dans une lutte contre les inégalités (pour employer un terme fédérateur), même si les objets de la lutte féministe sont sujets à tension[128]. Ces intérêts formeraient le nœud d'une identité collective aux frontières souples et négociées[129]. À la suite d'Olivier Fillieule, il convient donc de dire « qu'il y a identité collective lorsque le sens que chaque individu a de ce qu'il est devient un sens partagé par les coparticipants à l'action. Or, si l'on considère que la motivation des acteurs à participer est socialement construite, l'identité apparaît comme centrale[130] ».

Cela dit, une importante précision s'impose ici. Ce qui unit les féministes n'est pas leur identité « femmes », mais bien leur identité politique, leur identification au féminisme[131]. Il n'est donc pas ici question de l'identité de genre ou de sexe, mais plutôt de l'identité « féministe » comme vecteur de lien, « moins dirigé vers ce qui nous définit et nous fonde collectivement, mais davantage vers ce que nous souhaitons faire dans une perspective féministe[132]. » À ce sujet, Geneviève Szczepanik, Sandrine Ricci, Francine Descarries et moi-même avons proposé une analyse au sujet du *Nous féministes* comme « vecteur de reconnaissance et

---

[128] Des tensions qui renvoient aux clivages mentionnés plus tôt. Polletta, F. and Jasper, J. M. (2001). Collective identity and social movements. *Annual Review of Sociology, 27*, 283-315; Hilt, C. (1998). *Après la reconnaissance, une nouvelle mise en marge ? Le mouvement des femmes et la structure des opportunités politiques au Canada, 1990-1997*. [Cahier de recherche 80]. Québec : Les Cahiers de recherche du GREMF, p. 39.

[129] Hunt, S. A. et Benford R. D. (2007). Collective identity, solidarity, and commitment. [Chapitre de livre] Dans D. A Snow, S. A. Soule et H. Kisi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (2e éd., p. 433-458). Oxford: Blackwell Publisher.

[130] Fillieule, O. (1993). L'analyse des mouvements sociaux. Pour une problématique unifiée. [Chapitre de livre] Dans O. Fillieule (dir.), *Sociologie de la protestation : les formes de l'action collective dans la France contemporaine* (p. 29-66). Paris : L'Harmattan, p. 39.

[131] Pour la critique de cet amalgame entre identité femme et identité féminine, Elsa Galerand ajoute : « [c]omme si l'identité « femme » existait comme réalité unifiée et qu'elle pouvait constituer le point de départ, le point d'arrivée et l'explication de l'émergence de collectifs féministes. » Galerand, E. (2007). *Op. cit.*, p. 35.

[132] Mayer, S. (2014). Pour une non-mixité entre féministes. *Possibles, 38*(1), 97-111, p.105.

d'appartenance au mouvement des femmes [133] ». Dans « Penser le *Nous féministes* : le féminisme solidaire », nous avançons que la menace antiféministe fait craindre pour la cohésion du mouvement et que la solidarité entre toutes les féministes est par conséquent un enjeu fondamental du féminisme québécois actuel, et ce par-delà les différences idéologiques ou sociopolitiques. Maintenir une cohésion, préserver la communauté face à un adversaire commun apparaît prioritaire pour les féministes québécoises. Par conséquent, poser la question de l'identité collective comme génératrice de liens entre les féministes est d'autant plus pertinent pour la présente recherche que les frontières de l'identité collective sont aussi déterminées par l'adversaire antiféministe qui vient influencer la construction du Nous féministes dans son rapport d'opposition avec le Eux antiféministes (comme nous le verrons aux chapitres 7 et 8[134]).

Finalement, l'exercice de définition renvoie aussi à la question de la frontière entre le mouvement des femmes et le mouvement féministe[135], si ce n'est que parce que la distinction entre les deux mouvements n'est pas souvent faite[136]. Selon Francine Descarries l'on parle indifféremment des deux mouvements en vue de « désigner un mouvement social aux multiples configurations et postures dont le point de convergence est, au-delà de la revendication pour l'égalité de fait pour les femmes et de leur insertion pleine et entière dans la société, la volonté d'accéder à un projet de société, plus juste et plus équitable ». La sociologue se prête ensuite à l'exercice en distinguant le mouvement des femmes qui

> désigne un vaste ensemble de discours et de pratiques, variables dans le temps et l'espace, dont la finalité est l'amélioration de la situation socio-économique

---

[133] Szczepanik, G., Descarries, F., Blais, M. et Ricci, S. (2010). Penser le *Nous féministes* : le féminisme solidaire. *Nouveaux cahiers du socialisme*, p. 203.
[134] Crowley, J. E. (2009). *Op. cit.*, p. 144.
[135] Marx Ferree, M. et McClurg Mueller, C. (2007). *Op. cit.*, p. 577-578.
[136] Descarries, F. (2005b). *Op. cit.*, p. 145; Marx Ferree, M. et McClurg Mueller, C., *Ibid.*, p 579; Mansbridge, J. (1995). What is the feminist movement? [Chapitre de livre]. Dans M. Marx Ferree et P. Yancey Martin (dir.), *Feminist Organizations: Harvest of the New Women's Movement* (p. 27-34). Philadelphie, PA: Temple University Press, p. 33.

> et politique des femmes et la redéfinition de leur rôle dans la société *sans que ne soient nécessairement remis en cause les mécanismes fondateurs de la division sociale des sexes*. Par comparaison, l'appellation « mouvement féministe » renvoie à un ensemble plus restreint de discours et de pratiques qui donne priorité à la lutte des femmes et *pose comme finalité l'abolition, du moins la transformation en profondeur, de l'ordre patriarcal et de son pouvoir régulateur*. Le mouvement féministe est donc, selon ces définitions, une composante importante et dynamique du mouvement des femmes québécois, mais il n'en constitue pas la totalité[137] (je souligne).

En résumé, le mouvement des femmes peut indirectement s'en prendre à la domination masculine et entretenir des liens avec le mouvement féministe, mais ne porte pas le projet sociopolitique du mouvement féministe[138]. Je m'intéresse pour ma part à la communauté du mouvement féministe et non pas à la communauté du mouvement des femmes, essentiellement parce que le contremouvement antiféministe s'oppose au projet féministe de « transformation en profondeur, de l'ordre patriarcal et de son pouvoir régulateur », pour reprendre les mots de Francine Descarries[139].

À l'instar de Jane Mansbridge, j'avance en somme que ce qui unit les féministes en une entité, et ce autant les organisations que les personnes, c'est le partage d'intérêts communs contre un adversaire constamment redéfini (la domination masculine) selon les allégeances idéologiques et la prise en compte ou non des clivages sociaux (de classe, de race, de genre et d'orientation sexuelle) qui traversent la communauté féministe[140]. Je répète que l'objet de cette thèse est la communauté du mouvement féministe québécois que j'utilise comme synonyme de mouvement féministe. Inspirée à la fois par Francine Descarries, Verta Taylor, Nancy

---

[137] Descarries, F. (2005b). *Op. cit.*, p. 145. Selon Jane Mansbridge, ce qui distingue le mouvement des femmes du mouvement féministe « is that feminist movements are directed to ending male domination ». Mansbridge, J. (1995). *Op. cit.*, p. 33.

[138] *Ibid.*

[139] Qui plus est, certaines organisations de femmes antiféministes se réclament du mouvement des femmes, dont le REAL women au Canada. Blakely, K. (2008). *Women of the New Right in Canada.* (Thèse de doctorat). Loyola University Chicago; Mansbridge, J. (1995). *Op. cit.*

[140] Mansbridge, J. *Ibid.*, p. 28-34.

Whittier et de Suzanne Staggenborg, je ferai usage du terme de communauté du mouvement féministe québécois en référence à *un ensemble de personnes et d'organisations reliées entre elles autant par des structures souples formelles et informelles, variables dans le temps et l'espace, que par une identité collective construite autour d'un projet sociopolitique ouvert d'opposition aux inégalités de genre.* L'exercice de définition terminé, j'en note d'autant plus l'importance qu'il permet de préciser le lieu de mon observation des effets du contremouvement antiféministe. En somme, les effets analysés dans cette thèse concernent un ensemble d'actrices et d'organisations engagées de manière formelle ou informelle dans les luttes contre les violences faites aux femmes et qui appartiennent à une même communauté du fait qu'elles partagent une posture de lutte commune contre cette dimension de l'appropriation du corps des femmes que représente les violences masculines contre les femmes.

1.4. En conclusion : les principaux facteurs de transformation de la communauté du mouvement féministe québécois

En conclusion, rappelons que la communauté de mouvement social, ici le mouvement féministe, n'est pas stable, et les causes de transformation sont non seulement multiples, mais peuvent être internes autant qu'externes et changer selon le contexte. Aux chapitres 6, 7 et 8 j'aborderai plus en détail les principaux facteurs de transformation qui sont étroitement reliées aux effets de l'antiféminisme ou qui en facilitent la percée. Je me contente ici de conclure en passant rapidement en revue ces facteurs de transformation en guise de préambule à la démonstration des effets de l'antiféminisme[141]. Cette démarche, même succincte, m'apparaît importante parce que, suivant la logique de mon hypothèse, elle permet de positionner l'antiféminisme

[141] Essentiellement pour éviter les redites.

parmi les facteurs de transformation du mouvement[142]. Trois facteurs de transformation ont été retenus, essentiellement parce qu'ils attirent l'attention des féministes interrogées. Il s'agit, 1) des clivages inhérents aux inégalités entre les féministes selon leurs positionnements dans les rapports sociaux de classe, de race et de sexualité (facteur de division), 2) des politiques néolibérales (ou le néolibéralisme) ainsi que 3) de la professionnalisation des intervenantes.

Ces facteurs affectent ainsi le mouvement féministe actuel, le forçant à modifier ses pratiques. À propos de clivages dans la communauté, il va sans dire que le mouvement féministe québécois contemporain, comme tout mouvement social, est traversé par des divergences en termes de priorités, de stratégies et de tactiques, mais aussi de définition du sujet du féminisme, d'intégration de nouveaux enjeux liés notamment à la présence de femmes racisées et autochtones à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté. Grâce aux rapports de force de femmes minorisées, des féministes majoritaires (blanches, hétérosexuelles et cisgenres) ont plus récemment entrepris de traiter en simultané les rapports sociaux de race, de classe, de sexe et de sexualité. En témoignent les nombreuses formations sur l'intersectionnalité dispensées notamment aux intervenantes des maisons d'hébergement et des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)[143]. En outre, les divisions situées en amont des rapports de force entre minorisées et majoritaires tout

---

[142] En guise de rappel, mon hypothèse se résume ainsi : l'antiféminisme permet d'éclairer de manière inédite les transformations du mouvement féministe québécois.

[143] Sans présumer des résultats de ces formations. Pagé, G. (2015). *Op. cit.*, p. 133. Relais-Femmes offre aussi une formation depuis 2008. Voir : Masson, D. (2015). Enjeux et défis d'une politique féministe intersectionnelle – l'expérience d'action des femmes handicapées (Montréal). *L'Homme et la société*, *4*(198), 171-194, p. 174. Voir également : Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. (2017). *7e Congrès international des recherches féministes dans la francophonie - du 24 au 28 août*. Récupéré le 14 juillet 2017 de http://www.fede.qc.ca/7e-congres-international-recherches-feministes-francophonie-24-28-aout ; Regroupement Québécois des CALACS. (2012b). *L'intersectionnalité dans le mouvement contre les agressions sexuelles*. Récupéré le 14 juillet 2017 de http://www.rqcalacs.qc.ca/toutes-elles.php. À noter que l'engouement pour l'intersectionnalité est aussi justifié par des besoins des « terrains ». Voir à ce sujet : Lacharité B., et Pasquier, A. (2014). L'intersectionnalité appliquée : un projet pilote à Montréal. *Nouvelles pratiques sociales*, *26*(2), 251-266.

comme les divisions fondées sur les divergences entre les courants de pensée du féministe facilitent les nouvelles divisions entre féministes que provoque le contremouvement, comme nous le verrons au chapitre 8.

Quant aux politiques néolibérales, Francine Descarries y perçoit des liens avec le caractère individualiste d'un féminisme actuel, quant à son mode de pensée et d'action[144]. Or, les liens que j'établis (entre néolibéralisme et individualisme) s'incarnent plutôt dans le repli des organisations vers l'intervention individuelle au détriment des luttes collectives et de la défense de droits[145]. Autrement dit, certaines organisations féministes ne sont pas étrangères aux milieux « où domine une approche psychologique, voire biologique, des problèmes, où règne *l'individualisme*[146] » (je souligne). En outre, les politiques néolibérales des deux paliers de gouvernement forcent les groupes offrant des services à adapter leur pratique pour satisfaire aux exigences des politiques de financement[147]. La mise en actes récente des politiques néolibérales dans les réseaux féministes débute essentiellement avec le virage ambulatoire dans les années 1990. Il s'agit d'une période de « passage de l'utilisation de services institutionnalisés à des services dispensés de façon prépondérante près du milieu de vie de la personne avec des infrastructures plus légères[148]». À titre de services de proximité, bon nombre

---

[144] Descarries, F. (2013). Féministes, gare à la dépolitisation ! *Relations*, (762), 17-20, p. 17.

[145] Prud'homme, D. (2010). L'intervention féministe en maison d'hébergement : une vigilance de tous les instants ! [Chapitre de livre]. Dans C. Corbeil et I. Marchand (dir.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui : portraits d'une pratique sociale diversifiée* (p. 131-148). Montréal : remue-ménage, p. 138.

[146] Robitaille, C. et Tessier, D. (2010). Trente ans après…Les défis de l'intervention féministe dans les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CLACS). [Chapitre de livre]. Dans C. Corbeil et I. Marchand (dir.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui : portraits d'une pratique sociale diversifiée* (p. 149-169). Montréal: remue-ménage, p. 162.

[147] Masson, D. (2012). Changing state forms, competing state projects: Funding women's organizations in Quebec. *Studies in Political Economy*, (89), 79-103 ; Hilt, C. (1998). *Op. cit.*, p. 55.

[148] Association des praticiens de service social en milieu de la santé du Québec. (1996). Le virage ambulatoire et le service social en milieu de santé : réflexions et propositions. *Service social*, *45*(3), 175-1991. P. 177. Voir également : Masson, D. (2012). *Op. cit.* Voir aussi, Hilt, C. (1998). *Op. cit.*, p. 31.

d'organisations féministes, dont les centres de femmes, ont vu, selon cette logique, leur charge de travail augmenter, notamment quant à la prise en charge de services à offrir aux femmes ayant des troubles de santé mentale[149]. Dans sa volonté de dispenser des services à moindre coût, et considérant la courbe démographique de la population vieillissante[150], le gouvernement du Québec a en effet décidé de faire appel au réseau des organismes communautaires pour y arriver, sans pour autant offrir le financement alloué au réseau institutionnel (ex. : les hôpitaux). Comme le note Diane Lamoureux,

> [l]e financement des groupes de femmes fait aussi l'objet d'attaques concertées des antiféministes et des gouvernements (néo)libéraux. Quand les groupes de femmes dispensent des services (formation professionnelle, refuges pour femmes violentées, aide aux victimes d'agression sexuelle, etc.) dont il refuse de se charger ou dont il veut se délester, il est tout à fait logique, dans une perspective (néo)libérale, de financer les groupes de femmes, d'autant plus que ce financement est bien mince, coûte beaucoup moins cher que la mise en place de services publics équivalents, s'inscrit dans la logique de privatisation, s'avère très aléatoire et que le travail des femmes qui dispensent ces services est précaire et mal payé[151].

Au sujet des politiques de financement, un sondage probabiliste de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) sur l'évolution du financement des organismes communautaires met en lumière certaines des conséquences du type de financement par projet calqué sur une logique empruntée au secteur privé, incluant la concurrence entre les groupes :

> l'introduction d'une logique propre au secteur privé et la bureaucratisation de leur milieu. [Les groupes communautaires] notent aussi que ces transformations menacent la mission originelle de leurs organisations et que les

---

[149] Guberman, N., Fournier, D., Belleau, J., Beeman, J. et Gervais, L. (1994). *Op. cit.*, p. 50.
[150] Association des praticiens de service social en milieu de la santé du Québec. (1996). *Op. cit.*, p. 178.
[151] Lamoureux, D. (2015). Un terreau antiféministe. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 91-108). Montréal : remue-ménage. p. 68.

> conditions de travail se dégradent [par le stress accru et les heures supplémentaires][152].

Autrement dit, l'étude révèle que des groupes transforment leur mission pour satisfaire aux exigences des bailleurs de fonds et que certains d'entre eux « s'immiscent dans les instances décisionnelles pour faire modifier la direction des politiques[153] ». En outre, les politiques néolibérales provoquent des transformations sur les mandats et le travail des féministes (qui se professionnalise) favorisant ainsi les effets de l'antiféminisme, dont les conséquences sur le financement que j'aborderai au chapitre 6[154].

À propos des liens entre les politiques néolibérales et la professionnalisation, Isabelle Côté souligne dans sa thèse de doctorat sur l'histoire des pratiques en maisons d'hébergement, « [qu']avec le financement étatique apparaît généralement une volonté de financer des services de qualité, ce qui, dans une logique gouvernementale, équivaut à l'embauche de personnel sur la base de leurs qualifications professionnelles[155] ». Or, « ces exigences comportent des risques[156] » dont celui d'établir des hiérarchies entre les intervenantes et les résidentes de maisons d'hébergement, ce qui est contraire à l'objectif de départ des fondatrices. La professionnalisation des services transforme ainsi le savoir-faire originel des maisons d'hébergement, sans compter qu'elle constitue « l'un de ces risques qui revient fréquemment dans la littérature portant sur l'évolution des maisons

---

[152] Depelteau, J., Fortin, F. et Hébert, G. (2013). Les organismes communautaires au Québec : financement et évolution des pratiques. Montréal : Institut de recherche et d'informations socio-économiques. Récupéré de http://iris-recherche.qc.ca/publications/communautaires, p. 5.

[153] L'R des centres de femmes. (2013). *Modes de financement des organismes communautaires : plus de paperasse, moins de services.* Récupéré le 14 juin 2016 de http://www.rcentres.qc.ca/public/2013/06/organismes-communautaires-financement-et-evolution-des-pratiques.html.

[154] Guberman, N., Fournier, D., Belleau, J., Beeman, J. et Gervais, L. (1994). *Op. cit.*, p. 51-57.

[155] Côté, I. (2016). *L'évolution des pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale au Québec.* (Thèse de doctorat). Université de Montréal, p. 18.

[156] *Ibid.*

d'hébergement[157] ». Au cours de la démonstration, j'ajouterai à l'éventail des risques liés à la professionnalisation des groupes à l'étude, celui de faciliter les percées et les effets de l'antiféminisme.

Enfin, à la suite d'Émilie Goulet, je cherche à vérifier si « l'antiféminisme joue un rôle crucial dans la transformation du mouvement des femmes[158] », à la différence toutefois, que j'élargirai ma démonstration au répertoire tactique (et pas seulement au discours). Pour ce faire, j'ai entrepris, comme démarche préalable, de définir mon objet « mouvement féministe » dans ce chapitre avec pour objectif de mieux circonscrire l'espace de la démonstration. J'ai retenu la proposition conceptuelle de communauté du mouvement féministe puisqu'elle répond à des considérations pratiques. En effet, les féministes interrogées rendent compte d'une communauté composée de militantes et de travailleuses qui évoluent dans des structures organisationnelles formelles et d'autres fois plus souples. Elles sont connectées les unes aux autres grâce à leur engagement féministe et plus précisément leur implication dans les luttes contre les violences faites aux femmes qu'elles actualisent à travers diverses activités, incluant l'offre de service. En somme, c'est cette communauté qui subit les effets des activités du contremouvement dont il sera question plus loin. Mais avant, les considérations pratiques que dévoile l'exercice de définition dépassent largement l'étendue de ce chapitre et demandent de traiter des questions d'ordre méthodologique, que j'aborderai au prochain chapitre.

---

[157] *Ibid.*

[158] Goulet, É. (2010). *Comment comprendre les transformations du mouvement des femmes au Québec? Analyse des répercussions de l'antiféminisme.* (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal, p. 38.

CHAPITRE II
QUELQUES RÉFLEXIONS ÉPISTÉMOLOGIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

L'exercice de définition entrepris au chapitre précédent ne doit pas faire oublier que « le point de vue crée l'objet[159] ». Autrement dit, il faut se demander quelles sont les caractéristiques de ce « point de vue » qui influencent le choix de la méthode d'enquête et de traitement des données. De prime abord, en tant que femme, mon point de vue est déterminé par mon positionnement dans les rapports sociaux de sexe. De cette perspective, je remets en question le rapport traditionnel et dominant des sociologues à leur objet. Ensuite, mon point de vue oriente ma problématique, mes questions de recherche ainsi que mon rapport plus étroit avec mon objet et, plus précisément, mon choix des modes de saisie des effets de l'antiféminisme. En somme, être une femme, féministe et chercheure engage un certain nombre de considérations d'ordre méthodologique et épistémologique qui seront discutées dans ce chapitre. Pour ce faire, j'aurai d'abord recours à la théorie féministe du point de vue qui me servira à poser les jalons de mes questions de recherche et de ma démarche d'enquête. Je détaillerai ensuite ma méthode de cueillette et de traitement des données pour finir avec les défis et les limites de la recherche.

2.1. Quelques remarques à propos de l'épistémologie féministe

À la « neutralité axiologique », héritée d'une perspective rationaliste ou positiviste, j'oppose une démarche issue de la sociologie située de féministes telles que Nancy Hartsock, Sandra Harding et Patricia Hill Collins[160], qui « restitu[ent] le

---

[159] Combessie, J.-C. (2007). *La méthode en sociologie* (5e éd.). Paris : La Découverte, p. 11.

[160] Hartsock, N. C. M. (1987). The feminist standpoint: Developing the ground for a specifically feminist historical materialism. [Chapitre de livre]. Dans S. Harding (dir.), *Feminism & Methodology*

"point de vue" des plus dominé[e]s[161] ». Ma démarche est donc celle du « positionnement situé » (standpoint theory) et de la « connaissance située » (knowledge theory). Ces théories du positionnement (standpoint) renvoient, non seulement à la position individuelle, mais aussi à la position sociale du sujet qui observe et qui produit de la connaissance[162]. Mon positionnement dans ce processus de recherche, prend donc la forme d'une « double appartenance[163] » : celle de militante et de chercheuse. Comme l'indique la sociologue féministe Jules Falquet, « il est partiellement trompeur d'opposer "militant-e-s" et "universitaires", car une partie non négligeable des féministes sont les deux à la fois[164] ». Francine Descarries abonde dans ce sens, tandis que les Canadiennes Kathleen Driscoll et Joan McFarland ajoutent

> [f]eminist research methodology is oriented toward contextualizing the research process, the researcher, and the subject of research based on a nondualistic worldview. The researcher should be in contact with the people she/he is studying; there should be provision for feedback between researcher and informants; the researcher's own participation and experience should be a consciously used part of the research process; both conceptualization and methods used for getting information should incorporate the interests and insights of the people being studied[165].

(p. 157-180). Bloomington, IN: Indiana University Press; Hartsock, N. C. M. (2003). The feminist standpoint : Toward a specifically feminist historical materialism. [Chapitre de livre]. Dans C. R. McCann et S.-K. Kin (dir.), *Feminist Local and Global Theory Perspectives Reader* (p. 316-331). New York, NY: Routledge; Harding, S. (1987). Introduction: Is There a Feminist Method? [Chapitre de livre]. Dans S. Harding (dir.), *Feminism & Methodology* (p. 1-14). Bloomington, IN: Indiana University Press; Hill Collins, P. (2004). Learning from the outsider within: The sociological significance of black feminist thought. [Chapitre de livre]. Dans S. Harding (dir.), *The Feminist Standpoint Theory Reader: Intellectual & Political Controversies* (p. 103-126). New York, NY: Routledge ; Falquet, J. (2012). *Les mouvements sociaux dans la mondialisation néolibérale : imbrication des rapports sociaux et classe des femmes (Amérique latine-Caraïbes-France).* (Habilitation à diriger des recherches). Université de Paris 8 St-Denis ; C. Delphy, (2003b). Pour une théorie générale de l'exploitation : en finir avec la théorie de la plus-value. *Mouvements*, (26), 69-106.

[161] Combessie. J.-C. (2007). *Op. cit.*, p. 21-22.

[162] Harding. S. (1987). *Op. cit.*, p. 9 ; Hartsock (1987). *Op. cit.*, p. 159.

[163] Falquet. J. (2012). *Op. cit.*, p. 46.

[164] *Ibid.*, p. 54.

[165] Descarries, F. (1998). Le projet féministe à l'aube du XXI[e] siècle: un projet de libération et de solidarité qui fait toujours sens. *Cahiers de recherche sociologique*, (30). Récupéré de http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/, p. 180 ; Driscoll, K. et McFarland, J. (1989). The Impact of a Feminist Perspective on Research Methodologies: Social Sciences. [Chapitre de livre].

Tel qu'explicité dans ce chapitre, ma recherche sur l'antiféminisme conjuguée à mon implication féministe prend la forme d'un croisement entre théorie et pratique qui incorpore à la fois mon souhait (bien personnel) de travailler sur l'antiféminisme, le choix de mon terrain et mes objectifs de recherche. Mon choix d'écrire en utilisant le « je », plutôt que de faire usage du « nous » de majesté, est également motivé par ma volonté d'éviter d'adopter un regard surplombant sur les actrices du mouvement et de questionner les modes d'écriture de « la traditionnelle autorité universitaire[166] ». En outre, tout en rompant avec le caractère classiste de la science dominante, mais aussi avec son biais androcentré et raciste[167], la sociologie située refuse de considérer « cet ancrage comme un simple biais[168] ». En l'occurrence, « le *standpoint*, [...] est également et éminemment le fruit de luttes collectives et des rapports de force politiques[169]. »

À propos des « rapports de force politiques », il est à noter que les théoriciennes du point de vue sont, pour la plupart[170], héritières de la démarche de Karl Marx qui rompt avec la science dominante, voire l'économie positiviste, en se situant du point de vue des dominé-e-s, soit la classe ouvrière dans le cas de Marx[171]. La théorie du *standpoint* propose ainsi de « mettre à nu le lien entre les

---

Dans W. Tomm (dir.), *The Effects of Feminist Approaches on Research Methodologies* (p. 185-203). Ontario: Wilfred Laurier University Press, p. 189.

[166] Ma traduction, de Letherby, G. (2003). *Feminist research in theory and practice*. Philadelphia, PA: Open University Press, p. 7.

[167] Au sujet du caractère « universalisant » des approches marxistes, voir Juteau-Lee, D. (1981). Visions partielles, visions partiales : visions des minoritaires en sociologies. *Sociologie et sociétés, 13*(2), p. 35.

[168] L. Gaussot (2010). Karl Mannheim et le genre : point de vue et connaissance située. [Chapitre de livre]. Dans D. Chabaud-Rychter, V. Descoutures, A.-M. Devreux et E. Varikas (dir.), *Sous les sciences sociales, le genre* (p. 448-459). Paris : La Découverte, p. 454.

[169] Falquet. J. (2012). *Op. cit.*, p. 190.

[170] À l'exception de Haraway, D. (2003). Situated knowledges: The science question in feminism and the privilege of partial perspective. [Chapitre de livre]. Dans C. R. McCann et S.-K. Kin (dir.), *Feminist Local and Global Theory Perspectives Reader* (p. 391-403). New York, NY: Routledge.

[171] Juteau-Lee., D. (1981). *Op. cit.*, p. 35 ; Harding, S. (1987). *Op. cit.*, p. 3.

représentations d'un groupe et sa position au sein d'un ordre social donné[172]». En discutant d'épistémologie marxiste, Christine Delphy précise dans la foulée que

> [l']épistémologie du point de vue affirme que les normes (existantes ou à créer), normes dont font partie nos critères d'évaluation tant intellectuelle que morale, sont des constructions collectives et contingentes, et ne sauraient être « objectives » : extérieures à elles-mêmes. Il s'ensuit que nommer une situation « exploitation », c'est l'évaluer selon des critères non seulement moraux et politiques, mais d'abord cognitifs : c'est une interprétation, liée à une norme pré-existante, et dépendante de cette norme; elle ne saurait donc être trouvée, encore moins « prouvée » par une introuvable objectivité qui serait un hors-norme, donc un hors-humain. Ceci ne veut en aucune façon dire que le concept d'exploitation doit être frappé du signe moins de la relativité; mais simplement que toutes les choses que nous percevons, y compris les cuillers et les fourchettes, sont des constructions sociales. Il n'existe pas de perception plus « objective » de ce que nous appelons « exploitation », seulement des perceptions autres, issues d'autres systèmes normatifs, que nous n'avons pas plus de raison d'adopter que nous n'en avons de cesser de voir nos fourchettes comme des fourchettes[173].

En étant tout autant située que les chercheur.e.s qui la produisent, la recherche sociologique est nécessairement *partielle*, selon « cette infinie diversité du réel et de l'infinité des connexions causales[174] », ainsi que *partiale*, puisqu'elle considère « l'existence d'un lien entre les représentations des individus et leur place au sein des rapports sociaux, ainsi que l'influence des conditions matérielles, économiques et intellectuelles de recherche sur la production scientifique[175]». Colette Guillaumin rappelle dans le même ordre d'idées « [q]ue certaines analyses puissent passer pour neutres et purement objectives est un effet de la domination[176]». Ainsi, la sociologie située « affirme (1) que sociologiquement, les femmes [et autres minorisé.e.s] n'ont pas le même point de vue que les hommes [et autres majoritaires], (2) que ce point de

---

[172] Juteau-Lee., D. (1981). *Op. cit.* p. 35.
[173] Delphy, C. (2003b). *Op. cit.*, p. 99.
[174] Juteau-Lee, D. (1981). *Op. cit.*, p. 36.
[175] *Ibid.*, p. 37.
[176] C. Guillaumin (1992). *Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de Nature*. Paris : Côté-femmes, p. 222.

vue est lié à leur place dans l'organisation du travail, à leur vie quotidienne et à leur expérience propre, (3) que le point de vue est scientifiquement, éthiquement et politiquement "meilleur" parce qu'il s'enracine du côté des dominées et non des dominants[177]».

Cela dit, mon point de vue de femme féministe n'est pas « meilleur » parce que le point de vue des femmes est par essence meilleur ou différent, mais, il est meilleur — selon Falquet — parce qu'exprimé d'une position opprimée[178]. À l'opposé de la perspective naturaliste ou essentialiste des rapports sociaux, Patricia Hill Collins, Nancy Hartsock, Dorothy E. Smith, Christine Delphy et Colette Guillaumin indiquent que la connaissance féministe est d'abord engagée et située, non pas en raison d'une « expérience de la féminité », mais plutôt de l'expérience des rapports de pouvoir et de la conscience de sa position sociale[179]. À ce sujet, Patricia Hill Collins prend soin de nous rappeler que la conscience peut être multiple en raison de l'imbrication des rapports sociaux. La conscience des femmes féministes n'est évidemment pas la même selon leur positionnement dans les rapports sociaux de race, de classe et de sexualité[180]. Pour ma part, il va sans dire que j'ai conscience de trajectoires en tant que dominée dans les rapports sociaux de sexe et de classe (à

[177] Falquet, J. (2012). *Op. cit.*, p. 191.
[178] Patricia Hill Collins conteste cette idée voulant que plus la personne est dominée, meilleur est son point de vue. Elle considère que cette idée reproduit des hiérarchies entre les dominations : Hill Collins, P. (2016). *La pensée féministe noire*. (D. Lamoureux, trad.). Montréal : remue-ménage, p. 410.
[179] Hartsock, S. (2003). *Op. cit.*, p. 293; Guillaumin. C. (1992). *Op. cit.*, p. 223 et p. 226. À propos du débat entre « féminin » et « féministes », voir Espinola, A. F. (2012). Subjectivité et connaissance : réflexions sur les épistémologies du « point de vue ». *Cahiers du genre*, (53), 99-12 ; Smith, D. E. (1987). Women's perspective as a radical critique of sociology. [Chapitre de livre]. Dans S. Harding (dir.), *Feminism & Methodology* (p. 84-96). Bloomington, IN: Indiana University Press, p. 90; Hill Collins (2016). *Op. cit.*, p. 407-409.
[180] Hill Collins, P. (2008). La construction sociale de la pensée féministe Noire. [Chapitre de livre]. Dans E. Dorlin (dir.), *Black feminism : anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000* (p. 135-176). Paris : L'Harmattan, 135-176 ; Hill Collins, P. (2004). *Op. cit.*, p. 103-126.

l'exception du capital culturel dont je dispose[181]), mais de dominante dans les rapports sociaux de race[182].

2.2. Les implications concrètes de la théorie du positionnement situé

En somme, mon positionnement théorique et sociologique prend la forme d'une première rupture avec les présupposés d'universalité et d'objectivité ou avec « l'illusion du point de vue absolu[183] ». Cette rupture en provoque trois autres en lien avec ma volonté de « briser les relations les plus apparentes, parce que les plus familières, pour faire surgir le nouveau système de relations entre les éléments[184]». Le second acte de ma rupture épistémologique fait plus précisément écho aux propos de Jules Falquet qui s'inscrit : « à la fois dans une critique du vocabulaire et des concepts avec lesquels une partie de la recherche persiste à penser sa démarche, et dans une tentative concrète d'aborder différemment les personnes, les lieux et les phénomènes[185] ». L'analyse critique de la littérature sur les mouvements sociaux que j'ai réalisée a notamment été motivée par ma volonté féministe de se démarquer de la littérature dominante, voire androcentrée[186]. J'y ai critiqué les différents paradigmes dominants (processus politique et nouveaux mouvements sociaux) pour leurs lacunes dans l'analyse du mouvement féministe. Au moment de l'élaboration du cadre

---

[181] Ce que Bourdieu nomme son *habitus clivé*, à savoir les tensions et contradictions entre son milieu populaire d'origine et « l'aristocratie scolaire ». Bourdieu, P. (2001). *Science de la science et réflexivité*. Paris : Raisons d'agir. p. 214.

[182] Mon positionnement dans les rapports sociaux de race explique en grande partie le choix, par exemple, de travailler l'antiféminisme religieux sous ses expressions majoritaires dans la chrétienté.

[183] Bourdieu. *Op. cit.*, p.185.

[184] Bourdieu, P., Chamboredon, J.-C. et Passeron, J.-C. (2005). *Le métier de sociologue* (5e éd.). Berlin : Mouton de Gruyter. p. 29.

[185] Falquet, J. (2012). *Op. cit.*, p. 49.

[186] Ollenburger, J. C. et Moore, H. A. (1998). *A Sociology of Women: The Intersection of Patriarchy, Capitalism, and Colonization* (2e éd.). Upper Saddle River, NJ: Prentice Hall, p. 61.

théorique au chapitre 3, j'établirai aussi « le caractère situé des savoirs[187] » en soumettant à l'examen critique et réflexif la production de la connaissance sur les contremouvements. En vue de restituer « le politique » (en référence aux rapports de domination) des interactions entre le mouvement et son contremouvement, j'utiliserai la théorie du sexage qui permet de mettre en lumière la volonté de domination des antiféministes.

De la même manière, cette recherche doctorale est l'occasion d'une analyse des effets de l'antiféminisme à partir du point de vue subjectif des femmes interrogées et de leur expérience, et non pas à partir d'une analyse surplombante, ou d'un corpus documentaire, par exemple. Par conséquent, le troisième acte de ma rupture épistémologique laisse une place importante au regard que posent les féministes interrogées sur leurs adversaires. L'avantage de mon positionnement dans la production de la connaissance — position de femme et de féministe — a rendu possible le développement d'une confiance, voire d'une complicité avec les participantes à la recherche.

2.2.1. Questions de recherche et problématique

Mon point de vue m'engage de la sorte à développer une question de recherche qui reflète ma connaissance préalable du terrain et de l'antiféminisme. Autrement dit, j'ai entrepris cette thèse avec l'a priori voulant que l'antiféminisme produise divers effets sur le mouvement féministe. Cela dit, je ne connaissais ni les lieux où ces effets se manifestent, ni leurs particularités, ni les détails de la dynamique dans laquelle ils s'inscrivent. Je formulais tout de même l'hypothèse qu'ils étaient suffisamment importants pour provoquer des transformations dans le mouvement féministe.

---

[187] Falquet. J. (2012). *Op. cit.*, p. 194.

À propos de cette hypothèse, j'avançais au chapitre 1 que les travaux féministes qui s'intéressent aux différents facteurs de transformation (souvent pensés comme des enjeux ou des défis) du mouvement féministe depuis les années 1990 et 2000 n'abordent pas – ou très peu – la question de l'antiféminisme. En guise de rappel, parmi les principaux facteurs qui provoquent des changements du mouvement féministe, je retiens la professionnalisation du mouvement féministe, les enjeux liés aux inégalités entre les féministes et les changements dans les politiques publiques, incluant le financement des organismes communautaires. J'en suis venue à formuler la problématique voulant qu'il semble actuellement impossible de ne pas prendre en compte l'antiféminisme comme l'un des facteurs de transformation du mouvement féministe si l'on veut dresser un portrait complet et actuel du mouvement féministe québécois et de son évolution. Comme le souligne Tina Fetner à propos du mouvement gai et de son contremouvement chrétien, « these movements have each undergone much organizational change over this time, with different types of organizations emerging and fading away, providing good variation in movement strategies, tactics and rhetoric[188] ». Désireuse d'en savoir plus sur les variations notamment stratégiques et tactiques du mouvement féministe, je formule une première question de recherche portant sur les types d'effets repérables.

Autrement dit, pour mener à bien ma recherche, la question suivante encadre ma démarche : *Comment le contremouvement antiféministe influence-t-il les discours et les pratiques du mouvement féministe québécois et plus précisément les composantes du mouvement qui œuvrent contre les violences faites aux femmes ?* J'aspire plus particulièrement à savoir : 1) quelles stratégies et tactiques le contremouvement mobilise-t-il contre le mouvement féministe ? 2) Quels effets ces stratégies et tactiques produisent-elles sur le mouvement féministe ? En rapport avec

[188] Fetner, T. (2001) *The Christian Antigay Movement vs. the Lesbian and Gay Movement.* (Thèse de doctorat publiée). New York University, p. 14.

cette dernière question, j'en suis venue à formuler les sous-questions suivantes : 1) quels effets le contremouvement antiféministe a-t-il sur les analyses des violences faites aux femmes développées par le mouvement féministe ? 2) Comment le contremouvement influence-t-il les pratiques de cette composante du mouvement féministe ? 3) Comment les actions antiféministes affectent-elles les militantes et travailleuses dans leur parcours ainsi que leur travail de mobilisation et d'intervention ? 4) Comment les féministes s'adaptent-elles à l'accueil que réservent les élus, les médias et leurs partenaires au discours masculiniste sur les violences faites aux femmes ?

2.2.2. La définition de l'adversaire

Avant de répondre à ces questions de recherche, je tiens à souligner que je m'appuie sur la définition de l'adversaire telle qu'élaborée par les féministes interrogées en faisant fi du fait que les antiféministes ne s'identifient pas comme tels (sauf exception), ni ne partagent une terminologie commune[189]. Par exemple, certains masculinistes préfèrent l'appellation « hoministe » ou « humaniste », mais très rarement « antiféministe » (un peu à l'image des racistes qui refusent de se dire racistes). Inspirée par la sociologue américaine Tina Fetner qui privilégie le terme « religious right » (plus polémique) plutôt que « pro-family movement » (plus rassurant) pour désigner le mouvement d'opposition au mouvement gai et lesbien américain, je considère que les mots « masculiniste » et « antiféministe » sont à privilégier[190]. En outre, l'enjeu est le même avec les mouvements contre l'avortement, qui se qualifient de « provie », ce qui ne sous-entend pas le conflit avec une majorité de femmes sur la question de l'avortement, alors que des féministes les

---

[189] Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2015b). Introduction à la nouvelle édition: discours et actions masculinistes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 11-42). Montréal: remue-ménage, p. 13.

[190] Fetner, T. (2008). *How the Religious Right Shaped Lesbian and Gay Activism*. Minneapolis, MN: University of Minnesota Press, p. xviii et xix

qualifient d' « antichoix», pour bien souligner que leur mobilisation a pour objectif de limiter les choix reproductifs (et même sexuels) des femmes[191]. De même, « humaniste » et « hoministe » sont des étiquettes qui camouflent l'opposition aux féministes, laissant plutôt entendre que ces hommes sont avant tout intéressés à la « condition masculine », sans nécessairement se préoccuper des féministes.

En ce sens, le troisième acte de ma rupture épistémologique est contraire à la proposition qui suggère de laisser le contremouvement se définir. Si je devais respecter cette démarche, il me serait difficile de mettre en lumière les catégories sociales dominantes sous leurs formes organisées ainsi que le conflit qu'elles engendrent contre le mouvement féministe. Qui plus est, les débats entourant la terminologie privilégiée pour se définir en tant que groupe sont révélateurs des critiques féministes qu'elle reçoit[192]. En d'autres termes, en faisant usage du mot « masculinisme » pour définir leur adversaire, des féministes forcent les militants et intellectuels antiféministes à se positionner face à cette appellation, sinon à en rejeter le signifiant désormais devenu commun[193].

2.2.3. La relation d'enquête

En m'inscrivant dans cette remise en question de la dichotomie « militante ou chercheuse », « théoricienne ou praticienne », voire « expérience ou connaissance », mon positionnement en tant que féministe m'offre l'avantage suivant : je n'ai pas eu à me confronter à la réticence des militantes qui, dans bien des cas, n'apprécient pas le rapport hiérarchique qui peut émaner du rapport d'extériorité de la chercheure au

---

[191] Et des personnes ayant des utérus.

[192] Gory, G. (2011). *L'organisation du discours masculiniste au début du XXIème siècle (1989-2010)*. (Mémoire de maîtrise). Université de Bordeaux, p. 121.

[193] À propos des rapports de force entre signifiant, voir : Hall, S. (2008). *Identités et cultures. Politiques des cultural studies*. (C. Jaquet, trad.). Paris : éditions Amsterdam.

mouvement étudié[194]. Autrement dit, les militantes n'apprécient pas « être étudiées », ni qu'une critique de leur travail soit élaborée à partir du regard surplombant de « l'experte ». En ce sens, bon nombre de militantes et de travailleuses interrogées me confiaient aisément des informations dont certaines ne peuvent pas figurer parmi les données de recherche pour des raisons de sécurité (mais qui me permettaient de valider certaines impressions, ou confirmaient ce que d'autres avaient pu me dire). À la suite de Verta Taylor, j'ai à mon tour tenté d'éviter le « voyeurisme » en partageant ma propre expérience de l'antiféminisme avec les personnes interrogées[195]. J'ai ainsi utilisé la technique du dialogue dont parlent Patricia Hill Collins et bell hooks, à savoir une démarche qui sous-entend un partage de la parole et non pas la tenue d'un discours d'un sujet sur un objet[196].

Mon éthique de la recherche privilégie la transparence, la confiance ainsi que la réciprocité ou le « don contre don ». Autrement dit, cette éthique rend possible une plus grande transparence quant à l'analyse que les répondantes font de l'antiféminisme ou du masculinisme. Comme l'indique le sociologue Jean-Claude Kaufmann, « l'informateur gère son degré d'implication dans l'entretien, et celui-ci dépend en grande partie de la confiance qu'il fait à l'enquêteur[197] ». Parmi celles qui connaissaient mes écrits, certaines y faisaient référence, soit pour dire qu'elles étaient d'accord avec mes analyses ou pour exprimer leur désaccord. Dans ce contexte, au lieu de craindre de me positionner pour ne pas « contaminer » mon objet, j'avance – à la suite de Javier Auyero – qu'il est illusoire de penser que le chercheur ou la

---

[194] Galerand, E. (2004). Recherche-Action : notes de réflexion sur leur articulation. *Labrys*, (6). Récupéré de http://www.tanianavarroswain.com.br/labrys/labrys6 ; Delphy, C. (2001). *L'ennemi principal. Penser le genre*. Paris : Syllepse, p. 125 ; Smith, D. E. (1987), *Op. cit.*, p. 86 ; Haraway, D. (2003). *Op. cit.*, p. 399-401.

[195] Taylor, V. (1998). Feminist methodology in social movements research. *Qualitative Sociology, 21*(4), 357-379, p. 370.

[196] Hill Collins, P. (2016). *La pensée féministe noire*. (D. Lamoureux, trad.). Montréal : remue-ménage, p. 397; hooks, b. (2017). *De la marge au centre : théorie féministe* (N. B. Grüsig, trad.). Paris : Cambourakis, p. 75, 80.

[197] Kaufmann, J.-C. (2008). *L'enquête et ses méthodes : l'entretien compréhensif* (2e éd.). Paris: Armand Colin, p. 45.

chercheure ne participe pas de ce fait au débat, qu'il ou elle ne sont pas positionné.e.s[198]. Avec le recul, je constate que ces échanges m'ont permis d'avoir accès à beaucoup plus d'informations, comparé à d'autres expériences d'entretiens menés auprès de personnes qui ne me connaissaient pas en tant que féministe et chercheure. Par contre, je ne veux en aucun cas prétendre que ma thèse est à l'abri des défis qui se poseront au moment de sa diffusion. Des participantes peuvent être insatisfaites des critiques et analyses que j'élabore et estimer qu'il s'agit là de mon regard de « chercheure » qui ne travaille pas au quotidien avec des femmes victimes de violence masculine. J'espère malgré tout que les lectrices devineront l'intention bienveillante derrière les analyses qui soulignent les conflits et qui exposent les divisions dans le mouvement féministe.

Mon éthique féministe m'amène aussi à vouloir « protéger » les répondantes d'éventuelles attaques de la part d'antiféministes. Au moment de la signature du formulaire de consentement de participation à la recherche[199], chaque féministe a été informée des objectifs poursuivis, de ses droits de retrait, des potentiels inconvénients ou malaises que le sujet pouvait provoquer, ainsi que de leur droit à la confidentialité sans quoi, une telle recherche n'aurait pu être envisageable. Je me devais d'autant plus de protéger leur sécurité que les participantes à la recherche sont à risque de poursuite, voire de subir diverses formes de représailles. Dans *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche,* Michèle Ollivier et Manon Tremblay, avancent que « l'une des meilleures stratégies pour protéger la confidentialité des informations recueillies reste l'anonymat des sujets[200]. » Pour cette raison, j'ai garanti l'anonymat des répondantes en remplaçant leur nom par un code alphanumérique (par exemple, R10).

---

[198] Auyero, J. (2003). *Contentious Lives: Two Argentine Women, Two Protests, and the Quest for Recognition*. Durham, NC: Duke University Press, p. 194-195.
[199] Certification éthique numéro FSH-2013-05.
[200] Ollivier, M. et Tremblay, M. (2000). *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche*. Paris : L'Harmattan, p. 98.

Or, garantir l'anonymat dans ce contexte conflictuel est à la source de tensions permanentes qui m'ont habitée tout au long de la rédaction de la thèse. Par exemple, quels groupes antiféministes puis-je nommer sans faire courir un risque d'identification des participantes à la recherche ? J'en suis venu à la conclusion qu'il m'était impossible de nommer les groupes masculinistes intervenants auprès des hommes violents sans mettre à mal l'anonymat des répondantes, surtout celles travaillant hors des grands centres urbains. J'ai cependant fait une exception pour quelques organisations qui sont mentionnées plus d'une fois, pour les masculinistes apparaissant dans le film *La domination masculine* ou pour des groupes masculinistes et les intellectuels mentionnés dans les médias et dans l'ouvrage collectif *Le mouvement masculinisme au Québec : l'antiféminisme démasqué*[201]. Même ce choix n'évacue pas tous les risques de représailles, puisqu'un militant masculiniste peut notamment se convaincre que les propos qui le concernent proviennent d'une féministe qu'il côtoie dans une table de concertation ou ailleurs, et vouloir s'en prendre à elle, même à tort. Dans tous les cas, j'ai tenté d'amoindrir les risques d'amplifier les effets psychologiques de l'antiféminisme (que je documente au chapitre 6) sur les participantes en m'assurant d'un anonymat que j'espère le plus complet possible. Pour ce faire, les noms des féministes, leurs organisations et parfois leurs fonctions ne sont pas précisé.e.s, même si cela contraint, voire limite ma description du corpus et des groupes à l'étude. En fin de compte, cette thèse s'inscrit dans un domaine de recherche où même les chercheur.e.s sont à risque de poursuites juridiques[202].

---

[201] Entrevues intégrales de militants dans le cadre du tournage de Jean, P. (réal.). (2009). *La domination masculine*. Elzévir films, Black moon, Union générale cinématographique (UGC), la Radio-télévision belge francophone (RTBF) et Wallonie image production : Belgique, France; M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir. 2015). *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug.). Montréal: remue-ménage.

[202] Le cas le plus évocateur est sans aucune doute celui de Pierrette Bouchard et Isabelle Boily qui ont été poursuivi par des militants en Colombie-Britannique. *Wiebe c. Bouchard*. (2008). BCSC 249. Récupéré de http://www.courts.gov.bc.ca/jdb-txt/sc/08/02/2008bcsc0249.htm. Voir également les

2.2.4. L'importance de la réflexivité

Qui plus est, la démarche féministe comporte une part de réflexivité[203], afin d'éviter de produire une analyse complaisante du mouvement féministe. Autrement dit, « je défends l'idée que la participation (réflexive) ne produit pas nécessairement un aveuglement (par "complicité" ou volonté de magnifier l'action avec laquelle on sympathise), mais plutôt un esprit critique plus aiguisé[204] ». Le processus réflexif exige notamment d'observer ses préférences, ses « perceptions, visions, croyances, attentes [et] espérances[205] » de façon à ne pas les laisser imposer la cadence de la démarche. À ce sujet, mon processus réflexif m'a amenée à intégrer les données minoritaires qui soulignent la possibilité de créer des ponts avec des organisations masculinistes, par-delà mon point de vue et les conflits idéologiques que ces propos sous-tendent avec la majorité des répondantes[206]. La réflexivité continue sous-entend ainsi une rigueur dans le traitement des données[207]; une rigueur en partie assurée par la mise en place de différents dispositifs méthodologiques[208].

En résumé, les dispositifs méthodologiques suivants ont été privilégiés : une diversification des sources, l'élaboration d'un échantillon suffisant pour obtenir une saturation des données, une connaissance du contexte et des groupes à l'étude, la prise en compte de « données dissonantes (ou de perceptions opposées à celles de la

---

enjeux que posent le cas très médiatisé de Marie-Ève Bourdon, M.-C. (2017, 23 mai). Un jugement attendu. *Actualités UQAM*. Récupéré https://www.actualites.uqam.ca/2017/confidentialite-donnees-recherche-un-jugement-attendu.

[203] Rui, S. (S.d.). Réflexivité. [Chapitre de livre]. Dans S. Paugam (dir.), *Les 100 mots de la sociologie* (s.p.). Paris : PUF. Récupéré de https://sociologie.revues.org/1584.

[204] Falquet, J. (2012). *Op. cit.*, p. 50.

[205] Bourdieu, P. (2001). *Op. cit.*, p.185.

[206] Bertucci, M.-M. (2009). Place de la réflexivité dans les sciences humaines et sociales : quelques jalons. *Cahiers de sociolinguistique*, *1*(14), 43-55, p. 50-51.

[207] Driscoll, K. et McFarland, J. (1989). *Op. cit.*, p. 187.

[208] Les critères de validité sont remplacés par des critères de rigueur dans ce type de démarche ou d'approche (féministe, critique, recherche-action, etc.). Voir : Gohier, C. (2004). De la démarcation entre critères d'ordre scientifique et d'ordre éthique en recherche interprétative. *Recherches qualitatives*, *24*, 3-17, p. 6-7.

"majorité")[209] », la triangulation des données, l'explication de la démarche et l'étalement des limites de la recherche. Ces modalités méthodologiques me permettent de répondre aux critères de rigueur de la recherche selon Christiane Gohier, que ce soit la crédibilité (obtenue grâce à la triangulation des données et la diversification des sources), la transférabilité (que rend possible la saturation, la connaissance du contexte et la description de l'objet de recherche), l'équilibre (grâce à l'intégration de divers points de vue), la constance interne et la fiabilité, notamment par l'explication de la démarche, de mon point de vue et des limites de la recherche[210].

2.3. Notes sur la méthode : la cueillette de données

J'ai choisi la méthode semi-directive de cueillette de données en partie « because of its compatibility with my commitment, as a feminist scholar, to allow women to describe their experiences in their own terms, to develop more egalitarian relationships with interviewees, and to encourage interviewees to introduce new research questions based on their own experiences[211] ». En outre, cette méthode apparaît la plus appropriée pour appréhender les perceptions des actrices des effets du contremouvement; effets qui s'évaluent en étudiant la subjectivité des actrices concernées[212]. Comme je cherche à documenter et à analyser les effets de l'antiféminisme sur les féministes et leurs mouvements, il apparait logique de considérer que ces féministes sont les mieux placées pour me renseigner à leur sujet.

---

[209] Côté, I. (2016). *L'évolution des pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale au Québec.* (Thèse de doctorat non publiée). Université de Montréal, p. 43.
[210] Gohier, C. (2004). *Op. cit.*, p. 6-7.
[211] Taylor, V. (1998). *Op. cit.*, p. 366.
[212] Meyer, D. S. (2006). Claiming credit: Stories of movement influence as outcomes. *Mobilization: An International Journal, 11*(3), 281-298, p. 281-298; Polletta, F. (1998). Contending stories: Narrative in social movements. *Qualitative Sociology, 21*(4), 419-446.

J'aborderai plus à fond la question de la valeur heuristique de la perception des féministes dans la section portant sur les défis et les limites de la recherche.

Dans cette section de chapitre, je discuterai plus en détail de chacun des trois corpus d'entrevues menées auprès de féministes québécoises, dans presque toutes les régions du Québec, pour un total de 87 entrevues semi-dirigées. Pour respecter leur anonymat, j'ai fait le choix d'utiliser indifféremment les termes « répondante », « participante » (à la recherche), « informatrice » ou « féministe » en précisant parfois leur fonction, soit les fois où j'estime que c'est utile à mon propos, sans pour autant rompre l'entente de confidentialité. Tel que mentionné précédemment, chaque participante a été identifiée par un code alphanumérique. Trois séries de code ont été créées, chacune renvoyant à un corpus distinct : ARR pour les répondantes de l'ARIR (la recherche *Discours et intervention féministes, un inventaire des lieux*) suivi d'un chiffre (de 1 à 58), ATR pour les féministes du corpus de la recherche *Les attaques antiféministes*, également suivi d'un chiffre (de 1 à 15) et RT pour les participantes à ma recherche doctorale, aussi accompagné d'un chiffre entre 1 et 14. Pour compléter la référence, tous les codes sont précédés du numéro de la question posée (Q1 pour question 1, par exemple), ce qui facilite le repérage dans le verbatim ou dans le questionnaire. Chaque corpus regroupe des entretiens réalisés à partir d'un canevas flexible et ouvert aux interrogations qui ont émergé lors des rencontres. Finalement, j'exécute une triangulation des données, et à plus forte raison « la triangulation temporelle » d'entretiens menés entre 2006 et 2015[213]. Enfin, une triangulation de corpus qui s'arriment les uns aux autres dans une logique d'entonnoir, contribue au

[213] Berger, E., Crescentini, A., Galeandro, C., Crohas, G. M. (2010). *Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation (AREF). La triangulation au service de la recherche en éducation : Exemples de recherches dans l'école obligatoire*. Université de Genève, Genève, septembre 2010. Récupéré de https://plone.unige.ch/aref2010/communications-orales/premiers-auteurs-en-b/La%20triangulation.pdf, p. 5.

critère de rigueur de la recherche notamment parce qu'elle en améliore « la solidité [...] du processus et ainsi la qualité du résultat final[214]».

En complément des témoignages recueillis dans les trois corpus, je profite d'un accès privilégié aux notes des entrevues qu'Émilie Saint-Pierre a menées en 2007 auprès de 80 groupes féministes répartis sur l'ensemble du territoire québécois dans le but de documenter les pratiques d'intimidation des militants et des groupes masculinistes. Il s'agit d'une recherche dont elle a présenté les résultats dans un chapitre paru dans l'ouvrage *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué*[215]. Ces notes d'enquête enrichissent essentiellement mon analyse des tactiques adoptées par le contremouvement. Puisque, « [d]ans toute recherche, les sources documentaires peuvent fournir à la fois des informations complémentaires et une diversification des éclairages[216] », j'ai également fait usage de contenu de sites web et de documents connexes incluant des rapports, des ouvrages, des communications et des articles produits par des antiféministes[217]. Je bénéficie aussi de la générosité du réalisateur, Patric Jean, qui m'a permis d'utiliser la totalité des

---

[214] *Ibid.*, p. 2

[215] Pour le chapitre, Saint-Pierre, E. (2015). Lorsque des actions masculinistes ciblent des féministes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 267-294). Montréal: remue-ménage. Pour le document des notes d'entrevues : Saint-Pierre, E. (2007). *Intimidations masculinistes : compilation de données recueillies entre février et mars 2007 auprès de groupes de femmes et féministes du Québec.* [Document non publié].

[216] Combessie, J.-C. (2007). *Op. cit.*, p. 13.

[217] Par exemple : Boucher, J.-C., Gagnon, J.-P. et l'équipe de recherche de L'après-rupture. (2008). *Le scandale des fausses statistiques du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec sur la violence conjugale.* Récupéré le 29 janvier 2016 de http://www.lapresrupture.qc.ca/Le%20scandale%20des%20fausses%20statistiques.htm ; Les archives de Condition masculine et paternelle. (s.d.). Récupéré le 11 janvier 2016 de http://www.egalitariste.org/Archives_condition_masculine_et_paternelle.htm ; Laforest, D. (2015). [Blogue de Fathers 4 Justice]. *F4J QUÉBEC : 10 ans de lutte.* Récupéré le 1er février 2016 de http://www.fathers-4-justice.ca/portal/index.php ; Laroche, D. (2005). [site web du Congrès Paroles d'hommes Montréal]. *Prévalence et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes.* Récupéré le 10 février 2016 de http://www.parolesdhommes.com/2005/C7_LaViolence_DLaroche.pdf ; Brooks, F., Dupuy, G., Boucher, J.-C., Gagnon, J.-P., Bilodeau, L., Lérétik, B. et Trottier, J.-P. (2010). *300 000 femmes battues y avez-vous cru ?* Québec : éditions Café Crème ; Dallaire, Y. (2001). *Homme et fier de l'être.* Québec : Option santé.

enregistrements vidéo des entretiens avec des masculinistes québécois lors du tournage de *La domination masculine*[218]. J'utilise parfois ces documents pour illustrer des propos antiféministes, et d'autres fois pour discuter de l'appropriation des femmes comme objectif recherché par le contremouvement, car, comme le rappelle Nicole-Claude Mathieu, « un dominant connaît la domination ». Il « connaît le mode d'emploi, les mécanismes économiques et les justifications idéologiques[219] ».

2.3.1. Premier corpus : *Discours et intervention féministes, un inventaire des lieux*

La première série d'entrevues a été colligée dans le cadre de la recherche *Discours et intervention féministes, un inventaire des lieux*, menée sous la direction de Francine Descarries et de Christine Corbeil dans le cadre de l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes sur le mouvement des femmes québécois (ARIR). Les 58 informatrices qui ont participé à cette recherche en 2006 nous donnent accès à un vaste éventail de préoccupations partagées par les féministes aujourd'hui[220]. Comme son nom l'indique, cette recherche avait notamment pour objectif de faire le bilan des enjeux et des défis pour le mouvement féministe. La grande majorité des entretiens semi-dirigés a été menée auprès de responsables d'organisations parapluies (des fédérations et des regroupements). Je n'ai cependant pas participé à l'élaboration des grilles d'entretien puisque j'ai joint le groupe de recherche une fois la cueillette des données complétée. Des questionnaires différents ont été élaborés pour les féministes évoluant dans les milieux d'intervention (voir annexe a pour la grille d'entretien) et celles qui ne pratiquent pas ou peu d'intervention, soit les « praticiennes » du mouvement (voir annexe b). Or, je n'ai pas tenu compte de ces distinctions puisque des féministes des deux « catégories » militent contre les

---

[218] Entrevues intégrales de militants dans le cadre du tournage de Jean, P. (réal.). (2009). *La Domination masculine*. Elzévir films, Black moon, Union générale cinématographique (UGC), la Radio-télévision belge francophone (RTBF) et Wallonie image production : Belgique, France.
[219] Mathieu, N.-C. (1991). *L'anatomie politique : Catégorisations et idéologies du sexe*. Paris : Côté-femmes, p. 147-148.
[220] Descarries, F. (1998). *Op. cit.*

violences faites aux femmes. Pour éviter de s'« éparpiller[221] » dans un matériel trop vaste, l'équipe de recherche a privilégié le critère de l'*exemplarité*[222] non aléatoire pour la construction de son échantillon. Ainsi, plusieurs féministes furent sélectionnées pour leur positionnement privilégié dans le mouvement ainsi que la diversité de leur implication et de leur lieu d'ancrage.

En travaillant pour le groupe de recherche, j'ai effectué une recherche par occurrences et cooccurrences dans le corpus des retranscriptions des entretiens: anti* (antiféminisme, antiféministe) et mascul* (masculinisme, masculiniste et masculinité). Grâce à cet exercice, j'ai pu établir que plus de la moitié des 58 répondantes (54%) indiquent que l'antiféminisme s'avère être un défi ou un obstacle de taille à leur travail dans les groupes de femmes, sans par ailleurs qu'aucun élément du questionnaire ne porte spécifiquement sur l'antiféminisme. Voilà ce qui m'a convaincu de l'intérêt de ce premier corpus pour ma recherche doctorale[223]. En outre, la recherche *Discours et intervention féministes, un inventaire des lieux* m'a offert la possibilité de proposer une première ébauche de cartographie des effets de l'antiféminisme ou des préoccupations concernant l'antiféminisme, sans toutefois fournir des informations précises sur les effets du contremouvement sur les organisations. Deux autres corpus d'entrevues portant spécifiquement sur l'antiféminisme viennent s'ajouter à ce premier et combler ces angles morts.

---

[221] Kaufmann, J.-C. (2008). *Op. cit.*, p. 40.

[222] Ruquoy, D. (1995). Situation d'entretien et stratégie de l'interviewer. Dans L. Albarello, F. Digneffem J.-P. Hiernaux et C. Maroy (dir.), *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*. Paris : Armand Colin, p. 72, cité dans Francine Descarries, *Résumé du projet de recherche Discours et intervention féministes : un inventaire des lieux*. [Document non publié]. s.l., s.d., p. 6.

[223] Je remercie Francine Descarries de m'avoir permis d'utiliser les verbatim pour ma thèse.

2.3.2. Deuxième corpus : *Les attaques antiféministes*

Le second corpus est composé de 15 entretiens[224] semi-directifs réalisés en 2010 dans le cadre de la recherche *Les attaques antiféministes au Québec*[225]. En tant que membre de l'équipe de recherche, j'ai participé à l'élaboration de l'objectif qui était de documenter les formes que prennent les attaques antiféministes et leurs effets sur les groupes du mouvement féministe rejoints par l'enquête. Au moment de mener les entrevues[226] (voir annexe c), j'y trouvais mon compte, puisque j'estimais pouvoir bonifier ma cartographie préliminaire des effets de l'antiféminisme réalisée à partir du premier corpus. Comme la précédente, cette recherche a effectué son recrutement à l'aide d'un échantillonnage « [d']informateurs institués », pour reprendre les mots de Jean-Claude Combessie[227]. Les participantes ont été questionnées à la fois sur leur expérience personnelle et sur leur perception du mouvement féministe dans lequel elle évolue, selon l'approche communément désignée sous le vocable « méthode biographique » dans laquelle « l'interviewée agit alors comme une observatrice de son propre mouvement[228]». En cohérence avec la méthode d'enquête de la recherche *Discours et intervention féministes, un inventaire des lieux*, les interviewées nous renseignaient sur les autres membres de leur groupe, ce qui permet d'obtenir rapidement un portrait global d'une situation qui affecte des collectivités. J'ai contribué à l'élaboration des résultats de la recherche sur les attaques antiféministe en produisant une première analyse de contenu des effets que je qualifie de

---

[224] Tous les entretiens sont individuels à l'exception d'une séance où elles sont deux. Il s'agit de ATR6a et ATR6b.

[225] Constitué sous la direction de Francis Dupuis-Déri en partenariat avec L'R des centres de femmes et sous l'égide du Service aux collectivités de l'UQAM. Francis Dupuis-Déri (dir. 2010). « Projet de recherche "les attaques antiféministes au Québec" », *L'R des centres de femmes/Service aux collectivités*, UQAM : Montréal.

[226] Avec Stéphanie Mayer, nous nous sommes divisées le nombre d'entrevues. Nous étions seules durant les séances à l'exception du premier entretien.

[227] Combessie, J.-C. (2007). *Op. cit.*, p.18.

[228] Francis Dupuis-Déri (dir. 2010). « Projet de recherche "les attaques antiféministes au Québec" ». *Op. cit.* Voir également, Pouliot, J.-F. (1986). *L'impact des groupes-hommes sur les relations sociales de sexe : Enquête sur la condition masculine.* [Cahier de recherche 7]. Québec : Les cahiers de recherche du Groupe de recherche multidisciplinaire féministe, p. 25-29.

psychologiques[229]. Dans une perspective de coconstruction de la connaissance, j'ai entrepris de valider l'hypothèse de L'R des centres de femmes, à savoir que les féministes réagissent à la violence antiféministe à la manière des femmes victimes de violence conjugale. Pour ce faire, j'ai emprunté la théorie du cycle de la violence conjugale comme outil de validation de leur hypothèse. Parallèlement, et à partir des retranscriptions d'entrevues[230], j'ai poursuivi l'élaboration de ma cartographie des effets de l'antiféminisme, en repérant les effets retenus pour l'analyse soit les effets de type politique, discursif, organisationnel et biographique.

En somme, la recherche exploratoire sur les attaques antiféministes m'a permis de poursuivre mon exercice de cartographie des effets, tout comme elle m'a offert la possibilité de dresser un premier éventail des tactiques mobilisées par les masculinistes, au moment où cette forme d'antiféminisme entre dans une nouvelle phase de développement, soit la phase d'institutionnalisation en 2010[231]. Or, je devais poursuivre mon enquête, puisque les participantes ne provenaient pas nécessairement d'organismes qui ont comme premier mandat la lutte contre les violences faites aux femmes. Par ailleurs, nous avons questionné les féministes sur l'antiféminisme en général, leur demandant de définir ce qu'elles entendent par « antiféminisme ». Grâce à cela, j'ai pu constater que le masculinisme est la forme d'antiféminisme la plus discutée par les répondantes. Par conséquent, j'ai décidé de reproduire l'exercice dans le cadre des entretiens menés spécifiquement auprès de féministes évoluant dans les milieux de luttes contre les violences faites aux femmes, afin de m'assurer qu'il s'agit bel et bien de la forme d'antiféminisme la plus visible, au Québec, durant les années 2000.

---

[229] Blais, M. (2012). Y a-t-il un « cycle de la violence antiféministe » ? Les effets de l'antiféminisme selon les féministes québécoises. *Cahiers du genre*, (52) et *Recherches féministes*, *25*(1), 167-195.
[230] Merci à Marie-Ève Campbell-Fiset pour la retranscription des entrevues.
[231] Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2015b). *Op. cit.*, p. 39-40.

2.3.3. Troisième corpus : les entretiens auprès des féministes travaillant contre les violences faites aux femmes

Autrement dit, les 15 entrevues du deuxième corpus ne m'ont pas permis d'atteindre un niveau de saturation satisfaisant. Pour cette raison, j'ai réalisé 14 entretiens semi-directifs additionnels auprès de répondantes provenant des réseaux qui travaillent plus spécifiquement contre les violences faites aux femmes afin d'explorer plus en détail ce secteur précis de la communauté du mouvement féministe. Dans l'espoir d'obtenir un portrait plus complet des effets dans les secteurs des violences, j'ai donc constitué un échantillon de féministes qui travaillent dans le réseau des maisons d'hébergement et dans celui qui lutte et qui vient en aide aux victimes de violence sexuelle. J'ai également interrogé une intervenante et une fonctionnaire des milieux de la santé, ainsi qu'une intervenante qui évolue dans les milieux « famille », puisque son travail l'amène à être en contact avec des victimes de violence conjugale. Ce corpus constitue par le fait même le bout de l'entonnoir des trois corpus imbriqués. Cela étant, ce troisième corpus m'assura une meilleure vue d'ensemble des tactiques adoptées pour nuire au mouvement féministe.

Pour l'échantillonnage de ce dernier corpus, j'ai abandonné le critère d'exemplarité afin, d'une part, d'éviter d'interroger les mêmes féministes, et, d'autre part, d'éviter la surreprésentativité qui nuit à la circulation de la parole dans la communauté. J'ai plutôt procédé par échantillonnage volontaire auprès des organismes locaux qui travaillent directement auprès des femmes violentées un peu partout au Québec. Par conséquent, les critères de l'âge et de l'origine n'ont pas été retenus. En termes de protocole de recrutement, j'ai rejoint les féministes par l'intermédiaire d'un courriel adressé à leurs groupes. À ce protocole, se greffe la

technique « boule de neige [232] », grâce aux répondantes qui m'en référaient d'autres et d'une représentante d'une organisation parapluie qui a contacté les membres pour leur faire connaître mon invitation à participer à une recherche sur les effets de l'antiféminisme[233].

Au total, 62 groupes œuvrant contre les violences faites aux femmes ont été contactés (26 en violence sexuelle et 36 en violence conjugale). Sur ce nombre, 11 féministes ont accepté de participer à la recherche. Considérant le caractère volontaire de la technique d'échantillonnage, mais surtout de la lourde tâche qui incombe aux travailleuses qui accompagnent des femmes victimes de violence, rien d'étonnant au fait que seul un petit nombre m'a répondu. Dans l'ensemble, elles trouvaient le temps de répondre à mes questions en dehors de leurs heures de travail, ou entre deux réunions. Une féministe qui désirait participer a dû se désister après avoir remis deux fois notre rencontre pour accompagner des victimes au tribunal. J'ajouterais que j'ai mis en œuvre mon protocole d'enquête au moment même où une doctorante venait tout juste de les solliciter pour sa recherche doctorale. Si bien que des féministes m'informaient que c'était la deuxième fois en peu de temps qu'elles acceptaient de participer à une recherche et que c'était beaucoup de temps investi, considérant la lourdeur de leur charge de travail. Malgré cet ennuyeux concours de circonstances, les 11 participantes qui ont accepté de me rencontrer l'ont fait parce qu'elles se disaient très préoccupées par l'antiféminisme et ses conséquences. Enfin, un désavantage de la méthode d'échantillonnage volontaire réside dans le fait que je n'ai pas réussi à rejoindre certains groupes de femmes racisées auprès desquels il aurait

---

[232] À propos des techniques d'échantillonnage, voir notamment : Beaud, J.-P. (2009). L'échantillonnage. [Chapitre de livre]. Dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (p. 251-284). Québec : PUQ.

[233] Je ne peux la nommer, mais j'espère qu'elle saura se reconnaître si elle lit cette note puisque je tiens à la remercier sincèrement pour son soutien.

fallu entreprendre une démarche spécifique[234]. Même si des femmes racisées ont participé à l'enquête, mon troisième corpus est, en définitive, plutôt homogène : la majorité des informatrices sont blanches, hétérosexuelles, cisgenres, d'origine européenne et détiennent un diplôme d'études de premier ou de deuxième cycle universitaire. Cela dit, leur profil correspond à celui de la majorité des travailleuses du mouvement féministe, ce qui d'ailleurs est à l'origine de bien des critiques au sujet des logiques d'inclusion et d'exclusion à l'œuvre dans le mouvement féministe[235].

La majorité des groupes représentés dans l'échantillon dispensent des services d'accueil, d'écoute et de référence téléphonique, ainsi que de rencontres individuelles et de groupes[236]. Plusieurs d'entre eux offrent aussi un service d'accompagnement au tribunal, que ce soit à la Cour de la famille, au criminel ou au civil[237]. À noter que c'est dans l'esprit des « groupes de conscience » que sont nées les premières maisons d'hébergement dans les années 1970; moment où « des femmes réalisent que la violence subie par leurs conjoints constitue la norme plutôt que l'exception, qu'il ne s'agit pas d'un problème individuel, mais bien d'un problème social et que, ce faisant, il importe d'agir pour mettre fin à cette brutale réalité[238] ». Actuellement, le Québec compte plus d'une centaine de maisons réparties sur l'ensemble du territoire (mais en plus grande proportion à Montréal et en Montérégie que dans le Nord-du-

---

[234] J'ai tenté de joindre un groupe de femmes autochtones, sachant que ma démarche risquait de ne pas porter fruit en raison des règles éthiques qui régissent les protocoles d'enquête entre chercheuses allochtones et les participantes autochtones.

[235] À ce sujet, voir l'analyse de la féministe belge Nouria Ouali qui est tout à fait transférable au contexte québécois : Ouali, N. (2015). Les rapports de domination au sein du mouvement des femmes à Bruxelles : critiques et résistances des femmes minoritaires. *Nouvelles questions féministes*, *34*(1), 16-34. Voir également Ricci, S. (2015). Quand le sourire de la diversité cache les rapports de domination. [Chapitre de livre]. Dans N. Hamrouni et C. Maillé (dir.), *Le sujet du féminisme est-il blanc ? Femmes racisées et recherche féministe* (p. 175-194). Montréal : remue-ménage.

[236] Bilodeau, D. (1990). L'approche féministe en maison d'hébergement : quand la pratique enrichit la théorie. *Nouvelles pratiques sociales*, *3*(2), 45-55, p. 50-52.

[237] Pour la France et les États-Unis, voir la thèse de Delage, P. (2017). *Violences conjugales : du combat féministe à la cause publique*. Paris : Presse de SciencesPo.

[238] Côté, I. (2016). *L'évolution des pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale au Québec.* (Thèse de doctorat non publiée). Université de Montréal, p. 7.

Québec[239]). Plusieurs d'entre elles sont regroupées sous deux bannières soit : le *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale* (né en 1979) et la *Fédération des maisons d'hébergement pour femmes* (fondée en 1987). Ces deux organismes ont pour mandat la promotion et la défense des droits des femmes victimes de violence conjugale[240]. En plus d'offrir un hébergement d'urgence aux femmes violentées, la plupart de ces maisons accueillent aussi leurs enfants. En ce qui à trait aux demandes d'aide, « le motif principal d'hébergement pour l'ensemble des femmes hébergées en 2007-2008 (6 574 femmes) est la violence verbale et psychologique (40,8%), suivi de la violence physique (32,5%)[241] ». Les maisons d'hébergement partagent également un mandat de prévention et de sensibilisation, ce qui inclut le développement d'activités en milieu scolaire, mais aussi la participation à des tables de concertation locales ou régionales qui regroupent des partenaires (policiers, protection de la jeunesse, etc.) investis dans la prévention des violences.

Tout comme les maisons d'hébergement, l'aide aux victimes de violence sexuelle est née d'une prise de conscience que les violences faites aux femmes sont véritablement un problème sociologique et politique plutôt qu'une expérience individuelle[242]. Une quarantaine de CALACS, les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, sont actifs au Québec. Sur ce nombre, 27 sont membres

---

[239] Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N. et Lesieux, É. (2010). *Services d'aide en matière de violence conjugale : état de la situation et besoins prioritaires.* [Document synthèse]. Montréal : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et faite aux femmes. Récupéré de http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/services-daide-synthese.pdf.

[240] Fédération des maisons d'hébergement. (2017). *Historique*. Récupéré le 2 août 2017 de http://www.fede.qc.ca/historique ; Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. (s.d.). [Site web]. Récupéré le 2 août 2017 de http://maisons-femmes.qc.ca/ ; Bilodeau, D. (1990). *Op. cit.*, p. 46.

[241] Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N. et Lesieux, É. (2010). *Op. cit.*

[242] Robitaille, C. et Tessier, D. (2010). Trente ans après…Les défis de l'intervention féministe dans les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CLACS). [Chapitre de livre]. Dans C. Corbeil et I. Marchand (dir.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui : portraits d'une pratique sociale diversifiée* (p. 149-169). Montréal : remue-ménage, p. 150.

du Regroupement québécois des CALACS (RQCALACS)[243] qui exerce un mandat de prévention et de sensibilisation des violences à caractère sexuel[244]. En ce qui concerne les demandes d'aide, 42 % de celles qui utilisent les services d'un CALAC ont attendu 13 ans avant de le faire. Elles sont 76 % à avoir été victimes d'inceste ou d'une agression avant l'âge adulte[245].

Autant chez les travailleuses des maisons d'hébergement que des CALACS, voire chez les féministes en général, il existe certes des divergences[246]. Or, la connaissance féministe en matière de violences, autant théorique que pratique, émane largement du féminisme radical; constat partagé par Pauline Delage en France[247], Emerson et Russell Dobash aux États-Unis[248] et ce que confirment mes observations autant que les recherches pour le Québec[249]. Dans cette perspective, les violences faites aux femmes sont pensées comme autant de moyens de contrôle des hommes sur les femmes dans une société patriarcale, et la violence conjugale sert à préserver les privilèges masculins[250]. Leur analyse renvoie à la position collective des femmes dans

---

[243] Regroupement québécois des CALACS. (2012a). *Historique*. Récupéré le 2 août 2017 de http://www.rqcalacs.qc.ca/historique.php.

[244] Bergeron, M., Girard, A. et le Regroupement québécois des CALACS. (2014). *Analyse des pratiques préventives des CALACS en matière d'agressions à caractère sexuel dans les écoles secondaires du Québec : à la recherche de balises communes*. [Rapport de recherche]. Montréal: Université du Québec à Montréal et Service aux collectivités. Récupéré de http://www.rqcalacs.qc.ca/administration/ckeditor/ckfinder/userfiles/files/Publications/Rapport%20prevention%20SEPT-14.pdf.

[245] Regroupement québécois des CALACS. (2012c). *Rapport d'activités 2014-2015*. Récupéré le 2 août 2017 de http://www.rqcalacs.qc.ca/administration/ckeditor/ckfinder/userfiles/files/rapports-activites/Rapport%20d'activites%2014-15%20RQCALACS%20(3).pdf.

[246] Jaspard, M. (2006). Les violences conjugales en Europe. [Chapitre de livre]. Dans C. Ockrent (dir.), *Le livre noir de la condition des femmes* (p. 290-319). Paris : XO éditions, p. 292.

[247] Delage, P. (2017). *Op. cit.*, p. 27 ; Jaspard, M. (2006). Les violences conjugales en Europe. [Chapitre de livre]. Dans C. Ockrent (dir.), *Le livre noir de la condition des femmes* (p. 290-319). Paris : XO éditions, p. 11.

[248] Dobash, Rebecca Emerson et Dobash, Russell. (1992). *Women, Violence and Social Change*. Londres: Routledge, p. 65.

[249] Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence conjugale. (1990). *Au grand jour*. Montréal : remue-ménage ; Côté, I. (2016). *Op. cit.*, p. 11;

[250] Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence conjugale. (1990). *Op. cit.*, p. 62-63 ; Regroupement provincial des maisons d'hébergement et

les rapports sociaux qui, individuellement peuvent faire preuve d'agentivité, voire exécuter des gestes de légitime défense, ou ce que Maryse Jaspard appelle la « violence réactionnelle », mais qui n'utilisent pas (ou peu) la violence comme « moyen de contrôle [251] ». En somme, la violence comme prise de contrôle ou prise de pouvoir est la posture analytique partagée par les répondantes du troisième corpus.

En terminant, une petite minorité d'entrevues de mon troisième corpus sont le fruit du hasard, telle l'une d'elles qui s'est déroulée dans le cadre d'un colloque féministe. L'ensemble de ces entrevues a pris place entre 2013 et 2015. Les 14 séances ont eu lieu en face à face ou par Skype lorsque les allers-retours ne pouvaient être effectués dans la même journée. Chaque séance débutait par la signature du formulaire de consentement (en annexe d); moment où j'insistais sur le droit de retrait et sur mon propre rapport à l'antiféminisme (en expliquant, par exemple, avoir reçu des menaces) pour favoriser un climat de confiance et de réciprocité. Les répondantes avaient pris connaissance des questions avant la séance. Certaines avaient même pris soin de consulter leur équipe de travail pour me transmettre plus d'un point de vue[252]. Nous passions ensuite en revue les principaux thèmes du questionnaire (voir annexe e) qui seront discutés dans les prochains chapitres, soit les questions d'ordre définitionnel (chapitre 3), les questions relevant de leur rapport direct et indirect à l'antiféminisme (chapitres 4 et 5), et finalement, les effets qu'elles observent sur leurs partenaires (chapitre 6), leur environnement et sur elles-mêmes (chapitres 7 et 8). Durant les échanges, j'ai souvent posé des questions additionnelles, notamment pour leur demander de préciser la date ou l'année où elles situaient leurs observations. Je souhaitais de la sorte enrichir ma triangulation temporelle qui fera l'objet de la

---

de transition pour les femmes victimes de violence conjugale. (2006). *Casser la vague.* Montréal : l'auteur, p. 27 ; Bilodeau, D. (1990). *Op. cit.*, p. 47.

[251] Jaspard, M. (2005). *Les violences contre les femmes.* Paris : La Découverte, p. 100 ; Hanmer, J. (1977). Violence et contrôle social des femmes. *Questions féministes, 1*(1), 69-89.

[252] L'accès au questionnaire avant le déroulement des entretiens m'apparaissait en effet souhaitable puisque la démarche d'enquête ne s'articule pas autour de la spontanéité des répondantes, mais plutôt autour de leur analyse des effets de l'antiféminisme.

prochaine section. J'ai effectué quelques-unes des retranscriptions tout en bénéficiant de l'aide de deux auxiliaires de recherche[253]. À noter que j'ai apporté quelques retouches au moment de la rédaction de la thèse par « désir d'esthétisation du texte », mais surtout pour « "protéger" l'image de la personne interrogée[254] », sans omettre les expressions courantes, les québécismes ni les jurons puisque ces derniers laissent transparaitre les émotions qui les habitaient durant les entretiens.

En conclusion, ce troisième corpus m'a offert la possibilité de peaufiner ma première cartographie des effets de l'antiféminisme sur la communauté du mouvement féministe. Dans l'ensemble, je dispose d'un corpus général particulièrement riche qui m'a permis d'obtenir un degré de saturation satisfaisant, c'est-à-dire d'atteindre ce moment où « les dernières données recueillies n'apprennent plus rien ou presque[255] ». Selon l'allégorie de l'entonnoir, et dans l'ordre de présentation, les trois corpus qui s'emboîtent indiquent 1) que l'antiféminisme est bel et bien un enjeu (même pour des féministes à qui aucune question n'était posée sur le sujet) ; 2) que les attaques antiféministes ont des effets sur l'ensemble de la communauté du point de vue des représentantes officielles ; 3) que ces effets sont de divers ordres (psychologiques, discursifs, etc.) dans les groupes œuvrant contre les violences faites aux femmes.

Or, je fais preuve de flexibilité dans l'utilisation des corpus lorsque l'une ou l'autre des informatrices des trois corpus traitent plus précisément des effets dans le mouvement féministe. De plus, chaque corpus comprend des informatrices qui ont des expériences en violence sexuelle ou conjugale par-delà les organisations dédiées

---

[253] Je remercie Emmanuelle Gauthier et Julie Beauchamp, étudiantes en science politique à l'UQAM, pour la retranscription des entrevues.
[254] Combessie, J.-C. (2007). *Op. cit.*, p. 27-28.
[255] Kaufmann, J.-C. (2008). *Op. cit.*, p. 31. Voir également : Bertaux, D. et Bertaux-Wiame, I. (1980). *Une enquête sur la boulangerie artisanale par l'approche biographique*. [Rapport de recherche]. Paris: Centre nationale de la recherche scientifique. Récupéré de http://www.mv.helsinki.fi/home/jproos/BertauxBoulangerieVOL_I.pdf.

spécifiquement à la lutte aux violences conjugale ou sexuelle, que ce soient des fonctionnaires féministes responsables des dossiers sur les violences, des intervenantes de centres de femmes, etc. En intégrant ces points de vue diversifiés, j'en suis venue à faire usage d'une définition souple du « secteur violence », ce qui étaye du même coup la pertinence de définir le mouvement féministe comme une « communauté » (chapitre 1). Ainsi, en suivant la logique de l'entonnoir, ma démonstration comprend parfois une analyse des effets communs à l'ensemble de la communauté et d'autres fois, de ceux plus spécifiques au secteur violence, comme lorsque je traite des effets de l'antiféminisme sur le discours féministe en matière de violences faites aux femmes (chapitre 7).

De plus, en réalisant des entrevues huit ans après celles menées pour le compte de la recherche *Discours et intervention féministes, un inventaire des lieux,* cela m'a ouvert la possibilité d'être à même de produire une analyse plus fine de l'évolution des interactions entre la communauté du mouvement et son contremouvement. Autrement dit, la « triangulation temporelle[256] » rend possible la description des transformations tactiques au regard des moments charnières du développement du contremouvement et plus particulièrement de sa forme masculiniste que les répondantes du troisième corpus ont confirmé comme étant la plus active. Même s'il sera question des phases de développement au chapitre 4, je souligne d'emblée que les entretiens du premier corpus (2006) ont été réalisés durant la phase de consolidation du masculinisme (2005) qui correspond à une visibilité accrue des groupes militants grâce au déploiement de la tactique de type action directe. Le second corpus a quant à lui été colligé à un moment charnière, soit au cours du passage à la phase d'institutionnalisation (2010); période où s'amorce la professionnalisation des militants masculinistes[257]. Le troisième corpus (2013-2015) permet de mettre en évidence que l'institutionnalisation du masculinisme bat son

[256] Berger, E., Crescentini, A., Galeandro, C., Crohas, G. M. (2010). *Op. cit.*, p. 5.
[257] Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2015b). *Op. cit.,* p. 39-40.

plein et que des militants aux attitudes revanchardes en 2005 adoptent dorénavant des airs de respectabilité, convainquant même des féministes de travailler en partenariat. Ces transformations tactiques révèlent la complexité des interactions qui éclairent ma compréhension des effets de l'antiféminisme.

2.4. Notes au sujet de l'analyse

D'entrée de jeu, le processus analytique que j'ai construit pour analyser les effets du contremouvement antiféministe sur le mouvement des femmes prend la forme d'une chaîne déductive-inductive à la manière de celle développée par Léo Thiers-Vidal dans sa thèse sur la conscience des hommes de leur domination masculine[258]. Ce dernier explique les deux logiques en présence en ces termes : pour la logique déductive, « elle intègre la démarche scientifique et épistémologique du féminisme et lesbianisme matérialistes comme cadre de référence structurant [...] La partie empirique [...] répond par contre à une logique inductive » qui exige « de partir du concret pour monter progressivement en généralité[259] ». Inspirée par ces propos, je conçois ma démarche heuristique comme une chaîne qui débute également avec une démarche déductive et se termine avec de l'induction : je déduis qu'il y a des rapports de domination, voire des rapports d'appropriation, qui conduisent le contremouvement à entreprendre des actions pour ne pas perdre l'avantage du rapport de force. L'aboutissement de la logique déductive m'amène à formuler le postulat voulant que ces actions aient un certain nombre de conséquences sur le mouvement féministe. La part d'induction renvoie quant à elle à l'observation empirique des lieux précis et des formes que prennent les effets observés; conséquences qui sont

---

[258] Thiers-Vidal, L. (2010). *De « L'Ennemi principal » aux principaux ennemis : position vécue, subjectivité et conscience masculines de domination.* Paris : L'Harmattan.
[259] *Ibid.*, p. 22-23.

analysées dans leur généralité à l'aide d'une typologie qui nous éclaire sur les transformations des pratiques du mouvement féministe.

Quant à l'analyse qualitative à proprement dit, elle « peut être définie comme une démarche discursive de reformulation, d'explication et de théorisation d'un témoignage, d'une expérience ou d'un phénomène[260] ». Dans le cadre de cette recherche, l'analyse de contenu prend plus précisément la forme d'une démarche de reformulation de la perception des informatrices, mais aussi d'interprétation et de théorisation de leur expérience. Pour y arriver, j'ai d'abord séparé les effets appartenant aux environnements extérieurs au mouvement féministe de ceux liés aux dynamiques internes à la communauté de manière à tenir compte des contextes des énoncés. Ce « travail de mise en relation d'un phénomène avec des éléments sélectionnés de son environnement global[261] », m'apparaissait des plus importants puisque lorsque les répondantes discutent des effets de l'antiféminisme, elles associent à ce phénomène « un ensemble d'autres faits qui [leur] semblent liés et qui vont donc constituer un contexte pour ce phénomène. C'est dans ce contexte construit que le phénomène initial va prendre son sens[262] ». Mon classement thématique permettait donc d'identifier les facteurs contextuels qui interagissent, voire qui s'imbriquent aux effets que produit le contremouvement. C'est notamment le cas des politiques néolibérales et des coupures dans le financement des organismes féministes qui interagissent avec la priorisation de financement des groupes d'aide aux hommes violents que j'aborderai au chapitre 6.

Ensuite, j'ai entrepris une analyse transversale au sens où j'ai fait ressortir chaque catégorie qui « traverse[263] » le dossier « effets internes », d'une part, et

---

[260] Paillé, P. et Mucchielli, A. (2008). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. (2e éd.). Paris: Armand Colin, p. 6.
[261] *Ibid.*, p. 27.
[262] *Ibid.*, p. 27.
[263] Combessie, J.-C. (2007). *Op. cit.*, p. 65.

« effets externes », d'autre part. J'ai ainsi comparé « les extraits réunis [dans l'un et l'autre des dossiers] pour dégager ressemblances et différences; à partir de ces dernières [j'ai opéré] des regroupements pour construire [une typologie][264] ». Le travail de regroupement renvoie à une première dimension de l'analyse thématique, à savoir, « la transposition [des corpus] en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé et ce, en rapport avec l'orientation de recherche[265] ». Toujours en termes de démarche, j'ai repéré les thèmes pertinents sans l'aide de logiciels. J'ai toutefois pris soin de conserver les énoncés minoritaires pour mieux nuancer et pour mettre en lumière la complexité des milieux féministes ainsi que les divisions qui les traversent. J'ai procédé à une thématisation ininterrompue en notant et identifiant « au fur et à mesure de la lecture[266] », puis en regroupant et fusionnant parfois les thèmes pour en arriver aux thèmes centraux suivants : les effets politiques, discursifs, organisationnels et biographiques.

Ces thèmes traversent ainsi l'ensemble des effets qu'ils soient externes ou internes. Or, pour les raisons de mise en contexte avancées plus haut, je ne pouvais consacrer un chapitre à chaque type d'effet. J'ai donc décidé de traiter des effets observables à l'extérieur du mouvement féministe en un chapitre de manière à les analyser plutôt selon les lieux où ils se manifestent, à savoir les effets dans l'État, dans les institutions juridiques et dans les tables de concertation. Les effets internes forment quant à eux les deux derniers chapitres et sont regroupés selon leur ancrage dans le répertoire tactique, le discours, la cohésion des groupes, l'intervention féministe ou la trajectoire biographique des participantes. Je ferai néanmoins appel à la typologie des effets transversaux au moment de la synthèse, en conclusion.

---

[264] *Ibid.*
[265] Paillé, P. et Mucchielli, A. (2008). *Op. cit.,* p. 162.
[266] *Ibid.*, p. 166.

Au sujet des différents niveaux de l'analyse (micro, meso, macro), je traite des interactions *microsociologiques* en examinant les propos des participantes qui ont subi l'antiféminisme personnellement. En analysant les effets de l'antiféminisme dans leur vie privée (une des questions d'entrevue), je m'efforce de saisir les effets des actions antiféministes sur leur trajectoire biographique, ainsi que les effets d'ordre psychologique. Le niveau *mesosociologique* concerne notamment les interactions des organisations féministes et antiféministes avec des tiers partis, soit les institutions politiques et les milieux d'intervention sociale, tandis que le niveau *macrosociologique* touche aux rapports de domination situés en amont du conflit entre la communauté du mouvement féministe et son contremouvement. En outre, « le micro est dans le macro et le macro est dans le micro : impossible de comprendre l'un sans l'autre[267] ». Cette « dialectique circulaire[268] » entre la micro et la macrosociologie touche entre autres au fait que le contremouvement tire avantage des rapports sociaux de sexe. Par exemple, en tant que groupe dominé, les femmes féministes interrogées ont une moins grande crédibilité que les hommes chercheurs masculinistes face aux décideurs. Par conséquent, des antiféministes se trouvent avantagés lorsqu'ils s'en prennent à la crédibilité de l'intervention féministe dans les médias ou auprès des élu.e.s.

2.5. En conclusion : les défis et les limites de la recherche

Enfin, lorsque vient le temps d'analyser les effets du contremouvement antiféministe sur le mouvement féministe, des questions importantes mettent en lumière certains défis et certaines limites de la recherche, dont les deux principales

---

[267] Bolle de Bal, M. (2005). Dialectique circulaire entre microsocial et macrosocial. [Chapitre de livre]. Dans D. Mercure (dir.), *L'analyse du social : les modes d'explication* (p. 241-262). Québec : PUL, p. 261.

[268] *Ibid.*, p. 47.

sont : comment déterminer que les antiféministes ont bel et bien l'intention de nuire au mouvement féministe et comment isoler les effets qui appartiennent au contremouvement des effets qui relèvent d'autres phénomènes ? Je vais tâcher de répondre à ces deux questions.

Au sujet de l'intentionnalité des acteurs, il est vrai qu'il est difficile de distinguer les actions motivées par des intentions antiféministes des actions motivées par de la misogynie (la haine des femmes) ou le machisme (la supériorité des hommes) lorsqu'il est question des attaques dirigées à l'endroit des organismes féministes[269]. Cette question surgit surtout lorsque vient le temps d'analyser les menaces anonymes adressées à des féministes par téléphone ou par courriel. Par souci analytique et méthodologique, j'ai choisi de ne pas me prononcer sur la motivation première des antiféministes, mais plutôt de porter mon attention sur les pratiques qui participent du contremouvement et sur les effets de ces attaques à partir de la perception des féministes interrogées. En d'autres termes, peu m'importe que les acteur.e.s identifié.e.s comme « antiféministes » par les répondantes soient motivé.e.s par le sexisme ou la misogynie plutôt que par de l'antiféminisme, puisque leurs actions ont des impacts sur le travail de féministes du simple fait de cibler des organisations de la communauté féministe et ses membres. Ces impacts peuvent être, par le fait même, qualifiés d'antiféministes. Enfin, les distinctions analytiques entre « antiféminisme », « misogynie » et « machisme » reflètent peu le contenu des textes et propos antiféministes, puisqu'il suffit de les analyser pour constater que ces attitudes s'imbriquent la plupart du temps aux propos plus proprement antiféministes dans une même attaque contre le féminisme ou les féministes.

Au sujet des effets résultant d'autres phénomènes, je répondrai à ce défi en rappelant mon choix d'étudier la perception des féministes qui identifient elles-

[269] Bard, C. (1999). Pour une histoire des antiféminismes. [Chapitre de livre]. Dans C. Bard (dir.), *Un siècle d'antiféminisme* (p. 21-40). Paris : Fayard.

mêmes la provenance des attaques et leurs effets. En outre, bon nombre d'auteur.e.s s'entendent pour dire que la perception d'une opportunité explique davantage la mobilisation collective que l'analyse « objective » de ces opportunités[270], ou qu'une analyse des effets est davantage une analyse de la perception des effets. En guise d'illustration, une répondante a dit ignorer l'origine d'une action anonyme qui visait son groupe, mais avoir tout de même comme « premier réflexe, de se dire probablement que c'est une attaque d'un groupe masculiniste, antiféministe de la région » (Q4-RT10a). Ainsi, peu importe si, en tant que chercheure, j'estime qu'il est erroné de croire que certains effets sont le produit de l'antiféminisme, le simple fait de les percevoir comme tels agira notamment sur les tactiques discursives des féministes qui modifieront leur définition de « l'adversaire » et les qualificatifs qui lui sont attribués[271]. Je ne cherche donc pas à établir des liens de cause à effet, me concentrant sur les effets de l'antiféminisme tels que perçus par les féministes. Autrement dit, même s'il est vrai qu'un rapport de causalité est difficile à établir entre les actions et leurs effets[272], même s'il est juste de dire qu'il faille faire attention aux conclusions hâtives en ce qui concerne les effets mesurables sur le long terme

---

[270] À propos de la perception des opportunités, voir : Hanspeter Kriesi, H. (2009). Les mouvements sociaux et le système politique : quelques remarques sur les limites de l'approche du processus politique. *Sociologie et sociétés*, *XLI*(2), 21-38, p. 24 ; McAdam, D. (2005). Pour dépasser l'analyse structurale de l'engagement militant. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule (dir.), *Le désengagement militant* (p. 49-74). Paris : Belin, p. 69 ; Mathieu, L. (2010). Contexte politique et opportunités. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule, É. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux: Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (p. 39-54). Paris : La Découverte, p. 47 ; Staggenborg, S. (2012). *Social movements* (2e éd.). Ontario: Oxford University Press, p. 26; Meyer, D. S. (2004). Protest and Political Opportunities. *Annual Review of Sociology*, *30*, 125-145, p. 135; Kurzman, C. (1996). Structural opportunity and perceived opportunity in social-movement theory: The Iranian Revolution of 1979. *American Sociological Review*, *61*(1), 153-170 ; Mathieu, L. (2012). *L'espace des mouvements sociaux.* Brignais, France : Éditions du Croquant, p. 19.

[271] Comme l'indique Charles Kurzman, en reprenant les travaux de Karl-Diter Opp, « that subjective-perception data "reflect the real situation" [...] and that decreases in objective repression, "we assume" [...] result in corresponding shift in perceptions. Indeed, Opp's research on repression is intended to show that opportunity structure does have an effect, albeit a complex one, on protest activity. » Kurzman, C. (1996). *Op. cit.*, p. 155.

[272] Staggenborg, S. (2012). *Op. cit.*, p. 46; Kriesi, H., Koopmans, R., Willem Duyvendak, J. et Giugni, M. G. (2003). *New Social movements in Western Europe: A comparative analysis* (2e éd.). Londres: Routledge, p. 207.

(comme les changements de mentalité au sein de l'opinion publique[273]), il n'en demeure pas moins que la perception à elle seule « de la menace antiféministe » est suffisante pour provoquer des changements dans l'attitude et les décisions des féministes confrontées au phénomène de l'antiféminisme[274]. Par ailleurs, je tiens à rappeler qu'accorder du crédit à la perception des féministes fait partie intégrante de ma démarche féministe, car cela consiste à considérer l'expérience des femmes comme une donnée valide et pertinente pour la sociologie[275].

Puisqu'une des qualités dont doit faire preuve le ou la sociologue est « l'humilité[276] », j'aspire à compléter cette section en mettant en lumière deux limites de la recherche. Premièrement, j'aurais aimé être en mesure de détailler plus à fond les effets discursifs de l'antiféminisme. Pour ce faire, mon corpus d'entretiens ne suffit pas. Il aurait fallu constituer un corpus documentaire des groupes à l'étude, ce qui s'avérait impossible pour deux raisons. Premièrement, les groupes à l'étude sont trop nombreux pour faire l'objet d'une analyse de leur production écrite. J'aurais toutefois pu surmonter cette difficulté en sélectionnant les organisations qui ont pour mandat premier de soutenir les victimes et de militer contre la violence. Or, une deuxième raison m'en empêche : la confidentialité. En m'engageant dans cette démarche, j'aurais été forcée de dévoiler les lieux de production des documents des groupes à l'étude, sans quoi, une telle analyse aurait manqué de rigueur. J'estime tout de même avoir produit un portrait valide des effets de l'antiféminisme sur les

---

[273] Mise en garde que font Chabanet, D. et Giugni, M. (2010). Les conséquences des mouvements sociaux. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule, É. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux : conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (p. 145-162). Paris : La Découverte, p. 148.

[274] À la suite des sociologues qui corrigent le tir en refusant d'établir un lien de causalité entre les revendications d'un mouvement et les effets de celui-ci sur les institutions politiques, j'estime qu'il importe d'éviter un « jugement aussi tranché que performatif, amenant à les qualifier de "succès"" ou d'"échecs" ». Chabanet, D. et Giugni, M. (2010), *Op. cit.*, p. 146.

[275] Dagenais, H. (1981). Quand la sociologie devient action : l'impact du féminisme sur la pratique sociologique. *Sociologie et sociétés, 13*(2), 49-66, p. 51. Voir également : Auyero, J. (2003). *Op. cit.*, p. 5.

[276] Hirschhorn, M. (2005). Les exigences de la recherche. [Chapitre de livre]. Dans D. Mercure (dir.), *L'analyse du social : Les modes d'explication* (p. 47-74). Québec : PUL, p. 54.

analyses féministes des violences faites aux femmes, qu'une future recherche consacrée seulement à un tel corpus documentaire pourrait somme toute bonifier[277]. Cela dit, ma recherche est originale pour son interprétation des effets de l'antiféminisme sur les pratiques des féministes, alors que tant d'études de l'antiféminisme se contentent — même s'il s'agit de travaux de qualité — d'étudier les discours antiféministes, sans se pencher sur les impacts sur les féministes[278].

Deuxièmement, je n'ai pas pu suivre l'exemple de Tina Fetner qui documente les effets des interactions conflictuelles autant sur le mouvement gai et lesbien américain que sur son contremouvement conservateur, c'est-à-dire les effets des deux côtés du conflit[279]. Mon corpus d'entrevues ne permet pas d'analyser les effets du mouvement féministe sur son contremouvement. Même si une recherche portant sur les effets des actions féministes sur son contremouvement aurait permis de produire une vision plus complète des interactions mouvement et contremouvement, la démarche d'enquête auprès des groupes antiféministes que nécessite un tel projet m'apparaissait impossible. Cette impossibilité est essentiellement due à la publication de travaux antérieurs à cette thèse (dont l'ouvrage *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué*) qui m'ont fait connaître de certains groupes antiféministes qui n'ont pas été tendres à mon endroit; en témoignent les courriels reçus. Suite à cela, j'ai décidé de me concentrer sur mon objet d'étude, soit le mouvement féministe, plutôt que d'espérer étudier directement les antiféministes.

---

[277] En prenant appui uniquement sur les textes produits par des organisations féministes, les questions d'anonymat et de confidentialité ne se posent pas.

[278] Voir notamment, Arendall, T. (1992). The social self as gendered: Masculinist discourse of divorce. *Symbolic Interaction*, *15*(2), 151-181 ; Bélanger, N. (1997). *Féminisme et antiféminisme : de la reconnaissance par les institutions à l'émergence d'un nouveau discours basé sur les « exagérations » du féminisme*. (Mémoire de maîtrise non publié). Université Laval ; Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2015b). *Op. cit.*; Crowley, J. E. (2009). Fathers' rights groups, domestic violence and political counter mobilization. *Social Forces*, *88*(2), 723-756; Descarries, F. (1998). *Op. cit.*, p. 75-90; Dragiewicz, M. (2010). A left realist approach to antifeminist fathers' rights groups. *Crime Law Change*, *54*, 197-212 ; Lamoureux, D. (2006). Les nouveaux visages de l'antiféminisme en Amérique du Nord. [Chapitre de livre]. Dans J. Trat, D. Lamoureux et R. Pfefferkorn (dir.), *L'autonomie des femmes en question : antiféminismes et résistances en Amérique et en Europe* (p. 31-50). Paris : L'Harmattan.

[279] Fetner, T. (2001). *Op. cit.*

Heureusement, et même s'il ne s'agit pas d'un matériel aussi complet que ce que j'ai pu amasser pour mon étude sur le mouvement féministe, il m'est possible de connaître les antiféministes par d'autres sources : les médias, les sites Web de certains groupes, les entrevues filmées de Patric Jean ainsi que les études de terrains (avec entretiens semi-dirigés) réalisées auprès de groupes de pères divorcés et séparés[280]. Ces dernières constituent un matériel utile pour mon analyse du contremouvement. De plus, interroger des militants antiféministes s'avère inutile à ma démonstration, car, comme je le soulignais précédemment, mon analyse des effets antiféministes ne tient pas compte de l'intention proclamée des acteurs, mais plutôt de la perception des féministes.

En somme, ce chapitre a été l'occasion d'une présentation de ma démarche largement influencée par les théories féministes du positionnement de la chercheure et des recherches sociologiques. Mon positionnement comme féministe et chercheure

---

[280] Pour le Québec, voir notamment : Fillod-Chabaud, A. (2016). Les usages du droit par le mouvement des pères séparés. Une comparaison France-Québec. *Genre, Sexualité & Société, 15*. Récupéré de http://gss.revues.org/3746 ; Pouliot, J.-F. (1986). *Op. cit.* ; Broué, J. (1984). Le groupe : Pour hommes seulement. [Chapitre de livre]. Dans H. de Fontenay (dir.), *La certitude d'être mâle? Une réflexion hétérosexuelle sur la condition masculine* (p. 23-36). Montréal : Jean Basile éditeur ; Tanguay, F. (1995). *Nouveau mouvement social et identités masculines*. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Pour le Canada voir : Kenedy, R. A. (2005). *Fathers For Justice. The Rise of a New Social Movement in Canada as a Case Study of Collective Identity Formation*. Ann Arbor, MI: Caravan Books; Bertoia, C. et Drakich, J. (1993). The Fathers' rights movement. Contradictions in Rhetoric and Practice. *Journal of Family Issues, 14*(4), 592-615; Chrétien-Pineault, M.-L. (2008). Une expérience de terrain chez les F4J. *Nue Main— La revue des sciences humaines de l'UQAC*, 1(1). S.p. Pour les États-Unis voir, Lamm, B. (1977). Men's mouvement hype. [Chapitre de livre]. Dans J. Snodgrass (dir.), *A Book of Readings For Men Against Sexism* (s.p.). Albion, CA: Times Change Press; Schein, L. (1977). Dangers with men's consciousness-raising groups. [Chapitre de livre]. Dans J. Snodgrass (dir.), *A book of readings for men against sexism* (s.p.). Albion, CA: Times Change Press; Crowley, J. E. (2006). Organizational responses to the fatherhood crisis: The case of fathers' rights groups in the United States. *Mariage & Family Review, 39*(1-2), 99-120. Pour la France voir, Lecarpentier, D. (2008). *La parentalité désemparée : séparations conjugales et militantisme parentale (1970-2007)*. (Thèse de doctorat). Hautes études en sciences sociales ; Lulé, B. (2010). *Initiation masculine, dépolitisation masculine : la recomposition de la domination masculine par le mouvement mythopoétique. Comprendre l'antiféminisme de l'intérieur*. (Mémoire de maitrise). Université de Lyon ; Tonelotto, M. et Hansmann, M. (réal.). (2005). *In Nomine Patris*. [DVD]. Arte et Images Plus: France.

est à l'origine de mes questions de recherches et de mes choix éthiques entourant ma relation avec le « terrain ». Il est tout autant à l'origine de mon choix de réaliser une enquête par entretiens semi-directifs ainsi qu'une analyse qualitative des contenus des trois corpus colligés. Au demeurant, une analyse des effets du conflit entre le mouvement et son contremouvement ne peut avoir lieu sans que ne soit défini le cadre théorique qui permet de lire ces interactions, ce pour quoi je m'y intéresse au prochain chapitre.

CHAPITRE III
CADRE THÉORIQUE ET DÉFINITION DE L'ADVERSAIRE

D'entrée de jeu, deux constats s'imposent : 1) les recherches francophones sur l'antiféminisme traitent peu du phénomène en termes de « contremouvement [281]» et 2) la sociologie des mouvements sociaux s'intéresse peu à l'antiféminisme en général et à l'antiféminisme québécois en particulier. Si quelques textes et ouvrages ayant pour sujet l'antiféminisme proposent des analyses des discours antiféministes[282] (incluant celui sur la violence conjugale[283]) et, dans une moindre mesure, des attaques

---

[281] À l'exception de certaines féministes anglophones qui traitent de l'antiféminisme comme d'un contremouvement et explorent ses stratégies discursives (Jocelyn Elise Crowley), ses conséquences sur les politiques publiques (Ruth M. Mann) ou analysent ses types d'organisation (Janet Saltzman Chafetz et d'Anthony Gary Dworkin). Crowley, J. E. (2008). *Defiant Dads: Fathers' Rights Activists in America*. Ithaca, NY. : Cornell University Press; Mann, R. M. (2008). Men's rights and feminist advocacy in canadian domestic violence policy arenas: Contexts, dynamics, and outcomes of antifeminist backlash. *Feminist Criminology, 3*(1), 44-75; Chafetz, J. S. et Dworkin, A. G. (1987). In the face of threat: Organized antifeminism in comparative perspective. *Gender and Society, 1*(1), 33-60.

[282] Dont ceux véhiculés sur le web : Jobin, M. (2015). Cyberviolence : le discours masculiniste sur les femmes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec : L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 147-162). Montréal : remue-ménage ; Langevin, L. (2009). « La rencontre de l'antiféminisme et d'Internet : analyse de sites web qui se disent à la défense des droits des pères et des hommes ». [Chapitre de livre]. Dans J. Brun (dir.), *Interrelations femmes-médias dans l'Amérique française* (p. 223-241). Québec : PUL ; Langevin, L. (2008). Internet et antiféminisme : le difficile équilibre entre la liberté d'expression et le droit des femmes à l'égalité. [Chapitre de livre]. Dans L. Langevin (dir.), *Rapports sociaux de sexe/genre et droit : repenser le droit*. Paris : Éditions des archives contemporaines. Récupéré www.fss.ulaval.ca/cms_recherche/.../internet_antifeminisme.pdf.

[283] Brodeur, N. (2003). Le discours des défenseurs des droits des hommes sur la violence conjugale : Une analyse critique. *Service social, 50*, 145-173 ; Brossard, L. (2015). Le discours masculiniste sur les violences faites aux femmes : une entreprise de banalisation de la domination masculine. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 129-146). Montréal : remue-ménage ; Damant, D. et Guay, F. (2005). La question de la symétrie dans les enquêtes sur la violence. *Canadian Review of Sociology, 42*(2), 125-144; DeKeseredy, W. S. (1999). Tactics of the antifeminist backlash against canadian national woman abuse surveys. *Violence Against Women, 5*(11), 1258-1276; Johnson, M. P. (2011). Gender and types of intimate partner violence: A response to an anti-feminist literature review. *Agression and Violent Behavior, 16*(4), 289-296.

antiféministes sur les féministes[284], force est de constater qu'aucune étude systématique n'a été menée sur les effets du contremouvement antiféministe sur le mouvement féministe québécois en prenant pour étude de cas des groupes de femmes œuvrant contre les violences faites aux femmes. Or, de l'avis même des féministes, il s'agit d'une cible de choix des antiféministes de type masculiniste, au Québec.

Bien que les apports des théories des contremouvements semblent peu mis à contribution dans la littérature francophone, j'ai décidé de m'en inspirer pour l'élaboration de mon cadre théorique, discuté dans ce chapitre en raison de ses propositions analytiques et conceptuelles. Ce dernier est divisé en deux grandes sections qui traitent respectivement des théories sur les contremouvements très largement influencées par l'approche américaine du processus politique abordée au chapitre 1[285], et des formes plus spécifiques d'antiféminisme qui traversent le contremouvement antiféministe québécois. Je verrai d'abord comment il est possible de penser le contremouvement antiféministe au Québec à l'aide des outils conceptuels et théoriques que propose la littérature sur les contremouvements. Je discuterai plus en détail des études qui adoptent une approche qualifiée d'« idéologique », pour ensuite traiter des ouvrages qui préconisent une approche « mécanique » (un mouvement peut provoquer une dynamique sociopolitique qui provoque une réaction qui se traduit par l'émergence d'un contremouvement). J'enchainerai avec l'élaboration de mon cadre théorique féministe qui relève « d'une fine articulation entre théorie et observation[286] ». Ainsi, tout en suggérant de voir l'antiféminisme comme une « communauté du contremouvement social », je rassemblerai des

---

[284] Saint-Pierre, É. (2015). Lorsque des actions masculinistes ciblent des féministes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 267-294). Montréal: remue-ménage.

[285] Ancelovici, M. et Rousseau, S. (2009). Présentation : Les mouvements sociaux et la complexité institutionnelle. *Sociologie et sociétés*, *XLI* (2), p. 5. Par exemple : Andrews, K. T. (2002). Movement-countermovement dynamics and the emergence of new institutions: The case of "White Flight" schools in Mississippi. *Social Forces*, *80*(3), 911-936.

[286] Kaufmann, J.-C. (2008). *L'enquête et ses méthodes : L'entretien compréhensif* (2e éd.). Paris : Armand Colin, p. 33.

données de mon corpus d'entrevues qui pointent indirectement les écueils des approches mécanique et idéologique, et qui évoquent la nécessité d'un montage théorique allant dans le sens d'une approche féministe des contremouvements.

Il sera par la suite question des formes d'antiféminisme discutées par les répondantes et repérées dans la littérature, soit l'antiféminisme conservateur et religieux, le masculinisme, l'antiféminisme ordinaire et de l'antiféminisme anticapitaliste[287]. Ces formes se distinguent d'abord par leurs discours, ensuite en fonction de leur caractère organisé ou non, mais aussi selon les tactiques adoptées, et leur opposition avec l'un ou l'autre des secteurs du mouvement féministe. Pour l'essentiel, nous verrons que l'antiféminisme conservateur et le masculinisme sont les deux formes organisées de la communauté du contremouvement dont les développements tactiques suivent ceux des secteurs du mouvement féministe avec lesquels les militants entrent en conflit : le secteur (non exclusif) des violences faites aux femmes pour les masculinistes et celui de la santé reproductive pour les conservateurs religieux.

3.1. L'antiféminisme comme contremouvement

Au regard de la perspective choisie, l'antiféminisme prend ainsi la forme d'un contremouvement en opposition aux luttes féministes et en fonction des avancées du mouvement féministe avec lequel il entretient une relation de « couple conflictuel », pour reprendre les mots de Michelle Perrot[288]. Dans son opposition à la communauté

---

[287] Bien que l'observation permette de confirmer que l'antiféminisme s'exprime dans la plupart des organisations dites progressistes (antiracistes, environnementalistes, etc.), seul l'antiféminisme anticapitaliste sera évoqué ici, puisque les répondantes n'ont mentionné que celui-ci.

[288] Perrot, M. (1999). Préface. [Préface]. Dans C. Bard (dir.), *Un siècle d'antiféminisme*. Paris : Fayard, p. 8.

féministe le contremouvement s'alimente et s'arrime au sexisme, au machisme ambiant et à la misogynie[289]. Comme l'indique la sociologue Francine Descarries, « [l]'antiféminisme, la preuve n'est plus à faire, constitue la mise en œuvre et l'expression sociopolitique du sexisme et de la misogynie[290]». Or, d'un point de vue analytique, il est vrai que la misogynie, soit la haine des femmes, le sexisme, c'est-à-dire ce schéma discriminatoire voulant que l'humanité soit divisée en deux sexes « naturels[291]» et les comportements qui prônent la supériorité des mâles (machisme[292]), diffèrent de l'antiféminisme plus organisé et davantage arrimé aux luttes féministes. Comme le souligne une participante à la recherche :

> [p]renons un conjoint violent, il va certainement ne pas être d'accord avec l'émancipation de sa femme, des femmes en général. Ce sont des hommes qui sont en général assez conservateurs. Puis, on peut s'attendre qu'il menace sa femme, qu'il menace la maison d'hébergement. Pour moi, ce n'est pas de l'antiféminisme, c'est la manifestation du patriarcat et du fait qu'il sent qu'il est en train de subir des pertes. L'antiféministe est plus… Je dirais, plus organisé. (Q4-RT5).

Autrement dit, l'antiféminisme est ici traité comme un objet sociologique « plus raisonné et circonstancié » et qui « s'articule au féminisme dont il se voudrait l'antidote et la conjuration[293] », contrairement aux comportements plus répandus comme le sexisme qui « relève[nt] plus généralement de l'hostilité à l'émancipation des femmes[294] ».

---

[289] Devreux, A.-M. et Lamoureux, D. (2012). Les antiféminismes : une nébuleuse aux manifestations tangibles. *Cahiers du genre* [France], (52) et *Recherches féministes* [Québec], *25*(1), 7-22, p. 10 ; Gory, G. (2011). *L'organisation du discours masculiniste au début du XXIème siècle (1989-2010).* (Mémoire de maîtrise). Université de Bordeaux, p. 115.

[290] Descarries, F. (2015). L'antiféminisme, expression sociopolitique du sexisme et de la misogynie : « C'est la faute au féminisme ! ». [Chapitre de livre]. Dans D. Lamoureux et F. Dupuis-Déri (dir.), *Les antiféminismes : Analyse d'un discours réactionnaire* (pp. 75-90). Montréal : remue-ménage, p. 75.

[291] Nous privilégions cette définition du « sexisme » plutôt que celle de Christine Bard qui désigne les attitudes discriminatoires à l'endroit de l'autre sexe : Bard, C. (1999). Pour une histoire des antiféminismes. [Chapitre de livre]. Dans C. Bard (dir.), *Un siècle d'antiféminisme* (p. 21-40). Paris: Fayard, p. 22.

[292] *Ibid.*, p. 22.

[293] Perrot, M. (1999). *Op. cit.*, p. 8.

[294] Bard, C. (1999). *Op. cit.*, p. 22.

Par ailleurs, une « définition d'emblée trop étroite présenterait le risque de passer à côté de thèmes majeurs[295] ». En effet, adopter une définition large de l'antiféminisme comme contremouvement opposé au féminisme a l'avantage de ne pas limiter mon observation à un antiféminisme de « droite » ou de « gauche », ou au masculinisme qui porte le discours de la « crise de la masculinité », ou encore à l'antiféminisme conservateur et religieux qui cherche à limiter le nombre d'avortements et à contrer les droits des minorités sexuelles[296]. Je retiens donc comme définition opératoire que le contremouvement antiféministe est *un mouvement d'opposition au féminisme qui entretient une relation de dépendance envers celui-ci en vue de reproduire les rapports de domination à l'avantage des hommes cisgenres*[297]. Une telle définition permet de prendre en compte la dimension macrosociologique des antagonismes sociaux sur lesquels se construisent les privilèges masculins dans l'analyse du conflit mouvement et contremouvement dont il sera question plus loin dans ce chapitre. À cette étape, je compte plutôt m'attarder aux deux principales approches observées dans la littérature sur les contremouvements qui se conjugueront dans l'élaboration de mon cadre théorique.

3.1.1. L'approche idéologique[298]

En phase avec l'approche des nouveaux mouvements sociaux, abordée au chapitre 1, des sociologues adoptent une perspective voulant que les

---

[295] Rochefort, F. (1998). L'antiféminisme: un nouveau champ de recherche. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, (57), 133-148, p. 147.

[296] Lamoureux, D. (2006). Les nouveaux visages de l'antiféminisme en Amérique du Nord. [Chapitre de livre]. Dans J. Trat, D. Lamoureux, et R. Pfefferkorn (dir.), *L'autonomie des femmes en question : Antiféminismes et résistances en Amérique et en Europe* (p. 31-50). Paris : L'Harmattan ; Bard, C. (1999). *Op. cit.*

[297] Le terme « cisgenre » désigne la concordance entre le sexe assigné à la naissance et le positionnement social dans les rapports sociaux.

[298] Les deux sections qui suivent reprennent des éléments de l'article de Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2011). Masculinism and the Antifeminist Countermovement. *Social Movement Studies*, *11*(1). Récupéré de http://dx.doi.org/10.1080/14742837.2012.640532.

contremouvements constituent les forces réactionnaires d'une société, contrairement aux mouvements sociaux qui sont plutôt progressistes et visent l'émancipation d'un groupe social[299]. Situant les mouvements sociaux à gauche et les contremouvements à droite du spectre politique, je propose de qualifier cette approche d'*idéologique*. Alain Touraine parlera ainsi du mouvement des ouvriers (émancipateur et légitime) opposé au contremouvement du patronat (réactionnaire et illégitime[300]). Tahi Lani Mottl situe elle aussi les contremouvements « à droite » sur l'échiquier idéologique (gauche-droite) en les définissant comme « une conscience collective organisée pour résister ou renverser le changement social ». À l'inverse, un mouvement social correspondrait plutôt à « l'organisation d'une conscience collective qui vise le changement social[301] ».

En adoptant cette approche, il est possible de traiter de l'antiféminisme comme d'un contremouvement, puisqu'il est réactionnaire et qu'il s'oppose au mouvement féministe qui vise l'émancipation des femmes. L'approche idéologique insiste par le fait même sur les objectifs ou les motivations politiques du contremouvement, contrairement à l'approche mécanique que j'aborderai sous peu. Le contremouvement antiféministe cherche donc à *influencer les rapports sociaux* de manière à préserver les intérêts du groupe jugé menacé par le mouvement féministe (les pères ou les hommes en général), peu importe que la menace soit réelle ou fictive[302]. Comme l'indique Marie-Josée Béchard :

> [l]a présence de ces groupes [d'hommes] nous interpelle puisqu'ils véhiculent des discours antiféministes, conservateurs ou axés sur la

---

[299] Par exemple, Smith, D. Y. (2008). *Through the Lens of Gender: Ideology and Practice in the Same-Sex Marriage Movement and Countermovement.* (Thèse de doctorat). University of California.
[300] Touraine, A. (1973). *Production de la société*. Paris : Seuil. Voir également : Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2011). *Op. cit.*, p. 8.
[301] Mottl, T. L. (1980). The analysis of countermovement. *Social Problems, 27*, 620-635. Voir également: Blakely, K. (2008). *Women of the New Right in Canada.* (Thèse de doctorat). Loyola University Chicago; Steuter, E. (1992). Women against feminism: An examination of feminist social movements and anti-feminist countermovements. *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie, 29*(3), 288-306, p. 289.
[302] Chafetz, J. S., Dworkin, A. G. (1987). *Op. cit.*

> victimisation des hommes. En outre, ils ne sont pas présents seulement sur la scène politique, mais aussi dans la communauté; des réseaux, des bulletins de liaison, des journaux sont créés, et Internet est abondamment utilisé. Cela permet aux groupes d'hommes de poursuivre un processus de désinformation, autrement dit, de diffuser des informations erronées sur tous les sujets touchant les femmes et le féminisme[303].

Ainsi, sous le couvert d'un discours égalitariste — qui prône une égalité dans la complémentarité plutôt qu'une égalité substantive — le contremouvement antiféministe veut freiner ou renverser certaines avancées réalisées par le mouvement féministe.

Mais, l'approche idéologique ne peut à elle seule constituer le cadre théorique de cette thèse. Même s'il est certes observable que l'antiféminisme réagisse aux avancées réelles et projetées du mouvement féministe et qu'en ce sens il est réactionnaire, il ne se limite pas, pour autant, à la seule droite conservatrice et ne propose pas un simple « retour en arrière[304] ». En effet, « si au cours des dernières années il a été largement associé au néolibéralisme et à la droite conservatrice, [l'antiféminisme] couvre l'intégralité du spectre politique, la gauche n'ayant pas eu de cesse de blâmer le féminisme comme "diversion" de la lutte des classes[305] ». Pour cette raison, j'utilise le terme « conservateur » pour désigner une des formes d'antiféminisme, et non pas tout le contremouvement antiféministe. De la même manière, les formes du contremouvement – notamment le masculinisme – sont

---

[303] Béchard, M.-J. (2005). La relation entre les hommes et le féminisme : Une question de rapports de pouvoir. [Chapitre de livre] Dans M. Nengeh Mensah (dir.), *Dialogues sur la troisième vague féministe* (p.174-192). Montréal : remue-ménage, p. 177.

[304] Gory, G. *Op. cit.*, p. 124 ; Perrot, M. *Op. cit.*, p. 9 ; Rochefort, F. (1999). L'antiféminisme : une rhétorique réactionnaire ? [Chapitre de livre]. Dans C. Bard (dir.), *Un siècle d'antiféminisme* (p. 133-147). Paris : Fayard, p. 134-138.

[305] D. Lamoureux et F. Dupuis-Déri (2015). Introduction. [Chapitre de livre]. Dans D. Lamoureux et F. Dupuis-Déri (dir.), *Les antiféminismes : Analyse d'un discours réactionnaire* (p. 9-17). Montréal: remue-ménage, p. 14.

traversées par des forces de gauche et de droite[306]. En outre, les thèses masculinistes ne sont pas absentes dans les discours, sinon les pratiques des organisations de gauche, notamment les syndicats, qui peuvent s'avérer parfois conservateurs lorsqu'il est question de l'émancipation des femmes[307]. Par exemple, des féministes syndicalistes notent être toujours confrontées à des arguments voulant que s'il y a peu de femmes dans les instances décisionnelles des syndicats, c'est parce que les femmes ne veulent pas se présenter, ce qui fait écho à la thèse de l'égalité-déjà-là et fait fi des contraintes, particulièrement de l'articulation famille-travail[308]. Par conséquent, il est juste d'affirmer que l'antiféminisme s'observe autant dans la gauche qu'à la droite du spectre politique.

3.1.2. L'approche mécanique

En signalant les écueils de l'approche idéologique, les adeptes de l'approche mécanique se montrent critiques de la définition de Tahi Lani Mottl, et par extension de celle d'Alain Touraine, jugées trop « idéologiques [309]». C'est le cas notamment de la sociologue française Isabelle Sommier qui croit qu'il serait plus pertinent de considérer la « dimension fondamentalement réactive du contremouvement[310]». De ce point de vue, les contremouvements peuvent être progressistes ou réactionnaires, de droite ou de gauche[311]. En outre, c'est à la suite des travaux de Mayer N. Zald et Bert Useem sur l'interaction entre un mouvement et son contremouvement que des

---

[306] Williams, G. I. et Williams, R. H. (1995). "All we want is equality": Rhetorical framing in the fathers' rights movement. [Chapitre de livre]. Dans J. Best (dir.), *Images of Issues: Typifying Contemporary Social Problems* (p. 191-212). New York, NY: Aldine de Gruyter.

[307] C'est ce que révèle l'enquête menée par l'intersyndicale des femmes en 2012-2013 : Intersyndicale des femmes. (2013, 11 juin). *Réalités, perceptions et résistances : La place des femmes dans nos organisations syndicales*. [Document non publié]. Montréal.

[308] *Ibid.*

[309] Mottl, T. L. (1980). *Op. cit.* ; Touraine, A. (1973). *Op. cit.* Pour les critiques, voir Andrews, K. T. (2002). *Op. cit.*, 917.

[310] Sommier, I. (2009). Contre-mouvement. [Article de dictionnaire]. Dans O. Fillieule, L. Mathieu, C. Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux* (p. 154-159). Paris : les Presses de SciencesPo, p. 155.

[311] Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2011). *Op. cit.*, p. 9.

sociologues américains en sont venu.e.s à questionner davantage « how movements generate countermovements, and how they the engage in sometimes loosely coupled tango of mobilization and demobilization[312] ».

Des théoriciens et des théoriciennes plus près de l'approche du processus politique ont ainsi emboité le pas en insistant sur l'importance d'appréhender la dynamique conflictuelle selon les rapports mécaniques qu'entretiennent un premier mouvement originel et un second mouvement réactif, soit le contremouvement[313]. Pour ces analystes — qui se réfèrent dans l'ensemble aux travaux de Meyer et Staggenborg et aux analyses de Zald et Useem[314] —, un contremouvement est simplement un mouvement qui se forme et réagit à un mouvement initial[315]. Suivant cette logique, il convient aussi de parler d'un « contre-contremouvement » quand un nouveau mouvement émerge pour contrer un mouvement formé pour en contrer un premier, par exemple, lorsque des féministes s'opposent à des manifestations anti-choix.

Or, des adeptes de l'approche mécanique semblent oublier que Tahi Lani Mottl a aussi suggéré d'étudier les interactions entre mouvements et contremouvements en privilégiant un autre concept pour parler d'interaction, celui de « processus

---

[312] Useem, B. et Zald, M. N., (2009). From pressure group to social movement: Efforts to promote use of nuclear power. [Chapitre de livre]. Dans M. N. Zald et J. D. McCarthy (dir.), *Social Movements in an Organizational Society* (2e éd., p. 273- 288). Piscataway, NJ: Transaction Publishers, p. 247.

[313] Schreiber, R. D. (2000). *"But Perhaps We Speak for You": Antifeminist Women's Organizations and the Representation of Political Interest* (Thèse de doctorat, science politique), Rutgers University. Voir également Fetner, T. (2001). *The Christian Antigay Movement vs. the Lesbian and Gay Movement* (thèse de doctorat, sociologie), New York, New York University, p. 27.

[314] Meyer, D. S. et Staggenborg, S. (1996). Movements, countermovements, and the structure of political opportunity. *American Journal of Sociology*, *101*(6), 1628-1660; Zald, M. N. et Useem, B. (2009). *Op. cit.*

[315] Mathieu, L. (2004). *Comment lutter? Sociologie et mouvements sociaux*. Paris: Textuel, p. 167; Girgen, J. (2008). *Constructing Animal Rights Activism as A Social Threat: Claims-making in the New York Times and in Congressional Hearings*. (Thèse de doctorat). College of Criminology and Criminal Justice; Zald, M. N. et Useem, B. (2009). *Op. Cit.*, p. 249.

dialectique[316] ». En ce sens, Mottl met elle aussi de l'avant l'idée que les contremouvements interagissent avec les mouvements sociaux et que c'est alors cette interaction (mécanique) qu'il importe d'examiner si l'on s'intéresse aux dynamiques de mobilisation et au développement des mouvements sociaux. D'ailleurs, Kristin Blakely reprend la définition de Mottl pour analyser le mouvement antiféministe des femmes de droite, et plus particulièrement le R.E.A.L. Women's au Canada, tout en insistant sur l'importance de saisir les interactions entre mouvements et contremouvements[317].

L'approche mécanique a aussi l'avantage d'insister sur le rapport de dépendance dans lequel se trouve le contremouvement par rapport au mouvement[318]. Elna C. Green utilise pour sa part l'expression « partie de ping-pong » pour parler de la relation que développèrent le mouvement antisuffragiste du sud des États-Unis et les suffragistes entre 1890 et 1920; période où chaque partie force l'autre à répondre à ses actions[319]. Mayer N. Zald et Bert Useem ont développé quant à eux la formule plus connue « loosely coupled conflict[320] » en référence aux dynamiques d'imitation entre mouvements et contremouvements. Par exemple, l'organisation antiféministe et pro-vie, R.E.A.L. Women, s'approprie le terme « choix » du mouvement pro-choix non pas pour parler du choix des femmes de mener une grossesse à terme ou non, mais plutôt pour parler du choix des femmes de rester à la maison[321]. Imiter le mouvement féministe, c'est d'ailleurs ce que suggère Germain Dulac lorsqu'il

---

[316] Mottl, T. L. (1980). *Op. cit.*, p. 620.
[317] Blakely, K. (2008). *Op. cit.*, p. 25.
[318] Marshall, S. E. (1997a). *Splintered Sisterhood: Gender and Class in the Campaign against Woman Suffrage*. Madison: University of Wisconsin Press, p. 228.
[319] Green, E. C. (1992). *Those Opposed: Southern Antisuffragism, 1890-1920*. (Thèse de doctorat). Tulane University ; voir aussi Dugan, K. B. (1999). *Culture and Movement-Countermovement Dynamics: The Struggle Over Gay, Lesbian and Bisexual Rights*. (Thèse de doctorat). Ohio State University; Zald, M. N. et Useem, B. (1982). *Movement and countermovement: Loosely coupled conflict*. Annual Meeting of the American Sociological Association, San Francisco, 8 septembre 1982.
[320] *Ibid.*
[321] Steuter, E. (1992). *Op. cit.*, p. 302; Schreiber, R. D. (2000). *Op. cit.*, p. 49.

explique que les masculinistes sont « toujours prêts à récolter les fruits du travail de réflexion et de dénonciation effectué par les femmes[322] ».

Or, l'approche mécanique a le défaut de proposer la recherche « des origines qui induit une régression généalogique parfois hasardeuse (quel est le mouvement originel auquel s'est ensuite opposé un contremouvement ayant lui-même pu susciter une mobilisation réactive[323]?) ». À l'instar de Molly Dragiewicz qui considère que « the backlash is not simply a sign of resistance to feminism that seeks to slow its progress or temper its impact ; it is an effort to reaffirm the patriarchal domination of women », j'insiste sur l'importance de tenir compte de la dimension politique et des cadres idéologiques (donc de l'approche idéologique) dans lesquels s'inscrit le contremouvement antiféministe[324]. Par conséquent, mon cadre théorique féministe reprend des éléments des deux approches ci-haut mentionnées, tout en cherchant à en éviter les écueils.

3.2. Bricolage théorique des interactions mouvement et contremouvement

Dans un premier temps, je reconnais l'importance de tenir compte des interactions qui forcent le mouvement et le contremouvement à s'adapter et à modifier ses stratégies en raison des avantages de l'un ou de l'autre au sein du rapport de force[325]. En insistant sur la dimension interactive, l'approche mécanique met en

---

[322] Dulac, G. (1984). Les masculinistes et la pornographie. *Les cahiers du socialisme*, *16*, 116-124, p. 118 et p. 122.
[323] Mathieu, L. (2004). *Op. cit.*, p. 167.
[324] Dragiewicz, M. (2008). Patriarchy Reasserted Fathers' Rights and Anti-Vawa Activism. *Feminist Criminology*, *3*(2), 121-144, p. 121. Pour la dimension politique, voir aussi Mottl, T. L. (1980). *Op. cit.* et Blakely, K. (2008). *Op. cit.*, p. 621.
[325] Comme le font Charles Tilly et Sidney Tarrow en insistant sur l'importance d'analyser le conflit entre les contestataires, leurs adversaires et les « tierces parties concernées », dans Tilly, C. et Tarrow,

lumière certains effets du contremouvement sur le mouvement initial (dont la posture défensive), fournissant du même coup les jalons d'une première grille d'évaluation des impacts[326]. Je considère cependant tout aussi important de tenir compte des objectifs sociopolitiques et idéologiques qui sous-tendent le rapport de force, puisque les militants et militantes en conflit ne défendent pas les mêmes intérêts. L'approche idéologique permet ainsi d'inscrire les forces en conflit dans des rapports sociaux antagonistes entre les hommes et les femmes. En d'autres termes, le contremouvement antiféministe entretient certes une dynamique conflictuelle avec le mouvement féministe, notamment à l'aide de stratégies visant à contrer les avancées de ce dernier, mais il adopte aussi une posture protestataire antiféministe parce qu'il est guidé par une idéologie réactionnaire, et plus précisément naturaliste, en ce qui a trait aux rapports sociaux de sexe. Par exemple, l'ancien administrateur de l'École nationale d'administration publique (ENAP) du Québec, André Gélinas, a écrit un livre au titre évocateur : *L'équité salariale et autres dérives et dommages collatéraux du féminisme au Québec*. Il y prône le retour à une masculinité traditionnelle naturalisée[327]. À cet égard, les travaux de Mottl tout comme ceux de Devon Yvonne Smith sont pertinents parce qu'ils prennent en compte la dimension idéologique dans leur analyse des interactions entre mouvement et contremouvement[328]. Dans le cas des antiféministes, il ne suffit pas de dire qu'ils réagissent aux féministes et de décrire en quoi consiste cette réaction. Il importe aussi de voir comment cette réaction s'inscrit dans un projet de société (projet traditionnel bousculé par le mouvement féministe), voire dans un rapport plus vaste qui est celui de l'appropriation des femmes par les hommes.

S. (2015). *Politique(s) du conflit : De la grève à la révolution.* (R. Bouyssou, trad.). Paris : les Presses de SciencesPo, p.129.

[326] Goulet, É. (2010). *Comment comprendre les transformations du mouvement des femmes au Québec ? Analyse des répercussions de l'antiféminisme.* (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal.

[327] Gélinas, A. (2002). *L'équité salariale et autres dérives et dommages collatéraux du féminisme au Québec*. Montréal : Varia, p. 11 et p. 163.

[328] Mottl, T. L. (1980). *Op. cit.* ; Smith, D.E. (1987). *Op. cit.*

D'autres cadres théoriques suggèrent aussi de tenir compte de l'inscription des réactions au féminisme dans les rapports sociaux de sexe. C'est le cas de la théorie du *backlash* qui met en lumière la dimension idéologique et réactionnaire du contremouvement antiféministe[329] en désignant les pratiques de résistance des groupes sociaux dont le pouvoir est contesté[330]. Tout en rappelant qu'un *backlash* survient en réaction à des groupes et des acteurs sociaux qui sont désavantagés par le *statu quo* et qui se mobilisent afin de transformer les structures du pouvoir[331], Jane Mansbridge et Shauna L. Shames établissent des liens entre les théories du *backlash* et celles des contremouvements, soulignant qu'un *backlash* peut être de droite comme de gauche[332]. À partir d'une analyse intersectionnelle, Kira Sanbonmatsu insiste quant à elle sur les dimensions racistes et lesbophobes des *backlash*[333], comme c'est d'ailleurs le cas avec le contremouvement antiféministe[334]. De plus, Kira Sanbonmatsu évalue certaines caractéristiques du *backlash* contre les femmes. Celles-ci correspondent aux agissements des organisations antiféministes, soit : les actions violentes, les tactiques visant à « diviser pour mieux régner », souvent entre

---

[329] Thomas, S. (2008). "Backlash" and its utility to political scientist. *Politics and Gender*, *4*(4), 615-623; Sanbonmatsu, K. (2008). Gender backlash in american politics? *Politics and Gender*, *4*(4), 634-642; DeKeseredy, W. S. (1999). *Op. Cit.*

[330] Jordan, A. (2016). Conceptualizing backlash: (UK) Men's rights groups, anti-feminism and postfeminism. *Canadian Journal of Women and the Law*, *28*(1), 18-44; Sanbonmatsu, K. (2008). *Op. cit.*, p. 634; Van Wormer, K. (2008). Anti-feminist backlash and violence against women worldwide. *Social Work and Society*, *6*(2). Récupéré de http://www.socwork.net/sws/article/view/64/366 ; Mansbridge, J. et Shames, S. L. (2012). Vers une théorie du backlash: la résistance dynamique et le rôle fondamental du pouvoir. (C. St-Hilaire, trad.). *Recherches féministes*, *25*(1), 151-162.

[331] *Ibid.*. Ce paragraphe a été repris dans Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2011). *Op. cit.*

[332] Mansbridge, J. et Shames, S. L. (2012). *Op. cit.* ; Mann, R. M. (2008). *Op. cit.* ; Jordan, A. (2016). *Op. cit.*

[333] Sanbonmatsu, K. (2008). *Op. cit.*, p. 636.

[334] Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2015a). Conclusion. Le masculinisme comme mécanisme de contrôle des femmes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri. (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 295-312). Montréal: remue-ménage, p. 306-310 ; Bastien Charlebois, J. (2015). L'homophobie sournoise dans l'idéal masculin des masculinistes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 183-200). Montréal: remue-ménage, p. 192 et suiv.

les féministes radicales et les féministes d'autres allégeances, et la répression causée par la stigmatisation, la condamnation au silence et le fait de ridiculiser[335].

Tout en m'inspirant des études sur le *backlash* contre les femmes dans mon analyse des interactions mouvement et contremouvement, je n'ai toutefois pas retenu le concept dans l'élaboration de ma définition de l'antiféminisme, car il se rapporte souvent à un phénomène plus large que celui décrit par les répondantes à la recherche[336]. Par exemple, les sociologues américains Janet Saltzman Chafetz et Anthony Gary Dworkin parlent de l'antiféminisme comme d'un mouvement de *backlash* parmi d'autres, tandis que Molly Dragiewicz explique que le *backlash* antiféministe américain s'inscrit dans un contexte plus large d'opposition réactionnaire à d'autres mouvements sociaux[337]. Une participante à la recherche utilise elle aussi le concept en référence aux politiques conservatrices de l'ancien gouvernement fédéral du Canada : « [l]e principal enjeu, présentement, c'est le *backlash*. Quand je parle du *backlash*, j'inclus là-dedans la montée de la droite, la montée du mouvement conservateur au Québec, qui ne se traduit pas juste par l'élection de quelques conservateurs dans la région de Québec mais par toutes sortes d'autres choses ». (Q11-ARR10). Je m'éloigne ainsi des définitions conceptuelles de *backlash*, puisque, sauf exception, elles partagent souvent le défaut de l'approche idéologique, c'est-à-dire qu'elles associent l'antiféminisme uniquement aux forces conservatrices[338].

---

[335] Sanbonmatsu, K. (2008). *Op. cit.* Voir également Mansbridge, J. et Shames, S. L. (2012). *Op. cit.*, p. 157.

[336] Pour une critique du concept, voir Brainthwaite, A. (2004). *Op. cit.* Pour une critique de la symétrie des forces opposées qu'implique le concept de *backlash*, voir Bouchard, P., Boëly, I., Proulx, M.-C. (2003). *La réussite scolaire comparée selon le sexe: catalyseur des discours masculinistes*. Ottawa : Condition féminine Canada. Le *backlash* peut aussi être analysé dans sa dimension culturelle : Faludi, S. (1993). *Backlash : La guerre froide contre les femmes*. (L. E. Pomier, E. Chatelain et T. Reveillé, trad.). Paris : éditions Des femmes ; Chafetz, J. S. et Dworkin, A. G. (1987). *Op. cit.*

[337] *Ibid.*, p. 33 ; Dragiewicz, M. (2008). *Op. cit.*

[338] À l'exception de Mansbridge, J. et Shames, S. L. (2012). *Op. cit.*, p. 158-159. Or, leur définition est elle aussi limitée, puisqu'elles réduisent le backlash à « une réaction fondée sur un pouvoir coercitif ». Ainsi, tout en aspirant à s'extraire des définitions trop étroites qui limitent le backlash aux forces

En somme, la dynamique d'imitation et de dépendance d'un contremouvement par rapport au mouvement initial, ainsi que le caractère réactionnaire du mouvement antiféministe, fait écho à la proposition de Tina Fetner. Tout comme Mottl, elle considère à la fois les visées sociales et sociopolitiques du mouvement social et du contremouvement, tout en conservant l'idée de Meyer et Staggenborg voulant que les deux entretiennent un rapport mécanique[339]. Selon elle, ce qui distingue un mouvement d'un contremouvement, c'est simplement le fait qu'un contremouvement émerge en réponse à un mouvement déjà existant (approche mécanique) pour tenter de contrer les objectifs du mouvement initial ou renverser le changement social auquel ce dernier a contribué (approche idéologique). Pour Erin Steuter, les interactions entre les contremouvements antiféministes canadiens et américains et leurs mouvements féministes réciproques « benefits patriarchy and contributes to the continuing oppression of women », tandis que pour Molly Dragiewicz, un *backlash* vise aussi à réaffirmer la domination patriarcale des hommes sur les femmes[340]. Inspirée par ces travaux, j'ai pris soin de définir plus haut le contremouvement antiféministe autant dans sa dimension mécanique (*un mouvement d'opposition au féminisme qui entretient une relation de dépendance envers celui-ci*) qu'idéologique et matérialiste (*en vue de reproduire les rapports de domination à l'avantage des hommes cisgenres*).

---

conservatrices et réactionnaires, elles circonscrivent le phénomène aux personnes qui considèrent leur pouvoir de capacité limité et qui exercent des sanctions à l'endroit de qui menace ou réduit leur pouvoir de capacité.

[339] Fetner, T. (2001). *Op.cit.*, p. 8 et p. 26. Voir également la proposition de Girgen, J. (2008). *Op. cit.*, p. 27.

[340] Steuter, E. (1992). *Op. cit.*, p. 289 ; Dragiewicz, M. (2008). *Op. cit.*, p. 121.

3.2.1. Le féminisme matérialiste et la théorie du sexage

La construction du modèle théorique retenu pour analyser le contremouvement antiféministe ne serait être complète sans l'ajout des outils conceptuels du féminisme matérialiste qui vient préciser l'objectif sociopolitique des acteurs mobilisés contre les féministes[341]. D'entrée de jeu, le féminisme matérialiste postule l'existence de deux classes de sexe aux intérêts distincts et antagonistes; produits de l'imbrication de rapports sociaux d'exploitation, d'oppression de domination et d'exclusion[342]. Les rapports sociaux prennent la forme d'un « rapport de force dynamique qui se joue et se rejoue en permanence, il est vivant et se déplace. Il s'agit d'une "tension" entre l'oppression et la résistance à l'oppression et non d'un système fermé de

[341] Les auteures françaises nous apparaissent pertinentes en termes de réflexions théoriques sur le sujet, et leur développement de concepts tels que « consubstantialité » et « co-construction » des rapports sociaux pour penser l'imbrication du sexe, de la classe et de la « race » — concepts qui réintroduisent la notion de conflits sociaux au cœur de l'analyse sociologique. Voir Kergoat, D. (1984). Plaidoyer pour une sociologie des rapports sociaux. De l'analyse critique des catégories dominantes à la mise en place d'une conceptualisation. [Chapitre de livre] Dans Collectif, *Le sexe du travail. Structures familiales et système productif* (p. 207-220). Grenoble : Presses universitaires de Grenoble. Voir aussi Dunezat, X. et Galerand, E. (2010b). Un regard sur le monde social. [Chapitre de livre]. Dans X. Dunezat, J. Heinen, H. Hirata et R. Pfefferkorn (dir.), *Travail et rapports sociaux de sexe : Rencontres autour de Danièle Kergoat* (p. 23-33). Paris : L'Harmattan ; Jackson, S. (2009). Pourquoi un féminisme matérialiste est (encore) possible – et nécessaire. *Nouvelles questions féministes, 28*(3), 16-33 ; Falquet, J. (2009). La règle du jeu. Repenser la co-formation des rapports sociaux de sexe, de classe et de « race » dans la mondialisation néolibérale. [Chapitre de livre]. Dans E. Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination* (p. 71-90). Paris : Presses universitaires de France ; Dorlin, E. (2009). Vers une épistémologie des résistances. [Chapitre de livre]. Dans E. Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination* (p. 5-20). Paris : Presses universitaires de France ; Juteau, D. (2010). « Nous » les femmes : sur l'indissociable homogénéité et hétérogénéité de la catégorie. *L'Homme et la société, 2*(176-177), 65-81.

[342] Pour la dynamique d'exclusion, voir Hill Collins, P. (2016). *La pensée féministe noire*. (D. Lamoureux, trad.). Montréal : remue-ménage. Pour le féminisme matérialiste dans son ensemble, voir Falquet, J. (2009). *Op. cit.* ; Tabet, P. (1998). *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*. Paris : L'Harmattan ; Kergoat, D. (1984). *Op. cit.* ; Dunezat, X. et Galerand, E. (2010b). *Op. cit.* ; Jackson, S. (2009). *Op. cit.* ; Guillaumin, C. (1992). *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de Nature*. Paris : Côté-femmes ; Delphy, C. (2001). *L'ennemi principal. Penser le genre*. Paris : Syllepse ; Delphy, C. (2002a). *L'ennemi principal. Économie politique du patriarcat*. Paris : Syllepse ; Juteau, D. (2010). *Op. cit.*

domination[343] ». Un rapport de force que met en lumière la relation conflictuelle entre le féminisme et l'antiféminisme. Les rapports sociaux se situent en amont de la composition des groupes en conflit, ce qui permet d'expliquer – démarche que j'entreprendrai plus loin – la position de ces groupes dans les hiérarchies sociales entre les sexes, mais aussi entre les classes et les « races[344] ».

Cette définition des rapports sociaux de sexe réintroduit ainsi le concept de classe, ici entendu comme « classe de sexe ». D'entrée de jeu, la conceptualisation du rapport entre les femmes et les hommes en termes de classe est contraire à la pensée naturaliste voulant qu'il existe une « différence des sexes[345] », voire que les « femmes » ou les « hommes » soient les produits d'une bicatégorisation biologique[346]. Au contraire, comme le rappelle Elsa Galerand, la catégorie de « sexe », tout comme celle de la couleur de la peau, « sont conceptualisées comme des produits sociaux, des "marqueurs" socialement construits et parfaitement arbitraires vis-à-vis de la nature [...] Cela veut dire qu'il n'y a rien dans les corps féminins qui soit explicatif ou antérieur au rapport de pouvoir des hommes sur les femmes[347] ». Je privilégie ainsi le concept de « rapports sociaux de sexe » plutôt que celui de « genre », puisque son sens est moins polysémique et qu'il a l'avantage de souligner la construction sociale des sexes et, par extension, la construction sociale des corps des personnes assignées femmes ou hommes à la naissance[348]. De la même

---

[343] Galerand, E. (2007). *Les rapports sociaux de sexe et leur (dé)matérialisation. Retour sur le corpus revendicatif de la Marche mondiale des femmes de 2000*. (Thèse de doctorat). UQAM et Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, p. 46.

[344] La race est ici entendue de la même manière que le sexe, soit le produit de rapports sociaux et non pas « une réalité biologique ». À la race correspond un précédé de « racisation », selon Colette Guillaumin, ou de « racialisation » selon Miles, repris par Danielle Juteau. Guillaumin, C. (2002). *L'idéologie raciste*. Paris : Gallimard, p. 12 et p. 26 ; Juteau, D. (1999). *L'ethnicité et ses frontières*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, p. 113.

[345] S.a. (2012). Variations sur des thèmes communs : Une revue théorique féministe radicale. [Article]. Dans s.a., *Questions féministes 1977-1980* (p. 25-42). Paris : Syllepse, p. 27.

[346] Galerand, E. (2007). *Op. cit.*, p. 44.

[347] *Ibid.*, p. 47.

[348] Même si la démarche est quelque peu excentrée par rapport à mon propos, il serait d'autant plus intéressant d'analyser la construction sociale des corps de femmes noires en comparant avec la

manière, on ne peut pas penser les hommes mobilisés dans les luttes antiféministes (ils sont majoritaires dans les groupes de pères, par exemple) à l'extérieur des rapports d'exploitation, d'oppression, de domination et d'exclusion qui les unissent aux femmes, quant à elles, majoritaires dans le mouvement féministe. Comme l'indique Christine Delphy, le féminisme matérialiste suppose « que l'on ne peut pas considérer chaque groupe séparément de l'autre, puisqu'ils sont unis par un rapport [d'exploitation][349] ». D'ailleurs, Marie-Josée Béchard note que le profil des militants des groupes de pères québécois — faisant partie du contremouvement antiféministe — est celui du groupe des hommes privilégiés. Il s'agirait en majorité d'hommes blancs, hétérosexuels, entre 35 et 60 ans, issus de la classe moyenne aisée[350]. Anne-Marie Devreux suggère également de théoriser toutes les pratiques masculines en termes de rapports sociaux de sexe[351], pratiques indissociables des dynamiques d'appropriation exercées sur les femmes[352].

La pertinence de mobiliser le féminisme matérialiste pour penser les interactions mouvement et contremouvement apparait également lorsque les répondantes définissent ce qu'elles entendent par antiféminisme. En analysant les éléments de définitions des informatrices, j'en suis venue à la conclusion qu'elles étaient plusieurs à souscrire implicitement à ma définition opératoire. Elles sont en

---

féminité blanche, comme le fait Hill Collins, P. (2016). *Op. cit.*, p. 220. Voir aussi le chapitre « Le corps construit », dans Guillaumin, C. (1992). *Op. cit.*, p. 117-142. À propos des corps et de l'assignation, voir aussi Young, I. M. (2007). Le genre, structure sérielle : penser les femmes comme un groupe social. (M.-È. Lang, trad.). *Recherches Féministes, 20*(2), 7-36, p. 25. À propos de la polysémie du terme « genre », voir Mathieu, N.-C. (1991). *L'anatomie politique : Catégorisations et idéologies du sexe*. Paris : Côté-femmes, p. 227-268.

[349] Delphy, C. (2002a). *Op. cit.*, p. 280.

[350] Béchard. M.-J. (2005). *Op. cit.*, p. 178. Il en va de même pour C. Bertoia et J. Drakich (1993). The Fathers' rights movement. Contradictions in Rhetoric and Practice. *Journal of Family Issues, 14*(4), 592-615.

[351] Devreux, A.-M. (2004). Les résistances des hommes au changement social: émergence d'une problématique. *Cahiers du Genre*, (36), 7-22.

[352] En ce qui a trait aux femmes antiféministes, certes moins nombreuses, Chafetz et Dworkin parlent de leur militance comme d'une défense des intérêts économiques de leur mari, intérêts dont elles tirent également profit. La défense des intérêts des hommes constitue, en définitive, l'objectif politique commun des organisations antiféministes : Chafetz, J. S. et Dworkin, A. G. (1987). *Op. cit.*

effet plusieurs à avancer que l'objectif du contremouvement est de maintenir, voire renforcer le pouvoir des hommes. Pour une féministe, l'antiféminisme est synonyme de contrôle social des femmes : « Je me dis, tu sais, mon Dieu, est-ce que les antiféministes ont remplacé le contrôle de la religion, tu sais. Je veux dire, il y a toujours un contrôle social des femmes à travers l'histoire tout le temps. Alors là, on est avec les antiféministes. » (Q9-ATRb). Pour des participantes à la recherche, les antiféministes se mobilisent parce qu'ils ont l'impression de perdre du pouvoir en tant qu'homme, ou que le mouvement féministe leur a fait perdre des privilèges. Qui plus est, les antiféministes entretiennent une visée réactionnaire puisqu'ils s'en prennent aux féministes pour « maintenir la société comme il y a 50 ans » (Q3-ATR10), voire pour « replacer les femmes dans une sphère privée » (Q8-ATR4), ou pour servir les intérêts des hommes liés au « maintien de la division sexuelle des rôles traditionnels dans notre société tant au travail que dans la famille » (Q3-ATR10). Dit autrement, l'antiféminisme vise selon cette autre répondante à « remettre les femmes à leur place autant que possible dans leur cuisine et dans le rôle traditionnel des bonnes femmes, c'est-à-dire faire des petits puis de les torcher ». (Q2-ATR3) Non seulement les répondantes parlent de l'appropriation du travail des femmes comme un objectif de la contestation des antiféministes, mais aussi du contrôle du corps des femmes « [q]uand [on dénonce] la violence conjugale, parce qu'on parle de rapport de pouvoir, de domination, bien, on attaque le patriarcat dans son ensemble. [...] Ils réagissent parce que sinon ils vont perdre des privilèges ». (Q9-ATR5) Pour une autre, il s'agit d'un privilège perdu qui est parfois symbolisé par l'obligation de verser une pension alimentaire à l'enfant : « [c]'est sûr que ça cache une frustration d'avoir à partager la ressource économique quand il y a des enfants. [...] Ça doit cacher la frustration de plus être le dominant... » (Q2-ATR3).

Les définitions des répondantes mettent aussi en lumière les différentes formes d'appropriation des femmes telles que théorisées par la sociologue Colette Guillaumin dans ses travaux sur le sexage. J'ai donc fait le choix de réactualiser la

théorie du sexage pour penser la dynamique d'appropriation des femmes dans la contestation antiféministe[353]. Ce choix de privilégier cette grille de lecture est non seulement justifié par l'analyse des définitions des participantes à la recherche, mais aussi parce que : 1) cette théorie évite de traiter séparément de l'appropriation du travail et de l'appropriation du corps[354], contrairement à certaines théories matérialistes qui analysent le corps et le travail comme des lieux ou des modalités d'extorsion séparées[355]; 2) cette démarche s'inscrit dans un effort de théorisation de la théorie du sexage entrepris ailleurs[356]; et 3) elle constitue une grille pertinente pour appréhender les pratiques des dominants; une démarche essentielle à toute compréhension sociologique du conflit mouvement/contremouvement. Par rapport à ce dernier aspect, je suis d'avis

> [qu'i]l est (il devrait être, car trop de femmes ont tendance à l'oublier) hors de question, dans l'analyse des rapports de force, de ne pas tenter d'obtenir un maximum d'informations du dominant [...], car *il connaît le mode d'emploi*, les mécanismes économiques et les justifications idéologiques, les contraintes matérielles et psychiques à utiliser et utilisées. Certes la conscience dominante peut être aussi mystifiée (les bourgeois n'avaient pas fait l'analyse de la plus-value), mais le dominant connaît les *moyens* de l'exploitation et de la domination[357].

En regard de ma deuxième et dernière motivation, il va sans dire que le discours de certains antiféministes dévoile non seulement leurs intérêts à s'approprier le travail des femmes, mais aussi leur corps[358]. Par exemple, en entrevue avec Patric

---

[353] Guillaumin, C. (1992). *Op. cit.*

[354] Ou de dématérialiser les analyses de l'appropriation du corps des femmes pour reprendre la formule de Galerand, E. (2006). *Op. cit.*, p. 178.

[355] Par exemple, Christine Delphy a davantage théorisé l'extorsion du travail tandis que les Américaines comme Andrea Dworkin, ont analysé le corps comme principal lieu d'appropriation : Delphy, C. (2002a). *Op. cit.* ; Dworkin, A. (2012). *Les femmes de droite*. (M. Dufresne et M. Briand, trad.). Montréal : remue-ménage.

[356] Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2015a). *Op. cit.*, p. 248-251.

[357] Mathieu, N.-C. (1991). *Op. cit.*, p. 147.

[358] Les citations des membres de groupes de pères en Ontario sont éloquentes. Un des fondateurs d'un groupe à l'étude explique vouloir la même division sexuelle du travail après séparation notamment parce qu'il ne peut y avoir de rapports égalitaires dans les soins à donner aux enfants. Voir Bertoia, C. et Drakich, J. (1993). *Op. cit.*, p. 602.

Jean, Jean-Pierre Gagnon, militant du groupe de pères divorcés et séparés dans la région de Québec, L'après-rupture, prétend que :

> [c]'est l'État qui a remplacé le père. [...] Le père n'a pas de droits, n'a plus de rôle à la maison. [...] C'est big mother État qui a pris la place du père, qui fait des citoyens des êtres dépendants de l'État alors qu'avant la famille était dépendante du pourvoyeur [...] Au début de la colonie, les familles étaient beaucoup plus unies qu'aujourd'hui, pourquoi ? Parce que l'homme et la femme se complétaient. L'homme allait travailler dans le bois [...], la mère s'occupait des enfants. Les rôles étaient très bien définis. Aujourd'hui les rôles c'est quoi ? L'homme ne sait plus où aller [...] *Le symbole de la paternité, c'est quoi ? La loi, l'ordre*[359].

En rapport avec cette injonction à la complémentarité des sexes, le sexage invite à penser le corps comme « un réservoir de force de travail, et c'est en tant que tel qu'il est approprié. Ce n'est pas la force de travail distinct de son support/producteur en tant qu'elle peut être mesurée en "quantités" (de temps, d'argent, de tâches) qui est accaparée, mais son origine : la machine-à-force-de-travail[360] ». Ainsi, le sexage ne peut être réduit aux rapports d'exploitation puisque ces derniers concernent la force de travail « distinct de son support », tandis que l'unité productrice de force de travail est l'objet d'une appropriation en bloc dans le sexage. La théorie du sexage permet donc de voir que les discours et les actions antiféministes sont imbriqués au rapport d'appropriation de la classe des femmes par la classe des hommes. Il suffit de penser aux mobilisations de ceux et celles qui plaident pour le contrôle du corps des femmes par les hommes, comme ces anti-choix (« pro-vie ») qui veulent empêcher les femmes (blanches) de se faire avorter[361].

---

[359] Je souligne. Jean, P. (réal.). (2009f). *La domination masculine*. [Entrevue intégrale de Jean-Pierre Gagnon]. Elzévir Films, Black Moon, Union générale cinématographique (UGC), la Radio-télévision belge francophone (RTBF) et Wallonie image production : Belgique, France.

[360] Guillaumin, C. (1992). *Op. cit*, p. 18-19.

[361] Voir les pancartes des anti-choix qui ont marché vers le parlement d'Ottawa le jeudi 12 mai 2011, sur lesquelles il est écrit : « Men regret Lost Fatherhood », dans Buzzetti, H. (2011, 13 mai). 7000 personnes marchent contre l'avortement. *Le Devoir*, p. A3.

En résumé, le sexage c'est d'abord un rapport de pouvoir, c'est-à-dire « le coup de force permanent qu'est l'appropriation de la classe des femmes par la classe des hommes[362] ». Ce dernier s'articule à une idéologie, c'est-à-dire l'idée de « nature », ou cette conception des sexes comme une donnée biologique, immuable qui aurait produit deux sexes différents et complémentaires. L'appropriation des femmes est collective. Or, sa portée collective est limitée par l'appropriation privée « qui met en relation certaines femmes avec certains hommes, principalement au sein du mariage et de la famille[363] ». À l'évidence, la dimension idéelle de l'appropriation fait partie intégrante de discours antiféministes. Il en est ainsi lorsque le psychologue Yvon Dallaire pense la violence conjugale non comme un rapport de pouvoir, mais plutôt comme une escalade de tensions qui se produit entre deux partenaires qui ne respectent pas les comportements naturels et biologiques des hommes et des femmes[364].

Il va sans dire que la théorie du sexage analyse les rapports sociaux de sexe sans pour autant prétendre qu'ils sont premiers ou plus importants que les rapports sociaux de race ou de classe[365]. Cela étant, bon nombre de répondantes soulignent toutefois que les antiféministes visent d'abord et avant tout les femmes *en tant que femmes*, indépendamment de leur inscription dans les rapports sociaux de race et de classe. Selon une répondante : « quelqu'un peut se décider d'aller attaquer quelqu'un de la FFQ ou de n'importe quel groupe parce qu'on est des femmes. Parce qu'on est des femmes puis [...] qu'on travaille auprès de femmes » (Q5-ATR5). D'autres précisent que les femmes visées le sont, soit parce que ce sont des femmes féministes qui s'expriment publiquement (Q4-RT12) ou parce qu'elles sont plus affirmatives

---

[362] Guillaumin, C. (1992). *Op. cit.*, p. 16.
[363] Juteau, D. (1999). *Op. cit.*, p. 116.
[364] Dallaire, Y. (2007). *Cartographie d'une dispute de couple : Le secret des couples heureux.* Genève : Jouvence.
[365] Colette Guillaumin a d'ailleurs produit une analyse de la « racisation » dans *L'idéologie raciste* (Guillaumin, C. [2002]. *Op. cit.*).

(Q4-RT8), plus médiatisées (Q4-RT11; Q4-RT1; Q4-RT10a) ou plus revendicatives (Q4-RT10a), et qu'elles tentent de reprendre du pouvoir sur leur vie (Q4-RT3). Or, « théoriser un rapport transversal spécifique n'équivaut pas à le placer au-delà d'autres clivages sociaux ni à reléguer d'autres rapports à l'arrière-plan[366] ». Selon la sociologue Danielle Juteau, penser le rapport transversal consiste plutôt en une première démarche « qui met à découvert un rapport occulté, préalable à son articulation à d'autres rapports sociaux[367] ».

Par contre, le sexage est imbriqué aux rapports sociaux de race, de classe et de sexualité, qui dans l'ensemble forment ce que Patricia Hill Collins appelle « la matrice de la domination ». Pour le dire avec les mots d'Elsa Galerand, la classe de sexe est « intrinsèquement clivée par des rapports sociaux de classe, Nord/Sud et de race[368] », et j'ajouterais de sexualité[369]. Par conséquent, si toutes les femmes semblent visées par la contestation antiféministe, elles le sont, selon toute vraisemblance, différemment selon leur positionnement dans la matrice de la domination. Aux dires d'une répondante : « pour moi les attaques antiféministes, faut les voir dans une perspective intersectionnelle, notamment sur l'homophobie, le lien est évidemment clair, et ce, depuis toujours dans les attaques antiféministes ». (Q3-ATR19)[370]. En mobilisant les propos de la sociologue Patricia Hill Collins, il apparaît que la perspective intersectionnelle, à laquelle fait référence la participante, signifie que « l'oppression ne peut être ramenée à un seul type fondamental », tandis que « la matrice de la domination réfère aux modes concrets de structuration de ces

---

[366] Juteau, D. (2010). *Op. cit.*, p. 77.
[367] *Ibid.* Voir également Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène*, *225*, 70-88, p. 85.
[368] Galerand, E. (2007). *Op. cit.*, p. 16.
[369] Je fais état des principaux rapports sociaux qui engagent des dynamiques d'exploitation, d'oppression et de domination. Même si la démarche se limite à ceux-ci, cela ne signifie pas que je sois aveugle aux rapports liés au capacitisme. Il serait même intéressant de réfléchir aux liens entre capacitisme et antiféminisme. Par rapport au capacitisme, voir Masson, D. (2015). Enjeux et défis d'une politique féministe intersectionnelle – l'expérience d'action des femmes handicapées (Montréal). *L'Homme et la société*, *4*(198), 171-194.
[370] Les répondantes sont toutefois peu nombreuses à parler en termes d'intersectionnalité.

oppressions[371] ». En outre, à la suite notamment de Sirma Bilge et Dominique Masson, il convient de dire que l'intersectionnalité s'avère un instrument utile pour saisir les positionnements de groupe dominants, et c'est justement ce que semble proposer la répondante citée précédemment[372]. Ainsi, en revendiquant ultimement leur « droit » de s'approprier les femmes, les masculinistes indiquent – directement ou indirectement — leur avantage dans les antagonismes de classe, de race et de sexualité. Ce faisant, ces antiféministes témoignent du fait que « le genre construit la classe et la race, la race construit la classe et le genre, la classe construit le genre et la race[373] ».

Afin de mettre en lumière le profil des femmes visées par leur contestation collective, ainsi que le positionnement des antiféministes dans les rapports de classe, de race et de sexualité (du moins la majorité de ceux dont j'ai retenu les discours[374]), j'ai analysé les propos de quelques militants de groupes de pères parmi les plus virulents.

---

[371] Hill Collins, P. (2016). *Op. cit.*, p. 60.

[372] Masson, D. (2015). *Op. cit.*, p. 193 ; Bilge, S. (2009). *Op. cit.*, p. 70. Il existe cependant des débats entourant la consubstantialité et l'intersectionnalité, à savoir lequel des paradigmes est le plus heuristique pour penser l'enchevêtrement des rapports sociaux. J'ai fait le choix de ne pas me positionner dans le débat, car la littérature sur l'intersectionnalité est trop vaste pour prétendre prendre position dans une discussion trop courte. Pour plus de détails, voir Galerand, E. et Kergoat, D. (2014). *Op. cit.* et Kergoat, D. (2009). Dynamique consubstantialité des rapports sociaux. [Chapitre de livre]. Dans E. Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination* (p. 111-125). Paris : Presses universitaires de France, p. 112.

[373] Danièle Kergoat, citée dans Gay, A. (2015). Lâche le micro ! 150 ans de luttes des femmes noires pour le droit à l'auto-détermination. [Préface]. Dans b. hooks, *Ne suis-je pas une femme ? Femmes noires et féminisme* (O. Potot, trad., p. 9-32). Paris : Cambourakis, p. 24, note infra 10.

[374] Au Québec, les militants les plus loquaces dans l'espace public sont dominants dans tous les rapports sociaux de sexe, évidemment, mais aussi de classe, de race et de sexualité. Or, l'antiféminisme n'est pas l'apanage unique des hommes blancs. Il serait intéressant de comparer les discours des militants blancs et celui des militants noirs ayant la citoyenneté canadienne ou récemment arrivés au pays. Il s'agit cependant d'une tout autre recherche, qui pourrait s'inspirer des travaux de Michele Wallace et Angela Davis pour leurs analyses, respectivement, de l'antiféminisme et du sexisme des hommes noirs américains. Wallace, M. (2008). Une féministe noire en quête de sororité. [Chapitre de livre]. Dans E. Dorlin (dir.), *Black feminism : Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000* (p. 45-58). Paris : L'Harmattan ; Davis, A. (2007). *Femmes, race et classe* (Collectif des femmes, trad., 2e éd.). Paris : éditions Des femmes, p. 16-25.

Premièrement, au sujet des rapports de classe, le politologue Guillaume Gory indique qu'en

> situant dans les rapports de classe les positions d'énonciation du discours masculiniste, on se donne des éléments de compréhension quant au rôle joué par le discours masculiniste dans l'analyse de l'évolution des rapports de production actuels. La mise en pratique de ces analyses passe par le secteur économique du développement personnel[375].

En guise d'exemple, le militant de L'après-rupture, Jean-Claude Boucher, dévoile non seulement son positionnement dans les rapports de classe, mais également les implications de son point de vue masculiniste dans la hiérarchie des rapports de production capitaliste par-delà « l'économie du développement personnel » :

> [ç]a fait 25 ans que je suis du côté des employeurs qu'on peinture en noir parce qu'on n'embauche pas des femmes. C'est faux. C'est absolument faux. Quand j'ai un mandat d'engager du personnel, je m'en fous qu'il soit jaune, noir, rouge, une femme, un homme, ou une amputée ; je m'en fous. Est-ce qu'il va être payant ? C'est ça la question. Si je m'aperçois que la femme est moins payante que l'homme, j'engage l'homme[376].

Non seulement, les masculinistes adoptent une perspective voulant que « les individu.e.s s'épanouissent dans le travail pour leur bonheur et les profits de l'entreprise concernée[377] », mais ils justifient parfois l'exclusion des femmes de l'économie de marché, rappelant que l'économie domestique est le système privilégié d'extorsion du travail des femmes[378]. Le féminisme viendrait ainsi menacer le droit des hommes de s'approprier gratuitement le travail des femmes dans les familles hétérosexuelles parce que :

> [l]a révolution féministe au Québec a généré ce qu'on a appelé en premier l'homme rose, c'est-à-dire que l'homme devait partager les tâches ménagères, il

---

[375] Gory, G. (2011). *Op. cit.*, p. 106.
[376] Jean, P. (réal.). (2009d). *La domination masculine*. [Entrevue intégrale de Jean-Claude Boucher]. Elzévir Films, Black Moon, Union générale cinématographique (UGC), la Radio-télévision belge francophone (RTBF) et Wallonie image production : Belgique, France.
[377] Gory, G. (2011). *Op. cit.*, p. 107.
[378] Delphy, C. (2002a). *Op. cit.*

> s'est mis à faire la vaisselle, à changer les couches et à s'occuper des enfants [...] L'homme rose, c'est un peu l'homme qui s'est féminisé. [...] C'est beaucoup plus poussé maintenant. Je pense qu'on a des générations [de moumounes], y'a plus de masculinité, y'a plus de testostérone[379].

En plus de faire la promotion de l'extorsion du travail dans le système capitaliste, et celle du travail des femmes dans l'économie domestique, certains militants produisent le pendant « féminin » de l'homme bourgeois par des représentations de femmes bénéficiant de privilèges de classe grâce à l'extorsion des biens et ressources de leur mari ou conjoint. Par exemple, sur la toile peinte par un militant de Fathers 4 Justice (reproduite plus bas), Benoît Leroux, on voit une femme représentant ces femmes qui, selon eux, ont obtenu des privilèges grâce aux luttes féministes avec la complicité des juges et des avocat.e.s.

[379] Jean, P. (réal.). (2009b). *La domination masculine*. [Entrevue intégrale de Benoît Leroux]. Elzévir Films, Black Moon, Union générale cinématographique (UGC), la Radio-télévision belge francophone (RTBF) et Wallonie image production : Belgique, France.

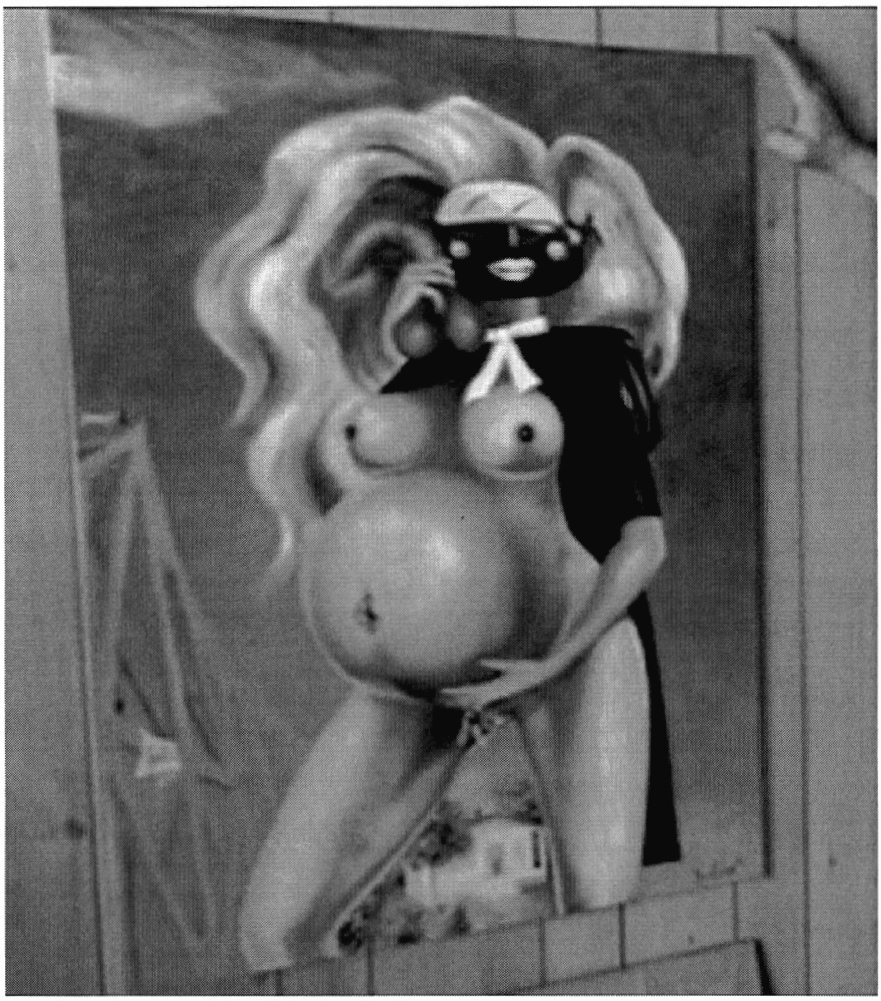

Tableau de Benoît Leroux. Capture d'écran du film de Patric Jean, *La domination masculine*[380].

Cette femme blanche, hétérosexuelle et mère aurait également obtenu des privilèges de classe, en dépossédant son ancien conjoint de sa voiture et de leur maison familiale[381]. On voit également la longue chevelure dorée, symbole de richesse et

[380] *Ibid.*

[381] Cette représentation correspond aux propos des membres de groupes de pères en Ontario, qui accusent leurs ex-conjointes de vouloir s'approprier leurs revenus. Bertoia, C. et Drakich, J. (1993). *Op. cit.*, p. 608. Voir également : Boyd, S. B. (2002). Backlash against feminism: Canadian custody and access reform debates of the late twentieth century. *Canadian Law and Society Association.* British Columbia University, Vancouver, 1er juin 2002. Pour l'Australie, Kaye, M. et Tolmie, J.

d'opulence. Selon le militant, ce sont de telles femmes qui ont causé du tort aux hommes. Ces femmes possèdent une autonomie financière qui fait obstacle à l'appropriation du corps des femmes comme réservoir de force de travail, pour reprendre la formule de Colette Guillaumin. Il s'agit d'une représentation des femmes qui correspond de près au profil de celles qu'on imagine conjointes ou ex-conjointes des militants masculinistes des groupes de pères[382]. Pour un militant de Fathers 4 Justice, ce sont d'ailleurs eux, « les hommes occidentaux », qui sont le plus à plaindre des injustices occasionnées par le mouvement féministe[383].

Quant à leur positionnement dans les rapports sociaux de race, les propos des antiféministes ici analysés dévoilent leur positionnement de Blancs[384]. L'arrimage entre les intérêts antiféministes et racistes des masculinistes est mis en lumière par Benoît Leroux lorsqu'il explique au réalisateur Patric Jean que les Québécois, « [o]n a été castré au niveau du langage par ce qu'on appelle le politically correct; être correct politiquement. [...] On ne dit plus "les noirs", on dit "les minorités de couleur". Ça c'est de la castration du langage qui est venue avec le féminisme[385] ». De plus, les masculinistes reproduisent généralement le procédé d'invisibilisation des femmes racisées dans la société québécoise. Lorsqu'il est question de « la race », il est exclusivement question des femmes immigrantes, reproduisant du même coup l'amalgame femmes immigrantes et femmes racisées. Les femmes racisées constituent par le fait même cette « Autre », cette communauté extérieure au « Nous », dont on ne discute pas si ce n'est pour dire que les femmes immigrantes

---

(1998a). Discoursing dads: The rhetorical devices of fathers' rights groups. *Melbourne University Law Review*, *22*, 162-194.

[382] Rappelons que selon la féministe Marie-Josée Béchard, ces militants sont en majorité des hommes blancs, hétérosexuels, entre 35 et 60 ans et issus de la classe moyenne aisée : Béchard, M.-J. (2005). *Op. cit.*, p. 178.

[383] Site de Fathers 4 Justice Québec, <http://www.fathers-4-justice.ca/portal/index.php>, consulté le 23 août 2012, mais non disponible en 2017.

[384] Sur la blancheur ou *whiteness*, voir notamment Guess, T. J. (2006). The social construction of whiteness: Racism but intent, racism by consequence. *Critical Sociology*, *32*(4), 649-673.

[385] Jean, P. (réal.). (2009b). *Op. cit.*

sont manipulées pas les féministes à leur arrivée au pays[386]. Les arguments d'André Ledoux illustrent bien ce procédé d'amalgame et d'exclusion, notamment lorsqu'il affirme que :

> [l]'ampleur de la mouvance féministe au Québec ne peut laisser indifférentes ces femmes qui arrivent de l'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Amérique latine et d'ailleurs. [...] L'émancipation de la femme québécoise, bien enchâssée dans le système de valeurs parfois discutable, étonne souvent les femmes immigrantes et les confronte à leurs réalités souvent opposées aux nôtres[387].

Jean-Claude Boucher, un des fondateurs du groupe L'après-rupture, croit quant à lui que « lorsque [les femmes immigrantes] arrivent au pays, on leur lave le cerveau avec l'idéologie féministe sous prétexte d'égalité[388]». Ainsi présentées, les femmes immigrantes forment une communauté étrangère, « essentialisée », nécessairement non féministe et elles deviendraient féministes non pas en réaction à la domination masculine, mais parce qu'elles sont endoctrinées par des féministes blanches qui leur inculquent de fausses idées.

Un procédé similaire prend place dans le discours masculiniste sur la « masculinité ». Par exemple, Guillaume Gory note que le psychologue Guy Corneau établit une « ligne de rupture [...] entre l'Occident civilisé et les "peuplades originelles"[389]. » Plus largement, l'orientalisme de certains masculinistes fait écho à l'analyse qu'en fait Gayatri Chakravorty Spivak[390], et qui renvoie parfois à la

---

[386] Les propos racistes des antiféministes sont bien plus virulents sur les médias sociaux. Voir Labarre, S. (2015). Les féministes, les réseaux sociaux et le masculinisme : guide de survie dans un *no woman's land*. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 163-182). Montréal : remue-ménage. Sur la production de l'Autre, voir Guillaumin, C. (2002). *Op. cit.*

[387] Ledoux, A. (2009). *De l'homme en crise à l'homme nouveau : Essai sur la condition masculine*. Québec : Option Santé, p. 41-42.

[388] Jean, P. (2009d). *Op. cit.*

[389] Gory, G. (2011). *Op. cit.*, p. 109.

[390] Spivak, G. C. (2009). *Les subalternes peuvent-elles parler ?* (J. Vidal, trad.). Paris : Éditions Amsterdam.

représentation du « barbare » violent et la plupart du temps musulman[391]. La confrontation raciste entre « deux patriarcats [392]», est faite de manière à ce que les narrateurs, c'est-à-dire les *Uns* (ici les hommes Blancs antiféministes) invisibilisent leur propre extorsion du travail et du corps des femmes, soulignant du même coup, de façon parfois caricaturale, les expressions du sexage des *Autres*.

Des masculinistes se font alarmistes lorsqu'il est question des rapports sociaux de sexualité. Pour Jean-Claude Boucher, le mouvement féministe participerait du fait qu'on serait « en train de faire croire à toute une population qu'être hétéro c'est peut-être pas normal[393] ». Le politologue Guillaume Gory observe quant à lui, dans le discours masculiniste, « un double phénomène : d'essentialisation des désirs et des comportements et de justification d'attentes sociales différenciées pour les hommes et les femmes sur la conjugalité[394]». Les masculinistes font ainsi, du couple hétérosexuel « le cadre de référence[395] ». À ce propos, le militant de Fathers 4 Justice, Jean Julien, affirme en 2009 que « c'est la femme qui enfante. [Or], on dénature les femmes [...] et ça mène à quoi ? Un mélange des genres. Ça mène à [...] plus de bisexualité, d'homosexualité[396] », conclut-il. La sociologue Janik Bastien Charlebois observe, elle aussi, que « les hommes homosexuels dérangent [les masculinistes] parce qu'ils vont à l'encontre des prescriptions normatives pour les sexes. Homophobie et sexisme sont [ainsi] étroitement liés[397] ». Ce faisant, les masculinistes séparent les hommes entre eux; ils séparent les hommes « véritables », des autres.

---

[391] Par exemple, Ledoux. A. (2009). *Op. cit.*, p. 95. Voir aussi Gory, G. (2011). *Op. cit.*, p. 110. Voir également Delphy, C. (2010). *Un universalisme si particulier. Féminisme et exception française (1980-2010)*. Paris : Syllepse, p. 260.
[392] Delphy, C. (2008). *Classer, dominer. Qui sont les « autres » ?* Paris : La fabrique, p. 143.
[393] Jean, P. (2009d). *Op. cit.*
[394] Gory, G. (2011). *Op. cit.*, p. 74.
[395] *Ibid.*, p. 74. Voir également Boyd. S. B. (2002). *Op. cit.*, p. 284-285.
[396] Jean, P. (réal.) (2009e). *La domination masculine*. [Entrevue intégrale de Jean Julien]. Elzévir Films, Black Moon, Union générale cinématographique (UGC), la Radio-télévision belge francophone (RTBF) et Wallonie image production : Belgique, France.
[397] Bastien Charlebois, J. (2015). *Op. cit.*, p. 193.

Les autres, ce sont notamment ceux qui organisent la Fierté gaie avec l'argent des contribuables, estime Jean Julien en ces termes :

> [n]os gouvernement financent des parades que d'autres disent qui sont vraiment pornographiques. Ici, les seuls hommes qui sont fiers, c'est les gais. On entend pas un hétéro dire : je suis fier d'être hétéro. [...] Par contre, on a une grande procession annuelle de la fierté gaie. J'ai rien contre les gais, mais pourquoi être fier d'être gai ?

En considérant ce qui précède, il se trouve que leur discours se construit « sur de nombreuses structures hiérarchiques (économiques, sexuelles et raciales) [et] n'épargne pas les sujets politiques auxquels il est adressé[398] ».

Les masculinistes hiérarchisent aussi les femmes entre elles. Il y a celles dont les hommes peuvent s'approprier le corps, les femmes « normales », et les autres : les lesbiennes. Ces autres auraient également, selon Jean-Claude Boucher, « noyauté » le mouvement féministe[399]. En conclusion de l'ouvrage collectif sur le masculinisme au Québec, j'y avance – avec mon coauteur – que « le discours masculiniste laisse entendre que le lesbianisme est contre nature et néfaste[400] ». Pour reprendre la formule de Janik Bastien Charlebois : lesbophobie et sexisme sont également étroitement liés[401]. Une répondante ajoute que les masculinistes

> vont s'en prendre à des femmes racisées, à des femmes qui portent le voile, des femmes lesbiennes aussi parce que pour eux c'est une anomalie de la nature. À chaque fois qu'une femme représente un critère d'exclusion sociale, ils vont sauter dessus, ils vont en profiter et taper sur les femmes qui devraient, selon eux, entrer dans le moule de la femme soumise. (Q4-RT11)

J'ajouterai simplement que les lesbiennes apparaissent d'autant plus problématiques du point de vue masculiniste que les hommes peuvent certes profiter de leur

---

[398] Gory, G. (2011). *Op. cit.*, p. 129.
[399] Jean, P. (2009d). *Op. cit.*
[400] Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2015a). *Op. cit.*, p. 307.
[401] Bastien Charlebois, J. (2015). *Op. cit.*, p. 193.

appropriation collective, mais ne peuvent pas individuellement (dans le cadre du couple hétérosexuel) s'approprier, leur travail, leur sexualité, leur temps, et les produits de leur corps[402]. Pour paraphraser Monique Wittig, les femmes doivent être hétérosexuelles pour être appropriées individuellement par les hommes. Par conséquent, les lesbiennes constituent une menace que Jean-Claude Boucher décrit en ces termes : « ce qui est similaire entre le mouvement gai et le mouvement féministe est que la base de ces deux idéologies est le mensonge », d'autant plus que « l'homme hétérosexuel [...] est dénigré au profit du lobby gai et du lobby féministe[403] ». Dans un ouvrage intitulé *Femmes à vos chaudrons !*, le militant de L'après rupture Gilbert Claes dénonce à son tour les féministes qui seraient parvenues à « normaliser » l'homosexualité au Québec[404]. L'image du « nœud » que forme l'imbrication des privilèges de sexe, de classe, de race et de sexualité apparaît également en filigrane des propos de Jean-Claude Boucher de L'après-rupture lorsqu'il avance que « l'idéologie féministe et l'idéologie gaie sont des idéologies de mort et de disparition de la race[405] ». Finalement, ces propos témoignent de la pertinence de développer un cadre théorique qui intègre les visées politiques des adversaires de la communauté féministe; des visées politiques qui demandent à articuler une théorie du sexage intersectionnelle avec une approche mécanique des contremouvements.

---

[402] C'est en ce sens que Monique Wittig dit que les lesbiennes ne sont pas des femmes : Wittig, M. (2001). *La pensée straight*. (M.-H. Bourcier, trad. 2e éd.). Paris : Balland.
[403] Jean, P. (2009d). *Op. cit.*
[404] Claes, G. (s.d.) *Femmes ! À vos chaudrons : ma lutte contre le féminisme d'État*. Récupéré le 13 octobre 2017 de https://issuu.com/auteur_sur_la_condition_mascul/docs/vos___vos_chaudrons
[405] Jean, P. (2009d). *Op. cit.*

3.3. Les formes du contremouvement ou « la communauté » du contremouvement

La construction du cadre théorique serait toutefois incomplète sans une analyse plus fine du contremouvement québécois et de ses particularités. Des particularités qui m'ont amenée à privilégier le concept de « communauté », surtout parce qu'il se déploie sous différentes formes qui ne sont pas mutuellement exclusives. Comme le souligne une féministe interrogée : « [c]'est comme transversal. Ce n'est pas nécessairement toujours nommé exactement comme ça. Tu sais, y a le mot *ressac*, y a le mot *recul*, y a le mot *antiféminisme*, y a le mot *masculinisme*, y a la droite et ça prend différentes formes ». (Q6-ATR19). En discutant des enjeux auxquels fait face le mouvement féministe, une autre répondante cible à son tour le caractère pluriel du contremouvement ainsi que ses principales formes. Autrement dit, « la lutte pour le droit à l'avortement, l'Église, les religieux [...] le conservatisme à outrance qui vient menacer tout cela [et] le masculinisme [...] qui replace la femme à la maison » (Q6-ARR9), sont autant de formes d'antiféminisme qui dessinent les pourtours du contremouvement. Suivant leurs analyses, je traiterai, dans les lignes qui suivent, des principales formes qui composent le contremouvement de manière à identifier la forme la plus active (le masculinisme), mais aussi à décentrer celles-ci du trop étroit spectre idéologique traditionnel allant de l'extrême droite à l'extrême gauche. En cohérence avec ma démarche, j'argumenterai aussi mon choix de prendre appui sur le concept de « communauté », mais cette fois, pour parler du contremouvement.

Influencée par la littérature sur le sujet, mes échanges avec des féministes, mais surtout par mon corpus d'entrevues, je retiens que le contremouvement antiféministe actuel au Québec se structure autour de deux types d'antiféminisme, soit l'antiféminisme religieux et conservateur et le masculinisme. Qui plus est, deux autres types d'antiféminisme ressortent des entretiens et cohabitent avec les deux composantes du contremouvement, soit l'antiféminisme ordinaire et l'antiféminisme

anticapitaliste, qui se déploie sous la forme de discours. Autrement dit, même s'il existe plusieurs formes d'antiféminisme, cela ne veut pas dire que celles-ci ne se retrouvent pas dans un même contremouvement. Privilégiant la même analyse, une répondante croit que :

> [c]'est ce qui arrive quand tu as un ensemble de groupes et d'individus qui se mettent ensemble pour faire rejaillir leur vision dans l'espace politique. Par exemple, les fondamentalistes chrétiens du gouvernement conservateur s'alignent avec des parents enragés antiféministes avec d'autres pour questionner certains des acquis, dont le registre des armes à feu. C'est la même affaire (Q1-ATR19).

Des militants masculinistes peuvent se mobiliser autant sur la question de l'avortement, qui relève pourtant en principe de l'antiféminisme religieux et conservateur, que sur la question des violences faites aux femmes, qui peut aussi interpeller des antiféministes anticapitalistes, par exemple suite à la dénonciation d'un militant qui a agressé une militante. Un exemple de ces chevauchements est présenté par une féministe travaillant dans une organisation nationale qui raconte qu'on pouvait voir un symbole du féminisme, soit le signe de la femme avec un poing levé, sur l'affiche qui annonçait un événement visant à souligner les 20 ans de l'affaire Chantale Daigle[406], tandis que « le site [masculiniste] Content d'être un gars a repris l'affiche et a mis un fœtus dans la main ensanglantée » (Q1-ATR13). Ce qui amène cette répondante à affirmer, « [i]l est maintenant clair que l'antiféminisme se manifeste sous diverses formes, même si les frontières entre les tendances peuvent être poreuses[407] ».

Cette définition d'un contremouvement comptant plusieurs tendances n'est pas privilégiée par des sociologues américaines telles que Tina Fetner, Suzanne

---

[406] Chantal Daigle s'est fait connaître en 1989, alors que son conjoint Jean Guy Tremblay tentait de l'empêcher de se faire avorter grâce à une injonction du tribunal. Bravant l'injonction, elle se fera avorter aux États-Unis. La Cour suprême donnera raison à Chantal Daigle. Desmarais, L. (2016). *La bataille de l'avortement : chronique québécoise*. Montréal : remue-ménage, p. 282.

[407] Lamoureux, D. et Dupuis-Déri, F. (2015). *Op. cit.*, p. 16.

Staggenborg et David S. Meyer pour qui l'antiféminisme est un contremouvement distinct du contremouvement religieux conservateur[408]. Sans nier l'existence d'organisations distinctes, et même celle de priorités et de campagnes propres à chaque courant, ma proposition relative à la communauté antiféministe a l'avantage de souligner, non seulement le fait que les militants partagent une cause commune, soit celle de lutter contre le féminisme, mais aussi de rendre visibles les liens que les militants entretiennent entre eux, à l'intérieur d'une même communauté d'intérêts. Ce choix fait écho au concept de « communauté du mouvement » abordé au chapitre 1[409]. En élaborant la définition de mon objet, le mouvement féministe, j'indiquais que le concept de communauté permettait de mieux voir que ce qui unissait les féministes à l'intérieur d'une même communauté, relevait moins des questions organisationnelles que des questions d'identité politique forgée autour d'intérêts liés à la résistance des femmes à leur appropriation[410]. Ma volonté d'utiliser le concept de communauté du mouvement pour définir ici la communauté du contremouvement antiféministe relève du même raisonnement.

À propos des liens qui unissent des acteurs aux trajectoires diverses et des organisations tout aussi diversifiées, à cette étape de l'analyse, je rapporterai seulement l'exemple de Jean-François Plante qui incarne à lui seul l'étendue de la

---

[408] Fetner, T. (2008). *How the Religious Right Shaped Lesbian and Gay Activism.* Minneapolis, MN: University of Minnesota Press, p. 9; Meyer, D.S. et Staggenborg, S. (1996). *Op. cit.*

[409] Or, le concept ne semble pas être utilisé pour parler des contremouvements. J'ai retracé une seule référence en note infrapaginale, sans autre précision, dans : Tindall, D. B. (2002). Social networks, identification and participation in an environmental movement: Low-medium cost activism within the British Columbia wilderness preservation movement. *The Canadian Review of Sociology and Anthropology, 39*(4), 413-452, p. 418. Mayer N. Zald et Bert Useem rappellent que la sociologie du conflit des années 1980 réfléchissait à la dynamique mouvement et contremouvement en termes d'« intergroup or intercollectivity conflict ». Ils critiquent cette utilisation du terme communauté qui faisait référence à un ensemble géographique, « ethnique » ou institutionnel. Depuis, ce dernier est utilisé de manière moins restrictive, ce qui permet de développer le concept de communauté du contremouvement en s'appuyant sur les analyses de la communauté du mouvement social. Zald, M.N. et Useem, B. (2009). *Op. cit.*, p. 249.

[410] Bereni, L. et Revillard, A. (2012). Un mouvement social paradigmatique ? Ce que le mouvement des femmes fait à la sociologie des mouvements sociaux. *Sociétés contemporaines, 1*(85), 17-41, p. 28.

communauté du mouvement antiféministe et les liens entre différents secteurs de cette communauté. Il a mené une carrière politique, d'abord comme conseiller municipal du quartier de Rosemont à la Ville de Montréal, de 1998 à 2005. À ce titre, il a proposé en 2005 l'adoption par le Conseil municipal d'une « Journée de l'homme[411] ». Fait intéressant, il a présenté sa motion comme relayant une « demande formulée par la Table de concertation pour la condition paternelle[412] », un organisme dont l'un des membres fondateurs est Serge Ferrand, auteur de la bande dessinée *Les vaginocrates* et réalisateur du documentaire *La machine à broyer les hommes*. C'est le même Serge Ferrand qui a signé en 2004 le mémoire déposé par le groupe qui épingle à plusieurs reprises le « féminisme sectaire », et traite d'une « campagne de dénigrement » contre les hommes lors des audiences de la Commission des affaires sociales sur l'égalité[413]. Sans pouvoir démontrer la nature exacte de la relation entre les deux hommes, le politicien Jean-François Plante s'est fait explicitement le relais de l'organisme de Serge Ferrand, dans son intervention au Conseil municipal. En 2007, Jean-François Plante a dû se retirer de la campagne électorale provinciale, alors qu'il était candidat pour l'Action démocratique du Québec (ADQ), « en raison de propos controversés, notamment sur l'équité salariale et la violence conjugale » selon le journal *La Presse*[414]. Le politicien avait affirmé que dans « la fonction publique québécoise, il y a plus de femmes que d'hommes, et comme si ce n'était pas assez, on fait encore des mesures pour faire entrer davantage

---

[411] Ville de Montréal. (2005a, 26 septembre). *70.01. Motion des conseillers*. Récupéré le 8 septembre 2017 de http://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CM/ODJ_CM_20050926.pdf

[412] Ville de Montréal. (2005b, 26 septembre). *Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Montréal du 26 septembre 2005*. Récupéré le 8 septembre 2017 de http://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CM/PV_CM_20050926.pdf

[413] Table de concertation pour la Condition paternelle. (2004). *Pour une égalité véritable*. [Mémoire présenté lors des audiences de la consultation Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes]. Assemblée nationale. Commission des affaires sociales. Récupéré de http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CAS/mandats/Mandat-2937/memoires-deposes.html

[414] Desjardins, C. (2011). Un candidat déchu de l'ADQ perd sa cause. *La Presse*. 4 février 2011. Récupéré de http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201102/04/01-4366810-un-candidat-dechu-de-ladq-perd-sa-cause.php

de femmes. On fait un genre d'apartheid où on bloque les hommes[415] ». Il a aussi déclaré, à la radio, refuser de porter le ruban blanc, symbole de la lutte contre les violences faites aux femmes, adopté après la tuerie de l'École polytechnique[416]. Enfin, Jean-François Plante a été appuyé par l'organisation anti-choix Campagne Québec-vie qui exprimait, sur son site Web en 2010, sa satisfaction de le voir se porter candidat à la direction de l'ADQ[417] : « une fort bonne nouvelle pour les défenseurs des valeurs traditionnelles et familiales au Québec [...] Avec Jean-François Plante, l'ADQ deviendrait une coalition conservatrice, qui ne craindrait plus les croyants et leurs valeurs chrétiennes, familiales et pro-vie[418] ».

Ainsi, la trajectoire de Jean-François Plante le positionne clairement dans les réseaux masculinistes de la communauté du contremouvement antiféministe, tant par les thèmes qu'il défend que les liens de complicité et de solidarité avec des militants et des organisations de diverses tendances de cette communauté, soit la tendance masculiniste et la tendance anti-choix. Elle illustre également que les formes de l'antiféminisme sont susceptibles de se rejoindre dans une même communauté de pratiques, malgré leurs différences organisationnelles et idéologiques, tandis que les propos « antiféministes reflèt[ent] les mêmes préconceptions, les mêmes admonitions que celles exprimées au cours des siècles précédents, même si les mots pour les dire

---

[415] S.a. (2007, 5 mars). Jean-François Plante se rétracte. *Radio-Canada*. Récupéré de http://www.radio-canada.ca/nouvelles/electionsQc2007/2007/03/05/021-ADQ-Plante-propos.shtml

[416] *Ibid.*.

[417] En 2009, il s'est présenté à la course à la chefferie de l'ADQ pour succéder à Mario Dumont. Il est alors appuyé par un groupe de plusieurs dizaines de personnes, dont Andy Srougi, le membre de Fathers 4 Justice devenu célèbre pour avoir escaladé la structure du pont Jacques-Cartier, à Montréal. Le politicien annonce alors son intention de « défendre des sujets qu'il qualifie de "tabous", comme les droits des pères », toujours selon *La Presse*, qui rapporte cette déclaration : « Il faut cesser d'ostraciser les hommes au Québec ». La candidature du politicien sera finalement écartée, faute d'avoir pu recueillir le nombre suffisant de signatures d'appui. Benessaieh, K. et Chouinard, T. (2009, juin). La candidature de Jean-François Plante accueillie froidement à l'ADQ. *La Presse*. 17 juin 2009. Récupéré de http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/200906/17/01-876325-la-candidature-de-jean-francois-plante-accueillie-froidement-a-ladq.php].

[418] Buscemi, G. (2010). [Blogue de Campagne Québec-vie]. *Jean-François Plante: candidat de la résistance conservatrice pour l'ADQ*. Récupéré le 16 novembre de http://www.cqv.qc.ca/jean_fran_ois_plante_candidat_de_la_r_sistance_conservatrice_pour_l_adq

sont différents[419]. » En somme, la notion de communauté permet de mettre en lumière, d'une part, la relation entre des formes d'organisations différentes (des collectifs aux institutions politiques) et, d'autre part, la diversité des acteurs et des actrices incluant les intellectuels et les hommes politiques[420].

Au-delà de ces points de convergences, les différents antiféminismes n'usent cependant pas nécessairement de la même virulence dans leurs propos et leurs actions (Q1-RT5). Une féministe précise à ce sujet que :

> l'antiféminisme c'est pas nécessairement violent, mais ça peut l'être, donc c'est pas nécessairement une association avec une attitude antiféministe et des gestes violents. Je pense que tout ça, c'est un continuum. Ça peut être très individuel tout comme ça peut être collectif. Et puis, je pense que l'antiféminisme peut être incarné dans des pratiques et des positions, mais aussi peut être diffus, au sens, dans la culture et dans les normes sans qu'on les voie et qui deviennent normalisé. (Q0-ATR19)

Les deux formes discursives, soit l'antiféminisme ordinaire ainsi que l'antiféminisme anticapitaliste semblent être portées par des acteurs moins virulents que les deux formes organisées qui composent le contremouvement (l'antiféminisme religieux et conservateur et le masculinisme), qualifiés de plus agressifs (Q0-ATR3, Q0-ATR4, Q0-ATR19). Qui plus est, parmi les masculinistes, certains sont plus agressifs que d'autres. Autrement dit, le masculinisme déploie un large spectre de tactiques allant du lobbying à l'action directe, qui sera discuté au chapitre 5. Ce constat rejoint le concept de communauté qui permet de rendre compte d'un *continuum* d'actions[421]. Questionnée sur les attaques antiféministes, une participante précise à ce sujet :

> qu'une attaque antiféministe, pour moi, ça peut être une attaque ordinaire. C'est-à-dire que ça peut être un commentaire désobligeant. Ça peut être un commentaire sexiste. Dans ce cas-là, ça va pas nécessairement viser à faire

[419] Descarries, F. (2015). *Op. cit.*, p. 83.
[420] Staggenborg, S. et Taylor, V. (2005). Whatever happened to the women's movement? *Mobilization: An International Journal*, 10(1), 37-52, p. 40.
[421] Bereni, L. et Revillard, A. (2012). *Op. cit.*, p. 20.
[421] *Ibid.*, p, 20.

> taire. Ça peut juste viser à humilier. Ça peut juste viser à faire rire les autres. C'est comme les jokes sexistes, ça peut viser à faire rire pour être plus populaire, puis tu t'en fous un peu de la conséquence de la chose. Ça peut être, juste viser à conserver les privilèges des hommes, à conserver les rôles traditionnels. Le masculinisme, je pense que ça va beaucoup plus loin que ça, et donc, je pense qu'un masculinisme, c'est plus conscient d'abord comme attaque. Je pense qu'il y a, comment je pourrais dire, il y a une volonté politique dans le masculinisme, selon moi, qui n'est pas nécessairement présente dans l'antiféminisme [la] [v]olonté consciente de faire taire, de faire peur. (Q0-ATR18)

En outre, les critères de classification retenus pour différencier les formes d'antiféminisme sont principalement de l'ordre des discours et de leur virulence, mais aussi de l'absence ou non d'organisations, voire de militants qui portent une cause. Je traiterai d'abord des deux discours antiféministes les moins agressifs, pour terminer avec la composante du contremouvement masculinisme la plus discutée par les participantes à la recherche : le masculinisme.

3.3.1. L'antiféminisme ordinaire

Tel que mentionné plus haut, l'antiféminisme ordinaire est perçu comme une des formes les moins virulentes :

> [i]l y a certainement la montée d'un antiféminisme virulent, sectaire et méprisant, et même violent. Mais, il y a un antiféminisme plus ordinaire, qui fait vraiment valoir que l'égalité pour les femmes au Québec est acquise. Je dirais que c'est insidieux et que ça pourrait menacer la suite de nos actions, remettre en question les formes de financement, l'adhésion de nouvelles militantes, de jeunes femmes. (Q11-ARR8)

Une autre féministe précise : « pour moi, maintenant, il y a deux optiques de l'antiféminisme, le scandaleux, le gros, le grossier qui attaque et l'antiféminisme ordinaire qui gagne du terrain ou qui revient » (Q1-ATR4). L'antiféminisme ordinaire serait donc plus pernicieux et moins organisé, ce que confirme en partie la sociologue

Francine Descarries, qui a développé le concept au Québec[422]. Selon elle, l'antiféminisme ordinaire désigne :

> les discours et les pratiques qui, sans nécessairement recourir à des interprétations fallacieuses, extrémistes ou moralisantes, s'opposent, implicitement ou explicitement, aux projets portés par le féminisme et font obstacle aux avancées des femmes dans les différents domaines de la vie sociale, ces avancées vers l'égalité étant perçues comme menaçantes pour un ordre social dont l'équilibre est fondé sur la hiérarchie sexuelle et la domination masculine[423].

Plus subtil, l'antiféminisme ordinaire véhicule l'idée que l'égalité entre les femmes et les hommes est atteinte au Québec. Si certaines répondantes parlent de l'égalité-déjà-là uniquement comme d'une toile de fond qui favorise le développement de l'antiféminisme, d'autres y voient une forme d'antiféminisme bien concrète avec ses intellectuels et intellectuelles tels que Denise Bombardier ou Richard Martineau. Pour des répondantes, cette forme d'antiféminisme est synonyme de « sexisme ordinaire » ou très simplement « d'anti-droit-des-femmes » (Q0-ATR4 ; Q0-ATR6 ; Q0-ATR13). Ces dernières font écho au propos de Francine Descarries lorsqu'elle avance que cet antiféminisme s'appuie sur « la hiérarchie sexuelle » de manière à faire obstacle aux « avancées vers l'égalité[424] ».

La sociologue québécoise analyse quatre procédés de l'antiféminisme ordinaire : la distorsion (qui inclut la nostalgie du passé), les simplifications abusives (dont l'idée voulant que le « pouvoir » de séduction soit une arme des féministes), la victimisation des hommes et le féminisme de façade (soit de relayer au dernier point les revendications féministes). À ce sujet, une participante souligne que l'antiféminisme « ordinaire » a toujours été présent dans le domaine de la santé et de

---

[422] À noter que Christine Bard en fait usage pour parler de l'antiféminisme de la gauche anarchiste et communiste : Bard, C. (1999). *Op. cit.*, p. 30.
[423] Descarries, F. (2005a). L'antiféminisme « ordinaire ». *Recherches féministes*, *18*(2), 137-151, p. 142-143.
[424] *Ibid.*

la sexualité. Elle évoque indirectement l'utilisation des procédés de « simplification abusive » et de « victimisation des hommes » par des professionnels de ces domaines, donnant pour exemple la notion de « complémentarité érotique », soit cette idée voulant que les femmes qui ne se plient pas aux normes masculines et hétérosexuelles sont des « castratrices » (Q0-ATR4). Ces procédés rhétoriques sont également à l'œuvre parmi les composantes du contremouvement. Par exemple, le procédé de victimisation des hommes s'observe particulièrement dans la forme masculiniste du contremouvement qui milite pour la reconnaissance d'une crise de la masculinité au Québec[425].

3.3.2. L'antiféminisme anticapitaliste

Une autre forme d'antiféminisme plus subtile est évoquée par les féministes, soit l'antiféminisme anticapitaliste. J'ai ainsi choisi de ne pas créer une catégorie « antiféminisme de gauche », lui préférant le nom d'antiféminisme anticapitaliste, en cohérence avec la discussion précédente qui souligne que l'antiféminisme est de gauche comme de droite. Privilégiant le terme « conservateur de gauche » pour parler de certains porteurs de ce discours (dont quelques-uns se qualifient ainsi), Francis Dupuis-Déri confirme qu'il n'est ni « frontal ni même explicite, puisqu'il se présente sous la forme de propositions amicales bien que paternalistes[426] ».

Très peu discuté par les répondantes, cet antiféminisme anticapitaliste semble davantage interpeller celles qui militent dans des groupes anticapitalistes, ou qui évoluent dans les cercles d'extrême gauche. Pour l'essayiste Andrea Dworkin

---

[425] Dupuis-Déri, F. (2012). Le discours des « coûts » et de la « crise » de la masculinité et le contre-mouvement masculiniste. [Chapitre de livre]. Dans D. Dulong, C. Guionnet et É. Neveu (dir.), *Boys Don't Cry ! Les coûts de la domination masculine* (p. 59-89). Rennes : Presses universitaires de Rennes, p. 59-89.

[426] Dupuis-Déri, F. (2016). Le conservatisme de gauche. Pas antiféministe, mais … [Chapitre de livre]. Dans F. Dupuis-Déri et M.-A Éthier (dir.), *La guerre culturelle des conservateurs québécois* (p. 167-196). Montréal : M éditeur, p. 170.

> [l]es femmes assez optimistes pour penser que l'antiféminisme de la gauche et du centre est de quelque façon plus charitable que celui de la droite s'allieront individuellement avec les organisations ou les idéologies les plus proches de leurs idéaux sociaux ou humains. Toutes découvriront, sans exception, que l'antiféminisme sur lequel elles ferment les yeux agit comme défense politique implacable de la misogynie qui les victimise[427].

Parfois identifiés comme « pro-féministes », les discours antiféministes qui circulent dans l'organisation militante d'une répondante sont fort difficiles à cerner (Q6-ATR17). Dans le même esprit, une féministe se demande si cet antiféminisme n'équivaut tout simplement pas à une résistance des hommes face à la place que les femmes occupent dans les organisations syndicales et militantes (Q1-ATR14). Faisant écho aux propos d'Andrea Dworkin, cette forme d'antiféminisme n'en serait pas pour autant différente des formes du contremouvement qui défendent les intérêts généraux des hommes situés en amont de leurs revendications, ou, dans ce cas-ci, de leur critique à l'endroit des féministes de leurs organisations. S'adressant aux conservateurs de gauche, Valérie Lefebvre-Faucher ajoute que leur discours a pour « effet secondaire » de « réaffirmer les normes, [...] exclure les subalternes et [...] diminuer au passage les luttes des autres[428] ».

> Pour mieux s'opposer aux féministes de leurs milieux,
>
> les conservateurs de gauche ont régulièrement recours à la rhétorique de la liste, présentant une série hétéroclite de mobilisations et de causes, ce qui a pour effet de produire une image d'incohérence et d'éparpillement empêchant de réfléchir à une cause commune, ou encore d'unifier les forces progressistes au nom de la classe ouvrière, la nation ou l'État[429].

Par exemple, on dresse une liste des forces progressistes en présence sur un territoire (féminisme, écologiste, etc.) en prenant soin d'ajouter des groupes de pression parmi

---

[427] Dworkin, A. (2012). *Op. cit.*, p. 231.
[428] Lefebvre-Faucher, V. (2015). Les conservateurs de gauche aiment-ils les femmes ? *Raisons sociales*. Récupéré de http://raisons-sociales.com/?s=conservateurs+de+gauche.
[429] Dupuis-Déri, F. (2016). *Op. cit.*, p. 179.

les plus contestés, comme les pédophiles[430]. Par conséquent, la « rhétorique de la liste est le plus souvent utilisée pour laisser entendre que les mobilisations progressistes sont excessivement diversifiées[431] », sinon un peu futiles et surtout qu'elles détournent l'attention de « l'ennemi principal », le capitalisme ou le néolibéralisme. On reproche ainsi aux féministes de consacrer leur temps et leurs énergies à lutter contre le patriarcat et à porter la contradiction dans les rangs de la gauche et de l'extrême gauche, plutôt que de rentrer dans le rang et de lutter avec les hommes (et dans des organisations souvent contrôlées par des hommes). Autrement dit, pour reprendre les propos de l'historienne française Christine Bard, il est vrai aujourd'hui, comme au début du XX^{e} siècle, que des communistes et des socialistes considèrent « le féminisme comme un mouvement bourgeois. [...] Ils reconnaissaient pourtant l'émancipation des femmes comme une cause juste, mais ils la jugeaient secondaire par rapport à celle de la classe ouvrière[432] ». Même son de cloche du côté des « anarchistes, enclins à dénoncer toutes les formes de soumission à l'ordre établi, sensibles à l'exploitation des femmes, ardents défenseurs de l'émancipation sexuelle et en particulier de la contraception, condamnaient eux aussi durement le mouvement féministe qu'ils jugeaient bourgeois et puritain[433] ». Enfin, des militantes des réseaux anarchistes ont aussi discuté de la protection de militants accusés d'agression sexuelle comme d'une expression antiféministe s'arrimant à de la solidarité masculine et militante, aux dépens de femmes qui préfèrent souvent quitter le milieu[434].

---

[430] *Ibid.*, p. 183.
[431] *Ibid.*, p. 180.
[432] Bard, C. (1999). *Op. cit.*, p. 30.
[433] *Ibid.*
[434] Duriez, H. (2009). Des féministes chez les libertaires : remue-ménage dans le foyer anarchiste. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule et P. Roux (dir.), *Le sexe du militantisme* (p. 167-186). Paris : Presses de SciencesPo, p. 167-186.

3.3.3. L'antiféminisme religieux et conservateur

Deux autres formes d'antiféminisme sont par contre plus organisées, incluant l'antiféminisme « religieux » qui est difficilement dissociable, au Québec, d'une certaine force conservatrice en termes de discours et de pratiques (incluant le lobbying). Sur le plan du discours, ces antiféministes s'appuient sur une vision hiérarchique des sociétés construite autour de la famille hétérosexuelle et des rôles complémentaires (et inégaux) que Dieu (ou la Nature) commanderait aux hommes et aux femmes[435]. Selon une participante à la recherche, cette forme d'antiféminisme apparait nostalgique des années 1950 ; moment où les femmes « rest[aient] à la maison et puis port[aient] le tablier ». (Q1-RT2). La politologue Diane Lamoureux y voit là des caractéristiques de la pensée réactionnaire identifiées par Albert Hirschman. Selon elle, « c'est un mouvement qui récuse la valeur d'égalité pour lui substituer celle de hiérarchie, qui insiste sur l'ordre et qui s'appuie sur une nostalgie du passé, largement reconstruite *a posteriori*[436]. » De plus, comme

> le féminisme est vu comme une cause de désordre majeur et comme le visage exacerbé du libéralisme [...] [i]l n'est pas anodin que ce soit la liberté d'avortement qui en fasse principalement les frais. Les conservateurs ont très bien compris que c'est à partir de la liberté de l'avortement qu'il a été possible de dissocier féminité et maternité. Ils savent également à quel point cette dissociation a été favorable à l'individualisation des femmes et à leur autonomie[437].

L'antiféminisme religieux et conservateur semble ainsi s'en prendre davantage aux pro-choix plutôt qu'aux féministes ou à l'ensemble du mouvement féministe, du moins dans leur discours. Or, au regard des données recueillies, il est possible

---

[435] Hilt, C. (1998). *Après la reconnaissance, une nouvelle mise en marge ? Le mouvement des femmes et la structure des opportunités politiques au Canada, 1990-1997.* [Cahier de recherche 80]. Québec : Les Cahiers de recherche du GREMF. p. 32.
[436] Lamoureux, D. (2006). *Op. cit.*, p. 33.
[437] *Ibid.*, p. 37.

d'affirmer que les pro-choix du Québec font aussi partie de la communauté du mouvement féministe.

Dans la pratique, ceux et celles qui se font aussi appeler « pro-vie » vont renouveler leur dynamique conflictuelle avec le secteur de la communauté féministe qui milite pour la santé reproductive incluant la Fédération du Québec pour le planning des naissances. Au nombre des acteurs, l'on compte l'organisme Campagne Québec Vie (CQV), le mouvement Respect de la Vie/Mouvement d'Éducation (RVME), les Chevaliers de Colomb (organisation qui possède un fonds destiné à soutenir les initiatives contre l'avortement) et des personnalités politiques comme Jean-François Plante, mentionné précédemment[438]. Au niveau du répertoire tactique, les anti-choix du Québec privilégient notamment les vigiles près des cliniques d'avortement, la production de documents « informatifs » sur l'avortement ainsi que l'intervention auprès des jeunes femmes qui cherchent un soutien dans le choix de leur décision de poursuivre ou non leur grossesse imprévue[439]. À propos des services anti-choix d'accompagnement à la prise de décision, des antiféministes religieux et conservateurs ont calqué le modèle des centres d'aide à la grossesse états-uniens reconnus pour l'ambiguïté de leur approche et leur intention voilée de dissuader les femmes de mettre fin à leur grossesse[440]. La plupart de ces centres font usage du web pour présenter leurs services et définir plus ou moins leur mandat qui consiste (pour la plupart) à conseiller et soutenir les femmes advenant une grossesse imprévue. Calquant le vocabulaire et l'iconographie des centres de conseil pro-choix, les centres d'aide à la grossesse anti-choix adoptent une approche en apparence neutre pour

---

[438] Fédération du Québec pour le planning des naissances. (2014). *Mieux comprendre les ressources conseil-grossesse anti-choix au Québec*. Récupéré le 14 octobre 2017 de http://www.fqpn.qc.ca/main/wp-content/uploads/2015/01/RESS_CG_WEB_FIN.pdf Consultée le 14 octobre 2017; Desmarais. L. (2016). *Op. cit.*, p. 382.

[439] McDonald, M. (2000). *Le facteur Armageddon : La montée de la droite chrétienne au Canada*. (R. Charest, trad.). Montréal : Stanké, p. 413.

[440] Gonin, A., Pronovost, V., Blais, M. (2014). *Les enjeux éthiques de l'intervention auprès de femmes vivant une grossesse imprévue au Québec : Discours et pratiques de ressources anti-choix et pro-choix*. [Rapport de recherche]. Montréal : Université du Québec à Montréal, Service aux collectivités et la Fédération du Québec pour le planning des naissances, p. 68.

attirer les femmes à qui l'ont fourni bien souvent de fausses informations à propos des conséquences de l'avortement[441]. L'exemple des centres d'aide à la grossesse anti-choix rappelle ainsi le caractère mimétique de la dynamique conflictuelle du contremouvement sur lequel insiste l'approche mécanique des contremouvements. Enfin, il est à noter que malgré leur présence au Québec, les organisations anti-choix sont plus actives dans le Canada hors Québec ainsi qu'aux États-Unis, ce que confirme une répondante (Q0-ATR13). Or, ce n'est pas le cas du masculinisme qui est largement discuté par les informatrices.

3.3.4. Le masculinisme comme acteur central

Diane Lamoureux croit qu'au Québec l'antiféminisme majoritaire serait plus près d'une logique masculiniste[442] où l'on constate une « faiblesse relative du religieux[443] », sans pour autant que l'on puisse parler d'absence de références spirituelles[444]. Le masculiniste s'apparente à cette forme d'antiféminisme qui prétend que les femmes dominent désormais la société québécoise grâce au travail des féministes[445]. Ce faisant, les hommes québécois seraient désormais en « crise » d'identité et en perte de repères. Dans sa logique mimétique, le masculinisme récupère à son avantage les modes d'organisations ainsi que le vocabulaire des féministes, voire d'un féminisme des années 1970 à l'origine des groupes de conscience et de concepts tels que « patriarcat ». Il se produit une inversion sémantique des rapports de domination de manière à ce que le « matriarcat »

---

[441] Par exemple, l'avortement augmenterait les risques de cancer du sein.
[442] Lamoureux, D. (2006). *Op. cit.*, p. 39.
[443] Gory, G. (2011). *Op. cit.*, p. 53.
[444] En effet, Guillaume Gory discute du caractère spirituel des groupes de « développement personnel » qui inspire notamment le Réseau homme Québec. Pour plus de détails, voir *ibid.*, p. 100.
[445] Or, cette définition ne fait pas l'unanimité parmi les féministes, quoique la majorité ne la remette pas en question. Pour une répondante (Q0-ATR6a), le terme peut être pensé comme une inversion du féminisme, ce que conçoit également la professeure de droit, Louise Langevin qui considère que « le mot même de *masculiniste* – un néologisme – doit être proscrit ». Il doit l'être, car « [c]omme il est phonétiquement très proche des termes féminisme et féministe, il peut sembler être leur pendant, mais il ne l'est pas ». Langevin, L. (2009). *Op. cit.*, p. 231.

remplace le « patriarcat » et que les hommes soient identifiés comme les victimes des femmes et des féministes. Des masculinistes invitent également des hommes à se joindre à des groupes qui ressemblent à s'y méprendre aux groupes de conscience féministe[446].

Le masculinisme est le secteur de la communauté du contremouvement le plus discuté par les répondantes à la recherche. Une militante précise que « les masculinistes sont antiféministes. Ils vont aider des hommes, en leur expliquant que leurs problèmes viennent des femmes et des féministes » (Q9-ATR18). Certaines participantes réduisent même l'antiféminisme à cette seule forme, à la manière d'une informatrice qui parle de la « dualité féminisme/masculinisme » (Q7-ARR1400). Confirmant ainsi la première analyse du deuxième corpus publiée sous forme d'article[447], la totalité des répondantes font référence à des organisations, des sites Internet, des militants ou des intellectuels qui s'identifient ou qui sont identifiés au masculinisme[448] lorsqu'elles discutent d'antiféminisme. Elles n'utilisent cependant pas tout le temps le terme « masculiniste », comme, cette répondante qui associe l'antiféminisme au discours sur « la détresse des hommes. » (Q1-ATR7). En outre, même si elles discutent implicitement de la forme masculiniste du contremouvement, seules 2 répondantes sur 15 font usage du terme dans la recherche sur les attaques antiféministes et 2 répondantes sur 14 emploient le mot dans le corpus sur les effets (Q1-RT6, Q1-RT7). En guise d'exemple, une participante croit que l'antiféminisme est relié

---

[446] Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2015b). Introduction à la nouvelle édition: discours et actions masculinistes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 11-42). Montréal: remue-ménage, p. 17.

[447] Blais, M. (2012). Y a-t-il un « cycle de la violence antiféministe » ? Les effets de l'antiféminisme selon les féministes québécoises. *Cahiers du genre* [France], (52) et *Recherches féministes* [Québec], *25*(1), 167-195.

[448] Entre autres par les auteures du livre *Le mouvement masculinisme au Québec : L'antiféminisme démasqué*. Sur le masculinisme, voir également Bouchard, P., Boily, I. et Proulx, M.-C. (2003), *Op. cit.*; Dupuis-Déri, F. (2005). Et les hommes ? Féminisme et réaction masculiniste au Québec. [Chapitre de livre] Dans M. Nengeh Mensah (dir.), *Dialogues sur la troisième vague féministe* (p. 157-173). Montréal : remue-ménage.

> à des attaques habituellement des hommes ou des groupes pour hommes, quoiqu'on l'entend dans la bouche de certaines femmes également, mais qui s'attaque précisément à l'égalité entre les hommes et les femmes et à certaines organisations qui défendent spécifiquement les droits des femmes ou qui s'attaquent aux femmes spécifiquement [...] [C]eux qui montaient sur les ponts il y a quelques années, des groupes comme ceux-là, qui dénoncent, par exemple, le financement trop haut des groupes de femmes dont les maisons d'aide et d'hébergement ou encore qui dénoncent le fait que les femmes s'approprient les enfants, qu'elles ont la cour de leur bord, tout ça. C'est des attaques ciblées que je dirais sur l'égalité homme-femme. (Q1-RT10b)

Puisque le masculinisme est bel et bien la forme d'antiféminisme qui, s'en prenant le plus aux féministes interrogées, occasionne le plus d'effets sur le mouvement féministe québécois, je vais me concentrer uniquement sur ce secteur du contremouvement dans les prochains chapitres. Je réserve donc la description des discours et de leurs interactions avec le mouvement féministe pour les deux prochains chapitres.

3.4. Conclusion

Dans ce chapitre, il a été plus largement question des formes d'antiféminisme et de deux principaux secteurs du contremouvement : le masculinisme et l'antiféminisme religieux et conservateur. J'ai également étudié deux autres formes d'antiféminisme plus diffuses selon le point de vue des répondantes à la recherche, c'est-à-dire l'antiféminisme anticapitaliste et l'antiféminisme ordinaire, qui côtoient les deux secteurs de la communauté du contremouvement. Pour bien saisir l'adversaire antiféministe, j'ai également pris soin de discuter des théories sur les contremouvements pour ensuite définir mon propre cadre conceptuel et théorique. Nous avons vu que cette thèse ambitionne, d'une part, d'intégrer la théorie du sexage

à l'analyse des interactions mouvement/contremouvement et propose, d'autre part, une discussion sur le contremouvement antiféministe comme facteur de transformation du mouvement féministe. Par rapport à mon premier objectif, j'ai insisté dans ce chapitre sur la pertinence de positionner les interactions mouvement/contremouvement dans la macrosociologie des rapports de domination. Par contre, j'ai aussi avancé que même si les rapports de domination sont certes déterminants, ils ne peuvent expliquer à eux seuls l'émergence des mobilisations, la création du contremouvement antiféministe, ni les effets de la communauté antiféministe sur la communauté féministe. C'est pourquoi, l'approche mécanique et son insistance à montrer le caractère mimétique des interactions mouvement/contremouvement vient compléter le cadre théorique élaboré en vue de saisir les effets de ces interactions sur le mouvement féministe. Munie de ce cadre théorique, j'entreprendrai de décrire l'évolution des interactions entre le masculinisme et la communauté féministe dans le prochain chapitre en me référant désormais uniquement à ce secteur lorsqu'il est question de la communauté du contremouvement.

CHAPITRE IV
LE MASCULINISME EN ACTION

À titre de courant le plus discuté par les informatrices, le masculinisme mérite qu'on s'y attarde davantage. C'est ce que j'entreprends de faire ici en mettant l'accent sur son histoire et son discours sur la violence sexuelle et conjugale, notamment à l'aide du corpus d'entretiens. Je présenterai d'abord l'histoire récente du masculinisme pour situer l'évolution de ses interactions avec le mouvement féministe. Par la suite, j'aborderai en détail le paradigme masculiniste des violences conjugales puisqu'il participe tout autant de la dynamique conflictuelle entre le mouvement féministe et son contremouvement. À noter que les termes « antiféministe » et « masculiniste » sont, à cette étape, utilisés comme synonymes, à l'exception des quelques fois où les autres formes d'antiféminisme sont nommément discutées par les participantes à la recherche. En outre, je tiens à nouveau à souligner qu'il ne suffit pas de dire que la genèse du conflit opposant mouvement et contremouvement est étroitement liée aux intérêts divergents des groupes en conflit. Encore faut-il saisir les tenants et les aboutissants de la dynamique conflictuelle, pour atteindre une compréhension complète des effets, des impacts ou des conséquences, autant de notions présentées comme des synonymes dans la littérature consultée[449]. Quant aux questions à savoir « qui » s'engage contre le mouvement féministe et « comment » le contremouvement produit des effets, elles feront l'objet du prochain chapitre.

---

[449] Voir par exemple, Chabanet, D. et Giugni, M. (2010). Les conséquences des mouvements sociaux. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule, É. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux : Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (p. 145-162). Paris : La Découverte, p. 145-162.

4.1. Les phases de développement de la communauté masculiniste du contremouvement antiféministe

La naissance du contremouvement antiféministe est parfois traitée comme un effet des « succès » ou avancées du mouvement féministe. C'est d'ailleurs ce que souligne une répondante (Q9-ATR4) ainsi que la politologue Émilie Goulet pour le Québec et les sociologues Mayer N. Zald, Bert Useem, David S. Meyer et Suzanne Staggenborg pour les États-Unis[450]. Dans le cas du masculinisme, il va s'en dire que sa naissance ainsi que ses différentes phases de développement sont elles aussi arrimées aux avancées du mouvement féministe telles que la modification législative permettant la perception automatique de la pension alimentaire dans les années 1990. Le masculinisme, selon l'analyse que j'en propose, a traversé 4 phases de développement allant de la germination dans les années 1980 à l'institutionnalisation à partir de 2010, en passant par l'émergence des années 1990 et la consolidation des années 2000[451]. Les phases de germination et d'émergence sont présentées à titre informatif, tandis que la présentation des phases de consolidation et d'institutionnalisation fait partie de la démonstration, considérant que les entretiens ont été menés durant ces deux périodes.

---

[450] Goulet, É. (2010). *Comment comprendre les transformations du mouvement des femmes au Québec? Analyse des répercussions de l'antiféminisme*. (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal, p. 84; Zald, M. N. et Useem, B. (2009). Movement and Countermovement Interaction: Mobilization, Tactics, and State Involvement. [Chapitre de livre]. Dans N.M. Zald et J. D. McCarthy (dir.), *Social Movements in an Organizational Society* (2e éd., p. 247-272). New Jersey: Transaction Publishers, p. 254; Meyer, D. S. et Staggenborg, S. (1996). Movements, Countermovements, and the Structure of Political Opportunity. *American Journal of Sociology*, *101*(6), p. 1629. Voir: Giugni, M. (1998). Was it worth the effort? The Outcomes and Consequences of Social Movements. *Annual Review of Sociology*, (24), p. 384; Fetner, T. (2001). *The Christian Antigay Movement vs. the Lesbian and Gay Movement*. (Thèse de doctorat publiée). New York University; Staggenborg, S. (2012). *Social Movements* (2e éd.). Don Mills: Oxford University Press, p. 46.

[451] Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2015b). Introduction à la nouvelle édition: discours et actions masculinistes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 11-42). Montréal: remue-ménage, p. 37-40.

4.1.1. La germination (1970-1980)

Au cours des années 1970, le masculinisme commence à se tailler une place dans des réseaux que certain.e.s chercheur.euse.s ont regroupé sous le vocable de « mouvement des hommes[452] ». Il évolue essentiellement à l'intérieur d'organisations masculines non mixtes issues d'initiatives proféministes[453]. Comme l'indique le sociologue Germain Dulac,

> [a]près maintes sollicitations, ultimatums de la part des femmes qui commençaient à trouver que le silence [...] des hommes sur leur propre condition confirmait qu'ils ne se trouvaient pas si à l'étroit dans leur masculinité, certains mâles se sont finalement mis à table [...] Ainsi, depuis la fin des années soixante-dix, s'organise autour de/par certains individus ou groupes, tout un ensemble d'appareils d'objectivation d'une certaine condition masculine jusqu'alors insoupçonnée[454].

Environ à la même période, des initiatives similaires sont observées aux États-Unis, tandis qu'au Québec, ces hommes se côtoient par l'entremise de la revue *Hom-Info* qui leur sert d'espace de mise en réseau[455].

En s'appuyant sur les travaux de Germain Dulac et de Jean-François Pouliot, le sociologue Florian Tanguay identifie cinq tendances distinctes dont certaines s'opposent à l'intérieur d'Hom-Info[456]. La première prend la forme de « groupes de

---

[452] Pouliot, J.-F. (1986). *L'impact des groupes-hommes sur les relations sociales de sexe : Enquête sur la condition masculine. Les Cahiers de recherche du GREMF (7)*. Québec : Université Laval.; Lindsay, J., Rondeau, G. et Desgagnés, J.-Y. (2010). Bilan et perspectives du mouvement social des hommes au Québec entre 1975 et 2010. [Chapitre de livre]. Dans J.-M. Deslauriers, G. Tremblay, S. Genet Dufault, D. Blanchette et J.-Y. Desgagnés (dir.), *Regards sur les hommes et les masculinités : Comprendre et intervenir* (p. 13-43). Québec : PUL, p. 13-43.

[453] C'est-à-dire que, selon leur perspective, tous les hommes organisés cherchent à déconstruire la masculinité hégémonique en vue d'atteindre l'égalité entre les sexes.

[454] Dulac, G. (1984). Les masculinistes et la pornographie. *Les cahiers du socialisme, 16*, 116-124, p. 116.

[455] Hagan, K. L. (dir.). (1992). *Women respond to the men's movement : a feminist collection*, San Francisco, CA.: Pandora.; Tanguay, F. (1995). *Nouveau mouvement social et identités masculines*. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal.

[456] *Ibid.*

parole » visant à permettre aux hommes de s'exprimer sur leurs difficultés reliées à la masculinité. Ces groupes ressemblaient à s'y méprendre aux groupes de conscience féministe[457]. La deuxième tendance est celle des proféministes regroupés dans différents collectifs masculins contre le sexisme dont un à Montréal fondé en 1979 et un en Outaouais (actif au cours de l'année 1982[458]). Selon Tanguay, ces collectifs (ou comités) avaient pour but initial de « développer une conscience masculine », mais ne tarderont pas à se transformer en groupes d'appui politique aux luttes féministes[459]. La troisième tendance consiste en un groupe de thérapie, PRO-GAM, qui aide les hommes violents; tendance qui fera une grande place aux perspectives masculinistes au fil du temps. La quatrième tendance, plus marginale, rejoignait des hommes désireux de trouver une alternative à la contraception féminine, tandis que la dernière tendance occupait l'espace de la défense des droits des pères hétérosexuels et gais. Cette dernière prendra les devants de la scène au cours des années 2000.

Une scission apparait rapidement au sein de la revue *Hom-info* entre les proféministes et les antiféministes[460]. Selon un militant de l'époque, Martin Dufresne, le Collectif masculin contre le sexisme (CMCS) réagit au discours de la revue *Hom-Info* qui prétend que les hommes sont des victimes des femmes et du féminisme. Plutôt que de penser les rapports de sexes du point de vue de la masculinité ou des hommes, ces militants se positionnent en appui aux luttes féministes pour éviter d'occulter les rapports de domination qu'ils entretiennent avec

---

[457] Comme l'indique un des initiateurs de cette tendance, Guy Corneau, « les groupes d'hommes peuvent [...] agir comme de véritables ventres symboliques où peut avoir lieu la seconde naissance, la naissance par le masculin. [...] On y entend des hommes très différents parler d'expériences semblables. Ces échanges sortent les hommes de l'isolement [...] En se rendant compte que les autres aussi vivent des problèmes, le sort individuel s'allège ». Corneau, G. (1989). *Père manquant fils manqué: Que sont les hommes devenus ?* Montréal : Les Éditions de l'Homme, p. 167-168.

[458] Dufresne, M. (1998). Masculinisme et criminalité sexiste. *Recherches féministes*, *11*(2), p. 125-137.

[459] Tanguay, F. (1995). *Op. cit.*, p. 54.

[460] Tanguay, F. (1995). *Op. cit.*, p. 84.

les femmes[461]. Dès 1981, le CMCS qualifie la revue *Hom-Info* d'antiféministe[462]. Des groupes entrent en conflit à propos, d'une part, de la manière dont les hommes doivent s'y prendre pour atteindre l'égalité entre les sexes, – soit déconstruire la masculinité ou abolir les rapports de domination – et, d'autre part, de la nature du discours que portent certains groupes sur la responsabilité des femmes et du féminisme dans la prétendue « crise de la masculinité ». Cette scission aura raison de la revue qui cessera ses activités en 1985[463]. Les proféministes s'opposeront plus particulièrement aux groupes de parole (première tendance) et surtout aux groupes de défense des droits des pères (cinquième tendance) qu'ils qualifient de masculinistes[464]. En guise d'exemple, dans un article publié en 1984, Germain Dulac, appelle à la vigilance « face à certain louvoiement et détournement de problématiques, d'autant plus que ces détournements peuvent acquérir une efficacité sociale immédiate au moment où nous assistons à une forte résistance aux changements qui incitent à un retour aux valeurs et rapports traditionnels[465] ».

La résistance aux changements évoquée par Germain Dulac puise à même le contexte politique conservateur autant sur le plan national avec le premier ministre Brian Mulroney que sur le plan international avec Ronald Reagan, à la présidence des États-Unis, et Margaret Thatcher, au pouvoir en Angleterre. La présence de ces forces conservatrices coïncide d'assez près avec une perte de dynamisme des mouvements sociaux, dont le mouvement féministe, et une diminution de ressources pour les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale au

---

[461] Dufresne, M. (1998). *Op. cit.*, p. 126.
[462] Blais, M. (2008). Féministes radicales et hommes proféministes : l'alliance piégée. [Chapitre de livre]. Dans F. Dupuis-Déri (dir.), *Québec en mouvements : Idées et pratiques militantes contemporaines* (p. 147-176). Montréal : Lux., p. 157.
[463] Tanguay, F. (1995). *Op. cit.*, p. 57.
[464] Dufresne, M. (1998). *Op. cit.*, p. 125-137.
[465] Dulac, G. (1984). *Op. cit.*, p.122.

Canada[466]; période que Susan Faludi qualifie de *backlash* aux États-Unis[467]. Dans ce contexte, deux évènements d'importance viendront à leur tour, en 1989, favoriser le développement du masculinisme et de sa phase d'émergence. Il s'agit de la publication du livre de Guy Corneau, *Père manquant, fils manqué : Que sont les hommes devenus* et de la tuerie de l'École polytechnique[468].

Le livre de Guy Corneau a certes une importance moindre dans l'histoire du Québec que la tuerie de l'École Polytechnique, mais contribue néanmoins à l'élaboration du discours masculiniste sur la crise de la masculinité. Adoptant une approche psychanalytique jungienne, Corneau cherche à encourager « l'introspection et le développement psychologique et spirituel des hommes[469] ». Il s'en prend essentiellement aux mères qu'ils jugent trop dominatrices et discute de la « fragilité de l'identité masculine », suggérant notamment aux hommes de retrouver leur « guerrier intérieur[470]». Reconnaissant l'influence de Guy Corneau chez les masculinistes, la psychologue et sociologue Patrizia Romito va même jusqu'à affirmer que *Père manquant, fils manqué* est la bible du mouvement masculiniste. Au sujet des solutions à l'absence « du » père que propose Corneau, elle répond sur le ton de l'ironie :

> [q]ue les pères se tranquillisent : Corneau ne va pas leur demander de participer, ni de façon égale ni au moins en partie, aux soins quotidiens de l'enfant. Ce qui importe, c'est que « le fils soit en contact avec l'odeur du

---

[466] Hilt, C. (1998). *Après la reconnaissance, une nouvelle mise en marge ? Le mouvement des femmes et la structure des opportunités politiques au Canada, 1990-1997*. [Cahier de recherche 80]. Québec : Les cahiers de recherche du GREMF, p. 36 ; Minaker, J. C. et Snider, L. (2006). Husband Abuse : Equality with a Vengeance ? *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 753-780, p. 764 ; Goulet, É. (2010). *Op. cit.*, p. 27-31.

[467] Faludi, S. (1993). *Backlash: la guerre froide contre les femmes*. (L. E. Pomier, E. Chatelain et T. Reveillé, tradi.). Paris: éditions Des femmes.

[468] Corneau, G. (1989). *Op. cit.*

[469] Tanguay, F. (1995). *Op. cit.*, p. 59. Voir également : Gory, G. (2011). *L'organisation du discours masculiniste au début du XXIème siècle (1989-2010)*. (Mémoire de maîtrise). Université de Bordeaux, p. 72.

[470] Corneau, G. (1989). *Op. cit.*, p. 10; 20 et p.130.

père, qu'il entende le son plus grave de sa voix et qu'il virevolte dans ses bras »[471].

Quant à la tuerie de l'École polytechnique, le tueur, Marc Lépine, a exprimé ouvertement sa haine des féministes au moment de la fusillade ainsi que dans sa lettre de suicide[472]. Peu de temps après ce meurtre de masse, divers acteurs sociaux, dont Guy Corneau, vont expliquer le geste par la souffrance du tueur et l'absence du père, accusant là encore les féministes et les femmes d'être responsables de sa souffrance. Certains vont même jusqu'à croire que le mouvement féministe a détourné le sens de l'événement et qu'il accuse tous les hommes d'être « des salauds [473]». Pour une participante à la recherche, il ne fait aucun doute que le geste du tueur et l'apologie qui en a été faite ont contribué au développement du masculinisme au Québec : « [j]e pense que Marc Lépine a été un peu, je me permets de le dire, le pionnier qui a permis la construction de ces groupes-là » (Q2-RT10a). Plusieurs féministes partagent son avis, parlant de la tuerie du 6 décembre 1989 comme d'un « moment charnière » (Q2-RT10b), d'une « cassure » (Q2-RT10b), d'un moment marquant (Q10-ATR8; Q4-ATR1) d'autant que « c'était vraiment une attaque ciblée contre les femmes » (Q2-RT10b; Q4-ATR4). Ce « moment charnière » n'amène cependant pas la politologue Émilie Goulet à conclure que celui-ci a « agi comme "fenêtre" d'opportunité pour la diffusion des discours antiféministes dans les médias[474] ». Selon elle, la forte présence de discours masculiniste dans les médias de masse s'observe plutôt durant la phase de consolidation, au cours des années 2000[475]. N'en demeure pas moins, qu'au regard de l'interaction conflictuelle provoquée par

---

[471] Romito, P. (2006). *Un silence de mortes : la violence masculine occultée*. Paris : Syllepse, p.171. Pour la citation originale, voir Corneau, G. (1989). *Op. cit.*, p. 32.
[472] Pour plus d'information sur l'événement et son traitement médiatique voir Blais, M. (2009). *« J'haïs les féministes ! » : Le 6 décembre 1989 et ses suites*. Montréal : remue-ménage.
[473] Comme l'indique Rock Côté dans son pamphlet, voir : Côté, R. (1990). *Manifeste d'un salaud*. Montréal : du Portique.
[474] Goulet, É. (2010). *Op. cit.*, p. 38.
[475] *Ibid.*, p. 52-53.

l'attaque antiféministe du 6 décembre 1989, celle-ci constitue l'environnement contextuel dans lequel s'amorce le passage du masculinisme à sa seconde phase.

4.1.2. L'émergence (1990)

Si les groupes de pères semblent plutôt marginaux au début des années 1980, ils parviennent à imposer leurs préoccupations dans les années 1990, alors même que les groupes de parole vont se réorienter vers des enjeux plus spécifiques reliés à la famille[476]. Certains leaders d'Hom-Info créeront les groupes de parole Cœur-Atout et le Collectif Hommes et Gars[477], tandis que le psychologue Guy Corneau regroupera un nombre important d'organisations masculines sous la bannière du Réseau hommes Québec. En juin 1993, le Réseau compte 52 groupes et rassemble un peu plus de 450 personnes[478]. S'inscrivant dans le courant mythopoétique de Robert Bly aux États-Unis, il en partage la démarche qui consiste à

> s'accrocher à cette tradition jungienne d'une recherche d'une masculinité originelle ancrée dans les archétypes et les rêves. Le discours central en est l'indépendance de la mère/féminité. La masculinité perd ainsi son devenir historique et apparait comme une évidence en elle-même. Le discours rationnel et les changements politiques sont relégués au second rang[479].

Au sujet de cette quête d'émancipation pour les hommes, Marie-Josée Béchard et Jean-François Pouliot constatent qu'elle est problématique puisqu'elle « n'a pas forcément et a priori une dimension antisexiste[480] », sans compter que des membres

---

[476] Tanguay, F. (1995). *Op. cit.*, p. 57.
[477] Boileau, J. (1993, 1er septembre). Leurs groupes sont en pleine expansion au Québec. Ils y vont pour « retrouver entre eux le sens d'être un humain, dans une peau et un sexe qui sont mâles ». *Gazette des femmes*. Récupéré de https://www.gazettedesfemmes.ca/5409/dhommes-a-hommes.
[478] Tanguay, F. (1995). *Op. cit.*, p. 59.
[479] Brzoska, G. et Hafner, G. (1992). Des hommes en mouvement ? Groupes d'hommes et organisations en Allemagne. [Chapitre de livre]. Dans D. Welzer-Lang et J.-P. Filiod (dir.), *Des hommes et du masculin* (p. 225-230). Lyon : Presses universitaires de Lyon, p. 229.
[480] Pouliot, J. (1986). *Op. cit.*, p. 23-24.

de ces groupes en viennent à se considérer victimes des femmes et du féminisme[481]. La fin du réseau *Hom-info* n'empêche pas non plus les organisations accusées d'antiféminisme de poursuivre leurs activités durant les années 1990 et de développer un discours commun autour de la « crise de la masculinité ». Ces réseaux masculins apparaissent dès lors beaucoup plus consensuels dans leur récusation du féminisme. Comme l'écrit Martin Dufresne en 1998 :

> les thèmes correspondant à la "condition masculine", aux "droits des hommes" et aux "droits des pères", permettent d'observer *in vivo, plus aisément que l'on ne pouvait le faire auparavant*, des organisations, des manifestes, des propos outranciers et des mobilisations qui peuvent servir d'indicateur d'un processus actif et délibéré de reproduction du pouvoir masculin[482].

Qui plus est, un changement législatif retiendra particulièrement l'attention des groupes de pères. Il s'agit des réformes juridique et administrative qui prennent place dans les années 1990 pour permettre la perception des pensions alimentaires à la source[483]. En effet, à la suite de l'adoption d'une nouvelle loi sur le partage du patrimoine familial en 1989, le Québec décide d'emboîter le pas des autres provinces et prend des mesures pour contrer les défauts de paiement des pensions alimentaires[484]. Selon une participante à la recherche, ces réformes de la loi du patrimoine familial constituent un moment charnière dans la montée du masculinisme, puisque « ça venait redonner aux femmes un droit qu'elles auraient toujours dû avoir; ça venait marquer légalement que les biens appartenaient aux deux

---

[481] Béchard, M.-J. (2005). La relation entre les hommes et le féminisme : une question de rapports de pouvoir. [Chapitre de livre] Dans M. Nengeh Mensah (dir.), *Dialogues sur la troisième vague féministe* (p.174-192). Montréal : remue-ménage, p 176.

[482] Je souligne. Dufresne, M. (1998). *Op. cit.*, p. 125.

[483] Baker, M. (1997). Entre le pain et les soins: les pères et la loi canadienne sur le divorce. *Lien social et politiques, 37*, p. 69 et 72 ; Baillargeon, D. (2012). *Brève histoire des femmes au Québec*. Montréal : Boréal, p. 234.

[484] Baker, M. (1997). *Op. cit.*, p. 69. À noter que des études ailleurs qu'au Québec ont présenté les mobilisations de groupes de pères comme des réactions directes à des réformes de la loi de la famille et du divorce, plus spécifiquement en matière de perception automatique de la pension alimentaire. Par exemple: Mitchell, J. et Goody, J. (1997). Feminism, fatherhood and the family in Britain. [Chapitre de livre]. Dans A. Oakley, J. Mitchell (dir.), *Who's Afraid of Femnism? Seeing Through the Backlash* (p. 200-222). New York: New Press, p. 200-222.

dans un couple. Mais apparemment, ça a dérangé certains hommes » (Q2- RT10b). Une répondante abonde dans le même sens, associant l'émergence du masculinisme au moment où des hommes s'organisent pour éviter de payer la pension alimentaire[485] :

> les premières manifestations d'antiféministes qu'on a vues, on n'appelait pas ça comme ça encore à ce moment-là, c'est autour de la question des pensions alimentaires [...] [dans la deuxième portion des années 1990]. Bien sûr avant il y avait eu polytechnique, il y a eu le *Manifeste d'un salaud*, mais [le discours antiféministe n'était pas repris notamment par] d'autres hommes qui n'étaient pas des journalistes. Je trouve que c'est plus à ce moment-là que ça s'est cristallisé (Q4-RT5).

Autrement dit, les mesures prises par le gouvernement pour répondre aux revendications du mouvement féministe sont perçues comme une atteinte aux intérêts des masculinistes qui multiplient le nombre d'organisations au cours des années 1990[486]. Par exemple, une féministe discute de la création du Groupe d'entraide aux pères et de soutien à l'enfant (GEPS) au début des années 1990 et des tensions autour des discours antiféministes qui s'y développaient (Q3-ATR12)[487]. Le fondateur du groupe, Yves Ménard, avait l'habitude de se faire photographier devant un guichet automatique pour contester la perception à la source de la pension alimentaire[488].

---

[485] Au sujet du refus de payer la pension alimentaire, voir également : Bertoia, C. et Drakich, J. (1993). The fathers' rights movement. Contradictions in rhetoric and practice. *Journal of Family Issues*, *14*(4), p. 606.

[486] Comme l'indique les sociologues David S. Meyer et Suzanne Straggenborg, lorsqu'un mouvement montre des signes de succès, d'autres les perçoivent comme des atteintes à leurs intérêts. Meyer, D. S. et Staggenborg, S. (1996). *Op. cit.*, p. 1638.

[487] Le groupe L'après-Rupture raconte que les modifications législatives entourant le divorce et les pensions alimentaires sont à l'origine de leur organisation : L'après-rupture. (s.d.). [Blogue]. Récupéré le 13 janvier 2016 de http://www.lapresrupture.qc.ca/MemoiresReference.html

[488] À ce sujet, voir les archives de Condition masculine et paternelle. Les archives de Condition masculine et paternelle. (s.d.). Récupéré le 11 janvier 2016 de http://www.egalitariste.org/Archives_condition_masculine_et_paternelle.htm

Mais il n'y a pas que les questions liées à la perception des pensions alimentaires qui attirent l'attention des masculinistes québécois durant les années 1990. La question des violences faites aux femmes prend aussi la forme d'un enjeu structurant le développement du masculinisme[489]. À cet effet, des participantes à la recherche situent son émergence autour de 1995, soit au moment de la création de nouveaux groupes d'aide aux hommes violents (Q1-RT13). Suivant la trajectoire des organisations mises en réseau par la revue *Hom-Info*, des organismes venant en aide aux hommes violents vont se détourner de leur perspective proféministe originelle et la remplacer par une perspective masculiniste[490]. Ainsi, estime une informatrice, dès les années 1990 :

> ces groupes d'hommes [...] ne parlai[en]t pas de violence genrée. Ils parlaient plus d'une violence du couple, c'est-à-dire que les femmes étaient aussi violentes que les hommes. On ne s'attendait pas à ce que les hommes s'organisent de cette façon. On recevait des commentaires de femmes qui venaient nous voir et nous parlaient du [discours sur la symétrie] (Q1-RT13).

En outre, il s'agit d'une perspective qui s'arrime à la théorie de la symétrie de la violence conjugale ainsi qu'au *Conflict Tactics Scales*, que j'aborderai plus loin dans ce chapitre.

La période d'émergence est aussi marquée par deux évènements féministes de grande importance : la Marche du pain et des roses du printemps 1995 ainsi que la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et les violences faites aux femmes (MMF) de 2000[491], qui se situe pour sa part à la frontière de la période de

---

[489] Adoptant une autre perspective, Jocelyn Lindsay, Gilles Rondeau et Jean-Yves Desgagnés croient quant à eux que le mouvement des hommes est dynamisé par l'adoption de la politique en matière de violence conjugale en 1986. Lindsay, J., Rondeau, G. et Desgagnés, J.-Y. (2010). *Op. cit.*, p. 20.

[490] Cela dit, certains programmes sont demeurés axés sur la responsabilisation des hommes violents. Dankwort, J. (1992). Détourner la violence conjugale ? Vers une intervention efficace auprès des hommes violents. [Chapitre de livre]. Dans D. Welzer-Lang et J.-P. Filiod (dir.), *Des hommes et du masculin* (p. 93-126). Lyon : les Presses universitaires de Lyon, p. 123-125.

[491] Sur l'importance des deux événements sur les réseaux féministes et le processus de cadrage qui s'en suivi, voir : Staggenborg, S. et Lecomte, J. (2009). Social movement campaigns: Mobilization

consolidation du masculinisme. En écho à l'observation de David S. Meyer et Suzanne Staggenborg voulant qu'un contremouvement émerge lorsqu'un mouvement présente des signes de succès, il est vraisemblable d'avancer que l'hostilité des antiféministes à l'endroit du mouvement féministe trouve racine dans le regain de sympathie perçu à l'endroit du mouvement féministe au moment de la Marche du pain et des roses[492]. Comme l'indique l'historienne Denyse Baillargeon :

> [p]arties de Montréal, de Longueuil et de Rivière-du-Loup, plusieurs milliers de marcheuses convergent vers Québec. Largement médiatisée, la marche donne une grande visibilité au mouvement féministe, renforce sa cohésion et démontre sa capacité à mobiliser non seulement les groupes de femmes, mais aussi de nombreux groupes communautaires qui militent également contre l'appauvrissement des plus démunis, principales victimes des compressions budgétaires imposées par l'État au cours de la décennie précédente[493].

Une répondante ajoute :

> [qu'a]vec du « pain et des roses », ça a été un moment de rencontre entre la population et les féminismes qui en a surpris plusieurs, et où on a été présentées, et par les médias et par la forme d'action comme sous un angle ultra sympathique. Quand on marchait à travers les villages, les gens sortaient sur leurs balcons et sortaient en courant pour voir c'est qui ces femmes-là et voulaient nous rencontrer et donner des becs et laisser aller aux toilettes dans leur maison. Y avait comme un accueil comme si c'était des, on était des héroïnes de quelque chose là. C'était particulier que le féminisme ait ce type d'accueil là, on n'est pas habituée (Q4-ATR19).

Or, une participante ajoute que cette sympathie à l'endroit du féminisme a été de courte durée, car des gains réalisés par les féministes – dont l'augmentation du financement des maisons d'hébergement et des groupes travaillant contre les violences faites aux femmes – ainsi que la MMF de 2000 a aussi servi de

---

and outcomes in the Montreal women's movement community. *Mobilization : An International Journal*, *14*(2), p. 163-180 et Dufour, P. (2008). Des femmes en marche : vers un féminisme transnational ? [Chapitre de livre]. Dans F. Dupuis-Déri (dir.), *Québec en mouvements : Idées et pratiques militantes contemporaines* (p. 57-70). Montréal : Lux, p. 68-69.

[492] Meyer, D. S. et Staggenborg, S. (1996). *Op. cit.*, p. 1635 ; Maillé, C. (2000). Féminisme et mouvement des femmes au Québec. Un bilan complexe. *Globe*, *3*(2), p. 94.

[493] Baillargeon, D. (2012). *Op. cit.*, p.237.

déclencheur à la contestation masculiniste et, j'ajouterais, son entrée dans sa phase de consolidation (Q4-ATR4). En effet, le mouvement féministe attire encore une fois l'attention avec la MMF qui rallie 5 500 groupes de femmes[494] autour des thèmes de la violence et de la pauvreté. Cette mobilisation d'envergure semble déranger certains masculinistes[495], tandis que des militants entreprennent d'attirer l'attention à l'aide des tactiques d'action directe[496].

4.1.3. La consolidation (2000)

Plus encore, durant les années 2000, des groupes d'hommes s'opposeront directement au féminisme, qui s'internationalise[497], en appelant à la création d'un mouvement pour les hommes[498]. Le contremouvement se consolide donc avec l'apparition de nouveaux acteurs, une diversification des tactiques et des stratégies, la création d'un réseau international et une plus large diffusion de leur discours. Pour une répondante, après 2000, « [l]à ça devient clair, il y a un mouvement contre le féministe » (Q2-RT6), parce que les effets de l'antiféminisme commencent à se faire sentir : « [j]e trouve qu'à partir de 2000 ça commencé à aller mal. Autour de 2000 ça commencé à reculer. J'ai vu des choses dans les années 2000 que je n'aurais pas pensé voir. Des enfants arrachés à des mères compétentes » (Q1-RT6). La

---

[494] Masson, D., Paulos, A. et Beaulieu Bastien, E. (2017). Struggling for food sovereignty in the World March of Women. *The Journal of Peasant Studies*, *44*(1), p. 57; Staggenborg, S. et Lecomte, J. (2009). *Op. cit.*, p. 163.

[495] L'après-rupture. (s.d.). [Blogue]. Récupéré le 13 janvier 2016 de http://www.lapresrupture.qc.ca/MemoiresReference.html

[496] Pour plus d'information sur la MMF, voir Galerand, E. (2007). *Les rapports sociaux de sexe et leur (dé)matérialisation. Retour sur le corpus revendicatif de la Marche mondiale des femmes de 2000.* (Thèse de doctorat). UQAM et Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ; Dufour, P. et Giraud, I. (2010). *Dix ans de solidarité planétaire. Perspectives sociologiques sur la Marche mondiale des femmes*. Montréal : remue-ménage, p. 245.

[497] Sur l'internationalisation et la transnationalisation du féminisme québécois, voir : Masson, D., et Conway, J. (2017). La Marche mondiale des femmes et la souveraineté alimentaire comme nouvel enjeu féministe. *Nouvelles Questions Féministes*, *36*(1), p. 34-36 ; Dufour, P. (2008). *Op. cit.*, p. 57-70.

[498] Il n'y a cependant pas de consensus quant à l'appellation de ce mouvement. Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2015b). *Op. cit.*, p. 26.

consolidation vient aussi avec un changement dans le vocable utilisé par les féministes.

> [e]n 1995, 1996, le mot « antiféminisme » n'était pas nécessairement utilisé, on parlait plutôt d'attaque. On parlait de perte par rapport à ce qu'on avait gagné. La notion d'antiféminisme est arrivée plus dans les années 2000-2005, à partir du moment où des gens ont commencé à travailler là-dessus, un peu comme toi. Je relie à l'antiféminisme ce qu'on vivait en 1995-1996, mais ce n'était pas le terme qu'on utilisait (Q2-RT13).

Ainsi, même si le mouvement féministe était visé par des attaques antiféministes dans les années 1980 et 1990, l'antiféminisme est, selon cette autre répondante, « assez observable au Québec depuis le début des années 2000. On le voit avec le masculinisme, évidemment, c'est un énorme enjeu » (Q11-ARR27). Elles sont nombreuses à dire que l'antiféminisme est en croissance depuis les dix dernières années et qu'il provoque un certain nombre de reculs du mouvement féministe. En résumé, des féministes sentent qu'elles ont une « épée de Damoclès » (Q4-ATR5) au-dessus de la tête, en permanence depuis le milieu des années 2000.

La montée de l'antiféminisme dans les années 2000 s'observerait aussi par la portée de son discours dans l'espace public : « je pense que la différence c'est que peut-être qu'ils [les antiféministes] réussissent à avoir une tribune. Tous les médias sociaux, Internet[499], moi je pense, ça favorisé ça, parce que n'importe qui peut aller sur Internet et dire n'importe quoi » (Q4-ATR12). Elle donne pour preuve, la diffusion à Radio Canada télévision du film de Serge Ferrand, *La machine à broyer*

---

[499] En effet, des sites web discutant de la crise de la masculinité apparaissent durant la décennie 2000. Par exemple, Gars Content – 2004 ; Mouvement égalitariste 2003-2004 ; Hommes d'aujourd'hui – mars 2006. Certains sites sont actuellement inactifs ou moribonds. Au début des années 2000, les masculinistes s'expriment aussi sur les forums permettant une libre publication, par exemple le site du Centre des médias alternatifs du Québec (CMAQ), associé au mouvement altermondialiste. L'avènement des réseaux sociaux a modifié la tactique de diffusion des masculinistes. Les sites Internet ont été délaissés au profil des réseaux sociaux. Voir à ce sujet : Labarre, S. (2015). Les féministes, les médias sociaux et le masculinisme : guide de survie dans un *no woman's land.* [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 163-182). Montréal: remue-ménage, p. 163-182.

les hommes, en avril 2005[500]. Le développement des médias sociaux durant les années 2000 est également une donnée importante pour les féministes qui évoluent en dehors de Montréal et de Québec. Une d'entre elles mentionne reconnaitre une vague masculiniste depuis 2006 environ, soit depuis le développement des réseaux sociaux qui ont permis aux antiféministes de réagir plus rapidement et facilement à ce que son groupe écrit dans les journaux locaux. En outre, durant la période de consolidation du masculinisme, celles qui travaillent dans les régions les plus éloignées des centres urbains ont l'impression de se faire « rattraper » (Q1-RT8) par les masculinistes, autrefois plus actifs dans les grandes villes.

La politologue Émilie Goulet confirme la perception des répondantes quant à l'influence grandissante du discours masculiniste dans les médias au cours des années 2000[501]. Le graphique tiré de son mémoire de maîtrise, et reproduit ici, démontre plus précisément l'évolution de la présence du discours masculiniste dans deux importants quotidiens, soit *Le Soleil* et *La Presse*, entre 2001 et 2007.

---

[500] Ce documentaire tente de démontrer que la Tribunal de la famille désavantage les pères au profit des mères dans les cas de garde d'enfants après séparation. Ferrand aborde également la question du suicide des hommes et de la violence masculine ; thèmes chers aux masculinistes. La diffusion a été critiqué par des féministes et acclamée par d'autres comme en témoigne le suivi réalisé par l'émission Enjeux : Enjeux. (2005). *Reportages archivé. La machine à broyer les hommes*. Montréal : Radio-Canada. Récupéré le 28 janvier 2016 de http://ici.radio-canada.ca/actualite/v2/enjeux/niveau2_liste99_200502.shtml. Ferrand est aussi l'auteur de la bande dessinée *Les vaginocrates*.

[501] Voir également, Bouchard, P., Boily, I. et Proulx, M.-C. (2003). *La réussite scolaire comparée selon le sexe: catalyseur des discours masculinistes*. Condition féminine Canada : Ottawa.

Graphique I. Évolution des articles contenant des thématiques masculinistes

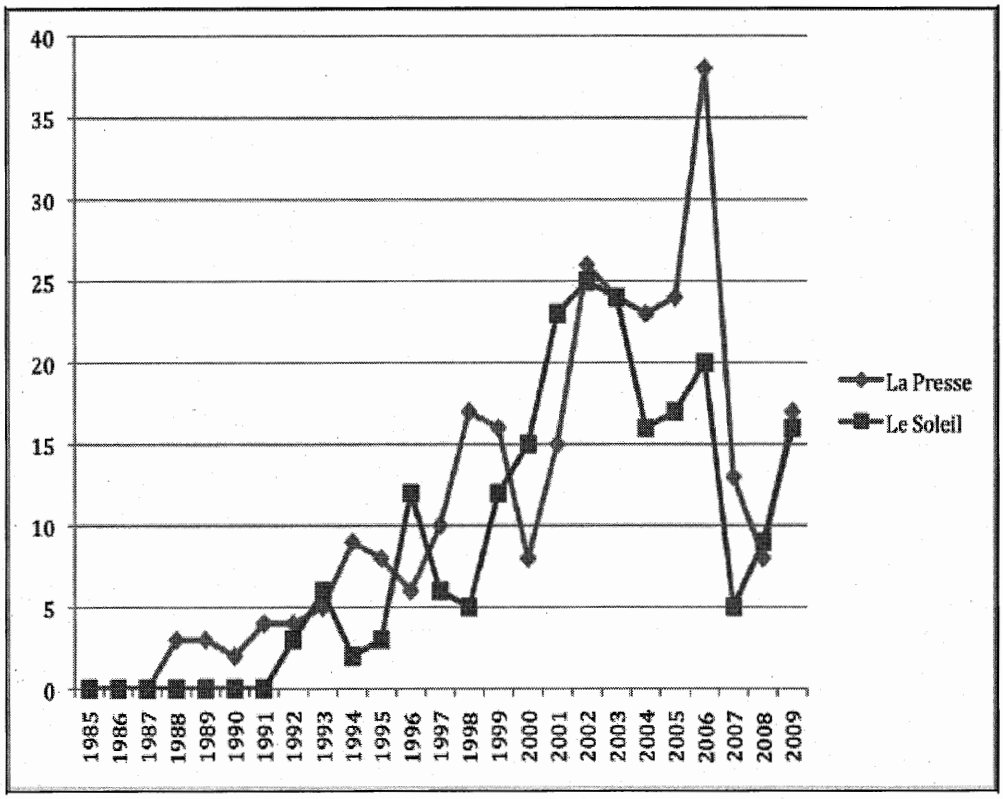

Source : Émilie Goulet, *Comment comprendre les transformations du mouvement des femmes au Québec? Analyse des répercussions de l'antiféminisme*, mémoire de maîtrise (science politique), Université de Montréal, 2010, p. 52.

La plus grande visibilité médiatique du discours masculiniste au cours de ces années s'explique, notamment, par une plus grande diversité des types d'acteurs et un élargissement du répertoire tactiques qui sera abordé au prochain chapitre et dont les plus spectaculaires ont su attirer l'attention des médias[502]. Comme le notent les sociologues, David S. Meyer et Suzanne Staggenborg, pour attirer l'attention des médias, un contremouvement a intérêt à mener des actions de visibilité[503]. C'est le

[502] Pour le répertoire d'actions de Fathers 4 Justice Canada voir : Kenedy, R. A. (2005). *Fathers for Justice. The Rise of a New Social Movement in Canada as a Case Study of Collective Identity Formation*. Ann Arbor, MI: Caravan Books, p. 57.
[503] Meyer, D. S. et Staggenborg, S. (1996). *Op. cit.*, p. 1651.

cas du groupe Fathers 4 Justice Montréal[504] qui fait parler de lui en 2005 et 2006 suite à ses actions directes. Des militants de l'organisation se sont déguisés en super héros (Batman et Spiderman), se suspendant en haut de la structure du Pont Jacques-Cartier (2005 et 2006) et de la Croix du Mont-Royal (2005), déroulant parfois des bannières, en plus d'organiser des manifestations[505]. Cette répondante croit même que c'est avec la naissance de « Fathers 4 Justice, que tout a commencé » (Q4-ATR6b).

En fait, les groupes de pères constituent le fer de lance de l'antiféminisme à partir des années 2000. Il s'agit d'un constat partagé par des recherches effectuées en Australie, en Grande-Bretagne et ailleurs[506]. À la lumière des études réalisées sur le sujet, force est de constater qu'en plus de prendre la défense d'agresseurs, certains groupes incitent parfois les pères à ne plus verser la pension alimentaire aux enfants lorsqu'ils se croient lésés dans leur séparation d'avec la mère de leurs enfants[507]. Pour contester les « injustices » dont les hommes seraient victimes, des militants des groupes de pères n'hésiteront pas à s'en prendre directement aux féministes et à leurs organisations, en faisant usage d'un langage ordurier sur Internet. Des militants

---

[504] Le plus vieux « chapitre » (terme que l'organisation utilise) de Fathers 4 Justice est celui de Kitchener-Waterloo en 1985. Au Québec Fathers-4-Justice est né à Montréal en 2002. D'autres chapitres seront fondés dont celui de la Région de Québec en 2005. Pour plus d'information sur Fathers 4 Justice au Canada hors Québec : Kenedy, R. A. (2005). *Op. cit.*

[505] Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2015b). *Op. cit.*, p. 27. Voir par exemple : Cauchy, C. (2002, 23 avril). Parole d'hominists : « Ce ne sont pas les hommes qui souffrent d'éjaculation précoce mais les femmes qui souffrent d'orgasmes retardés ». *Le Devoir*. Récupéré de http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/80153/paroles-d-hominists.

[506] Flood, M. (2004). Backlash : Angry men's movement. [Chapitre de livre]. Dans S. Elin Rossi (dir.), *The Battle and Backlash Rage On: Why Feminism Cannot Be Obsolete* (p. 261-342). Bloomington, IN: Xlibris Press, pp. 261-342; Kaye, M. et Tolmie, J. (1998b). Fathers' right groups in Australia and their engagement with issues in family law. *Australian Journal of Family Law*, *12*(5), p. 1- 49 ; Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2015b). *Op. cit.*, p. 29.

[507] Brossard, L. (2015). Le discours masculiniste sur les violences faites aux femmes : une entreprise de banalisation de la domination masculine. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 129-146). Montréal: remue-ménage, p. 129-145 ; Dufresne, M. (1998). *Op. cit.*, p. 129 ; Palma, H. (2008). La percée de la mouvance masculiniste en Occident. Récupéré de sisyphe.org/spip.php?article2941.

masculinistes s'en prendront même physiquement à certaines d'entre elles, poursuivant des féministes à la Cour du Québec ou à la Commission des droits de la personne[508]. Or, chaque groupe n'offre pas la même lecture du féminisme et les discours de certains sont plus conciliants que d'autres. Par exemple, des organisations, dont le Réseau hommes Québec, toujours actif durant la décennie 2000, ne semblent pas s'en prendre ouvertement au mouvement féministe. Leur argumentaire, tel que développé par son fondateur Guy Corneau, est plus subtil et s'appuie sur les présupposés de la psychanalyse pour défendre l'idée que les femmes et surtout les mères prennent trop de place et contribuent, ce faisant, au désarroi masculin[509].

Cela dit, les groupes de pères en viennent aussi à s'intéresser à la question des violences faites aux femmes et à l'aide offerte aux victimes essentiellement parce que ces objets de lutte féministe sont liés aux questions de séparation, de garde et de pension alimentaire, croit une féministe interrogée (Q4-ATR2). Même constat pour Molly Dragiewicz et Jocelyn Élise Crowley qui ont respectivement étudié les tactiques juridiques et les discours des groupes de pères séparés aux États-Unis[510]. Selon elles, les liens ne sont pas apparents pour un.e observateur.trice extérieur.e. Il n'en demeure pas moins que sur les 158 membres de groupes de pères interrogés par Jocelyn Élise Crowley, 61 % discutent de violence conjugale même si aucune question ne les invite à le faire. 25 % d'entre eux affirment également s'opposer au

---

[508]Jobin, M. (2015). Cyber violence : le discours masculiniste sur les femmes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 147-162). Montréal: remue-ménage, p. 147-161 ; Saint-Pierre, É. (2015). Lorsque des actions masculinistes ciblent des féministes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 267-294). Montréal: remue-ménage, p. 267-281.

[509] Romito, P. (2006). *Op. cit.*, p. 171.

[510] Dragiewicz, M. (2011). *Equality With a Vengeance: Men's Rights Groups, Battered Women, and Antifeminist Backlash*. Boston, MA: Northeastern University Press, p. 16; Crowley, J. E. (2009). Fathers' Rights Groups, Domestic Violence and Political Countermobilization. *Social Forces*, *88*(2), p. 731.

« mouvement » contre les violences faites aux femmes[511]. Autrement dit, une femme victime de violence conjugale qui bénéficie du soutien des féministes est susceptible de quitter la relation violente et, si elle est mère, de négocier la garde des enfants ainsi que le montant de la pension alimentaire au tribunal de la famille; autant d'enjeux de lutte pour les masculinistes.

L'augmentation du financement des maisons d'hébergement pour les femmes viendrait, par conséquent, cristalliser l'attention des masculinistes durant les années 2003-2009 (Q4-ATR2)[512]; période couverte par le deuxième Plan d'action du gouvernement du Québec en matière de violence conjugale (Q4-ATR5; Q4-ATR10; Q5-RT4). En effet, chaque maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale connait une augmentation de 92 % de son revenu provenant des fonds publics entre 2003 et 2009[513], ce qui aurait provoqué « des tollés » (Q3-RT11) chez des masculinistes qui en multiplieraient les attaques (Q4-ATR2). Le plan d'action gouvernemental comporte également un volet « sensibilisation contre la violence conjugale » qui attire les foudres des masculinistes, selon les féministes interrogées.

---

[511] *Ibid.*

[512] L'Action des nouvelles conjointes et des nouveaux conjoints du Québec ainsi que L'après-rupture dénoncent l'allocation de 60 millions de dollars aux maisons d'hébergement. Selon le rapport du vérificateur général, il s'agit bel et bien de 60 millions de dollars alloués à l'ensemble des maisons d'hébergement du Québec. Boucher, J.-C., Gagnon, J.-P. et l'équipe de recherche de L'après-rupture. (2008). *Le scandale des fausses statistiques du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec sur la violence conjugale*. Récupéré le 29 janvier 2016 de http://www.lapresrupture.qc.ca/Le%20scandale%20des%20fausses%20statistiques.htm ; Action des nouvelles conjointes et des nouveaux conjoints du Québec. (s.d.). Mémoire déposé par Action des nouvelles conjointes et nouveaux conjoints du Québec à la *Commission de révision permanente des programmes*. Récupéré le 29 janvier 2016 de http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/in/faces/browse.xhtml?query=Auteur%3A+%22Action+des+nouvelles+conjointes+et+nouveaux+conjoints+du+Québec%22 ; Vérificateur général du Québec. (2009). *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009. Soutien financier aux organismes communautaires accordé par le ministère de la Santé et des Services sociaux et les agences de la santé et des services sociaux*. Récupéré le 29 janviers 2016 de http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2008-2009-T1/fr_Rapport2008-2009-T1-Chap03.pdf

[513] Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N. et Lesieux, É. (2010). *Services d'aide en matière de violence conjugale : état de la situation et besoins prioritaires*. [Document synthèse]. Montréal : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et faite aux femmes. Récupéré de http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/services-daide-synthese.pdf.

Une répondante souligne que la contestation masculiniste[514] semble tout aussi forte en 2008, soit au moment de la sortie du *Plan d'action gouvernementale en matière d'agression sexuelle*[515], car « pour eux, à chaque fois qu'on sort un plan d'action avec des mesures pour contrer la violence faite aux femmes, cela témoigne du crédit que le gouvernement accorde à ces problématiques-là. Donc, le crédit vient avec la reconnaissance de la problématique, et du financement » (Q4-ATR2). La reconnaissance des violences faites aux femmes par les autorités ainsi que le financement public des groupes féministes expliqueraient donc en partie le développement du masculinisme et sa phase de consolidation.

Cela dit, cette montée de l'antiféminisme dans les années 2000 prend la forme de « montagnes russes » avec ces moments de tension et ces périodes d'accalmie[516]. Lorsque les répondantes discutent de la montée de la tension au cours d'une année, elles sont nombreuses à dire que les attaques sont plus fréquentes lors de la campagne annuelle des *12 jours d'action contre la violence faite aux femmes* (Q4-ATR5) ou au moment des commémorations de la tuerie du 6 décembre 1989 (Q4-ATR10) ainsi que le 8 mars (Q4-ATR7; Q4-ATR17; Q4-ATR18). Leur perception rappelle l'approche mécanique de la sociologie des contremouvements qui insiste sur les réactions du contremouvement aux initiatives du mouvement auquel il s'oppose. Une répondante avance que « les groupes de pères réagissent » aussi lorsqu'une féministe s'exprime dans les médias sur les enjeux liés à la séparation et au divorce (Q1-ATR12).

---

[514] En témoigne la demande d'injonction interlocutoire pour faire cesser la campagne publicitaire contre les agressions sexuelles de Daniel Laforest, alors président de Fathers 4 Justice Montréal, en avril 2008, *Laforest c. Gouvernement du Québec.* (2008). QCCS 2439. Récupéré de http://citoyens.soquij.qc.ca/php/decision.php?ID=D7B2DC0C140498882E130F0324826646.

[515] Gouvernement du Québec. (2008). *Plan d'action gouvernementale en matière d'agression sexuelle 2008-2013*. Récupéré le 29 avril 2016 http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/plan-action-agressions-sexuelles_2008-2013.pdf

[516] À ce sujet, voir : Blais, M. (2012). Y a-t-il un « cycle de la violence antiféministe » ? Les effets de l'antiféminisme selon les féministes québécoises. *Cahiers du genre* [France], (52) et *Recherches féministes* [Québec], *25*(1), 167-195, p. 132-133.

Cela dit, elles sont plus d'une à percevoir une accalmie depuis 2009-2010, ce qui correspond au passage du masculinisme à sa dernière phase de développement, soit la phase d'institutionnalisation. L'accalmie débuterait à la fin de la période de consolidation, soit au moment où des masculinistes parmi les plus virulents font face à une opposition, non seulement de la part des féministes, mais aussi du gouvernement du Québec et du Barreau du Québec, notamment les groupes de pères connus pour la virulence de leurs actions. C'est entre autres le cas de Fathers 4 Justice Montréal à qui l'on refuse la demande d'injonction interlocutoire[517], et du militant Andy Srougi qui perd sa poursuite contre la revue *À bâbord*[518] et se voit attribuer le statut de plaideur quérulent (Q4-ATR6a)[519]. Au sujet de l'injonction interlocutoire visant à faire cesser une campagne de prévention contre les violences sexuelles, cette répondante précise : « [d]epuis qu'on a gagné l'injonction interlocutoire, on les a condamnés au doute. [...] Depuis ce temps-là, au fond, ils savent que s'ils nous attaquent, on va répondre [...] Depuis ce temps-là, c'est beaucoup plus tranquille » (Q7-ATR2). En somme, selon cette autre répondante, le mouvement féministe est au même moment « plus revendicateur et politisé, pas dans le sens partisan, mais dans le sens qui comprend vraiment les rapports de pouvoir qui se jouent » (Q4-ATR19).

---

[517] *Laforest c. Québec (Gouvernement du)*. 2008. QCCS 2439. Récupéré de http://citoyens.soquij.qc.ca/php/decision.php?ID=D7B2DC0C140498882E130F0324826646.

[518] *Srougi c. Coopérative de solidarité en édition Les Boucanières et Les Boucaniers*. 2007. QCCQ 14901. Récupéré de http://citoyens.soquij.qc.ca/php/decision.php?ID=6585D0508C53B28F1725551CB9AFBC09&page=2

[519] *Barreau du Québec c. Srougi*. 2007. QCCS 685. Récupéré de http://www.canlii.org/fr/qc/qccs/doc/2007/2007qccs685/2007qccs685.html

4.1.4. L'institutionnalisation (2010-)

Ainsi, depuis les années 2010, le mouvement féministe connaitrait un regain de vitalité et serait mieux organisé pour contrer les attaques de son adversaire[520]. Pour certaines féministes, les actions d'éclat de Fathers 4 Justice leur ont permis de mettre des mots sur leur réalité, d'appréhender une opposition plus concrète et d'organiser la riposte. La diminution de l'attention médiatique est digne de mention pour les féministes interrogées lorsque vient le temps de discuter des transformations du rapport de force. L'une d'entre elles explique que l'antiféminisme connait

> une gradation, disons entre 2004 puis 2007-2008 avec une petite diminution par la suite. En fait, je pense que les médias aussi leur accordent moins de crédit comme tel. Je pense que leur discours antiféministe en soi réactionnaire leur a nui beaucoup parce qu'ils perdent toute crédibilité assez rapidement [...] Mais, ils ont réussi à toucher une population, un secteur de population, des gens de tous les niveaux, voire d'emplois professionnels, des chercheurs, médecins, etc. qui nourrissent peut-être des appréhensions ou des mauvais sentiments à l'égard des femmes et des féministes (Q4-ATR2).

D'autres répondantes font état d'un double phénomène qui peut paraitre à première vue paradoxal[521] et qui explique largement l'entrée du masculinisme dans sa phase d'institutionnalisation. Comme la répondante citée plus haut, plusieurs féministes discutent des organisations et des militants jugés plus virulents qui perdent en crédibilité et qui en viennent à délaisser les actions directes, la confrontation

---

[520] Une tendance qui s'observe depuis la MMF de 2000. Voir à ce sujet, l'analyse du « féminisme solidaire », dans Szczepanik, G., Descarries, F., Blais, M. et Ricci, S. (2010). Penser le *Nous féministes*: le féminisme solidaire. *Nouveaux cahiers du socialisme*, p. 188- 203.

[521] Et qui produit également deux types de perception des actions des masculinistes qui se complètent malgré leur apparente opposition. En effet, l'entrée du masculinisme dans sa dernière phase de développement ne signifie pas que les militants aient changé de tactiques du jour au lendemain. Les attaques à l'endroit des féministes persistent même si les actions directes sont de moins en moins privilégiées. Qui plus est, ce n'est pas parce que les actions sont moins virulentes que l'antiféminisme est moins violent pour celles qui y font face. Enfin, selon le lieu où les féministes développent leur analyse (médias ou table de concertation par exemple), leur perception peut varier. Par exemple, assises à la même table au moment de l'entrevue, ces deux féministes disent d'un même souffle que « les attaques sont plus raides, sont plus fortes, sont plus violentes... » (Q4-ATR6b) et « qu'elles sont plus pernicieuses, plus ordinaires, plus banalisées » (Q4-ATR6a).

physique et verbale[522] ainsi que les poursuites juridiques, se faisant plus discrets. Sur son site web, Fathers 4 Justice confirme la perception des féministes par rapport aux changements tactiques lorsque le président explique à ses membres

> [qu'a]près vos actions remarquables, vous avez dû subir les affres d'un système politique, judiciaire et médiatique dégradant. L'année 2005 demeurera à l'histoire du Québec l'année de la dénonciation d'un féminisme d'État radical et dégradant instauré à la fin des années 80 détestant l'homme et le père (misandrie) alimenté par le ministère de la Condition féminine tant québécois que canadien, le Conseil du statut de la femme et la Fédération des femmes du Québec. Retournez sur l'ancien site de F4J Québec et remémorez-vous leurs exploits. Qu'en (sic) à nous pères et hommes de 2015, *personne ne vous demande de monter sur une croix ou un pont pour dénoncer ces injustices,* mais le dimanche 6 septembre 2015, une grande manifestation au Parc des Faubourgs au pied du Pont Jacques-Cartier se prépare pour souligner notre cause et *continuer à nous battre pacifiquement, mais fermement* pour nous redonner notre dignité de père et d'homme[523].

Ce double phénomène (attention médiatique et perte de crédibilité des militants et des groupes virulents), produirait aussi un déplacement de l'attention vers des lieux et des interlocuteurs jugés plus crédibles que les militants de Fathers 4 Justice dont des universitaires et des intervenants sociaux. À ce sujet, un militant de Fathers 4 Justice rend explicite à la fois la présence des réseaux masculinistes de la communauté du contremouvement et le rôle de facilitateur qu'a joué son organisation pour la prise de parole des « intellectuels » masculinistes :

> L'après-rupture, c'est un autre groupe qui est très actif, mais qui a pris d'autres moyens. Il a pris des moyens plus diplomatiques, mais eux autres aujourd'hui sont beaucoup plus écoutés à cause de nous autres [Fathers 4 Justice]. Nous autres on est maintenant les radicaux. Avant c'était eux-autres les radicaux parce qu'il y avait personne d'autre. Mais quand Fathers 4 Justice est arrivé [...] L'après-rupture est devenu les intellectuels, alors on les écoute. Et si notre

---

[522] À propos des attaques sur les réseaux sociaux, une féministe explique : « quand on a ouvert notre page *Facebook*, on s'est beaucoup questionné, on s'est beaucoup demandé s'il fallait gérer des attaques antiféministes, des commentaires haineux. Finalement on n'en a pas eu. Mais il faut dire qu'ils sont beaucoup plus tranquilles ces temps-ci » (Q10-RT5).

[523] Je souligne. Laforest, D. (2015). [Blogue de Fathers 4 Justice]. *F4J QUÉBEC : 10 ans de lutte.* Récupéré le 1er février 2016 de http://www.fathers-4-justice.ca/portal/index.php.

> geste [l'action du pont] a fait ça, c'est déjà un accomplissement. Parce que là au moins, y'a quelqu'un qui écoute[524].

Une répondante observe à son tour le déplacement de l'attention vers les organismes et les interlocuteurs jugés plus modérés et plus crédibles qui vont prendre les devants et influencer la dynamique mouvement et contremouvement au tournant des années 2010 : « ce ne sont pas des groupes qui sont nécessairement aussi radicaux que L'après-rupture, mais ils sont plus nombreux. [...] Quand tu les écoutes, tu peux dire ouin ça a du bon sens aussi [...], mais c'est comme plus insidieux » (Q6-ATR12). À noter que le militant de Fathers 4 Justice considère que L'après rupture est moins « radical » que son organisation, alors que du point de vue de féministes, L'après-rupture est tout aussi « radical » que Fathers 4 Justice.

Dans l'ensemble, les données de mes trois corpus, recueillies à quelques années d'écart (2006-2015), permettent de mieux saisir l'évolution des dynamiques dans le temps. Mon corpus traduit en quelque sorte les tendances fortes qui se succèdent dans le développement historique de la communauté masculinisme du contremouvement sur les périodes considérées. Les féministes interrogées en 2010 sont conscientes qu'un changement est en train de s'opérer quant aux tactiques d'action directe préconisées par les masculinistes, tandis que les informatrices interrogées trois ans plus tard (2013-2015) disposent d'un recul suffisant pour être en mesure d'identifier concrètement les transformations de la rhétorique, des acteurs et des organisations qui prennent les devants. Au moment de l'entrevue en 2010, une féministe mentionnait qu'elle entendait moins parler des masculinistes, puisqu'il « n'y a plus de mobilisations. Il n'y a plus de grosses mobilisations », bien qu'elle ajoutait du même souffle que « [ç]a ne veut pas dire qu'ils ne continuent pas leur

---

[524] Entrevue intégrale de Andy Srougi dans le cadre du tournage de Jean, P. (réal.). (2009a). *La Domination masculine*. [Entrevue intégrale de Andy Srougi]. Elzévir Films, Black Moon, Union générale cinématographique (UGC), la Radio-télévision belge francophone (RTBF) et Wallonie image production : Belgique, France.

lobbying. Ils continuent » (Q9-ATR18). Sans être en mesure de documenter sa déclaration, parce qu'elle est peut-être « moins au courant », elle ajoute :

> ce que j'ai vu c'est que leur discours a continué d'évoluer. Ils ont continué d'être publiés. Ils ont continué à dire des choses tout à fait horribles, au point de vue théorique, je veux dire. [...] Mais du côté des menaces, je le sais qu'il y en a encore, parce que comme je disais, je connais quelqu'un qui a porté plainte quand même assez récemment. Mais j'imagine que c'est plus restreint à leur site Internet qui, lui, reste théoriquement ouvert à tout le monde, mais qui est probablement aussi utilisé juste par leurs amis et leurs alliés à peu près ou des personnes égarées (Q4-ATR18).

Percevant que les militants parmi les plus virulents sont moins actifs et que les actions directes sont moins nombreuses, cette autre féministe, interrogée en 2014, témoigne de l'évolution de sa perception de l'antiféminisme :

> [m]a vision de l'antiféministe a changé, parce qu'avant, je voyais l'antiféminisme comme un mouvement radical [...] qui attaquait les féministes. Maintenant, je suis en train d'avoir une vision beaucoup plus large de l'antiféminisme. [C]et antiféminisme là est partout. Il considère toutes les revendications féministes comme obsolètes, il n'en voit plus la pertinence. Il dénigre encore notre discours, et porte des jugements envers notre approche, notre travail, puis nos personnalités aussi. Je commence à le voir beaucoup plus large, parce que celui-là, y'est beaucoup plus rough, je trouve à gérer que l'antiféminisme plus *hard* que je voyais au début. Parce que l'antiféminisme plus *hard* tu te dis wow, tu capotes. Tandis que l'antiféminisme comme le mouvement d'opposition en fait, général, du féminisme, y'est beaucoup plus sinueux, beaucoup plus *tough* à gérer, je trouve (Q1-RT7).

Par rapport à la précédente période de consolidation, plusieurs informatrices parlent ainsi d'un antiféminisme plus diffus et plus sournois, principalement parce qu'il est davantage porté par des intellectuels et des professionnels de la santé et que « ces professionnels-là ont une grande crédibilité dans le milieu [communautaire] et leur discours trouve écho » (Q3-RT10a). Celui-ci risquerait d'être mieux reçu par des élu.e.s et des bailleurs de fonds qui reprendraient le discours des masculinistes :

> on l'entend de plus en plus de la bouche de nos propres bailleurs de fonds. Le discours est influent auprès d'eux. Puis ce qu'on peut entendre par exemple

> d'une personne responsable du dossier violence conjugale dire « j'ai confiance en ce groupe-là », alors que nous on n'a aucunement confiance. C'est très, très inquiétant (Q3-RT10a).

Par exemple, l'organisme Pères séparés qui fait la promotion du concept d'aliénation parentale, que je détaillerai plus loin, s'appuie sur les travaux de Guy Corneau pour dénoncer les vieux réflexes de certaines femmes « de vouloir garder le contrôle des enfants », et donne en référence le site Content d'être un gars, réputé pour la violence de son contenu. Pères séparés s'affiche également comme partenaire du ministère de la Santé et des Services sociaux en 2015[525]. Ayant enquêté auprès de l'organisation Pères Séparés, la sociologue Aurélie Fillod-Chabaud cite le président de l'organisme :

> [i]l y a des injustices, mais on a besoin de les gagner sans se battre…En se battant d'une façon convenable ! Pas en sautant des ponts, ni en commettant des homicides. Nous *on a d'autres façons de le faire, on appelle ça la main de fer dans un gant de velours. Être habile, travailler avec d'autres dans le communautaire*[526].

Cette citation rend explicite le choix du groupe de ne pas employer les tactiques virulentes des groupes militants au début de la décennie, tout comme elle exemplifie l'élargissement du répertoire des tactiques vers 2010.

Somme toute, le passage vers la période d'institutionnalisation correspond à une reconnaissance institutionnelle du masculinisme[527]. Cela étant, ce ne sont pas

---

[525] Photocopies offertes par une répondante de la page d'accueil et de la section « défense de droit » du site Pères séparés www.peres-separes.qc.ca, le 6 août 2013 et le 21 juillet 2015.

[526] Je souligne. Fillod-Chabaud, A. (2016). Les usages du droit par le mouvement des Pères séparés. Une comparaison France-Québec. *Genre, Sexualité & Société, 15.* Récupéré de http://gss.revues.org/3746

[527] Mottl décrit quatre cycles de vie d'un contremouvement qui se décline ainsi : 1) résistance intra institutionnelle ; 2) mobilisation et contestation collective ; 3) ajustement et transformation des revendications des militants ; 4) réinstitutionnalisation si le contremouvement connaît du succès. En suivant cette logique, le masculinisme en serait à sa dernière phase de développement. Or, la logique des cycles analysés par Mottl ne correspond pas à celle des phases de développement du masculinisme. Cette description théorique semble davantage relever du pronostic que de

seulement les professionnels et les intellectuels qui parviennent à obtenir une reconnaissance institutionnelle du masculinisme. C'est ce que confirme la lecture des notes d'entretiens consignées par Émilie Saint-Pierre lors de sa recherche sur les attaques antiféministes, menée en 2007 auprès de près de 80 groupes féministes au Québec. La politologue constate que des militants connus pour la virulence de leur propos au cours de la période de consolidation vont modifier leur discours et leur attitude à l'endroit des groupes féministes sans doute avec l'intention de former de nouvelles alliances et d'obtenir du financement public[528].

Mon enquête confirme cette observation. Une répondante à l'emploi d'un centre local de services communautaires (CLSC) avant la réforme de 2015, raconte avoir quitté la Table de concertation de son secteur au début des années 2000 en raison de l'attitude agressive du représentant du groupe pour hommes à l'endroit des féministes. Y retournant quelques années plus tard, elle constate que ce même intervenant n'est plus agressif. Elle estime qu'il est plus efficace lors de ses interventions et hautement plus crédible. L'attitude de ce dernier parviendra même à la convaincre qu'il n'est plus antiféministe, ce qui n'est pas l'avis de toutes les féministes interrogées (Q6-RT14; Q7-RT14). Une seconde répondante a une tout autre analyse de ce changement d'attitude d'un bon nombre de masculinistes, l'associant plutôt à une nouvelle approche ayant pour objectif d'obtenir des ressources : « ils sont en train, soit de faire des ravages parce que ça ne paraît plus qu'ils sont masculinistes. Peut-être sont-ils en train de se calmer, mais j'en doute », conclut-elle (Q3-RT12). Par exemple, ajoute-t-elle, sur le site de Pères Séparés :

> ils ne parlent plus d'aliénation parentale. On ne trouve plus de lien vers des groupes [virulents], c'est rendu vraiment *clean cut*. [...] On se rend compte qu'on a un intérêt à montrer patte blanche pour avancer. À être fin et

---

l'observation. Mottl, T. L. (1980). The Analysis of Countermovement. *Social Problems*, *27*, p. 620-635. Voir également: Blakely, K. (2008). *Women of the New Right in Canada.* (Thèse de doctorat). Loyola University Chicago, p. 628. Voir également : Gory, G. (2011). *Op. cit.*, p. 46.

[528] Saint-Pierre, É. (2007). *Intimidations masculinistes : compilation de données recueillies entre février et mars 2007 auprès de groupes de femmes et féministes du Québec.* [Document non publié].

> conciliant, afin de tranquillement tirer la couverture de son bord et dire que ses besoins à soi sont plus importants que les besoins des autres (Q3-RT12).

En vue de gagner de la respectabilité ou de la crédibilité, les organisations masculinistes semblent également vouloir convaincre leurs interlocuteurs que leur lutte est aussi celle des féministes (Q3-RT12). Pour ce faire, des militants et intervenants sociaux vont délaisser l'axe du « droit » des hommes, privilégiant plutôt celui de la « santé des hommes » (Q3-RT11). Le même phénomène est observé par le professeur Michael Salter en Australie :

> [i]n a significant shift over the last ten years. Australian men's right activists (MRAs) have partnered with academics and health groups to rearticulate notions of injured masculinity via the vocabulary and practice of health promotion. [...] In their appropriation of health promotion, MRAs promote discourse of masculine suffering in which health statistics and theories of social causation legitimate ongoing attacks on feminism and women's services. This has been a successful strategy in attracting support for misogynist sentiments that, when formulated in explicitly ideological terms, had come to imperil the mainstream acceptability of the men's right movement[529].

Avec l'entrée dans la phase d'institutionnalisation, s'amorcerait ainsi le tournant pour la « santé des hommes », selon des féministes interrogées.

Il serait cependant erroné de croire que ce déplacement tactique signifie la fin des attaques virulentes à l'endroit des féministes. Malgré leur diminution, celles-ci persistent et se déploient en montagnes russes comme dans la phase de consolidation. Or, le lieu privilégié – mais non pas exclusif – des tactiques virulentes est aujourd'hui le web et les réseaux sociaux. Plusieurs des répondantes que j'ai interrogées évoquent l'intensification des attaques antiféministes autour du 8 mars (Q3-RT7), ou lors des campagnes de financement des groupes féministes (Q4-ATR12), ou encore et surtout lorsque des événements de l'actualité ramènent à

[529] Salter, M. (2016). Men's rights or men's needs? Anti-feminism in Australian men's health promotion. *Canadian Journal of Women and the Law*, *28*(1), p. 69-90.

l'avant-scène des questions qui touchent plus directement les rapports sociaux de sexe, et plus particulièrement la violence faite aux femmes. Au moment de la sortie du film *L'affaire Dumont*[530], une féministe se rappelle avoir entendu « [b]ien, des commentaires du genre "Bien voyons donc, c'est des niaiseries ça des agressions sexuelles. Elles dénoncent, mais elles mentent" » (Q3-RT7). Les propos de Gab Roy[531] à l'endroit de Mariloup Wolf attirent également l'attention « [d]ans les médias particulièrement. [Lorsque] Gab Roy dit ce qu'il aimerait faire à Marie [loup] Wolf sans son consentement [les masculinistes en rajoutent en disant] que c'était pas si pire que ça ce qu'il avait dit ». (Q3-RT11). Cette autre répondante fait référence à « toute la question autour de Lola[532], tu sais [...] le nombre de commentaires

---

[530] Basé sur le point de vue de Michel Dumont qui a d'abord été reconnu coupable d'agression sexuelle en 1990 pour ensuite être blanchi en 2001, le film *L'affaire Dumont* dresse le parcours judiciaire de cet homme qui a toujours clamé son innocence. Croyant qu'il s'agit réellement d'une erreur judiciaire, l'équipe de production du film s'est retrouvée sur la sellette après que trois femmes impliquées de près ou de loin dans cette affaire aient démenti le point de vue du film quelques jours après sa sortie en salle. *La Presse* résume ainsi la « controverse » : « la plaignante à l'origine de cette affaire, Danielle Lechasseur, a déclaré à l'émission de Denis Lévesque, sur les ondes de LCN, que M. Dumont était son agresseur, en contradiction avec des déclarations antérieures qui avaient mené à son acquittement. Au même réseau, l'ex-femme de Dumont et mère de ses deux enfants, Céline Boisvert, a quant à elle déclaré que Dumont lui avait demandé de se parjurer. Quant à Linda Dumont, la sœur de Michel Dumont, elle a dit que son frère était un homme violent. ». Duchesne, A. (2012, 25 septembre). L'affaire Dumont : une controverse fait mal au film. *La Presse*. Récupéré de http://www.lapresse.ca/cinema/cinema-quebecois/201209/24/01-4577208-laffaire-dumont-la-controverse-fait-mal-au-film.php.

[531] À l'automne 2013, l'humoriste Gab Roy rédige une lettre fictive à l'actrice Mariloup Wolf dans laquelle il lui décrit l'agression sexuelle qu'il fantasme de commettre. L'actrice porte plainte et les deux parties arrivent à un règlement à l'amiable. Peu de temps après, une jeune femme porte plainte contre l'humoriste. Le tribunal le condamnant cette fois à 18 mois de prison pour leurre et contact sexuel avec une mineure. Saint-Arnaud, P. (2015, 31 janvier). Gab Roy écope de 18 mois de prison pour leurre et contact sexuel avec mineure. *Le Devoir*. Récupéré de http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/430474/gab-roy-18-moins-d-emprisonnement-pour-leurre-et-contacts-sexuels-avec-mineure.

[532] Le prénom fictif de Lola a été donné à la conjointe de fait d'un homme multimillionnaire avec qui elle a eu trois enfants au cours de son union. Au moment de sa rupture, elle réclamait une pension alimentaire d'un montant de 50 millions de dollars ainsi qu'une part du patrimoine financier de son ex-conjoint de fait. Après avoir été déboutée par la Cour supérieure du Québec en 2009, la Cour d'appel du Québec lui donne en partie gain de cause en 2010 en accordant une pension alimentaire aux enfants. L'affaire est amenée en Cour suprême par le gouvernement du Québec qui plaide que le jugement brime les droits des couples vivant en union libre. Le plus haut tribunal du pays casse à son tour le jugement de la Cour d'appel ne changeant ainsi rien au fait que le Québec est la seule province canadienne à ne pas prévoir de pension alimentaire pour les conjoint.e.s de fait. S.a. (2013, 25

antiféministes que j'ai entendus autour de ce procès-là, c'était effrayant ! » (Q4-ATR7). De même « l'affaire Turcotte [533] », qui monopolisera l'attention des médias pendant plusieurs mois, aura, non seulement servi de catalyseur aux attaques antiféministes, mais représente aux yeux de cette répondante un moment qui marque un tournant : « c'est vraiment un moment charnière l'affaire Turcotte. Tu sais il a été considéré non criminellement responsable, ça eu beaucoup d'influence, ça veut dire que maintenant les gens pensent que oui, on peut commettre un geste comme ça puis qu'on n'en est pas responsable » (Q10-RT6). J'aurai l'occasion de revenir sur les effets de cette « affaire » aux chapitres 7 et 8.

4.2. Se mobiliser contre la « crise de la masculinité »

La présentation des phases de développement laisse notamment entrevoir le rapport conflictuel entourant l'analyse féministe des violences faites aux femmes. Par conséquent, traiter des concepts et théories masculinistes dénoncées par les informatrices semble constituer une démarche préalable à l'analyse de leurs effets abordés aux chapitres 6, 7 et 8. Pour cette raison, je complèterai ce chapitre en détaillant les éléments des discours masculinistes qui entrent en conflit avec le féminisme.

---

janvier). Droits des conjoints de fait : Lola déboutée en Cour suprême. *Radio-Canada.* Récupéré de http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2013/01/25/001-lola-eric-jugement-vendredi.shtml.

[533] En février 2009, le cardiologue Guy Turcotte assassine ses deux enfants à l'aide d'un couteau après avoir bu du nettoyant à vitre. En 2011, la Cour criminelle le juge criminellement non responsable pour cause de troubles mentaux. Les procureur.e.s du Québec obtiennent leur demande d'appel et le nouveau procès débute à la fin septembre 2015. Il est alors reconnu coupable de meurtre non prémédité assorti d'une peine de 17 ans de prison. Au moment des entrevues, le second procès n'avait pas encore eu lieu. Par conséquent, lorsque les répondantes font référence à « l'affaire Turcotte », elles discutent du premier jugement. Desjardins, C. (2016, 15 janvier). Guy Turcotte purgera un minimum de 17 ans de prison. *La Presse*. Récupéré de http://www.lapresse.ca/actualites/dossiers/affaire-guy-turcotte/201601/15/01-4940066-guy-turcotte-purgera-un-minimum-de-17-ans-de-prison.php.

Tout d'abord, pour défendre leur thèse voulant que les hommes du Québec souffrent d'une crise d'identité, les masculinistes analysent différents problèmes sociaux (dont le décrochage scolaire et le suicide des hommes) qui peuvent être perçus comme autant d'indicateurs de cette « crise ». Sur le ton de l'ironie, une féministe travaillant dans un regroupement régional énumère un à un les principaux discours masculinistes :

> [o]n a toutes pris des phrases qu'on entend régulièrement, par exemple : Tous les sous de l'État sont pour les femmes et pas pour les hommes. Elles ont exagéré les féministes, elles sont allées trop loin. Notre société est allée trop loin. Les féministes sont responsables du décrochage scolaire des garçons. Toujours les femmes qui ont la garde des enfants et les hommes payent des pensions alimentaires exorbitantes. [...] Féministes enragées, frustrées, les nazies-féministes. Toutes les sphères du pouvoir sont occupées par les femmes. L'image des hommes est absente dans les médias. [C'est à cause des féministes] que les hommes décrochent à l'école, [qu'il] y a autant d'hommes violents que de femmes violentes, [...] c'est comme si, selon eux, au Québec, l'ordre de priorité place les femmes en premier ou les enfants, les femmes, les animaux puis les hommes, qui sont en bas. Puis de toute façon, l'égalité est atteinte. (Q8-ATR4)

Dans l'ouvrage collectif, *Le mouvement masculiniste au Québec : L'antiféminisme démasqué*, des collaborateurs et collaboratrices déconstruisent 3 de ces principaux discours soit : la garde des enfants, le suicide des hommes et la violence conjugale[534]. Pour le compte de Condition féminine Canada, Pierrette Bouchard, Isabelle Boily et Marie-Claude Proulx[535] ont efficacement réfuté le lien de cause à effet postulé par les masculinistes entre décrochage scolaire et crise de la masculinité au Québec.

---

[534] Des masculinistes se plaignent également de la représentation des hommes dans la publicité et le cinéma québécois. À ce sujet voir : Robert-Sauvé, M. (2005). *Échecs et mâles*. Montréal : Les Intouchables.

[535] Bouchard, P., Boily, I. et Proulx, M.-C. (2003). *Op. cit.*

Considérant que les argumentaires sur le décrochage scolaire, le suicide des hommes et la garde des enfants sont moins pertinents pour cette thèse, je ne compte pas refaire ici la démonstration du caractère antiféministe de chacun d'entre eux, me limitant à résumer leurs contenus.

Les masculinistes prétendent qu'une crise de la masculinité aurait été provoquée par des féministes qui

> auraient imposé à l'école leurs valeurs et leur vision du monde, rejetant et reniant du même coup tout ce qui est de masculin. Un tel système scolaire n'étant pas adapté aux garçons, ces derniers vivent des troubles d'apprentissage qui ont pour conséquence de diminuer leur intérêt pour les études[536].

Au sujet de la garde des enfants, l'avocate Josianne Lavoie indique qu'un « de leurs principaux chevaux de bataille est d'affirmer haut et fort que l'ensemble des décisions rendues par les tribunaux québécois en ce qui concerne le droit de la famille défavorise les hommes et favorise les femmes[537]». Finalement, les masculinistes interprètent les statistiques nationales concernant le suicide des hommes de manière à, d'une part, les transformer en indicateur de la crise de la masculinité, et, d'autre part, y associer le « phénomène aux avancées du féminisme en général et au choix des femmes de se séparer de leur conjoint[538] ». Ainsi,

> [d]es sociologues attribuent pour leur part le taux élevé de suicide des hommes à la « crise de la famille », soit une expression pudique qui évoque néanmoins des hommes abandonnés par des femmes ayant choisi de s'émanciper d'un

---

[536] *Ibid*, p. 32.

[537] Or, les pères sont plus susceptibles d'obtenir la garde exclusive ou partagée lorsqu'ils la demandent. Baker, M. (1997). *Op. cit.*, p. 70 ; Lavoie, J. (2015). L'activisme juridique, le divorce et la garde des enfants : *backlash* sur les gains essentiels du mouvement féministe. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 251-266). Montréal: remue-ménage, p. 252.

[538] Dupuis-Déri., F. (2015a). Le chant des vautours : de la récupération du suicide des hommes par les antiféministes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 201-234). Montréal: remue-ménage, p. 203.

> couple. Des masculinistes adoptent une approche sociologique du phénomène du suicide, en présentant une cause unique : les hommes se suicident *à cause* des femmes, soit parce que les féministes, qui seraient aujourd'hui dominantes dans la société, privent les hommes de modèles masculins valorisants, soit parce que les femmes qui se séparent de leur conjoint les poussent ainsi à se tuer[539].

Les hommes seraient aussi discriminés par le tribunal de la famille (ce qui pourrait d'ailleurs expliquer le haut taux de suicide des hommes, selon des militants des groupes de pères). Les hommes seraient également victimes de discrimination de la part les féministes et du gouvernement du Québec en matière de prévention et de lutte contre la violence conjugale, puisque les campagnes et les programmes dénigreraient les hommes et seraient « misandres ». Sans développer davantage les contre arguments qui permettent d'invalider de tels propos[540], je vais maintenant m'intéresser de plus près au discours traitant des violences conjugales.

4.2.1. Masculinisme et violences faites aux femmes

Ayant étudié le discours sur les violences faites aux femmes des groupes de pères antiféministes aux États-Unis, Molly Dragiewicz en résume bien les grandes caractéristiques. Selon la criminaliste:

> the complaints of antifeminists, masculinity and maleness are normally implicit rather than explicit in discussions about men's violence against women. We frequently talk of woman abuse, wife beating, or violence against women without explicitly naming men as the perpetrators. Antifeminist activists object

---

[539] *Ibid.*, p. 207.

[540] À titre d'exemple, voir Dupuy, G. (2000). *Coupable d'être un homme : "Violence conjugale" et délire institutionnel.* Montréal : VLB ; Brooks, F., Dupuy, G., Boucher, J.-C., Gagnon, J.-P., Bilodeau, L., Lérétik, B. et Trottier, J.-P. (2010). *300 000 femmes battues y avez-vous cru ?* Québec : éditions Café Crème. Pour d'autres exemples de propos de militants, voir : Crowley, J. E. (2009). *Op. cit.*, p. 723-756.

[540] Dragiewicz, M. (2011). *Op. cit.*, p. 21.

> even to this implicit recognition of men's disproportionate violence against women. They simultaneously insist that we stop acknowledging men's disproportionate violence against women [...] and talk more about women's violence against men[541].

En s'appuyant sur l'a priori voulant que l'égalité entre les femmes et les hommes soit atteinte, les masculinistes avancent l'idée d'une « égalité dans la violence » ou d'une symétrie de la violence conjugale, réduisant ce contrôle sur autrui à un conflit entre deux partenaires « où l'enjeu n'est pas tant le pouvoir sur l'autre que la volonté de dominer la situation, de convaincre l'autre[542] ».

La thèse de la symétrie des violences sexuées s'appuie sur l'idéologie naturaliste (ou l'idée de Nature de Colette Guillaumin) qui prétend que les hommes et les femmes sont différents et complémentaires (complémentarité asymétrique[543]). Par exemple, les travaux du psychologue et sexologue Yvon Dallaire s'inscrivent dans la foulée de la psychologie évolutionniste qui conçoit l'évolution humaine comme « le résultat de la pression exercée par la sélection naturelle[544] » sur le développement de l'espèce. Adoptant ce paradigme naturaliste, Dallaire avance qu'il y a « deux co-créateurs » et que « les deux sexes initient également la violence conjugale », voire que les hommes sont plus durement touchés par la violence que les femmes[545]. Pour appuyer sa thèse de la symétrie de la violence, le psychologue a développé le concept de « schismogénèse complémentaire », en référence à cette « réaction en chaîne par laquelle la réponse de l'un à une action ou une parole de

---

[541] *Ibid.*
[542] Prud'homme, D. et Bilodeau, D. (2005). Violence conjugale ou chicane de ménage ? [Chapitre de livre]. Dans J. Carbonneau (dir.), *Violence conjugale. Des spécialistes se prononcent* (p. 77-81). Montréal : remue-ménage, p. 79-80.
[543] Guillaumin, C. (1992). *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de Nature*. Paris : Côté-femmes, p. 50-51 ; Mathieu, N.-C. (1991). *L'anatomie politique : Catégorisations et idéologies du sexe*. Paris : Côté-femmes.
[544] Gory, G. (2011). *Op. cit.*, p. 81.
[545] Dallaire, Y. (2002). *La violence faite aux hommes : Une réalité taboue et complexe*. Québec : Option santé, p. 22 et 28.

l'autre provoque des réactions de plus en plus divergentes[546] ». Les femmes devraient accepter le réflexe comportemental des hommes qui consiste à se replier dans le silence lorsqu'une critique leur est formulée. Ainsi, « [e]n situation de stress » croit-il, « [l]'homme cherche alors à retrouver sa tranquillité en *contrôlant* la source de son stress ou en s'en éloignant[547]». Qui plus est, « [c]'est de façon complémentaire que les partenaires d'un couple créent soit la paix, soit la guerre. Intervenir en faveur de l'un ou de l'autre est tout, sauf thérapeutique. Dire que l'un a raison et l'autre tort ne ferait que provoquer une intensification de la tension[548] ».

4.2.1.1. Le *Conflict Tactics Scales*

À l'opposé, les théories féministes sur la violence conjugale distinguent la violence du conflit, notamment parce que « [l]a menace de violence n'entre pas en jeu dans un conflit et les deux partenaires disposent d'une liberté de réaction », mais aussi parce que « [n]i l'impuissance ni la peur de l'autre ne paralyseront et ne freineront cette liberté de réagir[549] ». La thèse de la symétrie de la violence est quant à elle défendue dans des milieux intellectuels autrement plus crédibles que celui de la psychologie populaire et évolutionniste d'Yvon Dallaire. En effet, selon le sociologue et spécialiste de la masculinité Michael S. Kimmel ainsi que le psychologue Rudolf Rausch, la thèse de la symétrie de la violence est le produit d'universitaires du New Hampshire et plus précisément du *Family Research Laboratory* et du sociologue Murray A. Straus qui reprennent, dès 1973, la grille de sondage du *Conflict Tactics Scales* (CTS), développée en 1971 par le même groupe de recherche[550]. À noter que des membres de ce groupe ont aussi défendu la thèse du

---

[546] Dallaire, Y. (2007). *Cartographie d'une dispute de couple : Le secret des couples heureux.* Genève : Jouvence, p. 50.
[547] Je souligne. *Ibid.*, p. 58.
[548] *Ibid.*, p. 52.
[549] Prud'homme, D. et Bilodeau, D. (2005). *Op. cit.*, p. 81.
[550] Straus, M. A. (1990). The conflict tactics scales and its critics: An evaluation and new data on validity and reliability. [Chapitre de livre]. Dans M. A. Straus et R. J. Gelles (dir.), *Physical Violence*

« syndrome de l'homme battu »[551]. Selon le spécialiste de la violence masculine, Rudolph Rausch, le CTS est utilisé pour mesurer le taux de prévalence de la violence, c'est-à-dire, le nombre de personnes ayant subi au moins une agression par un membre de leur famille. Il s'agit d'un outil largement utilisé par des chercheur.e.s qui concluent à la symétrie de la violence en contexte conjugal[552].

À la suite du sociologue canadien Walter S. DeKeseredy, il est possible d'affirmer que parmi les variables permettant d'expliquer la popularité actuelle du CTS, les luttes menées par les groupes de pères et autres antiféministes, incluant les chercheur.euse.s qui travaillent à modifier les définitions de la violence pour la percevoir comme bidirectionnelle, est une composante importante[553]. Le CTS pose aussi problème à des intervenantes interrogées dans le cadre de cette recherche doctorale. Sans toutefois pouvoir présumer de l'intention antiféministe de Murray A. Straus, ce dernier reconnaît que la majorité des critiques proviennent des milieux féministes. Il défend bec et ongle la thèse de la symétrie de la violence contre ce qu'il appelle le « déni » des chercheur.euse.s qui concluent que les femmes sont majoritairement les victimes de la violence conjugale[554]. En outre, le CTS sert et appuie les masculinistes qui s'opposent au caractère asymétrique de la violence conjugale[555].

---

in American Families: Risk Factors and Adaptations to Violence (p. 49-73). New Brunswick: Transaction Publishers, p. 49; Kimmel, M. S. (2004). "Gender symmetry" in domestic violence: A substantive and methodological research review. [Chapitre de livre]. Dans S. E. Rossi (dir.), *The Battle and Backlash Rage On: Why Feminism Cannot Be Obsolete* (p. 15-51). Bloomington, IN: Xlibris, p. 23 ; Rausch, R. (2005). Le mythe de la symétrie. [Chapitre de livre]. Dans J. Carbonneau (dir.), *Violence conjugale. Des spécialistes se prononcent* (p. 31-36). Montréal : remue-ménage, p. 33.

[551] Ce qu'une rapide recherche permet de confirmer. Voir à ce sujet le texte de Suzanne K. Steinmetz avec qui Murray A. Straus a travaillé : Steinmetz, S. K. (1978). The battered husband syndrom. *Victimology: An International Journal*, *2*(3-4), p. 499-509; Rausch, R. (2005). *Op. cit.*, p. 33.

[552] *Ibid.*, p. 35.

[553] DeKeseredy, W. S. (2011). *Violence Against Women: Myths, Facts, Controversies*. Toronto: University of Toronto Press, p. 6.

[554] Straus, M. A. (1990). *Op. cit.*, p. 49; Straus, M. A. (2011). Gender symmetry and mutuality in perpetration of clinical-level partner violence: Empirical evidence and implications for prevention and treatment. *Agression and Violent Behavior*, *16*, 279-288, p. 283.

[555] Kaye, M. et Tolmie, J. (1998b). *Op. cit.*, p. 38.

Une analyse des écrits du sociologue Murray A. Straus confirme aussi son opposition, du moins indirecte, au discours féministe sur la violence conjugale. En résumé, il explique avoir développé le CTS afin de mieux mesurer les conflits familiaux. Cet outil de mesure sonde « à la fois l'agression déclarée (les gestes posés) et la victimisation déclarée (les gestes subis)[556] » par les membres d'une famille de type nucléaire. Dans un article écrit en 1979, il précise d'entrée de jeu qu'il existe des différences importantes entre les concepts de « conflit », « conflit d'intérêts » et « violence ». Or, après avoir défini ce qu'il entend par « conflit » et « conflit d'intérêts », il ne dit rien sur la violence. Il enchaine en expliquant que le CTS vise à mesurer « the Reasoning scale », « the Verbal Agression scale » et « the Violence scale », amalgamant de la sorte « conflit » et « violence » tout en faisant fi de leurs différences fondamentales[557]. Ces différentes échelles contiennent à leur tour deux autres niveaux que sont les violences mineures et les violences majeures.

Pour mesurer la gradation de ces différentes formes de « conflit », les universitaires du *Family Research Laboratory* produisent, en 1996, une deuxième version simplifiée du *Conflict Tactics Scales* (CTS2) ajoutant à leur mesure les gestes relevant de la « sexual coercion » et de la « physical injury » en plus d'annexer les éléments du questionnaire[558]. Dans la première version, la « Violence scale », répertorie 14 actes de violence[559], incluant une question à savoir

---

[556] Damant, D. et Guay, F. (2005). La question de la symétrie dans les enquêtes sur la violence. *Canadian Review of Sociology*, *42*(2), 125-144, p. 128.
[557] Straus, M. A. (1979). Measuring intrafamily conflict and violence: The conflict tactics scales. *Journal of Marriage and the Family*, *41*(1), p. 76-77.
[558] Straus, M. A., Hamby, S. L., Boney-McCoy, S. et Sugarma, D. B. (1996). The Revisited Conflict Tactics Scales (CTS2): Development and Preliminary Psychometric Data. *Journal of Family Issues*, *17*(3), 75-88, p. 289, 291.
[559] Straus, M. A. (1990). *Op. cit.*, p. 52.

si une personne du couple a déjà agrippé son ou sa partenaire[560]. Que ce soit dans la première mouture du CTS ou la deuxième, les enquêtes concluent que les conjoints et les conjointes exercent à part quasi égale de la violence dans leur couple. Par exemple, à l'aide du CTS2, Murray A. Straus, Sherry L. Hamby, Sue Boney- McCoy et David B. Sugarma affirment qu'en termes de prévalence, « 49 % of the men and 31 % of the women reported having been a victim of physical assault by their partner[561] ».

Ainsi, malgré les modifications apportées au CTS2, il n'en demeure pas moins qu'avec cet outil de mesure, « si quelqu'un est en train de m'étrangler et que je donne un coup de pied pour essayer de me déprendre, ça compte autant pour un coup que la personne qui est en train de m'étrangler ». (Q5-RT5). Qui plus est, « pour quelqu'un de néophyte, tu dis, bien oui les femmes peuvent être aussi violentes que les hommes. Ils s'appuient sur des statistiques de Statistique Canada qui arrivent quasiment au kif-kif. Puis avec le *Conflict Tactics Scales* t'arrives toujours kif-kif ». (Q6-ATR5). Les répondantes ne sont pas seules à critiquer le CTS. Des sociologues, travailleuses sociales et psychologues, ont pointé plusieurs limites importantes[562]. Une première critique concerne le contexte dans lequel les gestes de violence sont commis. Patrizia Romito, Louise Brossard, Normand Brodeur, Michael S. Kimmel, Dominique Damant et Françoise Guay précisent qu'en mesurant le taux de prévalence, il devient impossible de distinguer les actes d'agression des gestes visant

---

[560] Straus, M. A., Hamby, S. L., Boney-McCoy, S. et Sugarma, D. B. (1996). *Op. cit.*, p. 308.
[561] *Ibid.*, p. 299.
[562] Rausch, R. (2005). *Op. cit.*, p. 31-36 ; Romito, P. (2007). Recherches qualitatives et quantitatives dans l'étude des violences envers les femmes. [Chapitre de livre]. Dans N. Chetcuti et M. Jaspard (dir.), *Violences envers les femmes. Trois pas en avant deux pas en arrière* (p. 59-74). Paris : L'Harmattan, p. 59-74 ; Dobash, Rebecca Emerson et Dobash, Russell. (1992). *Women, Violence and Social Change*. Londres: Routledge, p. 258; Kimmel, M. S. (2004). *Op. cit.*, p. 15-51; Brodeur, N. (2003). Le discours des défenseurs des droits des hommes sur la violence conjugale : Une analyse critique. *Service social, 50*, 145-173, p. 145-173 ; Damant, D. et Guay, F. (2005). La question de la symétrie dans les enquêtes sur la violence. *Canadian Review of Sociology, 42*(2), 125-144, p. 125-144.

à se défendre de l'autre partenaire[563]. Ainsi, comme le souligne plus haut une participante à la recherche, le CTS semble considérer comme identiques les menaces de mort d'un homme et les menaces de séparation d'une femme violentée[564].

De plus, dans la première version du CTS, aucune question ne porte sur les violences sexuelles ou sur des violences potentiellement mortelles, comme la strangulation, alors que les auteurs de ce type de violence sont en très grande majorité des hommes[565]. Une troisième limite concerne le lieu de l'enquête, c'est-à-dire la famille nucléaire, sans aucune prise en compte de la violence qui peut s'exercer en situation de post-conjugalité ou chez des couples qui ne demeurent pas sous le même toit[566]. Or, aux États-Unis, une femme a 8 fois plus de chance d'être victime de violence conjugale et 50 % plus de chance d'être tuée par son conjoint dans le processus de séparation[567]. Au Canada, 26 % des femmes tuées par leurs conjoints le sont après la rupture, tandis que 60 % de la violence qu'elles subissent débutent après la rupture[568]. Qui plus est, 80 % des victimes de violence de conjoints non mariés sont des femmes[569]. Une quatrième et dernière lacune importante des recherches qui s'appuient sur le CTS est qu'elles ne tiendraient pas compte de

---

[563] Brossard, L. (2015). *Op. cit.*, p. 140-144; Brodeur, N. (2003). *Op. cit.*, p. 163 ; Kimmel, M. S. (2004). *Op. cit.*, p. 24 ; Damant, D. et Guay, F. (2005). *Op. cit.*, p. 128.

[564] Murray A. Straus se défend de cette critique en invoquant que le contexte est pris en compte puisque les violences verbales sont une catégorie à part des violences physiques. Il ne répond cependant pas à la critique voulant que le geste d'une conjointe qui bouscule son mari alors qu'il vient de la gifler ne peut être comptabilisé comme un acte de violence du même ordre que celui de son mari. Straus, M. A. (1990). *Op. cit.*, p. 56. Romito, P. (2007). *Op. cit.*, p. 66.

[565] Le CTS2 inclut cependant des questions sur les violences sexuelles. Voir : Straus, M. A. (1996). *Op. cit.*, p. 287 ; Romito, P. (2007). *Op. cit.*, p. 66 ; Kimmel, M. S. (2004). *Op. cit.*, p. 32 ; Damant, D. et Guay, F. (2005). *Op. cit.*, p. 131.

[566] Kimmel, M. S. (2004). *Op. cit.*, p. 22.

[567] Kimmel, M. S. (2004). *Op. cit.*, p. 33.

[568] Statistique Canada. (2006). Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006. (Produit n° 85-570-XIF). Récupéré le 29 septembre 2015 de http://www.statcan.gc.ca/pub/85-570-x/85-570-x2006001-fra.pdf ; Mahony, Hotton, T. Centre canadien de la statistique juridique. (2008). La violence dans le cadre des fréquentations intimes déclarée par la police au Canada, 2008. (Produit n° 85-002-X). Récupéré le 29 septembre 2015 de http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11242-fra.pdf

[569] *Ibid.*

l'observation de Rudolf Rausch ainsi que de l'analyse de Michael S. Kimmel, Dominique Damant et Françoise Guay, à savoir que les femmes ont tendance à surestimer leur comportement violent tandis que les hommes sous-estiment le leur[570]. Cette tendance, que révèlent des recherches en victimologie[571], contredit l'affirmation masculiniste voulant que les hommes aient du mal à admettre avoir été victime de violence conjugale[572].

En somme, le CTS permet aux antiféministes d'obtenir une caution scientifique à leur thèse de la symétrie de la violence, dont les effets seront traités aux chapitres 6, 7 et 8. Je veux terminer l'analyse du CTS avec les mots de Dominique Dament et Françoise Guay à propos des divergences de résultats pouvant être obtenus

> à partir du même matériel, selon les critères utilisés pour mesurer la violence. C'est l'exercice qu'a fait Nazroo (1995) à partir de descriptions détaillées obtenues auprès de 96 couples [...] Une codification effectuée selon le CTS – incluant toutes les situations où un geste a été posé, quel qu'il soit et quel que soit son impact – obtient un taux une fois et demi plus élevé chez les femmes que chez les hommes, tant à l'échelle globale qu'à l'échelle violence grave. L'introduction de variables mesurant la dangerosité – l'indéfendabilité des gestes, leur caractère intimidant et leur capacité à blesser – renverse cependant la relation et produit des différences fortes et significatives selon le sexe : trois fois plus d'hommes que de femmes ont posé des gestes qui pouvaient constituer un danger pour leur partenaire[573].

Cette citation révèle les biais des chercheurs qui concluent en une « égalité dans la violence ». Enfin, une participante rappelle que des militants masculinistes vont s'appuyer sur ce type de recherches, porteuses d'un biais ouvertement ou pas antiféministe, en vue d'accuser les féministes de diffuser une image méprisante des

---

[570] Rausch, R. (2005). *Op. cit.*, p. 35 ; Kimmel, M. S. (2004). *Op. cit.*, p. 26 ; Damant, D. et Guay, F. (2005). *Op. cit.*, p. 129.

[571] Fondation canadienne des femmes. (s. d.) *Les faits à propos de la violence faite aux femmes.* Récupéré le 29 septembre 2015 http://www.canadianwomen.org/fr/Les-faits-a-propos-de-la-violence-faite-aux-femmes#32.

[572] Dupuy, G. (2000). *Op. cit.* ; Torrent, S. (2001). *L'homme battu : Un tabou au cœur du tabou.* Québec : Option santé.

[573] Damant, D. et Guay, F. (2005). *Op. cit.*, p. 132.

hommes et surtout d'accaparer des fonds publics au détriment des besoins en santé des hommes (Q3-RT8).

4.2.1.2. Le syndrome des faux souvenirs et le syndrome d'aliénation parentale

Un autre aspect du discours masculiniste sur les violences conjugales qui interpelle les répondantes à la recherche concerne les accusations voulant que les féministes fassent preuve de solidarité envers les femmes qui accusent à tort des hommes de violence conjugale ou d'agression sexuelle[574]. Comme le souligne cette répondante, selon les masculinistes :

> pour obtenir la garde des enfants, les femmes portent plainte contre leur conjoint pour violence conjugale, ou pour agressions sexuelles qui sont commises contre leurs enfants. [Toujours selon eux], porter plainte à la police pour violence conjugale c'est une façon qu'ont choisi les femmes pour soustraire l'enfant au droit de garde. C'est toujours ce qui revient. C'est le discours des droits des pères. (Q3-ATR2)

À titre d'exemple, la demande d'injonction visant à bloquer une campagne de sensibilisation sur les agressions à caractère sexuel, déposée devant les tribunaux en 2008 par Daniel Laforest de Fathers 4 Justice, prétendait que du nombre des agressions sexuelles rapportées à la police, « un nombre important de ces plaintes sont de fausses accusations » déposées par des femmes en processus de divorce[575]. Ce « discours des droits des pères » au sujet des « fausses allégations[576] » s'alimente du controversé et fortement critiqué syndrome d'aliénation parentale (*Parental*

---

[574] Cet argument est utilisé notamment au moment des commémorations de la tuerie de l'École polytechnique. Pour plus de détails, voir, Blais, M. (2015). Marc Lépine : héros ou martyr ? Le masculinisme et la tuerie de l'École polytechnique. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 109-128). Montréal: remue-ménage, p. 109-128.

[575] *Laforest c. Gouvernement du Québec.* (2008). QCCS 2439. Récupéré de http://citoyens.soquij.qc.ca/php/decision.php?ID=D7B2DC0C140498882E130F0324826646.

[576] Pour plus de détails, voir Kaye, M. et Tolmie, J. (1998b). Fathers' right groups in Australia and their engagement with issues in family law. *Australian Journal of Family Law*, *12*(5), 1-49, p. 35.

Alienation Syndrome[577]) développé par le psychologue américain Richard Gardner, ainsi que du syndrome des faux souvenirs (*False Memory Syndrome*), créé notamment par le mathématicien américain Peter Freyd[578]. Pour cette répondante, il s'agit des « bases *hardcore* » au discours antiféministe, notamment parce qu'en invoquant ces syndromes, les masculinistes défendent indirectement l'idée que les pères « ont le droit d'agresser sexuellement leurs enfants » (Q13-RT6).

Le syndrome des faux souvenirs (SFS) renvoie à la production de souvenirs liés à des événements qui ne se sont jamais produits ou à des souvenirs modifiés d'un événement qui s'est bel et bien produit. Peter Freyd et sa femme, Pamela Freyd, sont à l'origine du développement du SFS et d'une fondation éponyme (Fondation Memory Syndrome), en 1993. Le couple a créé le concept et la fondation après que leur fille, la psychologue et professeure à l'Université de l'Oregon, Jennifer Freyd, eut accusé son père d'agression sexuelle à l'âge de 13 ans[579]. Les informations retrouvées sur le site de la fondation sont essentiellement des témoignages de personnes qui prétendent avoir été faussement accusées d'agression sexuelle sur des enfants, dont celui de Peter Freyd au sujet de sa propre fille Jennifer Freyd. Ce dernier se défend d'avoir agressé sa fille, tout en reconnaissant avoir souffert de trous de mémoire causés par l'alcool[580]. Le site contient aussi des citations de scientifiques

---

[577] Voir par exemple : Meier, J. S. (2009). A historical perspective on parental alienation syndrome and Parental Alienation. *Journal of Child Custody*, *6*(3-4), 232-357, p. 236-257. La juriste a regroupé les nombreuses critiques en trois sections. La première concerne la prémisse voulant que les victimes d'agression sexuelle mentent. La seconde déconstruit le biais de Richard Gardner et la troisième traite du manque de validité scientifique de ces écrits.

[578] Par exemple, le groupe RePère qui a « pour mission de favoriser le développement des compétences paternelles en offrant aux pères les outils nécessaires pour créer et maintenir de bonnes relations avec leurs enfants », offre un atelier sur l'aliénation parentale, récupéré le 26 novembre 2015 de http://repere.org/programmes/conferences/.

[579] Noblitt, J. R. et Perskin, P. S. (2000). *Cult and Ritual Abuse: Its History, Anthropology and Recent Discovery in Contemporain America.* Westport : Greenwood Publishing, p. 226.

[580] *Ibid.*, p. 229.

qui font la promotion du SFS dont le psychologue qui a suivi la famille Freyd[581]. Questionnée par un journaliste au sujet de la *False Memory Syndrome Foundation*, la présidente de *International Society for Traumatic Stress Studies*, Elizabeth Brett, déplore que la fondation semble ignorer des faits reconnus depuis des décennies, à savoir que des individus peuvent enfouir des souvenirs d'épisodes traumatisants, y compris lors de guerres ou d'épisodes de violence sexuelle. Les souvenirs de ces traumatismes peuvent resurgir lorsque ces personnes sont confrontées à une odeur, un son ou une image, qui fait écho aux souvenirs jusqu'alors oubliés[582].

Selon James Randall Noblitt et Pamela Sue Perskin, la fondation, qui au départ visait les enfants comme étant les auteurs des fausses accusations, aurait changé de cible : elle prétend actuellement que ce sont les thérapeutes qui influencent les récits des enfants, produisant chez eux des faux souvenirs d'agression sexuelle[583]. S'en sont suivi différents procès et accusations contre les thérapeutes d'enfants agressés sexuellement par leur père aux États-Unis[584]. Pamela Freyd s'en est d'ailleurs pris à la psychothérapeute de sa fille, qu'elle a accusée d'avoir influencé les souvenirs de sa fille[585]. James Randall Noblitt et Pamela Sue Perskin disent de ce syndrome qu'il agit comme une interprétation révisionniste du phénomène moderne des agressions sexuelles faites aux enfants. Malgré les critiques de psychologues américains qui avancent que ce dernier participe d'un *backlash* contre les efforts contemporains

---

[581] Dont le psychologue Ralph Underwager qui fait la promotion de la sexualité entre enfants et adultes. Voir *Ibid.*, p. 230. Voir également le site web de la Fondation. Récupéré le 30 septembre 2015 de http://www.whale.to/c/falsememory.html.

[582] Bor, J. (1994, 9 décembre). One family's tragedy spawns national group. *The Baltimore Sun.* Récupéré de http://articles.baltimoresun.com/1994-12-09/news/1994343022_1_freyd-memory-syndrome-foundation-family-tragedy.

[583] Noblitt, J. R. and Perskin, P. S. (2000). *Op. cit.*, p. 227.

[584] Blond, O. (2001). Le syndrome des faux souvenirs. *La Recherche. L'actualité des sciences*, (344), p. 69. Récupéré de http://www.larecherche.fr/le-syndrome-des-faux-souvenirs.

[585] Noblitt, J. R. and Perskin, P. S. (2000). *Op. cit.*, p. 229.

visant à enrayer le phénomène des violences sexuelles sur les enfants[586], il est parfois utilisé au tribunal de la famille et participe des effets documentés dans cette thèse.

Quant au syndrome d'aliénation parentale, ce dernier interpelle particulièrement les répondantes à la recherche. Ainsi, 87 % des maisons d'hébergement sondées par Isabelle Côté et Simon Lapierre notent l'influence de ce syndrome chez le personnel des centres jeunesse, du tribunal de la famille et chez d'autres intervenants sociaux[587]. Repris et promu au Québec par le professeur retraité de l'Université de Montréal, le psychologue Hubert Van Gijseghem, qui agit comme expert psycho-légal, le Syndrome des faux souvenirs est parfois mobilisé avec le syndrome d'aliénation parentale (SAP) pour contester les accusations de violence sexuelle et conjugale[588]. Hubert Van Gijseghem se désole d'une opposition féministe à « [l]a reconnaissance du concept de l'Aliénation parentale [qui] est certainement freinée par l'équation "parent aliénant égal mère" ». Par conséquent, ajoute-t-il « [c]ertaines féministes se doivent de le décrier comme "anti-femme"[589]».

Pourquoi, le SAP serait-il décrié par les féministes ? Notamment parce qu'il est la création du psychologue américain Richard Gardner qui se plaint lui aussi d'être la cible d'accusations de sexisme[590]. Il argumente qu'en situation de séparation ou de divorce, il n'est pas rare que les parents se critiquent. Toujours selon lui, lorsque l'un des deux parents critique l'autre devant son enfant, celui-ci en vient à croire les

---

[586] *Ibid.*, p. 228-229.
[587] Lapierre, S. et Côté, I. (2016b). Abused women and the threat of parental alienation: Shelter workers' perspectives. *Children and Youth Services Review*, *65*, p. 120-126.
[588] Comme en témoigne le site web de Hubert Van Gijseghem. Récupéré le 13 octobre 2015 de http://www.hubertvangijseghem.com/index.php.
[589] Van Gijseghem, H. (2010). L'irréductible résistance au concept de l'aliénation parentale. *Revue de psychoéducation*, *39*(1), 85-99, p. 94.
[590] Gardner, R. (2002). Parental alienation syndrome vs. Parental alienation: Which diagnosis should evaluators use in child-custody disputes? *The American Journal of Family Therapy*, *30*(2), 93-115, p. 104.

« dénonciations », ou adhère à « l'endoctrinement » (*programming*[591]) du parent, le processus d'aliénation parentale (AP) débute[592]. Le syndrome d'aliénation parentale est, quant à lui, plus spécifique et renvoie « not only programming (« brainwashing ») of the child by one parent to denigrate the other parent, but self-created contributions by the child in support of the alienating parent's campaign of denigration against alienated parents[593]. » En résumé, lorsqu'un enfant dit du mal d'un de ses parents, et à plus forte raison lorsqu'une mère appuie la dénonciation de son enfant au sujet de la violence du père, Gardner avance qu'il y a fort à parier que l'enfant souffre d'un SAP; conséquence de sa mère aliénante. Autrement dit, Richard Gardner ne fait pas que s'en prendre aux mères. Il soutient que le SAP peut prendre la forme de « fausses allégations » d'agressions sexuelles[594], voire que 90 % des enfants qui dénoncent une agression sexuelle souffrent d'un SAP. Ces fausses allégations seraient le produit de la vengeance des mères contre les pères[595]. Il soutient même que « in sex-abuse cases *in the context of custody disputes* I am more likely to conclude that the wife's sex-abuse accusation is a false one, that the child was not sexually abused, and that the husband is innocent of the alleged crime[596] ». Selon la juriste américaine Joan S. Meier, Gardner ajoute que pour éviter d'aliéner son enfant, les mères, à qui la fille viendrait dévoiler les agressions de son père, doivent répondre « I don't believe you. I'm going to beat you for saying it. Don't you ever talk that way again about your father[597] ». Face aux propos de Gardner, le psychiatre français Gérard Lopez se demande « [p]ar quel étrange mystère le chiffre noir de la criminalité constamment sous-estimé serait à ce point surestimé en matière

---

[591] *Ibid.*, p. 98.
[592] Le terme dénonciation est celui utilisé par Richard Gardner. *Ibid.*, p. 95.
[593] *Ibid.*
[594] *Ibid.*, p. 106.
[595] *Ibid.*, Meier, J. S. (2009). *Op. cit.*, p. 235.
[596] Gardner, R. (2002). *Op. cit.*, p. 107.
[597] Cité dans Meier, J. S. (2009). *Op. cit.*, p. 236. Il aurait tenu ces propos dans le cadre d'une entrevue que je n'ai pu retrouver.

de violences faites aux enfants et plus encore dans le cadre particulier des divorces conflictuels[598] ? »

Qui plus est, le SAP a été créé durant la décennie 1980, période où, comme l'indique la professeure à l'Université Harvard, Joan S. Meier, juges et avocat.e.s cherchaient des outils pour mieux défendre les mères victimes de violence conjugale. La magistrature souhaitait plus précisément déjouer une tactique des hommes violents qui consiste à attaquer « the mother in front of the children, to criticize her inadequacies as a homemaker, to call her names and curse her in front of the children. If also common for abusers it criticizes her as a person, to encourage the children not to obey her[599] ». Dans ce contexte, ajoute-t-elle, on aurait pu imaginer que le concept de Gardner facilite la défense des femmes victimes de violence conjugale face à leur conjoint violent. Or,

> alienation theory was derived, propounded, or implemented. Instead, alienation theory's traction in family court is fueled by the denial of abuse; it is used to *refute* mothers' claims of paternal abuse and almost never to recognize the emotional abuse many abusers inflict on their children[600].

Richard Gardner avance pour sa part que l'aliénation parentale a davantage été évoquée à compter du moment où les tribunaux ont adopté comme cadre théorique dominant « le meilleur intérêt de l'enfant[601] », mettant ainsi fin, ajoute-t-il, à 30 ans de présupposé voulant que les mères « by virtue of the fact that they are female, are

---

[598] Lopez, G. (S.d.). *Analyse éthique du syndrome d'aliénation parentale (SAP) ou aliénation parentale (AP)*. Laboratoire d'éthique médicale et de médecine légale. Université Paris-Descartes. Récupéré de http://www.lenfantdabord.org/wp-content/uploads/2011/06/SAP-AJ-Famille.pdf.

[599] Meier, J. S. (2009). *Op. cit.*, p. 233.

[600] *Ibid.*, p. 234.

[601] La magistrature suppose que le « meilleur intérêt de l'enfant » est d'avoir accès à ses deux parents. Ce dernier pose problème dans les cas de violences conjugales, où des juges recommandent la garde partagée dans le « meilleur intérêt de l'enfant. » À ce sujet voir : Côté, D. (2004). La garde partagée des enfants : nouvelles solidarités parentales ou renouveau patriarcal ? *Nouvelles Questions Féministes*, *23*(3), p. 85-94.

intrinsically superior to men as child rearers[602]». Richard Gardner donne ainsi indirectement raison à Joan S. Meier lorsqu'elle avance que ce sont les mères qui sont le plus souvent accusées d'aliénation parentale[603].

Joan S. Meier a également mis en lumière le biais de Richard Gardner à propos de sa conception de la sexualité des femmes et celle entre adultes et enfants, qu'il croit « bénéfique pour l'espèce humaine [604] ». Le travail du psychologue serait ainsi influencé par sa conception des paraphilies (*paraphilias*), soit des comportements jugés déviants dans les sociétés occidentales, comme la pédophilie, le sadisme, le viol, la zoophilie. Selon lui, ajoute Joan S. Meier, ces sexualités ne devraient pas être traitées comme des déviances, car elles « serve the purposes of species survival by enhancing the general level of sexual excitation in society[605] ». Qui plus est,

> Gardner claimed that women's physiology and conditioning makes them potentially masochistic rape victims who may "gain pleasure from being beaten, bound, and otherwise made to suffer", as "the price they are willing to pay for gaining the gratification of receiving the sperm"[606].

Justifiant la violence sexuelle, le psychologue pousserait plus loin l'audace en prétendant que les réactions « excessives » ainsi que la criminalisation des paraphilies dans les pays occidentaux sont toutes deux le produit de l'influence juive[607]. Sans reprendre les arguments de Richard Gardner, le psychologue Hubert Van Gijseghem croit pour sa part que la pédophilie est en quelque sorte « une orientation sexuelle [608] ». Il critique également les impacts du féminisme sur les

---

[602] Gardner, R. (2002). *Op. cit.*, p. 93.
[603] Gardner, R. (2002). *Op. cit.*, p. 104.
[604] Ma traduction, Meier, J. S. (2009). *Op. cit.*, p. 237.
[605] Cité dans Meier, J. S. (2009). *Op. cit.*, p. 237.
[606] Meier, J. S. (2009). *Op. cit.*, p. 237.
[607] *Ibid.*, p. 238.
[608] Frenette, K. (2011, 2 juin). La pédophilie serait « comme une orientation sexuelle ». *Journal de Québec*. Récupéré de http://fr.canoe.ca/infos/societe/archives/2011/06/20110602-235934.html ; *Témoignage de Hubert Van Gijseghem*. Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

changements législatifs en matière de garde des enfants, véhiculant le préjugé antiféministe voulant que les féministes s'opposent à la garde partagée, dénonçant au détour la « féminisation des hommes » suite aux luttes féministes des années 1970[609].

En somme, la thèse de la symétrie de la violence (tout comme le CTS), l'aliénation parentale et le syndrome des faux souvenirs constituent les jalons du discours masculinistes sur les violences faites aux femmes, servant aussi de justification pseudo-scientifique dans l'élaboration des revendications et mobilisations des organisations militantes[610].

4.3. Conclusion

En bref, les différentes phases de développement du masculinisme au Québec mettent en évidence les mutations de la dynamique conflictuelle, les avancées et reculs de cette communauté, de même que l'évolution de ses organisations. À la suite de la forte visibilité des actions directes du masculinisme durant la première moitié des années 2000, le Québec connaît actuellement un masculinisme plus diffus, avec une diversité d'acteurs provenant des groupes communautaires et des milieux universitaires qui travaillent parfois en réseau avec les groupes militants[611]. Ces derniers véhiculent notamment le paradigme masculiniste de la symétrie de la violence que j'ai pris soin de détailler dans ce chapitre. Après avoir discuté du CTS et de ses lacunes, j'ai traité de théories telles que l'aliénation parentale sur lesquelles

---

(2011, 14 février). JUST-48. Récupéré de http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=4959361&Language=F

[609] Van Gijseghem, H. (2010). *Op. cit.*, p. 87.

[610] Par exemple : Brooks, F., Dupuy, G., Boucher, J.-C., Gagnon, J.-P., Bilodeau, L., Lérétik, B. et Trottier, J.-P. (2010). Voir également l'étude de Kaye, M. et Tolmie, J. (1998a). Discoursing dads: The rhetorical devices of fathers' rights groups. *Melbourne University Law Review*, *22*, 162-197, p. 173-175.

[611] À propos des réseaux, voir : Gory, G. (2011). *L'organisation du discours masculiniste au début du XXIème siècle (1989-2010)*. (Mémoire de maîtrise). Université de Bordeaux.

j'aurai l'occasion de revenir puisqu'elles préoccupent largement les participantes à la recherche. Cela étant, mon enquête révèle qu'une des raisons qui expliqueraient la popularité du paradigme de la symétrie de la violence est qu'il est porté par des acteurs masculinistes jugés crédibles en raison de leurs expertises en intervention ou de leur statut d'intellectuel. Enfin, j'ai précisé dans ce chapitre que c'est autour de 2010 que le masculinisme s'institutionnalise et fait une plus grande place à ces interlocuteurs jugés crédibles auprès des décideurs. Évoluant dans la même communauté antiféministe que les militants jugés plus virulents, ce chapitre a également permis de mettre en lumière que les militants actifs autour de 2005 ont positionné le débat public sur les violences faites aux femmes autour des questions de coresponsabilité et de symétrie de la violence en plus de faciliter la prise de parole publique des intellectuels. Mais qui sont ces masculinistes nommés par les répondantes et comment s'y prennent-ils pour produire des effets sur le mouvement féministe ? Autant de questions qui trouveront réponse au prochain chapitre.

CHAPITRE V
LES STRATÉGIES ET LES TACTIQUES PRODUCTRICES D'EFFETS

En continuité avec le chapitre 4, j'analyserai ici les interactions conflictuelles en m'intéressant cette fois aux acteurs masculinistes de la communauté du contremouvement, ainsi qu'aux stratégies et tactiques productrices d'effets sur la communauté féministe. Tout en m'inspirant des travaux de Tina Fetner, Mayer N. Zald et Bert Useem[612], la démarche permettra subséquemment de saisir les dynamiques de transformation du féminisme. Je m'attarderai plus précisément à différencier les stratégies et les tactiques adoptées par les masculinistes, selon les professions ou les activités qu'ils exercent (intellectuels, intervenants sociaux et militants des groupes de pères) de même qu'en fonction des liens de proximité qu'ils entretiennent avec les féministes interrogées[613]. Ce chapitre sera l'occasion de

---

[612] À propos des types d'interactions, et à la suite des travaux de Mayer N. Zald et Bert Useem, il est souvent tenu pour acquis que les interactions visent essentiellement à nuire à l'autre pour l'obtention du soutien (espéré ou réel) des autorités gouvernementales. Par conséquent, les effets (sur « *agenda, strategies and tactics, venues, targets, and framing and claims* ») qui retiennent l'attention sont ceux qui s'inscrivent dans un rapport aux élites politiques. Il s'agit, par exemple des effets du contremouvement sur les stratégies féministes pour l'obtention de ressources financières. Par contre, j'avance que les types d'interactions mouvement et contremouvement poursuivent des visées plus larges. Dans leurs études des interactions entre le mouvement gai américain et son contremouvement chrétien, Tina Fetner et Kimberly Beth Dugan avancent que les rapports d'opposition mouvement/contremouvement ne servent pas uniquement à obtenir des bénéfices collectifs et politiques, mais visent aussi à obtenir des opportunités culturelles et à miner les revendications et les actions du mouvement opposé. Les auteures s'intéressent alors à certaines dynamiques interactives qui n'incluent pas nécessairement les autorités politiques comme tierce partie. Zald, M. N. et Useem, B. (2009). Movement and countermovement interaction: Mobilization, tactics, and state involvement. [Chapitre de livre]. Dans M. N. Zald et J. D. McCarthy (dir.), *Social Movements in an Organizational Society* (2e éd., p. 247-272). Piscataway, NJ: Transaction Publishers; Fetner, T. (2001). *The Christian Antigay Movement vs. the Lesbian and Gay Movement*. (Thèse de doctorat publiée). New York University, p. 11; Girgen, J. (2008). *Constructing Animal Rights Activism as a Social Threat: Claims-making in the New York Times and in Congressional Hearings*. (Thèse de doctorat). College of Criminology and Criminal Justice, p. 30; Dugan, K. B. (1999). *Culture and Movement-Countermovement Dynamics: the Struggle Over Gay, Lesbian and Bisexual Rights*. (Thèse de doctorat). Ohio State University, p. 15-16; Gamson, W. (1990). *The Strategy of Social Protest* (2e éd.). Boston: Wadsworth Publishing, p. 40; Ganz, M. (2000). Resources and resourcefulness: Strategie capacity in the unionization of California agriculture, 1959-1966. *American Journal of Sociology, 5*(4), p. 1011 et 1043.

[613] En vue d'assurer l'anonymat des répondantes, les noms des intervenants ne seront pas dévoilés.

documenter un ensemble de stratégies, mais aussi de tactiques qui vont bien au-delà de la tactique rhétorique; généralement la seule qui attire l'attention des chercheur.e.s[614].

Mais avant d'entreprendre cette démarche, je souhaite définir les termes « tactique » et « stratégie », si ce n'est que pour les distinguer contrairement à bien des auteur.e.s consulté.e.s[615]. À l'instar de la sociologue et psychologue Patrizia Romito, je m'appuie sur leur origine militaire pour considérer les stratégies comme des « manœuvres [...] complexes, des méthodes globales destinées », non seulement à nuire au mouvement féministe, mais aussi à préserver les rapports de domination, à maintenir les rapports d'appropriation. Quant aux tactiques, ces dernières renvoient plus spécifiquement aux « moyens qui peuvent être employés de façon transversale

---

[614] Arendall, T. (1992). The social self as gendered: Masculinist discourse of divorce. *Symbolic Interaction, 15*(2), 151-181; Bertoia, C. et Drakich, J. (1993). The fathers' rights movement. Contradictions in rhetoric and practice. *Journal of Family Issues, 14*(4), 592-615; Boyd, S. B. (2002). Backlash against feminism: Canadian custody and access reform debates of the late twentieth century. *Canadian Law and Society Association.* British Columbia University, Vancouver, 1er juin 2002; Crowley, J. E. (2008). *Defiant Dads: Fathers' Rights Activists in America.* Ithaca, NY: Cornell University Press, p. 723-756; DeKeseredy, W. S. (1999). Tactics of the antifeminist backlash against canadian national woman abuse surveys. *Violence Against Women,* 5(11), 1258-1276; Dragiewicz, M. (2008). Patriarchy reasserted: Fathers' rights and anti-vawa activism. *Feminist Criminology, 3*(2), 121-144; Flood, M. (2010). Fathers' right and the defense of paternal authority in Australia. *Violence Against Women, 16*(3), 328-347; Williams G. I. et Williams, R. H. (1995). "All We Want Is Equality": Retorical framing in the fathers' rights movement. [Chapitre de livre]. Dans J. Best (dir.), *Images of Issues: Typifiying Contemporary Social Problems* (p. 191-212). New York, NY: Aldine de Gruyter.

[615] Par exemple, Ganz, M. (2000). *Op. cit.*, p. 1010 ; Zald, M. N. et Useem, B. (1982). *Movement and countermovement: Loosely coupled conflict.* Annual Meeting of the American Sociological Association, San Francisco, 8 septembre 1982; Girgen, J. (2008). *Op. cit.*, Flood, M. (2004). Backlash: Angry men's movement. [Chapitre de livre]. Dans S. Elin Rossi (dir.), *The Battle and Backlash Rage On: Why Feminism Cannot Be Obsolete* (p. 261-342). Bloomington, IN: Xlibris Press; Zald, M. N. et Useem, B. (2009). Movement and countermovement interaction: Mobilization, tactics, and state involvement. [Chapitre de livre]. Dans M.N. Zald et J. D. McCarthy (dir.), *Social Movements in an Organizational Society* (2e éd., p. 247-272). New Jersey: Transaction Publishers; Meyer, D. S. et Staggenborg, S. (1996). Movements, countermovements and the structure of political opportunity. *American Journal of Sociology, 101*(6), p. 1647. Pour les tactiques, voir également : Taylor, V. et Van Dyke, N. (2007). "Get up, Stand up": Tactical repertories of social movements. [Chapitre de livre]. Dans D. A. Snow, S. A. Soule et H. Kriesi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (2e éd., p. 263-293). Oxford : Blackwell Publisher, p. 263-293.

dans différentes stratégies[616]». Par exemple, des antichoix manœuvrent pour nuire aux pro-choix dans l'espoir de « sauver des vies » (stratégie). La mise en acte de cette stratégie passe par le développement de divers moyens (tactiques), dont des attaques armées contre des cliniques d'avortement, des vigiles pacifiques devant des cliniques, du lobbying auprès de politiciens, etc.[617].

5.1. Les acteurs masculinistes identifiés comme adversaires

D'entrée de jeu, je tiens à rappeler que malgré des différences de statut d'emploi, les masculinistes sont pour la plupart des hommes assignés comme tels à la naissance, blancs et hétérosexuels[618]. À leur côté, même si elles sont loin d'être majoritaires[619], certaines femmes vont épouser la cause masculiniste, notamment les militantes de l'Action des Nouvelles Conjointes et Nouveaux Conjoints du Québec. Selon Robert A. Kenedy, les femmes de Fathers 4 Justice en Ontario sont généralement les mères ou les nouvelles conjointes des membres. La plupart adoptent une posture d'entraide en offrant notamment du soutien émotionnel et légal[620]. Cela dit, ce n'est pas la minorité de femmes antiféministes qui attire l'attention des

---

[616] Romito, P. (2006). *Un silence de mortes : La violence masculine occultée*. Paris : Syllepse, p. 79-80.

[617] Gonin, A., Pronovost, V. et Blais, M. (2014). *Les enjeux éthiques de l'intervention auprès de femmes vivant une grossesse imprévue au Québec : Discours et pratiques de ressources anti-choix et pro-choix*. [Rapport de recherche]. Montréal : Université du Québec à Montréal, Service aux collectivités et la Fédération du Québec pour le planning des naissances.

[618] Fillod-Chabaud, A. (2014). *Au nom du père : Une sociologie comparative du militantisme paternel en France et au Québec*. (Thèse de doctorat). Institut universitaire européen ; Béchard, M.-J. (2005). La relation entre les hommes et le féminisme : Une question de rapports de pouvoir. [Chapitre de livre] Dans M. Nengeh Mensah (dir.), *Dialogues sur la troisième vague féministe* (p.174-192). Montréal: remue-ménage, p. 174-192; Dragiewicz, M. (2010). A left realist approach to antifeminist fathers' rights groups. *Crime Law Change*, *54*, 197-212, p. 205; Crowley, J. E. (2009). Fathers' rights groups, domestic violence and political countermobilization. *Social Forces*, *88*(2), p. 732.

[619] Raison pour laquelle j'emploie le masculin pour parler des masculinistes.

[620] Kenedy, R. A. (2005). *Fathers For Justice. The Rise of a New Social Movement in Canada as a Case Study of Collective Identity Formation*. Ann Arbor, MI. : Caravan Books, p. 69 et 71.

répondantes, mais bien la majorité d'hommes défendant la thèse de la crise de la masculinité. J'ai mentionné ailleurs que des militants antiféministes des groupes de pères, tout comme des journalistes et des intellectuels, font partie des catégories d'acteurs nommés par les répondantes du deuxième corpus de la recherche[621]. Au sujet des militants, je précisais aussi que ce ne sont pas tous les militants des groupes de pères qui font usage de la violence à l'endroit des féministes.

A contrario, certains militants de groupes de pères nominalement identifiés sont reconnus pour leurs actions d'éclat et la virulence de leurs actions dont Fathers 4 Justice discuté précédemment. Même s'il s'agit d'une minorité de militants « bien outillés » (Q11-ARR24), ces derniers « génère[nt] une violence terrible » en généralisant et en prétendant « représenter l'ensemble des pères » (Q3-ATR12). Une minorité qui a, par ailleurs, su développer des réseaux nationaux et internationaux :

> on le sait qu'ils sont réseautés avec d'autres organismes pancanadiens. Des organisations féministes en Australie, en Grande-Bretagne, en Hollande [...] et en Islande aussi [...] font face au ressac des groupes d'hommes et c'est assez costaud. [Ces groupes féministes] nous parlent des french group in Québec. Elles savent qu'ils sont réseautés (Q3-ATR5).

L'établissement de réseaux est encore plus facilité avec le développement du web : « je pense que c'est un mouvement international [...] grâce maintenant aux moyens de communication, c'est beaucoup plus facile de fédérer, d'organiser ces pensées, ces actions-là. Les Fathers 4 Justice sont actifs dans plusieurs pays, puis a fait plusieurs manifestations » (Q3-ATR10). L'existence d'une communauté internationale masculiniste est confirmée par le politologue Guillaume Gory, du moins pour la francophonie au Québec, en Belgique, en France et en Suisse. Il estime que les sites web (dont le site Option Santé d'Yvon Dallaire) y sont pour quelque chose, car :

---

[621] Blais, M. (2012). Y a-t-il un « cycle de la violence antiféministe » ? Les effets de l'antiféminisme selon les féministes québécoises. *Cahiers du genre* [France], (52) et *Recherches féministes* [Québec], *25*(1), p. 180-181.

> [o]n retrouve d'une part la volonté de mettre en réseau les hommes vivant des difficultés à trouver une place dans l'évolution des rapports sociaux de sexe et d'autre part, un travail militant qui consiste à définir et organiser les alliances possibles autour d'une problématique[622].

À plus petite échelle, cette travailleuse raconte que lors d'un événement que son groupe a organisé, « [les militants x et y] se pointent ici à la porte puis le lendemain, c'est [le militant z] qui nous appelle pour nous dire qu'on fait de la discrimination [...] pour moi, en voit-là une preuve qu'ils se parlent, qu'ils se communiquent entre eux, qu'ils sont organisés » (Q3-ATR1).

Qui plus est, « ça fait plus de dix ans que l'on assiste à la montée des groupes pour conjoints violents qui, quant à moi, sont parfois aussi violents que les hommes qu'ils prétendent aider » (Q6-RT1). Elles sont plus d'une répondante[623] à pointer du doigt les groupes d'aide aux conjoints violents et aux hommes en difficulté. Certaines précisent que, pour bon nombre de groupes, le discours et les actions ne sont pas aussi virulentes que celles des groupes de pères, tandis que, dans certains cas, leur conseil d'administration regroupe « des psychologues et des travailleurs sociaux » (Q3-RT10b). Germain Dulac suggérait déjà en 1994 que les professionnels de la santé « "constituent une classe d'appui" qui assure un bon démarrage et une continuité des pratiques[624] » masculinistes. Parmi les professionnels de la santé, certains préfèrent intervenir auprès des hommes en difficulté plutôt que d'offrir un service de soutien spécifique aux hommes violents. Dans ces cas précis, « le seul endroit dans leur document, règlements généraux et tout ça, où il était question de violence exercée, c'était par rapport aux femmes violentes » (Q3-RT10b). Des

---

[622] Gory, G. (2011). *L'organisation du discours masculiniste au début du XXIème siècle (1989-2010).* (Mémoire de maîtrise). Université de Bordeaux, p. 41.

[623] Les féministes du 3e corpus sont plus nombreuses à discuter des antiféministes des milieux communautaires, probablement parce que les entretiens ont été réalisés plus récemment, soit au cours de la phase d'institutionnalisation du masculinisme.

[624] Dulac, G. (1994). *Penser le masculin : Essai sur la trajectoire des militants de la condition masculine et paternelle*. Québec : IQRC, p. 55.

répondantes dénoncent le caractère subtil de leur adhésion à l'antiféminisme, puisque cela occasionne une difficulté supplémentaire lorsqu'elles souhaitent faire reconnaître le caractère « nuisible » de leur discours (Q6-RT6) :

> quand ils sont arrivés sur la place publique ça été le cadeau du siècle pour la plupart des gens qui ne savent pas ce [qu'ils disent] dans les tables de concertation. Ils sont accueillis comme des sauveurs, et leur discours a beaucoup d'importance (Q6-RT1).

Parmi les acteurs masculinistes jugés plus modérés par les répondantes, on retrouve aussi les membres du Réseau hommes-Québec, ainsi que des psychologues et travailleurs sociaux en CLSC. Cela dit, les liens peuvent être tendus entre les groupes communautaires et les militants des groupes de pères, tout particulièrement au sujet de l'obtention de ressources. Par exemple, l'organisme communautaire Papiplus qui se définit comme « un centre d'aide aux hommes et à leur famille » a fait l'objet en 2005 d'un litige impliquant L'après-rupture suite à une plainte à la Commission d'accès à l'information du Centre de santé et de services sociaux de Port-Cartier. Dans la décision du commissaire, il est mentionné que malgré les liens avec le groupe L'après-rupture, reconnu pour ses actions contre des groupes féministes, le centre est subventionné par le gouvernement du Québec, mais que « Papiplus et l'Après-Rupture se disputent [...] la reconnaissance et les subventions de l'organisme comme association militant pour la cause des hommes en difficulté[625] ».

D'autres féministes s'inquiètent des conséquences du discours antiféministe sur l'analyse de la violence conjugale véhiculée à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et dans les ordres professionnels comme l'Ordre des psychologues du Québec. Contrairement à ce qu'elles disent des groupes de pères et des organismes pour hommes violents, elles conçoivent plus ces espaces comme des lieux où s'observe une percée du discours masculiniste et moins comme des espaces où

---

[625] *Demandeur x c. Centre de santé et de services sociaux de Port-Cartier et Papiplus*. (2006). L.R.Q. C. A-2.1. Récupéré de http://www.cai.gouv.qc.ca/documents/CAI_DSJ_061016no06w.pdf

évoluent des acteurs antiféministes. Il en va de même pour la présence du discours masculiniste dans les centres jeunesse, parmi les policiers et au tribunal de la famille ainsi qu'à la Cour supérieure du Québec, parce que, disent-elles, malgré la « toge » ou « l'uniforme » (Q7-RT3; Q7-RT5), ils ont des opinions personnelles ainsi qu'un « pouvoir discrétionnaire » (Q6-RT8) dans le cas des policiers. Ces percées du discours masculiniste au sein de ces institutions produisent, il va sans dire, des effets sur le travail des féministes interrogées qui seront discutés aux chapitres 6, 7 et 8.

Les « experts » forment également une catégorie d'acteurs antiféministes qui sont les plus souvent évoqués par les féministes interrogées. Des universitaires spécialistes de la « condition masculine » (Q3-ATR7) qui entretiennent des liens avec des militants reconnus pour leur virulence font également partie du lot. Parmi les universitaires aux allégeances masculinistes, les féministes interrogées retiennent Hubert Van Gijseghem discuté au chapitre 4 et Gilles Rondeau. Ce dernier s'est fait connaître des milieux féministes pour avoir dirigé un comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes et rédigé un rapport communément appelé « Rapport Rondeau » par les groupes féministes. Dans ce dit rapport, la « souffrance » des hommes est historiquement associée à l'avènement du féminisme dans les années 1960[626]. Peu de temps après la parution du rapport, une coalition de 17 groupes féministes, universitaires et communautaires, publiaient une critique de la méthode utilisée (ou du manque de méthode), mettant en lumière le caractère antiféministe non avoué de la démarche[627].

Pour une répondante, il s'agit « des spécialistes entre guillemets qui vont porter des messages sur la souffrance des hommes et le fait que les femmes sont

---

[626] Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2004). *Les hommes: s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins*. Récupéré le 9 février 2016 de http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2004/04-911-01_rap.pdf

[627] Coalition de groupes de femmes. (2005). *Analyse du rapport Rondeau. Comment fabriquer un problème*. Récupéré le 9 février 2016 de http://sisyphe.org/spip.php?article1487

allées trop loin » (Q5-RT1). Ceux-ci exerceraient une influence sur certains militants qui vont reprendre leurs concepts ou leurs chiffres dans leur argumentaire antiféministe. C'est notamment le cas des statistiques produits par Statistique Canada lors de l'Enquête Sociale Générale (ESG) de 1999 à l'aide du *Conflict Tactics Scales*, ou encore celui de Denis Laroche qui parle de la violence conjugale comme d'une violence « mutuelle » et « bidirectionnelle » au Congrès Paroles d'hommes de Montréal en 2005[628]. Parmi ces « experts » identifiés figurent également Yvon Dallaire et Guy Corneau. Certains experts psycholégaux font aussi partie du nombre dont « un travailleur social [qui dit dans un article] que la violence conjugale, telle que présentée par les féministes, est un phénomène rare » (Q9-RT4). Les travaux de Richard Gardner sur le syndrome d'aliénation parentale ont « une influence effrayante », selon une répondante qui précise que « du monde de la DPJ qui, quand ils entendent parler de Gardner, d'où ça vient l'aliénation parentale, les cheveux leur dressent sur la tête, parce qu'ils ne voudraient pas participer à ça, mais ils le font puis ils l'ont fait » (Q1-RT6).

Enfin, les répondantes nomment quelques journalistes qui forment la dernière catégorie d'acteurs masculinistes identifiés. Parmi eux, un animateur radio de la région montréalaise qui

> portait beaucoup le discours voulant que les hommes manquent de services, sur la symétrie de la violence, le trop grand financement dans les ressources pour femmes, la question des droits de garde des enfants, puis le peu de justice pour hommes, etc. (Q3-RT10b)[629]

Au nombre des journalistes les plus fréquemment cités se retrouvent Richard Martineau, Mario Roy et Denise Bombardier. Une féministe ajoute à cette liste le

---

[628] Laroche, D. (2005). [site web du Congrès Paroles d'hommes Montréal]. *Prévalence et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes*. Récupéré le 10 février 2016 de http://www.parolesdhommes.com/2005/C7_LaViolence_DLaroche.pdf

[629] Une féministe parle de catégorie d'acteurs qui ne sont pas forcément masculinistes. Elle dénonce des *geeks*, des militants étudiants et des anti-choix (Q4-ATR17).

nom de Gordon Sawyer, cet ancien animateur de Radio-Canada qui a fondé l'Office des droits des pères et entrepris une grève de la faim de 37 jours, en mai 2001, pour aider les hommes en difficulté (Q1-ATR12). Un article de *La Presse* rapporte qu'il aurait proféré des menaces à l'endroit de son ex-conjointe; des « accusations qui ont été retirées ou dont il a été acquitté[630] ». Gordon Sawyer a également fait parler de lui lors du dépôt de sa plainte contre Céline Galipeau à l'ombudsman de Radio-Canada en 2016. Qualifiant la journaliste de « militante-inquisitrice-féministe », il lui reprochait notamment d'avoir parlé du courage dont ont fait preuve les femmes autochtones de Val-d'Or qui ont dénoncé des policiers de la Sûreté du Québec (SQ) pour agressions sexuelles[631].

À première vue, certains acteurs masculinistes semblent plutôt isolés, surtout ceux qui profèrent des menaces dans les réseaux sociaux. Une féministe donne pour exemple « un homme qui m'a envoyé un message sur *Facebook* comme quoi il souhaitait que je meure dans un feu. C'est une attaque, à mon avis, antiféministe claire, mais pas d'un groupe organisé » (Q1-ATR19). En outre, parmi la diversité des acteurs qu'il nous est donné d'identifier, certains ne sont pas à proprement parler organisés, du moins ils ne semblent pas évoluer à l'intérieur de groupes militants bien définis. C'est notamment le cas d'intellectuels ou de journalistes. Or, une réponse précise, au sujet de certains cas en apparence isolés : « quand je fouille, je vais taper son nom dans Facebook [...] Alors, là, je vois ce qu'il aime et je vois qu'il est associé à certains groupes [...] Alors, je vois qu'il y a des ramifications, mais ils ne se nomment jamais comme ça. Il faut vraiment que je fouille » (Q3-RT8). En somme, le degré de mobilisation des acteurs masculinistes peut varier d'une catégorie à l'autre,

---

[630] Breton, P. (2001, 22 mai). Une grève de la faim pour aider les hommes en difficulté. *La Presse*, p. E3.

[631] Gendron, G. (2017, 19 janvier). *Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte à l'effet que l'animatrice Céline Galipeau aurait fait preuve de partialité lors d'une entrevue présentée au Téléjournal de 22 h, le 16 novembre 2016, sur les ondes d'ICI Radio-Canada Télé*. Récupéré de http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/_files/documents/Révision%20entrevue%20Fannie%20Lafontaine2.pdf

mais cela ne signifie pas pour autant que les plus isolés sont en dehors de la communauté masculiniste du contremouvement. Au regard des propos des répondantes, il apparaît pertinent de rappeler que l'ensemble de ces acteurs participent d'un même rapport conflictuel avec les féministes dans la défense d'intérêts liés à leur positionnement social comme dominants. Enfin, discuter des catégories d'acteurs est une nouvelle occasion de souligner que la phase d'institutionnalisation fait une plus grande place aux experts et aux intervenants sociaux des groupes pour hommes en difficulté ou pour hommes violents, plus discrets que les militants actifs sur le web.

5.1.1. Les liens entre les catégories d'acteurs et le type de tactiques mobilisées

En raison de leur profession ou de leur militantisme, les répondantes établissent des distinctions entre les différentes catégories d'acteurs selon la virulence de leurs attaques. Tout comme les formes d'antiféminisme (ordinaire, anticapitaliste, religieux et conservateur et le masculinisme) se situent sur un continuum allant du plus subtil au plus virulent, les catégories d'acteurs peuvent être cartographiées selon que leur mobilisation et le choix de stratégies et des tactiques soient plus distanciés et subtils ou, au contraire, plus virulents et rapprochés. Cette répondante fait d'ailleurs état de ce continuum en ces mots :

> il y a comme un gros *range* de masculinistes. Je dirais de *hard* à *soft*. Donc, il y aurait des plus virulents, voire, tu sais, violents dans leur discours, peut-être dans leurs actions aussi. Puis il y en a des plus *soft* qui vont se dire pour l'égalité, puis avec leur beau petit discours. Mais si tu grattes un peu derrière le vernis, le discours est rétrograde. C'est essentiellement conservateur. C'est réactionnaire. Des fois, c'est misogyne aussi, mais ça souvent, c'est plus les plus radicaux (Q0-ATR18).

Une autre féministe ajoute que « c'était plus flagrant avec Fathers 4 Justice. Ce n'était pas subtil du tout avec leurs actions d'éclat. Mais, il existe des formes un peu plus subtiles » (Q1-RT14). En effet, confirme une autre répondante, « il y avait Content

d'être un gars, il y avait L'après rupture, qui ont été assez présents. Il y a aussi des antiféministes qui ont l'air plus soft, je dirais, qui ont été dans le milieu de la recherche, qui ont été autour du ministère de la Santé et des Services sociaux » (Q5-RT5).

Le témoignage des répondantes est dans ce cas marqué par le rapport de distanciation et de proximité qu'elles entretiennent elles-mêmes avec les acteurs masculinistes. Ainsi, lorsqu'elles parlent de la violence subie, leur récit traduit de manière évidente un rapport de proximité avec l'antiféminisme; un lien qui les amène à mettre plus l'accent sur le répertoire violent de la contestation antiféministe. En définissant l'antiféminisme, elles imbriquent même, dans certains cas, leur analyse de la violence masculine dans celle des attaques masculinistes. Par exemple, une informatrice estime que :

> dans l'action, dans l'agir, vient aussi toute une question de violence contre les femmes [...] Ils vont vouloir reproduire une violence systémique et historique, que ce soit en tentant de recadrer des femmes dans un rôle de, je pourrais presque dire d'asservissement : la femme doit être une mère au foyer, la femme ne doit pas nécessairement avoir un rôle économique important. Ils veulent ramener la femme à un statut d'infériorité par rapport à l'homme en reculant dans le temps. C'est violent aussi dans leurs tactiques, dans les mots qu'ils utilisent, dans le vocabulaire, dans les actions qu'ils veulent entreprendre aussi. Ils vont poser des gestes physiques sur des femmes, des gestes physiques sur des lieux, comme des centres de femmes. Ils vont agir en faisant de l'intimidation, du harcèlement, en utilisant par exemple le système juridique pour aller à l'encontre des droits des femmes. Ils vont nier les violences : la violence conjugale, les agressions sexuelles. La négation c'est violent en tabarnouche ! Déjà que les hommes et les femmes n'ont pas atteint l'égalité, de vouloir s'en prendre au peu d'avancement qu'on a eu, c'est terrible, c'est violent (Q1-RT11).

Une autre féministe positionne explicitement les attaques antiféministes « dans un continuum de violence envers les femmes » (Q2-ATR6a), se demandant aussi « combien de femmes se sont fait tuer par leur conjoint parce qu'elles ont eu des résistances féministes ? » (Q4-ATR6a). Un tel recoupement est également évoqué

pour traiter des conséquences de la violence chez les victimes. Une féministe établit ainsi des liens entre la mécanique de contrôle social exercé par la violence sexuelle et le contrôle social de la violence de certaines attaques antiféministes à la manière de la féministe américaine Susan Brownmiller[632] :

> pas besoin de toutes les violer, hein, tu as juste besoin d'en violer une pour qu'on soit toutes interpellé par la violence. Alors pour moi, ça aussi, ça en fait partie. Pas besoin de toutes nous interpeller quand on a su que [un groupe] avait été intimidé de cette manière-là et agressé. (Q0-ATR6b).

Une seule action violente suffirait donc à faire peur à un ensemble de féministes, car « même si ça a un impact à la maison [x], c'est toutes les maisons qui se sentent concernées parce que toutes se disent ça va être qui la prochaine » (Q5-ATR5).

Par-delà le lien que ces répondantes établissent entre la violence comme moyen de contrôle, ou selon les termes de Colette Guillaumin, comme moyen permettant l'appropriation des femmes par les hommes, et les objectifs des antiféministes, l'amalgame entre violences faites aux femmes et attaques masculinistes laisse présager que, pour certaines, les plus virulents forment en quelque sorte l'arbre qui cache la forêt. Dans le même ordre d'idée, une féministe critique cette tendance à circonscrire le problème aux plus virulents et à individualiser le problème, car « c'est un problème collectif. Si on met tout l'éclairage sur UN antiféministe, cet antiféminisme-là, il va mourir. Les autres vont être encore là » (Q7-ATR4). Aussi, quelques-unes s'inquiètent davantage de « la forêt », c'est-à-dire des « plus modérés [...] qui sont à mon avis les plus dangereux » puisqu'ils adoptent un discours « plus subtil » (Q11-ARR13). Pour l'une, la « forêt », soit les plus subtils,

---

[632] Dans son célèbre ouvrage *Le viol*, Susan Brownmiller marquera les théories féministes des violences sexuelles en indiquant que tous les hommes tirent avantage de la violence exercée par certains hommes, voire que, le viol, « n'est rien d'autre qu'un processus conscient d'intimidation par lequel *tous les hommes* maintiennent *toutes les femmes* en état de peur ». Brownmiller, S. (1975). *Le viol*. (A. Villelaur, trad.). Montréal : Stock et l'Étincelle, p. 23.

sont « en train de toute s'infiltrer partout » (Q9-ATR4), d'autant que pour une autre, c'est

> plus difficile à cerner parce que leur discours a bien de l'allure, tu sais, parce que oui c'est vrai, les pères sont de plus en plus présents c'est un peu la mode, tu comprends [...] le radicalisme, je trouve qu'il est plus facile parce que tu sais où ce que chacun campe. Le problème c'est le flou entre les deux, dont ceux qui disent « je suis comme de ton bord », mais en même temps quand tu les écoutes parler, oupelai ! (Q6-ATR12).

En outre, cette dernière insiste sur le fait que les plus virulents ouvrent la possibilité aux plus modérés de se faire entendre.

Les militants des groupes de pères auraient donc tendance à privilégier les tactiques parmi les plus agressives, se situant à une extrémité du continuum de la contestation, alors que les intellectuels se situeraient à l'autre pôle puisqu'ils entretiennent un rapport plus distancié à l'endroit des féministes. Quant aux intervenants sociaux, ils se positionnent davantage au centre considérant qu'ils côtoient plus régulièrement les répondantes, sans pour autant adopter la même posture agressive que les militants de Fathers 4 Justice, du moins pour la plupart[633]. À propos des intellectuels, cette répondante précise que :

> [l'antiféminisme est] plus insidieux chez les intellectuels. Ils maitrisent davantage les mots. Ils connaissant plus l'impact des mots. Ils font attention à ce qu'ils disent et comment ils le disent. C'est sûr qu'ils ne vont jamais attaquer directement une personne. Ils ne sont pas assez [stupides] pour aller dire sur Facebook, « une telle je la crucifierais ». Ils savent comment jouer avec le discours pour attaquer les femmes et l'égalité des femmes sans que ça paraisse (Q4-RT11).

Or, les acteurs qui privilégient les actions violentes attirent davantage l'attention de certaines féministes interrogées qui réduiront parfois leur analyse de l'antiféminisme à des acteurs et à leurs actions spectaculaires, faisant ainsi l'impasse sur les

[633] Les journalistes se situeraient eux aussi au centre.

intellectuels et les professionnels qui privilégient des actions que j'ai qualifiées de plus distanciées ou moins violentes. Elles attirent du fait même l'attention sur les implications théoriques du rapport de proximité qu'entretiennent certaines féministes, les plus connues, avec des militants antiféministes. Sans négliger la complexité du phénomène, elles parlent plutôt des actions violentes comme d'un phénomène concret qui les implique personnellement et sur lequel elles peuvent fonder leur analyse. Au final, ce rapport au corps et aux émotions des féministes et leurs implications théoriques ne sont pas sans rappeler l'importance de tenir compte des émotions dans l'analyse des interactions mouvements et contremouvement[634].

5.2. Les stratégies masculinistes

Les manœuvres transversales traitées dans cette section s'inspirent essentiellement des trois types de stratégies documentées par Mayer N. Zald et Bert Useem. Selon eux, un contremouvement vise soit à (1) créer des dommages à l'autre mouvement, soit à (2) dissuader la population d'adhérer à ses idées et les militants de s'y investir ou encore elles cherchent à (3) recruter de nouveaux militants et de nouvelles militantes[635]. À ces trois stratégies (dommage, dissuasion/persuasion et recrutement), j'en ajoute une quatrième, la *neutralisation*, qui n'aspire pas tant à nuire, mais simplement à annuler les effets des mobilisations féministes sur la population. Cette manœuvre correspond en partie à la stratégie « d'évitement » (*evasion*) définie par Stewart, Smith et Denton et reprise par Jen Girgen pour traiter des stratégies des élites utilisées pour contrer les efforts d'un mouvement social. Ainsi, le contremouvement « make an effort to ignore a movement, by acting as

[634]Goodwin, J., Jasper, J. M. et Polletta, F. (2007). Emotional dimension of social movements. [Chapitre de livre]. Dans D. A. Snow, S. A. Soule et H. Kriesi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (2e éd., p. 413-432). Oxford: Blackwell Publisher, p. 413-432.
[635] Zald, M. N. et Useem, B. (2009). *Op. cit.*, p. 260; Zald, M. N. et Useem, B. (1982). *Op. cit.*, p. 20.

though the movement does not exist or is not threatening enough to warrant a response[636] ».

Je vais maintenant m'attarder à ces quatre stratégies l'une après l'autre, en mettant par la suite l'accent sur les tactiques, étant donné que les participantes en parlent plus. En résumé, *neutraliser* ou « déstabiliser » (Q2-ATR4) le mouvement féministe est une manœuvre des masculinistes identifiée par les répondantes. En analysant leurs propos, il apparaît que cette stratégie est fort subtile. « Tu sais, on ne le voit pas [...] Ils sont toujours là [...] et l'on ne va pas pouvoir dénoncer », explique une féministe (Q5-RT2). Ignorer les expertises féministes dans un comité ou limiter les prises de parole d'une féministe « même si elle ne dit pas le mot » (Q4-RT12), n'est-ce pas des manières de neutraliser le mouvement féministe ?

La stratégie de *recrutement* est pour sa part évoquée par une féministe qui mentionne qu'un homme de son entourage en situation de rupture conjugale est allé chercher du soutien dans un groupe de pères. Témoignant de son expérience, il lui explique que « c'est une *gang* de sautées [...] ce n'est pas un groupe d'entraide c'est un groupe pour nous faire monter la pression [et qui dit] que les femmes c'est des écœurantes [...] c'était du *brainwashing* pour me dire que mon ex est écœurante ». Il termine en affirmant « je suis partie de là, j'avais peur » (Q3-ATR12). Non seulement les militants des groupes de pères tenteraient de recruter des hommes en situation de séparation, mais aussi des femmes et des féministes en jouant sur le registre de l'affect des protagonistes visés. En vue d'augmenter leur nombre, une répondante estime qu'ils « essaient de se faire des alliées, donc ils ciblent d'une certaine façon des femmes, ils tentent de se faire des alliées femmes, en [espérant attirer leur] pitié [pour] des hommes qu'elles connaissent » (Q4-RT4). Sur le ton de l'ironie, une autre participante parle de la stratégie de recrutement en ces termes : « y envoient

[636] Girgen, J. (2008). *Op. cit.*, p. 36.

quasiment des fleurs aux féministes qui sont fines avec eux autres, des femmes qui se disent féministes » (Q8-ATR3).

De plus, *dissuader* d'adhérer au mouvement féministe et *persuader* de se joindre au contremouvement sont les deux facettes d'une même stratégie, sans compter qu'il s'agit d'une manœuvre intrinsèquement liée à la précédente, soit le recrutement de nouveaux adhérents[637]. Cette stratégie est davantage nommée par les participantes. Pour l'une d'entre elles, la dissuasion vise à « encourager les travailleuses [des groupes de femmes] à changer d'emploi » (Q2-ATR13), alors que pour une autre, il s'agit plutôt d'une stratégie à long terme : « c'est tranquillement pas vite, pas du jour au lendemain, mais moi, je pense, ils ont une bonne stratégie. Ils sèment le doute [à propos de] l'égalité puis en prétendant que le féminisme est démodé » (Q9-ATR12). De même, des masculinistes contestent le bien-fondé des motivations des féministes et la véracité de leurs revendications. Pour ce faire, ils utilisent parfois des médias dits féminins :

> [ils] ont été brillants hein. Ils ont été dans *Madame au foyer*, ils ont été dans *L'Actualité*, faire des articles, ils ont vraiment influencé beaucoup la population et ils ont ciblé particulièrement les intervenants. Fait que [ils ont réussi] à convaincre [...] que la violence faite aux femmes n'existe pas, que 98% des allégations sont fausses, même si dans la réalité c'est que 2% (Q5-RT6).

Selon Jen Gingen de telles démarches de dissuasion sont comparables

> to the act of making claims about a movement. [Contermovement] may challenge and discredit the movement's ideas, demands, leaders, and members perhaps by appealing to fundamental fears among the publics, challenging the nature and motives of the movement, questioning the accuracy or truthfulness of movement claims, or tagging leaders and members as dangerous criminals or miscreants[638].

---

[637] Zald, M. N. et Useem, B. (2009). *Op. cit.*, p. 264.
[638] Girgen, J. (2008). *Op. cit.*, p. 36.

Par contre, ce ne sont pas tous les acteurs qui possèdent la même force de persuasion. Des répondantes parlent des différences entre la capacité de persuasion qu'elles jugent moindre des militants aux actions plus virulentes, que celle des intervenants aux propos plus nuancés. Or, par-delà l'apparent manque de crédibilité des militants, ces derniers parviendraient malgré tout à obtenir un écho auprès d'une plus vaste audience. Autrement dit :

> les interventions de Fathers 4 justice, c'est sûr qu'on ne les prend pas trop au sérieux, mais beaucoup de gens les prennent plus au sérieux qu'on pense. Et ce que ça fait, c'est que ça réveille la petite fibre antiféministe, la petite frustration. C'est récupéré comme discours (Q18- ARR2300).

Le « danger » que représente cette « frange marginale » est pris au sérieux par des répondantes « parce qu'elle a quand même une influence à travers les médias, à travers, non pas dans les actes extrêmes, si tu veux, mais dans le discours plus victimisant, une influence au niveau gouvernemental par exemple, au niveau de l'éducation » (Q6-ATR7). Une « frange marginale » qui persuade tout comme :

> [les professionnels] [qui] usent de stratégies pour persuader des bienfaits de leur travail auprès des intervenants et intervenantes terrain. Ça fonctionne [...] auprès de la DSP ou de l'agence [santé et services sociaux]. Ces gars-là, qui œuvrent en violence conjugale, ont des techniques de persuasion que moi-même j'ai pas. [I]ls sont influents, puis le discours voulant que des services soient financés pour la détresse psychologique des hommes, il trouve écho auprès des organismes subventionnaires (Q3-RT10a).

Dans l'espoir de convaincre et persuader, la communauté masculiniste du contremouvement développe un certain nombre d'arguments, incluant la « rhetoric of gender neutrality » que j'aborderai plus loin[639]. Toujours en vue de persuader, les masculinistes mobilisent ici aussi le registre de l'affect en cherchant l'empathie du

[639] Williams G. I. et Williams, R. H. (1995). *Op. cit.*, p. 191.

public ; l'empathie pour leur cause[640]. En traitant du « dispositif de sensibilisation », Christophe Traïni et Johanna Siméant mettent en lumière le

> double objectif qui caractérise les dispositifs militants. D'une part, rendre sensible, c'est-à-dire perceptible, visible, digne de préoccupations morales ou politiques, un problème qui ne l'était préalablement pas. D'autre part, rendre sensibles les individus interpellés afin qu'ils deviennent attentifs, réceptifs, portés à s'émouvoir et prompts à réagir[641].

Même si l'enquête ne me permet pas de traiter dans le détail de la *mise en scène* élaborée par les masculinistes dans le but d'« enrôler »[642] un public cible, le dispositif de sensibilisation dont parlent Christophe Traïni et Johanna Siméant ne leur semble pas pour autant étranger. À la lumière des observations des répondantes, il s'avère, en effet, que les masculinistes prennent bel et bien appui sur ce dispositif de sensibilisation auquel il importe d'intégrer une analyse du positionnement social du ou de la protagoniste visée par la stratégie de persuasion. Autrement dit, on ne sensibilise pas les femmes et les hommes de la même manière. En sensibilisant les femmes, les masculinistes les assignent au « rôle d'être gentilles et de pas faire de la peine. Puis les femmes se sentent une responsabilité presque de défendre les gars » (Q4-RT4), explique une répondante. Des masculinistes jouent ainsi « sur la sensibilité, sur la culpabilité des femmes. Tu sais le discours des pauvres pères qui sont loin de leurs enfants et qu'ils n'arrivent pas à les voir ? Ça pogne, ça pogne » (Q5-RT1)[643]. Enfin, la communauté du contremouvement doit convaincre la population, mais aussi les élus, du bien-fondé de leurs revendications, pour « tenter de reconquérir leurs privilèges », ajoute une féministe (Q1-RT4).

---

[640] Crowley, J. E. (2009). *Op. cit.*, p. 725.
[641] Traïni, C. et Siméant, J. (2009). Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? [Chapitre de livre]. Dans C. Traïni (dir.), *Émotions... Mobilisation !* (p. 9-34). Paris: Presses SciencePo, p. 20.
[642] *Ibid.*, p. 20.
[643] Dans leur étude du mouvement pronucléaire, Bert Useem et Mayer N. Zald expliquent « [a] movement achieves legitimacy of means by convincing the public that it is an appropriate vehicle to achieve its constituents' goals ». Useem, B. et Zald, M. N. (2009). *Op. cit.*, p. 280.

Or, comme le souligne Patrizia Romito, pour protéger leurs intérêts, « la culpabilisation des victimes peut se révéler insuffisante. Dans ce cas, il faut sévir[644] ». Cette affirmation évoque la stratégie de *dommage* qui s'appuie notamment sur les tactiques de la répression dure et de la répression douce sur lesquelles j'aurai l'occasion de revenir. Préférant m'attarder aux tactiques mobilisées, je compléterai seulement cette section en précisant que la stratégie de dommage est régulièrement évoquée par les répondantes lorsqu'elles discutent des dispositifs de sécurité mis en place pour se protéger d'éventuelles attaques. Par contre, si l'association entre ces tactiques et la stratégie de dommage, semble, à première vue, aller de soi, il n'en demeure pas moins que les tactiques des masculinistes sont, je le répète, transversales aux diverses stratégies. Il s'ensuit qu'il ne peut y avoir de corrélation entre une tactique x et une stratégie y, considérant que la tactique de répression douce, par exemple, peut tout autant répondre à des visées de dommage qu'à des visées de recrutement de nouveaux militants. Par exemple, les répondantes révèlent que des masculinistes ont tenté d'infiltrer le conseil d'administration d'une organisation féministe, ce qui aurait pu non seulement neutraliser leurs activités (stratégie de neutralisation), mais aussi créer des dommages en détournant les mandats et le soutien aux femmes (stratégie de dommage).

5.3. Les tactiques masculinistes

Sans être mutuellement exclusives, les tactiques discutées par les informatrices[645] s'arriment souvent les unes aux autres à l'intérieur d'un même

---

[644] Romito, P. (2006). *Op. cit.*, p. 98.

[645] Le document d'Émilie Saint-Pierre permet d'apporter quelques précisions. Je ne reproduirai pas la liste des actions compilées par Émilie Saint-Pierre. Ses recherches servent ici à préciser certaines des actions et tactiques nommées par les répondantes à la recherche.

« répertoire [646]» ici utilisé comme synonyme de registre. Selon Charles Tilly, le terme répertoire « identifies a limited set of routines that are learned, shared, and acted out through a relatively deliberate process of choice[647]». Ainsi, la communauté masculiniste a intégré à sa « routine » de contestation, un ensemble de tactiques qui relève plus d'une posture offensive que défensive[648]. Qui plus est, ces moyens utilisés de façon transversale aux diverses stratégies sont en constantes transformations selon les répliques développées par le mouvement féministe[649]. Il n'en demeure pas moins que, au regard de mon enquête, les tactiques identifiées ci-après font partie du répertoire tactique des masculinistes entre 2006 et 2015. Certes, certaines d'entre elles ont été privilégiées durant quelque temps pour ensuite être mises de côté. Je ne peux cependant pas conclure qu'elles ont totalement été délaissées au moment de terminer mon enquête. Par conséquent, j'ai fait le choix de présenter le répertoire des tactiques déployées par le contremouvement entre 2006 et 2015, indépendamment des phases de développement. La liste comprend les tactiques identifiées par les répondantes selon leur expérience et les obstacles qu'elles ont rencontrés de même que quelques constats tirés de mon observation personnelle. Sans être exhaustif, ce

---

[646] Taylor, V. et Van Dyke, N. (2007). *Op. cit.*, p. 263-293.

[647] Je retiens le concept de « répertoire » tel que défini par Charles Tilly parce qu'il souligne le caractère routinier des moyens choisis par les acteurs. Cela dit, pour contourner les critiques voulant que le concept de « répertoire de l'action collective » du même auteur soit trop souvent utilisé sans qu'il ne fasse état des différences qui peuvent opposer des moyens d'action mobilisés à travers les époques (et des contraintes qui leur sont propres), j'ai privilégié le concept de répertoire tactique comme Mayer N. Zald et Bert Useem qui utilisent quant à eux le terme « tactical repertoires » sans toutefois le définir, dans Zald, M. N. et Useem, B. (2009). *Op. cit.*, p.252; Tilly, C. (1993). Contentious repertoires in Great Britain, 1758-1834. *Social Science History*, *17*(2), 253-280, p. 264. Pour les critiques, voir Offerlé, M. (2008). Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIE-XXIe siècles). *Politix*, *1*(81), 181-202.

[648] En outre, ce que Susan Marshall et Michael Flood identifient comme les « stratégies » des groupes antiféministes ont été intégrées aux catégories tactiques de la précédente liste (confrontation et cooptation, promotion des services, lobbying, activisme et soutien aux hommes). Au regard de ma définition, elles prennent plutôt la forme de moyens qui facilitent les visées stratégiques identifiées par Mayer N. Zald et Bert Useem. Marshall, Susan E. (1995). Confrontation and Co-optation in Antifeminist Organizations. [Chapitre de livre]. Dans M. Marx Ferree et P. Yancey Martin (dir), *Feminist Organizations: Harvest of the New Women's Movement* (p. 323-335). Philadelphie, PA: Temple University Press, p.323-335; Flood, M. (2004). *Op. cit.*, p. 264.

[649] Williams G. I. et Williams, R. H. (1995). *Op. cit.*, p. 208.

chapitre dresse donc, malgré tout, un portrait relativement complet des tactiques déployées.

Puisqu'une tactique ne poursuit pas nécessairement une seule visée stratégique, j'ai fait le choix de regrouper les tactiques selon les publics cibles[650], à savoir : 1) les tactiques s'adressant à une large audience, incluant la tactique rhétorique et la tactique de diffusion des discours masculinistes ; 2) les tactiques ciblant les féministes et les femmes, que ce soit la tactique de surveillance, la tactique de mise à l'écart, la tactique d'infiltration, celle de la répression douce ou de la répression dure; 3) les tactiques visant un tiers, dont le lobbying, la tactique juridique et celle de soutien aux hommes.

5.3.1. Les tactiques s'adressant à une large audience

Liée à la stratégie de persuasion, **la tactique rhétorique** ne lui est toutefois pas exclusive dans la mesure où elle peut aussi créer des dommages, ou neutraliser le mouvement féministe, notamment dans sa lutte contre la violence faite aux femmes[651]. Au sujet des fondements de la rhétorique masculiniste, il va sans dire que pour convaincre, nul besoin de se référer à l'expérience concrète des hommes[652]. C'est du moins ce qu'observe Carl Bertoia et Janice Drakich dans leur enquête auprès

---

[650] Respectant également la tendance à distinguer selon les types d'interaction. Voir : Taylor, V. et Van Dyke, N. (2007). *Op. cit.*, p. 267.

[651] Les chercheuses Miranda Kaye et Julia Tolmie dressent une liste des contenus rhétoriques observables dans le discours masculiniste et montrent clairement que les contenus rhétoriques ne sont pas mutuellement exclusifs et qu'ils se renforcent : « recurring rhetorical devices and strategies employed by Australian fathers' rights groups as follows : the language of equality; the language of rights; claims to victim status; the use of anecdotes and statistics; the conflation of children's interests with fathers' interests; appeals to the notion of the family; negative depictions of women; and the reconstruction of "fatherhood". These devices are not mutually exclusive. They are often used concurrently and may, in fact, reinforce each other ». Kaye, M. et Tolmie, J. (1998a). Discoursing dads: The rhetorical devices of fathers' rights groups. *Melbourne University Law Review*, *22*, 162-194, p. 163.

[652] Perelman, C. et Olbrechts-Tyteca, L. (2008). *Traité de l'argumentation*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 59.

de 100 membres de groupes de pères en Ontario. Selon les chercheur.e.s, il existe un décalage important entre l'expérience subjective des participants au regard de leur propre divorce et la rhétorique des groupes de pères[653]. En résumé, leur enquête

> does not support the public image of fathers' rights groups as group motivated by concerns of equality to transform the divorce process and postdivorce coparenting. Rather, what we found is that fathers privilege their private troubles over fathers' rights groups' equality posturing[654].

Les entrevues révèlent également que les pères ne veulent pas nécessairement s'occuper de leurs enfants et qu'ils renvoient souvent la responsabilité des soins à leur propre mère[655].

À propos des contenus de la rhétorique masculiniste, il convient à cette étape de l'analyse de référer à la thèse de la symétrie traitée au chapitre 4 comme faisant partie de la *tactique rhétorique de retournement*[656] (ou de *renversement*[657]) qui « mobilise les acquis du féminisme pour les lui opposer[658] ». S'appuyant sur le présupposé voulant que l'égalité soit atteinte, cette dernière impose de « pacifier » les rapports entre les hommes et les femmes, ce que refuseraient de faire les féministes[659]. Des militants masculinistes invitent de la sorte les féministes « bien intentionnées » à rejoindre la lutte des pères pour maintenir, l'harmonie dans la famille et prévenir les violences de toutes sortes[660]. Se référant ainsi à l'utilisation courante du terme

---

[653] Bertoia, C. et Drakich, J. (1993). *Op. cit.*, p. 593.
[654] *Ibid.*, p. 597.
[655] *Ibid.*, p. 598, 600, 601 et 608. Pour l'Australie, voir : Kaye, M. et Tolmie, J. (1998b). Fathers' right groups in Australia and their engagement with issues in family law. *Australian Journal of Family Law*, *12*(5), 1-49, p. 21.
[656] DeKeseredy, W. S. (1999). *Op. cit.*, p. 1259.
[657] Devreux, A.-M. (2009). « Le droit, c'est moi. » Formes contemporaines de la lutte des hommes contre les femmes dans le domaine du droit. *Nouvelles Questions Féministes*, *28*(2), p. 49.
[658] Gory, G. (2011). *Op. cit.*, p. 140.
[659] *Ibid.*, p. 142.
[660] Crowley, J. E. (2009). *Op. cit.*, p. 745.

« égalité [661]», la rhétorique du retournement étend la notion à d'autres situations, soit celle des hommes qui vivraient, comme les femmes, des inégalités sociales[662]. Dit autrement, cette rhétorique véhicule une version simplifiée du terme égalité approprié par les antiféministes[663] pour « legitimate their lobbying efforts on behalf of increasing the power and control available to fathers after divorce[664] ». Selon les stades de développement du masculinisme au Québec, l'appropriation du concept d'égalité et son renversement par les masculinistes répondent aux transformations tactiques de la période survenues autour des années 2010; période où aux accusations virulentes à l'endroit du mouvement féministe font place des propos sur la santé des hommes et leur souffrance[665].

En reprenant l'analyse de la politologue Jocelyn E. Crowley, j'avance que l'appropriation masculiniste du concept « d'égalité », tout comme le discours sur la

---

[661] D'autres universitaires ont aussi largement traité du procédé rhétorique plus spécifique de renversement/retournement du concept d'égalité. Les États-unien.ne.s Gwyneth I. Williams et Rhys H. Williams abordent la question en utilisant le concept de « rhetoric frame » et reprennent la définition de « frame » que proposent Snow et Benford pour désigner « a device that simplifies and condenses the world out there by selectively punctuating and encoding objects, situations, events, experiences, and sequences of actions within one's present or past environment ». Selon ces chercheuses, la notion d'égalité est reprise pour produire un « master frame », soit un cadre général dans lequel s'inscrivent les actions collectives du contremouvement. Privilégiant pour ma part le terme de rhétorique plutôt que celui de cadre, « frame » ou « rhetoric frame », cela ne m'empêche nullement par ailleurs de souligner les liens entre les procédés rhétoriques et le « cadrage ». Ce procédé adopte une logique mise en évidence par Erin Steuter dans sa discussion sur l'utilisation de la notion de « choix » par des organisations anti-choix dont le R.E.A.L Women. Ce qui revient à constater que les antiféministes reprennent des mots, des notions que le mouvement initial est parvenu à diffuser largement et qui font l'objet d'un consensus social dans l'espace public. « Choix » et « égalité » sont, en effet, deux concepts du mouvement des femmes largement acceptés et repris par un large public (politiciens, médias, etc.). Williams G. I. et Williams, R. H. (1995). *Op. cit.*, p. 191 et 209; Steuter, E. (1992). Women Against Feminism: An Examination of Feminist Social Movements and Anti-feminist Countermovements. *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, *29*(3), p. 301.

[662] Perelman, C. et Olbrechts-Tyteca, L. (2008). *Op. cit.*, p. 187.

[663] Le constat est le même pour la rhétorique du « droit » des pères qui est « a euphemism for male privilege within the family and the stratified gender system generally ». Arendall, T. (1992). The social self as gendered: Masculinist discourse of divorce. *Symbolic Interaction*, *15*(2), 151-181, p. 168. Voir aussi : Dragiewicz, M. (2008), *Op. cit.*, p. 127.

[664]Bertoia, C. et Drakich, J. (1993). *Op. cit.*, p. 593.

[665] Le phénomène est le même en Australie selon Salter, M. (2016). Men's rights or men's needs? Anti-feminism in Australian men's health promotion. *Canadian Journal of Women and the Law*, *28*(1), 69-90.

« santé des hommes » participe du même procédé de *boundary-push back*, sur lequel j'aurai l'occasion de revenir au chapitre 7 et 8. En analysant la rhétorique des groupes de pères américains, Jocelyn E. Crowley observe que ce contremouvement ne cherche pas à condamner le discours féministe sur les violences faites aux femmes puisqu'il estime qu'il s'agit d'un discours consensuel au sein de la société américaine. Pour s'en prendre aux féministes, les groupes de pères sur lesquels elle a enquêté vont plutôt s'appuyer indirectement sur la notion d'égalité afin de montrer qu'ils sont composés d'acteurs raisonnables, puisqu'ils sont pour l'égalité. Après coup, les militants laissent entendre que le mouvement féministe se trompe de cible ; sa définition de l'adversaire les identifiant injustement comme des ennemis[666].

Le recours à l'anecdote constitue également un procédé rhétorique efficace pour produire un effet de retournement, notamment de la notion de victimisation qui devient celle des hommes[667]. Le récit d'un seul homme ayant souffert des conséquences d'une relation tumultueuse sera ainsi utilisé par les médias pour soutenir des positions mises de l'avant par des groupes de pères, mais aussi, dans le cas de l'Australie, pour leur lobbying visant à obtenir une réforme de la loi sur le divorce et la garde des enfants jugée trop favorable aux femmes[668]. À propos de l'efficacité de ce procédé lié à la rhétorique du retournement, Miranda Kaye et Julia Tolmie notent que l'utilisation de l'anecdote provoque une réponse émotionnelle de la part du récepteur ou de la réceptrice[669], ce qui coïncide avec la recherche d'empathie pour favoriser l'adhésion à la cause ou à l'argumentaire. Dans des médias, poursuivent les auteures, l'utilisation d'anecdotes appartenant au registre des

---

[666] Les caractéristiques détaillées du *enemy boundary creep* recoupent les éléments vus précédemment, soit : les accusations voulant que les féministes prétendent que tous les hommes sont violents, la question des analyses féministes erronées et celle voulant que les féministes aient infiltré les instances gouvernementales. Pour plus de détails, voir : Crowley, J. E. (2009). *Op. cit.*, p. 737-739.
[667] Kaye, M. et Tolmie, J. (1998a). *Op. cit.*, p. 175.
[668] *Ibid.*
[669] *Ibid.*, p. 176. Même constat pour l'utilisation du concept d'égalité qui favorise une réponse émotionnelle: Williams G. I. et Williams, R. H. (1995). *Op. cit.*, p. 194.

« histoires d'horreur » fait craindre que la personne qui reçoit le récit l'interprète comme relevant d'une généralité[670].

À la suite de la politologue Émilie Saint-Pierre, j'observe d'autres procédés rhétoriques qui s'arriment à l'utilisation d'anecdotes et qui s'imbriquent dans le contenu rhétorique du retournement de la victimisation, telles que la « désinformation[671] » et la « simplification abusives[672]». Par exemple, une informatrice raconte que des masculinistes utilisent des études portant sur la violence dans les couples lesbiens pour affirmer que les femmes sont aussi violentes que les hommes (Q1-ATR8)[673]. À propos de la désinformation, Émilie Saint-Pierre précise que « certains masculinistes justifient leurs actions en niant et en déformant la réalité par un processus de déresponsabilisation/surresponsabilisation, blâmant les femmes et les féministes d'être la cause de la souffrance masculine[674] ».

Mon enquête révèle trois autres contenus rhétoriques qui rejoignent celle du retournement pour former l'ensemble de la tactique rhétorique. Il s'agit de la rhétorique de la rationalité, du caméléon et du « diviser pour mieux régner[675] ». À propos de *la « rhétorique de la rationalité*[676] *»*, elle prend appui sur la naturalisation des rapports sociaux ou sur la face idéelle du rapport matériel d'appropriation selon les termes de Colette Guillaumin. L'idée de Nature fait, en effet, figure d'argument

---

[670] Kaye, M. et Tolmie, J. (1998a). *Op. cit.*, p. 177.
[671] Voir également : DeKeseredy, W. S. (1999). *Op. cit.*, p. 1268.
[672] Saint-Pierre, É. (2015). Lorsque des actions masculinistes ciblent des féministes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 267-294). Montréal: remue-ménage, p. 273.
[673] Ce qu'observe Susan Boyd dans Boyd, S. B. (2002). *Op. cit.*, p. 278.
[674] Saint-Pierre, É. (2015). *Op. cit.*, p. 272.
[675] Distincte de « distinguer pour séparer » qui renvoie à la distinction entre les différents types de violences (sexuelle, conjugale, etc.) sans lien avec le continuum qui les unit. Romito, P. (2006). *Un silence de mortes: la violence masculine occultée*. Paris : Syllepse, p. 147.
[676] Terme repris de Gwyneth I. Williams et Rhys H. Williams (1995) dans "All we want is equality" : Rhetorical framing in the fathers' rights movement. [Chapitre de livre]. Dans J. Best (dir.), *Images of Issues: Typifiying Contemporary Social Problems* (p. 191-212). New York, NY: Aldine de Gruyter, p. 207.

d'autorité pour les masculinistes qui font parfois usage d'un arsenal « anthropomorphisant [677] », comparant généralement les sociétés humaines, figées et idéalisées, aux comportements des grands singes[678]. L'idée de Nature est dès lors associée à la « Science », aux « Savoirs », tandis que les féministes sont « bien connues pour être passionnelles[679] ». Sans être le propre des seuls masculinistes, la rhétorique de la rationalité reproduit les clivages dichotomiques entre émotions (féminin) et raisons (masculin) et subjectivité (féminin) et objectivité (masculin). Autrement dit, ce que Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca nomment « l'empire d'un objectivisme abstrait » procède d'une séparation entre les « énoncés intégrés dans un système scientifique » et les passions[680]. Par exemple, tout en qualifiant les critiques à l'endroit de l'aliénation parentale de « réactions idéologiques », le psychologue Hubert Van Gijseghem fait régulièrement usage de l'idée de Nature comme argument d'autorité, lorsqu'il défend la thèse de l'aliénation parentale en prétendant qu'elle s'appuie sur des données « bien connues et rigoureusement documentées », en opposition aux réactions hostiles de « nature idéologique et, de ce fait, d'autant plus émotives et acerbes[681] ».

Contrairement à ce que prétend Hubert Van Gijseghem, le psychiatre français Gérard Lopez démontre le caractère non scientique du SAP fondé essentiellement sur des articles « polémiques, des points de vue personnels, des descriptions cliniques d'un petit nombre de cas d'échantillons ». Il ajoute que, « [l]a majorité des études avaient en effet de faibles échantillons, pas de groupe témoin ou ne s'appuyant que sur le point de vue du parent rejeté », tandis que les expert.e.s responsables des

---

[677] Romito, P. (2006). *Op. cit.*, p. 145.
[678] Voir par exemple : Dallaire, Y. (2001). *Homme et fier de l'être*. Québec : Option santé.
[679] Romito, P. (2006). *Op. cit.*, p. 142.
[680] Perelman, C. et Olbrechts-Tyteca, L. (2008). *Op. cit.*, p. 80.
[681] Van Gijseghem, H. (2010). L'irréductible résistance au concept de l'aliénation parentale. *Revue de psychoéducation, 39*(1), p. 89 et p. 91.

modifications du DSM ont refusé « d'inclure le SAP/AP dans le DSM 5, faute de preuves scientifiques suffisantes[682] ». De plus, comme l'observe Guillaume Gory :

> [l]a définition du féminisme par le discours masculiniste comme idéologie est un phénomène classique, lié à leur participation à un même espace conflictuel : il permet de dire, au nom de prétentions scientifiques, que les ennemi.e.s politiques se regroupent autour d'idées qui n'ont rien à voir avec la réalité, mais n'en sont qu'une interprétation subjective[683].

Pour illustrer ce point de vue, tournons-nous vers André Ledoux qui, dans son ouvrage sur la crise de la masculinité, avance que le féminisme est une idéologie et que « le malheur de toute idéologie, c'est de travestir la réalité, car elle ne représente que les croyances ou les idées d'un groupe social *sans rapport objectif* avec ce qui peut se passer réellement[684] ». Enfin, en termes de référents stratégiques, cette rhétorique permet de dissuader les gens d'adhérer aux idées féministes ou de neutraliser les actions du mouvement féministe.

La rhétorique du caméléon consiste quant à elle à camoufler son adhésion au discours antiféministe. Cette dernière est souvent repérable dans les arguments débutant par la phrase « je ne suis pas antiféministe, mais… ». Comme le note une féministe interrogée, sur les tables de concertation en violence conjugale, « [c]e n'est pas le genre de place [où] ils vont nécessairement trop s'afficher non plus. Je pense […] qu'il y a un côté très stratégique dans [leur manière d'argumenter] » (Q6-RT3). Se distancier de certains antiféministes, sans jamais les nommer, permet à certains masculinistes de prétendre développer un discours critique « mais pas antiféministe »; un discours sur la crise de la masculinité qui ne soit pas antiféministe. C'est entre

---

[682] Lopez, G. (S.d.). *Analyse éthique du syndrome d'aliénation parentale (SAP) ou aliénation parentale (AP)*. Laboratoire d'éthique médicale et de médecine légale. Université Paris-Descartes. Récupéré de http://www.lenfantdabord.org/wp-content/uploads/2011/06/SAP-AJ-Famille.pdf

[683] Gory, G. (2011). *Op. cit.*, p. 118.

[684] Je souligne. Ledoux, A. (2009). *De l'homme en crise à l'homme nouveau : Essai sur la condition masculine*. Québec : Option Santé, p. 31-32.

autres le cas d'André Ledoux, qui se distancie d'un « mauvais » masculinisme, le « masculinisme radical », qu'il qualifie d'antiféminisme[685].

À l'évidence, la tactique du caméléon sert la stratégie de persuasion, sans pour autant lui être exclusive. Espérer convaincre de la validité de son point de vue, permet d'autant plus de persuader des « dérives » du féminisme et plus précisément d'un féminisme jugé radical qui aurait « marqué les hommes », dont « plusieurs s'en remettent difficilement, et ce, sans le crier sur les toits[686] ». À l'inverse, il adopterait une « bonne » posture masculiniste, un « masculinisme de bon aloi [687]», tentant du même coup, une réappropriation sémantique du terme masculinisme majoritairement associé à de l'antiféminisme. Dans le même ordre d'idée, « [p]lus le préjugé contre le groupe est défavorable, plus l'exception semble difficile à concevoir, plus les membres du groupe qui ne désirent pas tomber sous le coup de la condamnation générale, devront œuvrer pour qu'on leur reconnaisse ce statut exceptionnel[688]». Par conséquent, il devient possible de formuler l'hypothèse que ce procédé de mise à distance est une innovation en réaction aux tactiques féministes consistant à nommer et dénoncer l'antiféminisme et le masculinisme. Comme André Ledoux le dit lui-même, « le masculinisme radical n'a pas bonne presse[689]».

Comme son nom l'indique, *la rhétorique du diviser pour mieux régner* divise les féministes entre elles en vue d'éviter de s'identifier ou de se faire identifier comme antiféministe[690]. Elle procède de la même logique de division que la tactique du caméléon, mais cette fois-ci en distinguant les féministes ne posant pas problème

---

[685] *Ibid.*, p. 62.
[686] Ledoux, A. (2009). *Op. cit.*, p. 62.
[687] *Ibid.*, p. 80.
[688] Perelman, C. et Olbrechts-Tyteca, L. (2008). *Op. cit.*, p. 439.
[689] Ledoux, A. (2009). *Op. cit.*, p. 86.
[690] Il s'agit d'une tactique du ressac (*backlash)*, telle qu'observée par Jane Mansbridge et Shauna L. Mansbridge, J. et Shames, S. L. (2012). Vers une théorie du *backlash* : la résistance dynamique et le rôle fondamental du pouvoir. (C. St-Hilaire, trad.). *Recherches féministes*, *25*(1), 151-162, p. 156.

des autres, à savoir les féministes jugées radicales. Ce procédé est bien expliqué par une répondante qui constate que son groupe appartient à un secteur du mouvement féministe qui semble plus épargné par les critiques antiféministes, considérant que l'étiquette « radicale » ne leur est pas accolée (Q1-ATR12). La rhétorique du diviser pour mieux régner divise également le mouvement féministe en ciblant un secteur du mouvement féministe qui pose problème. De fait, les masculinistes s'en prennent particulièrement au secteur du mouvement féministe qui milite contre les violences faites aux femmes, l'accusant d'être trop influent. Cette observation est corroborée par Susan B. Boyd qui ajoute que « [t]he first mechanism employed by fathers' right advocates was to paint a negative picture of the type of feminism that is supposedly influential in Canada[691] ».

Cela dit, opérer un tri entre les bonnes et les mauvaises féministes est un exercice aléatoire qui varie selon les groupes et selon les militants masculinistes, sans compter que les mauvaises féministes semblent toujours plus nombreuses que les bonnes[692]. En y regardant de plus près, les « bonnes féministes » seraient celles qui adoptent parfois des éléments du discours des antiféministes. Guillaume Gory donne pour exemple Élisabeth Badinter, philosophe française qui critique les dérives du féminisme dans son ouvrage *Fausse route*[693]. André Ledoux fait quant à lui souvent référence à Denise Bombardier et à son livre *La déroute des sexes* qui attribue explicitement celle-ci aux « abus » du féminisme[694]. Dans cette optique, les « bonnes » féministes font figure de *Pod feminists*, selon l'expression utilisée par

---

[691] Boyd, S. B. (2002). *Op. cit.*, p. 270.
[692] Dumont, M. (2010). Cent ans d'antiféminisme. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais, F. Dupuis-Déri, L. Kurtzman et D. Payette (dir.), *Retour sur un attentat antiféministe: École polytechnique de Montréal, 6 décembre 1989* (p. 19-30). Montréal : remue-ménage, p. 27 ; Gory, G. (2011). *Op. cit.* p. 119.
[693] *Ibid.*, p. 120.
[694] Ledoux, A. (2009). *Op. cit.*

Susan Faludi pour désigner les femmes antiféministes qui s'identifient au féminisme dans les médias afin de faire valoir leur discours antiféministe[695].

En séparant les bonnes féministes des mauvaises, cette rhétorique permet aux masculinistes de se présenter non pas comme des antiféministes, mais comme des critiques d'un certain féminisme. Au final, « [l]es gens font très attention pour ne pas [...] reprendre les termes [chers aux antiféministes]. Ils ne vont pas reprendre ce discours-là. Mais dans leur attitude, dans leur réponse, on le sent derrière » (Q6-RT8). Enfin, la rhétorique du diviser pour régner, tout comme la rhétorique du caméléon, serait née des suites des répliques féministes à l'endroit des masculinistes selon une répondante :

> [t]u sais, tu peux plus attaquer comme ça, n'importe qui. Parce que le mouvement féministe s'organise et se défend. Il y a eu des événements, il y a eu des listes de noms de femmes qui étaient menacées et, tu sais, il y a des actions concrètes qui ont été prises contre ces menaces-là [...] Donc, ça fait aussi que tu ne peux plus attaquer le mouvement de la même façon. J'ai l'impression que le « diviser pour mieux régner » s'applique. On va diviser pour mieux régner, on va attaquer un petit peu là, un petit peu là [...] Je trouve que maintenant [en 2010], j'ai l'impression que les attaques sont plus ciblées en proportion plus petite. C'est plus difficile (Q4-ATR8).

Témoignant des transformations du répertoire tactique des masculinistes qui sont forcés de s'adapter aux contrecoups des féministes, cette participante souligne du même coup le caractère dynamique de la relation conflictuelle.

Pour mieux diffuser les divers contenus rhétoriques, les masculinistes auront souvent recours à la **tactique de diffusion**. Les féministes l'ont bien compris. En

---

[695] Susan Faludi utilise ce terme en référence au film *Invasion of the Body Snatchers* qui présente un village envahi par les « pods » qui pénètrent les corps humains laissant croire que la personne est humaine. La métaphore sert à désigner l'invasion des femmes dans les médias américains qui présentent une « apparence féministe ». Pour une analyse plus approfondie voir : Hammer, R. (2002). *Antifeminism and Family Terrorism : A Critical Feminist Perspective*. Lanham, MD: Rowman & Littlefield publishers, p. 22-24.

discutant des objectifs des antiféministes, elles estiment que les masculinistes cherchent à « véhiculer leurs idées », « se faire connaître » et même « se faire valoir » (Q2-ATR14). La tactique de diffusion vise la population du Québec, mais aussi celle de l'Europe, de l'Australie et de l'Amérique du Nord grâce à leur réseau au sein duquel des militants tentent de

> faire pénétrer leurs idées dans diverses sociétés et oui, grâce maintenant aux moyens de communication, c'est beaucoup plus facile de fédérer, d'organiser ces pensées, ces actions-là. Fathers 4 Justice est actif dans plusieurs pays, puis a fait plusieurs manifestations (Q3-ATR10).

La tactique de diffusion se matérialise non seulement à travers des blogues[696] ou dans le cadre de manifestations, elle mène parfois à la publication de livres tels que *300 000 femmes battues y avez-vous cru*[697] *?*. Cet ouvrage dénonce notamment l'injustice dont seraient victimes les hommes en matière de fausses allégations de violence conjugale. Il représente l'outil de diffusion le plus souvent nommé par les répondantes qui s'inquiètent de la portée de son contenu, car, « au niveau des chiffres, c'est tellement mal utilisé [le livre] est un exemple concret, un refus de croire que [la violence envers les femmes est] une problématique sociale patriarcale » (Q3-RT9).

Un autre médium de diffusion dénoncé par les féministes interrogées est celui de la production de films et de capsules vidéo. À titre d'exemples, la diffusion à Radio Canada en février 2005 du film *La machine à broyer les hommes* de Serge Ferrand, qui défend la thèse voulant que les pères soient discriminés par les tribunaux de la famille, ou encore la présentation par les cinémas Guzzo du clip de Fathers 4 justice. Dans la foulée de la mobilisation féministe contre cette publicité qui

---

[696] Depuis quelques années, les réseaux sociaux remplacent souvent les blogues qui sont moins investis. Voir à ce sujet : Labarre, S. (2015). Les féministes, les réseaux sociaux et le masculinisme : guide de survie dans un *no woman's land.* [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 163-182). Montréal: remue-ménage, p. 163-182.

[697] Brooks, F., Dupuy, G., Boucher, J.-C., Gagnon, J.-P., Bilodeau, L., Lérétik, B. et Trottier, J.-P. (2010). *300 000 femmes battues y avez-vous cru ?* Québec : éditions Café Crème.

s'ensuivit, une militante féministe s'est vue menacée par le propriétaire de porter l'affaire devant les tribunaux sous prétexte de diffamation, si elle ne cessait pas ses activités (Q4-ARR13). Une telle réaction illustre bien le fait qu'une tactique est rarement utilisée seule; ici, pour contrer la riposte féministe, la tactique juridique suit celle de la diffusion.

Nombreuses sont les répondantes qui constatent que les médias ont le pouvoir de faciliter ou non la diffusion des thèses masculinistes. Ce qui inquiète cette informatrice, c'est que les masculinistes « obtiennent des fonds pour faire des films, etc. Donc, effectivement, il y a un pouvoir. Ils ont un pouvoir en termes de paroles » (Q6-ATR7). Les médias écrits, les radios et plus encore « les radios poubelles », qui colportent « une vision antiféministe » (Q1-ATR19), ainsi que les tribunes libres, voire les lignes ouvertes sont des espaces médiatiques utilisés par des masculinistes « depuis une quinzaine d'années » (Q3-RT5). En tel cas, l'attirance des médias pour les idées masculinistes relève, selon une répondante, de l'impression de « nouveauté » qu'ont les journalistes : « on dirait qu'à chaque fois qu'ils [les masculinistes] sortent dans les médias, les médias font comme : "Ah mon Dieu, c'est nouveau ce discours" [...]. Puis ils leur donnent plein, plein de place » (Q5-ATR18). Il s'agit d'une impression de nouveauté qui prend appui sur le contexte de production médiatique intéressée par une « information spectacle », déplore cette répondante (Q11-ARR5); un constat que complète une autre répondante en précisant que la tactique de diffusion est utilisée précisément lors des émissions où il est question de violence faite aux femmes (Q3-RT1)[698].

Mais la diffusion du discours antiféministe ne se limite pas aux manifestations et divers médias. Elle s'observe dans divers milieux, même ceux jugés progressistes

[698] L'étude d'Émilie Goulet confirme la présence de discours masculinistes dans les médias. Goulet, É. (2010). *Comment comprendre les transformations du mouvement des femmes au Québec? Analyse des répercussions de l'antiféminisme*. (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal.

tels que le mouvement étudiant et le mouvement syndical, en passant par les cégeps et les universités. Les discours masculinistes sont aussi diffusés dans les milieux de l'enseignement collégial et universitaire, comme le laisse transparaître les notes du cours « Psychologie de l'adolescence » à l'Université de Sherbrooke en 2015. Dans la photo reproduite ci-après, on y retrouve les thèmes récurrents du discours masculiniste, tels « les garçons modernes ont un problème d'identité » la « démission/silence/culpabilité face aux revendications féministes » et la « féminisation de la société ».

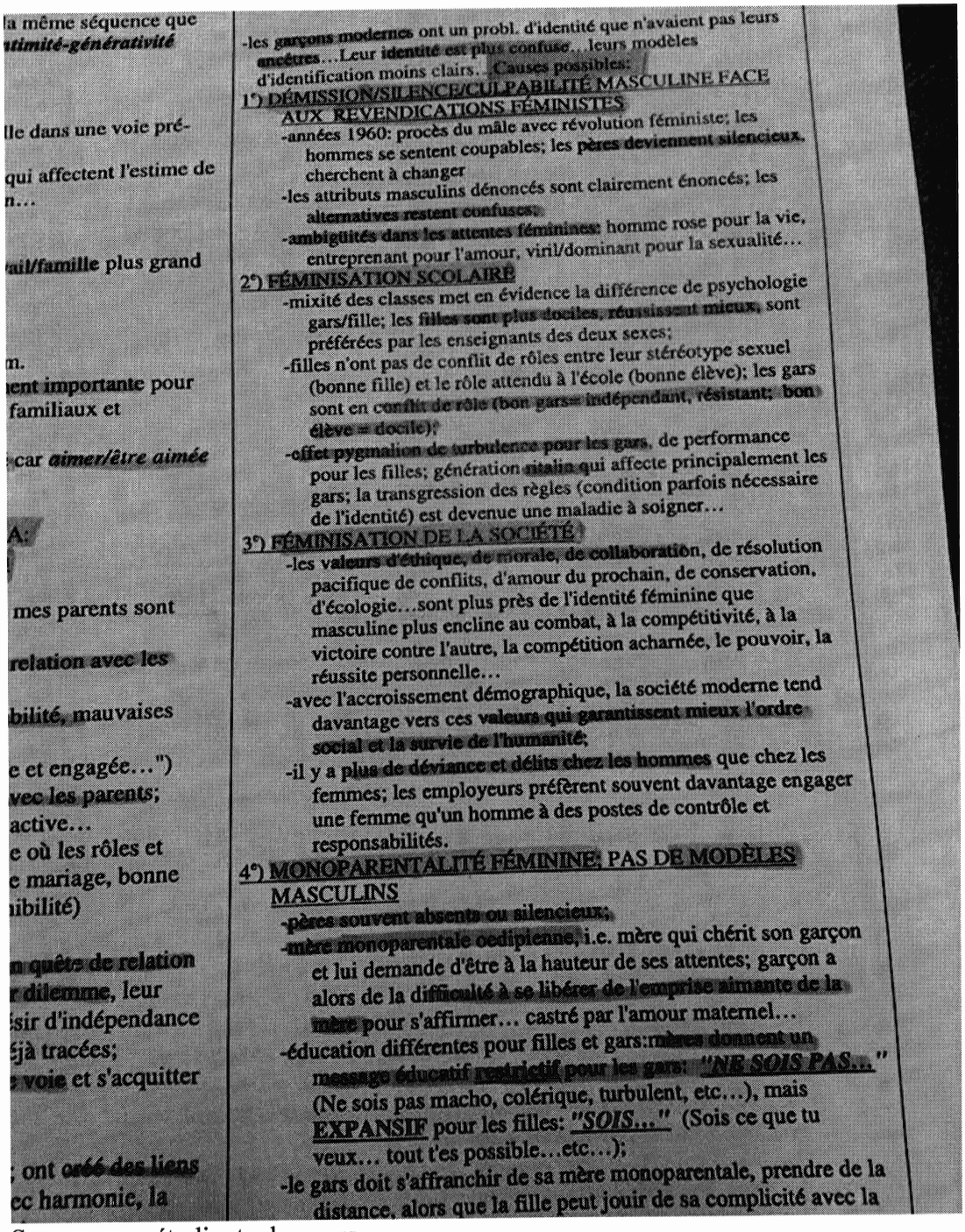

la même séquence que
timité-générativité

lle dans une voie pré-

qui affectent l'estime de
n…

ail/famille plus grand

m.
ent importante pour
familiaux et

car *aimer/être aimée*

A:

mes parents sont

relation avec les

bilité, mauvaises

e et engagée…")
vec les parents;
active…
e où les rôles et
e mariage, bonne
ibilité)

n quête de relation
r dilemme, leur
sir d'indépendance
éjà tracées;
voie et s'acquitter

ont créé des liens
cc harmonie, la

-les garçons modernes ont un probl. d'identité que n'avaient pas leurs ancêtres…Leur identité est plus confuse…leurs modèles d'identification moins clairs…Causes possibles:

1°) DÉMISSION/SILENCE/CULPABILITÉ MASCULINE FACE AUX REVENDICATIONS FÉMINISTES
-années 1960: procès du mâle avec révolution féministe; les hommes se sentent coupables; les pères deviennent silencieux, cherchent à changer
-les attributs masculins dénoncés sont clairement énoncés; les alternatives restent confuses;
-ambiguïtés dans les attentes féminines: homme rose pour la vie, entreprenant pour l'amour, viril/dominant pour la sexualité…

2°) FÉMINISATION SCOLAIRE
-mixité des classes met en évidence la différence de psychologie gars/fille; les filles sont plus dociles, réussissent mieux, sont préférées par les enseignants des deux sexes;
-filles n'ont pas de conflit de rôles entre leur stéréotype sexuel (bonne fille) et le rôle attendu à l'école (bonne élève); les gars sont en conflit de rôle (bon gars= indépendant, résistant; bon élève = docile);
-effet pygmalion de turbulence pour les gars, de performance pour les filles; génération ritalin qui affecte principalement les gars; la transgression des règles (condition parfois nécessaire de l'identité) est devenue une maladie à soigner…

3°) FÉMINISATION DE LA SOCIÉTÉ
-les valeurs d'éthique, de morale, de collaboration, de résolution pacifique de conflits, d'amour du prochain, de conservation, d'écologie…sont plus près de l'identité féminine que masculine plus encline au combat, à la compétitivité, à la victoire contre l'autre, la compétition acharnée, le pouvoir, la réussite personnelle…
-avec l'accroissement démographique, la société moderne tend davantage vers ces valeurs qui garantissent mieux l'ordre social et la survie de l'humanité;
-il y a plus de déviance et délits chez les hommes que chez les femmes; les employeurs préfèrent souvent davantage engager une femme qu'un homme à des postes de contrôle et responsabilités.

4°) MONOPARENTALITÉ FÉMININE; PAS DE MODÈLES MASCULINS
-pères souvent absents ou silencieux;
-mère monoparentale oedipienne, i.e. mère qui chérit son garçon et lui demande d'être à la hauteur de ses attentes; garçon a alors de la difficulté à se libérer de l'emprise aimante de la mère pour s'affirmer… castré par l'amour maternel…
-éducation différentes pour filles et gars:mères donnent un message éducatif restrictif pour les gars: *"NE SOIS PAS…"* (Ne sois pas macho, colérique, turbulent, etc…), mais EXPANSIF pour les filles: *"SOIS…"* (Sois ce que tu veux… tout t'es possible…etc…);
-le gars doit s'affranchir de sa mère monoparentale, prendre de la distance, alors que la fille peut jouir de sa complicité avec la

Source : une étudiante du cours.

La tactique de diffusion semble à ce point répandue qu'une féministe interrogée note la propagation des idées masculinistes chez les participant.e.s à diverses formations qu'elle dispense sur la violence contre les femmes ainsi que les effets d'une telle « normalisation » des idées masculinistes sur les formatrices; aspect que j'aborderai plus loin (Q6-ATR2).

5.3.2. Les tactiques ciblant les féministes et les femmes

Selon Mayer N. Zald et Bert Useem [699], **la surveillance** s'avère une tactique de premier plan pour créer des dommages à l'autre mouvement[700]. Dans le cas du contremouvement antiféministe, elle prend essentiellement forme dans la surveillance des activités des organisations féministes, en général, et de certaines féministes, en particulier. Les participantes notent : l'identification de maisons d'hébergement aux adresses confidentielles, la surveillance des activités des groupes, les demandes en vertu de la Loi d'accès à l'information des montants des subventions accordées, des curriculum vitae des intervenantes, des rapports annuels, etc. L'enquête d'Émilie Saint-Pierre révèle que l'application de cette tactique provoque indéniablement des bris d'anonymat préjudiciables : « [s]ur certains [sites Internet], l'affichage des codes postaux de maisons d'hébergement avec les montants des subventions qui leur sont accordées, voire les adresses [...] met la sécurité et même la vie des femmes en danger[701] ».

Les demandes d'accès à l'information ont été très souvent mentionnées par les féministes interrogées. Des antiféministes exigent le « nombre exact des vraies victimes d'agression sexuelle » de même qu'ils contestent la compétence des

[699] Useem, B. et Zeld, M. N. (2009). *Op. cit.*, p. 286; Zald, M. N. et Useem, B. (2009). *Op. cit.*, p. 261.
[700] Zald, M. N. et Useem, B. (1982). *Op. cit.*, p. 21.
[701] Saint-Pierre, É. (2015). *Op. cit.*, p. 274.

intervenantes[702] (Q2-RT10a; Q12-RT10a). D'anciennes agences liées au ministère de la Santé et des Services sociaux se sont fait demander les plans des projets subventionnés, le montant des subventions « parce que [des masculinistes] considèrent qu'on perpétue des stéréotypes, des jeunes garçons, jeunes filles » (Q1-ATR5). Dans un cas en particulier, « ils ont demandé systématiquement qui a travaillé là-dessus, qui sont les professeures qui y ont travaillé » (Q1-ATR5). Pour cette autre intervenante, les demandes d'accès à l'information à l'endroit des maisons d'hébergement et à l'endroit du Secrétariat à la condition féminine ont notamment pour but « de paralyser l'action gouvernementale » (Q1-ATR2). Ce constat est confirmé par une fonctionnaire qui souligne que la récurrence des demandes d'accès à l'information était telle que « même le ministère avait dû poser un geste assez rapidement pour intervenir en disant, même si c'est une demande d'accès à l'information, on ne transmet plus d'informations à ces groupes » (Q14-RT11). Pour tenir compte de ces abus, la Loi d'accès à l'information protège désormais des demandes jugées abusives les maisons hébergement et les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (Q1-ATR6a).

Dans certains cas, des masculinistes se font passer pour des livreurs de courriers et pénètrent dans les locaux d'un groupe pour leur demander les rapports annuels. Dans un autre cas, un homme s'est présenté au téléphone comme un policier, pour demander des informations sur un événement organisé par un groupe féministe[703]. Lorsqu'une intervenante a vérifié si l'individu était bel et bien un policier, elle s'est fait répondre par le poste de police qu'aucun policier de ce nom n'y travaillait[704]. Suite à cette affaire, les policiers ont jugé bon d'assurer une surveillance lors de

---

[702] Saint-Pierre, É. (2007). *Intimidations masculinistes : compilation de données recueillies entre février et mars 2007 auprès de groupes de femmes et féministes du Québec*. [Document non publié].
[703] Saint-Pierre, É. (2015). *Op. cit.*, p. 274.
[704] Saint-Pierre, É. (2007). *Op. cit.*

l'événement. À la vue de cette vigie policière, une voiture dans laquelle se trouvaient des hommes s'est approchée du lieu pour aussitôt prendre la fuite[705].

Enfin, plusieurs féministes interrogées disent se sentir constamment surveillées par des antiféministes. Certaines se font photographier, d'autres se font enregistrer contre leur volonté lors de conférences[706], une autre s'est fait suivre par un antiféministe connu à sa sortie de Radio-Canada et un homme a fait enquête pour connaître les noms des féministes qui avaient loué une salle pour un événement[707]. Certains des militants qui pratiquent la tactique de surveillance sont connus par les répondantes pour leur implication dans un groupe de pères tel « L'après-rupture qui surveille tout le temps ce que nos groupes font comme activités, puis ils décortiquent les activités des groupes » pour mieux les dénoncer (Q1-ATR12). Cette surveillance est perçue par nombre de féministes comme une forme d'intimidation, ou encore de contrôle, à l'image des conjoints violents qui contrôlent les dépenses et les faits et gestes de leur conjointe.

Moins coercitive que la tactique de surveillance, **la tactique de mise à l'écart** consiste à ignorer les expertises féministes dans des groupes de recherche ou dans des tables de concertation en violence conjugale ou sexuelle. Elle a notamment été utilisée au moment de la constitution du Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux, suite à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux en 2012[708]. Lors de leur création, les organisations nationales qui représentent des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugales n'avaient pas été invitées à siéger à ce comité en dépit de leur importante expertise en matière

---

[705] *Ibid.*
[706] Saint-Pierre, É. (2007). *Op. cit.*
[707] *Ibid.*
[708] Pour connaître les recommandations du Comité voir : S.a. (2012, 22 novembre). Drames familiaux : un comité recommande un meilleur dépistage des comportements à risque. *Radio-Canada*. Récupéré de http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2012/11/22/009-rapport-hoimcides-familiaux.shtml

d'homicides conjugaux[709]. Elles ont dû faire pression pour que la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec soit finalement conviée à se joindre au groupe (Q5-RT5).

Dans certains cas, des masculinistes font usage de **la tactique d'infiltration**. Comme son nom l'indique, elle consiste à infiltrer des milieux féministes en vue de nuire, neutraliser ou s'approprier les ressources du mouvement féministe[710]. Faisant usage d'une telle tactique, deux membres du groupe l'Action des nouvelles conjointes et des nouveaux conjoints du Québec ont siégé sur le conseil d'administration d'une organisation féministe. Selon les notes d'enquête d'Émilie Saint-Pierre :

> [e]n 2002, pendant environ 8 mois, deux membres du CA [d'un centre] faisaient partie de l'Action des nouvelles conjointes et tentaient de détourner la mission de l'organisme. Elles tenaient des discours [...] contraires aux valeurs de l'organisme, notamment sur l'attribution des pensions alimentaires[711].

Une répondante confirme que des masculinistes infiltraient les conseils d'administration, d'organismes communautaires ainsi que d'organismes autrefois proféministes qui dispensent des services aux hommes (Q1-ATR1). Selon d'autres témoignages, la tactique d'infiltration est aussi utilisée pour influencer des décisions politiques. Pour l'une d'elles, « ça fessait fort parce que tu te dis c'est dans l'appareil gouvernemental » (Q1-ATR6b). Par conséquent, la tactique d'infiltration ne vise pas que les féministes. Elle vise aussi des tiers au même titre que le lobbying abordé plus loin.

En s'inspirant d'entretiens menés auprès de féministes au Québec et en Belgique au sujet de l'antiféminisme, Francis Dupuis-Déri distingue trois espaces où

---

[709] Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. (5 juin 2012). *Comité d'experts sur les homicides familiaux*. Récupéré le 14 avril 2016 de http://maisons-femmes.qc.ca/?p=1471

[710] À la manière des groupes de pères étatsuniens. Crowley, J. E. (2009). *Op. cit.*, p. 737.

[711] Saint-Pierre, É. (2007). *Op. cit.*

les masculinistes sont actifs au sein de l'État soit : « 1) à la tête de l'État dans le gouvernement ou le parti au pouvoir [...], 2) dans la bureaucratie parmi les fonctionnaires, et enfin 3) dans les instances parapubliques et les espaces de représentation auprès de l'État[712] ». Une féministe « trouve de plus en plus qu'ils sont influents dans des positions de responsabilité au sein de l'État ». À preuve, ajoute-t-elle, « lors d'une rencontre avec un haut placé dans le développement économique [...] on se souciait davantage de l'état des garçons que des filles » (Q1-ATR19). Une ancienne haute fonctionnaire confirme les dires des répondantes au sujet de l'infiltration d'antiféministes dans l'appareil d'État : « si je pense à un plan d'action qui se concentrait davantage sur les hommes ou les besoins des hommes, bien ça ne vient pas des organismes communautaires ou de gars qui s'occupent d'autres gars, ça va venir justement du mouvement antiféministe » (Q5-ATR2). Une autre haute fonctionnaire abonde dans le même sens en parlant des masculinistes que l'on « voit dans les ministères, et je ne suis pas une tenante de la théorie du complot, je ne crois pas que les masculinistes ont envahi les ministères, mais chose certaine [ils sont là] » (Q4-ATR3). La tactique d'infiltration se répercute sur les « féministes d'État[713] », ajoute une répondante, « qui ont été prises à partie de façon très virulente, et après, tout à coup est apparu le discours : bien peut-être qu'il faudrait penser aux hommes si on parle d'égalité » (Q5-RT5).

Une quatrième tactique vise plus directement les féministes que la tactique d'infiltration. Il s'agit de **la tactique de la répression douce**, selon les termes empruntés à Myra Marx Ferree (*soft repression*[714]). À la différence de la répression dure (*hard repression*), que j'aborderai par la suite, la répression douce se distingue

---

[712] Dupuis-Déri, F. (2013). L'antiféminisme d'État. *Lien social et Politiques*, (69), p. 167.
[713] Qui désigne « l'intégration de féministes ou d'enjeux féministes dans les institutions étatiques, y compris les politiques publiques et sociales. » *Ibid.*, p. 163.
[714] Marx Ferree, M. (2005). Soft repression: Ridicule, stigma, and silencing in gender-based movements. [Chapitre de livre]. Dans C. Davenport, C. Mueller et H. Johnston (dir.), *Repression and Mobilization* (p. 138-155). Minneapolis, MN: University of Minnesota Press, p. 141; Mansbridge, J. et Shames, S. L. (2012). *Op. cit.*

par la « mobilization of nonviolent means to silent or eradicate oppositional ideas[715] ». Cette dernière englobe les pratiques qui « consiste[nt] à ridiculiser, stigmatiser et réduire au silence[716] » un adversaire. Au regard de mon enquête, la volonté de jeter le discrédit sur le mouvement des femmes a été relevée de nombreuses fois par les féministes interrogées sur les intentions ou les objectifs des actions antiféministes. Par exemple, la parodie, qui produit une contrefaçon d'un message en le travestissant, constitue « une tactique pour essayer de défaire les revendications féministes » (Q1-RT9). À ce sujet, les chansons du groupe féministe *GenRadical* ont fait l'objet de pastiches injurieux. Émilie Saint-Pierre explique que « [l]es noms du groupe et de leurs membres y sont modifiés par des jeux de mots tels que « demeurées », et « genrées de lesbiennes radicales », alors que leurs chansons sont tournées en ridicule de manière grossière : « [l]es vagins détraqués : la poésie de broute-minou avec le poil frisé pogné entre les dents[717] ».

Le dénigrement constitue une autre manière de discréditer la parole ou les actions d'une personne ou du groupe qu'elle représente. Invitée en même temps qu'un antiféministe à une émission de radio, une féministe témoigne qu'avant d'entrer en onde, l'antiféministe en question « ne m'a pas nécessairement agressée, sauf qu'il remettait tout en question » (Q1-ATR12) en commentant à haute voix sa lecture d'un article féministe. Son expérience fait écho aux propos du sociologue canadien Walter S. DeKeseredy qui dénonce aussi l'utilisation de termes tel que « féminazi [718] ». Les médias semblent le lieu préféré de la tactique de répression douce. Des féministes dénoncent les manœuvres consistant à investir systématiquement les rubriques de commentaires des médias ou à engorger les lignes ouvertes des médias lorsqu'une féministe participe à une émission d'affaires publiques. Le discrédit ou le dénigrement sont également utilisés dans les journaux

[715] Marx Ferree, M. (2005). *Op. cit.*, p. 141.
[716] Mansbridge, J. et Shames, S. L. (2012). *Op. cit.*
[717] Saint-Pierre, É. (2015). *Op. cit.*, p. 270-271.
[718] DeKeseredy, W. S. (1999). *Op. cit.*, p. 1268.

locaux, parfois lorsque ceux-ci annoncent les campagnes de collecte de fonds des groupes féministes ou encore les journées d'action contre les violences faites aux femmes. Une répondante dresse une liste des régions dans lesquelles ces mécanismes de la répression douce sont parmi les plus mobilisés, à savoir « Montérégie, Bas-Saint-Laurent, Sagueney-Lac-St-Jean et puis Lanaudière maintenant » (Q1-ATR5). Quant aux médias sociaux, ces derniers sont le lieu d'un déferlement antiféministe et de propos dénigrant qui en inquiètent plusieurs.

Qualifiés de « cybermasculinisme » par Sarah Labarre, les médias sociaux ouvrent en effet la porte au déploiement de **la tactique de répression dure** (*hard repression*[719]), allant des menaces jusqu'à des appels au viol[720]. Cette tactique utilise « le recours à la force (recours à la violence ou aux menaces[721]) » pour arriver à ses fins. Dans sa discussion des « réseaux sociaux comme arme » antiféministe, Sarah Labarre fournit divers exemples d'intimidation, dont le harcèlement[722]. Parmi les différentes pratiques de harcèlement visant les chercheures féministes travaillant sur la question des violences faites aux femmes, Walter S. DeKeseredy relève les « hate mail, anonymous phone calls and other means of instilling fear[723] ». Ces mêmes pratiques ont été identifiées par les répondantes.

Au palmarès de ces moyens mobilisés figurent les appels à la violence notamment sur Internet, l'intimidation physique, les entrées ou les tentatives d'entrée par effraction[724] dans des organismes féministes[725]. Au chapitre du harcèlement, on

---

[719] Marx Ferree, M. (2005). *Op. cit.*, p. 141.
[720] Labarre, S. (2015). *Op. cit.*, p. 165.
[721] Mansbridge, J. et Shames, S. L. (2012). *Op. cit.*, p. 156.
[722] Labarre, S. (2015). *Op. cit.*, p. 175.
[723] DeKeseredy, W. S. (1999). *Op. cit.*, p. 1269.
[724] Des antiféministes ont sonné à la porte d'un groupe féministe et ont demandé d'y entrer en criant à la discrimination. Lorsqu'il est demandé à l'un d'entre eux de quitter les lieux, il refuse. Ils sont deux à rôder autour du lieu pendant quelques minutes. Saint-Pierre, É. (2007). *Op. cit.*

retrouve le harcèlement professionnel, le harcèlement sur les réseaux sociaux, les attaques à la réputation et, plus important encore en termes de fréquence, les menaces envoyées par courriel ou par téléphone. Dans la foulée, une répondante se souvient qu'un homme mécontent d'une publicité visant la prévention de la violence conjugale l'a rejoint par téléphone pour lui faire savoir qu'il était « fâché à cause de ça, à cause des publicités et tout ça, il est vraiment fâché. Puis là écoute, il faut qu'on retire la publicité et si jamais il la revoit, il va faire quelque chose, mais il ne sait pas quoi encore, mais il est menaçant, là » (Q12-RT6).

Parfois, des antiféministes profèrent des menaces directes en appelant au domicile des féministes[726] ou encore sur leur lieu de travail. L'une d'elles relate la menace de voie de fait d'un homme qui l'a contacté par téléphone à son organisation,

> sous une fausse identité [...] et sachant qu'il me parlait, il m'a dit qu'il était temps que je cesse de revendiquer. Il a fait référence à une entrevue que j'avais accordée au journal et un bon nombre d'actions et de revendications que j'avais menées. Après quelques minutes d'échange [...] ces menaces devenaient de plus en plus claires. Il m'a donc menacé de venir me tabasser avec sa *gang*, disant qu'il savait où j'étais [...] Par la suite, on a reçu deux appels. Nous croyons qu'il s'agissait du même homme, et ce dernier tenait des propos assez haineux envers les femmes (Q1-ATR6b).

D'autres affirment se faire harceler, se font suivre ou interpeller dans la rue en tant que féministes. Une intervenante raconte avoir été en quelque sorte « prise en otage. [...] C'était un monsieur connu : après Polytechnique, au début des années 1990, il s'est présenté dans un autre [organisme] en treillis militaire avec un fusil. Il avait à peine 20 ans à l'époque » (Q14-RT14). Il arrive que la répression dure prenne la

---

[725] Mon corpus confirme les données recueillies par Émilie Saint-Pierre. Par exemple, un homme a bousculé une femme qui sortait d'un immeuble qui abrite des groupes féministes pour s'y introduire et déposer une vidéo. *Ibid.*

[726] Certains antiféministes téléphonent durant la nuit.

forme de menace de perturbations ou de perturbations d'événements féministes[727], notamment lors des assemblées générales. Une répondante se rappelle également avoir été menacée de voie de fait lors d'une formation professionnelle (Q3-RT2).

Dans certains cas, la tactique de répression dure prend la forme de vandalisme, dont les graffitis qui ont été faits devant la Maison Parent-Roback[728] ou le bris de fenêtre d'un organisme, alors que des menaces de mort ont été adressées à plus d'une féministe ou organisation féministe. À titre d'exemple, le militant de Fathers 4 Justice, Hermil Lebel[729], a envoyé des courriels disant que « si le féminisme continue comme ça, il va y avoir d'autres Marc Lépine[730]». Par souci de préserver l'anonymat de même que la sécurité des répondantes, j'ai décidé d'illustrer la forme que peut prendre la tactique d'intimidation en reproduisant une capture d'écran d'une menace qui m'a été personnellement adressée à mon courriel professionnel de l'UQAM, le 30 mars 2016.

---

[727] Des militants masculinistes ont d'abord invité des « sympathisants » à se présenter à un lancement féministe. « Un message cultivant l'ambiguïté quant à leurs intentions avait été ajouté : "Apporter votre gang de ball, administration de fessées en fin de soirée". ». Une fois sur place, ils se sont vu refuser l'entrée par des militantes féministes qui leur ont bloqué le passage avec l'autorisation du propriétaire ou gérant du lieu. Ils ont appelé la police se disant victimes de discrimination sexiste et de voie de fait, parce qu'un programme de la soirée, pris sans autorisation, leur avait été retiré des mains. Ils ont également contacté les pompiers « affirmant faussement que la salle ne possédait pas d'issues de secours et que le nombre de personnes dans l'assistance dépassait la capacité règlementaire, alors que tout était conforme aux règlements de sécurité. [...] Ces derniers ont été refoulés par la police, mais sont demeurés postés à l'extérieur pendant un long moment. L'enquête policière qui s'est ouverte suite à leur demande a conclu que leur plainte était non fondée ». Saint-Pierre, É. (2015). *Op. cit.*, p. 269-270.

[728] Qui regroupe plusieurs organismes féministes. Un graffiti disait que les féministes ont « investi » les systèmes judiciaires pour la garde des enfants. Il y avait un dessin d'une femme avec deux enfants ainsi qu'un homme seul qui pleure. Saint-Pierre, É. (2007). *Op. cit.*

[729] Hermil Lebel a été reconnu coupable de harcèlement contre son ancienne conjointe. Desjardins, C. (2006, 15 février). La prison pour un membre de Fathers-4-Justice. *La Presse*. Récupéré de http://collections.banq.qc.ca:81/lapresse/src/pages/2006/02/15/A/82812_20060215LPA29.pdf

[730] Saint-Pierre, É. (2007). *Op. cit.*

Salut La mule, ça va ?? Vous savez que le féminisme c'est de la marde ? je vous explique :

Vous êtes des putains frustrées, de la marde de cheval, des sales lesbiennes mal baisées, des pseudo-putains de luxe. Dommage que Marc Lépine t'a ratée, ma petite salope. Ça n'aurait été une perte pour personne, tu peux me croire sale chienne, racaille pourrie. Toutes tes pseudo-études soit disant doctorantes sont d'une puanteur abjecte et nauséabonde. Tu es, Melissa la petite vilaine crotte de cheval, une criminelle dans ta cervelle de moineau, une cervelle nécrosée et noircie par la haine de la maternité et de la dignité de la véritable femme. Tu es une criminelle et lâche parce que tu soutiens l'avortement qui est hautement criminel et lâche car la racaille comme toi et les autres chiennes de féministes, vous vous attaquez aux personnes humaines (eh oui, la mule) qui sont les plus faibles que l'on puisse imaginer : des fœtus. Tu es une honte pour les vraies femmes de ce monde, les torchons que tu écris n'ont pas plus de valeur que le papier hygiénique avec lequel tu t'essuie le postérieur de sale féministe sur lequel tu t'assois. Tu as trouvé écho auprès de pédés qui aiment se faire enculé parce que ce ne sont pas des vrais hommes, ils aiment s'asseoir sur des bites, car vous leurs avez pourris le cerveau, vous les sales chiennes en rage de féministes crottées. J'ai eu le malheur et le déshonneur de lire quelques uns de tes articles, et j'en ai eu la nausée. J'ai compris que l'abominable individu qui a écrit ces saletés ne pouvaient être que psychologiquement, profondément dérangé, et tu l'es, pauvre tache malade mentale et perverse sexuelle démente. Tu es une criminelle qui appelle à l'assassinat des enfants là où ils sont supposés être le plus en sécurité, dans le ventre de leurs mères. Tu es une fasciste et une sioniste comme la racaille juiverie de Montréal qui te finance.

Spécialement toi la vilaine Melissa, tu es une espèce de raclure d'un genre rare. Je te souhaite de mourir d'une overdose ou de te faire massacrer par un cancer du sein qui obligerait les médecins à te couper tes prothèses mammaires et les couilles en même temps. Bref, un autre cancer si tu n'as pas pigée, la mulâtre au QI de 65 max.
Pour finir avec l'ordure suprême que tu es, j'ai une devinette pour toi : Quelle est la différence entre toi et un bol de marde ?? Réponse : le bol.

Bonne journée quand même, l'égout à ciel ouvert.

La répression dure prend aussi la forme de voies de fait. Ce fut le cas de l'amie d'une féministe interrogée « qui est allée marcher à Montréal dans le cadre de la Marche mondiale des femmes, puis avec sa copine, elles ont reçu un seau d'eau sur la tête » (Q1-ATR10). Enfin, une autre action violente notable : des clous ont été dispersés dans le stationnement d'un groupe féministe.

En somme, selon mes observations, la répression dure a, d'une part, été privilégiée avant celle du lobbying dans le cas de certains militants, tandis que, d'autre part, elle a créé une brèche qui a favorisé, par effet de retour, une tactique de

lobbying renforcée par une tactique du caméléon. Or, cela contredit l'affirmation de Mottl selon qui un contremouvement adopte des stratégies violentes lorsque les stratégies institutionnelles n'ont pas obtenu de résultats[731]. À n'en pas douter, l'efficacité de la violence peut certainement dépendre de l'attention qui lui est accordée par les médias, comme l'avance William Gamson[732]. Cependant, dans le cas du masculinisme, la tactique de répression dure n'a pas nécessairement besoin de couverture médiatique pour neutraliser et créer des dommages au mouvement féministe. La sociologue Francine Descarries met en lumière un dommage commun à la répression douce et dure (dont je traiterai plus loin), à savoir que « des telles attaques [...] ont surtout pour finalité de faire taire, voire d'intimider, celles et ceux qui osent dénoncer les complaintes sexistes et les visées patriarcales de l'antiféminisme[733] ». Comme le souligne cette répondante à propos de l'efficacité de la violence, « c'est des moyens extrêmement efficaces pour réussir à arriver à ses fins. Si on s'interdit d'utiliser de la violence, et je pense que quand même les féministes autour de la table se l'interdisent, on ne peut pas gagner. Fait que c'est ça le grand dilemme. La violence permet d'atteindre ses objectifs » (Q6-RT6), et de neutraliser le mouvement.

5.3.3. Les tactiques visant un tiers

La tactique de lobbying serait donc davantage préconisée depuis l'entrée du masculinisme dans sa phase d'institutionnalisation. Cela étant, presque tous les mouvements sociaux pratiquent le lobbying, c'est-à-dire qu'ils tentent d'influencer les décisions politiques en établissant un contact verbal ou par écrit avec des élu.e.s.

---

[731] Mottl, T. L. (1980). The analysis of countermovement. *Social Problems, 27*, 620-635, p. 624. Voir également : Blakely, K. (2008). *Women of the New Right in Canada.* (Thèse de doctorat). Loyola University Chicago, p. 624

[732] Gamson, W. (1990). *Op. cit.,* p. 87 et p. 165-166.

[733] Descarries, F. (2015). L'antiféminisme, expression sociopolitique du sexisme et de la misogynie : « C'est la faute au féminisme ! ». [Chapitre de livre]. Dans D. Lamoureux et F. Dupuis-Déri (dir.), *Les antiféminismes : Analyse d'un discours réactionnaire* (p. 75-90). Montréal : remue-ménage, p. 80.

Selon une fonctionnaire de l'État québécois : « au niveau des mobilisations, y'a des groupes d'hommes, des centres pour hommes qui tentent [de se regrouper et de faire] du lobbying pour avoir du financement » (Q3-RT11). Une telle tactique a aussi été observée par d'autres chercheurs, autant aux États-Unis, en France, en Ontario et au Québec[734]. Pour Molly Dragiewicz, les visées stratégiques entourant la tactique du lobbying des masculinistes sont de créer du dommage au mouvement féministe et de persuader les décideur.e.s d'adhérer à leur cause. À ce chapitre, observe-t-elle, les groupes de pères « have lobbied legislatures to promote family law policies that are harmful to abused women and their children, sued to elimination services tailored to abused women, and aggressively promoted the idea that women are as violent as men in relationships [735]». Suivant en cela les analyses de Mayer N. Zald et Bert Useem, tout comme celles de Guillaume Gory, une répondante avance que le lobbying permet non seulement d'influencer les élu.e.s, mais encore de restreindre les ressources du mouvement féministe le limitant ainsi dans ses offres de services[736] (Q2-ATR4). Pour les masculinistes, observe Guillaume Gory

> [i]l apparaît [...] que les ressources financières qu'ils pourraient capter sont limitées et que cette limitation est le fait des féministes. Le meilleur moyen pour obtenir des ressources serait alors de sensibiliser les pouvoirs publics de la mystification dont ils feraient l'objet et de rediriger les financements pour la santé des femmes vers ceux du bien-être et de la santé des hommes[737].

Un exemple connu de cette forme de lobbying est sans conteste les différents mémoires déposés par des groupes masculinistes au moment de la Commission parlementaire sur l'égalité entre les femmes et les hommes en 2005 qui proposaient

---

[734] Fillod-Chabaud, A. (2016). Les usages du droit par le mouvement des pères séparés. Une comparaison France-Québec. *Genre, Sexualité & Société, 15*. Récupéré de http://gss.revues.org/3746 ; Dragiewicz, M. (2011). *Equality With a Vengeance: Men's Rights Groups, Battered Women, and Antifeminist Backlash*. Boston, MA: Northeastern University Press, p. 14; Dupuis-Déri, F. (2013). *Op. cit.*, p. 174; Gory, G. (2011). *Op. cit.*, p. 148.

[735] Dragiewicz, M. (2010). *Op. cit.*, p. 198.

[736] Zald, M. N. et Useem, B. (1982). *Op. cit.*, p. 262; Zald, M. N. et Useem, B. (1982). *Op. cit.*, p. 23; Gory, G. (2011). *Op. cit.*, p. 146 et 149.

[737] Gory, G. (2011). *Op. cit.*, p. 148.

de transformer le mandat du Conseil du statut de la femme (CSF) pour y intégrer des problématiques dites masculines[738].

« En plus des coups d'éclat, des masculinistes utilisent aussi le système judiciaire comme levier d'action[739] » pour déposer diverses sortes de plaintes : des plaintes aux ordres professionnels, aux différentes instances gouvernementales et de radiodiffusion[740]. Faisant usage de **la tactique juridique**, les plaignants s'en prennent à des journalistes, des élu.e.s ou à des féministes, les accusant surtout de diffamation ou de discrimination à l'endroit des hommes. Il suffit de rappeler l'injonction interlocutoire du 24 avril 2008, déposée par Fathers 4 Justice contre le gouvernement du Québec et le Groupe Cossette communication pour faire cesser la campagne gouvernementale de sensibilisation et de prévention des violences sexuelles qu'ils jugeaient discriminatoire à l'endroit des hommes. Autre exemple, la mise en demeure déposée à la Commission des relations avec les citoyens, en 2011, et signée par Jean-Claude Boucher de L'après-rupture, pour interrompre les travaux de consultation gouvernementale en vue de l'élaboration du deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Parmi les arguments invoqués, celui

---

[738] Voir à ce sujet : Foucault, K. (2015). L'influence du masculinisme auprès de l'État : le débat autour de la réforme du Conseil du statut de la femme. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 235-250). Montréal: remue-ménage, p. 236 ; Boucher, J.-C., Gagnon, J.-P. et l'équipe de recherche de L'après-rupture. (2008). *Le scandale des fausses statistiques du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec sur la violence conjugale*. Récupéré le 29 janvier 2016 de http://www.lapresrupture.qc.ca/Le%20scandale%20des%20fausses%20statistiques.htm

[739] Lavoie, J. (2015). L'activisme juridique, le divorce et la garde des enfants : *backlash* sur les gains essentiels du mouvement féministe. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 251-266). Montréal: remue-ménage, p. 254.

[740] La tactique juridique est également utilisée auprès des pères que des militants masculinistes accompagnent. Comme le note la sociologue Aurélie Fillod-Chabaud, « les ressources militantes poussaient les pères à s'engager dans une judiciarisation toujours plus forte de leur séparation ». Fillod-Chabaud, A. (2016). *Op. cit.*

voulant que la consultation ne fasse aucune place aux besoins des hommes était central[741].

Des répondantes discutent aussi des plaintes déposées aux différents ordres professionnels, dont l'ordre des psychologues et celui des travailleurs sociaux du Québec. Une répondante évoque l'expérience d'une féministe qui

> accompagne une madame en Cour qu'elle suit depuis plusieurs années. Devant la Cour, elle dit que la femme est victime de violence conjugale. Bien, cette intervenante-là, actuellement, elle est poursuivie devant son syndic [le syndic, en discipline] pour avoir affirmé qu'il y avait de la violence conjugale dans la relation, alors qu'elle n'avait pas rencontré le monsieur. [...] Mais pas en tant qu'experte. Elle était là en tant que témoin pour la femme (Q10-RT4).

Des plaintes pour discrimination sont aussi déposées à la police et au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Des 12 plaintes recensées par le chercheur Jacques Tondreau[742] entre 2002 et 2010, une d'entre elles porte sur la partialité des journalistes qui ont interviewé des féministes, 7 plaintes accusent des journalistes, chroniqueur.euse.s, rédacteurs en chef et grands quotidiens régionaux ou nationaux de « manquer de rigueur », de « véhiculer des informations inexactes » ou « diffamatoires », voire d'être partiales dans le traitement des violences faites aux femmes ou de garde des enfants en situation de séparation. Enfin, 4 plaintes reprochent aux médias de nuire à la réputation de masculinistes ou d'avoir une attitude discriminatoire à l'égard des hommes lorsqu'il est question de violence conjugale et sexuelle. Sur les 12 plaintes retenues, dont certaines comportent plus d'une accusation, aucun jugement ne donne raison aux plaignants[743].

---

[741] L'après-rupture. (2011). *Mise en demeure*. Récupéré le 18 avril 2016 de http://www.lapresrupture.qc.ca/MiseenDemeureCommissionFinal.htm

[742] Que je remercie pour l'envoi des fichiers html.

[743] Une plainte de L'après-rupture pour diffamation a été rejetée, mais le jugement a tout de même donné raison au plaignant qui se disait victime d'une indiscrétion de la part d'un journaliste. Voir plainte numéro D2002-07-002.

Outre les plaintes déposées auprès du CRTC, des féministes ont aussi eu à faire face à des menaces de poursuite pour discrimination à l'endroit des hommes ou à des poursuites au civil, comme celle intentée pour diffamation contre Pierrette Bouchard, Isabel Boily, Marie-Claude Proulx, et la ministre de la Condition féminine du Canada par un groupe antiféministe de la Colombie-Britannique[744]. Une des poursuites nommées précédemment et certainement parmi les plus documentées et discutées par les féministes interrogées, est celle en diffamation intentée par Andy Srougi, en 2007 alors membre de Fathers 4 Justice. Ce dernier considérait diffamatoire que la revue *À bâbord* publie un article sur le masculinisme où son nom figurait en note infrapaginale. Il réclamait à l'auteure ainsi qu'à la revue 24 000 $ en dommages et intérêt, prétendant avoir été victime de propos diffamatoires, mensongers et haineux. Le juge n'a toutefois pas donné raison au plaignant[745].

Contrairement à la tactique juridique, **la tactique de soutien aux hommes** est moins discutée comme telle par les participantes. Il n'en demeure pas moins, qu'elle influence les discours et les pratiques des féministes, si ce n'est parce qu'elle inclut la création d'organismes pour hommes qui interagissent directement avec les groupes à l'étude dans les espaces de concertation en violence conjugale, par exemple. Puisque je traiterai des effets de cette tactique au prochain chapitre, j'ai fait le choix d'en souligner la présence dans le répertoire tactique des masculinistes, même si les féministes en discutent peu. Ainsi, à la suite des observations de Flood au sujet des groupes de pères en Australie, il va s'en dire que l'offre de services aux hommes constitue une autre tactique qui vient se greffer à celle de l'infiltration[746]. C'est aussi le constat auquel parvient Tina Fetner au sujet des pratiques développées par le contremouvement religieux et conservateur américain[747]. Cela étant, que ce soit pour

---

[744] *Wiebe c. Bouchard.* (2008). BCSC 249. Récupéré de http://www.courts.gov.bc.ca/jdb-txt/sc/08/02/2008bcsc0249.htm
[745] Lavoie, J. (2015). *Op. cit.*, p. 254.
[746] Flood, M. (2004). *Op. cit.*, p. 264.
[747] Fetner, T. (2001). *Op. cit.*, p. 13 et 37.

neutraliser, recruter, dissuader ou créer des dommages, les masculinistes ne se contentent pas d'infiltrer des organisations existantes, ils en créent des nouvelles qui, selon cette répondante seraient « parfois aussi violentes que les hommes qu'elles prétendent aider » (Q6-RT1).

5.4. Conclusion

En conclusion, les diverses tactiques et stratégies abordées dans ce chapitre sont autant de formes de confrontation directes ou indirectes avec la communauté du mouvement féministe[748]. Il a été question des militants masculinistes, plus connus pour leur utilisation de la tactique de répression, mais aussi des intellectuels qui s'emploient à convaincre les élu.e.s grâce au lobbying. Cela dit, les liens entre les tactiques et les catégories d'acteurs sont plutôt poreux, notamment parce que des militants ont modifié leur approche durant la phase d'institutionnalisation en délaissant la répression pour privilégier la rhétorique. Dans le même ordre d'idées, il apparaît impossible d'établir des associations étroites entre une visée stratégique précise (dommage, dissuasion, neutralisation et recrutement) et les types d'acteurs mobilisés, tout comme les différentes tactiques peuvent répondre à plus d'une stratégie. Cela étant, ce chapitre a aussi mis en lumière le fait que plus les acteurs utilisent des tactiques qui touchent directement les féministes, plus celles-ci sont susceptibles de circonscrire leur définition de l'antiféminisme à ces seuls acteurs et leurs actions. Par conséquent, certaines répondantes en viennent à limiter leur compréhension de l'antiféminisme aux actions plus virulentes, alors que d'autres perçoivent le caractère sournois de l'antiféminisme des intellectuels. Indépendamment du type de rapport, distancié ou non que les masculinistes

[748] Zald, M. N. et Useem, B. (2009). *Op.* cit., p. 259.

entretiennent avec les féministes interrogées, leur répertoire tactique provoque un ensemble d'effets que j'entends documenter dans les trois prochains chapitres.

CHAPITRE VI
LES EFFETS DANS LES MÉDIAS, L'ÉTAT ET AUPRÈS DES PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES ET INSTITUTIONNELS

Dans ce chapitre, je m'intéresse aux lieux externes où s'observent des effets, des impacts ou des conséquences[749] du masculinisme sur la communauté du mouvement féministe, et plus spécifiquement sur les secteurs engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Seront discutés, d'une part, les effets dans les médias qui affectent les féministes[750] et, d'autre part, les impacts sur les partenaires et les institutions impliquées dans la lutte contre les violences (les ministères et tribunaux, par exemple). C'est au fil de cette discussion sur les interactions directes et indirectes des féministes avec les antiféministes dans les médias, l'État, l'appareil judiciaire, les tables de concertation ainsi que la Direction de la protection de la jeunesse que je traiterai des effets politiques et discursifs et, dans une moindre mesure, des effets biographiques et organisationnels qui seront abordés plus en détail dans les prochains chapitres[751]. Pour mémoire, je rappelle que les conséquences politiques influent sur les rapports que les féministes entretiennent avec les décideurs, sur l'accès aux ressources de l'État de même que sur les objectifs du mouvement pour mettre fin aux violences contre les femmes. Les effets discursifs concernent les

---

[749] En guise de rappel, j'utilise «impacts» et «conséquences» comme synonymes d'effets. Chabanet, D. et Giugni, M. (2010). Les conséquences des mouvements sociaux. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule, É. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux : Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (p. 145-162). Paris : La Découverte, p. 145.

[750] Également en guise de rappel, j'emploie les termes répondantes, féministes ou participantes pour désigner les féministes interrogées dans le cadre de la recherche. Je précise toutefois la fonction de la personne interrogée lorsque cela est utile à mon propos, tout en prenant soin de conserver son anonymat.

[751] Or, les effets biographiques externes au mouvement (transformation du mode de vie), m'apparaissent plus difficiles à cerner, notamment parce que cela prend plus d'années à évaluer que cette recherche ne m'en a pris. Voir : Chabanet, D. et Giugni, M. (2010). *Op. cit.* ; Giugni, M. (1998). Was it worth the effort? The outcomes and consequences of social movements. *Annual Review of Sociology*, (24), 371-393.

analyses féministes de ces violences tandis que les impacts organisationnels englobent les mandats, les procédures et les pratiques d'intervention.

Par contre, analyser les effets du contremouvement est un défi considérable[752], notamment en raison de leur enchevêtrement. Les impacts du discours masculiniste dans l'espace juridique, par exemple, ont des répercussions sur les femmes victimes de violence conjugale et sur l'intervention féministe. Les conséquences sont ainsi reliées les unes aux autres, formant une sorte d'arborescence qui s'avère d'autant plus complexe que des facteurs contextuels viennent se greffer aux interactions entre le féminisme et l'antiféminisme. À ce propos, chacun des effets est filtré par des éléments contextuels qui s'y arriment[753]. Par exemple, pour ce qui est de l'arène politique, il va sans dire que les orientations néolibérales des élus, tant au fédéral qu'au provincial, constituent le filtre majeur des effets politiques de l'antiféminisme[754].

À noter que mon analyse s'inspire de la littérature sur les contremouvements, ainsi que de celle qui s'intéresse aux effets qu'un mouvement produit tant sur les institutions et les élites politiques[755] que sur l'opinion publique[756], la trajectoire des

---

[752] Que soulève aussi Earl, J. (2007). The cultural consequences of social movements. [Chapitre de livre]. Dans D. A. Snow, S. A. Soule et H. Kriesi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (2e éd., p. 508-530). Oxford: Blackwell Publisher, p. 509.

[753] Fetner, T. (2001). *The Christian Antigay Movement vs. the Lesbian and Gay Movement*. (Thèse de doctorat publiée). New York University, p. 32 et 38; Marshall, Susan E. (1995). Confrontation and co-optation in antifeminist organizations. [Chapitre de livre]. Dans M. Marx Ferree et P. Yancey Martin (dir), *Feminist Organizations: Harvest of the New Women's Movement* (p. 323-335). Philadelphie, PA: Temple University Press, p. 324; Edwin, A. et Caren, N. (2007). The legislative, organizational, and beneficiary consequences of state-oriented challengers. [Chapitre de livre]. Dans D. A. Snow, S. A. Soule et H. Kriesi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (2e éd., p. 461-488). Oxford: Blackwell Publisher.

[754] À noter que le projet de Loi 10 proposant la modification de l'organisation et de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales a fait l'objet d'un débat après ma collecte de données. Par conséquent, les agences de santé et des services sociaux existaient encore au moment des entretiens.

[755] Edwin, A. et Caren, N. (2007). *Op. cit.*; Weldon, S. L. (2012). *When Protest Makes Policy: How Social Movements Represent Disadvantaged Groups*. Ann Arbor: University of Michigan Press.

militant.e.s[757] ou sur d'autres mouvements[758]. Cette littérature avance souvent que les contremouvements naissent suite aux « succès » des mouvements sociaux, sans que soient véritablement prises en considération les dynamiques entre un mouvement et son contremouvement[759]. Pour cette raison, j'appuie aussi ma démonstration sur les travaux de féministes qui ont documenté différents impacts de l'antiféminisme ou du *backlash* sur le mouvement féministe[760]. Leur contribution ouvre des perspectives d'analyse au-delà du strict rapport qu'entretient le mouvement féministe avec les élites politiques et des concessions que font ces élites aux revendications du contremouvement. Elle permet également de voir comment des tactiques de tous

---

[756] Dugan, K. B. (1999). *Culture and Movement-Countermovement Dynamics: the Struggle Over Gay, Lesbian and Bisexual Rights*. (Thèse de doctorat). Ohio State University; Earl, J. (2007).*Op. cit.*

[757] Giugni, M. (2007). Personal and biographical consequences. [Chapitre de livre]. Dans D. A. Snow, S. A. Soule et H. Kriesi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (2e éd., p. 489-507). Oxford: Blackwell Publisher.

[758] Whittier, N. (2007). The consequences of social movements for each other. Chapitre de livre]. Dans D. A. Snow, S. A. Soule et H. Kriesi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (2e éd., p. 531-551). Oxford: Blackwell Publisher, p. 532. Voir la discussion de Mathieu, L. (2004). *Comment lutter? Sociologie et mouvements sociaux*. Paris : Textuel ; Chabanet, D. et Giugni, M. (2010). *Op. Cit.*; Whittier, N. (2007). *Op. Cit.* À propos des conséquences sur les mobilisations à venir : Staggenborg, S. (1995). Can feminist organizations be effective? [Chapitre de livre]. Dans M. Marx Ferree et P. Yancey Martin (dir.), *Feminist Organizations: Harvest of the New Women's Movement* (p. 339-355). Philadelphie, PA: Temple University Press; Whittier, N. (2007). *Op. cit.*

[759] Staggenborg, S. (1995). *Op. cit.*, p. 341; Whittier, N. (2007). *Op. cit.*

[760] Largement influencés par l'approche du processus politique, les effets généralement évalués par les sociologues et politologues sont liés aux interactions des mouvements sociaux avec les institutions politiques. Autrement dit, on questionne l'accueil réservé par les institutions politiques aux revendications des mouvements, tentant de saisir les variables qui favorisent ou non cet accueil (la structure d'opportunité politique). Chabanet, D. et Giugni, M. (2010). *Op. Cit.*, p. 145 ; Staggenborg, S. (1995). *Op. Cit.*, p. 339 ; Edwin, A. et Caren, N. (2007). *Op. cit.* ; Kriesi, H., Koopmans, R., Willem Duyvendak, J. et Giugni, M. G. (2003). *New Social Movements in Western Europe: A Comparative Analysis* (2e éd.). Londres: Routledge, p. 212; Fetner, T. (2001). *Op. cit.*, p. 212; Whittier, N. (2007). *Op. cit.*, p. 532.

[760] Dont Goulet, É. (2010). *Comment comprendre les transformations du mouvement des femmes au Québec? Analyse des répercussions de l'antiféminisme*. (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal ; Marshall, S. (1995). *Op. cit.*, p. 324 ; Palma, H. (2008). La percée de la mouvance masculiniste en Occident. Récupéré de sisyphe.org/spip.php?article2941 ; Foucault, K. (2015). L'influence du masculinisme auprès de l'État : le débat autour de la réforme du Conseil du statut de la femme. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 235-250). Montréal: remue-ménage ; Surprenant, M.É. (2015). Le mouvement des femmes du Québec face à la montée de l'antiféminisme : affirmation et renouveau. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 283-294). Montréal: remue-ménage.

ordres, telles les attaques physiques à l'endroit de féministes (répression dure) ou les poursuites judiciaires (tactique juridique), affectent le mouvement féministe.

6.1. Les effets dans les médias

J'ai défini ailleurs les médias à titre d'espace où se déploie un rapport de force entre le féminisme et l'antiféminisme lorsqu'il est question de l'attentat du 6 décembre 1989 à l'École polytechnique de Montréal[761]. Ma conception des médias prend ainsi en considération le caractère dynamique de la production médiatique, à l'instar de Stuart Hall qui considère

> le domaine des formes et des activités culturelles [dont les médias] comme un champ perpétuellement changeant. [...] [Cette conception de la culture populaire] examine le processus par lequel ces relations de domination et de subordination sont articulées. Elle considère ces relations comme un processus : le processus par lequel certaines choses sont activement préférées de telle sorte que d'autres puissent être détrônées. [...] [E]n réalité, celle-ci reconnaît que presque toutes les formes culturelles sont, en ce sens, contradictoires, composées d'éléments antagonistes et instables[762].

En ce sens, mon corpus offre le point de vue de féministes sur les médias et « le processus par lequel ces relations de domination et de subordination sont articulées », entre les antiféministes et les féministes et, ultimement, entre les hommes et les femmes[763]. Il permet plus précisément d'examiner un aspect de ce processus, soit les effets de la communauté masculiniste du contremouvement antiféministe, notamment

---

[761] Blais, M. (2007). *Entre la folie d'un seul homme et les violences faites aux femmes : La mémoire collective du 6 décembre 1989*. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal; Blais, M. (2009). *« J'haïs les féministes ! » : Le 6 décembre 1989 et ses suites*. Montréal : remue-ménage.

[762] Hall, S. (2008). *Identités et cultures. Politiques des cultural studies*. (C. Jaquet, trad.). Paris : éditions Amsterdam, p. 75. Voir également : Earl, J. (2007). *Op. cit.*, p. 512.

[763] Or, traiter des effets des tactiques masculinistes dans les médias comme des effets culturels renverrait à une conception réductrice de la notion de culture. Pour cette raison, je traite des médias comme étant un lieu de production culturelle. À ce propos, voir Earl, J. (2007). *Op. cit.*, p. 512.

des tactiques rhétoriques et de répression douce, sur les discours médiatiques (des médias traditionnels) et sur le rapport qu'entretiennent les journalistes avec les féministes et le féminisme.

6.1.1. La production et le traitement médiatiques

Les médias produisent non seulement des opinions, mais ils en sont également le reflet[764]. Par conséquent, les médias traditionnels reflètent et perpétuent les normes dominantes, sans que la présence d'un contremouvement antiféministe soit nécessaire. Ainsi, en termes de facteurs contextuels qui facilitent les effets du masculinisme, la hiérarchie de traitement entre ce qui est considéré comme un « fait d'actualité » (essentiellement la politique et l'économie) et un « fait divers » (dont les violences faites aux femmes) en est très certainement un élément important[765]. Le féminisme est aussi sujet à un traitement différencié parce qu'il aspire à ébranler le *statu quo*. Ce traitement limité est de plus influencé par le discours masculiniste, qui semble avoir un effet sur la crédibilité des féministes appelées en tant qu'expertes à commenter des faits d'actualité ou encore, sur l'impression des participantes d'être moins représentées dans les médias qu'auparavant et d'avoir « de la difficulté à faire passer nos messages » (Q11-ARR5). Cela serait d'autant plus vrai pour les féministes radicales, ajoute une féministe, car « on est vue comme une gang de bonnes femmes, pas marginales, mais en tout cas, excessives » (Q9-ATR3). Déjà en 2005, une intervenante relève les étiquettes péjoratives que les médias collent aux féministes :

> [i]l y a un nouveau mouvement qui est terriblement crédible, dans les communications, dans le monde des communications et en même temps, quand tu t'affiches féministe, tu es mal perçue. Ou tu es dépassée, ou tu es frustrée. C'est de vieilles affaires, là, de vieux discours. Je trouve ça un peu effarant, voir comment, de plus en plus, s'afficher féministe, c'est mal vu, et à chaque

---

[764] Van Wormer, K. (2008). Anti-Feminist backlash and violence against women worldwide. *Social Work and Society*, *6*(2). Récupéré le 17 février 2015 de http://www.socwork.net/sws/article/view/64/366

[765] Pour plus de détails, voire l'analyse toujours actuelle de Beauchamp, C. (1998). *Le silence des médias*. Montréal : remue-ménage.

> fois qu'on veut un peu prendre la parole, c'est mal perçu. Au contraire, ça va être de plus en plus difficile de se faire entendre dans les médias. [U]n 8 mars, par exemple, une chaîne importante a fait un reportage important sur les hommes qui ne sont pas compris dans les services publics. Et nous on va essayer de défaire ça. Mais on est très mal perçues, on ne peut pas défaire ça. Alors faut laisser ça là, faut laisser faire ces courants-là. On ne peut pas carrément les attaquer, les dénoncer » (Q8-ARR2200)

Abondant dans le même sens, une répondante établit elle aussi des liens entre la perte de popularité du féminisme et la percée du discours masculiniste dans les médias, tout en émettant l'hypothèse que les féministes ont elles-mêmes délaissé les tribunes médiatiques : « j'ai l'impression qu'on a pris un certain recul, les féministes, puis qu'on a laissé la place publique à ces groupes-là. », estime-t-elle. « [J]'ai l'impression que notre discours est moins populaire aussi. Tu sais, c'est plus vendeur de parler de la détresse des hommes que de parler de leur violence », précise-t-elle (Q13-RT10b).

Les études de Pierrette Bouchard, Isabelle Boily, Marie-Claude Proulx et Émilie Goulet donnent raison raisons aux informatrices, tout en offrant un éclairage intéressant sur le rapport de force entre le féminisme et l'antiféminisme, au désavantage des féministes[766]. Par exemple, à l'aide d'un corpus d'articles parus dans *La Presse* et *Le Soleil* entre 1985 et 2009, et d'une recherche par mots clefs, Émilie Goulet observe que près de 48 % des articles de *La Presse* adoptent une lecture masculiniste notamment des questions des droits des pères et de la garde des enfants, de violence conjugale, de suicide des hommes et de difficultés scolaires des garçons. Toutefois, le quotidien réserve seulement 11% de ses articles à des analyses féministes de ces thèmes. Il en va de même pour *Le Soleil* qui a publié 86 articles au contenu masculiniste contre 22 articles qui adoptent une perspective féministe[767].

---

[766] Bouchard, P., Boily, I. et Proulx, M.-C. (2003). *La réussite scolaire comparée selon le sexe: catalyseur des discours masculinistes*. Ottawa : Condition féminine Canada ; Goulet, É. (2010). *Op. cit.*

[767] Goulet, É. (2010). *Op cit.*, p. 54.

La journaliste canadienne Jenn Goddu confirme aussi la perception des répondantes quant au traitement désavantageux du féminisme dans les médias. Elle a étudié près de 775 articles de journaux et de revues canadiennes entre 1980 et 1995, en vue d'analyser le traitement journalistique réservé au féminisme. Elle avance que le procédé visant à personnaliser le féminisme (autour des dirigeantes de grandes organisations) fait plus largement partie des manœuvres mises en place pour maintenir le *statu quo* sur la représentation traditionnelle de la féminité. Face au mouvement composé de femmes jugées non conforme à la féminité, voire qui remettent en question l'assignation des femmes à des rôles subalternes, les journalistes ont vite fait de mettre les féministes en opposition avec « l'ultra-féminité » que représente notamment l'organisation antiféministe REAL Women[768]. Se faisant, ajoute-t-elle, les médias perpétuent cette représentation du féminisme déviant[769].

Dans mon étude diachronique du traitement médiatique de la tuerie du 6 décembre 1989 (pour les années 1990, 1999, 2009[770]), j'analysais également le désavantage du féminisme dans son rapport de force avec l'antiféminisme. J'ai identifié quatre procédés journalistiques à l'œuvre dans trois grands quotidiens (*Le Devoir*, *La Presse* et *The Globe and Mail*), soit : 1) la marginalisation du féminisme; 2) le double standard entre les mobilisations féministes et celles pour le contrôle des armes, par exemple; 3) le discrédit des féministes; et 4) le silence face aux mobilisations féministes. Le sociologue Walter S. DeKeseredy met à son tour en lumière le procédé du double standard entre les recherches féministes et

---

[768] Goddu, J. (1999). Powerless, public-spirited women, "angry feminist" and "the muffin lobby": Newspaper and magazine coverage of three national women's groups from 1980-1995. *Canadian Journal of Communication*, *24*(1), 105-126.

[769] Et de femmes déviantes lorsqu'elles font usage de violence. DeKeseredy, W. S. (2011). *Violence Against Women : Myths, Facts, Controversies*. Toronto: University of Toronto Press, p. 54.

[770] Blais, M. (2009). *Op. cit.*

antiféministes sur les violences faites aux femmes[771], tandis que Joanne C. Minaker et Laureen Snider illustrent les préjugés des journaux canadiens à l'endroit du féminisme (procédé de discrédit). Par exemple, elles affirment qu'en 1998, le *National Post* a produit une série d'articles « on shelters for abused women in which « feminists » running shelters were portrayed as self-serving, power-hungry women driven by anti-male ideology[772] ». Force est ainsi de constater que l'ensemble de ces procédés et techniques de traitement journalistiques facilite la percée du discours masculiniste d'autant que, pour plusieurs répondantes, la présence de la droite dans les médias facilite cette percée.

Cela étant, les médias ne sont pas qu'un domaine culturel fermé, hermétique et rébarbatif au féminisme[773]. En effet, la présence de féministes dans les médias rend possible la présence d'un discours féministe quoique minoritaire[774]. Qui plus est, les avancées politiques, juridiques, culturelles et sociales réalisées par le mouvement féministe sont aussi perceptibles dans les médias de masse puisque – rappelons-le – les médias ne font pas que produire de l'opinion; ils reflètent également les transformations dans l'opinion publique. Comme l'indique une participante à la recherche, avant, « la violence conjugale c'était du privé, des chicanes de couple, on n'en parlait pas. On s'est mis à en parler, c'est devenu d'intérêt public » (Q5-RT1). En termes d'avancées, la sociologue Nancy Whittier souligne que les mouvements féministes au Canada, aux États-Unis et en Europe, sont parvenus à transformer les mentalités de sorte que la violence sexuelle et la violence conjugale ne sont plus considérées comme des pathologies, mais bien comme des crimes à punir dans les

---

[771] DeKeseredy, W. S. (1999). Tactics of the antifeminist backlash against canadian national woman abuse surveys. *Violence Against Women, 5*(11), 1258-1276, p. 1266.
[772] Minaker, J. C. et Snider, L. (2006). Husband abuse: Equality with a vengeance? *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, p. 767.
[773] Blais, M. (2009). *Op. cit.*, p. 147-148.
[774] Goulet, É. (2010). *Op. cit.*

sociétés libérales[775]. Dans un contexte où les féministes ont réalisé quelques avancées, mais continuent d'être assujetties à un traitement médiatique qui les désavantage, les féministes interrogées estiment que le masculinisme affecte, d'une part, le langage médiatique utilisé pour parler des violences masculines contre les femmes et, d'autre part, les rapports interindividuels qu'entretiennent des journalistes par rapport à des féministes invitées dans les médias.

6.1.1.1. Le « drame » de la violence conjugale, la souffrance des hommes et la psychologisation de la violence

Les changements opérés dans le langage médiatique n'est pas sans conséquence puisque, comme le souligne Patrizia Romito, « [l]e nom que nous donnons aux choses, plus exactement le nom que d'autres leur ont donné, ne peut qu'orienter notre perception des choses elles-mêmes et par conséquent, nos actions et réactions à leur égard[776] ». Du point de vue des participantes à la recherche, un premier effet du masculinisme sur le discours médiatique concerne l'évacuation du terme « violence » du vocabulaire des journalistes, quand il est question de violence conjugale, voire d'homicide conjugal ou post-conjugal. Depuis 2005 environ, les journalistes substituent souvent le terme « violence » par le mot « drame », estiment des répondantes (Q5-RT6; Q5-RT12), et ce, même si l'antiféminisme n'en est pas l'unique cause (Q5-RT3). Une recherche rapide dans le moteur du journal *La Presse* avec le mot clef « drame conjugal » (voir la capture d'écran reproduite plus bas) permet d'obtenir des exemples d'articles qui traitent d'hommes ayant assassiné leurs conjointes ou anciennes conjointes, mais dont les titres remplacent « violence » par « drame ».

---

[775] Whittier, N. (2007) *Op. cit.* En s'intéressant aux effets culturels que produisent les mouvements sociaux, Jennifer Earl souligne aussi que ces derniers peuvent avoir des conséquences sur le langage journalistique. Earl, J. (2007). *Op. cit.*, p. 537.

[776] Romito, P. (2006). *Un silence de mortes: La violence masculine occultée*. Paris : Syllepse, p. 81.

Source : moteur de recherche du journal *La Presse* (26 juillet 2016)

Une intervenante se souvient du journaliste Claude Poirier qui utilisait le mot « meurtre » plutôt que « drame conjugal » pour parler d'un homme qui tue sa conjointe, tandis que depuis deux ou trois ans croit-elle, « on revient avec les drames, on revient avec les triangles amoureux, avec les crimes passionnels, et ça, personnellement, ça me dérange […] parce qu'un drame, c'est un incendie, un drame c'est un accident, mais ce n'est pas une violence envers quelqu'un » (Q5-RT9). Percevant à son tour les problèmes sémantiques que pose l'utilisation du mot « drame » pour parler de violence conjugale, une intervenante ajoute

> [c]e n'est pas de la violence conjugale pour moi un drame familial. Un drame familial c'est un enfant qui meurt dans un accident horrible d'auto. […] On parle aussi de crime passionnel [plutôt que de meurtre. Or], un crime, de la passion, pour moi c'est deux mots qui ne vont pas ensemble (Q5-RT3).

À propos de la « passion » ou de l'amour supposé du conjoint violent, il est possible de se rapporter aux analyses de Colette Guillaumin pour en cerner le caractère idéologique et son utilité dans le sexage, puisque « l'amour rend incompréhensible à l'intelligence les manifestations claires du rapport de pouvoir[777] ».

> Qui plus est, une féministe avance que malgré les
>
> nombreuses tentatives de sensibilisation des médias sur leur façon de parler [...] [ils] vont toujours romancer le récit : on parle de petites chicanes [...] c'est encore problématique avec des « pauvres monsieurs, y'allait pas bien. » Y'a tué sa femme [mais c'est plus important de dire qu'il n'allait pas bien]. C'est une distorsion : le coupable est devenu victime (Q5-RT11).

Évoquant indirectement le discours voulant que les hommes soient en crise d'identité (le coupable devient, par effet de renversement, la victime), les journalistes qui parlent de violence comme d'un « drame » vont « banaliser la violence » (Q5-RT1), en la traitant comme relevant de l'extraordinaire et non pas comme d'un phénomène de société, soutient une autre répondante. « Ça cautionne l'idée comme quoi la société n'est pas violente et que l'égalité est atteinte », ajoute une informatrice (Q3-RT12). Percevant elle aussi que l'utilisation du terme « drame » aplanit les inégalités entre les hommes et les femmes (Q11-ARR27), une autre dénonce plus explicitement la logique de symétrisation des auteur.e.s de violence comme « s'il n'y avait plus de genre », ni d'hommes auteurs de violence (Q3-RT13). En traitant de l'euphémisation et de l'évitement linguistique comme tactiques d'occultation des violences masculines, Patrizia Romito observe que « [l]es résultats d'une telle méthode sont spectaculaires : les hommes *disparaissent* de tout ce qui traite de la violence masculine envers les femmes et les enfants ». Par conséquent, poursuit-elle, la violence en vient à être présentée comme un « problème de femmes[778] ».

---

[777] Guillaumin, C. (1992). *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de Nature*. Paris : Côté-femmes, p. 147.
[778] Romito, P. (2006). *Op. cit.*, p. 83-84.

Parfois, le discours masculiniste sur la crise de la masculinité est plus explicite, croient plusieurs féministes, qui à l'instar de cette formatrice partagent l'avis que

> dans les médias, quand c'est des situations de violence conjugale, des meurtres conjugaux par exemple, là on sent beaucoup [l'influence des masculinistes], de l'homme qui souffre, qui a perdu ses repères et qui oui a tué, mais c'est de la souffrance, pas de la violence [...] [Le conjoint violent] est devenu cette boule de souffrance qui a réagi en tuant sa partenaire (Q3-RT4).

À titre d'exemple, le chroniqueur Richard Martineau, dans *Le Journal de Montréal*, a signé en septembre 2017 un texte au sujet d'un homme ayant défrayé les manchettes pour l'enlèvement de son jeune enfant après avoir très probablement — le procès n'a pas encore eu lieu — tué sa conjointe. Le chroniqueur prétend

> [qu']on sous-estime la détresse que peuvent ressentir certains parents lorsqu'ils voient leur monde s'effondrer à la suite d'une séparation. C'est comme si une bombe atomique explosait au beau milieu de leur maison. Au beau milieu de leur cœur. Au milieu de leur âme[779].

Les hommes violents souffriraient non seulement de la rupture ou d'un état de santé dépressif (sans qu'aucun diagnostic ne soit communiqué), mais aussi seraient les victimes d'une enfance malheureuse, ce qui amène une informatrice à dire que la psychologisation de la violence est à l'œuvre dans les médias de masse. « C'est démoralisant », dit-elle, parce « qu'on entend des vieilles choses qu'on entendait il y a 30 ans » et parce qu'on « s'éloigne de la responsabilité » de l'agresseur d'avoir commis l'agression. Toujours selon elle, le stéréotype voulant qu'un homme violent soit nécessairement un homme souffrant « sème le doute » (Q9-ATR5) dans la tête des gens qui peuvent être amenés à se demander s'il n'y a pas deux victimes[780].

---

[779] Martineau, R. (2017, 16 septembre). Perdre le Nord. *Journal de Montréal*. Récupéré de http://www.journaldemontreal.com/2017/09/16/perdre-le-nord

[780] J'ai analysé la représentation médiatique de la victimisation des hommes dans Blais, M. (2009). *Op. cit.*

En tant que producteurs et reproducteurs de normes dominantes, les médias vont également s'appuyer sur la croyance populaire voulant que les mères se voient octroyer tous les droits au moment d'une séparation conjugale et que, par conséquent, elles exercent un contrôle indu sur les enfants après la séparation d'avec le père. Cet arrimage des normes dominantes avec le discours masculiniste donne un avantage certain aux groupes de pères lorsqu'ils se présentent, toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant, comme l'antidote au problème de contrôle des mères[781]. L'enquête menée par Carl Bertoia et Janice Drakich montre que les groupes de pères véhiculent un discours conservateur, sexiste et qui manque de nuances. Pourtant, le discours masculiniste représente maintenant le « sens commun » et vice-versa, constatent Miranda Kaye et Julia Tolmie, à tout le moins dans le cas de l'Australie[782]. En outre, le rapport des journalistes avec ce qui est considéré « nouveau » ou « actuel » favorise la présence du masculinisme dans les médias, comme ce fut le cas vers 2005 avec les revendications sur le divorce et la garde des enfants que le groupe Fathers 4 Justice a su faire passer pour « nouvelles[783] ». Joanne C. Minaker et Laureen Snider avancent que cette recherche constante de « nouveauté » expliquerait pourquoi le discours de la symétrie de la violence est véritablement en train de devenir un nouveau « sens commun » dans les médias canadiens[784]. À l'heure actuelle, la violence à l'endroit des hommes constituerait cette « nouveauté » qui attire une importante attention médiatique, selon elles ; une importance qu'il ne m'est cependant pas possible de confirmer[785].

---

[781] Bertoia, C. et Drakich, J. (1993). The fathers' rights movement. Contradictions in rhetoric and practice. *Journal of Family Issues*, *14*(4), p. 603-604.
[782] Kaye, M. et Tolmie, J. (1998a). Discoursing dads: The rhetorical devices of fathers' rights groups. *Melbourne University Law Review*, *22*, p. 163.
[783] Goulet, É. (2010). *Op. cit.*
[784] Minaker, J. C. et Snider, L. (2006). *Op. cit.*
[785] Dans une recherche sur une base de données, elles recensent plus de 100 articles traitant spécifiquement des hommes victimes de violence au début des années 2000. Minaker, J. C. et Snider, L. (2006). *Op. cit.*, p. 758.

Une répondante insiste quant à elle sur les lacunes, voire le manque de rigueur dans le traitement de plusieurs cas de violence lorsque la thèse de la « souffrance » du père est mise de l'avant. Elle dénonce la place qui est faite dans les médias « à certains hommes qui perdent la garde de leurs enfants » et surtout, le fait que les journalistes utilisent « juste une partie de l'information en oubliant de dire qu'il a perdu ses enfants pour telle et telle raison » (Q9-ATR7). Or, parmi les raisons voulant que les pères n'aient pas la garde physique de leurs enfants, la maltraitance et la violence sexuelle sont souvent au cœur du problème; des informations qui, si elles étaient utilisées déconstruiraient le portrait médiatique de « l'homme souffrant », croit-elle (Q9-ATR7). Aussi pour certaines, des journalistes nuisent « au message que les féministes véhiculent [...] [en plus de] désinformer la population en général » en utilisant des informations partielles ou partiales, notamment les chiffres et théories masculinistes qui prétendent que « les femmes sont aussi violentes que les hommes » (Q3-RT9).

Finalement, les effets du masculinisme dans les médias ont des retombées auprès de la population en général, aux yeux des répondantes. La preuve en est que des gens de l'entourage de certaines d'entre elles répètent les contenus du discours masculiniste véhiculé dans les médias. Pour l'une d'elles, le type de contenu auquel adhère la population, et qui a des répercussions sur les féministes, souscrit au discours voulant que les femmes soient « aussi violentes que les hommes, sinon plus »; une interprétation qui rend de plus en plus difficile la reconnaissance de « la violence systémique [subie par] les femmes ». En d'autres termes, précise-t-elle :

> lorsqu'on parle, disons, de violence conjugale, la population va rapidement dire « oui, mais il y a des femmes violentes aussi, puis les femmes sont aussi violentes que les hommes, puis, il y a des hommes aussi qui sont victimes de violence, il ne faut pas les oublier. [...] Rapidement, c'est la première chose qu'on entend. [...] Je ne dis pas qu'avant, il n'y avait pas un certain intérêt [pour le discours sur la symétrie] dans la population, mais je te dirai que c'est systématiquement la première chose qu'on se fait dire maintenant : « vous

> offrez des services juste aux femmes pourtant, il y a des gars qui sont victimes de violence sexuelle » (Q5-RT8).

En traitant des impacts de la symétrie de la violence sur la culture populaire, les chercheuses Joanne C. Minaker et Laureen Snider résument en ces termes les effets politiques et discursifs de la couverture médiatique que cette recherche ne peut cependant pas confirmer : « ongoing cultural denial of the reality of *un*equal victimization[786] » et « de-gendered consciousness of family violence has seized the public imagination[787] ». Cela dit, les répondantes témoignent d'effets concrets de l'influence du contremouvement sur leur interaction avec les journalistes.

6.1.1.2. La frilosité des journalistes face au féminisme et aux féministes

En raison du manque de crédibilité accordée aux féministes – que vient accentuer la présence du discours masculiniste dans les médias – une formatrice confie : « ça me stresse particulièrement cet aspect-là de mon rôle de porte-parole dans les médias. Et je sens que ça stresse [...] les autres représentantes d'autres organisations qui parlent de violence » (Q5-RT4). En outre, ce cercle vicieux (perte de crédibilité et perte de motivation) est d'autant plus présent lorsque les féministes se retrouvent en ondes avec certains chroniqueurs qui adhèrent au discours masculiniste et qui sont susceptibles de légitimer des prises de position « radicalement antiféministes » (Q11-ARR7) ou de mettre leurs propos en doute. Au sujet de la mise en dialogue de féministes avec des antiféministes, la démonstration de Jenn Goddu met aussi indirectement en lumière le fait qu'au nom d'une prétention à l'objectivité ou à la neutralité dans le traitement d'un conflit social, les journalistes cherchent régulièrement à obtenir « les deux points de vue » ou couvrir « les deux

---

[786] Minaker, J. C. et Snider, L. (2006). *Op. cit.*, p. 769.
[787] *Ibid.*, p. 770.

côtés de la médaille[788] ». Cette technique journalistique facilite la présence d'antiféministes dans les médias, et à plus forte raison lorsque des féministes sont interviewées. Pour une répondante, cette « neutralité » est problématique qu'ils et elles soient « toujours obligé.e.s d'avoir la contrepartie antiféministe ou plus masculiniste. Par exemple, l'autre fois [une féministe] est allée à une émission et elle était obligée d'avoir Dallaire » comme débatteur (Q1-ATR17). Dans des situations semblables, nombreuses sont les féministes qui vont refuser de participer à l'émission. Non seulement leur discours ne sera alors pas entendu, mais leur absence laisse toute la place à la contrepartie masculiniste.

Dans le même ordre d'idées, parmi les pratiques journalistiques jugées problématiques l'on compte celle qui consiste à inviter des experts masculinistes en violence conjugale à commenter le meurtre d'une femme par son conjoint, sans qu'aucune femme ayant connu l'expérience de la violence conjugale soit présente, en contrepartie, pour fournir un autre point de vue. Par exemple, en septembre 2017, pour commenter l'affaire de l'homme ayant kidnappé son jeune fils après avoir apparemment assassiné sa conjointe, des médias ont eu recours à l'expertise du professeur à la retraite Hubert Van Gijseghem (voir le chapitre 4), sans nécessairement évoquer le point de vue de femmes œuvrant contre la violence masculine contre les femmes[789]. Ce choix de n'inviter que des experts qui adoptent le point de vue du conjoint évacue, selon l'une des informatrices (Q10-RT9), le point de vue de la victime et nuit, plus largement, à la compréhension de la violence masculine comme prise de contrôle patriarcale, ou comme moyen rendant possible le sexage.

---

[788] Beauchamp, C. (2002). *Op. cit.*, p. 483.

[789] S.a. (2017, 15 septembre). L'éducation comme outil pour prévenir les homicides conjugaux. *Radio-Canada.* Récupéré de http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1056238/education-outil-prevention-homicides-conjugaux?fromBeta=true. Par contre, Manon Monastesse, directrice de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, est citée avec Hubert Van Gijseghem et Serge Fortin, du Centre de ressources pour hommes de Montréal, dans l'article de Scali, D. (2017, 16 septembre). Un intérêt inhabituel, mais pas anodin. *Journal de Montréal.*
Récupéré de http://www.journaldemontreal.com/2017/09/16/un-interet-inhabituel-mais-pas-anodin

Cela dit, la crédibilité accordée aux thèses masculinistes sur le traitement de l'information ne signifierait pas pour autant que le journaliste soit lui-même antiféministe, mais révèle pour le moins que son approche est « teintée d'une lecture sociale qui, elle, a subi l'influence » du masculinisme (RT10b). De tels constats sont partagés par Carl Bertola et Janice Drakich lorsqu'ils affirment que

> [t]he fathers's right discourse currently reverberating in the academic and popular literature and the media is seductive. It supports cherished principles and appeals to idealized notions of postdivorce families. However, the seduction of equality obscures the contradictory and statistically supported realities of the divorce, child custody, and parenting experiences of divorced mothers and fathers[790].

Dans certains cas, le refus des féministes de participer à une discussion dans les médias s'explique par leur désir d'échapper aux attaques qu'elles sont susceptibles de subir à la suite de leur sortie publique. Ces attaques appartiennent aux tactiques de répression douce, mais également de répression dure utilisées contre des journalistes et leurs invitées féministes, dans les médias sociaux, mais également par la méthode qui consiste à engorger les lignes téléphoniques des médias ou à envoyer plusieurs courriels lorsqu'une féministe est invitée à la radio. L'usage de telles méthodes force souvent les féministes à être sur la défensive plutôt que de passer le message qu'elles souhaitent mettre de l'avant. Une représentante témoigne de ce type d'expérience :

> [des masculinistes] sont entrés en contact avec les journalistes avant même que je puisse donner l'entrevue pour dire tout ce qu'ils ont à dire de démagogique et au moment où j'arrive en entrevue c'est souvent la première question que je me fais poser. On me dit : « On a reçu des courriels de groupes d'hommes qui disent que la violence est symétrique, qu'il y a autant… et qu'est-ce que vous en pensez ? (Q1-ATR5).

Les tactiques déployées par les masculinistes (dont la tactique rhétorique, la diffusion du discours et la répression dure et douce) affectent en l'occurrence non seulement la crédibilité des féministes et leur participation, mais aussi le discours qu'elles portent

[790] Bertoia, C. et Drakich, J. (1993). *Op. cit.*, p. 593.

dans les médias. Elles ont déjà peu de temps à leur disposition pour diffuser leur message alors, ajoute l'informatrice citée plus avant, « [q]uand on a que 3-4 minutes, c'est que ça prend beaucoup de temps à répondre avant de passer au sujet » (Q1-ATR5). Ainsi, au-delà du caractère racoleur du discours masculiniste, les tactiques utilisées contre des journalistes (incluant les plaintes déposées au CRTC et l'engorgement des lignes téléphoniques) affectent parfois le rapport qu'ils et elles entretiennent avec les féministes, que ce soit au moment de l'entrevue (le type de questions posées, le ton utilisé, etc.[791].) ou au moment de décider quelles expertes ou quels experts inviter. Qui plus est, à la manière des élu.e.s ciblé.e.s par des attaques masculinistes, les journalistes peuvent aussi choisir d'éviter certains sujets pour ne pas être la cible de plaintes ou de menaces.

En conclusion, il ne faudrait pas déduire de la présente analyse que les médias se sont détournés complètement du féminisme, car si les féministes sont nombreuses à discuter d'une perte de popularité, elles ne parlent pas pour autant d'une fermeture totale des médias et des journalistes au féminisme. Par conséquent, les effets politiques et discursifs perçus par les répondantes doivent être compris dans un contexte plus large de la production médiatique et culturelle, et de la place des femmes et des féministes dans cette production. Ainsi, il est plus juste de dire que les masculinistes, « have credibility not because of the merit of their complaints, but rather because their messages are associated with established norms that reinforce dominant social preconception[792] ». Ces normes et conceptions dominantes semblent également présentes dans les institutions politiques.

---

[791] Une de mes dernières expériences à la radio de Radio-Canada confirme les effets occasionnés par l'engorgement des lignes téléphoniques. Après avoir quitté les ondes, la journaliste me dit espérer les avoir « calmés » en posant des questions qui répondent à leurs attentes.

[792] Kaye, M. et Tolmie, J. (1998a). *Op. cit.*, p. 163.

6.2. Les effets du masculinisme sur l'État

À propos des effets de la communauté masculiniste du contremouvement antiféministe sur l'État, il va sans dire que l'austérité constitue un important facteur contextuel qui vient en faciliter la percée, comme le souligne une intervenante: « le financement des organismes est beaucoup menacé, il y a des droits qui sont menacés. Mais pour moi ça se rejoint ; la droite rejoint le masculinisme » (Q6-RT1). La sociologue Karine Foucault affirme, elle aussi, que les orientations néolibérales du Parti libéral du Québec, au pouvoir depuis 2003 (sauf pour un bref intermède), s'arriment bien aux intérêts des masculinistes. Citant la Table de concertation de Laval en condition féminine, elle avance que les masculinistes fournissent au gouvernement des arguments « pour justifier l'abandon de ses responsabilités dans les dossiers de condition féminine[793] ». Comme l'indique aussi une féministe interrogée « [e]n 2004, peu longtemps après que [Jean] Charest ait été élu la première fois, il n'avait même pas nommé de ministre à la Condition féminine. Il remettait en question l'existence du ministère, du secrétariat, du Conseil du statut de la femme et là, c'était l'égalité est acquise et donc, il faut parler d'enjeux hommes » (Q5-ATR13).

Plusieurs des féministes interrogées soulignent à grands traits les orientations politiques du gouvernement conservateur de Stephen Harper, alors au pouvoir à Ottawa, et leur arrimage avec les intérêts du masculinisme. Le témoignage suivant rejoint celui de plusieurs autres informatrices : « je ferais un lien avec la conjoncture politique. Je pense que la conjoncture politique conservatrice, veut, veut pas, elle amène la montée de discours masculinistes » (Q4-ATR1). Il s'agit d'une perception que partage la politologue Diane Lamoureux:

> [a]u nombre des choses qui ont changé dans le paysage politique canadien depuis l'arrivée des conservateurs au gouvernement en 2006, il y a la place

[793] Foucault, K. (2015). *Op. cit.*, p. 237-238.

> occupée par l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques, la remise en cause de la légitimité des groupes féministes et le rôle joué par les organismes familiaux hétérosexistes [dont *REAL Women*]. Avec, en bout de ligne, des menaces constantes sur la liberté d'avortement[794].

Sous la gouverne conservatrice, notons que des groupes féministes tels que la National Association of Women and the Law (NAWL) ont dû fermer leur porte en raison des coupures de fonds décrétées par le gouvernement fédéral[795]. Pour une féministe interrogée, le gouvernement conservateur a muselé « la voix des femmes », obligeant les groupes féministes à délaisser la défense de droits pour obtenir du financement de Condition féminine Canada[796]. Faisant écho aux politiques de financement tant au palier fédéral que provincial que j'ai évoquées au chapitre 1[797], elle poursuit en dénonçant le fait que pour les organisations féministes « toute leur mission de transformation sociale, de prévention, de sensibilisation, on n'en veut plus. Ne cherchez plus les causes, ne travaillez plus à améliorer. *Patchez* le bobo quand il est là et ça finit là » (Q13-ARR16).

En outre, nombre d'informatrices observent que ces politiques néolibérales ont des conséquences sur l'appauvrissement des femmes[798] et sur l'appropriation du travail des femmes en général, comme cette informatrice qui avance que :

> l'État continue à couper dans les services publics, les services éducatifs, les services de santé, ces services-là. Et, on sait très bien que la majorité des personnes qui s'occupent de ces volets-là de la vie sont des femmes, donc les femmes vont avoir à compenser plus que les hommes pour ces affaires-là (Q9-ATR4).

---

[794] Lamoureux, D. (2010b). Un État capitaliste certes, mais également sexiste et raciste. *Nouveaux cahiers du socialisme*, (4), p. 32.
[795] Lamoureux, D. (2010). *Op. cit.*, p. 32.
[796] Buzzeti, H. (2010, 5 mai). Ottawa prive d'aide 12 groupes de femmes. *Le Devoir*. Récupéré de http://www.ledevoir.com/politique/canada/288371/ottawa-prive-d-aide-12-groupes-de-femmes
[797] Voir, par exemple, Masson, D. (2012). Changing state forms, competing state projects: Funding women's organizations in Quebec. *Studies in Political Economy*, (89), 79-103.
[798] Voir également, Goulet, É. (2010). *Op. cit.*, p. 95.

Quant aux femmes victimes de violence, selon la Canadienne Molly Dragiewicz, celles-ci obtiennent à l'heure actuelle moins de soutien, ce qui n'est pas non plus sans conséquence pour les féministes qui soutiennent à leur tour ces femmes[799]. Cette conjoncture facilite non seulement les effets de l'antiféminisme sur le travail d'accompagnement des victimes de violence, mais aussi sur les alliances politiques, les plans d'action et le financement des organismes, selon les féministes interrogées.

6.2.1. Les allié.e.s politiques

En amont des orientations néolibérales s'observent des alliances entre des élu.e.s, des fonctionnaires, des conseiller.ère.s politiques et des organisations féministes. Comme discuté au chapitre 1, il est possible de parler dans ce cas d'un « féminisme d'État » ou d'un « féminisme dans l'État » pour désigner « l'intégration de féministes ou d'enjeux féministes dans les institutions étatiques, y compris les politiques publiques et sociales[800] ». Depuis la moitié des années 2000, il est aussi possible de parler d'un « masculinisme dans l'État » qui, utilisant une tactique de lobbying, travaille à la création d'alliances avec les élu.e.s politiques. Plusieurs participantes à la recherche dénoncent les conséquences de cette percée du masculinisme dans l'État, à la manière de cette intervenante ayant plusieurs années d'expérience. Elle raconte que dans les années 1990, le gouvernement « commençait à comprendre le discours des groupes féministes », ce qui faisait en sorte « [qu']on pouvait aller de l'avant, ce n'était pas facile, ce n'était pas du tout cuit dans le bec, loin de là, mais on sentait qu'on avait des allié.e.s un petit peu partout. Puis là les alliances sont de plus en plus fragiles » (Q6-RT1). Émilie Goulet corrobore la plus grande réceptivité des élu.e.s pour les revendications masculinistes en ces termes :

---

[799] Dragiewicz, M. (2010). A left realist approach to antifeminist fathers' rights groups. *Crime Law Change*, *54*, p. 200.
[800] Dupuis-Déri, F. (2013). L'antiféminisme d'État. *Lien social et Politiques*, (69), p. 163.

> [s]elon notre analyse des articles du *Soleil* et de *La Presse*, le gouvernement du Québec a commencé à être à l'écoute des revendications masculinistes à la fin des années 1990, notamment avec un projet de loi sur les pensions alimentaires, un rapport sur la refonte de la Loi sur le divorce et la mise sur pied d'un comité sur la garde des enfants en 1997 et 1998. Durant les années 2000, nous observons également une ouverture du gouvernement à la condition masculine avec la mise sur pied d'un comité de travail sur les besoins des hommes, qui a produit le Rapport Rondeau[801].

Enfin pour une répondante, l'influence que des antiféministes exercent auprès des élu.e.s s'accompagne « [d']un mélange de manque d'information, de compétence, de sensibilisation » des élu.e.s et des fonctionnaires (Q6-RT5). Bref, précise une autre répondante :

> des gens qui n'ont pas de connaissance de la problématique, et [le discours masculiniste] devient une de leur source d'information. Ça fait que des personnes qui ne seraient pas mal intentionnées, mais qui n'ont pas de compétence et d'expertise en la matière vont prendre des décisions qui n'ont pas toujours du sens (Q14-RT5).

Ainsi, en raison de leur présence dans les instances gouvernementales, les masculinistes obtiendraient « une certaine écoute, une certaine oreille attentive au ministère, au niveau des gouvernements » (Q4-ARR700), tandis que les féministes, affirme une autre informatrice, ne seraient « pas entendues. On fait semblant de nous entendre, de nous écouter, mais on n'est vraiment pas entendues » (Q8-ARR100).

Cette perception de plusieurs répondantes selon laquelle les féministes seraient moins « écoutées » par les élu.e.s et les fonctionnaires est confirmée par l'étude de Caroline Hilt sur la fermeture des opportunités politiques des féministes au cours des années 1990. La politologue note que le contremouvement antiféministe est lié à cet effritement des alliances, puisqu'il facilite « ou à tout le moins [permet], l'expression d'une volonté politique de recul de l'intervention de l'État, recul qui touche

[801] Goulet, É. (2010) *Op. cit.*, p. 87.

directement à la fois les groupes de femmes et les femmes en général[802] ». Une informatrice donne un exemple concret de perte d'alliance, soit « lors d'une commission parlementaire [...], la ministre de la Condition féminine, elle-même, a dit que les hommes connaissaient une discrimination » (Q1-ATR19). Toujours selon elle, « c'est le fruit d'un travail idéologique fait par les masculinistes qui s'infiltrent dans d'autres sphères » (Q1-ATR19). D'autres féministes ont relevé ce phénomène, dont la juriste canadienne et professeure à l'Université de la Colombie-Britannique (UBC), Susan B. Boyd, qui lors de la consultation publique du Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants (*Special Joint Parliamentary Committee on Child and Access*) du gouvernement fédéral en 1998, constatait les effets de l'influence de masculinistes sur la formation d'alliances entre élu.e.s et groupes de pères, au détriment de celles entre les féministes et les parlementaires. Son observation l'amène à conclure que:

> these images of feminism had some impact on the Special Joint Committee. During the hearings, the committee members often expressed sympathy for the fathers' right advocates and were critical or dismissive of, or at the very least cautious with respect to, feminist-inspired submissions. Feminists and representatives of women's groups were often questioned and challenged more specifically by the committee[803] .

Des participantes à la recherche expliquent qu'en plus de la tactique de lobbying susceptible d'influencer les alliances, la diffusion du discours masculiniste affecte la perception qu'ont les élu.e.s de l'adhésion de leur électorat aux analyses féministes. Une répondante abonde en ce sens tout en se demandant « [e]st-ce qu'ils croient ce qu'ils entendent ou ils ne veulent pas froisser personne ? Parce qu'il y a ça aussi. On sent qu'on protège un peu l'électorat et on essaie d'être *politically*

---

[802] Hilt, C. (1998). *Après la reconnaissance, une nouvelle mise en marge ? Le mouvement des femmes et la structure des opportunités politiques au Canada, 1990-1997.* [Cahier de recherche 80]. Québec : Les Cahiers de recherche du GREMF, p. 56.

[803] Boyd, S. B. (2002). Backlash against feminism: Canadian custody and access reform debates of the late twentieth century. *Canadian Law and Society Association.* British Columbia University, Vancouver, 1er juin 2002, p. 286.

correct. [...] Pour ne pas discriminer une partie de la population parce qu'on pense que ça va les discriminer », ajoute-t-elle. (Q6-RT1). La tactique rhétorique et la tactique de diffusion des masculinistes exercent donc une pression sur des élu.e.s, qui vont, par exemple, remettre en question leur adhésion à la définition féministe des violences faites aux femmes dans le but de se protéger d'éventuelles attaques à leur endroit (tactique juridique). À la manière de la ministre de la Condition féminine, la frilosité des élu.e.s à afficher leur alliance avec les féministes, et en particulier avec les organisations qui militent contre les violences faites aux femmes, aurait pour effet de « questionner [la définition de la violence] [...] À chaque [attaque] un ministre ne veut pas avoir de problème. [...] Donc, d'admettre la réalité, la problématique, l'âge des victimes, leur sexe, leur lien avec l'agresseur, c'est difficile au plan politique » (Q4-ATR2). En guise d'exemple, le site du secrétariat à la condition féminine du Québec capturé plus bas traite de la violence envers les personnes et non plus de violence envers les femmes[804]. En l'espace de 8 mois, la photo de la femme en détresse a aussi été retirée du site.

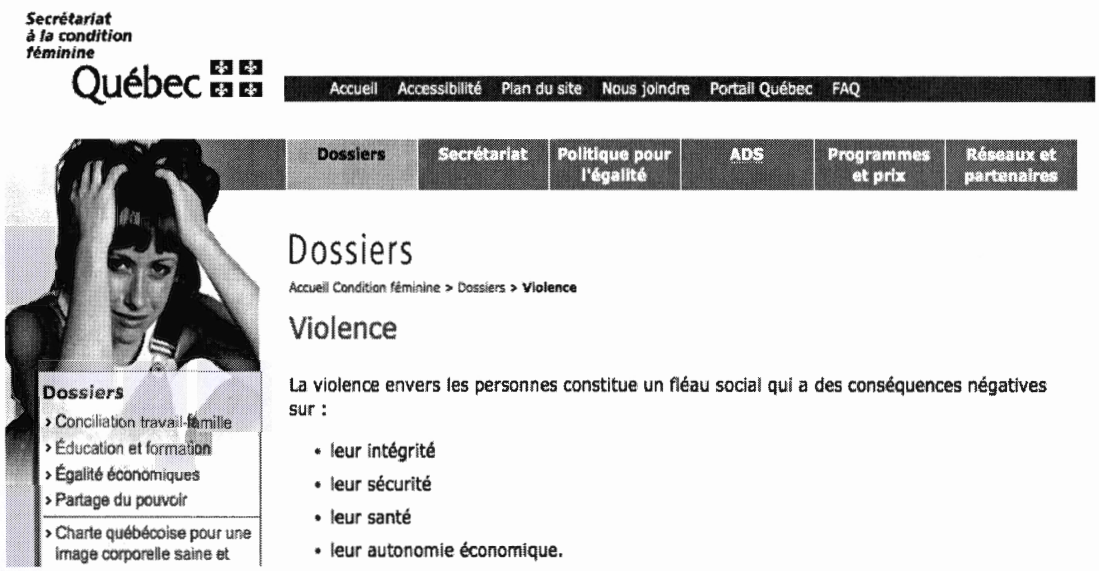

Capture d'écran faite le 26 juillet 2016 — à noter la photo de la femme en détresse.

[804] Il n'est pas non plus question de la violence à l'endroit des minorités de genre.

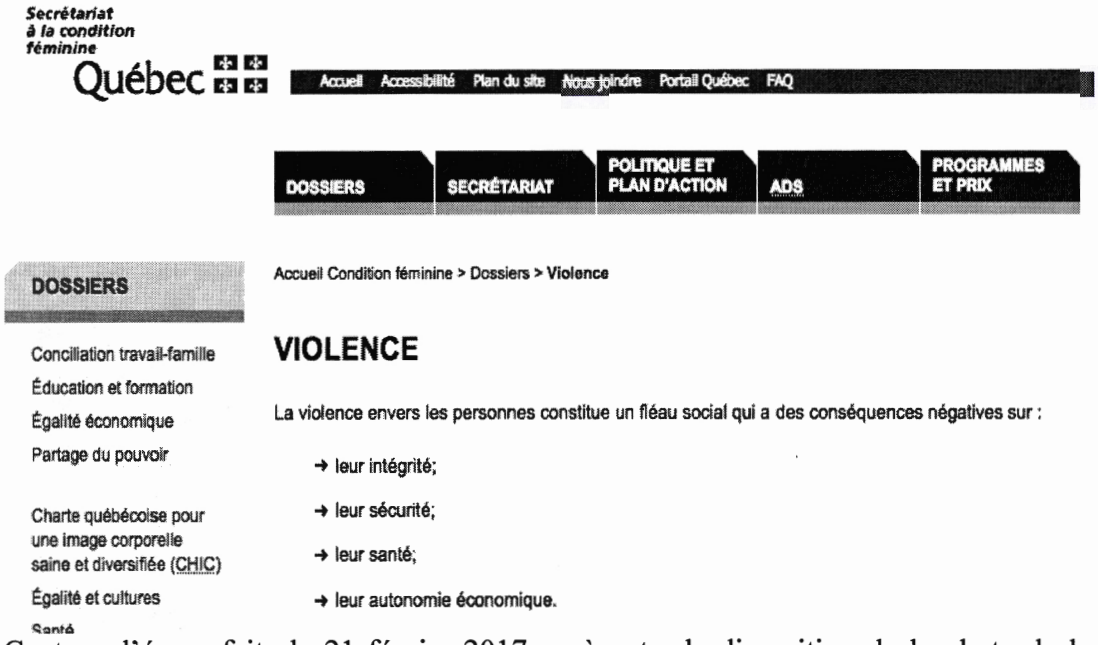

Capture d'écran faite le 21 février 2017 — à noter la disparition de la photo de la femme en détresse.

En somme, diverses tactiques masculinistes, essentiellement la diffusion du discours, le lobbying, la tactique juridique et la répression douce, provoquent comme effet politique un effritement des alliances entre les féministes et les politicien.ne.s ou les fonctionnaires. Cela permet aussi aux masculinistes « [d']influencer les représentations idéologiques des décideurs jusqu'à rendre à nouveau socialement invisible ce qui commençait à être enfin reconnu[805] », dans ce cas-ci, les violences masculines contre les femmes.

6.2.2. Les plans d'action, les politiques et les campagnes de prévention

Les alliances avec les élu.e.s et les fonctionnaires sont d'autant plus importantes pour des participantes qu'elles sont garantes d'un engagement féministe dans

[805] Devreux, A.-M. (2009). « Le droit, c'est moi. » Formes contemporaines de la lutte des hommes contre les femmes dans le domaine du droit. *Nouvelles Questions Féministes*, *28*(2), 36-51, p. 43.

l'élaboration de la définition de la violence, mais aussi des orientations politiques en général, incluant les plans d'action et de prévention en matière de violence conjugale et de violence sexuelle. À ce propos, dès 2006, des intervenantes s'inquiètent des contenus des futures politiques gouvernementales. Au plan du contexte politique, une informatrice rappelle que l'État québécois avait donné raison aux féministes quant au fait que les femmes soient les principales victimes (Q10-RT5), surtout avec sa politique d'intervention en matière de violence conjugale de 1995 qui établissait que « la violence conjugale a été reconnue comme un problème de société dans les années 1970 grâce à l'apport des groupes de femmes[806] ». En outre, les politiques gouvernementales et plus précisément les politiques qui visent à enrayer le phénomène des violences conjugales et sexuelles demeurent un enjeu de lutte entre les féministes et les masculinistes. C'est le cas, d'une part, parce que les études et statistiques construites autour d'un postulat voulant que la violence soit symétrique entre les hommes et les femmes ont réussi à attirer l'attention des fonctionnaires et, d'autre part, parce que des chercheurs masculinistes ont obtenu un statut d'interlocuteur légitime auprès des décideurs. Pour reprendre les mots d'une informatrice : « l'antiféminisme a réussi à contaminer les experts, à contaminer les intervenants, à contaminer les agences de services de santé, et les services sociaux par exemple, en faisant circuler le rapport Rondeau[807] sur la souffrance des hommes, dans toutes les agences » (Q4-RT6). Les orientations politiques seraient donc influencées par des experts, dont le professeur (aujourd'hui à la retraite) de l'Université Laval, Gilles Rondeau qui a supervisé un rapport sur la question de l'aide aux hommes, à la demande de Philippe Couillard à l'époque ministre de la Santé et des Services

---

[806] Gouvernement du Québec. (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer*. Récupéré le 31 mai 2016 de http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Prevenir_depister_contrer_Politique_VC.pdf, p. 8.

[807] Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes. ministère de la Santé et des Services sociaux (2004). *Les hommes: s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins*. Récupéré le 9 février 2016 de http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2004/04-911-01_rap.pdf

sociaux. Comme mentionné précédemment, ce rapport, réalisé avec la participation, entre autres, de représentants de À cœur d'hommes, Pères séparés et du Réseau Hommes Québec, a été largement critiqué par les groupes de femmes, notamment pour ses faiblesses méthodologiques[808].

En plus de l'effritement des alliances, les féministes observent ainsi une transformation du discours de l'État en matière de violence au désavantage des féministes. À ce sujet, une représentante d'organisations féministes précise que la tactique juridique des masculinistes a non seulement eu des effets sur les alliances entre les féministes et les élu.e.s, mais que

> les élu.e.s [sont] beaucoup plus frileux, alors que la politique d'intervention en matière de violence conjugale de [19]95 campait très bien, qu'on parlait de rapport de force entre les hommes et les femmes. Si on regarde maintenant le discours, si on regarde maintenant les plans d'action, bien sûr il y a des mesures qui s'adressent encore aux femmes, mais le discours est beaucoup plus neutre qu'il ne l'était avant (Q5-RT5).

En regard de la perception des féministes interrogées, les élu.e.s et fonctionnaires ne font pas que promouvoir une approche plus « neutre », pour reprendre l'expression de cette répondante, mais détournent aussi l'attention des problèmes sociaux dénoncés par les féministes. On détournerait également les fondements de l'analyse différenciée selon les sexes pour tenir compte des hommes et des femmes tout en cherchant à intégrer davantage des problématiques qualifiées de masculines. À ce titre, la sociologue Karine Foucault analyse les approches préconisées au moment du dépôt de l'avis *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes* du Conseil du statut de la femme (CSF) en 2005. Suite au dépôt de l'avis, note-t-elle,

---

[808] Foucault, K. (2015). *Op. cit.*, p. 238-239 ; Rausch, R. (2005). Le mythe de la symétrie. [Chapitre de livre]. Dans J. Carbonneau (dir.), *Violence conjugale. Des spécialistes se prononcent* (p. 31-36). Montréal : remue-ménage, p. 35-36.

> la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration Michelle Courchesne proposait, avec l'accord du CSF, d'adopter une nouvelle approche dite « sociétale », également connue comme l'approche intégrée de l'égalité ou l'analyse des genres [qui] favorise l'intégration des hommes [...] [Or], l'application de l'approche intégrée consiste à ouvrir aux hommes des structures spécifiquement destinées aux femmes. Par conséquent, cela implique une remise en question de la vocation du Conseil du statut de la femme, voire de son existence, tout comme celle du Secrétariat à la condition féminine, qui ne pourraient plus être des instances consacrées exclusivement aux femmes.

Quoique ni le CSF ni le Secrétariat n'aient changé de nom suite à une consultation, il n'en reste pas moins que l'intégration des problèmes dits masculins dans l'élaboration politique est bien réelle, aux yeux des répondantes qui y voient là un gain des masculinistes (Q5-ATR13).

Quant aux études qualitatives produites au cours des années 2000 sur la violence conjugale, elles prennent pour la plupart appui sur le *conflict tactics scales* (CTS) (discuté au chapitre 4[809]). Outil de mesure crée par un groupe de chercheur.e.s, dont certain.e.s véhiculent explicitement la thèse de la symétrie de la violence conjugale[810], le CTS a aussi servi de modèle aux enquêtes populationnelles de Statistique Canada, surtout depuis 1999[811]. À ce propos, le quotidien *Huffington Post* réduit les conclusions de l'enquête de 2014 en titrant : *Victime de violence*

---

[809] Pour mesurer la prévalence. Fernet, M. (2005). *Amour, violence et adolescence*. Québec : PUQ, p. 12.

[810] Rausch, R. (2005). *Op. cit.*, p. 33.

[811] Des modifications ont cependant été apportées à l'outil de mesure. Par exemple, l'enquête de 1993 n'est pas critiquée par la répondante Q5-RT5. À propos des modifications, voir : Straus, M. A., Hamby, S. L., Boney-McCoy, S. et Sugarma, D. B. (1996). The revisited conflict tactics scales (CTS2): Development and preliminary psychometric data. *Journal of Family Issues*, *17*(3), p. 285. À propos de l'utilisation du CTS par Statistique Canada et des problèmes liés aux enjeux de méthode voir : Kimmel, M. S. (2004). "Gender symmetry" in domestic violence: A substantive and methodological research review. [Chapitre de livre]. Dans S. E. Rossi (dir.), *The Battle and Backlash Rage On : Why Feminism Cannot Be Obsolete* (p. 15-51). Bloomington, IN: Xlibris, p. 21.

conjugale : autant d'hommes que de femmes[812]. Pour des féministes interrogées, cela constitue un recul, notamment parce

> qu'on s'est mis à mesurer la violence dans les couples. Et on sait que les femmes vont moins dénoncer, on sait que les hommes vont plus dénoncer et on sait que [...] les victimes qui vivent du contrôle, qui vivent une domination à long terme vont beaucoup moins répondre aux enquêtes populationnelles. Donc, on s'est ramassé avec des résultats qui nous disent qu'il y a autant d'hommes que de femmes qui exercent de la violence (Q5-RT5).

Combinant effet discursif et effet politique, ces études contribuent donc à déplacer l'attention des élu.e.s et des fonctionnaires vers les pères et les hommes tout en passant sous silence des formes que prend la violence masculine contre les femmes, ainsi que son inscription dans le sexage.

Les « gains en capital symbolique[813] » qu'ont obtenus des experts masculinistes et les retombées des recherches qu'ils produisent sont ainsi discutés par une représentante qui considère que cette situation a pour effet de détourner l'attention vers les services aux hommes, comme solution à la violence conjugale :

> si on mélange le milieu de la recherche et par exemple des antiféministes au ministère de la Santé et des Services sociaux, bien on se ramasse par exemple avec le rapport du groupe de travail sur les homicides intrafamiliaux qu'on a eu l'automne [2012][814]. Tout le long, dans la recherche, on indique que la majorité des homicides intrafamiliaux sont en fait des homicides conjugaux liés à la violence conjugale. Quand on arrive aux solutions qui sont amenées, on parle de services aux hommes. [...] les solutions qu'il apporte ne sont pas cohérentes

---

[812] Néanmoins, les femmes demeurent surreprésentées dans la catégorie des victimes de violence grave. S.a. (2016, 24 janvier). Victimes de violence conjugale : autant d'hommes que de femmes. *Huffington Post*. Récupéré de http://quebec.huffingtonpost.ca/2016/01/24/violence-conjugale-hommes_n_9065342.html

[813] Flood, M. (2004). Backlash: Angry men's movement. [Chapitre de livre]. Dans S. Elin Rossi (dir.), *The Battle and Backlash Rage On: Why Feminism Cannot Be Obsolete* (p. 261-342). Bloomington, IN: Xlibris Press.

[814] Pour des faits saillants voir, S.a. (2012, 22 novembre). Drames familiaux : un comité recommande un meilleur dépistage des comportements à risque. *Radio-Canada.* Récupéré de http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2012/11/22/009-rapport-hoimcides-familiaux.shtml

> avec ce que dit la recherche ni la pratique, au niveau de ce qu'est un homicide conjugal (Q5-RT5).

Les orientations politiques peuvent donc servir de courroies de transmission aux revendications masculinistes et font une large place aux besoins des pères en situation de séparation, selon cette répondante :

> depuis quelques années, on fait place aux pères autant dans les politiques gouvernementales, au sein du gouvernement, au sein des ministères, au sein du réseau, partout. [...] Faut laisser la place aux pères, puis leur offrir des services au même titre qu'offrir des services de santé aux hommes. [...] Tu vois toujours le mot « père » qui apparaît, en tout cas, depuis les dernières années, dans les documents d'orientation, etc. (Q3-ATR12).

Or, il n'y aurait pas que les pères qui soient favorisés dans les plans d'action des ministères de la Famille et de la Santé et des Services sociaux (Q9-ATR12). Les hommes, toutes catégories confondues, et à plus forte raison les hommes violents, seraient devenus soit un objet d'intérêt pour la santé publique, soit une priorité en termes de plan d'action et de services à offrir, avancent deux anciennes fonctionnaires de l'État québécois (Q10-RT11; Q6-ATR2).

Les tactiques masculinistes déployées dans l'arène politique (telles que la diffusion et le lobbying) auraient également des conséquences sur le contenu des publicités de prévention qui s'attaquent à la question des violences faites aux femmes. Par exemple, sous la gouverne de Jean Charest, une répondante confie que « plusieurs membres du parti libéral n'étaient [...] pas contre une publicité [sur le sujet des violences conjugales], mais ils étaient contre l'image des hommes dans ce type de publicité » (Q9-ATR7). Dans le même ordre d'idées, une féministe parle de « recul social », en référence aux dernières campagnes publicitaires sur la violence conjugale qui traitent essentiellement de violence physique parce que, toujours selon elle, traiter de violence psychologique aurait permis aux antiféministes de dire « oui, mais les hommes aussi » (Q9-RT5). Ce type de publicité apparaitrait inefficace parce

que « beaucoup de femmes ne se reconnaissent pas dans les signes de violences physiques parce que, si on regarde dans les maisons, la moitié des femmes qui demandent l'aide, c'est des femmes victimes de violence psychologique » (Q9-RT5)[815].

En somme, du point de vue des féministes interrogées, les effets politiques et discursifs de l'antiféminisme sur les campagnes de prévention et plus largement sur les plans d'action du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que du ministère de la Famille touchent : 1) l'utilisation des approches en matière de santé publique qui évacuent toute notion de rapports sociaux de sexe; 2) la crédibilité accordée aux experts et à leurs études qui véhiculent la thèse de la symétrie de la violence; 3) les impensés à propos des formes de violences masculines contre les femmes, dont la violence psychologique; et 4) le déplacement de l'attention vers les hommes en matière de plan d'action et de campagne de prévention. Sur le ton du pronostic, une féministe conclut qu'en fin de compte, sur le plan politique « on va rester figé dans l'égalité de droit [et non pas l'égalité de fait] pendant un petit bout » (Q9-ATR4).

6.2.3. Le financement

Les effets sur les plans d'action gouvernementaux auront à leur tour des impacts sur le financement des groupes féministes, les incitant parfois à travailler auprès des hommes violents pour obtenir des subventions (Q10-RT10b). Une féministe explique que la priorité accordée aux pères dans les politiques et les plans d'action a des conséquences sur son groupe, notamment parce qu'elle a décidé d'accorder une place aux pères dans les orientations de son organisme,

---

[815] Selon Statistique Canada, le chiffre s'élèverait à 66 %. Beattie, S. et Hutchins, H. Statistique Canada. (2015). *Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2014*. Récupéré le 2 novembre 2017 de https://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/

essentiellement pour obtenir du financement (Q3-ATR12). Il s'agit d'une conséquence organisationnelle qui sera abordée plus en détails aux chapitres 7 et 8. Or, les conséquences de l'antiféminisme sur le financement des groupes féministes ont préalablement été actualisées à travers le « virage ambulatoire » des années 1990 (voir chapitre 1) ainsi que l'adoption de l'approche gouvernementale du « financement par projet », rappelle une informatrice (Q9-ATR4). Sans compter, complète la politologue Julie Depelteau, que les mesures néolibérales mentionnées en début de section, incluant la « réingénierie de l'État » et la création de partenariats avec le privé vers 2003, ont aussi des impacts sur le financement des groupes communautaires[816].

Désormais plus systématiquement engagées dans le service aux femmes au détriment de la défense de droits, les organisations féministes ont également à faire face au resserrement des critères de financement et à se soumettre à une plus grande obligation de « résultats[817] ». Comme l'indique L'R des centres de femmes :

> une part importante (près de 40%) du financement est accordée sous forme d'ententes de services ou de projets ponctuels et non au soutien à la mission. Soulignons que les ententes de services découlent de priorités identifiées par le gouvernement, et les organismes communautaires doivent répondre à ces « commandes » s'ils veulent en bénéficier[818].

Par conséquent, les groupes communautaires sont forcés de « consacrer plus de temps à remplir des demandes de financement et à se soumettre à des procédures d'évaluation ou de reddition de comptes », toujours au détriment d'une partie de leur mission première qui est, plus largement, sociopolitique, ajoute une féministe (Q6-

---

[816] Depelteau, J., Fortin, F. et Hébert, G. (2013). Les organismes communautaires au Québec : Financement et évolution des pratiques. Montréal : Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. Récupéré de http://iris-recherche.qc.ca/publications/communautaires, p. 17.

[817] *Ibid.*

[818] L'R des centres de femmes. (2015). *Les organismes communautaires suffisamment financés : vraiment ?* Récupéré le 14 juin 2016 de http://www.rcentres.qc.ca/public/2015/11/les-organismes-communautaires-suffisamment-financ%C3%A9s-vraiment.html

RT13)[819]. La part du financement privé prend aussi une place grandissante, multipliant les lieux des demandes de financement et augmentant le nombre d'heures consacrées à remplir les demandes[820].

Conjugué aux effets de l'antiféminisme, le financement par projets transforme les mandats des groupes de femmes. Il suffit de rappeler l'inclusion des pères dans le mandat d'un organisme pour obtenir du financement. Dans ce contexte, elles sont plusieurs à parler d'attaque au niveau du financement. Elles sont aussi plus d'une à parler de détournement de fonds autrefois alloués à des organismes féministes[821], comme une ancienne fonctionnaire qui en veut pour preuve que « [l']on a pris des ressources de Condition féminine pour financer un projet visant à démystifier le travail non traditionnel, non masculin auprès d'hommes » (Q1-ATR19). Ainsi, explique une féministe, les groupes pour hommes en viennent à

> gruger sur les subventions que nous avons acquises. Je serais bien d'accord qu'ils prennent leur place, qu'ils réfléchissent sur leur condition et tout ça, mais pas à nos dépens et pas toujours en mettant la faute sur le mouvement des femmes » (Q9-ARR1200).

Déjà en 1992, le chercheur en travail social Jürgen Dankwort craignait que les financements alloués au programme d'aide pour hommes violents en Ontario ne soient pris des « fonds alloués aux services pour femmes violentées[822] ». C'est ce qu'observe, pour sa part, une féministe qui travaille dans une petite communauté et qui déplore, elle aussi, le fait qu'un groupe pour hommes violents – mais qui ne travaille pas à les responsabiliser – soit financé à même ce qu'elle appelle « l'enveloppe violence » du ministère de la Santé et des Services sociaux (Q3-

---

[819] Masson, D. (2012). *Op. cit.* ; Depelteau, J., Fortin, F. et Hébert, G. (2013). *Op. cit.*, p. 20,33.
[820] Depelteau, J., Fortin, F. et Hébert, G. (2013). *Op. cit.*, p. 24.
[821] Une voix marginale croit par contre que le réseau des organismes pour femmes victimes de violence ne se fait pas retirer son financement à l'avantage des groupes pour hommes (Q5-RT11).
[822] Dankwort, J. (1992). Détourner la violence conjugale ? Vers une intervention efficace auprès des hommes violents. [Chapitre de livre]. Dans D. Welzer-Lang et J.-P. Filiod (dir.), *Des hommes et du masculin* (p. 93-126). Lyon : Presses universitaires de Lyon, p. 95.

RT10b). Le problème est d'autant plus préoccupant, croit-elle, que dans le but d'élargir les lieux possibles de financement, les groupes pour hommes violents transforment eux aussi leur mission, augmentant de la sorte le nombre de lieux où ils se retrouvent en compétition avec des groupes féministes pour obtenir du financement. Par exemple, des services pour hommes violents vont élargir leur mandat aux « hommes en difficulté », comme l'ont fait des groupes féministes, pour rejoindre les types de financement offerts. Toujours selon cette intervenante, cela a pour effet « de diluer le service ». Ainsi, rappelle-t-elle « comme on a attaché une enveloppe à "hommes en difficulté" puis que le réseau communautaire n'est pas très bien financé, ben… pour avoir accès à cette enveloppe-là, il faut que tu offres des services aux hommes en difficulté » (Q10-RT10b).

Sans parler explicitement de détournement de fonds, certaines insistent plutôt sur le déséquilibre des fonds alloués aux groupes de pères et à des groupes féministes, au regard des problématiques concernées. Rappelons qu'en contexte d'austérité, le déplacement vers les organismes pour hommes de fonds antérieurement attribués à des groupes de femmes est d'autant plus préjudiciable pour le mouvement féministe que l'ensemble du réseau communautaire est l'objet de diminution de financement, qu'il soit public ou philanthropique. Parmi les effets politiques et organisationnels observés, une féministe identifie, d'une part, une perte de financement justifiée par le fait que son organisme n'offre pas de services aux hommes, et d'autre part, les coupures de personnel que la diminution de financement occasionne[823] (Q7-RT12; Q6-RT12). Pour obtenir du financement du ministère de la Famille et de Centraide, ajoute-t-elle, « la mixité devient une façon de survivre pour l'organisme, pis éventuellement, si on regarde l'avenir, on va prendre le bord » (Q6-RT12). Selon une fonctionnaire de l'État, au moment de l'enquête, le réseau des centres de femmes

[823] Pour les effets du néolibéralisme sur les conditions de travail, voir : Guberman, N., Fournier, D., Belleau, J., Beeman, J. et Gervais, L. (1994). Des questions sur la culture organisationnelle des organismes communautaires. *Nouvelles Pratiques Sociales, 7*(1), p. 50.

compte parmi les plus touchés par les coupures dans le financement public, entre autres parce les centres « ont du mal à faire reconnaître leur mission, à certains endroits » (Q7-RT11). À propos de la gouvernance conservatrice, une informatrice ajoute

> le gouvernement Harper est tellement antiféministe. Il crée des conditions pour qu'on ait peur de dénoncer. Il utilise les pouvoirs qu'ils ont pour créer cette peur [...] notamment par le biais du financement. On voit qu'il peut y avoir un prix à payer pour les dénoncer (Q5-ATR19).

Et le prix, selon des répondantes, est trop cher payé, car elles craignent de devoir fermer boutique.

6.3. Les effets auprès des partenaires institutionnels et communautaires

La « censure » que les féministes s'imposent quant à leur mission de défense de droits pour obtenir du financement s'ajoute à leur plus grande difficulté à dénoncer les violences faites aux femmes. Ces effets politiques se rencontrent également chez les partenaires avec lesquels les féministes interrogées sont appelées à collaborer (volontairement ou non) dans leur travail d'accompagnement des victimes de violence conjugale ou sexuelle. Il est en l'occurrence essentiellement question des interactions avec les milieux juridiques (incluant les policiers[824]), les tables de concertation en violence conjugale ou sexuelle et la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). En résumé, les répondantes évoquent pour plusieurs des effets politiques entourant la protection des victimes, des effets organisationnels touchant au travail d'accompagnement des femmes auprès des tribunaux et de la DPJ et des effets discursifs entourant la définition de la violence, sur les tables de concertation.

[824] Ces derniers sont également critiqués pour leurs préjugés (Q8-RT2) et leur adhésion au discours masculiniste (Q6-RT8; Q6-RT2), qui parle parfois de la « détresse des hommes » (Q5-RT10b).

La plupart de ces effets sont le résultat de la tactique d'infiltration des organismes pour hommes violents et de la percée du discours masculiniste auprès des partenaires.

6.3.1. Le juridique

À propos des interactions de féministes avec des acteur.e.s juridiques, Anne-Marie Devreux rappelle que les milieux juridiques demeurent un haut lieu des luttes politiques entre « dominants et dominées [...] si l'on pense immédiatement aux luttes que les femmes ont menées dans [le domaine juridique] ». Par contre, ajoute-t-elle,

> on voit moins que les hommes exercent également des pressions dans ce champ pour contrôler et réduire les effets, sur les bénéfices qu'ils tirent de leur domination, des mesures légales prises en faveur des femmes. Au-delà de l'antiféminisme qui imprègne les discours des parlementaires masculins à chaque fois qu'un projet de loi va dans le sens de la libération des femmes [...], des hommes contestent le principe même de droits favorables aux femmes par leurs pratiques visant à en détourner le sens ou à en revendiquer l'application pour eux-mêmes[825].

En plus du lobbying juridique dont parle Anne-Marie Devreux, les thèmes de la tactique rhétorique les plus souvent déployés par les masculinistes sont ceux de la victimisation des hommes et du renversement des rapports sociaux de sexe[826]. La tactique rhétorique prend notamment la forme d'une contestation des mesures d'actions positives qui deviennent, est-il postulé, « sources de nouvelles discriminations, cette fois à l'encontre des hommes[827] ». De la même manière, l'on prétend que le tribunal de la famille avantagerait les mères au détriment des pères quant à la garde des enfants[828]. Ainsi, croient Carl Bertoia et Janice Drakich « [t]he rhetoric of fathers' rights gives the illusion of equality, but, in essence, the demands

---

[825] Devreux, A.-M. (2009). *Op. cit.*, p. 37.
[826] Van Wormer, K. (2008). *Op. cit.*
[827] Devreux, A.-M. (2009). *Op. cit.*, p. 38. Voir également Bertoia, C. et Drakich, J. (1993). *Op. cit.*, p. 601-603.
[828] Fillod-Chabaud, A. (2016). Les usages du droit par le mouvement des Pères séparés. Une comparaison France-Québec. *Genre, Sexualité & Société, 15*. Récupéré de http://gss.revues.org/3746

are to continue the practice of inequality in postdivorce parenting but now with a legal sanction[829] ». En contestant les demandes ou les avancées féministes dans le domaine du droit (essentiellement matrimonial et criminel), les masculinistes participent de la sorte à la « résistance des hommes à prendre en charge les besoins quotidiens des enfants[830] ».

Cette résistance masculiniste s'enracine dans un contexte qui lui est favorable. En effet, le domaine juridique canadien est, depuis les années 1990, marqué par

> l'augmentation dramatique du nombre de cas de voies de fait contre conjointes, présentés devant les tribunaux, [ce qui] ne fait qu'accroître les pressions pour trouver des alternatives aux poursuites criminelles que l'on a l'habitude d'engager contre les contrevenants accusés de tels délits. Dans cette conjoncture, le personnel de la justice criminelle est impatient de confier les questions de violence familiale au secteur social (par opposition au secteur criminel) tandis qu'un système judiciaire surchargé verra sans doute augmenter l'insatisfaction des victimes[831].

Face à cet engorgement des tribunaux et au déplacement des questions familiales vers le social, des organisations masculinistes vont, par exemple, se présenter comme une solution de rechange à la peine de prison en proposant des services de thérapie pour les hommes accusés de voie de fait. Selon la sociologue Aurélie Fillod-Chabaud, « la politique de déjudiciarisation engagée au Québec depuis une trentaine d'années semble avoir un effet sur la diversification du paysage associatif en direction des pères séparés[832] ». Martin Dufresne abonde dans le même sens en avançant que « l'État et l'appareil judiciaire dirigent [les hommes violents] vers des programmes expérimentaux [...] leur ménageant ainsi une voie d'évitement qui épargne au système des frais de mise en soutien matériel et juridique aux personnes

---

[829] Bertoia, C. et Drakich, J. (1993). *Op. cit.*, p. 612.
[830] Devreux, A.-M. (2009). *Op. cit.*, p. 43.
[831] Dankwort, J. (1992). *Op. cit.*, p. 97.
[832] Fillod-Chabaud, A. (2016). *Op. cit.*

devenues des victimes par le fait de ces hommes[833] ». Non seulement les masculinistes tirent avantage du fait que la Cour criminelle se décharge sur des organisations civiles pour *gérer* la violence masculine, mais la pratique de la médiation semble de plus en plus favorisée au tribunal de la famille[834] malgré les avertissements de chercheurs et de chercheuses au sujet des dangers d'une telle pratique pour les femmes victimes de violence conjugale[835]. Ainsi, dans les cas où les juges croient que la violence est symétrique, les femmes victimes de violence sont susceptibles de se faire proposer une médiation avec leur agresseur, obligeant les intervenantes qui les accompagnent à s'y opposer (Q10-RT1).

Qui plus est, les approches non féministes et dominantes de l'intervention[836], voire le paradigme de la « folie » en droit criminel[837] ou celui du « meilleur intérêt de l'enfant » au tribunal de la famille[838], agissent comme des courroies de transmission des effets discursifs de l'antiféminisme. Les discours juridiques sont tout autant

---

[833] Dufresne, M. (1998). Masculinisme et criminalité sexiste. *Recherches féministes*, *11*(2), 125-137, p. 131.

[834] Fillod-Chabaud, A. (2016). *Op. cit.*

[835] Faget, J. (2004). Médiation et violence conjugale. *Champ pénal*, *1*. Récupéré de http://champpenal.revues.org/50; Romito, P. (2011). Les violences conjugales post-séparation et le devenir des femmes et des enfants. *La revue internationale de l'éducation familiale*, *1*(29), 87-105, p. 100; Lapierre, S. et Côté, I. (2016a, 3 février). La médiation conjugale met les femmes victimes de violence conjugale en danger. *Huffington Post*. Récupéré de http://quebec.huffingtonpost.ca/simon-lapierre/mediation-familiale_b_9142810.html

[836] Bereni, L., Debauche, A., Latour, E. et Revillard, A. (2010). Entre contrainte et ressources: Les mouvements féministes face au droit. *Nouvelles Questions Féministes*, *29*(1), p. 7.

[837] Par paradigme de la folie j'entends ce mécanisme de pathologisation de la violence meurtrière. L'affaire Turcotte en est une bonne illustration. Comme le note le sociologue Marcelo Otero « [l]a pathologisation de certaines situations n'est-elle pas notre manière culturelle d'expliquer l'inexplicable, l'injustice et l'insupportable [...] ». Or, ajoute-t-il, « la folie n'explique à elle seule ni le suicide ni la violence. » Otero, M. (2015). *Les fous dans la cité : Sociologie de la folie contemporaine*. Montréal : Boréal, p. 303. Voir également, Romito, P. (2006). *Op. cit.*

[838] Côté, D. (2004). La garde partagée des enfants : nouvelles solidarités parentales ou renouveau patriarcal ? *Nouvelles Questions Féministes*, *23*(3), 80-95; Lapierre, S. et Côté, I. (2014). La typologie de la violence conjugale de Johnson: quand une contribution proféministe risque d'être récupérée par le discours masculiniste et antiféministe. *Intervention*, (140), 69-79 ; Lavoie, J. (2015). L'activisme juridique, le divorce et la garde des enfants : *backlash* sur les gains essentiels du mouvement féministe. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 251-266). Montréal: remue-ménage, p. 265.

marqués par la posture conservatrice d'une grande partie de la magistrature[839] de même que par les préjugés des milieux juridiques[840]. Par conséquent, une féministe raconte devoir soutenir davantage les femmes victimes de violence puisque la magistrature n'est pas toujours habilitée à défendre des dossiers de violence conjugale. Elle s'engage ainsi à parler avec leurs avocat.e.s, ou leur écrire « des lettres. Ça prend des avocates très sensibles à [la violence] parce que sinon, on escamote des choses et on passe à côté de choses importantes soit pour les pensions alimentaires ou la garde des enfants », précise-t-elle (Q7-RT14).

Au sujet de la justification de crimes violents par la prétendue folie du tueur, une participante à la recherche croit qu'elle est davantage avancée lorsque l'homme violent est aussi dominant dans les rapports de classe (Q11-RT13). Faisant écho aux discours médiatiques, une autre intervenante estime que l'antiféminisme favorise la psychologisation de la violence et vice et versa, notamment parce que le paradigme de la folie permet à des organisations masculinistes de « traiter » l'assassin comme un homme en crise, « en difficulté » (Q3-RT3). Quant au discours du « meilleur intérêt de l'enfant », ce dernier permet aux masculinistes de justifier la garde partagée obligatoire, en s'appuyant sur l'idée que le bien-être d'un enfant dépend de son contact avec son père et avec sa mère[841]. Une féministe ayant une longue feuille de route décrit comment le masculinisme intervient à fois dans le développement de ce paradigme et dans ses conséquences chez les victimes de violence conjugale :

> pendant un certain temps, il y avait quand même une possibilité de dénoncer la violence des hommes, de dénoncer les agressions. Tu sais la femme pouvait dire : « Mon conjoint y frappait les enfants puis il me frappait, puis je l'ai quitté pour me protéger ». On pouvait reconnaître ça, puis on allait aider la femme. Les juges allaient confier la garde à la mère et dire que le père n'est pas correct là-dedans. Le mouvement masculiniste a créé une confusion totale. Le père est aussi important que la mère, même plus en fait, surtout plus, puis si

[839] Lavoie, J. (2015). *Op. cit.*, p. 265.
[840] Le Roy, I. (2006). La garde partagée...Une présomption jurisprudentielle. *Revue québécoise de psychologie*, *27*(1), 33-46.
[841] Bertoia, C. et Drakich, J. (1993). *Op. cit.*, p. 598; Fillod-Chabaud, A. (2016). *Op. cit.*

> une mère dénonce la violence, elle n'est pas correcte parce qu'elle parle contre le père. Et si les enfants dénoncent la violence ils ne sont pas corrects parce qu'ils parlent contre le père et qu'on n'a pas le droit de parler contre le patriarche! (Q1-RT6)

Une représentante discute à son tour des effets combinés du paradigme de l'intérêt de l'enfant et du masculinisme sur les femmes victimes de violence conjugale :

> [p]renons juste en droit de la famille, avant [la fin des années 1990], quand les femmes victimes de violence conjugale se présentaient devant un juge, il y avait la garde des enfants, il y avait des conditions de protection, etc. Maintenant, avec tout le discours sur le soi-disant droit des pères, on ne tient plus compte qu'il y a présence de violence. [...] Parce que la loi sur le divorce dit que si tu veux la garde de ton enfant tu dois permettre le maximum de communication avec l'autre parent. Donc une mère qui dit : « moi je crains pour mes enfants et je crains pour moi-même, je ne veux pas qu'il voit ses enfants », pourrait se faire retirer la garde. Fait que les avocats disent aux femmes : « dites le pas, c'est du passé ». Ou si elles le disent, le juge dit : « madame, ça c'est fini, c'est votre affaire, les enfants eux-mêmes n'ont pas été battus ? Non ? OK. » On va donner la garde ... Donc il n'y a plus de prise en compte des risques pour la sécurité des femmes ni pour ceux des enfants. Et alors que la *Loi sur le divorce* prévoit que normalement le tribunal est censé prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l'enfant. Ce n'est plus dans le meilleur intérêt de l'enfant, c'est dans la soi-disant égalité des parents d'avoir accès à leurs enfants. Fait que ça, c'est un secteur où nous on voit des différences énormes (Q5-RT5).

Faisant écho aux propos des répondantes, le sociologue australien Michael Flood s'intéresse quant à lui aux impacts des actions des groupes de pères sur la loi de la famille. Il analyse par exemple comment les antiféministes sont parvenus à convaincre les décideurs que la notion de « protection de l'enfant » est tributaire de la présence d'un père et d'une mère dans la vie d'un enfant[842]. Il discute ensuite des impacts pour les femmes victimes de violence conjugale qui se voient dès lors

[842] Flood, M. (2010). Fathers' right and the defense of paternal authority in Australia. *Violence Against Women*, *16*(3), 328-347. Voir également : Kaye, M. et Tolmie, J. (1998a). *Op. cit.*, p. 178.

contraintes de maintenir le lien avec leur ex-conjoint violent; un constat qui vaut aussi pour le Canada[843].

Ainsi, au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant, la garde partagée représente une solution de plus en plus privilégiée au Québec et ce, même en contexte de violence conjugale. À ce sujet, Denyse Côté observe, de concert avec les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, « une multiplication de cas de garde partagée chez les femmes qu'elles accompagnent[844]. » Suite à une enquête auprès de 15 mères dans cette situation, elle conclut, d'une part, que la garde partagée est demandée en majorité par les pères[845] et, d'autre part, que « [s']opposer ouvertement à une demande de garde partagée pour des motifs de violence conjugale non déclarée » n'est pas souhaitable puisque « ce geste risque d'être interprété comme un refus de la part de la mère de permettre l'accès au père[846] ». L'avocate Ines Le Roy renchérit avec des données statistiques tirées d'une analyse de 76 décisions de la Cour supérieure depuis 2003 où il y avait mésentente au sujet de la garde partagée. Selon elle, la Cour a identifié un important conflit – pouvant impliquer de la violence conjugale – dans 69 % des cas. Or, la garde partagée fut, malgré tout, ordonnée dans 70 % des cas analysés[847]. Ainsi, les tribunaux de la famille normalisent la garde partagée même en situation de violence, malgré le fait que, selon le psychiatre Michel Gagnon, de

> nombreux exemples de pères qui font une demande de garde partagée [ont] un « agenda caché » : garder un pouvoir et un contrôle sur la mère, manipuler et avoir davantage de moyens d'intrusion dans la vie privée de la mère, s'en

---

[843] Jaffe, P. G. et Crooks, C. V. (2004). Partner violence and child custody cases : A cross-national comparison of legal reforms and issues. *Violence Against Women, 10*(8), p. 924 ; Boyd, S. B. (2002). *Op. cit.,* p. 262.

[844] Côté, D. (2006). D'une pratique contre-culturelle à l'idéal-type : la garde partagée comme phénomène social. *Revue québécoise de psychologie, 27*(1), p. 27.

[845] L'avocate Ines Le Roy avance que sur 76 décisions, 5 % des demandes étaient formulées par la mère contre 82 % par le père. Le Roy, I. (2006). *Op. cit.*, p. 40.

[846] Côté, D. (2006). *Op. cit.*, p. 28.

[847] Le Roy, I. (2006). *Op. cit.*, p. 40.

> servir comme moyen de représailles et de vengeances contre la mère (ne lui pardonnant pas la rupture), [et] ne pas avoir à payer de pension alimentaire[848].

En lien avec cet « agenda caché », des masculinistes militants dans des groupes de pères encouragent « les pères à s'engager dans une procédure judiciaire », espérant, constate Aurélie Fillod-Chabaud qu'ils mèneront une guerre sans relâche à leurs anciennes conjointes[849].

Au demeurant, pour éviter de courir le risque d'être accusées de refuser à leurs enfants l'accès à leur père, des femmes hésitent à dénoncer la violence qu'elles subissent, d'autant plus que celles qui le font courent le risque d'être indirectement accusées d'aliénation parentale, selon une participante à la recherche :

> [à] la Cour familiale ou en Cour supérieure, pour les victimes de violence conjugale, c'est devenu presque dangereux de parler de violence conjugale parce qu'automatiquement quand tu dis que tu es victime de violence conjugale et que t'en parles, il y a quasiment instantanément une suspicion qu'elle est peut-être en train de nous mentir pour avoir la garde [...] Je me rappellerai toujours d'une avocate en droit de la famille qui m'avait dit que c'était pire pour une femme lorsqu'il y a des sous-entendus d'aliénation parentale dans son dossier, même si ce n'est pas nommé comme tel, c'était pire pour une femme soit au niveau de la garde, que pour un homme qui a des accusations d'inceste. Plus de répercussions négatives et de chances de perdre la garde (Q7-RT4).

En guise de rappel, l'aliénation parentale prend parfois la forme d'un syndrome, le syndrome d'aliénation parentale (SAP), non reconnu par l'association des psychologues américains, mais dont la scientificité est revendiquée par les masculinistes. Comme discuté au chapitre 4, lorsqu'un enfant « dit du mal » d'un de ses parents, par exemple, lorsqu'un enfant dénonce tout comme sa mère la violence du père et plus précisément la violence sexuelle, Richard Gardner avance qu'il est

---

[848] Gagnon, M. (2006). Les mythes de la garde partagée, *Revue québécoise de psychologie*, *27*(1), p. 67.
[849] Fillod-Chabaud, A. (2016). *Op. cit.*

fort à parier que l'enfant souffre d'un SAP; fruit de sa mère aliénante[850]. Comme cette répondante citée plus haut, plusieurs féministes interrogées s'inquiètent de l'augmentation des allégations d'aliénation parentale au tribunal de la famille. La recherche des juristes canadien.ne.s Nicholas Bala, Suzanne Hunt et Carolyn McCarney confirment leurs perceptions, tout en élargissant ce constat à l'ensemble du Canada. Par l'entremise d'une recherche par mots clefs sur des bases de données juridiques, cette équipe de recherche a ainsi recensé 175 cas canadiens où l'aliénation parentale est évoquée aux tribunaux de la famille entre 1989 et 2008. La première occurrence apparait en 1989 tandis que son nombre augmente de la façon suivante : 40 décisions entre 1989 et 1998 et 82 décisions entre 1999 et 2008 (61% au total). Toujours selon l'équipe, les mères sont considérées comme parent aliénant dans 68 % des cas, tandis que les pères le sont dans 31 % des cas, ce qui les amènent à conclure que selon la Cour, les mères auraient une prédisposition à l'aliénation[851]. Qui plus est, dans les cas où les allégations d'aliénation parentale n'ont pas été retenues, c'est davantage parce que la preuve d'aliénation apparait insuffisante et, peu souvent, parce qu'il y a présence de violence conjugale (seulement 7% des cas sont justifiés par la reconnaissance de la présence de violence conjugale[852]).

Ainsi, autant les mères qui dénoncent la violence conjugale en général que les victimes de violence sexuelle en particulier semblent peu crues, voire discréditées par le pouvoir judiciaire ici entendu au sens large, incluant les policiers. À propos des policiers, une informatrice estime qu'ils font partie du problème puisque :

> 50% des dénonciations qui sont faites aux policiers qui ne se rendront jamais; elles vont être classées sans qu'il y ait une mise en accusation. [...] J'ai l'impression qu'on croit de moins en moins les femmes. Il y a un discours aussi

[850] Gardner, R. (2002). Parental alienation syndrome vs. Parental alienation: Which diagnosis should evaluators use in child-custody disputes? *The American Journal of Family Therapy*, *30*(2), 93-115; Joan S. Meier, J. S. (2009). A historical perspective on parental alienation syndrome and parental alienation. *Journal of Child Custody*, *6*(3-4), p. 235.
[851] Bala, N., Hunt, S. et McCarney, C. (2010). Parental alienation : canadian court cases 1989-2008. *Family Court Review*, *48*(1), 164-179.
[852] Bala, N., Hunt, S. et McCarney, C. (2010). *Op. cit.*, p. 168.

> au niveau de la justice qui dit que « les femmes, elles portent plainte, souvent c'est pour se venger ». Au niveau de la violence sexuelle, il y a ce discours-là qui est super masculiniste, soit qu'en cas de séparation les femmes portent des accusations d'agression sexuelle pour se rendre intéressantes [...] Et j'ai l'impression que ce discours-là est en train de teinter depuis deux ou trois ans le système de justice au grand complet (Q6-RT8).

L'impression de cette répondante se voit confirmée par une enquête de près de deux ans menée par le *Globe & Mail* auprès de 870 corps de police au Canada. Les résultats de cette dernière, publiés en février 2017, révèlent que 20% des plaintes d'agression sexuelle étaient rejetées sous prétexte qu'elles étaient non fondées. Pour 115 corps policiers, le rejet est d'au moins 33%[853]. Citant une étude canadienne portant sur des cas de violence à l'endroit des enfants, Patrizia Romito souligne que contrairement aux préjugés masculinistes voulant qu'en contexte de séparation les femmes « dénoncent pour se venger », seulement 2 fausses accusations ont été recensées contre le père qui n'avait pas la garde sur les 7 672 cas étudiés[854]. À noter que le SAP n'est pas un concept qui s'impose seulement aux tribunaux, il est aussi très présent à la protection de la jeunesse comme on le verra à la prochaine section. Toujours est-il qu'au regard de ce dernier témoignage, force est de constater que les tactiques masculinistes provoquent des effets sur les femmes victimes de violence (être plus susceptible d'être exposée à la violence après séparation, par exemple), qui risquent même de perdre la garde de leurs enfants. Par conséquent, une intervenante dit rencontrer « beaucoup de femmes qui ne veulent plus avoir aucun service en lien avec la justice, en lien avec les policiers, elles ne veulent pas s'embarquer là-dedans. Parce qu'elles le savent que c'est perdu d'avance » (Q7-RT3).

---

[853] Doolittle, R. (2017, 3 février). The police dismiss 1 in 5 sexual assault claims as baseless. *Globe and Mail*. Récupéré de https://beta.theglobeandmail.com/news/investigations/unfounded-sexual-assault-canada-main/article33891309/?ref=http://www.theglobeandmail.com

[854] Romito, P. (2011). *Op. cit.*, p. 97.

Il va sans dire que ces effets sur les femmes ont à leur tour des conséquences sur le travail des féministes notamment par rapport au temps consacré à former les policiers, disent-elles, ou à entreprendre des démarches auprès de la magistrature dans le but d'assurer la sécurité des femmes victimes de violence conjugale. Une féministe confie d'ailleurs que dans ce contexte « défendre les droits d'une victime c'est un peu lourd » (Q6-RT2). Les effets du masculinisme sur le soutien des victimes, et plus largement, les effets sur l'intervention féministe que produit la tactique de diffusion de la théorie de l'aliénation parentale, touchent également aux services offerts par les féministes et à la réputation des maisons d'hébergement, confie une participante :

> Au début de ma carrière, je n'ai jamais entendu parler d'une femme qui perdait la garde parce qu'elle avait dit qu'il y avait de la violence conjugale puis qu'on disait que le fait qu'elle ait dit ça c'était négatif pour le père et que ça n'avait pas de bon sens, c'était de la violence envers l'enfant de faire ça. Tu sais, il y a des femmes qui se font dire carrément : « Madame, vous êtes allée en maison d'hébergement avec votre enfant, en faisant ça, bien vous avez clairement dit à votre enfant que Monsieur était violent. L'enfant est en maison d'hébergement pour victimes de violence conjugale, donc c'est comme si vous lui aviez dit texto ''ton père est violent'', ça Madame c'est parler à l'enfant contre le père, c'est négatif ». Tu sais, il y a des femmes qui se sont fait dire ça par des juges, qui se sont fait dire ça par des intervenants [de la DPJ], mais pas seulement, aussi par le CLSC et des évaluateurs psycholégaux (Q9-RT4).

Face à ce constat, il est à craindre que des femmes victimes de violence redoutent de demander du soutien auprès des maisons d'hébergement, ce qui ne peut, par contre, être démontré. Qui plus est, cet énoncé expose le manque de reconnaissance accordée à l'expertise féministe des maisons d'hébergement de la part d'intervenants juridiques et du milieu de la santé. Des féministes dénonceront ce que cela signifie en termes de perte d'alliances avec les partenaires communautaires et institutionnels autres que juridiques, tels que la Direction de la protection de la jeunesse.

6.3.2. Les tables de concertation, les groupes communautaires œuvrant contre les violences, les Centres locaux de services communautaires (CLSC) et la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)

D'autres espaces de partenariat avec les organisations féministes sont discutés par les participantes à la recherche. À l'instar de l'institution judiciaire, ces lieux privilégient des approches en intervention psychosociale qui n'entrent pas, d'entrée de jeu, en contradiction avec bon nombre d'éléments du discours masculiniste (symétrie de la violence, crise de la masculinité ou de la paternité, contrôle des mères, etc.) contrairement à l'intervention féministe[855]. Une intervenante travaillant dans un Centre local de services communautaires (CLSC) avance que la santé mentale des hommes violents est scrutée et

> que les intervenants vont travailler sur les troubles de dépressions, les troubles anxieux, mais ne leur demandez pas de voir plus largement si quelque chose est à la racine de la dépression. [...] On peut même développer une approche qui avance qu'on prend tout ce que le monsieur nous apporte et on ne regarde pas autre chose (Q8-RT14).

Cette approche lui semble dangereuse. Une autre répondante conclut que « si les personnes qu'elle [une femme victime de violence] consulte proviennent du milieu du travail social en général, qui adoptent une vision humaniste ou du *care* en général, ces gens-là ne vont pas relier ce qui arrive à la discrimination systémique » (Q3-RT12), ce qui facilite d'autant plus la percée du masculinisme. En effet, selon une seconde intervenante qui a pratiqué l'intervention pendant 8 ans dans les CLSC, les personnes de son milieu

> parlent de symétrie en violence conjugale, de violence bidirectionnelle, symétrique. [...] Ce sont de gros débats quand on parle de violence conjugale en CLSC, systémique versus féministe; systémique contre analyse féministe.

---

[855] Lapierre, S. La problématique de l'exposition des enfants à la violence conjugale : qu'est-il advenu du discours féministe ? [Chapitre de livre]. Dans C. Corbeil et I. Marchand (dir.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui : Portraits d'une pratique sociale diversifiée* (p. 185-210). Montréal : remue-ménage.

> Quand on parle de rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes, c'est devenu l'hérésie quand on parle de violence conjugale (Q18-ARR2300).

Par conséquent, avance-t-elle, la définition de la violence conjugale comme prise de pouvoir ne fait plus autorité, tandis qu'on « psychologise » et « médicalise » les femmes et les enfants victimes de violence (Q18-ARR2300). Le professeur en travail social Simon Lapierre dresse un constat similaire à ceux de ces intervenantes[856].

En plus des approches cliniques qui facilitent les percées du discours masculiniste, les informatrices parlent des effets de la présence d'intervenants masculinistes de groupes pour hommes qui travaillent en partenariat avec le personnel des anciens CLSC. C'est notamment le cas d'un intervenant militant connu pour son agressivité dans les tables de concertation au cours de la première moitié des années 2000, qui a gagné en crédibilité après avoir modifié son approche et son discours durant la phase d'institutionnalisation. Depuis environ quatre ans, son changement d'attitude lui a été profitable puisque son organisation a conclu des ententes partenariales avec un ancien CLSC (Q6-RT14). Selon mon enquête, ce type d'entente confère une nouvelle légitimité aux groupes de pères et aux organismes pour hommes avec lesquels les participantes sont en conflit, diminuant un tant soit peu leur avantage dans leur rapport de force avec ces organismes. J'aurai l'occasion de revenir sur ce désavantage, un peu plus loin dans cette section.

Même constat pour la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et les centres jeunesse où des répondantes notent un fréquent parti pris pour le père, ainsi que la présence du discours sur la « détresse des hommes » (Q1-RT6; Q5-RT10b).

---

[856] À propos de la symétrie de la violence sexuelle, une féministe avance : « comme on est en agression sexuelle, on ne devrait pas se faire dire que c'est la faute des deux » (contrairement à la violence conjugale), mais non, ils sont même venus nous rattraper là-dessus, sur la notion de consentement notamment. C'est là depuis longtemps, ce n'est pas juste depuis les dernières années, ça bouillonnait bien avant » (Q1-RT13).

Un parti pris suffisamment récurrent pour que les féministes d'une organisation se demandent si, en plus de l'influence du discours masculiniste, ce n'est pas par peur (de la violence du père) que les intervenantes des centres jeunesse accordent davantage de crédit aux pères (Q5-RT10b). Or, il ne s'agirait pas d'un cas isolé[857]. Erin Pizzey fait partie des fondatrices de la première maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale en Angleterre. À travers le récit de son expérience, elle se demande si la peur des conjoints violents n'interfère pas dans leurs prises de décisions, car « beaucoup de maris se montrent en effet très menaçants, surtout s'ils pensent que l'assistante sociale sait où se trouve leur femme[858] ». Par-delà la peur, une intervenante donne un exemple d'erreur que le parti pris pour le père de la part de la DPJ peut les amener à commettre :

> [s]ouvent, [le père violent] va salir madame [la mère violentée] : « elle est bonne à rien. Elle n'est pas bonne avec les enfants. Je vais m'en occuper ». Je me souviens, à un moment donné, j'ai dit à une intervenante [de la DPJ] : « écoute, vous envoyez le bébé au père, madame n'est pas d'accord, mais elle n'a pas le choix ». Puis, j'ai dit : « savez-vous qu'il n'est pas capable de faire chauffer une bouteille de lait ? » Elle est restée sans voix. Elle dit : « comment ça ? » [...] J'ai dit : « parce que c'est la belle-mère qu'il appelle pour savoir comment faire chauffer le biberon ». [...] Mais, [les intervenant.e.s de la DPJ] ne savaient pas ça. L'analyse n'est pas très poussée. Le père « est correct » donc, on lui envoie le bébé, tandis que madame, elle est en miettes (Q7-RT10b).

Cet exemple illustre ce qu'une autre intervenante nomme la banalisation voire la normalisation de la violence auprès des femmes et des enfants (ou de négligence dans ce cas), auxquelles le discours masculiniste contribue (Q7-RT9). Toujours selon elles, les enfants souffriront du manque de protection de la DPJ, tant et aussi longtemps que le vocable utilisé demeure « enfant-témoin » de la violence et non pas *enfant victime*

---

[857] Un ancien intervenant de la DPJ, travaillant désormais à l'UQAM, confiait que plusieurs personnes travaillant à la DPJ deviennent rapidement des « mauvais » intervenants puisqu'ils et elles ont peur des pères violents. C'est la raison pour laquelle il a quitté l'institution.

[858] Pizzey, E. (1974). *Crie moins fort les voisins vont t'entendre* (Collectif de traduction des éditions Des femmes, trad.). Paris : éditions Des femmes, p. 155.

de violence (Q7-RT9). Une autre déplore le fait que cette institution ne croit pas suffisamment les femmes et les enfants victimes, par manque de preuves (Q7-RT4). De même, elle avance que lorsqu'une mère dénonce la violence de son conjoint, suite à l'évaluation qui est faite par la DPJ, il y a de fortes chances que cette mère se fasse dire : « [é]coutez, ça, c'est de l'aliénation parentale ce que vous faites, il faut que vous cessiez ça tout de suite » (Q9-RT4). En outre, autant à la DPJ que dans les anciens CLSC, « [ç]a n'existe pas quasiment les violences envers les femmes dans le discours [...] La violence, on ne parle pas de ça. Le pouvoir, le sexisme, le pouvoir des hommes sur les femmes, on ne parle pas de ça, car on est égal » (Q3-RT6). En contribuant à la banalisation des violences faites aux femmes, la communauté masculiniste affecte donc les féministes, d'une part, sur le plan organisationnel et stratégique, et à plus forte raison dans leur accompagnement des victimes de violence qui font affaire avec la DPJ et, d'autre part, dans leur volonté politique de faire cesser les violences faites aux femmes.

En reprenant les propos d'une féministe citée plus haut, la crédibilité accordée au syndrome d'aliénation parentale n'est pas uniquement l'apanage du tribunal de la famille, mais aussi de la DPJ et des groupes qui siègent dans diverses tables de concertation en violence conjugale (Q6-RT4). Ajoutons que sa percée au tribunal de la famille est due pour beaucoup aux intervenants psychosociaux dont l'expertise est reconnue par la Cour[859]. Simon Lapierre et Isabelle Côté indiquent pour leur part que, selon les maisons d'hébergement, il y aurait une augmentation de 45 % des accusations d'aliénation parentale depuis 5 ans formulées par la magistrature, la

[859] Dans 85 % des cas recensés par Bala, N., Hunt, S. et McCarney, C. (2010). *Op. cit.*, p. 169. L'aliénation parentale est également objet de recherches universitaires. Des chercheur.e.s offrent des formations et pistes de dépistages pour les milieux pratiques. La crédibilité que lui accorde le milieu universitaire n'est pas étrangère à la crédibilité que lui accorde à son tour le milieu de l'intervention. Voir par exemple, le webinaire de la candidate au doctorat en psychologie à l'Université Laval, Lachance, V. (2015-). *L'aliénation parentale : outils et pistes pour l'évaluation des risques.* [Webinaire].
Récupéré le 19 juillet de https://www.youtube.com/watch?v=ccpCOH-uBxM&app=desktop.

protection de la jeunesse et les autres travailleurs sociaux[860]. Pourtant, estime une répondante,

> advenant que j'essaie de convaincre un enfant qu'il faut qu'il ait peur de son père (je suis psychologue, je suis formée, je suis capable de jouer dans la tête des gens), bien je ne serais pas capable d'amener un enfant à avoir la réaction de se cacher en dessous du bureau quand il va voir son père. C'est impossible, ça ! Si son père a toujours été fin avec, il n'ira pas se cacher en dessous du bureau, même si moi j'y dis qu'il est dangereux (Q1-RT6).

Elle ajoute :

> tu sais [des masculinistes] ont réussi à convaincre les gens [...] que la pire affaire qu'on ne pouvait pas faire, c'est de parler contre le père ou monter les enfants contre le père. [Cette idée] a de l'influence, c'est effrayant. Comme je disais, les maisons d'hébergement n'osent plus dire aux femmes de dénoncer la violence : « si t'en parles pas des fois ça va peut-être être mieux, t'as plus de chance d'avoir la garde partagée ». Parce qu'oublie ça, une garde unique de nos jours. Même s'il y a eu de la violence, même s'il y a eu des agressions sexuelles. Encore dernièrement [...] je reçois l'appel d'une mère qui disait qu'elle était horrifiée parce qu'elle a dénoncé des agressions sexuelles, mais que l'intervenante de la DPJ, ce qui l'inquiète, c'est que cette mère-là ne dise rien de positif sur le père. C'est ça qui l'inquiète. Pas la dénonciation de l'agression sexuelle (Q1-RT6).

Parmi les effets répertoriés dans cette section, bon nombre mettent en lumière la dynamique d'imbrication des effets du masculinisme sur les féministes avec ceux sur les femmes victimes de violence conjugale. Ce dernier extrait souligne aussi cette dynamique d'enchevêtrement des conséquences de la présence, en ces lieux, de la théorie de l'aliénation parentale avancée par les masculinistes, soit 1) la non-assistance de femmes et d'enfants victimes de violence qui transforme 2) l'approche féministe quant à l'accompagnement des victimes dans leur dénonciation de la violence dont je traiterai plus en détail dans le prochain chapitre.

---

[860]Lapierre, S. et Côté, I. (2016b). Abused women and the threat of parental alienation: Shelter workers' perspectives. *Children and Youth Services Review*, *65*, p. 122.

Selon cette autre répondante, la percée du syndrome d'aliénation parentale chez l'ensemble de ces acteurs a pour effet organisationnel de faire perdre du temps de travail aux féministes, ou selon ces termes :

> [ç]a nous fait perdre de l'énergie. Ça nous oblige à nous défendre et ça nous enlève notre énergie pour construire et défendre les femmes. Tu sais, si je regarde toute l'énergie qu'on doit mettre pour défaire, dans les formations ou les conseils, l'aliénation parentale qui est mise de l'avant, bien ça ne nous permet pas de construire et de changer les choses dans la société qui peuvent être changées pour améliorer la situation des victimes de violence conjugale par exemple.

Par conséquent, ajoute-t-elle :

> au lieu de passer deux mois à travailler sur une stratégie pour essayer d'améliorer l'accès aux services juridiques pour les victimes, parce qu'il y a un grand manque en ce moment pour les victimes de violence conjugale, on a pas le temps, parce que pour des raisons d'aliénation parentale. Donc, ils nous créent des urgences, ils nous créent du travail. [...] Je me disais quasiment que c'était la stratégie [des masculinistes]; la stratégie c'était de créer plein de travail, de forcer les féministes à défendre leurs affaires puis pendant ce temps-là, on n'a pas le temps de s'occuper vraiment des problématiques. Moi, c'était vraiment mon *feeling*, ils me font perdre mon énergie [...] Puis, ça nous en enlève pour notre vraie mission (Q6-RT4).

Ainsi, l'accaparement du temps est un effet organisationnel identifié par des féministes qui parlent du temps qu'elles doivent consacrer auprès de la magistrature, mais aussi auprès d'un ensemble de partenaires impliqués contre les violences conjugales et sexuelles dont les centres jeunesse. Le problème semble plus exacerbé en dehors des grands centres urbains, car :

> il y a beaucoup de roulement [chez les interlocuteurs]. Là, chez nous, en région, on vit vraiment une arrivée massive de nouveaux professionnels et je te dirais qu'on retrouve beaucoup plus le discours de la détresse psychologique des pères, lorsque l'on travaille avec le centre jeunesse, par exemple. Et la plupart du temps, la première version des faits qui est crue, c'est celle du père. Donc, nous, on doit intervenir régulièrement auprès des intervenantes en centre jeunesse pour les sensibiliser à la dynamique de la violence conjugale. Parce que monsieur a très bien vendu sa salade, il semble tellement en détresse

> psychologique parce que sa femme l'a quitté, parce qu'il ne voit plus ses enfants. C'est ce discours-là que les professionnels achètent. Donc, nous, au quotidien on doit se battre pour faire valoir le vécu de ces femmes-là, faire ressortir la dynamique de la violence conjugale. Et ça, je te dirais que c'est de plus en plus présent. C'est presque systématique que les intervenants achètent le discours de monsieur (Q5-RT10a).

En outre, la diminution du temps consacré à trouver des manières concrètes de protéger les victimes et d'éradiquer le phénomène des violences faites aux femmes dont parlent les répondantes font tout autant partie de la liste des effets politiques, puisque la combinaison des approches dominantes et du discours masculiniste nuit aux visées stratégiques de transformation sociale des féministes interrogées.

« [S]e battre pour faire valoir le vécu de ces femmes-là », selon l'expression de la répondante citée plus haut, laisse sous-entendre que les féministes se perçoivent comme étant moins crédibles aux yeux de leurs partenaires. À ce sujet, des féministes interrogées témoignent de leur isolement, par exemple, lors de réunions où elles dénoncent l'antiféminisme : « [l]orsqu'on intervient pour tenter de contrecarrer ces discours-là, ça devient nous la cible, on est les méchantes. Nos interventions ne sont pas appréciées, pas du tout » (Q3-RT10a). Ayant de plus en plus l'impression d'être désavantagée dans le rapport de force avec les antiféministes, une autre participante à la recherche constate, pour sa part, que « des femmes avec qui j'ai siégé par exemple me remarquaient que pour se distinguer des féministes, elles embrassaient facilement le discours antiféministe pour être de la gang des gars » (Q1-ATR3). Pour éviter de se sentir isolées, voire de « déplaire au responsable de ou même à mon président de syndicat », certaines vont chercher à éviter d'être identifiées au féminisme ou aux féministes (Q10-ATR10), ce que j'aborderai plus en détail au chapitre 7.

Dans le même ordre idées, une intervenante psychosociale parle de « bisbille » dans les milieux communautaires et de l'effet d'isolement que cela produit sur des

féministes. Cette fois, il s'agit d'une conséquence de la tactique de soutien aux hommes de la part de masculinistes

> qui vont donner des services qui se donnaient avant au public. En fait, ça va créer une bisbille au niveau du mouvement communautaire [p]ar rapport aux revendications féministes. [...] [J]e pense que le masculinisme [qui œuvre dans le communautaire] va être appelé à continuer, on va parler de lui tandis que nous, par rapport à ça, il faut qu'on reste fortes pour pouvoir [les contrer] (ARR200-R10).

En plus de créer des organismes pour hommes en difficulté, des masculinistes vont user de la tactique d'infiltration d'organisations en vue de coopter des groupes pour hommes violents qui adoptaient jadis une approche féministe (Q4-RT7). Regroupés sous l'égide de l'Association des ressources intervenant auprès des hommes violents en 1988, cette dernière reconnaissait que les « femmes sont les principales victimes des crimes à caractère sexuel et des crimes reliés à la violence familiale et conjugale[861]». L'approche d'une vingtaine de groupes spécialisés en violence masculine allait dans le sens d'une responsabilisation des hommes violents. Il y était convenu que « la violence conjugale sert souvent à restreindre l'autonomie et la capacité d'affirmation des femmes dans le but d'assurer aux hommes le contrôle de leurs conjointes et de leurs enfants[862] ». Au cours des années 1990 et 2000, certains de ces groupes ont, par exemple, remplacé l'expression « hommes oppresseurs » par celle d'« hommes en difficulté » (Q12-RT14). Parmi les groupes de cette association, certains sont qualifiés, 20 ans plus tard, d'antiféministes ou de masculinistes par des répondantes.

Partant du présupposé que la violence est symétrique entre les hommes et les femmes, certains groupes pour hommes violents vont également offrir des services

---

[861] Roy, C. (1992). *Le rôle complémentaire des organismes communautaires de traitement des conjoints violents dans une perspective globale visant à prévenir et à contrer la violence faite aux femmes*, Comité canadien sur la violence faite aux femmes. Association des ressources intervenant auprès des hommes violents, 13 février 1992, p. 8.
[862] *Ibid.*, p. 18.

aux femmes violentes. Une intervenante explique en quoi l'approche de ces services aux femmes violentes est problématique :

> j'ai assisté à quatre rencontres de groupes [...] pour femmes violentes. Je donnais du soutien aux deux animateurs parce qu'ils étaient dépassés, ils ne savaient pas quoi faire, ils les trouvaient plus violentes que les gars. Parce qu'ils ne les comprenaient pas. Moi je voyais douze victimes dans la salle. Eux, ils voyaient douze femmes violentes. Parce que c'est des femmes qui avaient dit qu'elles étaient violentes. Je trouvais que l'évaluation n'avait pas été bonne. Bien oui elles ont eu des comportements violents, c'est vrai. Mais dans quel contexte ? (Q11-RT6).

En plus de restreindre les alliances et le travail de collaboration des groupes féministes avec les organismes pour hommes violents qui adoptaient auparavant une perspective proféministe, la présence des organismes cooptés dans les tables de concertation en violence conjugale occasionne, là aussi, des effets organisationnels multiples sur les féministes, si ce n'est parce que le rapport conflictuel avec ces organisations perdure depuis des années (Q10-RT10b; Q9-R8). La persistance de la dynamique conflictuelle « vient affecter notre travail parce qu'on est encore plus en réaction, toujours sur la défensive [...] Il faut marcher sur des œufs », voire « « lâcher le morceau sur un petit peu d'affaires pour être sur [de conserver certains acquis] » (Q6-RT1). En outre, selon plus d'une répondante, le rapport de force est à l'avantage des masculinistes dans plusieurs tables de concertation. Par exemple, une table

> a eu dernièrement un débat pour savoir si dans tous les documents de la table nous devions féminiser « agresseur ». Nous étions peut-être deux ou trois autres membres de la table à trouver que ça n'avait pas de bon sens. Toutes les autres sont toutes d'accord. Ça n'a pas de bon sens que dans une table de concertation en violence conjugale, les gens ne sourcillent pas plus que ça à cette proposition-là. Ce n'est pas juste les groupes d'hommes ou les groupes pour conjoints violents qui offrent aussi des services pour femmes violentes (donc qui ont un intérêt à promouvoir l'idée qu'il y a des femmes violentes), non, ce n'était pas juste eux ! Tout le monde avait l'air bien d'accord : les policiers, le CLSC [etc.] (Q6-RT4).

En somme, ces transformations des dynamiques entre les partenaires dans les tables de concertation ont des répercussions sur la crédibilité des représentantes des groupes féministes, qui sont parfois « tannées » (Q6-RT7) d'être stigmatisées parce qu'elles sont féministes. Pour maintenir leur crédibilité (ou pour éviter l'isolement), elles évitent quelquefois de confronter les antiféministes qui gagnent ainsi en influence. Cette même répondante justifie sa posture par l'étroitesse de son milieu de vie où « il faut faire attention au jugement des autres » pour maintenir les partenariats et « bien vivre dans notre communauté » (Q6-RT7). Une autre intervenante, travaillant à l'extérieur des grands centres urbains, ne semble pas de cet avis. À l'encontre de sa consœur, son groupe a déjà fait annuler une activité de la table de concertation en se retirant du projet de sa région

> parce que la définition même de la violence n'était pas la même [que celle du groupe pour hommes], et vraiment pas la même ! [...] Il y a beaucoup d'argent en jeu au niveau de l'agence, et notre réaction a créé toutes sortes de problèmes, mais c'était trop important pour qu'on laisse passer ça en tant que groupe qui a mission de travailler la violence au niveau des femmes. [...] On s'est tenu debout, on a choisi d'écrire une lettre expliquant pourquoi on se retirait du projet et que ça ne pouvait pas avoir lieu sans les maisons d'hébergement du territoire, c'était impensable (Q6-RT9).

En résumé, cette répondante justifie le recours à la confrontation par le fait que dans un plus petit milieu, les partenaires n'ont d'autres choix que de maintenir les liens avec les maisons d'hébergement, parfois la seule maison d'hébergement du territoire, considérant leur expertise et le nombre moins important de ressources que dans les grandes villes. Toujours est-il que ce type de rapport conflictuel avec les masculinistes entraine aussi des conséquences, cette fois sur la tenue d'une activité. La plupart du temps, il semblerait que ce soit les militants masculinistes qui occasionnent un ralentissement des activités de la table en contestant des acquis féministes, par exemple la définition de la violence sexuelle ou conjugale.

Perte de temps, de crédibilité et même de partenariat, autocensure dans les discours et dans les activités : tels sont les effets soulevés par les répondantes. À cette liste d'effets organisationnels s'ajoutent les effets politiques et discursifs touchant principalement aux contenus des analyses des violences dans les tables de concertation. Une répondante explique à ce sujet que la table en violence conjugale devient « *politically correct* [...] On retombe dans la symétrie de la violence. Ça vient jouer sur la définition ... On tend vers la "violence familiale", plutôt que "conjugale". Je trouve qu'on est en train de tiédir notre approche » (Q6-RT1). Il n'y a pas que le contenu de la définition de la violence conjugale qui change à l'avantage des masculinistes, la présence des groupes pour hommes violents, « vient teinter [...] toute l'analyse [de la responsabilité des hommes violents]. S'assurer par exemple que les sentences soient conséquentes pour décourager ces actes-là. Mais à la place de ça il faut les aider, il faut en prendre soin » (Q6-RT1). Toujours en termes de transformation du discours, une féministe raconte que des intervenants siégeant à une table de concertation en violence sont parvenus à changer le nom de la table de sorte que les mots « faites aux femmes » soient retirés (Q6-RT8). Lorsque des acteurs masculinistes utilisent la tactique de répression douce (telle que ridiculiser), la dépolitisation du discours fait parfois place à un sentiment d'humiliation lorsqu'il n'est pas question d'exclusion, de départ de groupes féministes ou de démission de certaines tables de concertation. Par une logique d'enchainement, les effets biographiques, tel que l'exclusion, entraînent d'autres effets « parce que si tu es membre des tables, ça augmente tes chances de financement. On n'a jamais eu de financement » (Q6-RT6). À la perte de financement s'ajoutent, plus rarement, la perte d'emploi et la nécessité de se trouver un autre emploi.

Finalement, quelques participantes à la recherche discutent des liens entre le milieu syndical et les groupes de femmes, sans qu'il soit à proprement parler question de violence faite aux femmes. Je terminerai simplement cette section en soulignant deux difficultés auxquelles sont confrontées les féministes de ces milieux mixtes que

sont les syndicats, soit les remises en question, d'une part, de prises de position féministe entourant notamment les difficultés scolaires des jeunes femmes (Q9-ATR4) et, d'autre part, le bien-fondé des comités femmes non mixtes lors d'assemblées générales syndicales. À propos de la non-mixité des femmes, il n'est pas rare d'entendre des hommes se plaindre d'exclusion et d'injustice, puisque « les hommes aussi ont des problèmes », souligne une féministe (Q9-ATR19). Le masculinisme est donc aussi présent chez des syndiqués. Invitée à plus d'une reprise à parler de masculinisme dans les organisations syndicales, je peux confirmer que certaines féministes des milieux syndicaux ne sont pas épargnées par les effets de l'antiféminisme sur la solidarité et le temps de travail accordé à préserver les espaces organisationnels féministes.

6.4. Conclusion

Bref, parmi les effets politiques, organisationnels discursifs, et, dans une moindre mesure, biographiques, qu'il est possible d'associer en partie ou en totalité à la présence de masculinistes et des tactiques déployées auprès de partenaires institutionnels et communautaires du mouvement féministe, l'on retrouve ceux qui découlent du manque de sécurité et de crédibilité accordée aux femmes victimes de violences. Puisque la sécurité des femmes victimes de violences est une des priorités des organisations féministes à l'étude, s'ensuit un certain nombre d'impacts sur le travail des féministes, à savoir le temps qu'elles doivent prendre pour a) former différent.e.s intervenant.e.s et b) contrer l'invisibilisation des violences masculines envers les femmes[863]. Les conséquences pour les féministes et leurs organisations se déclinent également en termes 1) d'effritement ou de perte de partenariats ; 2)

[863] Qui n'est certes pas le propre du masculinisme, mais qui en est très certainement un vecteur important.

d'isolement ; 3) de perte de crédibilité ; 4) de perte de financement; 5) de frilosité à s'identifier au féminisme ; 6) de ralentissement ou d'absence d'activités et 7) de dépolitisation des violences faites aux femmes. Il semble donc que les tactiques masculinistes permettent d'obtenir des gains stratégiques, en particulier en ce qui concerne les stratégies de neutralisation et de dommage qui ciblent plus spécifiquement le mouvement féministe, et les stratégies de persuasion et de recrutement, qui touchent ici des partenaires potentiels que se disputent les féministes et les masculinistes. Ces manœuvres stratégiques et ces moyens tactiques mettent donc en lumière la mécanique de la dynamique conflictuelle entre un mouvement social, ici le féminisme, et son contremouvement, l'antiféminisme. Ces manœuvres révèlent aussi la logique d'une communauté d'un mouvement (le féminisme) ou d'un contremouvement (le masculinisme), constituée d'un tissu dense de relations entre différents secteurs d'activité.

Tout cela, sans oublier qu'au niveau politique l'antiféminisme nuit à l'utopie féministe d'éradication de la violence masculine contre les femmes. Or, il faut souligner de nouveau que ces conséquences ne sont pas le propre de ces milieux. Faut-il ajouter qu'il n'y a pas que dans les milieux institutionnels et communautaires que les effets de l'antiféminisme s'observent. Les informatrices sont nombreuses à discuter des médias sous cet angle. En plus de renforcer les normes sociales, les conséquences du masculinisme discutées dans ce chapitre touchent, entre autres, aux effets discursifs entourant le vocabulaire utilisé pour parler de violences faites aux femmes dans les médias et dans les tables de concertation. Les répondantes analysent également les effets de distorsion du langage selon lesquels les agresseurs deviennent des victimes, mais aussi les effets politiques de banalisation et de dépolitisation de la violence, ainsi que l'invisibilisation des auteurs de violences dans les programmes de prévention gouvernementaux autant que dans les médias.

Enfin, il a également été question des répercussions perçues du discours antiféministe sur la population qui, toujours selon les féministes interrogées, est plus susceptible de ne pas adhérer aux analyses féministes. Cette perception apparaît somme toute suffisante pour provoquer des transformations du répertoire tactique des féministes. En d'autres termes, si une féministe pense que le discours antiféministe dans les médias suffit à convaincre la population que le mouvement féministe est dans l'erreur, elle est plus susceptible de modifier son répertoire tactique de manière à éviter de dévoiler son identité militante. Par conséquent, les effets de l'antiféminisme dans les médias sont intrinsèquement liés aux effets discursifs et organisationnels que j'aborderai aux chapitres 7 et 8, tels que la censure et le choix tactique de privilégier tel média plutôt qu'un autre en vue de s'assurer de faire passer son message. Il en va de même pour l'ensemble des effets directs et indirects de l'antiféminisme sur des partenaires externes au mouvement féministe, puisque, comme nous le verrons, ils s'enchevêtrent pour la plupart, aux effets internes.

CHAPITRE VII
LES EFFETS SUR LE RÉPERTOIRE TACTIQUE DES FÉMINISTES

Au chapitre précédent, j'ai examiné un ensemble d'effets politiques, organisationnels et discursifs tels qu'observés dans leurs lieux symboliques et matériels *extérieurs* au mouvement féministe. Dans ce chapitre et le prochain, je m'intéresse aux conséquences des tactiques masculinistes à l'*intérieur* du mouvement féministe et de ses organisations. Pour ce faire, j'ai procédé à un découpage des impacts par classification prototypique, soit en fonction de caractéristiques du mouvement considérées plus significatives que d'autres. Je traiterai plus spécifiquement les impacts du masculinisme sur le répertoire tactique des féministes. Je discuterai ensuite des effets de cette communauté du contremouvement sur les mandats organisationnels, l'intervention féministe ou encore la vie personnelle des féministes[864]. Ce découpage permet de tenir compte des facteurs contextuels, telle la professionnalisation des militantes, qui s'enchevêtrent dans les effets documentés ou qui agissent comme courroie de transmission de ces mêmes effets.

Dans l'argumentaire qui suit, il sera essentiellement question des effets organisationnels, mais aussi des effets politiques, notamment à propos de l'identification au féminisme, et des effets discursifs sur les recherches et les analyses féministes. J'explorerai tout d'abord des transformations du répertoire tactique des féministes interrogées allant dans le sens d'un renforcement des mesures de protection. Je traiterai en second lieu des moyens dont elles disposent pour répliquer à l'antiféminisme. Je terminerai par une analyse des effets discursifs et politiques de l'antiféminisme sur le travail de signification, pour conclure avec une discussion sur

[864] Aux fins de rappel, j'emploie les termes répondante, féministe, informatrice ou participante à la recherche pour désigner les féministes interrogées dans le cadre de ma recherche doctorale. Je précise toutefois la fonction de la personne interrogée lorsque cela est utile à mon propos, tout en prenant soin de conserver son anonymat.

la déradicalisation du féminisme. Cela étant, les conséquences sur le répertoire tactique auraient été difficilement perceptibles avant que l'antiféminisme ne soit identifié comme un adversaire du mouvement.

7.1. Modification du répertoire tactique : quand se défendre contre l'antiféminisme prend la forme d'un enjeu central

Selon des féministes interrogées, le contremouvement constituerait désormais « une préoccupation à considérer » (Q2-RT7), voire un adversaire structurant du mouvement féministe, alors que cela n'a pas toujours été le cas :

> [n]otre première réaction, au début des actions plus éclatantes d'antiféminisme… ç'a été de dire : « Bon, on va laisser passer. On va laisser passer parce que si on intervient on va mettre de l'huile sur le feu, on va ré-augmenter leurs attaques, on va leur donner une place qui ont pas d'affaire à avoir. » Donc, il y a eu la réaction, un petit peu de silence, mais il faudrait peut-être, par exemple, suivre de près ce que ça fait puis tu sais c'est quoi les impacts. Et ça prit un bon bout au groupe [x] avant de dire « Ça va faire. Ça va faire. Il faut réagir. Il faut demander des interventions. Il faut de la protection » (Q6-ATR5).

L'antiféminisme est donc devenu un enjeu central, provoquant « une obligation de résistance » (Q10-RT5) autour des années 2005 (Q6-ARR21), soit pendant la période de consolidation du contremouvement ou au moment fort des actions directes que privilégie une « minorité nuisible, extrêmement bien outillée et bien réseautée » (Q11-ARR24)[865].

---

[865] Selon les rapports d'activité de la Fédération des femmes du Québec, l'antiféminisme et le masculinisme deviennent des objets de préoccupation en 2003-2004, tandis que les conséquences de l'antiféminisme sur le mouvement féministe sont discutées dans le rapport d'activité de 2006. Voir l'étude de Goulet, É. (2010). *Comment comprendre les transformations du mouvement des femmes au Québec? Analyse des répercussions de l'antiféminisme*, mémoire de maîtrise (science politique), Université de Montréal, p. 76-77.

Par contre, cela ne signifie pas l'absence de débats sur l'importance à accorder à la lutte contre l'antiféminisme et à la façon de la mener; une répondante se demandant s'il faut « répondre à l'antiféminisme ou l'ignorer » (Q4-RT9). Elles sont peu nombreuses à se ranger du côté de l'inaction. Plusieurs estiment qu'il ne faut pas ignorer les dangers de l'antiféminisme. Autrement dit, « le silence, ça ne marche pas » (Q7-ATR4), croient plusieurs informatrices. L'une d'elles ajoute :

> nos consœurs australiennes nous disaient : « Ne faites pas l'erreur que nous on a fait, de les laisser aller en se disant "Ah ! c'est pas ben grave, c'est une petite gang. Ils ne passeront pas, le discours ne passera pas et tout ça." Maintenant, ils sont partout ». Tout ce qu'elles font, ils les talonnent. Ils font beaucoup aussi d'intimidation au plan juridique (Q7-ATR5)[866].

Ces débats internes entre féministes incitent à revenir à la sociologie des contremouvements et à l'approche mécanique. Sans nier que la dynamique entre un mouvement et un contremouvement répond à la logique action-réaction et coup-contre-coup, les répondantes de cette recherche soulignent qu'il y a eu des discussions approfondies quant à savoir s'il faut ou non réagir au contremouvement.

Pour faire face à la menace, des féministes vont changer de tactiques pour tenter soit de se protéger ou de contrer les éventuelles percées de leur adversaire[867]. Dans les lignes qui suivent, il sera question des moyens qu'elles prennent pour défendre des acquis qu'elles sentent menacés par l'antiféminisme. Elles chercheront alors à « surmonter » (Q13-ARR22) le masculinisme, en obtenant notamment de leur assemblée générale des mandats pour « dénoncer la montée du masculinisme » (Q12-ARR10). Parfois, c'est en suggérant, autant en 2005 qu'en 2010, qu'un point

[866] En Australie, un mouvement des hommes et des pères s'est constitué plus tôt qu'au Québec et il a attiré l'attention de plusieurs universitaires dès les années 1990. Voir, entre autres : Taylor, T. (1992). Australian terrorism: Traditions of violence and the family court bombings. *Australian Journal of Law and Society*, *8*(1), 1-24.

[867] C'est également l'analyse que font Jane Mansbridge et Shauna L. Shames des groupes féministes qui cherchent à atténuer la menace que représente le backlash. Mansbridge, J. et Shames, S. L. (2012). Vers une théorie du backlash: la résistance dynamique et le rôle fondamental du pouvoir. (C. St-Hilaire, trad.). *Recherches féministes*, *25*(1), 151-162, p. 157.

« masculiniste » ou « antiféministe » soit porté à l'ordre du jour de tables régionales ou d'autres regroupements, par exemple pour informer d'autres féministes qu'elles sont ciblées sur le web (Q1-ATR1). Des discussions en équipe (Q1-ATR12) et la mise sur pied de groupes de travail (Q1-ATR4) sur l'antiféminisme montrent également l'importance que prend la communauté masculiniste aux yeux des répondantes qui se voient dans l'obligation d'y consacrer du temps et de l'énergie. Dans ce cas, leur répertoire tactique se transforme avec l'intégration de tactiques de protection, voire plus largement de tactiques jugées plus défensives qu'offensives. Nous verrons que le contremouvement influence notamment l'organisation d'activités, et ce même en 2013 et 2014, soit pendant la phase d'institutionnalisation en principe marquée par une accalmie du côté des tactiques de répression douce et dure. En somme, il semblerait qu'il faille « toujours les avoir en arrière-plan lorsque l'on organise des activités [...]. Donc, il faut systématiquement en arriver à prévenir ce qu'il pourrait y arriver. Ouais, j'ajouterai que c'est nos adversaires » (Q1-RT10).

En somme, les tactiques de diffusion d'information, de sécurité, d'autodéfense, de représentation politique et d'éducation[868] utilisées par le mouvement féministe font l'objet de modifications depuis que les féministes ont identifié l'antiféminisme comme un adversaire. Plusieurs répondantes se plaignent d'être dans l'obligation de devoir d'abord développer des tactiques défensives, car, comme le souligne Isabelle Sommier, le contremouvement « oblige le mouvement initial à adopter une stratégie défensive pour maintenir le statu quo[869] ».

---

[868] Voir notamment Côté, I. (2016). *L'évolution des pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale au Québec.* (Thèse de doctorat). Université de Montréal, p. 242.
[869] Sommier, I. (2009). Contre-mouvement. [Article de dictionnaire]. Dans O. Fillieule, L. Mathieu, C. Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux* (p. 154-159). Paris : Presses de SciencesPo, p. 159.

7.1.1. Lorsque le masculinisme limite la diffusion de l'information

En termes de tactiques défensives, il y a tout d'abord la tactique de rétention de l'information qui vient à en limiter la diffusion. Certes, la communauté du mouvement féministe a depuis longtemps gardé le secret au sujet de certains renseignements protégés, plus spécifiquement les adresses des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence masculine, justement pour éviter que ces femmes et les intervenantes ne soient attaquées par un agresseur. Toutefois, avec la montée du masculinisme, le sentiment de menace s'est renforcé et la nécessité du secret est d'autant plus vitale. La tactique de rétention de l'information vise désormais des documents qui étaient autrefois diffusés largement. À ce sujet, elles sont plus d'une informatrice à préciser comment elles évitent de rendre publics des renseignements concernant leurs activités, à l'instar de cette répondante qui déclare : « [o]n ne publie plus l'annonce de notre assemblée générale[870]. On ne distribue plus nos rapports financiers et d'activités pendant nos assemblées générales. On les présente sur Power Point pendant l'assemblée » (Q12-RT1). Espérant de la sorte « s'éviter les confrontations, et du trouble » (Q6-RT5), incluant « des contre-rapports » (Q1-ATR5), des féministes ont décidé de ne plus publier leurs rapports ou leurs mémoires sur leur site web, préférant l'envoi d'information par courriel afin de mieux contrôler la diffusion de l'information (Q10-RT5). Pour d'autres, l'utilisation de la messagerie courriel permet de personnaliser les invitations et de cibler les personnes

> qui vont être conviées à l'assemblée, sans autre publicité, parce qu'on avait gardé l'habitude de mettre une petite publicité dans le journal pour dire que [x] tenait son assemblée telle date et que ça tenait lieu d'assemblée publique d'information et la population était la bienvenue. Malheureusement, elle ne sera plus la bienvenue. On s'est dit : « aussi bien de mettre ça sur la glace tout de

[870] À propos des assemblées publiques, une féministe précise : « depuis quelques années, on n'a plus l'obligation comme organisme de tenir une assemblée publique d'information, ce qui était le cas dans le passé. Puis, les premiers groupes à avoir cette possibilité-là, de pas tenir d'assemblée publique, ça a été les groupes pour femmes, à cause, justement, de représailles éventuelles ou de manifestations des groupes lors de l'assemblée » (Q4-RT10b).

> suite que d'attendre qui se passe quelque chose de fâcheux ». Or, ça ne peut pas valoir pour nos activités de levée de fonds, parce qu'on a besoin de la population pour que ça marche (Q4-RT10b).

Parfois, les participantes se sentent même obligées de retenir des informations dans le cadre d'une assemblée, lorsqu'elles découvrent la présence d'un antiféministe. C'est le cas de cette intervenante qui raconte qu'en 2013 :

> le type en question était assis juste à côté de moi. Puis, lorsqu'il est arrivé, j'étais à la présentation de mon rapport annuel [...] J'ai dû me revirer de bord rapidement puis réaménager ma présentation. [I]l grognait quand je parlais [...] [I]l y a des informations que j'aurais possiblement données publiquement, que j'ai choisi de ne pas donner. [...] C'est sûr que lorsque je faisais référence aux finances, j'étais très vigilante. J'ai davantage mis le focus sur la nécessite de trouver des nouveaux bailleurs de fonds dans les priorités, parce qu'on manquait de fonds, c'est pas quelque chose que j'aurais insisté nécessairement dans une assemblée générale régulière (Q4-RT10a; Q10-RT10a).

La tactique de rétention de l'information est donc en contradiction avec la tactique de diffusion des féministes, qui doivent évaluer s'il convient ou non de diffuser telle ou telle information. Cette contradiction peut aussi avoir des effets sur leur stratégie de recrutement, par exemple.

Selon les propos recueillis, la tactique féministe de rétention de l'information à propos de leurs activités et de leurs travaux fut davantage appliquée pendant la phase de consolidation du masculinisme, soit au moment fort des tactiques de répression dures et douces de la part de militants masculinistes. Donnant raison à la sociologue Jennifer Earl pour qui les études sur la répression doivent aussi tenir compte des activités des contremouvements[871], une répondante estime en ce sens que « [n]otre réaction est un signe de répression » (Q4-ATR6b). Les effets de la répression se

[871] Earl, J. (2003). Tear gas, and taxes : Toward a theory of movement repression. *Sociological Theory*, *21*(1), 44-68.

faisant moins sentir au cours de la phase d'institutionnalisation, une féministe décide quant à elle d'élargir ses lieux de diffusion, se risquant même à

> partager des trucs sur les réseaux sociaux. Ça c'est des choses qu'on ne faisait pas avant. Puis le [groupe x] a, depuis un an ou deux, une page Facebook, qu'avant on n'avait pas, [...] pour ne pas avoir à gérer toutes les attaques antiféministes [...]. Finalement ça se passe relativement bien, mais il y a ce côté-là que je trouve qui est intéressant, de pouvoir aller rejoindre un maximum de personnes (Q10-RT3).

Par contre, poursuit-elle,

> il faut faire attention à ce qu'on écrit, faire attention à ce qu'on publie parce que les gens ont accès à ça, puis comme on est un peu dans le confort de notre salon je trouve que les gens s'en permettent énormément. Pour ma part j'y pense deux fois avant d'écrire quelque chose sur Internet. Mon but étant de dénoncer, mais pas de me faire rentrer dedans non plus (Q10-RT3).

À la lumière de ces propos, il va sans dire que même en 2014, la tactique de rétention de l'information fait toujours partie de leur répertoire, même si certaines y réfléchissent sérieusement et s'adaptent selon l'évolution de la situation et du rapport de force.

Affectant la tactique de diffusion de manière à en modifier la portée, la rétention de l'information ne neutralise[872] cependant pas le contremouvement, puisqu'elle ne permet « pas tant [de] contrer l'antiféminisme [mais de] contrer les effets néfastes de l'antiféminisme sur notre mouvement et sur notre prise de parole » (Q8-ATR6a). En somme, « on veut nous faire taire et ça commence à marcher » (Q4-

[872] Inspirées des travaux de Mayer N. Zald et Bert Useem, les stratégies discutées ici sont les mêmes que celles adoptées par le contremouvement comme on l'a vu au chapitre 4, soit : infliger des dommages à l'autre mouvement, dissuader la population d'adhérer à ses idées et les militants de s'y investir, neutraliser les effets du contremouvement et chercher à recruter de nouveaux militants. Zald, M. N. et Useem, B. (2009). Movement and countermovement interaction: Mobilization, tactics, and state involvement. [Chapitre de livre]. Dans Z. Mayer N. et J. D. McCarthy (dir.), *Social Movements in an Organizational Society* (2e éd., p. 247-272). Piscataway, NJ: Transaction Publishers, p. 260.

ATR6b), surtout parce que les attaques ont « pour finalité de [nous] intimider[873] ». Cet effet organisationnel lié, plus largement, au développement de mécanismes de protection, est un effet jugé « pernicieux » (Q4-ATR6b), d'autant plus « [qu']on ne se rend pas compte qu'on fait des choses [...]. On les adopte comme étant normales, on ne regarde pas l'outrage d'avoir dû changer les choses » (Q12-RT1). Or, il n'y a pas que la tactique de rétention de l'information qui soit un effet du masculinisme (dans ce cas jugé pernicieux) sur le répertoire tactique des féministes. Pour se protéger, quelques-unes tentent aussi de surveiller les antiféministes pour prévenir les coups.

7.1.2. Surveiller les masculinistes pour mieux prévenir les coups

Les répondantes qui sont en position de le faire vont ainsi faire usage de la tactique de surveillance. Au même titre que la rétention de l'information, celle-ci fait partie des effets organisationnels de l'antiféminisme. Se greffant au répertoire tactique de certaines féministes, la surveillance est notamment apparentée aux mécanismes mis en place pour contrer la tactique d'infiltration utilisée par certains militants masculinistes. En guise de surveillance, une ancienne fonctionnaire dit tirer avantage de sa position pour guetter « les rapports de recherche tout croches qui arrivent sur mon bureau ». Lorsqu'on lui demande son avis, elle ne « manque pas [son] coup. C'est ma façon de réagir, je me vois un peu comme un chien de garde », ajoute-t-elle (Q12-RT11). Une autre informatrice dit s'impliquer dans une organisation politique pour mieux « surveiller » (Q9-ARR25) les masculinistes qui y militent, tandis qu'une féministe tente de tirer avantage de la présence de militants antiféministes dans un regroupement féministe en « implant[ant] un peu de

---

[873] C'est du moins ce que produit la répression douce. Marx Ferree, M. (2005). Soft repression: Ridicule, stigma, and silencing in gender-based movements. [Chapitre de livre]. Dans C. Davenport, C. Mueller et H. Johnston (dir.), *Repression and Mobilization* (p. 138-155). Minneapolis, MN: University of Minnesota Press. Voir également : Descarries, F. (2015). L'antiféminisme, expression sociopolitique du sexisme et de la misogynie : « C'est la faute au féminisme ! ». [Chapitre de livre]. Dans D. Lamoureux et F. Dupuis-Déri (dir.), *Les antiféminismes : Analyse d'un discours réactionnaire* (p. 75-90). Montréal : remue-ménage, p. 80.

féminisme, question de les influencer ». De plus, son équipe « a conclu que ce n'était pas un tort d'avoir un œil sur ce qui se passe dans les groupes de pères, question de pouvoir réagir » (Q6-RT12).

D'autres fois, la tactique de surveillance se déploie dans les espaces de concertation dont les tables de concertation en violence conjugale et sexuelle. Au chapitre précédent, il a été question de la remise en question des analyses féministes de la violence conjugale et des rapports de force qui prennent place au sujet des termes retenus pour parler des violences faites aux femmes. *A contrario*, des féministes témoignent que les tactiques rhétorique et d'infiltration des masculinistes les ont amenées à modifier leur propre répertoire tactique afin de ne pas demeurer passives face aux conséquences éventuelles. C'est le cas d'intervenantes qui ont décidé de surveiller de près les travaux d'une table de concertation à partir du moment où un groupe pour hommes s'y est mobilisé pour changer la définition de la violence conjugale :

> on veut maintenant, à chaque fois, être sur l'instance, on veut être présentes, on veut être à l'écoute de ce qui se fait et de ce qui se dit aussi. On se force pour aller à une formation qui est donnée par ce groupe-là ou par des groupes d'hommes de la région, parce que l'on veut être à l'affût pour être certaines qu'il n'y a pas de glissements de part et d'autre (Q6-RT9).

La surveillance des groupes antiféministes inclut également celle des organismes qui obtiennent des fonds pour intervenir en violence conjugale. Selon une intervenante, la surveillance a permis non seulement d'obtenir l'information voulant qu'un groupe masculiniste « était prêt à offrir des services aux femmes violentes », mais aussi de conclure que si le groupe s'adresse aux hommes en difficulté et aux femmes violentes, « la violence, pour eux, c'était les femmes qui l'exerçaient » (Q3-RT10b). Grâce à leur présence dans les assemblées du groupe en question, les féministes de la région ont même « réussi à faire changer ce qui était écrit dans leurs affaires, pour nommer des "hommes ayant des comportements violents" » (Q3-RT10b).

Bref, la tactique de surveillance est plus proactive que réactive. Elle a pour avantage de contrer en partie les percées des discours masculinistes, de recueillir de l'information et parfois même de neutraliser le contremouvement en modifiant les mandats d'un groupe pour hommes en difficulté, même si cela « demande du temps, ça demande de l'énergie, ça demande un peu de courage aussi, on s'en cachera pas, parce que tu te fais regarder de travers » (Q3-RT10b). La tactique de surveillance est d'autant plus nécessaire dans la phase d'institutionnalisation que le discours de certains groupes masculinistes est formaté pour éviter d'apparaitre antiféministe. Par conséquent, les féministes doivent faire l'effort d'étudier attentivement les propos des intervenants en plus d'enquêter sur eux pour savoir s'il s'agit ou non de groupes problématiques pour les femmes et les féministes. En outre, malgré les désavantages qu'occasionne la tactique de surveillance, notamment en termes de temps investi, quelques féministes interrogées témoignent être dorénavant plus à même de neutraliser certains effets de ces groupes, comme cette répondante citée plus haut qui a décidé de « retirer leurs dépliants et leur carte d'affaires de mes tablettes. Je ne réfère pas. C'est clair, je ne réfère pas là. C'est un danger public » (Q3-RT10b). Intégrée au répertoire de certaines féministes en position de pouvoir surveiller des groupes antiféministes, cette tactique est par contre moins discutée que la tactique de sécurité qui s'avère nécessaire dans les cas où elles ont été ciblées par des militants masculinistes.

7.1.3. Augmenter la sécurité pour assurer sa protection

Même si la tactique de surveillance semble surtout utilisée pour se protéger d'éventuelles attaques, cela ne suffit pas et les informatrices sont plusieurs à faire état de démarches entreprises pour assurer leur sécurité. Parmi les dispositifs mis en place, des répondantes vont s'assurer que les adresses postales de leur organisme « ne soient pas visibles et accessibles » (Q5-ATR6b). Il est aussi question de serrures qui

ont dû être changées par « précaution parce [que des antiféministes] venaient harceler et injurier les responsables du dossier violence dans les agences » (Q1-ATR2). Des répondantes verrouillent les portes du local de leur organisation ou de leur bureau en tout temps et se munissent de système d'alarme tandis que d'autres mettent en place des « comités de sécurité » (Q5-ATR13; Q1-ATR13) et autres dispositifs lors d'événements publics.

Bon nombre de ces ajouts à leur répertoire tactique ont été mis en place après 2004-2005, soit au moment où les féministes notent « une croissance des menaces ou des injures à l'endroit [des féministes incluant] les ministres de la Condition féminine » (Q5-ATR2). Des élues et fonctionnaires féministes décideront alors de « ne plus aller seules dans des activités » (Q7-ATR3) ou de « se déplacer avec plus de sécurité » lors d'événements féministes, voire lorsqu'elles prennent publiquement la parole « sur un dossier qui concerne, disons la violence conjugale ou les agressions sexuelles » (Q5-ATR2).

Pour assurer sa propre sécurité, une féministe se demande même à la blague si elle ne devrait pas parfois porter une veste pare-balles, ajoutant qu'elle est d'autant plus préoccupée par sa sécurité qu'elle « ne voudrait pas que quelque chose m'arrive parce qu'il faut que je m'occupe de mes enfants » (Q12-RT4). Ce besoin de sécurité traduit du même coup la porosité entre le militantisme, le travail salarié et la vie personnelle, confirmant les perspectives féministes qui contredisent la logique de séparation entre les sphères privée et publique. Par conséquent, la tactique de sécurité s'applique jusqu'au domicile de certaines féministes qui s'assurent, par exemple, de la confidentialité de leur numéro de téléphone personnel (Q1-ATR4; Q12-RT5).

Dans le cas des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, des mesures de sécurité ont été mises en place avant les attaques

antiféministes pour se protéger contre la violence des conjoints violents[874], comme le rappelle une répondante :

> dans les maisons d'hébergement [...] elles ont développé des stratégies de protection parce qu'il y a toujours des conjoints violents, mais en plus faut qu'elles se protègent contre ces gangs-là [antiféministes] c'est ça qui est dangereux aussi parce qu'on ne sait jamais, il y a déjà eu une maison d'hébergement que le conjoint est rentré et a tué sa femme [...] les maisons maintenant, elles sont beaucoup plus équipées en sécurité [...] Y a beaucoup de maisons qui ont des vitres par-balles. Tu sais, elles ont toutes des systèmes d'alarme, des systèmes de vidéo là, de caméras (Q5-ATR5).

Dans ces lieux précis, la tactique de sécurité adoptée pour se protéger des agressions antiféministes s'arrime donc aux dispositifs de sécurité des maisons d'hébergement, tels que la confidentialité des lieux de résidence, une présence constante des intervenantes et l'installation de caméras de surveillance. Pour certaines répondantes, cet arrimage rend plus difficile la reconnaissance de changements de comportement qui pourraient être directement imputables à l'action des antiféministes : « je dirais personnellement, il y a eu une habitude qui a changée, mais quelle part revient à l'antiféministe ? Quelle part revient à des conjoints violents ? » (Q12-RT5). La menace perçue se trouve néanmoins amplifiée par les tactiques de répression de la part de masculinistes. Des répondantes établissent, par ailleurs, des liens entre la violence des conjoints ou anciens conjoints violents et celles des militants antiféministes, notamment parce que dans les deux cas, note l'une d'entre elles, ils se croient autorisés d'entrer dans des organismes réservés aux femmes. Par contre, les dispositifs de protection mis en place pour protéger les femmes contre leurs conjoints forcent les antiféministes à utiliser des moyens plus indirects pour attaquer les travailleuses des maisons d'hébergement et à recourir, par exemple, au web, à la

---

[874] Les mécanismes de protection se mettent en place dès l'ouverture des premières maisons d'hébergement. Pour plus de détails concernant la première maison à avoir ouvert ses portes en Angleterre voir : Pizzey, E. (1974). *Crie moins fort les voisins vont t'entendre.* (Collectif de traduction des éditions Des femmes, trad.). Paris : éditions Des femmes.

messagerie courriel ou au téléphone pour exprimer leur colère, plutôt que de se présenter sur place.

Fait à noter, les dispositifs de protection utilisés durant la phase de consolidation du masculinisme font toujours partie du répertoire tactique des féministes en 2013 et 2014, malgré que les militants antiféministes aient quelque peu délaissé les tactiques de répression douce et dure. Cela laisse à penser que les attaques antiféministes laissent des traces durables chez les répondantes qui continuent de craindre d'éventuelles répressions, mais aussi que la mécanique d'action et de réaction entre un mouvement et un contremouvement peut être marquée par des décalages dans le temps :

> [t]u sais, il y a vingt ans, on faisait une activité, on ne se posait même pas la question de qui débarquerait en bozo. Mais maintenant, c'est quand même toujours dans la pensée que ça pourrait arriver. Est-ce qu'on se muni d'un gardien de sécurité ? Malgré ce que disent les antiféministes, on n'est pas riches. Mais n'empêche que c'est toujours comme une petite inquiétude là, présente, parce que ça peut arriver (Q4-RT10b).

Cette citation souligne l'effet financier des attaques antiféministes. Même si ce coût est probablement marginal dans le budget global des organisations féministes, il s'agit tout de même d'une préoccupation sans doute exacerbée par le contexte de restriction budgétaire et de concurrence avec les groupes pour hommes pour l'obtention de subventions. Elles sont donc plusieurs à se méfier en tout temps des antiféministes, à l'instar de cette féministe qui rappelle que la Maison Parent Roback est un lieu névralgique, surtout depuis des alertes à la bombe (Q5-RT12). Par contre, elles sont aussi plusieurs à juger insuffisants les moyens qu'elles mettent en place pour assurer leur sécurité.

7.1.3.1. Mobiliser la police et les élu.e.s pour obtenir de la protection

La représentation auprès des élu.e.s ou des policiers faisait déjà partie du répertoire tactique des féministes qui s'évertuaient à les persuader de mieux prévenir la violence conjugale et sexuelle et de mieux répondre aux besoins de sécurité des victimes de violence. Cela étant, depuis 2005, c'est aussi de la sécurité de certaines féministes dont il est question auprès des pouvoirs législatifs et exécutifs. En effet, parmi les féministes et les organisations qui ont reçu des menaces, certaines constatent que le masculinisme provoque des effets organisationnels allant de l'investissement de temps de travail à la mobilisation des policiers et des élu.e.s pour assurer leur protection. Une participante raconte par exemple que son groupe a dû fermer ses portes le temps de se rendre au poste de police pour porter plainte (Q1-ATR6b).

Les policiers comptent parmi les intervenants les plus mobilisés pour assurer la protection des féministes. Sous ce rapport, une intervenante explique que suite à une menace, la réaction de son équipe « a été de mettre un plan de sécurité plus laborieux en place. On a comme élaboré certains scénarios parce qu'on savait qu'il pouvait y avoir d'autres attaques éventuellement. Nous sommes allées faire une déposition à la Sureté du Québec » (Q12-RT10). Une autre intervenante confie avoir prévu la présence de deux gardiens de sécurité, en plus d'avoir contacté la police, dans le cadre d'un événement où des antiféministes menaçaient de se présenter. Elle ajoute, « on était bien contentes de voir que [des policiers] avaient stationné leurs voitures de police devant l'événement » (Q12-RT4). Des féministes souhaitent ainsi la collaboration des policiers pour assurer leur sécurité lorsqu'elles ne peuvent le faire elles-mêmes, particulièrement lorsqu'elles craignent que des masculinistes portent atteinte à leur intégrité physique et à celles d'autres femmes. Certaines choisissent de combiner des dispositifs de sécurité personnels, tels que les comités de sécurité féministe, et une protection policière (Q1-ATR7).

Par contre, la collaboration avec les forces policières est sujette à débat parmi quelques répondantes. Certaines avancent que cette collaboration est certes un mal nécessaire, mais qu'il s'agit d'un couteau à double tranchant, considérant d'une part la présence d'antiféministes dans les forces policières et, d'autre part, que les féministes n'ont pas toujours l'impression d'être « prises au sérieux par les autorités policières » (Q8-ATR3). À ce sujet, une féministe raconte que « [l]a police voulait plus ou moins me recevoir », ni recevoir sa plainte (ATR14).

Face à ce manque de soutien, voire plus largement au manque de protection qu'elles croient qui devrait leur être assurée, quelques participantes se tournent vers les élu.e.s ou espèrent que le gouvernement intervienne. Une féministe raconte que des groupes féministes ont obtenu « une dispense de déclarer certains renseignements au registraire des entreprises du Québec » (Q1-ATR6b), en guise de protection contre des masculinistes qui utilisaient la Loi d'accès à l'information pour obtenir des informations confidentielles (voir le chapitre 5 au sujet de la tactique de surveillance). Une autre répondante parle des efforts concertés auprès des ministères, dont ceux de la Justice (Q8-ATR5) et de la Sécurité publique, dans l'espoir d'obtenir « un soutien au plan de l'intimidation etc., on essaye de voir si c'est possible d'avoir des lois qui protègent les [femmes] sur Internet » (Q7-ATR4)[875]. Leurs démarches n'ayant pas donné les résultats escomptés, une participante dénonce l'inaction du gouvernement en matière de protection des femmes et des féministes. Elle raconte

> qu'un moment donné, tous les groupes violence au Québec se sont rencontrés pour essayer de voir qu'est-ce qui pouvait être fait : [...] ils ont essayé de travailler sur le harcèlement criminel [...]. Essayer de faire reconnaitre le harcèlement criminel antiféministe. Mais ça n'a pas passé [...] Ce n'était pas possible d'introduire ça dans le Code criminel (Q8-ATR6b).

[875] Voir également : Goulet, É. (2010). *Op. cit.*, p. 79.

Finalement, au regard de la perte de crédibilité dont témoignent des féministes auprès des décideur.e.s (voir chapitre 6), les participantes sont plus d'une à considérer que les élu.e.s ne collaborent pas suffisamment et qu'elles doivent la plupart du temps compter sur la communauté féministe pour se défendre[876].

En somme, les féministes interrogées attestent des impacts organisationnels de l'antiféminisme en lien avec les transformations de leur répertoire tactique et, plus précisément, du déploiement de mesures de protection visant à neutraliser des actions de la communauté masculiniste du contremouvement. En conséquence, le mouvement féministe a « moins de temps et de ressources pour travailler sur ses propres causes et faire valoir son point de vue[877] ». Autrement dit, elles sont plus d'une à regretter la monopolisation de leur énergie et de leur temps de travail pour maintenir une attitude vigilante et assurer leur sécurité : « on doit passer du temps, d'une part à réfléchir à notre protection, à la protection d'une militante, à comment on protège les renseignements. Donc, c'est une perte de temps épouvantable » (Q5-ATR19). De la même manière, les militantes qui se voient forcées de s'occuper de la sécurité des participantes lors d'événements publics doivent faire le « sacrifice » (Q5-ATR18) de leur participation à ces activités. Une répondante résume en ces termes les « énergies » que doivent déployer les féministes pour se défendre contre la répression antiféministe ou prévenir de nouvelles percées du masculinisme :

> [tu es obligée de] justifier ta pertinence, de prendre des énergies, parfois du temps puis ça veut dire aussi parfois de l'argent pour contrer ce discours-là, de développer ton analyse pour être capable de, encore une fois, réexpliquer les choses, l'ABC je dirais, plutôt que d'approfondir et d'avancer dans ton travail, dans la mission que tu as. C'est sûr, c'est en termes d'énergie, moi je pense que

---

[876] Un bon exemple de solidarité qui ne concerne pas la sécurité des féministes, mais plus largement l'obligation de se défendre contre des attaques est sans doute celui de la campagne de solidarité qui a été lancée pour aider la revue *À Babord!* à se défendre contre une poursuite de 24 000$ en diffamation, suite à la parution d'un article sur le masculinisme (voir chapitre 5).

[877] Szczepanik, G., Descarries, F., Blais, M. et Ricci, S. (2010). Penser le *Nous féministes*: le féminisme solidaire. *Nouveaux cahiers du socialisme*, p. 192 ; Dragiewicz, M. (2008). Patriarchy reasserted: Fathers' rights and anti-vawa activism. *Feminist Criminology, 3*(2), p. 138.

> ça ne devient pas drôle parce que les groupes à ma connaissance n'ont pas beaucoup de ressources (Q5-ATR10).

Cette citation met également en lumière les impacts politiques de l'antiféminisme liés au temps passé à se protéger, à savoir que les féministes ont moins de temps à consacrer à leur « mission » de défense des droits et des intérêts des femmes. Une même posture réactive a également été observée auprès des groupes de femmes canadiens (hors Québec) par les chercheures Joanne C. Minaker et Laureen Snider[878], tandis que des analystes du Québec relèvent aussi cette contrainte sur le temps de travail des intervenantes pour faire face aux attaques antiféministes, surtout lorsque ces dernières prennent la forme d'actions concrètes qui ne peuvent être ignorées[879].

7.2. Les répliques

Les féministes interrogées sont nombreuses à espérer ne plus avoir à « justifier notre existence » (Q8-ARR400) en transformant la posture réactive[880] en une posture jugée plus active. Voilà qui fait écho aux sociologues David S. Meyer et Suzanne Staggenborg, qui soulignent que « [w]hen a countermovement mobilizes successfully, the initiating movement may find itself trapped into reactive tactics aimed at defending the status quo rather than free to pursue proactive efforts to win

---

[878]Minaker, J. C. et Snider, L. (2006). Husband abuse: Equality with a vengeance? *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, p. 771.

[879] Surprenant, M.É. (2015). Le mouvement des femmes du Québec face à la montée de l'antiféminisme : affirmation et renouveau. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 283-294). Montréal: remue-ménage ; Szczepanik, G., Descarries, F., Blais, M. et Ricci, S. (2010). *Op. cit.*, p. 191-192.

[880] L'antiféminisme américain a aussi forcé le mouvement féministe américain à adopter une posture de défense. Voir à ce sujet : Hyde, C. A. (1991). *Did the new right radicalize the women's movement? A study of change in feminist social movement organizations, 1977 to 1987*. (Thèse de doctorat). University of Michigan.

new advantages[881] ». Or l'enjeu est ici plus complexe puisque les interactions entre les féministes et les antiféministes se doublent d'une dynamique entre socialisation féminine et masculine. À ce sujet, une intervenante remarque « que généralement les femmes ont tendance à se replier sur soi, plus qu'à contre-attaquer. Les gars, on le sait extériorisent leurs sentiments, ont tendance à contre-attaquer ou bien à ridiculiser, tandis que les femmes ont tendance à intérioriser » (Q10-ATR14). Même si les dispositifs mis en œuvre sont jugés insuffisants pour neutraliser ou créer des dommages au contremouvement, la section qui suit fait état des quelques moyens élaborés qui s'arriment aux tactiques préexistantes de diffusion de l'information et d'éducation, telles que la recherche et la formation ainsi que l'utilisation des médias.

7.2.1. La perturbation, la confrontation et le manque de moyens

Pour véritablement créer des dommages à la communauté masculiniste du contremouvement, plusieurs féministes interrogées estiment que l'élaboration de tactiques « plus musclées » permettrait d'éviter de se limiter à « conserver des acquis » (Q9-ARR1200). Parmi elles, il y a la tactique de la confrontation que pourrait adopter le mouvement féministe en vue de créer des dommages à leur adversaire : « on va investir les lieux masculinistes. Tu sais, je pense, entre autres à certains groupes qui tiennent des assemblées générales. [O]n débarque aux assemblées générales [pour qu'il] y ait des confrontations [...]; une confrontation, c'est de mettre deux vérités en face une de l'autre [...] des actions subversives » (Q8-ATR8). À l'évidence, des informatrices estiment que la confrontation est possible grâce à des actions de perturbation d'événements masculinistes. Par-delà ce souhait, un seul exemple d'action de perturbation est recensé dans le cadre des activités de la Coalition antimasculiniste de Montréal qui regroupait des féministes des milieux

[881] Meyer, D. S. et Staggenborg, S. (1996). Movements, countermovements, and the structure of political opportunity. *American Journal of Sociology*, *101*(6), p. 1652.

étudiants, anarchistes et radicaux[882]. En effet, la perturbation du congrès Paroles d'hommes en 2005 était à l'ordre du jour de la Coalition, se souvient une informatrice (Q6-ATR18). Davantage associée aux collectifs et aux groupes situés à l'extrême gauche du spectre idéologique qui traverse la communauté du mouvement féministe, la tactique de perturbation demeure cependant considérée comme une réplique efficace seulement par une minorité de féministes.

L'une d'elles préconise que le mouvement féministe québécois s'inspire de ce qui se fait ailleurs. Elle donne pour exemple, une action en Suisse lors d'une

> conférence antiféministe. Carrément une conférence d'une fin de semaine organisée par des chercheurs, des militants, des gens en politique contre le féminisme. Et une *gang* de féministes anars ont perturbé la conférence. Elles ont fait plein d'affaires et elles ont annoncé qu'elles allaient faire de la casse. Les gars ont dû transférer de locaux (Q8-ATR19).

Tout en envisageant que la tactique de perturbation puisse avoir pour effet pervers d'accorder plus de visibilité aux antiféministes, elle privilégie malgré tout « une diversité des tactiques. Je pense que ce n'est pas mauvais qu'il y ait des groupes de femmes; des groupes pas nécessairement au sens constitués avec charte, des collectivités de femmes qui font un combat de ces groupes les plus furieux là, avec des stratégies plus de confrontation » (Q8-ATR19). Au regard de cette citation, il convient de préciser que l'innovation tactique devrait permettre aux féministes d'augmenter les moyens mis à leur disposition selon les contextes, les acteurs et les tactiques des masculinistes. Ainsi, la tactique de perturbation devrait servir à neutraliser ou créer des dommages chez les masculinistes plus virulents. Par contre, la tactique de perturbation a des coûts, car « [t]u te fais pas que des amis évidemment. Faut être consciente de ça », estime une répondante (Q13-RT10b).

---

[882] Cette coalition a été mise sur pied en réaction à la tenue du congrès *Paroles d'hommes* à Montréal en avril 2005. Cauchy, C. (2002, 23 avril). Parole d'hominists : « Ce ne sont pas les hommes qui souffrent d'éjaculation précoce mais les femmes qui souffrent d'orgasmes retardés ». *Le Devoir*. Récupéré de http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/80153/paroles-d-hominists.

Tout en jugeant manquer de moyens pour contrer les effets de l'antiféminisme[883], les féministes interrogées ne s'entendent pas pour autant sur le type d'action qui favoriserait l'adoption d'une posture plus proactive. Elles craignent, pour plusieurs, d'y perdre des allié.e.s. Deux points de vue s'affrontent. D'un côté, des intervenantes de groupes œuvrant en régions éloignées de Montréal disent entrer en confrontation avec des groupes antiféministes sans craindre que cela ébranle leurs alliances avec des partenaires, puisqu'elles sont les seules à offrir un hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale. Selon elles, l'absence de concurrence force leurs partenaires à maintenir les liens. La question de la crédibilité et de la reconnaissance de l'expertise des organisations influence aussi les choix tactiques; les groupes jugés crédibles ou essentiels se permettant davantage d'avoir recours à la confrontation.

À l'opposé, une intervenante qui travaille elle aussi en région éloignée de Montréal avance qu'elle ne peut se permettre de faire usage de la confrontation de peur de perdre des partenariats. Elle raconte avoir déjà :

> dénoncé des façons de faire [...] Bien à partir de ce moment-là, c'est sûr qu'on a été moins appelé [pour accompagner des victimes]. On a quand même des bons contacts, mais c'est sûr que la SQ va préférer aller chercher un organisme comme le CAVAC [Centre d'aide aux victimes d'actes criminels] qui eux n'ont pas comme façon de faire de dénoncer. Eux, c'est vraiment l'accompagnement. Donc, c'est sûr que ça crée ça aussi comme impact dans la collaboration, on est moins appelé. (Q7-RT7)

À l'évidence, des facteurs d'ordre subjectif, tel que le niveau d'adhésion au féminisme des partenaires, interviennent dans l'adoption de la tactique de confrontation. Cette perception de la subjectivité des partenaires est la même pour

---

[883] À ce sujet David S. Meyer et Suzanne Staggenborg avancent que les « spécialistes » vont avoir de la difficulté à développer un répertoire de tactiques. Meyer, D. S. et Staggenborg, D. (1996). *Op. cit.*, p. 1649.

une intervenante qui se confronte à ses adversaires antiféministes, puisqu'elle estime pouvoir le faire entre autres parce que « la porteuse du dossier pour l'agence habituellement va être de mon avis, en présence des membres » (RT10b). Ainsi, non seulement les choix tactiques sont modulés selon les différentes perceptions de l'efficacité de la tactique de confrontation ou de perturbation, mais aussi en fonction de la force d'adhésion des partenaires au discours féministe.

Cela dit, les répondantes insistent plutôt sur le besoin d'innovation tactique, ce qui exige « d'avoir un bon portrait [de l'antiféminisme], de l'analyser comme il faut et ensuite, on choisira nos batailles. Ça ne m'apparaît pas clair en ce moment, comment, exactement, au sens collectif et stratégique, comment on doit agir. C'est un peu flou » (Q8-ATR19). Un « flou » qui nécessite d'innover et parfois même de repenser leur rapport à la violence politique puisque, comme le croit l'une d'entre elles :

> c'est des moyens extrêmement efficaces pour réussir à arriver à ses fins. Si on s'interdit d'utiliser de la violence, et je pense que quand même les féministes autour de la table se l'interdisent, on ne peut pas gagner. Fait que c'est ça le grand dilemme. La violence permet d'atteindre ses objectifs. Facilement (Q6-RT6).

Au contraire des violences comme exercice de contrôle qui portent atteinte à l'intégrité physique et psychologique d'une personne, la violence politique renvoie ici à sa dimension symbolique et à une stratégie de résistance à l'oppresseur. Il s'agirait plutôt d'une « violence diffuse[884] ». Par contre, croit l'informatrice citée plus haut, cela ne devrait pas se faire aux dépens de l'éducation populaire qui permet de recruter de nouvelles féministes. En outre, elles sont indécises quant aux tactiques qui auraient une plus grande efficacité. Faisant ainsi écho au questionnement de bien des

---

[884]Michaud, Y. (2012). *La violence*. (7e éd.). Paris : PUF, p. 17. Voir également : Braud, P. (2011). Violences politiques. Les raisons d'une déraison. [Chapitre de livre]. Dans V. Bedun et J.-F. Dortier (dir.), *Violence(s) et société aujourd'hui* (p. 129-136). Paris : Éditions sciences humaines.

participantes à la recherche, la sociologue Francine Descarries se demande « comment stratégiquement contrer *l'antiféminisme en tant qu'expression sociopolitique du sexisme et de la misogynie*, sans donner encore plus de visibilité à ses porte-parole, sans placer les femmes en situation de devoir justifier leur quête d'égalité et sans réduire ni taire leurs revendications légitimes ? La réponse est loin d'être simple[885] ».

La réponse est effectivement loin d'être simple pour les féministes interrogées, tandis que les réflexions se poursuivent sur les tactiques permettant de convaincre du bien-fondé du féminisme dans la population. Elles veulent convaincre la population d'adhérer au féminisme parce que les hommes dominent, oppriment, exploitent et excluent les femmes aujourd'hui (Q11-ARR27). Des féministes aspirent tout autant à mobiliser « les jeunes femmes » parce que « l'égalité n'est pas atteinte dans tous les secteurs » (Q8-ATR2). En somme, le mouvement féministe doit poursuivre ses efforts de sensibilisation (Q13-RT10a), en « gard[ant] en tête l'objectif d'égalité [...] et les valeurs profondes du féminisme » (Q13-RT9), préconisent les répondantes. Pour ces dernières, le mouvement féministe doit ainsi éviter de perdre de vue ses stratégies de persuasion et de recrutement que met à mal le masculinisme. Dans cet esprit, des participantes vont critiquer leur tactique de diffusion et ses lacunes.

7.2.2. L'utilisation des médias

Transformer la tactique de diffusion de manière à mieux utiliser les médias, tel est le souhait de bon nombre de participantes à la recherche[886], considérant que « [l]es médias permettent de communiquer avec les personnes intéressées par le mouvement,

---

[885] Descarries, F. (2015). *Op. cit.*, p. 89.

[886] Deana A. Rohlinger note cependant que la professionnalisation des mouvements sociaux est un frein à l'utilisation des médias, ce que notre enquête n'a pas réussi à montrer. Rohlinger, D. A. (2002). Framing the abortion debate: Organizational resources, media strategies, and movement-countermovement dynamics. *The Sociological Quarterly*, *43*(4), p. 481.

de recruter des membres potentiels, mais aussi de neutraliser ou de freiner les opposants[887] ». Pour convaincre une plus large audience, des féministes souhaitent donc augmenter leur visibilité dans les médias[888], voire se réapproprier les médias (Q13-ARR15) à l'instar des mouvements sociaux contemporains qui portent beaucoup d'attention « à une gestion réfléchie de leur rapport aux médias[889] ».

Cette enquête révèle que pour ce faire, les féministes empruntent trois des quatre A de la stratégie médiatique (que j'ai nommé tactiques) des mouvements sociaux répertoriés par Rucht et résumés par Neveu. Premièrement, le « A d'abstention » consiste à renoncer à la « quête d'une couverture médiatique[890] ». L'ensemble de mon corpus indique que l'abstention est propre aux médias nommés « radios poubelle ». Autrement dit, l'abstention est privilégiée notamment par celles qui refusent des entrevues avec « certains animateurs [...] surtout à Québec, certaines radios à Québec » (Q5-ATR12) qui sont « extrêmement hostiles » (Q1-ATR19), et dont « [l']influence s'étend » (Q1-ATR19).

Quant au « A d'attaque, [il] désigne des stratégies agressives, de contestation et de défi frontal »[891]. L'attaque est également le propre de féministes dont cette intervenante qui raconte que cela lui « faisai[t] plaisir d'aller à la radio » pour confronter un animateur antiféministe afin « de nommer [les services] qui existent pour les hommes, parce qu'il y a beaucoup de services unisexes. [Les hommes] peuvent y aller autant qu'une femme, à part dans les centres d'hébergement, puis dans les CALACS » (Q3-RT10b). Elle précise que le recours à l'attaque est nécessaire

---

[887] Goulet, É. (2010). *Op. cit.*, p. 99.
[888] Voir également : Goulet, É. (2010). *Op. cit.*, p. 76.
[889] Neveu, É. (2010). Médias et protestation collective. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule, É. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux : Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (p. 245-264). Paris : La Découverte, p. 246. Voir également : Rohlinger, D. (2002). *Op. cit.*, p. 479 ; Benford, R. D. et Snow, D. A. (2012). Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan. *Politix*, *3*(99), 217-255.
[890] Neveu, É. (2010). *Op. cit.*, p. 260.
[891] Neveu, É. (2010). *Op. cit.*, p. 260.

parce qu'elle a « beau choisir de fermer la radio, de changer de poste parce que ça a aucun bon sens, je sais que la majorité de la population préfère ce poste-là et est influencée par ce qu'ils disent » (Q3-RT10b). Une autre répondante estime aussi que la confrontation est nécessaire si ce n'est que pour « rappeler les bons mots » lorsque les journalistes traitent d'homicides conjugaux comme des « drames familiaux » (Q5-RT12). Dans son analyse des contenus médiatiques (*La Presse* et *Le Soleil*), Émilie Goulet donne aussi quelques exemples de contenu féministe pouvant s'apparenter à une attaque, dont la réponse d'une féministe à la demande de groupes d'hommes qui demandaient une enquête publique sur les fausses allégations de violence conjugale[892].

Faisant usage des médias pour dissuader la population d'adhérer aux discours masculinistes, des participantes à la recherche privilégient parfois le « A d'adaptation », qui renvoie aux choix qu'exercent les féministes de s'adapter à la logique médiatique en innovant pour attirer leur attention. L'innovation ne semble cependant pas toujours facile à introduire, note une répondante, car :

> on s'arrache les cheveux dans nos groupes pour savoir comment on va faire pour rendre ça dans les médias, parce que, bon, il faut toujours trouver l'angle qui va produire la nouvelle que les médias vont couvrir. On est tout pogné là-dedans souvent pour les 7-8 secondes qui vont couvrir (Q4-ATR12).

D'autres fois, l'adaptation signifie plutôt une « négociation de contraintes[893] ». Par exemple, des féministes vont choisir les journalistes avec qui elles s'entretiennent, n'ayant cependant d'autres choix que de défendre « la pertinence du féminisme d'aujourd'hui, même si c'est comme *boring* » (Q7-ATR19). Certaines féministes vont réagir à des propos antiféministes dans les rubriques « opinions » (Q7-ATR12) ou en payant pour des espaces réservés et en « achetant exactement le même encart avec exactement le même encadré » (Q8-RT8) que celui de leur adversaire. Les

[892]Goulet, É. (2010). *Op. cit.*, p. 72.
[893] Neveu, É. (2010). *Op. cit.*, p. 260-261.

propos de l'informatrice renvoient au caractère mimétique des interactions entre un mouvement et son contremouvement. Dans ce cas précis, il s'agit plutôt des féministes qui imitent leur adversaire en empruntant les mêmes espaces de diffusion. Qui plus est, négocier les contraintes veut parfois dire resserrer le texte pour qu'il respecte les normes de la rubrique d'opinions parce que « c'était trop long, il a fallu que je coupe, puis que je coupe, parce que je ne voulais pas payer une page » (Q3-RT10b).

La quatrième « stratégie » médiatique correspond au A d'alternative. Selon Érik Neveu, « [i]l s'agit alors pour un mouvement de produire ses propres médias, de toucher un public élargi sans passer sous les fourches caudines de la presse nationale et des télévisions généralistes[894] ». Une recherche rapide sur le web suffit à confirmer l'emploi de la tactique médiatique alternative par la communauté du mouvement féministe, même si elle n'est pas nécessairement le fruit des conséquences de ses interactions avec le masculinisme. Les participantes à la recherche n'insistent pas non plus sur cette dernière dans les entretiens[895].

En somme, il a été question précédemment des médias qui semblent faciliter la diffusion du discours masculiniste considérant leur « fétichisme de l'objectivité ou la banale quête de propos pimentés [qui] amène parfois les journalistes à se mettre en recherche d'organisations [opposée] à une cause qui réussit[896] ». Les effets politique et discursif qu'occasionne une telle percée des discours masculinistes (la perception d'un recul quant à la présence d'analyses féministes dans les médias) agissent sur le répertoire tactique des féministes qui espèrent une (re)conquête médiatique comme

---

[894] *Ibid.*, p. 261.
[895] Par exemple, le site *Je suis féministe* a décidé de lancer un concours pour les meilleurs *trolls*. https://jesuisfeministe.com/category/trollitudes/. Récupéré le 30 juin 2017. Voir également Labarre, S. (2015). Les féministes, les réseaux sociaux et le masculinisme : guide de survie dans un *no woman's land*. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: L'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 163-182). Montréal: remue-ménage.
[896] Neveu, É. (2010). *Op. cit.*, p. 255.

solution à la percée du masculinisme dans les médias. Cela dit, pour combler leur perception du manque d'espace médiatique accordé aux pratiques et revendications féministes, elles vont créer des espaces alternatifs de diffusion.

7.2.3. La formation et la recherche

Parmi ces espaces alternatifs, l'on retrouve des ateliers de sensibilisation, de formation, mais aussi de recherche qui existaient bien avant le masculinisme. Cela dit, au dire des répondantes, ces tactiques de diffusion et d'éducation populaire se transforment de manière à dissuader la population d'adhérer au discours des masculinistes. En d'autres termes, les outils de sensibilisation et d'éducation produits par les féministes sont des conséquences organisationnelles et discursives du contremouvement. Une répondante explique :

> dans les activités d'éducation populaire qu'on donne [...], on va en parler de l'antiféminisme [...] c'est les femmes elles-mêmes qui veulent en savoir plus parce que des fois, elles connaissent un peu [...] [I]l va également y avoir des femmes qui vont dire : « Ah, mais Fathers 4 Justice c'est dans le fond, ces gars-là, ils veulent avoir la garde de leurs enfants, puis ce qu'ils veulent dans le fond, c'est l'égalité entre les sexes » [...] Faut déconstruire ça et mettre les pendules à l'heure un peu puis voir avec elles, puis ensemble avec les autres participantes aussi, collectiviser nos savoirs dans le fond pour donner un peu une image de c'est quoi l'antiféminisme puis c'est qui ces gars-là, tu sais (Q6-ATR1).

Accompagnant la tactique de diffusion, la tactique que je nomme « éducative », en référence au concept d'éducation populaire utilisé par les informatrices, vise essentiellement à informer les femmes à propos de leur histoire, et de leurs droits. Une répondante inclut également des contenus éducatifs « sur notre socialisation, notre victimisation, de comprendre tout ce système-là », car, selon elle, « si toutes les femmes le comprenaient il n'y aurait plus rien qui tiendrait » (Q13-RT1).

Dans la foulée, la communauté du mouvement féministe développe diverses initiatives de recherche et de formation ou d'ateliers d'éducation populaire qui aspirent à mieux cerner le phénomène de l'antiféminisme et à outiller les féministes pour mieux contrer les antiféministes. Diffuser un discours féministe et éduquer les femmes, incluant les féministes, pour éviter qu'elles n'adhèrent au discours masculiniste s'inscrit dans des initiatives tel le guide de « réponses éclair » *Paroles féministes, controns le ressac !*, produit en 2005 par la Table de concertation de Laval en condition féminine. Comme le souligne Marie-Ève Surprenant, « [l]'objectif principal de cet outil est de favoriser la réappropriation des différents aspects du discours féministe par les intervenantes afin de faciliter leur vulgarisation et leur transmission auprès des différents publics[897] ». De son côté, le Conseil du statut de la femme a organisé des journées d'étude et de formation sur le masculinisme, rappelle une informatrice (Q6-ATR3). Des recherches sont menées sur l'antiféminisme par des groupes de femmes en partenariat ou non avec des universitaires[898]. Les éditions du remue-ménage ont lancé une collection Observatoire de l'antiféminisme (2010) et des revues féministes consacrent un numéro spécial à l'antiféminisme (*Recherches féministes* et *Les Cahiers du genre*). Enfin, l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM ainsi que le Réseau québécois en études féministes ont soutenu, depuis sa création en 2011, le développement du Groupe interdisciplinaire de recherche sur l'antiféminisme (GIRAF). Une informatrice (Q7-ARR2800) donne également pour exemple la publication en 2006 du guide *Cassez la vague* qui offre « une réponse aux prétendus arguments sur la symétrie de la violence conjugale ». Une autre se rappelle d'une formation (Q12-ARR1300) qui offre un portrait du ressac

---

[897] Surprenant, M.É. (2015). *Op. cit.*, p. 289.

[898] Altminc, R. (2007). *Médias et masculinisme à Montréal.* [Rapport de recherche]. Montréal : Table des groupes de femmes de Montréal. Récupéré de http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/141061.pdf ; Mayer, S. et Dupuis-Déri, F. (2010). *Quand le « prince charmant » s'invite chez Châtelaine : Analyse de la place des hommes et des discours antiféministes et masculinistes dans un magazine féminin québécois.* [Rapport de recherche]. Montréal : L'R des centres de femmes et le Service aux collectivités de l'UQAM.

masculiniste sur les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

Parfois, la tactique éducation est plus éphémère et s'inscrit dans un événement spécifique, comme ce fut le cas lors des mobilisations féministes organisées pour dénoncer la tenue du Congrès Paroles d'hommes à Montréal en 2005 :

> la première réaction, ç'a été de s'organiser. C'est comme la base. Ensuite, de s'informer, recueillir de l'information à la fois sur, tu sais, l'information comme pratique sur le congrès, aussi de l'information sur c'est quoi le masculinisme et c'est qui ces gens-là, c'est quoi leur discours, c'est quoi leurs revendications, qu'est-ce qu'ils veulent aller chercher [...] développer un discours pour contrer le leur. On a essayé de diffuser le discours [...] tracts, affiches, pamphlets (Q7-ATR18).

Pour d'autres, documenter les attaques antiféministes sur le plus long terme apparaît nécessaire pour mettre en lumière le caractère politique et par conséquent collectif des attaques, pour mieux s'organiser collectivement contre l'antiféminisme, voire pour convaincre les autorités d'intervenir. De plus, la tactique éducative ne vise pas seulement un public extérieur à la communauté féministe, mais aussi les féministes des organisations communautaires ou syndicales qui peuvent se retrouver isolées dans leur interaction avec des antiféministes. Marie-Ève Surprenant estime pour sa part qu'il est essentiel d'informer, voire d'éduquer les féministes considérant que

> [d]es intervenantes féministes ont assisté à une forte propagation des discours axés sur la symétrie des problèmes hommes-femmes au sein des réseaux qu'elles fréquentaient depuis des années, et ce, même chez des collègues; ainsi, des nouvelles intervenantes dans les maisons d'hébergement affirment que les femmes sont violentes, sans prendre en compte ni le contexte ni le cycle de la violence[899].

En outre, « depuis 2005, il y a beaucoup d'efforts qui ont été faits pour se rappeler, pour aller rechercher sur l'histoire de l'antiféminisme » (Q6-ATR18),

[899] Surprenant, M.É. (2015). *Op. cit.*, p. 288-289.

d'autant plus que la tactique éducative permet aux féministes de ne pas se « cantonner dans une position défensive[900] », juge Marie-Ève Surprenant. Ainsi, la dynamique conflictuelle dans laquelle le contremouvement maintient le mouvement féministe force à chercher de nouvelles réponses et des innovations tactiques, Mayer N. Zald et Bert Useem associant cette dynamique à des « cycles d'innovation tactique [901] ». Par ailleurs, les interactions avec la communauté masculiniste du contremouvement ne font pas que conduire à des transformations organisationnelles visant à mieux diffuser des idées féministes (liées à l'utilisation des médias, ainsi que la recherche et la formation). Elles entrainent aussi des effets discursifs sur les contenus des argumentaires féministes et plus largement, sur les cadres de la pensée des féministes interrogées.

7.3. Les effets sur le travail de signification

La tactique éducative fait ainsi les frais des impacts discursifs du masculinisme, comme le montre le travail investi à développer des contenus de formation sur, d'une part, la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes et, d'autre part, les discours antiféministes. J'estime toutefois que les conséquences de l'antiféminisme sur les contenus de la tactique éducative, voire plus largement sur les idées diffusées, méritent d'être traitées séparément, non pas parce que ces contenus ne font pas partie du répertoire tactique, mais plutôt parce que ces « idées destinées à mobiliser[902] » ne peuvent être réduites à ces seules tactiques de diffusion et d'éducation. Étant donné l'impossibilité de traiter de l'ensemble des contenus féministes servant à mobiliser, je limite mon champ d'observation au discours sur les violences faites aux femmes,

---

[900] *Ibid.*, p. 291.
[901] Zald, M. N. et Useem, B. (2009). *Op. cit.*, p. 258-259.
[902] Benford, R. D. et Snow, D. A. (2012). *Op. cit.*, p. 224.

d'autant plus qu'il s'agit de mon étude de cas. En outre, je m'applique ici à analyser des éléments du processus de « cadrage » des luttes féministes contre les violences faites aux femmes qui renvoie aux ajustements dans le « travail de signification et de construction du sens[903] » apportés par les féministes interrogées. Je m'intéresse plus particulièrement aux impacts discursifs et politiques du masculinisme sur les « cadres », c'est-à-dire les schémas interprétatifs des féministes, depuis qu'elles reconnaissent l'influence de leur discours dans les médias ou à l'intérieur du mouvement féministe, voire depuis le travail de « contre-cadrage » entrepris par le contremouvement. À propos du processus de contre-cadrage, ce dernier englobe les « efforts [visant à] réfuter, ébranler ou neutraliser [...] [l]es versions de la réalité [d'un groupe] ou cadre interprétatif[904] ».

J'aspire plus précisément à montrer comment les contre-cadres transforment deux des trois opérations de cadrage, telles que théorisées par Robert D. Benford et David A. Snow, à savoir le « cadrage de diagnostic » (*diagnostic framing*) ou l'identification d'un problème et le « cadrage de pronostic » (*pronostic framing*) qui propose des solutions au problème[905]. J'insisterai toutefois davantage sur le premier. Par contre, mon enquête ne me permet pas de traiter du « cadrage motivationnel » (*motivational framing*) qui « offre des raisons de s'engager dans un action collective » de manière satisfaisante[906]. Même si la tactique éducative en offre un aperçu, essentiellement parce que des féministes élaborent des formations sur l'antiféminisme en vue de mobiliser des femmes, il n'en demeure pas moins que mon corpus d'entretiens ne permet pas d'identifier avec précision les cadres motivationnels visés par les interactions entre le mouvement et son contremouvement. Une analyse complète des transformations des cadres, aussi intéressante soit-elle, n'est possible qu'à l'aide d'un corpus de publications produit

[903] *Ibid.*, p. 223.
[904] *Ibid.*, p. 242.
[905] *Ibid.*, p. 225-226.
[906] Benford, R. D. et Snow, D. A. (2012). *Op. cit.*, p. 229.

par les groupes féministes à l'étude. Or, les problèmes d'anonymat rendent difficile l'ajout d'un tel corpus d'autant plus que l'exercice gagnerait à intégrer un corpus de publications produites depuis les années 1980 pour mieux cibler les transformations selon les diverses phases de développement du masculinisme, ce qui n'est pas une mince tâche[907].

7.3.1. Les contre-cadres

Cela étant, mon corpus permet d'identifier deux contre-cadres qui poussent les féministes à « s'exprimer à l'intérieur des termes établis[908] » par le contremouvement, soit ceux de la **symétrie de la violence** ou de la « mutualité de la violence »[909], liée au contre-cadre de la **violence des femmes** (voir chapitre 4). Il s'agit des contre-cadres jugés les plus susceptibles d'éveiller une certaine résonance avec des idées reçues, les croyances ou les idéologies[910]. En effet, ils attirent l'attention des féministes puisqu'ils s'appuient sur des données statistiques et sont, par le fait même, susceptibles de convaincre la population. Une féministe offre un aperçu du travail de repérage des contre-cadres qui forcent les féministes à

> construire un discours, comment dire, cohérent, mais à travers des faits [...] la meilleure façon de le faire c'est vraiment de déconstruire sur la place publique les discours qui ne sont pas marginaux [...] [J]e te donne un exemple. Bon celui de « Regardez, les femmes vont demander de l'argent à Condition féminine Canada parce qu'elles vont voler 400 000 $ puis elles disent qu'il y a des

---

[907] Ce qui suit est une invitation à poursuivre la recherche, à la manière de la sociologue Tina Fetner dans sa démonstration détaillée du processus de (re)cadrage (framing) de l'action collective. Celle-ci, grâce à l'analyse du corpus de documents produits par le mouvement gai et lesbien étatsunien et son contremouvement, a pu rendre compte des transformations des cadres ainsi que de l'élaboration des nouveaux cadres plus en détail que je ne le fais. Fetner, T. (2008). *How the Religious Right Shaped Lesbian and Gay Activism*. Minneapolis, MN: University of Minnesota Press.

[908] Hall, S. (2008). *Identités et cultures. Politiques des cultural studies*. (C. Jaquet, trad.). Paris : éditions Amsterdam.

[909] Fernet, M. (2005). *Amour, violence et adolescence*. Québec : PUQ.

[910] Dans le cas de la dynamique pro-choix et anti-choix aux États-Unis, Alexa Trumpy note que les critères d'identification concernent également l'identité féministe, à savoir que les contre-cadres menacent les frontières de l'identité collective dans le cadrage de pronostic. Trumpy, A. J. (2015). "I hate it, but it still sounds good": Collective identity and the evaluation of oppositionnal frame resonance. *Social Movement Studies*. Récupéré de http://dx.doi.org/10.1080/14742837.2015.1060157.

> femmes violentes puis c'est leur façon d'avoir du fric », tu ne réponds pas à ça. Par contre, si publiquement, systématiquement tu entends : « les femmes sont aussi violentes. On sait que les femmes sont aussi violentes. Regardez les statistiques... » À un moment donné, faut que tu répondes à ce discours-là. Donc, quand, je te dirais que le discours antiféministe, il est organisé de façon cohérente, il faut qu'on construise un contre-discours cohérent. Pas juste en disant, « Ah ! les antiféministes, c'est un gang de maniaques » (Q7-ATR7).

L'identification du contre-cadre de « la violence des femmes », selon l'exemple donné par cette informatrice, influence le travail de construction du schéma interprétatif des violences faites aux femmes. Les féministes et les antiféministes entrent donc en conflit sur la signification de la violence conjugale, parce que, comme le rappelle Stuart Hall, « la signification ne dépend plus de "ce que sont les choses", mais de la manière dont celles-ci sont signifiées, il s'ensuit [...] que le même événement peut être signifié de diverses façons [et] que la signification implique une forme déterminée de travail[911] ».

7.3.2. Le cadrage de diagnostic

Parce que les féministes font face à « une lutte idéologique pour désarticuler un signifiant dans un système de signification[912] », elles ajustent leur cadrage de diagnostic, à savoir leur identification du problème (les violences faites aux femmes) ou des adversaires (les hommes violents[913]). Au regard du corpus, force est de constater que le contre-cadre de la symétrie de la violence influence l'identification du problème, ce dont témoigne cette informatrice qui explique qu'il

---

[911] Hall, S. (2008). *Op. cit.*, p. 482.
[912] Hall, S. (2008). *Op. cit.*, p. 159.
[913] Cela dit, « [u]n accord sur la nature du problème n'aboutit cependant pas automatiquement à un consensus sur la cause du problème. Il est fréquent que des controverses sur ce point éclatent entre les différentes organisations de mouvement social ou au sein de celles-ci». Pour cette raison, la nature du problème de la violence masculine ne fera pas objet de discussion. Benford, R. et Snow, D. A. (2012). *Op. cit.*, p. 227.

> y a une distorsion dans le discours et particulièrement sur la violence faite aux femmes [...] Oui y'a des hommes qui sont victimes de violence et parmi ceux-ci, [dans] quelques rares cas l'agresseur est une femme, mais est-ce que cette problématique nécessite un type d'hébergement au même type que les femmes qui sont victimes de meurtre [...] et ces femmes-là, si on ne les met pas dans un environnement sécuritaire, elles vont mourir. J'entends rarement parler de la mort d'un homme tué par sa conjointe (Q3-RT11).

Rappeler que la violence meurtrière des conjoints touche principalement les conjointes ou anciennes conjointes fait ainsi partie du re-cadrage de diagnostic depuis que des masculinistes remettent en question les statistiques sur la victimisation des femmes en contexte de violence conjugale. Pour y parvenir, des informatrices entrevoient de nouvelles perspectives grâce à

> l'avancement des connaissances au fond sur l'évaluation des risques, on a aussi commencé à introduire, dans le discours sur la violence conjugale [...] les risques d'agression [pour les femmes], des risques d'homicide, des risques pour les femmes et pour les enfants. Je pense que ça été une façon de démontrer que tout n'était pas égal et qu'il y avait beau avoir un discours antiféministe, les femmes continuaient d'en payer de leur vie (Q10-RT5).

Pour convaincre que les femmes sont majoritairement les victimes de violence conjugale, des féministes choisissent aussi de s'appuyer sur des statistiques jugées plus crédibles, tout en mettant de côté les études qui recourent à des échantillonnages probabilistes :

> il y a à peu près 30% peut-être des actes criminels qui sont dénoncés, mais on est obligé de se rabattre sur [...] des statistiques de police, même si on sait très bien que la violence est sous dénoncée, c'est les seules statistiques qui nous montrent que les femmes sont davantage violentées que les hommes, parce que sinon Statistique Canada, avec sa méthodologie, nous arrive avec des choses kif-kif (Q10-RT5).

Tel que mentionné au chapitre 4, les masculinistes utilisent des données produites à l'aide du CTS pour démontrer qu'il y a autant d'hommes que de femmes auteures de violence conjugale. Les féministes se sentent donc « obligées de se rabattre » sur « les

données de la sécurité publique » (Q5-ATR2), plus difficiles à contester, mais qui sous-estiment néanmoins le problème puisque plusieurs femmes violentées ne portent jamais plainte, et que de nombreuses plaintes sont rejetées par la police[914].

Selon les informatrices, le contre-cadre de la symétrie de la violence porte de ce fait atteinte à la crédibilité des féministes, puisqu'il tire avantage de la réputation des institutions et des chercheurs qui contribuent à le véhiculer. En guise de réponse, les répondantes en viennent à recourir à des chiffres et à des définitions produites par des institutions reconnues, telles que l'Organisation des Nations Unies (ONU). Par conséquent, elles répondent au conflit sur les statistiques engagé par les masculinistes avec la double intention de convaincre de la victimisation des femmes et de maintenir leur crédibilité auprès des décideurs et de la population. Suivant cette logique, une féministe explique : « on a beaucoup appuyé nos dires sur des recherches, ce qu'on ne faisait peut-être pas avant [...]. Parce qu'on aurait pu penser que le niveau d'information sur la problématique c'était un peu acquis, mais ça ne l'est pas » (Q6-RT5). Cette démarche est ainsi perçue comme « un changement dans nos façons de faire, le fait qu'il faut démontrer, tout le temps [...] c'est quoi la réalité des femmes » (Q6-RT5), surtout parce que, rappellent Robert D. Benford et David A. Snow, le cadrage est d'autant « plus crédible et attractif que les preuves mises en avant sont culturellement acceptables et nombreuses[915] ».

Pour certaines, maintenir sa crédibilité se conjugue, non seulement avec l'utilisation de données de recherche, mais aussi avec une mise à distance d'avec leurs émotions. Un processus de rationalisation serait ainsi à l'œuvre chez les féministes qui estiment être « moins émotives dans notre argumentaire. Donner des réponses moins émotives [...]. Être plus préparées [...] parce qu'on est des femmes...

---

[914] S.a., « Québec examinera le traitement des plaintes d'agression sexuelle par les policiers », Radio-Canada, 17 février 2017. Récupéré le 5 novembre 2017 de http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1017459/sq-revisera-plaintes-agressions-sexuelles-classees-non-fondees.
[915] Benford, R. et Snow, D. A. (2012). *Op. cit.*, p. 234.

Et c'est ça souvent qui a été notre talon d'Achille » (Q10-ARR2800). En somme, répondre « de manière plus théorique » aux attaques antiféministes fait partie du travail de signification pour montrer « [qu']on est capables d'être articulées, on est capables d'être stratégiques, on est capables d'être fortes » (Q7-ATR17).

Toujours pour faire face au contre-cadre de la symétrie de la violence, le cadrage du diagnostic de la violence masculine contre les femmes subit également des transformations quant à la définition de l'adversaire, c'est-à-dire les hommes violents. Non seulement le travail de cadrage est influencé par le discours médiatique entourant la psychologisation et la « détresse » (Q10-RT10b) des hommes violents (abordée au chapitre 6), mais il l'est tout autant par « l'argumentaire masculiniste (et sa position au Québec) [qui] a le potentiel de convaincre une partie de la population que les hommes sont considérés comme des ennemis du mouvement des femmes et qu'ils subissent les conséquences négatives des transformations qu'il a engendrées[916] ». À la suite d'Émilie Goulet, je reprends les concepts de *enemy boundary creep* (les limites erronées de l'identification d'un adversaire) et de *boundary-push back* (le recul de la frontière du groupe ciblé) développés par Jocelyn Elise Crowley et abordés dans la rhétorique du retournement au chapitre 5, puisqu'ils permettent de bien cerner la dynamique au cœur du cadrage de diagnostic[917]. En effet, en soutenant que les féministes accusent injustement tous les hommes d'être violents (*enemy boundary creep*), les antiféministes visent à contester l'analyse de la violence asymétrique[918], voire l'identification des hommes comme perpétrateurs de violence (*boundary-push back*). Les « frontières » de la définition de l'adversaire se déplacent et les féministes témoignent devoir faire attention pour ne pas laisser croire qu'elles manquent d'empathie à l'endroit des « hommes souffrants » (Q11-ARR10; Q9-ATRb).

---

[916] Goulet, É. (2010). *Op. cit.*, p. 94.
[917] Crowley, J. E. (2009). Fathers' rights groups, domestic violence and political countermobilization. *Social Forces*, *88*(2), 723-756.
[918] Fernet, M. (2005). *Op. cit.*, p. 38

En regard de mon corpus d'entretiens, les féministes semblent ne pas ou ne plus pouvoir ignorer la réduction du féminisme comme mouvement « anti-hommes ». Pour contrer l'*enemy boundary creep* des antiféministes, une informatrice raconte que, lors des ateliers qu'elle anime, elle explique que le féminisme « c'est aussi bon pour les femmes que pour les hommes » (Q13-RT7). De manière générale, disent-elles, « [i]l faut mettre des gants blancs jusqu'aux épaules » (Q5-RT4) et constamment répéter que les hommes ne sont pas exclus des luttes féministes (Q10-ARR8), que « les hommes aussi » ou « oui les hommes » sont victimes de violence conjugale et sexuelle (Q11-ARR9; Q5-RT7). Le procédé *boundary-push back* touche ainsi à la porosité de la frontière entre un « Nous féministes » et un adversaire en mal de définition[919]. L'*enemy boundary creep* influence le cadrage de diagnostic des féministes qui s'empressent souvent de préciser que les hommes en général ne sont pas les adversaires du féminisme et qu'ils peuvent aussi appartenir à la catégorie des « victimes » (Q5-RT3), ce qui n'était pas le cas « il y a 15 ans » (Q7-RT10b).

Puisque les hommes seraient désormais victimes autant que les femmes, les féministes interrogées témoignent devoir modifier le vocabulaire utilisé pour parler du problème des violences faites aux femmes. Comme l'indique une répondante :

> avant, quand on parlait de « violences faites aux femmes », t'avais pas automatiquement quelqu'un qui disait « oui, mais les hommes aussi ». Maintenant, que ce soit en formation, ou en entrevue dans les médias, je le sais que si je dis le mot « femmes victimes » trop souvent, je vais me faire dire,

---

[919] Cela dit, l'antiféminisme participe de ce brouillage sans en être la cause unique. Depuis des années, des observatrices discutent de la difficulté des féministes de nommer un ou des adversaires. En 1974, Ti-Grace Atkinson écrivait « Almanina Barbour, une révolutionnaire noire de Philadelphie me disait un jour : " Le Mouvement des femmes est le premier de l'histoire qui soit en guerre sans avoir d'ennemi". Je sursautais. Sa critique était pertinente. Je me creusais la tête, cherchant une réponse. Cet ennemi, nous l'avions sûrement défini à un moment ou à un autre, sinon qu'avions-nous cherché à abattre au cours des deux dernières années ? Avions-nous juste tiré en l'air ? Deux réponses seulement me vinrent à l'esprit, mais en les cherchant je compris que la question avait été jusqu'alors soigneusement évitée. La première, et de loin la plus fréquente des réponses, était "la société". La deuxième, moins fréquente et toujours furtive, était "les hommes" ». Atkinson, T.-G. (1975). *Odyssée d'une amazone*. (2e éd., M. Carlisky, trad.). Paris : Éditions des femmes, p. 63.

> « ouais, mais il y a des hommes victimes ». Donc, j'ai tendance, par exemple, à utiliser le terme « victime », plutôt que « femme victime » [...] ou je vais dire « femmes victimes », mais je vais m'assurer de spécifier, « ça veut pas dire qu'il n'y a pas d'hommes victimes », mais il va falloir que je parle de statistiques tout de suite pour dire « il y en a, mais l'épidémie sociale est vraiment, vraiment du côté des femmes » (Q5-RT4).

Le cadre féministe des violences faites aux femmes se transforme ainsi de manière à ce que le terme « femmes » disparaisse du discours, faisant place au mot « victimes » sans autre précision ou à l'expression « personnes » victimes de violence sexuelle (Q5-RT8). À noter qu'aucune répondante n'a précisé qu'elle parlait des « personnes victimes » pour inclure la victimisation des diversités de genre, par exemple des personnes trans*. Cette préoccupation est donc bien la conséquence de la stratégie de persuasion des masculinistes. Une intervenante explicite elle aussi le travail de (re)signification que son groupe entreprend afin de contrer le contre-cadre de la symétrie de la violence. Contrairement à celles qui choisissent de ne pas préciser de quelle « violence » ou de quelle « personne » il s'agit, son analyse féministe se transforme de manière à

> parler de violence conjugale masculine, de la qualifier cette violence-là, c'était pour rattraper un peu le coup justement de la symétrie, parce que bien [...] le contre-discours vient dire qu'il y a autant de femmes violentes, sinon plus, bien on se disait, c'est une façon de nommer la chose puis de la catégoriser. Qui de l'homme ou de la femme subi ou exerce la violence ? C'était ça notre objectif, mais ça a fait l'objet pour nous d'un changement d'appellation, dans toutes nos communications (Q10-RT10b).

Cela dit, l'approche visant à taire la spécificité masculine des violences contre les femmes s'exerce souvent à l'occasion d'animations d'ateliers de formation ou de sensibilisation et plus précisément « quand que je sens que je vais être obligée de débattre le discours et que je suis pas là pour ça » (Q5-RT8). Ainsi, ce n'est pas seulement la définition de l'adversaire qui se transforme sous l'impact des contre-cadres de la symétrie de la violence et de la violence des femmes, mais aussi

l'identification du problème — les violences masculines faites aux femmes — dans le cadrage de diagnostic.

À propos du contre-cadre de la violence des femmes, ce dernier alimente parfois des débats à propos de sujets jugés tabous, soit la violence des femmes. Pour une minorité de féministes interrogées, la violence des femmes demeure un sujet litigieux parmi les féministes. Comme l'explique une participante, « le mouvement féministe a eu de la misère à reconnaître la violence des femmes. Il a souvent nommé que si c'était ça, c'était de la légitime défense ou c'était en réaction à… D'avoir pris du temps à le reconnaître, ça ne nous a pas servi par rapport à la question de la violence, je trouve » (Q18-ARR2300). Or, pour une intervenante, il vaudrait mieux que ce problème soit pris en compte par « les centres de femmes [plutôt] que les groupes de conjoints violents qui organiseraient des groupes de femmes violentes » (Q11-RT6). En d'autres termes, pour éviter de laisser le champ libre de l'analyse de la violence des femmes aux masculinistes, quelques participantes souhaitent investir ce champ de recherche longtemps jugé intouchable, tout en estimant la démarche difficile en raison 1) de la frilosité de certaines féministes d'aborder cet enjeu; 2) du peu d'analyses féministes sur le sujet; 3) des effets que ces analyses peuvent avoir sur le vocabulaire privilégié et 4) de la crainte d'un accueil qui donnerait raison aux a priori masculinistes à propos de la symétrie de la violence en contexte conjugal.

À propos du vocabulaire posant problème, une féministe prend pour exemple les études qui s'attaquent à la question de la violence dans les couples lesbiens. Selon elle, la violence des femmes lesbiennes doit être dénoncée, mais

> de là à faire des formulaires pour la police où il y serait écrit « agresseurE », moi je ne suis pas d'accord avec ça. Moi je trouve que là, on est en train de noyer le poisson, on est en train de mettre tout égal et on nuit à des femmes, on nuit aux victimes. […]. Ça fait plutôt penser que : « c'est une femme, puis elle est violente avec un gars » (Q6-RT6).

Cette déclaration illustre les difficultés que rencontrent les féministes d'appréhender la violence des lesbiennes, par exemple, sans que cela avantage le contre-cadre des masculinistes sur la symétrie de la violence. Il n'est sans doute pas anodin de noter que des masculinistes récupèrent dans leurs discours la problématique de la violence entre lesbiennes pour prouver que les femmes peuvent aussi être violentes, mais n'insistent pas sur la violence entre hommes, dans les couples gais. Par exemple, la Table de concertation en violence conjugale de Montréal a produit des brochures pour les « clientèles particulières », dont les hommes victimes et les minorités de genre. Le masculin et le féminin sont utilisés en référence aux personnes violentes à l'endroit des minorités de genre, tandis que seul le féminin est utilisé pour désigner le conjoint agresseur à l'endroit des hommes. La brochure sur la violence des hommes laisse entendre que les hommes sont uniquement violentés par des femmes et non par d'autres hommes [920].

En somme, l'innovation que produit le contre-cadre masculiniste de la violence des femmes dans le cadrage de diagnostic prend principalement la forme d'une ouverture affichée chez des féministes, bien qu'embryonnaire et non consensuelle, à une réflexion sur la violence des femmes. Cela étant, cette innovation ne remet pas en question le cadrage de pronostic entourant la nécessité d'offrir des services aux femmes. Il s'agit plutôt d'une opportunité saisie par certaines féministes d'investir le contre-cadre de la violence des femmes qui – sans nécessairement influencer le cadrage de diagnostic ni de pronostic – ne peut toutefois pas être ignorée lorsqu'il est question de violence.

[920] Voir le site de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal. Récupéré le 25 avril 2017 de http://www.tcvcm.ca/documentation .

7.3.3. Le cadrage de pronostic

Le « dialogue[921] » conflictuel se poursuit avec le cadrage de pronostic entourant les solutions au problème des violences contre les femmes. Le cadrage de pronostic ne semble pas faire l'objet d'un travail de re-signification majeur lorsqu'il est question plus précisément des violences faites aux femmes. Autrement dit, les féministes interrogées ne remettent nullement en question leurs services ou l'accompagnement des victimes comme solutions prioritaires, quoique partielles, au problème des violences faites aux femmes. Le cadrage de pronostic apparait néanmoins influencé par l'intégration de la victimisation des hommes dans le cadrage de diagnostic des violences faites aux femmes. Suivant cette logique, des féministes considèrent devoir se justifier de s'investir et de promouvoir des services réservés aux femmes comme solution aux violences contre les femmes, ce qui provoque des ajustements dans le cadrage de pronostic. Les remises en question de la non-mixité des ressources pour femmes violentées sont également liées à l'intégration des personnes trans*, incluant les personnes non binaires, mais les répondantes à la recherche sur l'antiféminisme n'y font pas référence. Par conséquent, le rapport à la non-mixité est uniquement débattu dans le cadre du conflit du féminisme avec son contremouvement, ce dernier remettant en question la légitimité de la non-mixité sans référence aux personnes trans* ou non binaires, mais seulement aux hommes cisgenres qui auraient été violentés par une femme dans le cadre d'un couple hétérosexuel.

---

[921] En référence à la proposition de Marc W. Steinberg qui propose de porter une attention particulière notamment aux conflits idéologiques dans le processus de cadrage et d'analyse du répertoire discursif des groupes contestataires. Steinberg, M. W. (1999). The talk and back talk of collective action: A dialogic analysis of repertories of discourse among nineteenth-century english cotton spinners. *American Journal of Sociology*, *105*(3), 736-780; Steinberg, M. W. (1998). Tilting the frame: Considerations on collective action framing from a discursive turn. *Theory and Society*, *27*, 845-872.

À ce sujet, une répondante se plaint d'être dans l'obligation de répondre à des critiques à propos de l'exclusion des hommes de leurs services. Lorsqu'on lui demande pourquoi son groupe ne s'occupe pas des hommes battus, elle réagit en disant :

> « Est-ce que toi, tu achètes tes pilules chez IGA ? » Fait que là ils comprennent à quelque part que c'est pas le bon endroit et c'est pas moi qui va régler leurs problèmes. Si hommes battus il y a, je ne dis pas qu'il y en a pas, mais que ça a pas sa place ici. À quelque part, on est obligé de défendre ça comme ça et même, un peu plus souvent, un peu plus férocement quelques fois (Q7-RT2).

Tout en justifiant la pertinence des services pour femmes, des féministes sont appelées à se positionner quant à la pertinence des « ressources pour hommes » à la manière de cette militante qui ajoute, « moi dans mon discours, tu sais, je vais dire : "oui des ressources pour les hommes c'est correct". Je suis toujours en train de tempérer un peu » (Q10-ATR18). Dans un contexte de compression budgétaire, l'inclusion des ressources pour hommes violents dans le cadrage de pronostic ne permet certainement pas aux féministes de pondérer l'importance qu'accordent les élu.e.s aux organismes pour hommes violents comme solution prioritaire à la violence, au détriment de leurs ressources, ni, précise une ancienne fonctionnaire (Q3-RT11), le financement qui en découle.

En somme, les hommes victimes ou agresseurs sont désormais pris en compte par les féministes dans leur analyse des solutions à apporter aux problèmes de violence conjugale et sexuelle, que ce soit de manière intentionnelle ou non (Q6-ARR1100). Tout en défendant leur mandat, les féministes interrogées répondent au contre-cadrage pronostic de la symétrie de la violence (soutenir aussi les hommes victimes) en insistant sur leur mandat spécifique ou en évoquant le travail des « ressources pour hommes » ou des « groupes pour conjoints violents »; deux termes génériques qui incluent des organisations masculinistes.

7.3.4. La déradicalisation du discours féministe

Même si je disais plus tôt que les effets du masculinisme sur le cadrage motivationnel[922] ne peuvent être démontrés de façon satisfaisante, je trouve intéressant de souligner que l'antiféminisme fait désormais partie des motifs de l'engagement féministe contre les violences faites aux femmes. En début de chapitre, il a été question de l'identification de l'antiféminisme comme adversaire depuis 2005 ; un adversaire mentionné dans le contenu des formations et qui fait partie des motivations à l'engagement féministe et plus précisément à l'action collective contre les violences faites aux femmes. Adversaire structurant du répertoire tactique des féministes, l'intégration de l'antiféminisme au cadrage motivationnel fait également écho au cadre *nous contre eux* (*us/them*) du mouvement gai et lesbien étatsunien identifié par Tina Fetner[923]. En résumé, le mouvement gai et lesbien a développé le cadre du *nous* des gais et lesbiennes, contre *eux*, soit les membres de la droite chrétienne qui nient les droits civiques des gais et lesbiennes. En ce qui concerne la communauté féministe du Québec, une répondante précise que « [d]ans le cadre [de la campagne] des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes, [...] ça faisait partie des 14 façons de lutter contre la violence, de parler de discours antiféministes » (Q6-ATR19). « [J]e regarde tout ce qu'on a écrit dernièrement. On parle toujours de l'antiféminisme. Que ce soit dans nos mémoires, on les met toujours au cœur de nos interventions, de nos argumentaires », ajoute une autre répondante (Q6-ATR6b).

Par contre, le vocabulaire associé au féminisme semble parfois proscrit du cadrage motivationnel et du travail de signification en général. Les féministes seraient

---

[922] Benford, R. et Snow, D. A. (2012). *Op. cit.*, p. 229. Voir également : Klandermans, B. (1993). A theorical framework for comparisons of social movement participation. *Sociological Forum*, *8*(3), p. 396.

[923] Fetner, T. (2001). *The Christian Antigay Movement vs. the Lesbian and Gay Movement.* (Thèse de doctorat publiée). New York University, p. 39.

plus « frileuses », croit une participante (Q7-ARR200). Pour convaincre le plus grand nombre, plus d'une féministe évite d'utiliser le mot « féministe » pour se définir, définir leur approche ou leur perspective. Sans être en mesure de détailler les transformations du vocabulaire des motifs utilisé par les féministes interrogées, mon corpus révèle toutefois qu'elles sont plus d'une à entrevoir la déradicalisation[924] du discours féministe. « Y'a des mots qu'on n'ose plus prononcer » (Q7-RT13), dit une participante. Puisqu'il m'apparaît impossible de rattacher ce phénomène de déradicalisation à l'un ou l'autre des procédés de cadrage (diagnostic, pronostic et motivationnel), j'ai décidé d'en traiter séparément. Je veux donc faire état des perceptions de déradicalisation du discours en général à titre d'effet discursif et politique de l'antiféminisme.

Dans les contextes où les féministes craignent la présence d'antiféministes, elles sont nombreuses à évoquer la « dilution » (Q7-RT13) du discours des féministes, « parce que si on ne le dilue pas, on n'est plus écoutée », croit l'une d'entre elles (Q5-RT7). Par exemple, elle n'utilise plus « le mot *patriarcat* ni *oppression* » (Q5-RT7) dans ses ateliers. Il apparaît que les effets de l'antiféminisme dans les médias traités au chapitre 6, tout comme la perception qu'entretiennent les féministes à propos de l'adhésion de la population aux revendications féministes, expliquent en partie la déradicalisation de leur discours. Alexa J. Trumpy observe un phénomène similaire chez des militantes pro-choix étatsuniennes qui rejettent le féminisme en bloc, parce qu'elles croient que cette étiquette est jugée trop radicale et dépassée par la population[925]. En d'autres termes, la perception de l'adhésion de la population, à laquelle les masculinistes participent, influence la construction de l'identité féministe et de ses frontières. Dès lors, les « raisons de s'engager dans une action collective[926]» semblent « adoucies », pour reprendre les mots d'une

[924] Constat que fait aussi : Hyde, C. A. (1991). *Op. cit.*
[925] Trumpy, A. J. (2015). *Op. cit.*, p. 12.
[926] Benford, R. et Snow, D. A. (2012). *Op. cit.*, p. 229.

répondante (Q5-ATR3). Une autre explique en avoir « ras-le-bol d'avoir le focus sur moi. Donc, pour moi, ça étouffe un peu l'affirmation du féminisme de notre organisme, de moi comme femme. » (Q12-RT10a) Il en va de même pour une féministe militant en périphérie des grands centres urbains qui croit qu'en adoptant une approche « *mainstreaming* », cela lui permettrait de convaincre davantage de la pertinence de son analyse (Q1-ATR14). Une informatrice estime pour sa part que dans les régions éloignées, elles « arrondissent le discours [...] pour plaire à des bailleurs de fonds » (Q5-RT2). Cela étant, taire son féminisme constitue pour certaines un « recul au niveau historique » (Q5-ATR6b) peu importe si elles le font pour se protéger ou pour être entendues.

Or, les causes de la déradicalisation sont multiples et ne se limitent pas à l'antiféminisme. La liste des facteurs inclut la professionnalisation de l'intervention féministe qui serait à l'origine d'une « tendance à privilégier une approche psychologique et clinique de la problématique des femmes violentées au détriment d'une vision sociale[927]. » La « peur » de ne pas être « capable de répondre » à leurs détracteurs fait aussi partie des facteurs explicatifs de la « déradicalisation et même [de la] difficulté à se nommer féministe en tant que travailleuse de maisons d'hébergement », estime une intervenante (Q7-RT8).

L'antiféminisme participe aussi du phénomène de déradicalisation du discours féministe, selon les informatrices. Pour l'une d'entre elles, la radicalité est parfois ouvertement proscrite : « [q]uand je me suis fait approcher pour donner une formation, la femme au téléphone me disait "Faut pas que tu sois trop radicale, faut que tu y ailles par l'intervention" [...]. On dilue le féminisme ou on est non féministe, pour moi c'est un résultat de l'antiféminisme » (Q5-RT13). Cette informatrice rejoint

[927] Prud'homme, D. (2010). L'intervention féministe en maison d'hébergement : une vigilance de tous les instants ! [Chapitre de livre]. Dans C. Corbeil et I. Marchand (dir.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui : Portraits d'une pratique sociale diversifiée* (p. 131-148). Montréal : remue-ménage, p. 138.

l'analyse de la criminaliste canadienne Molly Dragiewicz lorsqu'elle avance que la rhétorique des antiféministes « not only fails to challenge feminist research and theorizing on violence, but also points to the centrality of the relationship between patriarchy and men's violence against women[928] ». Dans le même ordre d'idées, Susan Marshall montre que le rejet explicite du radicalisme était un effet du contremouvement s'opposant au suffrage des femmes aux États-Unis[929]. Quant au mouvement féministe québécois contemporain, l'évacuation « d'une partie de l'analyse radicale » (Q10-ATR5) semble également être le résultat d'une « pression » exercée parfois par l'entourage, notamment les collègues. Une intervenante précise toutefois que

> [m]on discours, je n'ai pas choisi de le changer encore, même si les collègues le souhaitent. Mais, il faudrait qu'elles me passent sur le corps ! [...]. Tu sais, c'est leur solution d'arrondir le discours et de l'assourdir un peu. C'est ce qu'elles ont choisi. On n'est pas toujours d'accord, on donne pas toujours le même service, mais bon [...], je trouve qu'elles évitent un peu la source du problème. Qu'elles évitent de le nommer, comment on fait ça et pourquoi et comment que ça s'appelle faire ça. Donc, comment que ça peut exister des antiféministes, que ça peut exister (Q10-RT2).

Cette participante à la recherche souligne également que ses collègues n'ont pas toutes la même sensibilité au sujet des impacts de l'antiféminisme sur leur milieu, ce qui les conduit à être moins vigilantes. Elle établit également des liens entre la perte de radicalité dans le discours et le type d'actions désormais privilégié pour lutter contre les violences sexuelles :

> j'ai remarqué dans mes 10 premières années, tu sais, on y va à fond, et puis c'était plus radical nos actions si tu veux, la journée d'action, mais là, c'est toujours la même petite action, c'est *cute*, c'est propre, c'est arrondi [...] c'est l'effet que ça fait. J'ai tout le temps l'impression qui faut que j'aille le pied sur la pédale de frein (Q5-RT2).

---

[928] Dragiewicz, M. (2008). *Op. cit.*, p. 137.
[929] Marshall, Susan E. (1997a). *Splintered sisterhood: Gender and class in the campaign against woman suffrage*. Madison, WI: University of Wisconsin Press. P. 228-229.

En résumé, le discours des féministes, tout comme leur répertoire tactique, semble aussi en perte de radicalité; un effet à la fois discursif, à propos de la manière dont on parle de violences faites aux femmes, et politique entourant la dilution des causes des violences faites aux femmes.

7.4. En conclusion : les effets contraires

La subjectivité des répondantes les amène à observer certains impacts que l'on peut estimer contraires aux aspirations stratégiques de la communauté masculiniste du contremouvement. Ainsi, au lieu de causer des dommages ou de dissuader les féministes de s'investir dans le mouvement, l'antiféminisme produit « des effets contrastés; il peut contribuer à réveiller ou à le rassembler sous l'effet du choc et de la menace; il peut aussi le conduire à se radicaliser[930] ». En outre, si l'on exclut les mécanismes de protection abordés en début de chapitre, les tactiques visant à répliquer à l'antiféminisme peuvent aussi être vues comme des effets contradictoires pour le masculinisme. Par exemple, des répondantes faisaient état des ateliers de sensibilisation qui allaient dans le sens d'une vitalisation du discours féministe et d'un rappel de l'importance des luttes féministes pouvant servir à convaincre de nouvelles adhérentes.

Beaucoup moins discutés que les impacts qui entrent en résonnance avec les visées stratégiques de dommage, la déradicalisation du discours par exemple, ou de neutralisation comme la rétention de l'information, les effets contraires incluent « le courage d'écrire pour dénoncer » (Q7-ARR25), alors que l'antiféminisme « peut nous pousser vers des raffinements » (Q10-RT5) et qu'il renforce le mouvement féministe

[930] Sommier, I. (2009). *Op. cit.*, p. 157.

(Q7-ARR1400). Tandis que certaines féministes limitent leurs interventions dans les médias, une répondante précise que l'antiféminisme stimule au contraire son envie de débattre et alimente ses interventions publiques ou médiatiques en lui donnant « du jeu pour ramener d'autres informations » (Q12-RT8). La vitalisation de l'analyse féministe comme effet du masculinisme est non seulement liée à la création de nouveaux ateliers, mais plus largement aux analyses et à l'intervention féministes. « Je pense qu'on ajoute des choses. La violence est de mieux en mieux comprise, par rapport à ses formes, à sa complexité », croit une informatrice (Q10-RT11).

En outre, même si les cadrages de diagnostic et motivationnel se transforment au profit d'une déradicalisation ou d'un effacement partiel des causes des violences faites aux femmes (les hommes violents), quelques-unes pensent que l'antiféminisme les motive (Q5-ATR18) ou les radicalise. À ce sujet, une informatrice dit : « j'ai pas envie d'adoucir mon discours. Au contraire, moi je me radicalise encore plus » (Q5-ATR3). Parlant plutôt de « combativité », une informatrice traduit bien l'opposition entre déradicalisation et radicalisation en racontant avoir interrogé son équipe de travail à propos des effets de l'antiféminisme. D'un côté, elle note que ses collègues renoncent à « des convictions » et de l'autre, que l'antiféminisme « les rend plus combatives » (Q14-RT1). Toujours est-il que parmi les féministes interrogées, certaines disent être « plus enragées qu'avant » (Q14-RT12) ou s'être radicalisées : « Je me suis radicalisée dans le sens, à la racine des problèmes » (Q10-RT2). Cela dit, ces effets contraires semblent peu répandus, alors que le contremouvement exacerbe les divisions entre féministes, comme nous le verrons au prochain chapitre.

CHAPITRE VIII
LES EFFETS DU MASCULINISME SUR LES MANDATS DES ORGANISATIONS ET LES PRATIQUES DES FÉMINISTES

Tel qu'abordé au chapitre précédent, les conséquences de l'antiféminisme sur le discours des féministes, et à plus forte raison sa déradicalisation, produisent aussi des divisions dans la communauté, faisant dire à celles qui se revendiquent du courant « radical » qu'elles se sentent marginalisées dans le mouvement féministe. Suivant cette observation sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir, j'entreprends ici de documenter les effets politiques, discursifs, organisationnels et biographiques *internes* au mouvement féministe. Je me concentre cette fois sur les impacts du masculinisme sur les pratiques et les mandats des organisations étudiées, y compris sur la non-mixité organisationnelle, l'intervention auprès de femmes victimes de violence et le rapport des féministes à leur engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes. L'influence du contremouvement antiféministe dépasse donc les questions strictement militantes puisque les tactiques masculinistes affectent aussi l'aide aux victimes, dont la vie peut même être menacée. En outre, l'importance des problématiques auxquelles les féministes engagées dans ce secteur font face n'est sans doute pas étrangère aux types de conséquences qu'entrainent les tactiques masculinistes et qui affectent les répondantes jusque dans leur vie privée, dans leurs relations avec leurs proches.

8.1. L'antiféminisme comme cause de division entre féministes

Les informatrices témoignent des effets de division que produit leur interaction avec la communauté masculiniste du contremouvement. Dans le cas des féministes se définissant comme radicales, la tactique rhétorique du « diviser pour

régner » (voir chapitre 5) semble avoir un effet répulsif sur celles qui ne s'identifient pas à ce courant de pensée. Aux dires d'une répondante : « certaines [...] veulent se distinguer des féministes radicales comme moi parce que écoute, c'est sûr qu'on attire le plus de vomi de ces gars-là, dans le fond » (Q5-ATR3). En outre, l'antiféminisme « obscurcit les différences et ignore les nuances », essentiellement à l'endroit de celles qui « assignent la faute aux hommes ou au patriarcat[931] ». Cela dit, les divisions entre féministes ne sont pas seulement le fruit des interactions avec le contremouvement. Indépendamment de la contestation antiféministe, des clivages liés notamment aux rapports sociaux de race, de classe et de sexualité côtoient des clivages idéologiques, générationnels, et ceux provoqués par la concurrence pour l'octroi de financement[932]. Par exemple, la marginalisation du féminisme radical est également liée à l'institutionnalisation du mouvement féministe qui oblige les organismes à s'adapter au langage des décideurs pour obtenir du financement, alors que certaines informatrices croient qu'il s'agit d'un enjeu générationnel; les jeunes étant considérées moins « radicales » que les plus vieilles féministes. Nous verrons que les principaux facteurs de division identifiés par les répondantes reposent sur les clivages auxquels participe le masculinisme, soit ceux entourant la place des hommes dans le mouvement féministe ainsi que l'intégration d'enjeux antiféministes.

La communauté masculiniste accentue ainsi d'anciens clivages chez les féministes. Il a été question de la définition de l'adversaire qui renvoie à la question de l'identité collective des féministes, du sujet du féminisme et plus précisément des frontières que les féministes dressent entre ce Nous féministes et ce Eux

---

[931] Ma traduction. Boyd, S. B. (2002). Backlash against feminism: Canadian custody and access reform debates of the late twentieth century. *Canadian Law and Society Association.* University of British Columbia, Vancouver, 1er juin 2002, p. 256.

[932] Voir notamment à ce sujet : Fillieule, O. (2009b). De l'objet de la définition à la définition de l'objet. De quoi traite finalement la sociologie des mouvements sociaux ? *Politique et Sociétés*, *28*(1), p. 33.

antiféministes[933]. Les frontières de l'identité politique s'ajustent selon les valeurs, les objectifs partagés et des interactions externes avec le contremouvement[934]. Par conséquent, l'identité féministe est loin d'être statique. Au contraire, elle est sujette à des transformations qui impliquent des redéfinitions de l'adversaire. Ainsi la communauté du mouvement féministe est présentement traversée par des rapports de force autour de questions soulevées par les femmes racisées et les organisations représentant des minorités sexuelles et des minorités de genres. Dans l'ensemble, les minorisé.e.s du mouvement revendiquent un féminisme pluriel qui tienne compte de l'imbrication des rapports de sexe, de genre, de race, de classe et de sexualité. Ces clivages, traités au chapitre 1, sont le signe d'une contestation de l'homogénéité d'une identité féministe blanche, hétérosexuelle et cisgenre ainsi que des privilèges des dirigeantes et représentantes des organisations[935]. La définition de l'adversaire des féministes est l'objet de critiques similaires de la part de féministes qui renouvellent les invitations à penser en simultané l'imbrication du patriarcat, du capitalisme, du racisme et du colonialisme comme sujets du féminisme[936].

Ce travail constant de redéfinition de l'identité féministe, de son sujet et de son adversaire suscite, à l'inverse, du mécontentement notamment chez des femmes qui

---

[933] Tilly, C. et Tarrow, S. (2015). *Politique(s) du conflit : de la grève à la révolution.* (R. Bouyssou, trad.). Paris : Presses de SciencesPo, p. 144.

[934] Kretschmer, K. (2014). Shifting boundaries and splintering movements: Abortion rights in the feminist and new right movements. *Sociological Forum, 29*(4), p. 895.

[935] Susan B. Boyd établit le même constat dans son analyse du backlash au Canada dans : Boyd, S. B. (2002). *Op. cit.* , p. 256.

[936] Voir par exemple : Benhadjoudja, L. (2015). De la recherche sur les féminismes musulmans : enjeux de racisation et de positionnement. [Chapitre de livre]. Dans N. Hamrouni et C. Maillé (dir.), *Le sujet du féminisme est-il blanc ? Femmes racisées et recherche féministe* (p. 41-56). Montréal : remue-ménage ; Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène*, (225), 70-88; Masson, D. (2015). Enjeux et défis d'une politique féministe intersectionnelle – l'expérience d'action des femmes handicapées (Montréal). *L'Homme et la société, 4*(198), 171-194; Baillargeon, M. (2011). La troisième vague féministe au Québec : une expérience en mouvement. [Chapitre de livre]. Dans M. Baillargeon et le collectif les Déferlantes (dir.), *Remous, ressacs et dérivations autour de la troisième vague* (p. 9-22). Montréal: remue-ménage ; Descarries, F. (2016). Des rapports sociaux de sexe à l'identité sexuelle, un continuum qui divise les féministes. *LABRYS*, (29). Récupéré de http://www.labrys.net.br/labrys29/monde/francine.htm.

ne pensent pas que le capitalisme est un adversaire des féministes, comme ces « femmes qui ont accusé la FFQ de ne pas les représenter, parce qu'on ne représente pas les banquières, par exemple » (Q1-ATR4)[937]. En outre,

> on a vu s'exprimer là un féminisme petit-bourgeois [...] qui dénonçait le fait qu'on ne s'occupait pas d'elles et de leur carrière, mais qu'on voulait trop s'occuper des femmes pauvres. Qu'est-ce que c'est ça ? Il me semble que c'est aussi une façon de virer les choses, de rendre ça très individuel comme féminisme. (Q5-ATR10)

Les frontières de l'identité féministe interviennent également dans les conflits idéologiques du mouvement féministe, produisant parfois des exclusions ou, du moins, un sentiment d'exclusion, selon la chroniqueuse Lise Ravary qui croit que « [n]on seulement un féminisme plus conservateur, le mien, n'existe pas, mais certaines féministes pensent que nous méritons d'être injuriées[938] ».

Aux clivages qui relèvent des rapports sociaux de race, de classe[939] et de sexualité s'ajoutent des divisions intergénérationnelles qui se cristallisent notamment autour des enjeux de la « relève féministe », voire d'un désengagement des jeunes féministes (Q13-ARR16; Q14-RT7) selon les militantes plus âgées, ou d'un renouvellement nécessaire, selon les plus jeunes, pour que soit réellement pris en compte « l'intersectionnalité des oppressions » (Q11-ARR7). Les divisions de classe,

---

[937] À propos de la Fédération des femmes du Québec, Émilie Goulet observe elle aussi que « des transformations à l'intérieur du mouvement ont également modifié les enjeux, les stratégies et les actions de la FFQ. Que l'on parle d'un féminisme de la troisième vague ou d'un féminisme de coalition, les critiques des femmes marginalisées (Noires, lesbiennes, femmes des pays du sud, migrantes et autochtones) sont la source de transformations importantes des analyses féministes. La critique qui est faite envers le mouvement par ces femmes est que les théories et pratiques féministes ne prennent pas en considération les autres oppressions, même si une partie du mouvement était convaincue que le féminisme représentait toutes les femmes ». Goulet, É. (2010). *Comment comprendre les transformations du mouvement des femmes au Québec? Analyse des répercussions de l'antiféminisme*, mémoire de maîtrise (science politique), Université de Montréal, p. 98.

[938] Ravary, L. (2017, 23 janvier). En avez-vous assez ? *Journal de Montréal*, p. 12.

[939] Par contre, les participantes abordent très peu la question des clivages de classe, tout en passant sous silence plusieurs des aspects du clivage interne au mouvement féministe dont les hiérarchies que produisent les trajectoires des militantes selon leur classe.

de race et de sexualité entre les féministes seraient davantage considérées dans la définition du « Nous féministes » par les plus jeunes qui participeraient d'un renouvellement du féminisme, ce que ma recherche ne permet cependant pas de valider. Cela dit, ce renouveau critique et les divisions qui les rendent possibles auraient « contribué aux repositionnements des féministes[940] » au même titre que le masculinisme. Selon Maria Nengeh Mensah, le renouveau féminisme serait même corollaire aux malaises que provoque l'antiféminisme[941]. Inversement, il apparaît que les conflits entre un mouvement et son contremouvement avivent les conflits internes, selon les observations de Kelsy Kretschmer, David Meyer et Suzanne Staggenborg, même si, dans le cas du mouvement féministe, ils permettent tout autant de rallier les féministes contre un adversaire commun[942].

Pour des féministes interrogées, les divisions entre féministes sur certains sujets facilitent les nouveaux conflits que produisent l'antiféminisme parce qu'il est « moins facile de se rallier » (Q13-RT4) autour des féministes qui subissent les attaques antiféministes. Le masculinisme entraînerait donc la désolidarisation entre militantes, particulièrement à l'endroit de celles qui sont visées par leurs tactiques de répression. Qui plus est, certaines participantes considèrent que les conflits entre les organismes qui travaillent contre les violences faites aux femmes se trouvent encouragés par leurs interactions avec le contremouvement. « [L]e mouvement féministe n'est pas nécessairement solidaire. Je ne sais pas si tu as remarqué ? Mais ... particulièrement

---

[940] Goulet. É. (2010). *Op. cit.*

[941] Mensah, M. N. (2005). Une troisième vague féministe au Québec ? [Chapitre de livre]. Dans M. N. Mensah (dir.), *Dialogue sur la troisième vague* (p. 11-30). Montréal : remue-ménage, p. 20.

[942] Comme l'indique Kelsy Kretschmer, les relations du mouvement avec son contremouvement sont définies par les relations internes entre les organisations. Dans un même mouvement, les groupes se distinguent par leurs différences culturelles, stratégiques ainsi que par les contextes sociaux et politiques d'où les féministes proviennent et où elles évoluent. Kretschmer, K. (2014). *Op. cit.* p. 895. C'est aussi le cas pour le mouvement antinucléaire aux États-Unis. Voir à ce sujet: Useem, B. et Zald, M. N. (2009). From pressure group to social movement: Efforts to promote use of nuclear power. [Chapitre de livre]. Dans Z. Mayer N. et J. D. McCarthy (dir.), *Social Movements in an Organizational Society* (2e éd., p. 273- 288). Piscataway, NJ: Transaction Publishers, p. 287; Meyer, D. S. et Staggenborg, S. (1996). Movements, counter movements, and the structure of political opportunity. *American Journal of Sociology, 101*(6), p. 1653.

dans le milieu de la violence, il y a beaucoup de compétition un peu malsaine », croit une féministe (Q6-RT6). Critique du fait que les secteurs œuvrant contre les violences faites aux femmes sont morcelés et compartimentés, selon qu'il soit question de violence sexuelle ou de violence conjugale, une informatrice croit même que l'antiféminisme contribue à cette division organisationnelle, voire au travail en silo :

> [p]arce qu'au Québec on a une politique en violence conjugale, des orientations en agressions sexuelles [...] mais on coupe la problématique en petits morceaux et on perd de vue que c'est de la violence faite aux femmes. [Or,] ce n'est pas un effet de l'antiféminisme, c'est un effet de la structuration des groupes de femmes, parce que dès les années 80, il y avait les CALACS, il y avait les maisons d'hébergement, après ça il y a eu les Centres de femmes, donc ça un petit peu morcelé la problématique [...] mais je pense que [l'antiféminisme a] créé l'effet de perdre de vue qu'on parle de violence faite aux femmes. En tout cas, ça contribué, ça permis ça plus facilement (Q5-RT5).

Tout en contribuant à obscurcir la prise en compte de la globalité de la problématique des violences faites aux femmes, l'antiféminisme exacerbe les divisions organisationnelles qu'occasionnent aussi les coupures et les politiques de financement publiques. Comme il en a été question au chapitre 6, les organisations se retrouvent en compétition pour obtenir un financement public réduit à cause des coupures ou miné par la concurrence des groupes masculinistes financés par l'État. Initialement divisées et spécialisées sur la question des formes des violences faites aux femmes, des organisations se voient dans l'obligation de revoir leur spécialisation puisque les programmes publics ou privés de financement pour lesquels elles entrent en concurrence exigent de travailler auprès des hommes. En outre, à l'image d'un jeu de domino, l'obligation de travailler avec des hommes pour obtenir du financement attise les divisions entre féministes, tout en renouvelant, comme nous le verrons, le conflit autour de la place des hommes dans le mouvement féministe.

8.1.1. Débattre de la place des hommes cisgenres

Le débat sur « l'intégration des hommes dans le mouvement féministe » (Q8-RT7) en tant qu'employés, militants ou bénéficiaires de services est vu comme une conséquence de l'antiféminisme par plusieurs féministes interrogées. Une ligne de fracture se dessine entre celles qui persistent à vouloir travailler auprès des femmes et celles qui souhaitent que le mouvement féministe s'ouvre davantage aux hommes et à leur réalité. Même si cette opposition traverse la communauté bien avant le début des années 2000[943], certaines avancent depuis qu'il faut envisager des solutions avec les hommes (Q15-ARR15) ou qu'il « y a des masculinistes avec qui on pourrait parfois avoir des [discussions] très intéressant[e]s et on ferme la porte à ça » (Q6-ARR1100). D'autres nuancent leurs propos sur la place que les hommes peuvent occuper en fonction des mandats des organismes. Ainsi une féministe croit que les hommes n'ont pas leur place en maison d'hébergement, mais qu'ils devraient militer avec des féministes sur les questions de santé reproductive (Q7-ARR9). Pour les travailleuses des maisons d'hébergement, la place des hommes n'est pas un des principaux sujets de discussion. Ce débat traverse le mouvement féministe dans son ensemble.

Aborder la question de l'intégration des hommes dans le mouvement féministe ne peut cependant se faire sans rappeler la professionnalisation des groupes féministes comme facteur qui participe de cet effet organisationnel de l'antiféminisme[944]. Rappelons que la professionnalisation du mouvement féministe suit la trajectoire de la professionnalisation des milieux communautaires et va de pair

---

[943] La place des hommes fait l'objet de débats notamment au 19e siècle. Rochefort, F. (1995). Démocratie féministe contre démocratie exclusive ou les enjeux de la mixité. [Chapitre de livre]. Dans M. Riot Sarcey (dir.), *Démocratie et représentation* (p. 181-202). Paris : Kimé, p. 193. Voir également : Mayer, S. (2011). *Du « Nous femmes » au « Nous féministes »: l'apport des critiques anti essentialistes à la non-mixité organisationnelle*. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal.

[944] La professionnalisation s'accorde avec la bureaucratisation dont traite Gamson notamment au niveau du développement de routine de travail et de division interne liées à la spécialisation du travail et à la centralisation du pouvoir. Voir Gamson, W. (1990). *The Strategy of Social Protest* (2e éd.). Boston, MA: Wadsworth Publishing, p. 91-96.

avec les logiques du financement de l'État au tournant des années 1990[945]. L'État québécois se tourne alors vers le secteur communautaire pour l'offre de services jugés complémentaires à ceux fournis notamment par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ce faisant, les milieux communautaires seront amenés à délaisser leur mandat de défense de droits pour assurer ou maintenir le financement de leurs services. Qui plus est, nous avons vu au chapitre 6 que les critères de financement poussent certains groupes à développer des services auprès des hommes pour se conformer aux exigences des organismes subventionnaires.

Considérant ces impératifs de financement, des féministes se plaignent de manquer de temps pour la lutte collective. Ceci semble d'autant plus vrai que le processus de professionnalisation du mouvement féministe est fortement corrélé au développement de l'enseignement des techniques d'intervention et donc à la trajectoire universitaire des plus jeunes intervenantes. Ces dernières ne partageraient pas nécessairement l'engagement militant des plus âgées, ni les valeurs de l'intervention féministe pratiquée en maisons d'hébergement, c'est-à-dire : la sécurité, la dignité, et l'autodétermination des femmes ainsi que l'égalité, la solidarité et la justice sociale[946]. Comme l'indique une intervenante ayant une longue feuille de route dans le mouvement féministe :

> [o]n recrute [de plus en] plus les jeunes filles qui sortent de l'école, qui sont en travail social, en éducation spécialisée, etc. Fait qu'on s'en va [de plus en] plus vers une intervention formelle et individuelle. C'est de plus en plus difficile d'arriver vers quelque chose, de faire plus d'intervention de groupe, d'aller plus sur le discours social (Q10-RT1).

---

[945]Depelteau, J., Fortin, F. et Hébert, G. (2013). Les organismes communautaires au Québec : Financement et évolution des pratiques. Montréal : Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. Récupéré de http://iris-recherche.qc.ca/publications/communautaires, p. 19.

[946]Côté, I. (2016). *L'évolution des pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale au Québec.* (Thèse de doctorat). Université de Montréal, p. 140. Voir également les propos de Michèle Roy, ancienne militante et travailleuse du RQCALACS dans Courcy, I. (2010). Le mouvement des femmes québécois : entrevue collective de trois féministes. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (4), p. 211.

Une autre intervenante rappelle que dans les années 1980 :

> c'est ton caractère féministe qui faisait en sorte qu'on t'embauche, alors que maintenant on embauche beaucoup de jeunes femmes qui sont étudiantes, qui sortent de l'école. [...] je remarque moins de féministes très militantes dans nos groupes. Et je pense que ça, ça a aussi cet impact-là au niveau du discours qui est porté par les groupes de femmes. Je sais pas si c'est pareil dans les grands centres, partout, tout le temps, mais moi, je le remarque en région, beaucoup, autant dans les maisons d'hébergement que dans les CALACS. (Q5-RT8)

Selon les témoignages, il semble que les intervenantes ayant suivi une formation universitaire en travail social soient plus susceptibles d'entrer en conflit avec les militantes sur la question de l'inclusion des hommes. Ce positionnement des jeunes diplômées semble influencé par leur formation en travail social qui ferait de moins en moins de place à l'approche féministe en intervention (sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir) et de plus en plus à l'approche « humaniste ». C'est, du moins, ce que suggère une répondante : « il y a beaucoup de travail qui est dans l'humanisme, tu sais, "travaillons sur les émotions, travaillons sur ce que toi tu vis en tant qu'être humain" » (Q10-RT7). En outre, la professionnalisation, en conjonction avec l'antiféminisme, exacerbe les divisions entourant la place des hommes dans le mouvement féministe.

Pour une ancienne représentante, le débat fait rage « probablement à cause du contexte où on assistait en même temps à la montée de l'antiféminisme » (Q11-ARR8). Tout en ramenant la question de la place des hommes en avant-scène, le contremouvement réduirait inversement la possibilité de débattre de la question de la place des hommes. Abondant dans ce sens, une féministe estime qu'il « y a cette espèce de paranoïa [...] ça amène un climat où on ne peut pas avoir des débats sains. [...] c'est plus difficile, mettons, de poser la question de la condition masculine dans une société patriarcale et hétéronormative » (Q5-ATR7). Il s'agirait d'une difficulté provoquée par le repli stratégique de la part de celles qui privilégient l'entre soi

féministe pour faire face aux antiféministes. Pour ces dernières, demander aux féministes de « travailler avec les hommes », c'est :

> une réponse à l'antiféminisme. On est rendu qu'on a peur de le dire qu'on est féministe et en plus faut travailler avec les gars. Je ne dis pas qu'il ne faille pas travailler avec les gars, j'ai un fils, mais… regarde justement ce que je viens de dire. C'est une façon différente de répondre que je n'aurais pas eue avant. Je dis : « Je ne suis pas contre eux, mais ce n'est pas parce qu'on affirme quelque chose qu'on est contre quelque chose ». Pour moi, ça a changé ma manière de dire des choses. Quand je donne des formations et que je dis aux gars que ce n'est pas contre eux. Je n'aurais pas nécessairement dit cela y'a 10 ans, 15 ans, 20 ans (Q5-RT13).

Réfléchissant aux transformations de son propre discours au moment de répondre à la question, cette féministe joint sa voix à celle des participantes qui s'inquiètent de ce qu'elles perçoivent comme la défense grandissante des intérêts des hommes et des pères. Elles font écho aux travaux de Jocelyn Elise Crowley selon qui un des impacts du contremouvement des groupes de pères est de convaincre que le mouvement féministe contre la violence ne fait pas suffisamment d'efforts pour les impliquer dans la lutte contre les violences[947].

Exiger que les féministes tiennent compte des besoins des hommes témoignerait de l'intégration des revendications masculinistes à l'intérieur même du mouvement féministe. Pour une intervenante :

> plusieurs femmes adhèrent sans s'en rendre compte. Même chez les femmes qui se disent féministes, il y a de plus en plus de moments où on échappe des phrases qui sont en fait des phrases masculinistes. À savoir, par exemple, « les femmes sont allées trop loin » […] De plus en plus de féministes vont dire par exemple que la violence est symétrique (Q7-ARR2200).

Le caractère insidieux de cette intégration est aussi mis en lumière par une intervenante qui témoigne avoir elle-même repris des préoccupations masculinistes

---

[947]Crowley, J. E. (2009). Fathers' rights groups, domestic violence and political counter mobilization. *Social Forces*, *88*(2), p. 743.

lors « [d']une formation entre autres que j'ai prise, il y a peut-être deux ans, puis ça m'avait frappée à quel point moi j'avais des comportements qui étaient antiféministes. Bien voyons donc, je me voyais pas de même, ça n'a pas de bon sens… Puis ça m'a donné une bonne claque dans la face, comme un réveil » (Q4-ARR1000). En somme, la perception de la présence de revendications masculinistes ou de l'intégration des éléments de leur analyse sur la violence conjugale dans le mouvement féministe constitue à la fois une conséquence politique (détournement des priorités du mouvement) et organisationnelle (la division entre féministes) du masculinisme.

Ces impacts semblent suffisamment alarmants pour provoquer des réactions émotives chez les féministes interrogées, notamment parce « qu'on le prend plus mal quand ça vient d'une femme que lorsque ça vient d'un homme et qu'on s'attend à ça. Mais quand ça vient d'une fille qui est du CALAC, ou de centres de femmes. Tu dis "Ayoye !" » (Q20-ARR2800). Le choc ou la stupeur font parfois place à la tristesse, comme pour cette informatrice qui perçoit

> ce ressac-là dans les groupes féministes. Et ça, ça me fait beaucoup de peine. Ce discours-là, il est acheté par beaucoup de personnes, de femmes dans les groupes, pour qui on est dans une autre ère du féminisme et qu'il faut travailler de concertation avec les hommes […] [Mais] on a encore besoin de lieux d'appropriation du pouvoir, d'affirmation. On a encore besoin de se renforcer avant de se diluer. Mais ça passe de moins en moins ce discours-là, parce que quand on l'amène, on est rétrograde, on n'a pas compris que maintenant il fallait collaborer. Ça, moi je trouve que c'est une perte énorme pour le mouvement des femmes (Q6-RT1).

Les « rétrogrades » ou celles qui estiment que la stratégie de persuasion des masculinistes fonctionne même dans le mouvement féministe doivent consacrer du temps à contrer les conséquences de l'antiféminisme, bien que plusieurs d'entre elles aimeraient « ça pouvoir cesser de [se] battre dans [leur] propre milieu » (Q14-RT2).

8.1.1.1. La transformation des mandats et des orientations que provoquent la place des hommes et autres tactiques masculinistes

La fracture que produit l'invitation à travailler avec (et pour) les hommes agit non seulement sur la cohésion des militantes d'une part, et le rapport de force avec l'adversaire, d'autre part, mais aussi sur les mandats, les orientations et les revendications des organismes féministes. À ce sujet, des initiatives visant à modifier les orientations des groupes voient le jour. Une des plus importantes fut très probablement la proposition du Conseil du statut de la femme de s'intéresser aux problèmes prétendument masculins et de se transformer en Conseil de l'égalité, en 2004[948]. L'organisme y renoncera cependant en 2005, suite à une importante mobilisation féministe se rappelle une informatrice :

> il a fallu travailler très, très fort pour qu'on garde quelque chose qui restait quand même féministe même si on s'est mises à parler d'égalité au lieu de condition féminine ou au lieu de droit des femmes [...] Au Conseil du statut de la femme particulièrement, à ce moment-là je dirais, la poussée était très forte pour qu'on dise : « Oui, mais les hommes aussi, si on veut l'égalité faut que les hommes participent » (Q5-RT5).

Il s'agissait là, pour plusieurs féministes interrogées, d'une initiative résultant de pressions masculinistes. Comme le souligne une d'entre elles :

> le dernier avis du Conseil en 2005 sur le nouveau contrat social, je sais pas trop comment ils l'avaient appelé, l'approche sociétale, qui fallait inclure les hommes puis tout ça. Ça, quant à moi, c'était un peu, pas une dérive, mais une résultante d'un antiféminisme et de la volonté donc de se racheter auprès d'une certaine clientèle d'hommes (Q9-ATR3).

De même, une minorité d'organisations en sont venues à revisiter leur mandat pour inclure les hommes dans leurs organisations et dispenser leurs services auprès

---

[948] Foucault, K. (2015). L'influence du masculinisme auprès de l'État : le débat autour de la réforme du Conseil du statut de la femme. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 235-250). Montréal: remue-ménage.

des hommes, incluant des Comités femmes de syndicats. Pour une répondante, il s'agit d'un phénomène lié à l'antiféminisme, car

> il y a 20 ans, ça nous préoccupait moins, pourquoi ? Parce qu'on en entendait moins parler, probablement, de la détresse des hommes. Mais, là, tu sais, il y a tellement eu de discours sur l'absence de services pour les hommes, puis leur grande détresse, puis beaucoup d'argent dans les groupes pour femmes. Ça serait étonnant que ça n'ait pas influencé en partie cette orientation-là (Q11-RT10b).

Or, le choix d'offrir des services aux hommes se ferait parfois au détriment de services aux femmes, ce qui fait dire à cette informatrice : « j'aurais fait le choix, tant qu'à accueillir plus de clientèle, de me déployer sur mon territoire pour offrir une réponse plus immédiate, plus accessible aux femmes victimes d'agression sexuelle » (Q11-RT10b). Ainsi, la place des hommes dans le mouvement féministe ne fait pas seulement l'objet d'un débat qui divise les féministes entre elles. En plus d'être encouragée par des organismes subventionnaires, l'inclusion des hommes dans les mandats et services limiterait trop souvent le développement de services aux femmes et occasionnerait des répercussions tant dans les orientations féministes que dans l'adhésion à des regroupements féministes. Ainsi, quelques organisations, quoi que minoritaires, retirent même leur adhésion de regroupements féministes, notamment suite à l'embauche d'hommes dans les équipes d'intervention.

Selon d'autres témoignages, l'intégration des hommes dans les regroupements et les organismes a pour conséquence politique de concentrer les conversations et les activités sur les besoins des pères, même auprès d'intervenantes d'organisations qui n'ont pas pour mandat de soutenir les hommes en difficulté. Une informatrice illustre ce constat à travers cet exemple :

> [d]ans les groupes où il y a presque juste des femmes puis un gars, on dirait que ces femmes-là ont intégré, de je sais pas où, et je pense que ça vient en partie des messages des masculinistes, qui ont intégré une espèce de responsabilité de sauver l'honneur des gars qui sont là, s'il y a juste un gars ou deux. Puis j'ai l'impression que ces femmes, les femmes en général sont

> ciblées [par les stratégies de persuasion], dans leur amour maternel ou à leur petit garçon (Q4-RT4).

L'expérience relatée par une répondante est aussi révélatrice à cet égard :

> [u]n moment d'épiphanie pour moi, moment où je peux dire que le [regroupement x] ce n'est plus pour nous, c'est le début de l'année, lors du déjeuner-causerie du regroupement des organismes communautaires [...] on nous demande de jaser de nos préoccupations. C'est une discussion libre. [...] Il est 9 h 15 et je [...] demande qu'est-ce qu'on fait par rapport au ministère [x] qui met de l'argent dans la valorisation de la paternité. Comment on *deal* avec ça. La femme à côté de moi [...] dit « j'ai rencontré [un masculiniste] [...] et ils sont corrects. » Et elle enchaine : « j'ai des femmes chez moi qui ne veulent pas de présence masculine. Comment je fais pour les habituer à la présence des hommes et de l'autre côté, encourager les hommes à participer aux activités [de son groupe] ? » Jusqu'à 12 h 15 sur cette dernière question. Même le groupe [...] s'excuse presque de ne pas inviter les hommes. Pourtant le nom et la mission l'indiquent : tu n'as pas d'affaire à inviter les hommes. Pourquoi tu devrais t'excuser de ne pas les inviter à tes activités. Pendant 3 heures, incluant la pause, c'est juste de ça qu'on a parlé : comment faire pour faire participer les hommes dans nos organismes ? On sait fort bien, avec l'analyse féministe, que lorsqu'un homme s'installe dans un groupe, la dynamique change ainsi que les orientations et les activités (Q6-RT12).

En résumé, une féministe croit que les masculinistes « vont réussir à prendre les ressources destinées aux femmes et à les détourner » (Q5-ATR18). Considérant que les activités, les orientations et les mandats sont susceptibles de se transformer au désavantage des femmes et des services offerts aux victimes lorsque des hommes sont inclus aux activités ou dans les équipes de travail des organisations féministes, des participantes insistent dès lors sur l'importance de conserver des espaces de non-mixité féministes. Tel que souligné précédemment, il s'agirait d'un « repli stratégique » (Q1-ATR6b) qui permettrait de contrer l'accaparement des ressources, ou de se soutenir mutuellement et ne pas « trop se décourager » (ARR2200-R10), voire de se « renforcir » ou de se « sentir plus fortes » (Q6-RT7). La non-mixité politique permettrait alors de neutraliser les effets politiques (dont la dilution des analyses féministes) et organisationnels du masculinisme sur la configuration des

groupes féministes, leurs orientations et leurs pratiques associées à la présence réelle ou souhaitée des hommes dans le mouvement féministe.

En plus de se voir potentiellement accaparées par l'inclusion des hommes, des ressources du mouvement sont détournées et investies dans la défense contre les tactiques juridiques et la répression des masculinistes. Confirmant les informations traitées au chapitre 5, des informatrices relèvent l'importance des montants dépensés pour se défendre contre des attaques juridiques ou pour contester des demandes d'accès à des informations jugées sensibles et qui pourraient porter atteinte à la sécurité des travailleuses si des antiféministes s'en voyaient autoriser l'accès. Si les organismes visés par les demandes d'accès à l'information ont obtenu gain de cause, une informatrice note que leur défense devant la Commission d'accès à l'information a entraîné des coûts importants. Elle remarque aussi que « ça ne leur coûtait rien de faire ça, puisque [les masculinistes] se représentaient eux-mêmes et nous ça nous a coûté 70 000$, fait que l'effet est quand même intéressant pour eux autres. Ça nous a occupés, ça a pris du temps, ça a pris de l'argent, puis eux, ça les a amusés, j'imagine » (Q12-RT1).

Enfin, ces contestations juridiques amènent des organismes à modifier leurs pratiques et activités de collecte de fonds de crainte que des antiféministes en perturbent le déroulement. Certaines, note l'une d'elles, vont limiter la diffusion de leurs activités de financement (Q5-ATR6b) ou, dira cette autre, elles vont « y penser à deux fois » (Q5-ATR5) avant d'organiser des activités publiques d'information, de sensibilisation et de collectes de fonds, surtout dans les régions où des organismes masculinistes ont déjà perturbé des événements féministes. En outre, confirme une répondante, les antiféministes « paralysent » (Q7-ATR2) des activités féministes de sensibilisation et de financement, ce qui n'est pas sans poser problème aux organisations qui comptent sur ces campagnes pour combler les manques à gagner

qu'occasionnent les coupures dans le financement public. Cela étant, d'autres pratiques font l'objet de transformations. C'est le cas de l'intervention féministe.

8.2. Les effets sur l'intervention féministe

Aux répercussions déjà identifiées du masculinisme sur les mandats et procédures du mouvement féministe s'ajoutent celles qui touchent plus spécifiquement la nature et la pratique de l'intervention féministe. Dans un secteur aussi sensible que l'intervention auprès de femmes victimes de violences masculines, les féministes sont rattrapées par l'influence du masculinisme. Même sans hommes travaillant ou recevant des services, la rhétorique masculiniste s'invite à travers les discours des femmes venant demander de l'aide et parfois même, des intervenantes.

Pour discuter des transformations de l'intervention féministe selon la perception des informatrices, une courte description des caractéristiques de l'intervention féministe s'impose au préalable. L'intervention féministe est historiquement née d'une volonté de faire le lien entre les vécus individuels de violence et le « contrôle social des hommes » ou la domination masculine[949]. S'inscrivant dans cette perspective critique et sociopolitique, 7 principes servent de fondement à l'intervention féministe, selon Christine Corbel et Isabelle Marchand. Rejoignant les valeurs de l'intervention en maison d'hébergement identifiées par Isabelle Côté[950], les 7 principes se déclinent comme suit : 1) « [s]outenir et respecter les femmes dans leurs démarches » (respecter leurs valeurs et éviter de les juger) ; 2) « [f]aire alliance avec les femmes et établir un lien de confiance » ; 3) « [f]avoriser l'empowerment des femmes ou la reprise du pouvoir sur leur vie » (notamment en encourageant les

[949] Hanmer, J. (1977). Violence et contrôle social des femmes. *Questions féministes*, *1*(1), 69-89.
[950] Côté, I. (2016). *Op. cit.*, p. 404.

femmes à définir leurs problèmes; à prendre leurs propres décisions) ; 4) développer « la conscientisation des femmes en prenant en compte la pluralité et la complexité des expériences d'oppression » ; 5) « [f]avoriser des rapports égalitaires » (entre les intervenantes et les résidentes des maisons d'hébergement par exemple) ; 6) « [b]riser l'isolement des femmes et développer leur solidarité » et 7) « [l]utter pour un changement individuel et social[951] ». Au fil des ans, loin de demeurer statique, l'intervention féministe évolue vers la reconnaissance des « effets conjugués du sexisme, du racisme, du "classisme" ou encore de l'homophobie » dans l'analyse des violences faites aux femmes[952]. En guise d'exemple, une intervenante raconte avoir été

> obligée de revoir l'*empowerment* des femmes, parce que je pense que le concept d'*empowerment* des femmes, c'est un concept blanc, c'est un concept très *middle class*, c'est un concept extrêmement occidental ; puis, c'est ça, je dirais que c'est l'intervention auprès des femmes immigrantes qui m'a obligée un peu de repenser le féminisme, l'intervention féministe, puis d'un peu regarder comment l'ethnicité peut avoir un impact sur la vie des femmes, comment la classe sociale peut avoir un impact, parce qu'il y a certains sujets qui étaient toujours tabous dans le mouvement des femmes, qui étaient tabous aussi au niveau de l'intervention dont l'impact de classe sur la vie des femmes, parce qu'on pensait, on essayait de croire, qu'il n'y avait pas de différence, que si tu étais une femme pauvre ou riche, une femme *middle class* que tes expériences étaient semblables. Si tu étais blanche, noire, chinoise, réfugiée, parrainée, que tes expériences étaient semblables, et de reconnaître ça, qu'elles ne sont pas semblables, mais ça veut dire qu'il nous faut ajuster nos interventions, ajuster nos façons d'intervenir ; c'est ça, que ça a une influence, c'est mon travail en intervention (Q5-ARR4).

Endossant les principes de l'intervention féministe, les participantes observent que face aux impératifs de financement de l'État et de la professionnalisation de

---

[951] Corbeil, C. et Marchand, I. (2010). L'intervention féministe : un modèle et des pratiques au cœur du mouvement des femmes québécois. [Chapitre de livre]. Dans C. Corbeil et I. Marchand (dir.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui : portraits d'une pratique sociale diversifiée* (p. 23-64). Montréal : remue-ménage.

[952] Corbeil, C. et Marchand, I. (2010). *Op. cit.*, p. 27. Parmi les textes les plus connus et traduits en français : Crenshaw, K. W. (2005). Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. (O. Bonis, trad.). *Cahiers du Genre*, *2*(39), 51-82.

l'intervention, plusieurs organisations ont quelque peu délaissé leurs visées de transformation sociale pour se concentrer presque exclusivement sur l'intervention individuelle qui prend un tournant « un petit peu psychologisant » (Q10-RT1). Insistant sur l'importance « d'une approche féministe égalitaire dans l'intervention » (Q4-RT6), des féministes avancent ainsi que certaines transformations de l'intervention féministe avantagent les antiféministes et nuisent à l'application de « nos principes » (Q12-ARR1300).

À propos des transformations que les participantes attribuent plus spécifiquement aux effets de l'antiféminisme, j'aborderai dans les pages qui suivent les répercussions politiques et organisationnelles du masculinisme sur les dénonciations de la violence vécue par les femmes et sur l'accompagnement juridique des intervenantes. Nous verrons ensuite les effets discursifs et politiques liés à la nécessité de devoir développer de nouveaux arguments pour contrer la psychologisation des hommes violents et pour aider à la déresponsabilisation des femmes victimes de violence qui se croient tout aussi violentes que leurs conjoints.

8.2.1. Lorsque les effets sur les femmes victimes de violence s'arriment aux conséquences de l'antiféminisme sur l'intervention

Les effets de l'antiféminisme sur l'intervention féminisme sont étroitement liés aux conséquences que produit l'antiféminisme sur les femmes victimes de violences conjugales. Je ne m'y attarderais que sommairement puisque j'aurai l'occasion d'y revenir en traitant d'intervention individuelle. De manière générale, il y a d'abord lieu de préciser que l'individualisme ambiant est un facteur qui vient renforcer les impacts de l'antiféminisme sur les femmes victimes de violence. Le mythe du « chacune fait ce qui lui plait » (Q11-ARR5) encouragerait l'adhésion des femmes au discours du

« libre-choix » et au mythe de « l'égalité-déjà-là[953] » (Q9-ATR6a; Q9-ATRb). Ce discours participerait selon l'une d'elles au préjugé voulant que les femmes victimes de violence conjugale et sexuelle aient « choisi » de se placer dans une situation à risque, en demeurant avec le conjoint violent, par exemple, ou en consommant de l'alcool (Q9-RT13). Une répondante renchérit : « on est plus en train de voir l'agression sexuelle comme une conséquence d'inégalité, on la voit comme des problèmes individuels » (Q9-RT7). Ainsi avantagée par l'individualisme ambiant, la diffusion du discours masculiniste se répercuterait sur l'ensemble des femmes, estime une répondante (Q3-RT3).

De plus, selon la perception des participantes, toute référence à la détresse des femmes est évacuée de l'analyse des problèmes sociaux que les masculinistes font passer pour uniquement masculins, tels que le suicide ou le décrochage scolaire. Pour une féministe, la stratégie de persuasion des masculinistes voile la détresse des femmes : « y a des femmes qui viennent ici à l'accueil ou qui viennent à nos activités, puis qui disent : "Tu sais, je vis de la détresse, je vis telle affaire, est-ce qu'il va falloir que je monte sur un pont moi et que je déploie une bannière[954] [pour me faire entendre] ?" » (Q1-ATR1). La tactique de diffusion tout comme la stratégie de persuasion masculiniste sont ainsi perçues par plusieurs informatrices comme participant de la banalisation sociale des violences faites aux femmes[955]. Autrement dit, les antiféministes agissent « comme des porte-parole de la banalisation de la violence faite aux femmes, des agressions sexuelles », indique une répondante. « Non

---

[953] Expression empruntée à Delphy, C. (2002b). Retrouver l'élan du féminisme. *Le Monde diplomatique*, 4-5. Un constat du même ordre est avancé par le sociologue Jean-Claude Kaufmann au sujet du partage des travaux domestiques. Kaufmann, J.-C. (2007). *Agacements : Les petites guerres du couple*. Paris : Armand Colin, p. 80.

[954] En référence à l'action de perturbation d'un militant de Fathers 4 Justice discuté au chapitre 4.

[955] Jane Mansbridge et Shauna L. Shames ont pour leur part démontré que le phénomène de *backlash* contre les femmes avait aussi pour effet de renforcer les rôles de genre de même que la domination masculine sur les femmes. Elles ajoutent que puisque la violence est trop souvent considérée comme un problème individuel, ce qui gomme le caractère social des violences masculines. Mansbridge, J. et Shames, S. L. (2012). Vers une théorie du backlash: la résistance dynamique et le rôle fondamental du pouvoir. (C. St-Hilaire, trad.). *Recherches féministes*, *25*(1), p. 153.

seulement il y a banalisation des agressions sexuelles, préjugées à l'endroit des victimes. On ne reconnaît pas, tout ça, dans la population. Mais maintenant, ils ont des *speakers*, des *speakers* qui viennent parler pour eux » et qui justifient la domination masculine, ajoute-t-elle (Q9-ATRb).

Par conséquent, une féministe estime que plusieurs facteurs, dont l'antiféminisme et l'hypersexualisation de l'espace public brouillent la perception des jeunes femmes victimes de violence quant à leur expérience de victimisation : « [j]'ai l'impression qu'elles doivent passer par deux millions de questions avant d'être capables de se dire "peut-être que j'ai besoin d'aide, j'ai peut-être vécu de la violence sexuelle" », résume-t-elle. (Q6-RT8). D'autres intervenantes s'inquiètent du fait que plusieurs femmes victimes de violence conjugale risquent de rester dans une situation où leur vie est parfois en danger[956]. En somme, ce qui est perçu comme un phénomène d'effacement de la détresse des femmes ou de la banalisation des violences faites aux femmes crée de l'inquiétude chez les participantes à propos de la fréquentation des services d'aide, ce qui n'est pas sans produire des effets sur l'intervention féministe comme nous le verrons plus loin.

8.2.2. Des effets sur les hommes violents qui s'enchevêtrent aux conséquences de l'antiféminisme sur l'intervention auprès des victimes

La stratégie de persuasion n'a pas seulement des conséquences sur les femmes victimes de violence, mais aussi sur des hommes violents qui s'approprient la rhétorique masculiniste pour justifier leur violence et s'en déresponsabiliser, ou encore pour menacer leurs victimes de poursuite en justice[957]. Dans de tels cas, les

---

[956] Rausch, R. (2005). Le mythe de la symétrie. [Chapitre de livre]. Dans J. Carbonneau (dir.), *Violence conjugale. Des spécialistes se prononcent* (p. 31-36). Montréal : remue-ménage ; Nathalie Duhamel citée par Carbonneau, J. (2004), p. 20; Sylvie Frigon citée par Carbonneau (2004), p. 20 ; Claudine Laurin citée par Carbonneau, J.(2004), p. 18.

[957] Fillod-Chabaud, A. (2016). Les usages du droit par le mouvement des pères séparés. Une comparaison France-Québec. *Genre, Sexualité & Société, 15*. Récupéré de http://gss.revues.org/3746 .

intervenantes en maisons d'hébergement n'ont d'autres choix que de composer avec ces justifications dans le processus d'intervention auprès des femmes qui ont subi cette rhétorique masculiniste. C'est d'ailleurs à travers le récit de femmes violentées que les féministes perçoivent les effets de la tactique rhétorique des masculinistes sur les hommes violents, puis par contrecoup, sur les femmes qui en sont victimes[958]. Dans l'ensemble, les féministes interrogées croient que des hommes violents mettent directement de l'avant des propos antiféministes, comme cette informatrice selon qui « le discours est repris de plus en plus par ce type d'hommes-là qui l'utilise pour dire en fait "regarde, je ne suis pas coupable, puis vous êtes toutes des menteuses" » (Q3-RT8).

Or, en contexte de violence conjugale, les hommes violents bénéficient de différents moyens de contrôle sur leur conjointe, indépendamment de l'antiféminisme[959]. Certains vont justifier leur violence par leurs discours voulant qu'ils aient le « droit » de s'approprier le corps et le travail des femmes. Dit autrement, « many abusers justify their violence by calling attention to their partner's failure to perform in accordance with their ideal of feminity [...] inadequatly feminine or receptive sexuality, mothering, wifely duties, and deference[960] ». L'étude de James Ptacek s'intéresse plus en détail aux diverses justifications des hommes violents[961]. À partir d'un échantillon de 18 hommes ayant tous exercé de la violence physique, cet intervenant auprès d'hommes violents de Boston rend explicite l'utilisation de la violence comme moyen de contrôle, voire comme moyen visant

---

[958] Dragiewicz, M. (2011). *Equality With a Vengeance: Men's Rights Groups, Battered Women, and Antifeminist Backlash*. Boston, MA: Northeastern University Press, p. 62-65.

[959] Ayotte, R., Brisson, M., Potvin, P., Prud'homme, D., Tremblay, D. (2007). *La légitimité du pouvoir chez les conjoints dominants : une étude exploratoire des stratégies de justification du modèle du processus de domination conjugale* (*PDC*). [Rapport de recherche]. Trois-Rivières : L'accord Mauricie. Récupéré de http://www.accordmauricie.com/Pdf/RechercheLaLegitimiteDuPouvoir.pdf, p. 75.

[960] Dragiewicz, M. (2011). *Op. cit.*, p.76.

[961] Ptacek, J. (1998). Why do men batter their wives? [Chapitre de livre]. Dans R. Kennedy Bergen (dir.), *Issues in Intimate Violence* (p. 181-195). Thousand Oaks, CA: Sage. P. 186-193. Voir également, Ayotte, R., Brisson, M., Potvin, P., Prud'homme, D., Tremblay, D. (2007). *Op. cit.*, p.75.

l'appropriation du corps et du temps des femmes[962], selon les termes de Colette Guillaumin. Dans l'étude de Ptacek, la majorité des hommes interrogés justifie la violence, soit parce que leur conjointe n'a pas préparé le repas, soit parce qu'elle ne désirait pas une relation sexuelle ou qu'elle ne gardait pas le silence au moment où il le souhaitait[963]. Rejoignant les intérêts du contremouvement antiféministe dans son objectif d'appropriation des femmes, l'injonction de se conformer aux rôles féminins fait aussi partie du langage répressif de certains masculinistes, surtout des militants qui traitent les féministes d'enragées ou de femmes-hommes qui ne respectent pas la complémentarité des sexes[964].

Cela étant, les avancées des féministes dans l'analyse des violences masculines ont forcé les hommes violents à être désormais « plus subtils » dans l'exercice de leur contrôle sur leur conjointe et dans leurs justifications[965]. En effet, pour se perpétrer, la violence a besoin d'un système de « légitimation » qui doit à son tour faire écho aux discours ambiants pour être acceptée par la victime et son entourage[966]. Suivant cette logique, plus les violences faites aux femmes sont publiquement décriées, plus les hommes violents doivent adapter leur tactique de justification à ce qui est socialement acceptable. À ce propos, une intervenante se souvient « [qu']au début des maisons d'hébergement, un homme violent ne se serait pas caché d'avoir battu sa conjointe, mais aujourd'hui, les gars ne diront plus "j'ai battu ma femme la veille". Ça ne passerait plus. Ils sont juste plus sournois » (Q9-RT13). Son analyse est partagée par une féministe qui ajoute : « j'en vois des jeunes femmes qui ont des jeunes *chums* qui

---

[962] Hanmer, J. (1977). *Op. cit.*, p. 69-89.
[963] Ptacek, J. (1998). *Op. cit.*, p. 189.
[964] Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2015a). Conclusion. Le masculinisme comme mécanisme de contrôle des femmes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri. (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 295-312). Montréal : remue-ménage.
[965] Dankwort, J. (1992). Détourner la violence conjugale ? Vers une intervention efficace auprès des hommes violents. [Chapitre de livre]. Dans D. Welzer-Lang et J.-P. Filiod (dir.), *Des hommes et du masculin* (p. 93-126). Lyon : Presses universitaires de Lyon, p. 106.
[966] Ayotte, R., Brisson, M., Potvin, P., Prud'homme, D., Tremblay, D. (2007). *Op. cit.,* p. 42.

sont aussi pires que les plus vieux, [mais] ils sont plus subtils. Il faut qu'ils soient plus subtils, parce que quelque part, la société a quand même évolué » (Q13-RT6).

Au regard de mon enquête, il est possible d'affirmer que les tactiques de la communauté masculiniste du contremouvement facilitent le développement de tactiques « subtiles » de contrôle sur les conjointes. Pour le dire simplement, « les discours [antiféministes] servent les hommes violents » (Q3-RT12). Dans leur stratégie d'action, les hommes violents développent des tactiques rhétoriques dont les formes principales sont le déni, la minimisation, la justification et les excuses[967]. À propos du déni de la violence exercée, il est présent à la fois dans le discours des hommes violents et dans le discours masculiniste sur les violences faites aux femmes, notamment lorsque des masculinistes font croire qu'il y aurait beaucoup de fausses accusations de violence sexuelle ou conjugale[968]. Quant à la minimisation, qu'ils s'agissent de la nature, de la fréquence ou du nombre d'incidents violents, elle est repérable dans l'amalgame qui est fait entre « conflit » et « violence [969]» (chapitre 5) et qui laisse à penser que la violence entre les hommes et les femmes est réciproque, ou que la violence des femmes envers les hommes est plus fréquente[970]. La justification, et parfois les excuses, s'expriment à travers des explications voulant que l'homme violent ne soit pas responsable parce que victime d'un passé traumatique,

---

[967] Dragiewicz, M. (2011). *Op. cit.*, p.65; Ptacek, J. (1998). *Op. cit.*, p.186-193; Anderson K. L. et Umberson, D. (2001). Gendering violence: Masculinity and power in men's accounts of domestic violence. *Gender and Society*, *15*(3), p. 361.

[968] Dragiewicz, M. (2011). *Op. cit.*, p. 67.

[969] Prud'homme, D. et Bilodeau, D. (2005). Violence conjugale ou chicane de ménage ? [Chapitre de livre]. Dans J. Carbonneau (dir.), *Violence conjugale. Des spécialistes se prononcent* (p. 77-81). Montréal : remue-ménage.

[970] Voir par exemple : Dallaire, Y. (2002). *La violence faite aux hommes : une réalité taboue et complexe*. Québec : Option santé ; Dupuy, G. (2000). *Coupable d'être un homme : « Violence conjugale » et délire institutionnel*. Montréal : VLB. Le « partage de responsabilité » est également observé dans une thérapie pour hommes violents. Voir Letarte, L. (1998). *Quand la violence parle du sexe : analyse du discours thérapeutique pour hommes violents*. Les cahiers de l'IREF : Institut de recherches et d'études féministes, Université du Québec à Montréal, p. 88.

d'une mère contrôlante ou encore d'une rupture douloureuse[971]. En bref, avance une répondante, « l'antiféminisme, c'est aussi de se déculpabiliser et de dire que ce ne sont pas nous les coupables, mais les autres » (Q5-RT13), soit le père alcoolique, la mère dominatrice ou la conjointe qui nous a abandonné. Les contenus de la tactique rhétorique des masculinistes vont ainsi renforcer la rhétorique des hommes violents, dans la mesure où les arguments sont les mêmes[972].

Les hommes violents ne font pas que s'approprier la tactique rhétorique des masculinistes. Ils consolident aussi leur contrôle en reprenant à leur compte la tactique juridique, parfois sous forme de menaces de poursuite. À ce sujet, l'enquête d'Isabelle Côté indique que selon les féministes des maisons d'hébergement qu'elle a interrogées, le discours masculiniste sur la symétrie de la violence « aurait incité des agresseurs à revendiquer leurs droits, menaçant les policiers de poursuite pour de fausses accusations[973] ». La menace de poursuite s'exercerait aussi à l'endroit de leur conjointe :

> il y a de plus en plus d'hommes qui vont contester. En violence conjugale, j'ai même des femmes qui me disent « il va porter des accusations contre moi si je fais quelque chose ». Je pense qu'il y a de plus en plus d'hommes qui se sentent légitimes de faire ce qu'ils font [...] Elles ont plus peur des conséquences [...] C'est comme si tout d'un coup, ce gars-là, maintenant, il sait qu'il peut la trainer en cour pour lui enlever son petit. Il peut la trainer en cour pour atteinte à sa réputation. [...] [I]l y a de plus en plus d'hommes qui se sentent légitimes dans leur droit de poursuivre les femmes pour diffamation. C'est comme si le message qu'y ont compris, c'est : « il y en a beaucoup des menteuses, donc, si je dis qu'elle est menteuse, c'est beaucoup plus facile qu'avant ». Avant, on lui aurait dit « ça a pas de bon sang de traiter quelqu'un

---

[971] Brossard, L. (2015). Le discours masculiniste sur les violences faites aux femmes : une entreprise de banalisation de la domination masculine. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 129-146). Montréal: remue-ménage. Comme l'ont aussi répété des masculinistes en commentant la violence meurtrière du tueur de l'École polytechnique. Blais, M. (2008). *Op. cit.,* p.109-128.

[972] Voir également: Dragiewicz, M. (2008). Patriarchy reasserted: Fathers' rights and anti-vawa activism. *Feminist Criminology*, *3*(2), p. 125 ; Harne, L. (2002). Nouveaux pères, violence et garde des enfants. *Nouvelles questions féministes*, *21*(2), p. 24-25 ; Anderson K. L. et Umberson, D. (2001). *Op. cit.*, p. 371.

[973] Côté, I. (2016). *Op. cit.*, p. 142.

> comme il la traite », et maintenant, c'est comme si le discours était plus accepté socialement, beaucoup plus utilisé (Q8-RT8).

Entre les tactiques masculinistes et celles des hommes violents, la ligne semble donc parfois mince, voire poreuse[974]. Une participante à la recherche se questionne d'ailleurs sur la raison pour laquelle certains masculinistes ont perdu la garde de leurs enfants (Q9-RT11). À ses yeux, il est fort à parier que certains masculinistes exercent de la violence post-séparation en usant d'actions directes qui visent, entre autres, leur ancienne conjointe[975]. Au final, estime une participante, « plus les antiféministes vont être visibles partout et plus les hommes vont se donner le droit d'être plus violents et ça je suis certaine de ça [...] ça va donner du courage à des hommes individuellement de poser des gestes » (Q1-ATR6b).

Enfin, des participantes à la recherche considèrent que l'incorporation des tactiques masculinistes dans le répertoire de contrôle des hommes violents est un risque important pour la sécurité des victimes :

> [p]arce qu'il va utiliser ça contre elle : « Mais regarde, tu n'es pas mieux que moi, toi aussi tu m'as frappé ! » Fait que ça va énormément culpabiliser les femmes et quand la culpabilité est là, c'est très difficile pour ces femmes-là de se sortir de ce cycle [de la violence conjugale] [...] Des fois une femme qui a frappé son conjoint dans le but de se protéger d'une agression, il va la menacer de porter plainte contre elle (Q8-RT3).

---

[974] Qui plus est, selon un militant de groupe de pères, les hommes qui viennent les consulter sont pour la vaste majorité accusés de violence sexuelle ou de voie de fait. Jean, P. (réal.). (2009e). *La domination masculine*. [Entrevue intégrale de Jean Julien]. Elzévir films, Black moon, Union générale cinématographique (UGC), la Radio-télévision belge francophone (RTBF) et Wallonie image production : Belgique, France.

[975] Aurélie Fillod-Chabaud confirme que dans les cas des divorces les plus conflictuels, les pères sont accusés de violence sur leurs enfants. Fillod-Chabaud, A. (2016). *Op. cit.* Voir également l'analyse de la violence de militants de groupes de pères en Ontario de Bertoia, C. et Drakich, J. (1993). The Fathers' rights movement. Contradictions in Rhetoric and Practice. *Journal of Family Issues*, *14*(4), p. 598.

Par voie de conséquence, les intervenantes devront ajuster les contenus de leurs interventions pour mieux les accompagner. Attardons-nous maintenant aux effets politiques (sur la capacité des féministes à faire cesser la violence), discursifs (la signification de la violence) et organisationnels (liés au surplus de travail) de l'antiféminisme dans le cadre de la relation d'aide entre les féministes interrogées et des femmes victimes de violence; elles aussi affectées par les tactiques masculinistes.

8.2.3. Déculpabiliser les victimes

La banalisation de la violence et de la détresse des femmes ajoutée aux menaces et à l'accentuation de la culpabilité des victimes conduit les intervenantes à redoubler d'ardeur pour renverser le fardeau de la culpabilité de la violence. Mon enquête ne révèle toutefois pas les moyens concrets utilisés pour parvenir à déculpabiliser les victimes. Les participantes discutent plutôt du rôle que joue l'antiféminisme dans le phénomène de culpabilisation des victimes auquel elles sont confrontées dans la relation d'aide. De prime abord, nombreuses sont les victimes de violence conjugale ou sexuelle qui dévoilent un sentiment de culpabilité faisant partie de la dynamique de violence, indépendamment du masculinisme. Parfois, l'auteur des violences parvient à les convaincre qu'elles « l'ont cherché », d'autres fois elles se sentent coupables parce qu'elles ont « résisté » (Q7-RT9)[976]. Habituées de conjuguer avec ce phénomène[977], les participantes mettent en lumière les transformations qui s'opèrent dans l'expression de ce sentiment suite aux percées du masculinisme chez les victimes, les hommes violents et leur entourage, à l'instar de cette intervenante qui souligne que

> [d]epuis toujours les filles se sentent coupables. Mais je trouve qu'elles doutent plus qu'avant de ce qui s'est passé. Qu'elles se sentent coupables c'est une

---

[976] Pour plus de détails sur la culpabilisation des victimes de la part des thérapeutes, voir : Côté, I. (2016). *Op. cit.*, p. 132-134 ; Dankwort, J. (1992). *Op. cit.*, p. 98.

[977] Bilodeau, D. (1990). L'approche féministe en maison d'hébergement : quand la pratique enrichit la théorie. *Nouvelles pratiques sociales*, *3*(2), p. 49.

> chose, mais qu'elles doutent, notamment dans les cas de viol collectif, elles se demandent si elles ne l'ont pas voulu [...] [Q]uand j'ai commencé, les filles ne doutaient pas nécessairement qu'elles avaient été violées, même si des agresseurs tentaient de leur faire croire qu'elles étaient consentantes. Même si elles se sentaient coupables, elles ne doutaient cependant pas qu'il y avait eu viol. Aujourd'hui, parce qu'on nous fait croire que tout le monde est égal, ça doit être normal (Q8-RT13).

À la lumière de ce témoignage, il apparaît que « le doute » est un défi supplémentaire pour les intervenantes qui cherchent à contrer la culpabilisation des victimes de violence.

Même s'il est difficile de détailler les effets discursifs de l'antiféminisme chez les intervenantes dans les contextes de relation d'aide, elles sont nombreuses à parler de la victimisation qui survient en raison du manque de soutien de l'entourage « qui ont intégré des notions véhiculées par les antiféministes [telle que la coresponsabilité de la violence], puis qui vont les recracher aux victimes qui viennent se confier » à eux (Q9-RT4). Une telle dynamique se voit confortée par le discours masculiniste qui favorise la reproduction de vieux préjugés voulant que si une femme ne quitte pas son conjoint violent, ce soit « parce qu'elle le veut bien » (Q1-ATR4). Suite à ce constat, il est possible d'affirmer que l'adhésion de l'entourage des victimes aux idées masculinistes représente un premier obstacle au processus de déculpabilisation des victimes, sans compter que, selon le point de vue de ces antiféministes, les femmes victimes de violence sont non seulement coupables, mais aussi responsables ou coresponsables de la violence conjugale. De ce fait, « [c]'est un travail à faire de plus avec elles, pour les amener à un état de conscience de ce qu'elles vivent, de ce qu'elles veulent faire et de ce qu'elles veulent changer », résume une féministe (Q8-RT5).

Autrement dit, l'intégration de la notion de coresponsabilité de la violence chez les victimes mêmes constitue un deuxième obstacle au processus de déculpabilisation

aux yeux des féministes interrogées. Selon l'une d'elles, les femmes qui vont en maison d'hébergement, « remettent en question [la violence subie en se demandant], "peut-être que c'est moi qui est violente ? Peut-être que c'est moi qui..." » (Q2-ATR5). Auparavant, « dans l'intervention, on n'avait pas nécessairement à défendre, à défaire auprès des femmes, l'idée qu'elles étaient violentes aussi » (Q10-RT1). Aussi, à la suite de cette féministe, plusieurs participantes à la recherche avancent que cette identification comme personnes violentes est un phénomène relativement nouveau.

Certaines informatrices établissent un lien direct entre cette identification et l'importance accordée au discours masculiniste dans l'espace public dont cette répondante qui dit avoir : « l'impression [...] que depuis quelques années les femmes partent à la recherche de toutes les fois où elles ont été violentes », (Q6-RT8). Intégré à la rhétorique de justification des hommes violents, le discours qui veut faire croire aux victimes qu'elles sont violentes les amène aussi à se sentir responsables, observe une autre intervenante (Q8-RT3). « Avant, les femmes pouvaient se sentir responsables et dire : "Je l'ai provoqué, etc." Là, en plus, elles vont dire qu'elles sont violentes et elles ne feront pas toujours la différence entre le contrôle qu'elles subissent, puis les gestes de violence qu'elles ont pu exercer » pour se défendre, ajoute cette autre féministe (Q8-RT5). Elle précise plus avant la relation qu'elle établit entre les tactiques masculinistes et la tendance chez certaines victimes à se dire violentes :

> [b]eaucoup de femmes arrivent maintenant en disant : « bien moi aussi je suis violente », parce qu'elles se sont défendues ou qu'elles ont résisté [...] Bien c'est vrai que depuis toujours, les femmes se sont senties responsables et que le cycle [de la violence conjugale] les amène à ça, avec la période de justification, tout ça. Mais, [...] à partir du jour où l'on prétend que les femmes aussi sont violentes, là on leur donne une nouvelle information, en disant : « c'est vrai, t'es violente ». Puis à partir du jour où la police accepte des plaintes croisées lorsqu'elle a l'impression que les deux se sont battu.e.s ou si monsieur porte plainte contre madame, on envoie un nouveau message aux femmes qui va elle aussi devoir faire face à la justice. À partir du moment où des groupes

> d'intervention auprès des conjoints violents se mettent à offrir des services aux femmes violentes, en ne regardant pas qu'est-ce qu'il y a comme violence, que n'importe qui dans la vie peut exercer des rapports de force [qu'on leur dit que] les femmes ne sont pas violentes physiquement, mais psychologiquement et qu'elles sont pires que les gars [on se retrouve avec des femmes violentées qui se disent violentes puisqu'on leur envoie] un message que tout est égal (Q5-RT5).

Marie-Ève Suprenant partage ce constat voulant que « les femmes elles-mêmes [aient] repris les arguments et les discours antiféministes sur la symétrie des problèmes hommes-femmes : par exemple, des femmes victimes de violence conjugale se disent aussi violentes que leur conjoint et ont de la difficulté à comprendre le cycle de la violence[978] ». Les participantes à la recherche perçoivent donc que l'amalgame entre résistance et violence est susceptible de « détruire la confiance de pouvoir sans sortir [...] [E]lle qui est assise dans son salon [à regarder la télévision], elle va se dire "c'est moi qui suis dans le champ, c'est moi qui a tort" » (Q9-RT9), note une informatrice. En outre, les victimes intérioriseraient le discours masculiniste de la violence des femmes, non seulement parce que leur conjoint les en convainc, mais aussi parce que les médias et les intervenant.e.s social.e.s sont susceptibles de leur faire croire qu'elles le sont. C'est du moins ce qu'observe une informatrice :

> lorsque justement les professionnels, les partenaires achètent le discours de monsieur, l'effet que ça peut entrainer c'est que madame retourne dans le milieu de violence. Parce qu'elle est pas crue, elle se sent pas crue que elle aussi, au regard de tout ça, elle se dit : « bon, ben finalement, il est peut-être pas si pire, puis c'est peut-être moi » [...] Souvent lorsque le centre jeunesse est dans le dossier et que monsieur vend bien sa salade, madame va retourner pour conserver la garde de ses enfants en milieu familial avec l'intervention ponctuelle du centre jeunesse pour des suivis, mais elle va retourner, c'est un effet que nous on observe sur le terrain (Q7-RT10a).

---

[978]Surprenant, M.É. (2015). Le mouvement des femmes du Québec face à la montée de l'antiféminisme : affirmation et renouveau. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 283-294). Montréal: remue-ménage, p. 289.

En somme, le travail visant à assurer la sécurité des femmes semble compromis par le fait que les femmes victimes de violence conjugale sont non seulement susceptibles de « minimiser la violence vécue » (Q8-RT4), mais aussi de demeurer avec leur conjoint violent.

En résumé, il ne fait aucun doute pour plusieurs des personnes rejointes par cette recherche que le masculinisme contribue à renforcer le phénomène de banalisation de la violence et entraîne une distorsion de la réalité chez plusieurs victimes. Par le fait même, une des grandes inquiétudes exprimées par des féministes lors des entrevues, au regard de la situation observée, est sans doute la crainte de voir les victimes rester dans une situation où elles sont exposées à la violence. Finalement, la crainte d'utiliser les services féministes est évoquée comme un effet de l'intériorisation du discours masculiniste par les femmes victimes de violence ou de l'effritement du réseau de soutien, ainsi que de la peur d'être jugée par son entourage. Autrement dit,

> [ç]a les éloigne des services aussi. Je veux dire, quand partout dans les médias t'entends que les CALACS mentent, qu'ils volent l'argent des contribuables, tu n'iras pas chercher un service là. [...] Et puis, si tu as peur que ta famille te juge, que ton entourage te dise « Ah ! t'es-tu rendue féministe ? » [...] Tu vas aller chercher un service dans le privé ou dans le public, au CLSC, ou des trucs comme ça (Q9-RT8).

Enfin, aux dires de cette informatrice, des femmes se détourneraient de leurs services, ce que je ne peux démontrer. Par contre, mon enquête souligne que lorsqu'elles se décident à consulter une ressource féministe, les intervenantes doivent passer un temps considérable à déconstruire l'idée voulant qu'elles soient co-responsables de la violence[979]. Ce constat renvoie plus largement aux impacts discursifs (les mots utilisés pour décrire la violence), organisationnels (sur le travail d'intervention) et

[979] Cette observation est corroborée par Isabelle Côté (2016). *Op. cit.*, p. 127.

politiques (notamment sur la sécurité des victimes) de la communauté masculiniste du contremouvement.

8.2.4. Redoubler d'ardeur pour responsabiliser l'auteur des violences

Parallèlement à la culpabilisation des victimes, la déresponsabilisation des agresseurs ferait également partie des obstacles à l'intervention féministe. En termes d'effets politiques et discursifs du masculinisme, les intervenantes disent devoir souvent déconstruire de nouveaux discours de justification des violences chez les victimes, incluant celui de la « souffrance » du conjoint violent (Q10-RT12) qui fait écho au discours de la crise de la masculinité porté par le masculinisme. En plus d'avoir intégré la coresponsabilité de la violence conjugale, les victimes auraient aussi repris à leur compte la psychologisation de la violence qui déresponsabilise le conjoint violent.

Avant d'étudier plus en détail cet aspect, je tiens à souligner que la psychologisation de la violence n'est pas le propre du masculinisme. Il suffit de rappeler que le développement de l'intervention féministe s'inspire « du mouvement d'antipsychiatrie né en Occident au début des années 1960 [qui] propose des alternatives à l'enfermement et à la surmédicalisation des patients[980] ». Ce qui semble toutefois nouveau, c'est la psychologisation des agresseurs qui vient s'ajouter à celle des victimes. En résumé, les intervenantes perçoivent d'abord une hausse de la psychologisation et de la médicalisation des femmes victimes de violence suite à l'augmentation des « diagnostics *borderline* » ou de « dépendance affective » (Q8-RT1), parfois même de la part des femmes qui « s'auto étiquettent facilement » (Q8-RT9). Ce phénomène constituerait un recul par rapport aux perspectives sociopolitiques de l'intervention féministe. Les intervenantes doivent maintenant

[980] Corbeil, C. et Marchand, I. (2010). *Op. cit.*, p. 26.

« leur parler plus de la santé mentale, c'est quoi vraiment la santé mentale, c'est quoi vraiment la bipolarité. [...] Puis un peu défaire les causes de la violence », même si, croit cette intervenante, les principes de l'intervention féministe n'ont pas changé (Q10-RT3).

À ce contexte marqué par la psychologisation des victimes, se greffent la victimisation et la déresponsabilisation des hommes violents auxquels les masculinistes contribuent[981]. Des approches dominantes en intervention viendraient tout autant faciliter le déploiement du discours masculiniste[982]. Comme le souligne le travailleur social Jürgen Dankwort :

> de nombreux spécialistes persistent à affirmer que pour des raisons d'ordre biologique, les hommes sont davantage prédisposés à la violence que les femmes. Ils apparaissent ainsi, dans une large mesure, comme des victimes à la merci de leurs caractéristiques génétiques ou biologiques. Toute stratégie d'intervention va donc tenir compte de cette situation et s'efforcer de leur fournir les moyens de surmonter ou de contrôler ces tendances violentes ; elle hésitera donc à reprocher aux agresseurs une conduite essentiellement expressive qui, de toute évidence, échappe partiellement à leur contrôle[983].

Avec le discours de la crise de la masculinité, ces approches qui déresponsabilisent les hommes violents, viendraient modifier le récit que font les victimes des causes des épisodes de violence. À ce sujet, une participante précise que les victimes de violence conjugale vont non seulement croire qu'elles ont « provoqué » la violence, mais aussi, elles en viennent à la justifier en affirmant : « "le pauvre, il est dépressif, il n'a pas de job, faut le comprendre." [Bref], [l]e fait de souligner au marqueur qu'ils sont

---

[981] Dankwort, J. (1992). *Op. cit.* ; p. 112-114.

[982] Par exemple, Yvon Dallaire s'inspire de la psychologie évolutionniste qui s'appuie sur le déterminisme biologique pour expliquer les comportements violents chez les hommes. Voir : Dallaire, Y. (2001). *Homme et fier de l'être*. Québec : Option santé. Voir aussi l'analyse des perspectives non sociologique de DeKeseredy, W. S. (2011). *Violence Against Women: Myths, Facts, Controversies*. Toronto: University of Toronto Press, p. 60-62.

[983] Dankwort, J. (1992). *Op. cit.* ; p. 100.

des pauvres hommes et qu'on ne les comprend pas, je pense que ça n'aide pas les victimes » (Q8-RT11).

Percevant des liens entre le discours de la crise de la masculinité et les changements dans le discours des victimes, une féministe souligne :

> il y a toujours eu, avant la montée du discours masculiniste, antiféministe, tu sais, la présence de justification cherchant à excuser entre guillemets un peu le comportement violent, à trouver des raisons : « y'avait bu, y'avait ci, y'avait ça, y'est en détresse, y'est en dépression ». Ça, ça a toujours été un peu présent. Mais, elles achètent – comme la population en général – une partie du discours, des hommes en détresse : « faut les comprendre, ça leur prend des services », tout ça. (Q8-RT10b)

En contribuant indirectement à la justification des violences, la communauté masculiniste du contremouvement « vient changer aussi le travail des intervenantes parce que veux, veux pas, si tu es toujours en train de défendre, ça prend du jus de plus » (Q10-RT1). Et cela d'autant plus que la psychologisation de la violence semble parfois détourner l'attention des victimes qui vont, à leur tour, justifier la violence du conjoint par sa souffrance ou sa « maladie ». Comme l'indique une intervenante :

> j'entends dans la bouche des femmes, « oui, il est malade, faut comprendre, y'é malade ». Je leur demande « ok, mais croyez-vous qu'il dirait ces choses ou ferait ces gestes devant un policier ? » Et toutes me disent « non ». Ça veut dire qu'il sait quoi faire et ne pas faire. […] Par rapport à y'a 20 ans, c'était elles les malades (Q8-RT14).

En conséquence, les intervenantes se voient obligées « d'expliquer différemment les choses » ou d'insister « beaucoup plus » pour faire comprendre aux victimes que « la violence ce n'est pas une perte de contrôle » (Q10-RT6) ou qu'il « n'y a aucune raison valable qui justifie » (Q5-RT3) la violence conjugale ou sexuelle. Même son de cloche chez une intervenante qui rappelle la dimension sociopolitique de l'intervention féministe :

> notre objectif c'est toujours de ramener une perspective collective de vécu de femmes, alors je dois prendre plus de temps [...] tu sais, des fois, elles le croient fermement elles-mêmes, tout le discours antiféministe notamment. Alors, il faut que je sois bien argumentée pour bien lui expliquer, faut que je lui donne le temps, il faut que je sois capable de la mettre dans son propre vécu et c'est plus difficile qu'avant. (Q10-RT8)

Alors qu'elles prennent du temps pour aider les femmes à se déculpabiliser, les intervenantes doivent aussi conjuguer davantage avec les tribunaux.

8.3. Les conséquences de l'antiféminisme sur l'accompagnement juridique et les dénonciations de la violence

En plus du travail qu'exige la déconstruction des effets discursifs de l'antiféminisme par rapport à la psychologisation des violences masculines, d'autres effets organisationnels et politiques liés au travail d'accompagnement des victimes sont relevés par les féministes interrogées. Il s'agit d'une part de l'hésitation à dénoncer les violences et, d'autre part, au processus d'accompagnement en Cour.

À propos des dénonciations, des féministes témoignent d'une modification des pratiques d'intervention allant dans le sens d'une « prudence » (Q10-RT4) à dénoncer les violences. Taire la violence conjugale fait essentiellement partie des tactiques suggérées par certaines intervenantes des maisons d'hébergement pour contrer les soupçons d'aliénation parentale de la DPJ ou du tribunal de la famille. Les participantes sont nombreuses à souscrire à ce constat. Elles considèrent que les femmes victimes de violence éprouvent de grandes difficultés à se protéger et à protéger leurs enfants, notamment parce que « [l]a suspicion peut facilement se retourner contre elles. Moi, j'accompagne plusieurs femmes qui ont carrément perdu la garde de leurs enfants au profit d'agresseurs, parce qu'elles avaient dit qu'il était

violent » (Q7-RT4). Cette même participante donne pour preuve l'exemple d'une situation dangereuse à laquelle une femme victime de violence conjugale et ses enfants ont été confrontés parce que ni la DPJ, ni le tribunal de la famille ne faisaient cas de la violence subie :

> c'était clair pour les intervenantes de la maison, elle va perdre la garde, puis lui il va l'avoir la garde de ses bébés. [...] Puis, la femme a pris la décision de retourner avec le gars. Fait que, non seulement elle a arrêté de parler de violence conjugale, mais elle a comme, entre guillemets, admis ses torts et retourné vivre avec le gars. Et elle est retournée pendant deux ans, et là, elle vient de le requitter, mais là, pendant ces deux ans-là, elle a accumulé des preuves tangibles, puis là, elle les a ses preuves, mais la madame et ses enfants y'ont vécu deux ans de plus de violence qu'ils n'auraient pas eus à vivre (Q9-RT4).

La difficulté de se protéger n'est cependant pas toujours le résultat d'un rapport aux institutions telles que la justice ou la DPJ (voir chapitre 6). Elle peut aussi découler d'une intériorisation par les femmes des injonctions masculinistes. Les masculinistes arriveraient à convaincre certaines mères victimes de violence, dit une répondante, que « le père a des droits. L'enfant a besoin de voir son père. Un père c'est très important. "Je ne peux pas briser le lien avec le père." Ça c'était moins là avant, maintenant, c'est très présent, puis c'est comme le père à tout prix » (Q8-RT6). En intériorisant ce discours, les femmes victimes de violence conjugale sont plus susceptibles de ne pas dénoncer la violence subie, en plus d'accepter une garde partagée, les exposant avec leurs enfants aux risques de la violence post-conjugale (Q9-RT14) : « le ressac masculiniste est épouvantable ! », s'indigne une intervenante. « [J]e trouve que les femmes n'ont jamais été aussi à risque d'être tuées maintenant, lorsqu'elles choisissent par exemple de mettre fin à une union », ajoute-t-elle (Q6-ARR1100).

Les intervenantes qui discutent de la frilosité à dénoncer la violence comme retombée de l'antiféminisme en parlent comme d'une chose « horrible » (Q1-RT6),

insistant sur la « peur [...] des répercussions négatives sur les victimes [et] sur les enfants » (Q7-RT4) des dénonciations, croyant même « [qu']on ne dénonce plus autant qu'avant, on est plus sur la réserve [...] On va même des fois se demander si on va encourager une femme à dénoncer » (Q7-RT6). Selon cette même participante à la recherche, des intervenantes vont :

> recommander à une femme de ne pas porter plainte à la police parce que ça pourrait être dangereux. Recommander à une femme de ne pas dénoncer la violence envers les enfants parce que ça pourrait être dangereux. [...] La mission des maisons, c'était de dénoncer la violence et soutenir les victimes. Puis là maintenant, elles ont peur que ce ne soit plus la bonne façon pour soutenir les victimes, parce qu'elles ont peur que les victimes aient plus de pertes si elles dénoncent (Q11-RT6).

Percevant elle aussi un recul par rapport à « la mission des maisons », une féministe ajoute que dans les cas où les femmes veulent dénoncer leur agresseur, le travail d'intervention consistera à « prévenir les femmes de certains dangers par rapport à la dénonciation de la violence » (Q10-RT4). Les transformations dans les façons de faire en intervention touchent aussi à la confrontation avec des agresseurs, ce qui est une autre façon de dénoncer la violence subie. Une informatrice explique que la confrontation « était comme une avenue possible parce que ça faisait du bien aux femmes », mais que son équipe ne le suggère plus, considérant les répercussions possibles sur les victimes de violence (Q1-ATR6b). En somme, la littérature consultée confirme ces observations; les groupes de pères ayant « a negative impact on battered mothers' ability to protect themselves and their children from abuse[984] ».

---

[984] Dragiewicz, M. (2010). A left realist approach to antifeminist fathers' rights groups. *Crime Law Change*, *54*, p. 198. Voir également: Mann, R. M. (2008). Men's rights and feminist advocacy in canadian domestic violence policy arenas: Contexts, dynamics, and outcomes of antifeminist Backlash. *Feminist Criminology*, *3*(1), p. 65; Dragiewicz, M. (2011). *Op. cit.*; Minaker, J. C. et Snider, L. (2006). Husband abuse: Equality with a vengeance? *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, p. 769 ; Palma, H. (2008). La percée de la mouvance masculiniste en Occident. Récupéré de sisyphe.org/spip.php?article2941, p. 7-8.

Même si des intervenantes craignent les conséquences d'une dénonciation pour la victime, il n'en demeure pas moins que les victimes de violence conjugale doivent tout de même faire affaire avec le tribunal, voire « qu'il y a des chances que ton dossier se retrouve à la Cour, ce qui n'était pas le cas avant » (Q7-RT6). Parfois, des féministes accompagnent des femmes poursuivies par leurs conjoints en raison de nouvelles contraintes liées aux formes actuelles que prend « la vengeance » d'un conjoint violent au moment de la séparation (Q8-RT8). La vengeance renvoie à un « répertoire de contrôle[985] » des hommes violents qui comprend les menaces de faire perdre la garde des enfants aux mères, ou les plaintes croisées[986]. Les tactiques masculinistes répertoriées ailleurs sous le vocable de répression douce ou dure sont aussi susceptibles de faire surgir des peurs chez les femmes violentées. Une féministe raconte que les rassemblements de groupes de pères devant le Palais de justice de Montréal effrayaient les victimes qu'elles accompagnaient, ce qui « leur enlevait de l'assurance » au moment du procès (Q3-RT4).

L'accompagnement en Cour se complique du fait de la perte de crédibilité dont les féministes font l'objet. Ainsi, plusieurs répondantes à la recherche estiment que leur crédibilité est non seulement entachée auprès des élu.e.s, des fonctionnaires et des intervenants sociaux, tel que discuté précédemment, mais aussi auprès de la magistrature. Selon une psychologue de formation, la remise en question de la crédibilité des intervenantes féministes se double d'un manque de crédibilité accordée aux victimes :

> les experts, ils rencontrent la madame, puis ils rencontrent le monsieur puis ils se disent : « lequel des deux est le plus crédible ? » La plupart du temps, c'est le monsieur parce que la madame est en stress post-traumatique jusqu'aux oreilles, puis elle ne va pas bien, puis personne ne la croit. Fait qu'elle est en

[985] Je définis le « répertoire de contrôle » comme l'ensemble des moyens dont disposent les hommes violents pour exercer de la violence sur leur conjointe pendant et après la relation.
[986] Par plainte croisée j'entends cette tactique qui consiste à porter plainte contre la personne qui porte plainte, de sorte qu'il devient difficile de déterminer qui est la personne plaignante et qui est la personne accusée.

> grosse réaction, fait qu'elle n'est pas crédible. Fait que ça doit être lui qui a raison, fait que la garde [des enfants] va au père. [...] Tu sais ça c'est des martyrs de l'antiféministe. (Q4-RT6)

En se référant au répertoire de contrôle des hommes violents, une intervenante avance que « si jamais j'ai une cliente qui me demande d'aller en cour pour elle, puis de témoigner, bien, ça va me faire beaucoup plus peur personnellement. [...] Tu sais, je me paye une assurance en responsabilité disciplinaire, parce que comme je travaille en violence conjugale, je suis à risque » (Q7-RT4). En effet, les intervenantes craignent non seulement que leur témoignage soit discrédité aux yeux des juges, mais aussi d'éventuelles poursuites de la part des conjoints violents. Elles se voient donc dans l'obligation de protéger les victimes en plus de se protéger elles-mêmes. Pour sa part, la psychologue citée plus haut ne fait plus d'expertises psycholégales depuis qu'une plainte a été déposée contre elle : « j'ai eu des plaintes. Un éminent [x] qui n'a pas aimé mon rapport, parce que j'ai dénoncé la violence, parce que j'ai dit que la garde devrait aller à la mère et qu'il m'a poursuivi au civil pour [des dizaines de milliers] de dollars » (Q4-RT6). Fort heureusement, ajoute-t-elle, elle possédait une assurance qui a couvert les dépenses liées à sa défense. Il s'agit là, à n'en pas douter, d'une conséquence personnelle qu'auront vraisemblablement encore à subir les intervenantes.

8.4. Les effets sur la sécurité affective et personnelle des féministes

À la suite de ce qui vient d'être dit, la question de leur sécurité au travail amène les intervenantes à soulever les dimensions affectives et de sécurité personnelle inhérentes à l'exercice de leur fonction. L'insécurité qu'occasionne la plus grande

proximité avec les antiféministes est doublée de la peur que provoquent les gestes de violence des conjoints agresseurs à l'endroit des travailleuses :

> le milieu dans lequel on travaille nous amène à toujours être proactives pour assurer notre sécurité. On est dans des petits milieux, tu sais. Je fais un parallèle avec les régions éloignées, moi, je suis connue de tous. Fait que c'est certain que des représailles, j'en ai… des conjoints violents lorsque je suis à l'épicerie, tu sais. Mais lorsqu'il y a des attaques [antiféministes], ça réussit à m'ébranler, alors que les conjoints violents, eux, dans le quotidien, leurs réactions ils m'ébranlent moins (Q14-RT10a).

Soulignant par le fait même le rapport intime que plusieurs féministes interrogés entretiennent, souvent malgré elles, avec des antiféministes, j'ai décidé de consacrer la fin de ce chapitre aux effets de l'antiféminisme dans la vie personnelle des participantes. Moins discuté par les répondantes, j'ai tout de même choisi d'en faire état notamment parce que la littérature savante en traite peu[987]. Prenant la forme d'une invitation à poursuivre l'analyse, cette section porte sur la manière dont l'antiféminisme vient se greffer aux « représailles » des conjoints violents pour provoquer des effets d'ordre émotionnel et psychologique, en plus de possiblement impacter sur la trajectoire et l'engagement des féministes interrogées.

8.4.1. Les effets émotionnels et psychologiques

Selon une informatrice (Q7-RT4), lorsque la tactique de répression est utilisée contre une féministe, cette dernière est susceptible de subir un ensemble d'effets émotionnels et psychologiques comparables à ceux éprouvés par une femme victime de violence conjugale. En m'inspirant d'une hypothèse développée par L'R des centres de femmes, j'ai identifié ailleurs les différences et les similitudes entre la violence conjugale et la violence antiféministe, en utilisant la théorie du cycle de la

---

[987] Giugni, M. (2007). Personal and biographical consequences. [Chapitre de livre]. Dans D. A. Snow, S. A. Soule et H. Kriesi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (2e éd., p. 489-507). Oxford: Blackwell Publisher, p. 490.

violence conjugale et en conceptualisant un cycle de la violence antiféministe[988]. Prenant appui sur les données de la recherche sur les attaques antiféministes (2e corpus), j'insistais alors sur les effets psychologiques et biographiques tels que la peur et l'isolement ainsi que la démobilisation. J'avançais aussi que les féministes n'ont pas besoin d'avoir subi de la violence pour ressentir les impacts psychologiques de la violence des antiféministes, c'est-à-dire qu'il suffisait qu'une féministe ait été la cible de menaces pour qu'un sentiment d'insécurité se propage dans la communauté. Une informatrice du troisième corpus abonde en ce sens en précisant :

> la menace elle existe, elle est là, mais aussi c'est que [l'antiféminisme] nous oblige à modifier nos comportements. Fait que les effets sont là dans le fond. Tu sais, Marc Lépine qui commet un attentat, évidemment par la suite s'il n'y a pas un deuxième Marc Lépine c'est pas grave, l'effet est là quand même et puis, ça dérange, ça bouleverse (Q5-RT2).

Les répondantes travaillant en dehors des grands centres urbains racontent être d'autant plus susceptibles de subir de la peur ou de l'isolement, qu'elles sont plus facilement identifiables et que « tout le monde connaît les adresses de tout le monde [...] Donc, c'est plus facile d'être intimidée » (Q1-ATR2).

Qui plus est, aux quelques effets traités dans les précédents chapitres telle que l'humiliation ressentie sur les tables de concertation, se superpose souvent la peur. Je compléterai donc cette section en ajoutant que la peur constitue un des effets psychologiques que j'intègre à la catégorie d'effets biographiques parmi les plus cités par les féministes interrogées. En outre, nous avons vu qu'un des effets organisationnels de l'antiféminisme consiste à forcer l'augmentation des mesures de sécurité et à plus forte raison lorsque les féministes sont directement la cible de la répression des antiféministes. Il va sans dire que la tactique de sécurité des féministes est largement influencée par la peur « d'être la cible de violence parce que les

---

[988] Blais, M. (2012). Y a-t-il un « cycle de la violence antiféministe » ? Les effets de l'antiféminisme selon les féministes québécoises. *Cahiers du genre*, (52) et *Recherches féministes*, *25*(1), p.167-195.

groupes antiféministes utilisent de la violence » (Q14-RT4); la peur pour leur intégrité (Q7-RT11; Q14-RT8), la peur des poursuites en justice (Q13-ARR15; Q1-ATR5) ou la peur d'être identifiée et de rentrer seule le soir chez elle (Q5-ATR18).

Comme le soulignait une intervenante, la peur des agressions antiféministes s'inscrit dans un contexte où les intervenantes craignent parfois la violence des conjoints des femmes pour qui elles travaillent. Par conséquent, la répression antiféministe les atteint « doublement », selon une participante, car « de vivre le risque d'être brutalisée, les situations des femmes qui sont sous notre toit, c'est une chose, mais de devoir également vivre avec les attaques de ces groupes-là, c'est comme doublement plus insécurisant » (Q12-RT10a). Qui plus est, l'attentat du 6 décembre 1989 « nous dit qu'on a tout à fait raison d'avoir peur » (Q10-ATR8). Ce « traumatisme collectif » (Q10-ATR8) en amène plusieurs à ne pas minimiser le danger et, par conséquent, à modifier leur comportement, par exemple en évitant d'emprunter certaines rues le soir (Q4-ATR1).

Des féministes craignent également des hommes inconnus qui assistent à leurs événements ou qui se déplacent à proximité de leurs locaux, incluant le facteur qui livre le courrier. Une féministe évite même de rester seule avec des hommes qui viennent à passer dans son organisation (Q6-RT7). En outre, les changements dans le comportement des répondantes rejoignent la logique du *chilling effect* de la répression sur les contestataires, discuté par les chercheur.e.s qui s'intéressent pour plusieurs aux impacts dissuasifs de la répression policière sur les mouvements sociaux[989]. Dans le cas de la répression antiféministe contre les féministes, le *chilling effect* limite parfois la participation à des événements. Il limite aussi les activités du mouvement féministe

[989] Voir notamment : Combes, H. et Fillieule, O. (2011). De la répression considérée dans ses rapports à l'activité protestataire. *Revue française de science politique*, *61*(6), 1047-1072 ; Cuadros D. et Rocha, D. (2013). Militantisme et répression. *Cultures & Conflits*, (89), 7-11; Gordon, U. (2012). Israel's "Tent Protests": The chilling effect of nationalism. *Social Movement Studies*, *11*(3-4), 349-355; Fillieule, O. (2005). Temps biographique, temps social et variabilité des rétributions. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule (dir.), *Le désengagement militant* (p. 9-47). Paris : Belin, p. 32.

principalement à cause de la censure, « l'hypervigilence » (Q14-RT10a; Q6-RT7) ou l'isolement. Le *chilling effect* se manifeste aussi par « un état dépressif » (Q1-ATR10) ou par la « paralysie » pour reprendre les mots d'une informatrice qui ajoute que la peur entraîne « un climat très malsain dans les organisations » (Q14-RT6).

La peur ou l'inquiétude ne sont cependant pas les seuls contrecoups émotionnels relevés par les participantes à la recherche. Une féministe raconte avoir vu une femme pleurer en découvrant une affiche féministe pastichée par des antiféministes (Q1-ATR13). Une autre souligne être en colère lorsqu'elle entend des propos antiféministes (Q14-RT13). La colère provoque parfois des changements de comportement, dont le besoin de se retirer (Q6-ATR18). Pour une participante, l'antiféminisme a un impact structurant sur son horaire de consultation des réseaux sociaux, puisqu'elle évite de s'engager dans une discussion avant une réunion pour éviter d'être « complètement désarticulée en réunion après avoir été sur Facebook » (Q10-RT12). Les propos de cette féministe rappellent que les participantes à la recherche ont souvent identifié parmi les conséquences de l'antiféminisme le temps et l'énergie investis ailleurs que dans la poursuite des objectifs des organisations, ce qui peut conduire à « l'épuisement » (Q4-RT6), voire à l'épuisement professionnel (Q1-ATR6b) : « L'épuisement que ça provoque de se battre pour faire reconnaître ses droits, se faire reconnaître en tant que personne, en tant que l'égale de l'autre, c'est déjà un lourd travail et si on est obligée de répéter et répéter et répéter, y'a un épuisement collectif », ajoute une ancienne fonctionnaire (Q7-RT11).

8.4.2. L'engagement militant et la famille

L'épuisement concourt également aux risques de désengagement militant auquel je vais maintenant m'intéresser. Plus largement, cette section traite des effets biographiques qui regroupent essentiellement les conséquences de l'antiféminisme

sur les liens intimes, comme la famille, et sur la participation au mouvement[990]. Dans cette optique, l'épuisement professionnel est à considérer au même titre que le désengagement militant étant donné que les deux situations traduisent une posture de repli temporaire ou définitive par rapport au mouvement. Dans ses travaux sur le désengagement militant, Olivier Fillieule propose une typologie des modalités de défection d'un mouvement selon trois trajectoires. Il y a celle des « *defectors*, qui quittent leur organisation de manière négociée et en accord avec elle », celle des « apostats, qui deviennent des ennemis professionnels de leur organisation », et celle des « partants ordinaires [...] qui disparaissent sans bruit et sans qu'apparemment leur désengagement ne représente un coût sensible, pour eux ou pour l'organisation[991] ». Il n'y a pas chez mes répondantes de récit de *defectors* ou d'apostasie. Celles qui ont quitté les organisations l'ont peut-être fait sans bruit, mais non sans coût sur leur militance ou sans que leur départ lui-même ne soit causé par les contraintes de l'engagement contre l'antiféminisme, voire l'épuisement militant dont parle Doug McAdam dans son analyse du désengagement[992]. Pour le dire simplement, l'antiféminisme « peut générer du désengagement. On perd des militantes féministes avec cet épuisement » (Q7-RT11).

Comme le souligne Doug McAdam, un « facteur susceptible d'encourager le désengagement est l'accroissement de la répression par les opposants au mouvement, ou plus précisément, la perception d'un risque accru par les participants au mouvement[993] ». Une féministe fait directement référence à la question des « risques accrus » en affirmant voir « des filles partir parce qu'elles ont trop peur pour continuer à faire leur travail » (Q5-ATR4). Sans parler de désengagement militant à

---

[990] Giugni, M. G. (2007). *Op. cit.*, p.489 ; Fillieule, O. (2005). *Op. cit.*, p. 35.
[991] Fillieule, O. (2005). *Op. cit.*, p. 20.
[992] Sans toutefois développer. McAdam, D. (2005). Pour dépasser l'analyse structurale de l'engagement militant. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule (dir.), *Le désengagement militant* (p. 49-74). Paris : Belin, p. 67.
[993] McAdam, D. (2005). *Op. cit.*, p. 69.

proprement parler, une ancienne fonctionnaire évoque, elle aussi, la question du « risque accru » qui est en cause dans le refus de s'engager en siégeant sur un conseil d'administration (Q5-ATR3). Une autre féministe raconte le changement de trajectoire militant d'une amie :

> qui était très active justement avec les réseaux sociaux, qui travaillait dans le domaine, très revendicatrice et à force de se faire répondre des choses [...] elle a changé un peu de branche, le temps de quelques années, elle s'est dit « moi, je vais me refaire une tête, je vais aller me refaire ». Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas, je trouve ça lourd à porter et pourtant c'était une battante, vraiment, une grande militante, mais elle a eu son lot. Et je pense qu'on passe toutes par là, peut-être pas aussi bas que ça, mais moi il y a des moments où personnellement je me suis dit « Bon, je baisse la garde quelque peu parce que bon, pour ma santé mentale parce que je ne peux pas ne faire que ça » (Q14-RT9).

Cela rappelle la défection collective de chroniqueuses féministes sur le Web, « épuisées par le nombre et la violence des commentaires sur les réseaux sociaux[994] ». Par-delà les organisations investies dans la lutte contre les violences faites aux femmes, « c'est rare que les gens restent, entre autres, à cause des attaques antiféministes. C'est rare que les gens restent plus d'un an au comité. [...] Y a personne qui veut venir sur le comité » (Q5-ATR17). Dans certains cas, le désengagement implique une démission et même un déménagement. À ce sujet, des participantes (Q1-ATR10; Q1-ATR4) racontent l'histoire d'une féministe travaillant à l'extérieur des grands centres urbains qui a été forcée de quitter sa localité après avoir reçu des menaces.

---

[994] Rességuier, V. (2017, 28 février). Les trolls viennent à bout d'une chroniqueuse. *La Presse*. Récupéré de http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1019477/trolls-viennent-a-bout-une-chroniqueuse-judith-lussier. Voir aussi Labarre, S. (2015). Les féministes, les réseaux sociaux et le masculinisme : guide de survie dans un *no woman's land*. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 163-182). Montréal : remue-ménage.

D'autres sont « écœurées » de se « battre, d'avoir à redéfaire les mêmes arguments tout le temps » (Q14-RT1). Si ces dernières demeurent à l'emploi du mouvement féministe, leurs convictions et leur engagement dans les luttes féministes sont susceptibles de perdre de leur force. Selon les termes du sociologue Bert Klandermans, cette forme de désengagement s'expliquerait par la conviction d'une « insuffisance de gratifications » suite à la perception d'un manque de « moyen d'obtenir un changement politique ou social[995] ». Une féministe fait écho aux propos du sociologue en avançant que :

> les plus vieilles [...] j'en ai vu plusieurs baisser les bras puis faire leur petite job, *that's it*. [...] Bien, c'est ça [...] découragement, désengagement : « Regarde, on ne changera pas le monde ». J'en ai beaucoup vu rentrer dans le moule. [...] puis limiter le plus possible les occasions de confrontation (Q10-RT8).

Pour les féministes qui « entrent dans le moule », le désengagement demeure limité puisqu'il est freiné par « [l']action routinière », soit « les formes quotidiennes d'action[996] » qui maintiennent les féministes à l'emploi du mouvement, mais sans grand enthousiasme politique. Ce processus de mise à distance d'avec leur conviction rejoint la figure de la « militante distanciée » qui met de l'avant un engagement qui fait preuve de détachement; un détachement qui permet « de trouver un meilleur équilibre personnel en même temps que d'articuler une vision du monde plus rationnelle et posée[997]». Tout semble indiquer que dans une telle dynamique, l'antiféminisme provoque chez quelques-unes « un manque d'envie de faire des actions », un manque « [d'] envie de t'impliquer », peu importe l'âge des militantes, puisque « [j]uste la problématique de la violence conjugale, c'est bien de la job. Fait que si tu rajoutes tous ces mouvements-là, ça nous en rajoute de la job » (Q14-RT4).

---

[995] Klandermans, B. (2005). Une psychologie sociale de l'exit. [Chapitre de livre] Dans O. Fillieule (dir.), *Le désengagement militant* (p. 91-110). Paris : Belin, p. 96.
[996] McAdam, D. (2005). *Op. cit.*, p. 71.
[997] Ricci, S., Blais, M. et Descarries, F. (2008). Une solidarité en mouvement : figures de la militance féministe québécoise. *Amnis : Revue de civilisation contemporaine*. Récupéré de http://www.univ-brest.fr/amnis/ , p. 8.

Ce sentiment de surcharge que provoque l'antiféminisme participe à la diminution des « attentes » (Q13 -ARR16) et mine « l'espoir de changer » (Q14-RT9) et même l'utopie féministe, parce « qu'on oublie de rêver », croit une répondante (Q8-ATR4).

Ces déplacements symboliques (mise à distance psychologique et politique) et matériels (démission, déménagement et désengagement) renvoient aussi à des expériences de mobilité à l'intérieur même du mouvement féministe. Représentant la trajectoire de la « partante ordinaire[998] » définie par Olivier Fillieule, une féministe raconte avoir quitté une organisation féministe pour en rejoindre une autre, tout aussi féministe. Selon ses mots :

> il y a toute cette montée-là du masculinisme, mais il y a aussi le fait que des groupes, qui étaient des groupes radicaux, sont moins ferrés pour défendre le discours. [...] [C]e changement-là pour moi, il commençait déjà à s'opérer dans les maisons d'hébergement. Puis, je trouvais ça de plus en plus difficile. Je me rappelle que ce que je disais c'était : « *My God*, c'est déjà super difficile de se battre avec l'extérieur. Je suis pas capable en plus de faire, de mener ce combat-là à l'intérieur, fait que je pense que je n'ai plus ma place » (Q5-RT8).

Soulignant la déradicalisation comme premier processus utilisé par l'antiféminisme, cette répondante offre un aperçu des effets de l'antiféminisme sur la « carrière militante » ou sur la « suite des changements objectifs de positions et la série des remaniements subjectifs qui y sont associés[999] ». Il convient d'ajouter que celles qui « se déplacent[1000] » ont parfois du mal à se trouver un emploi à l'extérieur du mouvement féministe en raison des préjugés à l'endroit du féminisme auxquels participe le contremouvement. En résumé, l'antiféminisme affecterait même la trajectoire de féministes en dehors de la communauté féministe, aux dires d'une participante à la recherche : « quand ils m'ont vu arriver avec mon C.V. [avec le nom de l'organisation féministe], je te dis que tu ne passes pas n'importe où, juste ça et je

---

[998] Fillieule, O. (2005). *Op. cit.*, p. 20.
[999] Fillieule, O. (2009a). Carrière militante. [Article de dictionnaire]. Dans O. Fillieule, L. Mathieu, C. Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux* (p. 85-93). Paris : Presses de SciencesPo, p. 87.
[1000] Klandermans, B. (2005). *Op. cit.*, p.107.

me suis retrouvée dans un milieu de travail où on faisait beaucoup de *jokes* » à propos de son féminisme (Q1-ATR6b). Même si l'antiféminisme n'est pas l'unique cause de moquerie, il mine malgré tout la crédibilité des féministes auprès des milieux de travail externes au mouvement, ce qui semble avoir rendu pour cette féministe la recherche d'un nouvel emploi plus difficile.

En terminant, l'engagement féministe dépasse largement les frontières du mouvement social, de la sphère militante ou celle du travail, pour rejoindre celle de la famille et de l'amitié. Par conséquent, la notion de « communauté » enveloppe aussi les sphères de l'intime puisque l'identité des féministes ne les quitte pas lorsqu'elles retournent à la maison après une journée de travail[1001]. Par extension, les répondantes racontent subir les conséquences de l'antiféminisme dans leur famille et leurs cercles d'ami.e.s. Une d'entre elles relate l'histoire d'une collègue qui a pensé démissionner après avoir accompagné son fils aux prises avec des problèmes de justice. Au moment de la comparution, l'analyse psychosociale prétendait que les comportements criminels du fils étaient intimement liés à l'identité féministe de sa mère « trop forte » (Q4-RT12). Ébranlée par cette expérience, qualifiée d'antiféministe par la répondante, sa collègue encaissait les coûts de son engagement féministe dans sa sphère familiale. Finalement, elle ne voyait pas comment « sauver son fils » en demeurant à l'emploi de son organisation.

Force est de constater que lorsque les féministes sont aussi confrontées au discours antiféministe dans leur famille, la force de leur engagement est remise en question. Cela fait écho aux observations de la sociologue Florence Passy selon qui l'engagement militant est influencé par les interactions amicales[1002]. Parfois, leur

[1001] Voir également le décloisonnement entre privé et public que réalise Patricia Hill Collins dans sa conceptualisation du militantisme des Africaines Américaines. Hill Collins, P. (2016). *La pensée féministe noire*. (D. Lamoureux, trad.). Montréal : remue-ménage, p. 319.

[1002] Passy, F. (2005). Interactions sociales et imbrications des sphères de vie. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule (dir.), *Le désengagement militant* (p. 111-130). Paris : Belin.

engagement se retrouve mis à l'écart le temps d'une rencontre ou d'un souper parce qu'« à un moment, on peut pas tout le temps juste parler de ça, ça serait désagréable. » (Q14-RT9) Pour cette féministe, « l'étiquette de féminisme, moi je commence à être un peu tannée. [...] il y a des fois que je ne parle pas, mettons j'ai des ami.e.s qui vont parler de violences faites aux femmes, je ne parle pas », dans le but d'éviter de m'exposer à des débats sans fin (Q14-RT7). Même si, pour se protéger, cette dernière fait le choix de se taire, elle trouve difficile le rapport différencié

> des féministes [qui] ont un discours dans leur travail, mais ne le portent pas du tout dans leur vie personnelle. Ça, moi, j'ai de la misère [...] pour moi être impliquée dans un groupe féministe c'est autre chose que du 9 à 5, c'est des fois il y a des activités de soir, des fois il y a des activités de fin de semaine (Q8-RT7).

Rappelant que l'engagement féministe se manifeste aussi à l'extérieur du temps consacré aux organisations, elle poursuit en précisant que les interactions avec l'antiféminisme dans sa sphère amicale l'amènent à ressentir une lassitude à devoir lutter partout, tout le temps :

> on est là-dedans le jour, mais le soir si je suis toujours en confrontation avec tout le monde [...] j'étais fatiguée, j'en pouvais plus. J'avais des discussions qui finissaient à minuit, le soir, puis j'allais travailler toute la journée. Fait qu'il y avait toute cette idée-là de santé mentale qui était là qui a accroché à un moment donné, puis vu que dans le fond, dans ton travail, je pense que le soir, puis la fin de semaine, t'as peut-être envie d'être plus *smooth* (Q8-RT7).

D'autres n'ont pas fait le choix « d'être plus *smooth* ». Ces répondantes qui gardent leurs convictions dans leurs sphères intimes pointent du doigt les tensions, les ruptures ou la mise à « distance psychologique » (Q14-RT7) comme conséquences de l'antiféminisme. Celles qui ont « la mèche courte » ou qui s'engagent dans le débat soulignent « des petits malaises » (Q14-RT10b) lors « des soupers corsés », parce que se dire « très clairement et ouvertement féministe, ça ne fait pas plaisir à tout le monde » (Q14-RT3). Les tensions mènent parfois à des ruptures, à l'instar d'une

féministe qui a « rompu avec plusieurs hommes » (Q14-RT12). En somme, l'antiféminisme contribue à transformer dans certains cas les rapports affectifs que les répondantes entretiennent avec leurs proches. Il s'agit d'impacts biographiques de l'antiféminisme qui gagneraient à être davantage documentés si ce n'est parce qu'ils contribuent à retreindre l'engagement des féministes contre les violences faites aux femmes.

8.5. En conclusion : les effets contraires

Autant dans leur vie intime que dans leur travail, les féministes interrogées témoignent de conséquences négatives que provoque le masculinisme sur leur engagement et sur leur travail d'intervention. Or, il a également été mentionné, en conclusion du chapitre précédent, que l'émergence d'un contremouvement peut créer de « l'espoir[1003] » chez les militantes d'un mouvement, ce qui est contraire aux visées stratégiques et tactiques du contremouvement. Poursuivant sur cette même lancée, je conclus en rappelant qu'aux conséquences identifiées dans ce chapitre correspondent des effets contraires. Très peu évoquées par les participantes, ces répercussions jugées positives, selon « la subjectivité de celui [ou celle] qui l'énonce[1004] », concernent les améliorations portées aux analyses et à l'intervention féministe, la consolidation de la solidarité ainsi que l'engagement dynamisé de certaines d'entre elles face à l'antiféminisme.

[1003] Useem, B. et Zald, M. N. (2009). *Op. cit.*, p. 258.

[1004] Chabanet, D. et Giugni, M. (2010). Les conséquences des mouvements sociaux. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule, É. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux : conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (p. 145-162). Paris : La Découverte, p. 146.

Dans ce chapitre, il a d'abord été question du renouvellement des divisions entre féministes sous l'impact du contremouvement qui provoque de nouveaux clivages au sujet de la place des hommes dans le mouvement féministe. *À contriario*, quelques-unes estiment que de nouvelles solidarités se créeraient entre différents milieux, notamment entre des féministes et des organisations visées par les antiféministes et « des groupes de femmes qui travaillent sur la question de la violence. Plus particulièrement, il est question de celles qui sont prises avec des poursuites », remarque une informatrice (Q1-ATR10). Le contremouvement demeure un adversaire structurant[1005], mais un opposant qui permet de

> canaliser nos énergies ensemble pour contrer ça parce que, je veux dire, c'est quand même un ennemi qu'on soit de n'importe quelle tendance, qu'on soit une féministe réformiste, une féministe radicale, une féministe séparatiste lesbienne, qu'on soit de n'importe quelle tendance, on s'entend pour dire qu'ils sont en train de nous faire du mal (Q8-ATR1).

En bref, l'antiféminisme cause « [u]ne colère de défense et d'action qui peut être mobilisateur. C'est toujours commode d'avoir un ennemi commun, ça rassemble les troupes » (Q14-RT11).

Non seulement l'antiféminisme rassemble parfois plutôt qu'il ne divise, mais il en « remobilise » (Q5-ATR13) certaines pour reprendre l'expression d'une informatrice. En guise d'exemple, une participante raconte avoir déposé une plainte contre un antiféministe et être « très contente » de sa démarche, car elle « aime ça les faire réagir » (Q5-ATR6b). Mobilisées plutôt que démobilisées ou désengagées, une minorité de féministes ajoute que l'antiféminisme a des effets positifs sur l'intervention féministe qui contrastent avec les effets politiques et discursifs de l'antiféminisme traités dans ce chapitre. Une d'entre elles avance avoir élargi « [son] éventail de réflexion et d'intervention » (Q10-RT11). Une autre précise qu'au lieu de camoufler son analyse féministe lors de ses interventions auprès de femmes victimes

[1005] Ou ennemi commun (common enemy). Voir : Useem, B. et Zald, M. N. (2009). *Op. cit.*, p. 287.

de violence sexuelle, elle l'a « éclaircie », ce qui aurait occasionné des conséquences positives chez ces femmes. Selon ses termes, elle perçoit « des changements chez ces femmes-là, parce qu'elles ont compris. Elles ont compris la source du problème, le patriarcat. […] Moi, je pense que ça fait partie de ça, la lutte aux agressions sexuelles, la lutte à l'antiféminisme, et aussi la place que les femmes doivent occuper » (Q10-RT2). Pour illustrer, une féministe détaille comment elle et son équipe ont modifié leur pratique d'intervention pour le meilleur :

> on a changé notre regard féministe plus appliqué. C'est le *fun* de se dire féministe, mais qu'est-ce qu'on fait réellement pour l'appliquer avec les femmes. L'*empowerment*, comment on l'applique ? C'est un peu le tournant qu'on a pris. Et c'est merveilleux ce qu'on vient à en faire, à chaque jour on modifie des choses. Elles sortent d'un milieu de contrôle, fait qu'on va pas les contrôler, fait que ici des règles, y'en a presque pas. […] [C]'est un peu le virage qu'on a fait en voyant l'antiféminisme se faire aller autour de nous, bien on s'est dit « il faut continuer de faire ça pour que ces femmes-là sortent d'ici avec plus de pouvoir, plus d'autonomie ». On essaie aussi […] de les intégrer beaucoup comme membre, comme militante, de les informer de leurs droits, de leur pouvoir en tant que femmes dans la société, du poids qu'elles ont (Q10-RT9).

En fin de compte, ce n'est « pas si mauvais » de « remettre en cause tes pratiques », mentionne une autre participante (Q10-ATR10). Même s'il est vrai que mon enquête ne permet pas d'analyser les effets contrastés sur l'ensemble du travail d'intervention, il semble que l'antiféminisme peut dans certains cas, non pas dissuader mais stimuler des féministes qui ont participé à l'enquête. Ces effets contraires ne devraient cependant pas escamoter les conséquences politiques, organisationnelles, discursives et biographiques qui s'inscrivent dans les finalités stratégiques et tactiques de la communauté masculiniste. Bien plus nombreux, ces impacts avantagent, tout compte fait, le contremouvement dans ses visées d'appropriation du corps, du temps et du travail des femmes.

CONCLUSION

En guise de conclusion, je souhaite mettre en lumière quelques-unes des contributions de cette recherche, à commencer par mon emprunt du concept de « communauté » pour qualifier le mouvement féministe québécois[1006]. En prenant appui sur les travaux de Francine Descarries sur le féminisme en acte, ainsi que ceux de Suzanne Staggenborg et Verta Taylor qui proposent la notion de « communauté du mouvement social »[1007], la thèse permet ainsi de voir que le mouvement féministe québécois est certes diversifié, autant d'un point de vue idéologique qu'organisationnel, mais que les militantes et travailleuses ont tout de même en partage une identité collective ouverte, constituée autour d'un projet sociopolitique qui inclut la lutte au masculinisme. C'est précisément ce projet qui les unit en partie dans une même communauté.

Recourir à ce concept m'a aussi permis de répondre à des considérations pratiques. En m'intéressant plus particulièrement aux luttes contre les violences faites aux femmes, je me devais d'appréhender le travail quotidien des féministes dans les maisons d'hébergement et les CALACS, au-delà de la posture protestataire qui retient généralement l'attention des études des mouvements sociaux, ainsi que les tactiques de mobilisations qui ne sont pas nécessairement dirigées vers l'État. Ce faisant, j'ai proposé à la fois d'élargir les lieux de l'investigation à des organismes qui offrent des services et d'intégrer à l'analyse de la contestation le travail de soutien aux femmes

---

[1006] En référence au concept de « communauté du mouvement social » discuté de façon approfondie au chapitre 1.

[1007] Descarries, F. (2003, 23 mai). *Regards sociologiques sur le féminisme contemporain.* Communication présentée au colloque : 30 ans d'action, ça porte fruit ! Montréal. Récupéré de http://classiques.uqac.ca/contemporains/descarries_francine/regards_socio_feminisme/regards_socio_feminisme_texte.html; Staggenborg, S. et Taylor, V. (2005). Whatever happened to the women's movement? *Mobilization: An International Journal*, 10(1), 37-52 ; Staggenborg, S. (1998). Social movement communities and cycles of protest: The emergence and maintenance of a local women's movement. *Social Problems*, *45*(2), 180-204.

victimes des violences masculines. Enfin, le concept de « communauté » m'a aussi offert la possibilité de montrer, qu'à l'inverse de ce que suggère Jocelyn Élise Crowley pour les États-Unis, par exemple, la communauté du mouvement féministe québécois comprend ce qu'elle nomme le mouvement contre les violences[1008].

Cette recherche contribue également aux études sur l'antiféminisme, essentiellement parce qu'elle s'intéresse à ses effets sur les pratiques féministes, contrairement à la vaste majorité des études qui se concentrent uniquement sur les discours antiféministes. Autrement dit, cette thèse fut l'occasion de voir qu'à titre d'adversaire, l'antiféminisme provoque aussi des transformations des discours et des actions féministes, au moins depuis le milieu des années 2000. Grâce aux 87 entretiens semi-directifs menés avec des féministes entre 2006 et 2015, j'ai proposé une analyse des effets de l'antiféminisme qui forcent la communauté féministe à adapter ses façons de faire et ses analyses notamment dans l'espoir de convaincre du bien-fondé de ses luttes.

La thèse concourt tout autant aux études des contremouvements en proposant le concept de « communauté du contremouvement antiféministe ». Il s'agit d'une innovation conceptuelle, puisque la notion de « communauté» n'avait pas été, jusqu'alors, utilisée pour discuter des contremouvements. En outre, cette notion de communauté du mouvement social, appliqué cette fois à l'adversaire des féministes, m'a permis de saisir les liens qui unissent différents acteurs[1009] et d'intégrer une dimension politique à l'analyse. J'ai ainsi voulu mettre en lumière les réseaux qui se tissent entre des acteurs qui ne semblent pas à première vue liés les uns aux autres, entre autres parce qu'ils se préoccupent d'enjeux différents. En résumé, j'ai notamment traité d'un antiféminisme plus conservateur qui milite entre autres contre

[1008] Crowley, J. E. (2009). Fathers' rights groups, domestic violence and political counter mobilization. *Social Forces*, *88*(2), 723-756.
[1009] Et très peu d'actrices.

le droit des femmes à interrompre leur grossesse et qui côtoie le masculinisme qui soutient que les hommes sont actuellement en crise d'identité à cause des femmes et des féministes. Considérant que le masculinisme demeure la communauté antiféministe la plus discutée chez les féministes interviewées, je m'y suis intéressée pour la suite de la démonstration. En dressant le portrait de son évolution depuis la fin des années 1970, il a été question de l'avant-scène qu'occupent, depuis 2010, des acteurs estimés plus crédibles, en particulier les intervenants sociaux et les intellectuels. Dès lors, le masculinisme se ferait plus pernicieux, tandis que les militants connus pour leur violence en 2005 sont moins visibles dans leur conflit avec les féministes.

Cela dit, la notion « communauté du contremouvement antiféministe » m'a, non seulement permis d'identifier les liens entre cette diversité d'acteurs, mais aussi l'intérêt qu'ils ont de préserver les avantages des hommes. En d'autres mots, j'ai montré que leur intérêt déclaré ou non de préserver des avantages des hommes cisgenres, blancs et hétérosexuels, les unit par delà les secteurs dans lesquels ils évoluent. J'espérais du même coup combler une lacune des théories sur les contremouvements, à savoir qu'elles négligent trop souvent de tenir compte des objectifs situés en amont de la contestation du contremouvement. En outre, il ne suffit pas de dire, à la suite de Staggenborg et Meyer ou de Mansbridge et Shames[1010], qu'un contremouvement est susceptible d'émerger lorsqu'un segment de la population croit que ces intérêts sont menacés, encore faut-il saisir la teneur de ces intérêts.

Ne négligeant pas ce constat, j'ai revu les principales approches des théories des contremouvements qui délaissent en grande partie la dimension

[1010] Meyer, D. S. et Staggenborg, S. (1996). Movements, countermovements, and the structure of political opportunity. *American Journal of Sociology*, *101*(6), 1628-1660; Mansbridge, J. et Shames, S. L. (2012). Vers une théorie du backlash: la résistance dynamique et le rôle fondamental du pouvoir. (C. St-Hilaire, trad.). *Recherches féministes*, *25*(1), 151-162.

macrosociologique des interactions entre un mouvement et son contremouvement et à plus forte raison les rapports sociaux de sexe. Pour mieux combler cet angle mort, j'ai procédé à un bricolage théorique à partir des approches qualifiées de mécaniques et de normatives. J'ai retenu de l'approche mécanique son insistance à penser le caractère dynamique et mimétique du conflit et de l'approche normative, sa prise en compte des visées sociopolitiques – quoique partielle – qui président à l'engagement des opposants au mouvement. J'en suis venue à proposer un cadre théorique féministe matérialiste des interactions entre le mouvement féministe et le contremouvement antiféministe. Pour ce faire, je me suis inspirée de la théorie du sexage de Colette Guillaumin qui m'apparaissait des plus pertinentes pour cet exercice.

En effet, en définissant le sexage comme « *l'appropriation physique elle-même, le rapport où c'est l'unité matérielle productrice de force de travail qui est prise en main, et non la seule force de travail*[1011] », Colette Guillaumin pense en simultané les modalités d'extorsion du travail et du corps des femmes au contraire de théoriciennes qui les analysent séparément[1012]. Le recours à la théorie du sexage s'est aussi justifié par la démarche inductive, c'est-à-dire qu'elle permet de lier les définitions que proposent les féministes interrogées de l'antiféminisme. À la lumière des discours masculinistes recueillis, j'indiquai que la théorie du sexage s'avère utile pour l'analyse des dispositifs d'appropriation des femmes revendiqués directement ou indirectement par les masculinistes. Autrement dit, les extraits des discours masculinistes étudiés ont mis à leur tour en relief la pertinence d'articuler une théorie du sexage intersectionnelle avec une approche mécanique des contremouvements. À ce sujet, les extraits retenus au chapitre 3 montrent que les masculinistes revendiquent une condition masculine qui suppose d'avoir des femmes à disposition (au sens de

[1011] Guillaumin, C. (1992). *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de Nature*. Paris : Côté-femmes. p. 19.
[1012] Dont Christine Delphy pour l'extorsion du travail : Delphy, C. (2002a). *L'ennemi principal. Économie politique du patriarcat*. Paris : Syllepse.

propriété dont on peut faire usage) tandis que cette masculinité revendiquée est aussi blanche et hétérosexuelle. Un cadre théorique des effets du masculinisme qui tient compte de l'appropriation des femmes peut aussi faire ses preuves avec une discussion sur les expressions concrètes du sexage dans l'esprit de celle entamée au chapitre 3.

En outre, après avoir vu que des masculinistes revendiquent directement ou indirectement leurs positionnements comme dominants dans l'économie de marché et dans les rapports sociaux de sexe, de race et de sexualité, je souhaite maintenant souligner la présence, dans les contenus discursifs de certains militants, de modalités concrètes d'appropriation des femmes par les hommes. Je m'en tiendrais à l'appropriation individuelle des femmes que permet la conjugalité hétérosexuelle, laissant de côté la part collective du sexage. En résumé, les expressions du sexage présentes dans le discours de certains masculinistes sont la charge physique des membres valides et invalides d'un groupe par les femmes, ainsi que l'appropriation – par les hommes – du temps, et des produits du corps des femmes et l'obligation sexuelle. Pour y parvenir, les hommes, voire les masculinistes, disposent d'outils et de ressources dont le marché du travail, le confinement dans l'espace, la contrainte physique et sexuelle, la justice et le droit, sur lesquels je ne vais cependant pas m'attarder[1013].

La charge des membres valides et invalides

Colette Guillaumin note que la charge des membres valides et invalides d'un groupe est une appropriation rattachée « au service matériel du corps du dominant, et

[1013] Je pourrais ajouter les institutions politiques. Voir Gory, G. (2011). *L'organisation du discours masculiniste au début du XXIème siècle (1989-2010)*. (Mémoire de maîtrise). Université de Bordeaux, p. 138.

des corps qui [lui] appartiennent ou dépendent de ce dominant[1014] ». Rappeler aux femmes que leur rôle « naturel » est de s'occuper des enfants est une constante du discours masculiniste[1015]. Par ailleurs, estime le militant masculiniste Jean Julien : « [q]uand j'ai eu des enfants c'était pour les éduquer, les élever, pas pour les entretenir[1016] ». Cette déclaration rend explicite la dynamique d'appropriation du travail de l'autre parent, en l'occurrence la mère de ses enfants, soit celle qui est chargée de l'entretien des enfants, puisque, dit-il, ce n'est pas à lui de le faire. Qui plus est, la notion même de « droit des pères », si chère aux masculinistes, « was used also by some men to explain their efforts to control their children's behaviors[1017] ». Tout en passant sous silence le travail gratuit des femmes dans l'économie domestique[1018], un militant de Fathers 4 Justice croit qu'être responsable des enfants constitue un loisir pour les mères[1019]. Gilbert Claes explique quant à lui que :

> le féminisme a créé la discrimination positive pour inciter [les femmes] au travail. Maintenant que c'est fait, elles réclament des mesures pour un retour [...] aux activités que la nature leur a imposées : la maternité. Il faut leur octroyer d'autres avantages face à une réalité que les hommes ont comprise depuis des millénaires : il est très contraignant de faire les deux, le travail et la famille. L'État leur accorde maintenant des avantages, disons des compensations financières pour la reproduction humaine. Il faut aussi les aider à s'occuper des enfants et conserver leur emploi[1020].

[1014] Guillaumin, C. (1992). *Op. cit.*, p. 28.

[1015] Bertoia, C. et Drakich, J. (1993). The fathers' rights movement. Contradictions in rhetoric and practice. *Journal of Family Issues*, *14*(4), 592-615.

[1016] Entrevue intégrale de Jean Julien dans le cadre du tournage de Jean, P. (réal.). (2009e). *La domination masculine*. Elzévir Films, Black Moon, Union générale cinématographique (UGC), la Radio-télévision belge francophone (RTBF) et Wallonie image production : Belgique, France.

[1017] T. Arendall (1992). The social self as gendered : Masculinist discourse of divorce. *Symbolic Interaction*, *15*(2), 151-181, p. 165.

[1018] Delphy (2002a). *Op. cit.*.

[1019] Récupéré du site de Fathers-4-Justice <http://www.fathers-4justice.ca/portal/index.php?option=com_content&view=section&layout=blog&id=5&Itemid=49&lang=fr> consulté le 23 août 2012. Site fermé au moment de la dernière consultation le 16 novembre 2017.

[1020] G. Claes, (s.d.) *Femmes ! À vos chaudrons : Ma lutte contre le féminisme d'état*. Récupéré le 13 octobre 2017 de https://issuu.com/auteur_sur_la_condition_mascul/docs/vos___vos_chaudrons Consultée le 13 octobre 2017.

Le temps

Les propos du militant soulignent une seconde forme concrète du sexage : celle de l'appropriation du temps. En expliquant que les femmes n'ont pas le temps d'occuper un emploi et d'être responsables des enfants, il déplore indirectement le temps que les hommes accordent au soin des enfants. Il suggère également que le temps des femmes devrait être consacré uniquement au travail domestique, et non à un emploi salarié. Enfin, les femmes devraient travailler gratuitement pour le conjoint, voire le père, qui selon cet autre militant de L'après-rupture est « le symbole de la loi, de la discipline[1021] ». D'ailleurs, indique Jean-Claude Boucher, « c'est au père de déterminer quoi faire et quoi ne pas faire[1022] » dans la famille. En revendiquant indirectement l'appropriation du temps des femmes, Gilbert Claes avance, que peu importe si les femmes gagnent moins d'argent que les hommes, elles auront toujours « le privilège » de « procréer et de donner le sein au bébé ». Toujours selon lui,

> accomplir les deux demande une réduction de temps, soit à la famille, soit au travail. Les hommes ont donné toute la latitude aux mères de s'occuper de leurs enfants en bas âge. Il est culturel pour les hommes d'en retirer une forme de fierté de nourrir et de protéger sa famille. Une obligation sociale inculquée depuis des millénaires. Si des femmes veulent pénétrer le monde des hommes, elles devront en respecter les règles[1023].

L'injonction faite aux femmes de respecter les règles du « monde des hommes » est un rappel un peu plus clair de l'assignation des femmes au travail gratuit que conteste le mouvement féministe.

[1021] Entrevue intégrale de Jean-Pierre Gagnon dans le cadre du tournage de P. Jean (2009f). *La domination masculine*. [Entrevue intégrale de Jean-Pierre Gagnon]. Elzévir Films, Black Moon, Union générale cinématographique (UGC), la Radio-télévision belge francophone (RTBF) et Wallonie image production : Belgique, France.

[1022] Entrevue intégrale de Jean-Claude Boucher dans le cadre du tournage de P. Jean (réal.). (2009d). *La domination masculine*. [Entrevue intégrale de Jean-Claude Boucher]. Elzévir Films, Black Moon, Union générale cinématographique (UGC), la Radio-télévision belge francophone (RTBF) et Wallonie image production : Belgique, France.

[1023] Claes. G. (s.d.) *Op. cit.*

Les produits du corps des femmes : les enfants

Des masculinistes en appellent aussi à l'appropriation par les hommes des produits du corps des femmes, c'est-à-dire les enfants. Selon eux, le « vrai pouvoir des femmes » réside dans le contrôle de la reproduction[1024]. Or, Colette Guillaumin précise que « les enfants appartiennent au père » ; une propriété qui est revendiquée par des militants des groupes de pères dont ce militant de Fathers 4 Justice qui s'insurge contre l'influence du beau-père dans la vie de *ses* enfants[1025]. Une propriété également revendiquée sur les embryons ou les fœtus. Pour Jean-Claude Boucher de L'après-rupture, il est injuste que les femmes puissent avorter « sans la permission du géniteur[1026] ». Benoît Leroux renchérit en expliquant qu'avec « la libération de la femme [...] la femme est la propriétaire de son corps », ce qui signifie que « l'homme n'a pas son mot à dire à savoir s'il veut des enfants ou pas[1027] ». Dans le même ordre d'idées, Colette Guillaumin rappelle que « les enfants restent [...] un très puissant outil de chantage en cas de désaccord conjugal : c'est leur *possession* que revendiquent les hommes, et non leur charge matérielle, qu'ils s'empressent de confier à une autre femme[1028] ». Cette affirmation se voit confirmée par des analyses des groupes de pères, qui sous le couvert d'une lutte au nom de l'amour de leur enfant, mènent en fait une lutte de pouvoir contre leur ancienne conjointe[1029].

[1024] Gory. G. (2011). *Op. cit.*, 116.

[1025] [Blogue de Fathers 4 Justice]. *F4J QUÉBEC : 10 ans de lutte*. Récupéré le 1er février 2016 de http://www.fathers-4-justice.ca/portal/index.php. Voir également Bertoia et Drakich. *Op. cit.*, p. 606.

[1026] Jean, P. (2009d). *Op. cit.*

[1027] Jean, P. (2009b). *Op. cit.*

[1028] Guillaumin, C. (1992). *Op. cit.*, p. 22.

[1029] Finalement, pour Jean-Claude Boucher, les jours du Québec sont comptés car « on détruit la famille, on cesse de faire des enfants et on a plus de société (la domination masculine). Dans le documentaire de Myriam Tonelotto et Marc Hansmann (réal.) (2005). *In Nomine Patris*. [DVD]. Arte et Images Plus: France ; Bertoia, Drakich. *Op. cit.*.

L'obligation sexuelle

Pour s'approprier les produits du corps des femmes, il faut que les hommes puissent en contrôler la sexualité. Cela dit, Guillaumin précise que « ce n'est pas de sexualité qu'il s'agit ici, ni de " sexe ", c'est simplement d'usage ; ce n'est pas de "désir" c'est simplement de contrôle comme le viol[1030] ». Les propos masculinistes sur le contrôle de la sexualité des femmes accompagnent parfois leur idée naturaliste de la masculinité. Par exemple, Yvon Dallaire demande aux pères d'aider leurs fils « à se déculpabiliser d'être des êtres sexués, sexuels et génitaux [...] Parlez-leurs de cette puissance libidinale », insiste-t-il, et « ne laissez pas vos femmes, leurs mères, les mettre en garde contre les débordements possibles de cette sexualité en leur demandant de faire "attention" aux filles avec qui ils sortent[1031] ». Le corollaire de cette proposition est d'exiger la disponibilité sexuelle des femmes et des filles. Or, lorsque les femmes tentent de contrôler leur sexualité, Yvon Dallaire déplore que les femmes « ont appris qu'elles avaient le droit de dire "Non" et de faire respecter ce non. Les hommes sont devenus, là aussi, complètement à la merci des femmes[1032]. »

Au regard de la théorie du sexage, j'ajouterais en terminant que l'obligation sexuelle est d'autant plus facilitée que les hommes peuvent faire usage de la contrainte sexuelle. Or, ce moyen dont disposent les hommes pour perpétrer le sexage est susceptible de leur être enlevé grâce aux luttes féministes contre les violences sexuelles. Par conséquent, les féministes en viennent à être perçues comme une menace aux yeux des masculinistes qui revendiquent leur droit à l'appropriation des femmes. Autrement dit, cette thèse est l'occasion de voir que « cette sanction

---

[1030] Guillaumin. C. (1992). *Op. cit.*, p. 23. Voir également l'analyse de Gory. G. (2011). *Op.cit.*, p. 136.
[1031] Yvon Dallaire, *Homme et fier de l'être*, Québec, Option santé, 2001, p. 195.
[1032] *Ibid.*, p. 105. Non seulement les femmes doivent se soumettre à « l'intensité libidinale » des hommes mais les enfants ne semblent pas épargnés. C'est du moins ce que semble croire le militant de Fathers 4 Justice Benoît Leroux qui avance que « le pédophile devient le monstre numéro un sur la planète et c'est une façon de détruire l'homme ». P. Jean (2009b). *Op. cit.*.

socialisée du droit que s'arrogent les hommes sur les femmes, tel homme sur telle femme, et également sur toutes les autres femmes qui "ne marchent pas droit"[1033] », est un enjeu de taille, comme en témoignent les ressources importantes qui sont déployées par les masculinistes pour contrer le travail féministe d'aide aux victimes de violences masculines conjugales et sexuelles.

À l'aide d'un cadre théorique qui suggère ainsi que le sexage constitue l'objectif ultime de la communauté masculiniste, je me suis intéressée aux dimensions mésosociologiques et microsociologiques de l'analyse des interactions entre le mouvement féministe et son adversaire masculiniste. J'ai donc entrepris de répondre à la question centrale : *comment le contremouvement antiféministe influence-t-il les discours et les pratiques du mouvement féministe québécois et plus précisément les composantes du mouvement qui œuvrent contre les violences faites aux femmes ?* Pour ce faire, j'ai d'abord identifié les stratégies et les tactiques de la communauté du contremouvement qui sont à l'origine des conséquences discutées par les féministes. Sans avoir été en mesure d'établir un lien de causalité entre chacune des tactiques et les effets documentés, il n'en demeure pas moins que ces tactiques forment un vaste répertoire, qui agit comme autant de moyens dont disposent les masculinistes pour poursuivre leurs visées stratégiques de dommage, de dissuasion et de persuasion, de recrutement ainsi que de neutralisation.

Je me suis ensuite efforcée de répondre à la question en consacrant les trois derniers chapitres à la démonstration des conséquences qu'occasionne la communauté masculiniste du contremouvement sur le mouvement féministe. Pour être en mesure d'intégrer à l'analyse différents facteurs contextuels qui facilitent les percées du masculinisme (telles que les politiques néolibérales), j'ai traité séparément des effets observables à l'extérieur du mouvement féministe (dans les médias, les institutions

[1033] Guillaumin. C. (1992). *Op. cit.*, p. 41.

politiques et juridiques, la protection de l'enfance et dans les espaces de concertation), des conséquences internes au mouvement (sur le répertoire tactique, le travail de signification, les mandats, l'intervention féministe et sur la trajectoire des féministes). En revanche, je compte résumer les contenus des impacts selon leurs types (politique, organisationnel, discursif et biographique) indépendamment de leur appartenance aux interactions internes ou externes au mouvement féministe.

Au fil de la démonstration, il a été question des *effets politiques* sur la capacité du mouvement à transformer les rapports sociaux, à influencer les politiques publiques et à obtenir des ressources financières et matérielles. Cette recherche s'est appuyée sur la perception des féministes pour montrer que diverses tactiques, dont le lobbying, sont parvenues à détourner l'attention des décideurs d'enjeux féministes (liés à la sécurité des femmes par exemple) au bénéfice de revendications masculinistes réclamant un plus grand investissement dans le soutien des hommes estimés en détresse. Ce détournement se conjugue entre autres à la priorité accordée aux services venant en aide aux hommes violents qui en viennent, dans bien des cas, à partager les financements de l'État avec des organisations féministes œuvrant aussi contre la violence conjugale. Dénonçant les pertes de financement que cette priorité entrainerait, les féministes interrogées estiment aussi que les alliances avec les élu.e.s s'amenuisent, notamment à la suite des attaques de masculinistes à l'endroit de certain.e.s décideur.euse.s aux alentours de 2005. Combinée à la tactique de répression douce, la répression dure nuit également à la capacité des féministes de diffuser leurs revendications et leurs idéaux dans les médias, sans compter que les journalistes relaieraient moins les points de vue féministes sur les questions de violences faites aux femmes. En plus de partager le sentiment que le mouvement féministe fait face à de nouveaux obstacles dans la lutte contre les violences faites aux femmes, les participantes révèlent que certaines d'entre elles ont intégré des éléments du discours masculinistes et que d'autres hésitent à s'identifier publiquement au mouvement. L'enquête souligne aussi que des féministes se voient

limitées dans leur objectif de mettre fin aux violences faites aux femmes, soit parce que les masculinistes participent à la banalisation de la violence vécue par les femmes et de la déresponsabilisation des hommes violents, soit parce que les victimes parviennent encore moins facilement à dénoncer la violence dont elles sont la cible, et ce même au tribunal.

La banalisation des violences faites aux femmes touche aussi aux *effets discursifs* qui renvoient à l'influence qu'exerce le masculinisme sur la manière dont les féministes et leur environnement traitent des violences faites aux femmes. Enchevêtré aux effets politiques, ce type de conséquences comporterait des obstacles à la dénonciation des violences faites aux femmes, notamment dans les médias, ainsi que de la censure que des féministes imposent à certains aspects de leur analyse féministe, incluant le terme « patriarcat ». En plus de la censure, j'ai traité des transformations des argumentaires féministes qu'elles jugent actuellement plus appuyés pour convaincre que les femmes sont, encore aujourd'hui, les principales victimes de la violence masculine. Il a également été question des transformations du vocabulaire des féministes en relation d'aide avec des femmes qui auraient intégré des éléments du discours masculiniste et se croient co-responsables de la violence conjugale. La recherche a aussi mis en lumière un processus plus large de déradicalisation de l'analyse féministe des violences faites aux femmes auquel participerait le contremouvement. Par exemple, plusieurs féministes se sentent obligées de ne plus mettre de l'avant la macrosociologie des rapports sociaux de sexe et de s'abstenir de préciser que ce sont majoritairement des hommes qui agressent des femmes. En bref, les masculinistes seraient parvenus à détourner l'attention vers les hommes, même parmi les féministes qui en viennent souvent à nuancer leur propos et à se préoccuper des violences faites aux hommes, même si ce n'est pas leur mandat.

L'attention accordée aux hommes dans le discours des féministes s'ajoute aux *effets organisationnels* voulant, d'une part, que des féministes remettent en question

la non-mixité de leurs services et, d'autre part, qu'une minorité de groupes féministes offrent désormais des services aux hommes. Plus largement, les effets organisationnels abordés dans cette thèse concernent le répertoire tactique des féministes, les mandats et les orientations, ainsi que le travail d'intervention auprès de femmes violentées. À propos du répertoire tactique des féministes, ce dernier subit des transformations de sorte que les féministes doivent dégager du temps pour surveiller leur adversaire, mais aussi pour améliorer les dispositifs de protection contre les attaques de militants masculinistes. Cela inclut le contrôle des espaces de diffusion des informations relatives à leurs activités ainsi que la mobilisation des élu.e.s et des services policiers pour assurer leur sécurité. Or, j'indiquai que les féministes dénoncent le manque de moyens tactiques dont elles disposent ainsi que la posture défensive dans laquelle la communauté masculiniste les maintient. La recherche souligne aussi que la question de la place des hommes exacerbe les divisions idéologiques entre les féministes, tandis que quelques organismes ont modifié leur mandat pour leur offrir des services. Finalement, cette thèse montre que le masculinisme produit des changements sur le travail des féministes à plus d'un titre. En insistant sur l'accaparement de leur temps de travail comme salariées d'un groupe féministe, les participantes dénombrent de nouvelles tâches que certaines doivent désormais accomplir pour tenter d'aider les victimes susceptibles notamment d'être accusées d'aliénation parentale. Parmi ces tâches, j'ai identifié les lettres envoyées aux avocats et une plus grande fréquence d'accompagnement au tribunal; un accompagnement qui peut s'avérer difficile sinon risqué lorsque les intervenantes sont appelées à témoigner. Finalement, la recherche a mis en lumière les efforts que les intervenantes des maisons d'hébergement doivent mettre dans la relation d'aide pour contrer le phénomène de culpabilisation des victimes qui auraient intégré le discours masculiniste de la symétrie de la violence.

Or, il n'y a pas que les victimes qui semblent avoir assimilé le discours de la coresponsabilité de la violence entre hommes et femmes; des intervenants sociaux

avec lesquels les féministes entretiennent des relations professionnelles aussi. Percevant que le féminisme est minorisé parmi les personnes qu'elles fréquentent, les informatrices ont témoigné d'un ensemble d'effets sur leur engagement et leur affect que j'ai traité sous le vocable *d'effets biographiques*. Moins discuté que les effets organisationnels, j'ai tout de même déterminé un désengagement symbolique et matériel, le plus souvent partiel, de la cause féministe visant l'éradication des violences faites aux femmes. Exerçant une mise à distance d'avec leur engagement féministe, ce procédé leur servirait surtout à se protéger des effets émotionnels et psychologiques du masculinisme que ce soit l'isolement, l'humiliation ou l'impuissance ressentie face aux percées de ce secteur du contremouvement.

Il va s'en dire que les conséquences politiques, discursives, organisationnelles, et biographiques documentées sont fortement imbriquées et difficilement dissociables. Dans l'ensemble, elles permettent de valider mon hypothèse puisqu'elles obligent la communauté du mouvement féministe québécois à transformer ses pratiques. Cela dit, un des défis de la recherche a été de faire parler les intervenantes au sujet de leur travail[1034]. À cela s'ajoute le fait que, d'une part, il existe très peu de recherche sur le travail militant dans les maisons d'hébergement, les CALACS ou les centres de femmes, et, d'autre part, que les recherches qui s'y intéressent se concentrent sur l'intervention féministe et mobilisent peu ou pas du tout les concepts et théories de la sociologie du militantisme[1035]. En ambitionnant de travailler sur les transformations des pratiques et des discours, j'ai dû documenter en simultané les stratégies et les tactiques qu'elles mettent en place et leurs transformations, ce qui n'était pas une mince tâche. En fin de compte, il s'agit d'une invitation à poursuivre la recherche et à déployer des méthodes d'enquête, telles que

[1034] Il s'agit d'un défi par d'autres chercheures, dont Isabelle Marchant, avec qui j'ai eu la chance d'échanger.
[1035] À l'exception des travaux qui se concentrent sur la France ou les Etats-Unis. Voir par exemple, Delage, P. (2017). *Violences conjugales : du combat féministe à la cause publique*. Paris : Presse de SciencesPo.

les groupes de discussion, qui permettraient d'enrichir l'analyse du rapport des féministes au travail dans leurs organisations.

Enfin, il serait tout aussi intéressant de réfléchir plus systématiquement aux effets que produisent, à leur tour, les émotions telles que l'humiliation ou la peur sur le répertoire tactique du mouvement. Tout bien considéré, il s'agit là d'une invitation à poursuivre la recherche sur les effets des interactions mouvement et contremouvement, en portant une attention particulière à la dimension affective de ces interactions d'autant qu'elle est moins documentée que ne le sont les conséquences sur les politiques publiques, par exemple. Enfin, il ne faudrait pas que les prochaines recherches oublient de considérer que ce conflit entre le mouvement féministe et son adversaire nuit concrètement à la résistance des femmes au sexage, car des masculinistes se font implicitement les défenseurs de l'appropriation des femmes par les hommes.

ANNEXE A

Grille d'entrevue / Intervention féministe

- **Objectifs** : cerner comment des intervenantes pensent - et vivent leur féminisme, quelles postures théoriques les rejoignent et quel en est l'impact sur leurs pratiques.

17 mai 2006

	Question	**Checklist**
Le féminisme		
Adhésion	1. Que veut dire être féministe pour vous ?	Est-elle féministe ? Vie quotidienne ? Militance ? Vue professionnelle ? Philosophie ?
Définition	2. En quelques mots, quelle est votre définition du féminisme ?	Donne-t-elle une définition du féminisme ?
Trajectoire	3. Est-ce que vous pouvez me parler des principales raisons ou événements qui vous ont amenée à vous impliquer dans le mouvement des femmes ?	Mentionne-t-elle des raisons/événements précis ? Féministe avant de travailler là ? Âge du début de la militance ? / Combien d'années de militance ? Élément déclencheur (vie perso) ? Événement sociohistorique ?
	4. Comment considérez-vous que votre féminisme a évolué au cours des années ?	A t'il évolué ? Pourquoi ? Comment ?
Rapport intellectuel au féminisme	5. Quels sont les auteures ou des livres féministes qui vous servent plus particulièrement	A-t-elle des références ? Mentionne-t-elle des auteures ? Rejets ?

	de référence ?	Affinités ?
	6. a Pour votre part, quels concepts ou notions sont au centre de votre analyse féministe ?	Est-ce qu'elle mentionne un courant précis ? Auteur-es ? Périodes ?
	6. b Parmi ceux-ci, quels concepts sont particulièrement pertinents pour votre pratique sur le terrain ?	Est-elle capable de conceptualiser sa pratique ? Concepts anciens ou récents ?
	7. À l'inverse, quelles seraient les idées ou positions théoriques qui traversent actuellement le discours féministe avec lesquelles vous êtes plus ou moins d'accord ou carrément en désaccord ?	Mentionne-t-elle des idées ou des positions théoriques précises ? Anciennes ou récentes ? Rejette-t-elle des idées précises ? Est-elle en accord avec des idées précises ?
	8. Quels sont, selon vous, les principaux enjeux que rencontre le mouvement des femmes actuellement ?	Identifie-t-elle des enjeux précis ? Actualité des enjeux
	9. À la lumière de ces enjeux, quelles sont les revendications féministes qui vous apparaissent les plus importantes ?	Identifie-t-elle des revendications précises ? Est-ce qu'elle les hiérarchise ? Actualité des revendications ?
	10. Comment entrevoyez-vous l'avenir du mouvement des femmes au Québec ?	Optimiste ? Pessimiste ? Pragmatique ? Insiste sur l'avenir du féminisme ? Insiste sur l'avenir du mouvement des femmes ?
Interprétation et mise en acte *Principes d'intervention objectifs et stratégies*	11. Quelles sont les motivations qui vous ont amené à travailler dans x groupe ?	Histoire de vie ? Choix pragmatiques (besoins matériels, etc.) Choix politiques

	12. Quel est le profil des femmes que vous rencontrez ?	Statut socioéconomique (situation des femmes) Problèmes vécus Demandes adressées à l'organisme
	13. Quels sont les **principes d'intervention** qui caractérisent votre pratique auprès des femmes ?	La reconnaissance d'une oppression spécifique à l'égard des femmes; Le privé est politique; Le partage du pouvoir dans la relation d'aide ; L'intervention est focalisée sur les femmes (elles sont les expertes sur leur vie) ; Reconnaissance et valorisation de leurs forces et potentiel humain
	14. En regard de votre pratique, quels sont **les objectifs** que vous poursuivez lorsque vous travaillez auprès des femmes ?	La reprise de pouvoir sur leur vie en tant que femme et groupe social (l'empowerment) Prendre conscience des inégalités entre les sexes; Collectiviser les problèmes des femmes; Favoriser la solidarité et l'entraide; Reprendre du pouvoir sur son corps; Favoriser les changements sociaux et structurels; Consolider l'estime et l'affirmation de soi.
	15. Plus spécifiquement, quelles sont **les stratégies** d'intervention que vous privilégiez ?	Le partage du pouvoir : les femmes négocient les modalités de l'intervention; Clarifier les limites de l'intervention;

		Divulguer son orientation et ses valeurs en tant qu'intervenante féministe; implication personnelle; Croire au potentiel des femmes; Partager l'information, les connaissances, etc.; L'intervention de groupe et individuelle; La défense des droits et l'action politique.
	16 a. Qu'est-ce qui vous a amené à choisir cette approche ?	Facteurs sociaux et structurels qui sont à l'origine des problèmes auxquels sont confrontées les femmes : les inégalités sociales; le confinement aux rôles sexuels, la subordination des femmes en tant que groupe, etc.
	S'il y a lieu, *16 b. Considérez-vous cette approche comme féministe ?*	Façon d'analyser les problèmes des femmes ; Intervention centrée sur les femmes ; Respect, collaboration et partage du pouvoir ;
	17. Empruntez-vous d'autres approches ou techniques d'intervention pour enrichir votre pratique ? Lesquelles et pourquoi ?	Des concepts Des outils Une philosophie Des exemples d'approches imbriquées avec l'IF: conscientisation art therapy behavioriste, etc. Apports de ces approches à l'IF.?

	18. Quelles sont, selon vous, les limites de l'intervention féministe tel qu'elle est appliquée aujourd'hui ?	Difficultés d'appliquer «intégralement» l'IF auprès des femmes des minorités ethniques; Caractère ethnocentrique de l'approche;
	19. Depuis que vous travaillez auprès des femmes, y a-t-il eu des changements importants dans votre façon d'intervenir ?	Changement dans les savoir-faire ? Dans le savoir-être ? (i.e dans le rapport aux femmes) Dans la pratique d'intervention elle-même ?
	20. Quels sont selon vous les défis qui se posent actuellement à l'intervention féministe ?	Cantonnement de l'IF aux groupes de femmes Manque de rayonnement ; peu connue ; Actualisation des pratiques, formation et recherche

ANNEXE B

Grille d'entrevue / mouvement des femmes

- **Objectifs** : cerner comment des actrices du mouvement des femmes pensent - et vivent leur féminisme, quelles postures théoriques les rejoignent et quel en est l'impact sur leurs pratiques.

17 mai 2006

	Question	**Checklist**
Le féminisme		
Adhésion	6. Que veut dire être féministe pour vous ?	Est-elle féministe ? Vie quotidienne ? Militance ? Vue professionnelle ? Philosophie ?
Définition	7. En quelques mots, quelle est votre définition du féminisme ?	Donne-t-elle une définition du féminisme ?
Trajectoire	8. Est-ce que vous pouvez me parler des principales raisons ou événements qui vous ont amenée à vous impliquer dans le mouvement des femmes ?	Mentionne-t-elle des raisons/événements précis ? Féministe avant de travailler là ? Âge du début de la militance ? / Combien d'années de militance ? Élément déclencheur (vie perso) ? Événement sociohistorique ?
	9. Comment considérez-vous que votre féminisme a évolué au cours des années ?	A t'il évolué ? Pourquoi ? Comment ?
Rapport intellectuel au féminisme	10. Quels sont les auteures ou des livres féministes qui vous servent plus particulièrement de référence ?	A-t-elle des références ? Mentionne-t-elle des auteures ? Rejets ? Affinités ?
	6. a Pour votre part, quels concepts ou notions sont au	Est-ce qu'elle mentionne un courant précis ?

	centre de votre analyse féministe ?	Auteur-es ? Périodes ?
	6. b Parmi ceux-ci, quels concepts sont particulièrement pertinents pour votre pratique sur le terrain ?	Est-elle capable de conceptualiser sa pratique ? Concepts anciens ou récents ?
	7. À l'inverse, quelles seraient les idées ou positions théoriques qui traversent actuellement le discours féministe avec lesquelles vous êtes plus ou moins d'accord ou carrément en désaccord ?	Mentionne-t-elle des idées ou des positions théoriques précises ? Anciennes ou récentes ? Rejette-t-elle des idées précises ? Est-elle en accord avec des idées précises ?
Interprétation et mise en acte	8. Selon vous quels sont les moments importants de votre pratique de féministe?	Réfère-t-elle à des moments précis ? De sa vie personnelle ? Vie professionnelle ? Politique (politiques publiques, géopolitique, etc.) Militance ?
	9. Quelles sont les motivations qui vous ont amené à militer ou à travailler au sein de	Histoire de vie ? Choix pragmatiques (besoins matériels, etc.) Choix politiques
	10. Comment situez-vous votre propre analyse féministe par rapport aux positions idéologiques et politiques mises de l'avant par votre groupe ?	Répond-elle directement ? Distanciation par rapport au groupe ? Divergences ? Convergences ?
	11. Quels sont, selon vous, les principaux enjeux que rencontre le mouvement des femmes actuellement ?	Identifie-t-elle des enjeux précis ? Actualité des enjeux ?
	12. À la lumière de ces enjeux, quelles sont les revendications féministes qui vous apparaissent les plus importantes ?	Identifie-t-elle des revendications précises ? Est-ce qu'elle les hiérarchise ? Actualité des revendications ?
	13. Comment entrevoyez-vous	Optimiste ?

	l'avenir du féminisme et du mouvement des femmes au Québec ?	Pessimiste ? Pragmatique ? Insiste sur l'avenir du féminisme ? Insiste sur l'avenir du mouvement des femmes ?

ANNEXE C

Canevas d'entrevue
Pour le projet de recherche sur les attaques antiféministes au Québec
L'R/SAC

Questions préliminaires

- Année de naissance;
- Préciser la feuille de route dans le mouvement féministe (groupes et organisme d'appartenance dans le passé et aujourd'hui, fonctions occupées dans le passé et aujourd'hui).

Questionnaire

Présentation

Les questions principales sont indiquées par un «**Q.**»; les questions précédées d'une flèche (—>) sont des questions secondaires (relances, demandes de précision) qui ne seront posées que si la réponse à la question principale n'est pas suffisamment approfondie.

Comme il s'agit d'un questionnaire semi-dirigé, l'assistante de recherche a évidemment la liberté de poser d'autres questions, en particulier des demandes de précision (dates, etc.), si elle le juge pertinent.
Il est tout de même important, pour constituer un corpus cohérent, que toutes les questions principales soient posées.

* * *

Q1. Pouvez-vous nous décrire les différentes attaques antiféministes dont vous avez eu connaissance;
—> (s'il y a des attaques via courriels) : est-ce que vous conservez les courriels ? Si oui, est-ce possible de les consulter ?
—> Qui est concerné par chacune des formes d'action antiféministe que vous avez identifiez : vous personnellement? votre groupe? d'autres groupes féministes? ou le mouvement féministe dans son ensemble? Comment le savez-vous?

—> Est-ce que vous jugez que les attaques sont concentrées sur certains milieux féministes en particulier, ou sur l'ensemble du mouvement? Comment le savez-vous?

Q2. Quels sont les intentions ou les objectifs de ces actions antiféministes, selon vous?

Q3. Connaissez-vous les personnes qui profèrent ces menaces ou mènent ses attaques?
—> comment le savez-vous?
—> Selon vous, les actions antiféministes sont-elles organisées et coordonnées, ou sont le fait d'individus isolés? Comment le savez-vous?

(À surveiller : nous cherchons des identifications le plus précises possibles d'individus, de groupes et de mouvances [religieux, « masculinistes »] ou de conjoints violents, par ex.).

Q4. Selon vous, est-ce que ces menaces ou attaques sont en croissance dans le temps, depuis une dizaine d'années, ou même avant?
—> Y a-t-il des moments dans l'année où ces attaques sont plus importantes, selon par exemple le calendrier de votre groupe ?

Q5. Quels sont les effets de l'antiféminisme sur les individus, les groupes et le mouvement féministes?
—> Pouvez-vous identifier des effets psychologiques de l'antiféminisme, sur vous, sur vos collègues, dans votre milieu d'engagement au quotidien ;
—> Avez-vous des exemples d'effets sur vos ou sur d'autres féministes (habitudes et comportements de travail, de militantisme);
—> Selon vous, la situation est-elle identique dans d'autres groupes? Comment le savez-vous?
—> Pouvez-vous, plus généralement, nous parler des effets de l'antiféminisme sur le mouvement féminisme dans sa volonté de transformer les rapports sociaux de sexe.

Q6. Est-ce que l'antiféminisme est un sujet de discussion et de débat dans votre groupe ou parmi les féministes de votre réseau ?
—> Si oui, quels sont les différents points de vue sur cette question?
—> Est-ce que c'est la même situation ailleurs au Québec, dans d'autres groupes? Comment le savez-vous?

Q7. Quelles sont vos réactions, ou celles de votre groupe, pour contrer l'antiféminisme (individuelles ou collectives; mesures de sécurité) ?

Q8. Selon vous, comment votre groupe ou le mouvement féministe devrait-il réagir (est-ce qu'il est important de riposter à l'antiféminisme, selon vous)?

Q9. Quels sont, selon vous, les impacts de l'antiféminisme dans la société québécoise en général : chez les fonctionnaires de l'État, dans les médias, dans d'autres mouvements sociaux (syndicats, etc.), dans votre famille et chez vos proches, etc.?

Q10. Nous aimerions avoir votre point de vue à propos de l'hypothèse développée par notre partenaire l'R des centres de femmes, à savoir que le mouvement féministe et les féministes réagissent aux attaques antiféministes comme une femme victime de violence conjugale. Qu'en pensez-vous ?

Q11. Y a-t-il des éléments que vous aimeriez ajouter, dont nous n'avons pas discuté?

---

*Exceptionnellement, l'entrevue pourra être réalisée au téléphone, pour des raisons logistiques (distance géographique, manque de disponibilité)

ANNEXE D

UQÀM

Formulaire de consentement éclairé

Les effets de l'antiféminisme sur le mouvement féministe québécois : une analyse de la dynamique conflictuelle au sujet des violences masculines contre les femmes

Mélissa Blais, doctorante en sociologie à l'université du Québec à Montréal, sous la direction de Francine Descarries, professeure au département de sociologie
Université du Québec à Montréal

Je, _____ soussigné

accepte de fournir, à travers une entrevue, des renseignements dans le cadre de la recherche *Les effets de l'antiféminisme sur le mouvement féministe québécois : une analyse de la dynamique conflictuelle au sujet des violences masculines contre les femmes.* Cette recherche bénéficie du soutien financier du Fonds de recherche du Québec – Société et culture, dans le cadre du programme de bourse doctorale.

Cette recherche se penche sur les effets de l'antiféminisme dans le mouvement féministe et sur la capacité du mouvement à influencer les acteurs et actrices médiatiques et politiques pour l'atteinte de l'égalité entre les sexes. Cette recherche vise plus particulièrement à analyser la perception qu'entretiennent les féministes travaillant dans les secteurs des violences contre les femmes des effets des actions et discours antiféministes. Votre participation consiste à donner une entrevue individuelle au cours de laquelle il vous sera demandé de décrire, entre autres, votre expérience en tant que féministe œuvrant contre les violences envers les femmes.

L'entrevue sera enregistrée pour retranscription et prendra environ une heure de votre temps. Vous êtes entièrement libre de ne pas répondre à une ou à plusieurs questions si vous n'êtes pas à l'aise de le faire pour quelque raison que ce soit, sans avoir à vous justifier.

Le lieu et l'heure de l'entrevue sont à convenir avec l'étudiante-chercheure responsable du projet.

Confidentialité dans le traitement et la diffusion des résultats :

Les seules personnes qui auront un accès direct à la transcription codées des entrevues seront l'étudiante-chercheure, Mélissa Blais, sa directrice de thèse, Francine Descarries, ainsi que, en la personne du directeur Francis Dupuis-Déri, le Groupe interdisciplinaire de recherche sur l'antiféminisme (GIRAF) auquel l'étudiante-chercheure est affiliée. Toutes les mesures seront prises pour assurer l'anonymat des participantes. Au moment de la transcription un pseudonyme ainsi qu'un code alphanumérique vous seront donnés afin de préserver votre anonymat.

L'enregistrement numérique sera détruit une fois les transcriptions terminées. Votre formulaire de consentement sera conservé séparément sous clé par la personne responsable du projet pour la durée totale du projet. Les transcriptions ainsi que les formulaires de consentement seront détruits 5 ans après les dernières publications des résultats de recherche.

Si vous le souhaitez, les résultats de la présente recherche vous seront communiqués lorsqu'ils seront disponibles.

Avantages et risques

Votre participation contribuera à l'avancement des connaissances par une meilleure compréhension des effets de l'antiféminisme sur le mouvement féministe québécois. Il n'y a pas de risque d'inconfort important associé à votre participation à cette rencontre. Vous devez cependant prendre conscience que certaines questions pourraient raviver des souvenirs désagréables liés à des actions antiféministes que vous avez peut-être mal vécues. Vous demeurez libre de ne pas répondre à une question que vous estimez embarrassante sans avoir à vous justifier. Une ressource d'aide appropriée pourra vous être proposée si vous souhaitez discuter de votre situation.

Participation volontaire

Votre participation à ce projet est volontaire. Cela signifie que vous acceptez de participer au projet sans aucune contrainte ou pression extérieure, et que par ailleurs vous être libre de mettre fin à votre participation en tout temps au cours de cette recherche. Dans ce cas, les renseignements vous concernant seront détruits. Votre accord à participer implique également que vous acceptez que les personnes autorisées (et nommées ci-haut) puissent utiliser, à des fins de recherches (articles, conférences et

communications scientifiques), les renseignements recueillis à la condition qu'aucune information permettant de vous identifier ne soit divulguée publiquement, à moins d'un consentement explicite de votre part.

Compensation financière

Votre participation à ce projet est offerte gratuitement.

Questions sur le projet et sur vos droits

Pour des questions additionnelles sur le projet ou sur votre participation à la recherche, vous pouvez contacter la responsable du projet, Mélissa Blais (par courriel : blais.melissa@uqam.ca, ou par téléphone au 514-690-4507), ou la directrice de recherche, Francine Descarries (Descarries.francine@uqam.ca).

Le projet auquel vous allez participer a été approuvé au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants (CERPÉ) de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM (certificat numéro FSH-2013-05). Pour toute question ne pouvant être adressée à la direction de recherche ou pour formuler une plainte ou des commentaires, vous pouvez contacter la présidente du comité par l'intermédiaire de la coordonnatrice du CERPÉ, Anick Bergeron, au 514 987-3000, poste 3642, ou par courriel à l'adresse suivante : bergeron.anick@uqam.ca.

Merci beaucoup pour votre collaboration qui est essentielle à la réalisation de ce projet !

Je, _____ reconnais avoir lu le présent formulaire et consens volontairement à participer à ce projet de recherche. Je reconnais aussi que la responsable du projet à répondu à mes questions de manière satisfaisante et que j'ai disposé suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer. Je comprends que ma participation à cette recherche est totalement volontaire et que je peux y mettre fin en tout temps, sans pénalité d'aucune forme, ni justification à donner. Il me suffit d'en informer la responsable du projet.

Je souhaite être informée, informé des résultats de la recherche lorsqu'ils seront disponibles : ☐ oui ☐non

_____
_____
_____
_____
_____
Nom, en lettres moulées, et coordonnées

_____
_____
Signature de la participante date

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages et les risques du projet à la personne participante et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

_____
_____
Signature de la responsable de l'entrevue date

Un exemplaire du formulaire d'information et de consentement signé doit être remis à la personne participante.

ANNEXE E

Questions pour entrevues
Recherche doctorale
Mélissa Blais
Les effets de l'antiféminisme sur le mouvement féministe québécois : une analyse de la dynamique conflictuelle au sujet des violences masculines contre les femmes

Questions préliminaires

- Nom et prénom
- Année de naissance et pays d'origine (si immigrante, depuis quand réside-t-elle au Québec)
- Dernier diplôme obtenu
- État civil
- Préciser la feuille de route dans le mouvement féministe (groupes et organisme d'appartenance dans le passé et aujourd'hui, fonctions occupées dans le passé et aujourd'hui).

Questions :

1) Qu'est-ce que l'antiféminisme pour vous ?

2) Quand avez-vous entendu parler d'antiféminisme pour la première fois ?

3) Est-ce que vous observez la présence de discours antiféministes dans l'espace public (les médias par exemple) et si oui, quels sont-ils ?
    a. Et parmi ces discours, est-ce que certains abordent la question des violences faites aux femmes ?

4) Toujours selon vous, est-ce que les antiféministes visent certaines catégories de femmes ainsi que des groupes plutôt que d'autres ?

5) Selon vous, est-ce que l'antiféminisme a occasionné des changements dans la façon dont on discute des violences faites aux femmes dans l'espace public ?
    a. Depuis quand ?
    b. Qu'est-ce qui a changé dans l'analyse qui est faite des violences contre les femmes et depuis quand observez-vous ce changement ?
    c. Qui porte ces discours antiféministes ?

6) Est-ce que vous observez la présence d'antiféministes dans les tables de concertation en violence ou dans les instances publiques ou parapubliques ?
    a. Est-ce que leur présence affecte votre travail et si oui, comment ?
    b. Est-ce que leur présence affecte les luttes féministes et si oui de quelles manières ?

7) Quels sont, selon vous, les effets de l'antiféminisme sur les individus et les groupes avec lesquels vous êtes appelés à collaborer ?
    a. Et sur le mouvement féministe ?

8) Depuis que vous travaillez dans votre organisation, observez-vous, chez les femmes qui viennent vous consulter, des différences dans la manière dont elles parlent de leur expérience en tant que survivante de la violence masculine et si oui que disent-elles de différent ?
    a. Si non, est-ce que vos collègues vous ont rapporté des changements ?

9) Plus largement, quelles sont selon vous les conséquences du discours et des actions antiféministes sur les femmes victimes de violences masculines ?

10) Est-ce que vous avez modifié votre analyse des violences contre les femmes, votre façon d'intervenir auprès des femmes violentées et vos stratégies de lutte contre les violences envers les femmes par rapport au moment où vous avez commencé à travailler dans votre groupe ?
    a. Qu'est-ce que vous faites de différent ?
    b. Qu'est-ce que vous ne faites plus ?
    c. Depuis quand observez-vous ces changements ?
    d. Quelles sont les causes de ces changements ?
    e. Est-ce que vous avez l'impression que c'est la même chose pour vos collègues ?
    f. Est-ce que ces changements facilitent vos interventions ?

11) Selon vous, est-ce la même chose dans d'autres organisations du mouvement féministe ?
    a. Avez-vous des exemples d'organisme qui ont modifié leur intervention ?

12) Avez-vous déjà eu à réagir à des actions antiféministes et si oui, quelles étaient vos réactions, ou celles de votre groupe (individuelles ou collectives; mesures de sécurité) ?
    a. Pouvez-vous me décrire les actions dont vous avez été la cible ?
    b. Est-ce que vous ou vos collègues avez modifié vos habitudes et vos comportements depuis ?

13) Quelle est selon vous la meilleure manière de réagir à l'antiféminisme ?
    a. Comment votre groupe ou le mouvement féministe devrait-il réagir ?

14) Avez-vous vécu des effets psychologiques de l'antiféminisme, ou observé des effets sur vos collègues, dans votre milieu d'engagement au quotidien ?
    a. Avez-vous des exemples d'effets sur vous ou sur d'autres féministes (habitudes et comportements de travail, de militantisme) ?
    b. Quels sont les effets de l'antiféminisme sur votre vie personnelle ?

BIBLIOGRAPHIE

Action des nouvelles conjointes et nouveaux conjoints du Québec. (s.d.). Mémoire déposé par Action des nouvelles conjointes et nouveaux conjoints du Québec à la *Commission de révision permanente des programmes*. Récupéré le 29 janvier 2016 de http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/in/faces/browse.xhtml?query=Auteur%3A+%22Action+des+nouvelles+conjointes+et+nouveaux+conjoints+du+Québec

Altminc, R. (2007). *Médias et masculinisme à Montréal*. [Rapport de recherche]. Montréal : Table des groupes de femmes de Montréal. Récupéré de http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/141061.pdf

Ancelovici, M. (2009). Esquisse d'une théorie de la contestation : Bourdieu et le modèle du processus politique. *Sociologie et sociétés*, *XLI*(2), 39-62.

Ancelovici, M. et Rousseau, S. (2009). Présentation : les mouvements sociaux et la complexité institutionnelle. *Sociologie et sociétés*, *XLI*(2), 5-14.

Anderson K. L. et Umberson, D. (2001). Gendering violence: Masculinity and power in men's accounts of domestic violence. *Gender and Society*, *15*(3), 358-380.

Andrews, K. T. (2002). Movement-countermovement dynamics and the emergence of new institutions: The case of "White Flight" schools in Mississippi. *Social Forces*, *80*(3), 911-936.

Arendall, T. (1992). The social self as gendered: Masculinist discourse of divorce. *Symbolic Interaction*, *15*(2), 151-181.

Armstrong, E. A. et Bernstein, M. (2008). Culture, power, and institutions: A multi-institutional politics approach to social movements. *Sociological Theory*, *26*(1), 74-99.

Association des praticiens de service social en milieu de la santé du Québec. (1996). Le virage ambulatoire et le service social en milieu de santé : Réflexions et propositions. *Service social*, *45*(3), 175-191.

Atkinson, T.-G. (1975). *Odyssée d'un amazone* (2e éd., M. Carlisky, trad.). Paris : Éditions des femmes.

Auyero, J. (2003). *Contentious Lives: Two Argentine Women, Two Protests, and the Quest for Recognition*. Durham, NC: Duke University Press.

Ayotte, R., Brisson, M., Potvin, P., Prud'homme, D., Tremblay, D. (2007). *La légitimité du pouvoir chez les conjoints dominants : une étude exploratoire des stratégies de justification du modèle du Processus de domination conjugale (PDC)*. [Rapport de recherche]. Trois-Rivières : L'accord Mauricie. Récupéré de http://www.accordmauricie.com/Pdf/RechercheLaLegitimiteDuPouvoir.pdf

Baillargeon, D. (2012). *Brève histoire des femmes au Québec*. Montréal : Boréal.

Baillargeon, M. (2011). La troisième vague féministe au Québec : une expérience en mouvement. [Chapitre de livre]. Dans M. Baillargeon et le collectif les Déferlantes (dir.), *Remous, ressacs et dérivations autour de la troisième vague* (p. 9-22). Montréal : remue-ménage.

Baker, M. (1997). Entre le pain et les soins : les pères et la loi canadienne sur le divorce. *Lien social et politiques, 37*, 63-74.

Bala, N., Hunt, S. et McCarney, C. (2010). Parental alienation : Canadian court cases 1989-2008. *Family Court Review, 48*(1), 164-179.

Banaszak, L. A. (2010). *The Women's Movement Inside and Outside the State*. New York, NY: Cambridge University Press.

Bard, C. (1999). Pour une histoire des antiféminismes. [Chapitre de livre]. Dans C. Bard (dir.), *Un siècle d'antiféminisme* (p. 21-40). Paris : Fayard.

Barnett, B. M. (1995). Black women's collectivist movement organizations : Their struggles during the "Dolddrums". [Chapitre de livre]. Dans M. M. Ferree et P. Y. Martin (dir.), *Feminist Organizations: Harvest of the New Women's Movement* (p. 199-222). Philadelphie, PA: Temple University Press.

Barreau du Québec c. Srougi. (2007). QCCS 685. Récupéré de http://www.canlii.org/fr/qc/qccs/doc/2007/2007qccs685/2007qccs685.html

Bastien Charlebois, J. (2015). L'homophobie sournoise dans l'idéal masculin des masculinistes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 183-200). Montréal : remue-ménage.

Beattie, S. et Hutchins, H. Statistique Canada. (2015). *Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2014.* Récupéré le 2 novembre 2017 de https://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/

Beauchamp, C. (1998). *Le silence des médias*. Montréal : remue-ménage.

Beaud, J.-P. (2009). L'échantillonnage. [Chapitre de livre]. Dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (p. 251-284). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Béchard, M.-J. (2005). La relation entre les hommes et le féminisme : Une question de rapports de pouvoir. [Chapitre de livre] Dans M. Nengeh Mensah (dir.), *Dialogues sur la troisième vague féministe* (p. 174-192). Montréal : remue-ménage.

Bélanger, N. (1997). *Féminisme et antiféminisme : de la reconnaissance par les institutions à l'émergence d'un nouveau discours basé sur les « exagérations » du féminisme*. (Mémoire de maîtrise). Université Laval.

Benford, R. D. et Snow, D. A. (2012). Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan. *Politix*, *3*(99), 217-255.

Benessaieh, K. et Chouinard, T. (2009, juin). La candidature de Jean-François Plante accueillie froidement à l'ADQ. *La Presse*. 17 juin 2009. Récupéré de http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/200906/17/01-876325-la-candidature-de-jean-francois-plante-accueillie-froidement-a-ladq.php

Benhadjoudja, L. (2015). De la recherche sur les féminismes musulmans : enjeux de racisation et de positionnement. [Chapitre de livre]. Dans N. Hamrouni et C. Maillé (dir.), *Le sujet du féminisme est-il blanc ? Femmes racisées et recherche féministe* (p. 41-56). Montréal : remue-ménage.

Bereni, L. (2011). Thinking the transversality of contentious politics: The field of women's advocacy. Dans *Politics and Protest Workshop*, CUNY Graduate Center, 26 mars 2011. Récupéré de http://politicsandprotest.ws.gc.cuny.edu/files/2012/07/Bereni-Thinking-the-Transversality-of-Contentious-Politics.pdf

Bereni, L. et Revillard, A. (2012). Un mouvement social paradigmatique ? Ce que le mouvement des femmes fait à la sociologie des mouvements sociaux. *Sociétés contemporaines*, *1*(85), 17-41.

Bereni, L., Debauche, A., Latour, E. et Revillard, A. (2010). Entre contrainte et ressource : les mouvements féministes face au droit. *Nouvelles Questions Féministes*, *29*(1), 6-15.

Berger, E., Crescentini, A., Galeandro, C. et Crohas, G. M. (2010). *Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation. La triangulation au service de la recherche en éducation : Exemples de recherches dans l'école obligatoire*. Université de Genève, Genève, septembre 2010. Récupéré de https://plone.unige.ch/aref2010/communications-orales/premiers-auteurs-en-b/La%20triangulation.pdf

Bergeron, M. et Hébert, M. (2006). Profil des femmes victimes d'agression sexuelle qui consultent des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). *Revue québécoise de psychologie, 27*(3), 267-289.

Bergeron, M., Girard, A. et le Regroupement québécois des CALACS. (2014). *Analyse des pratiques préventives des CALACS en matière d'agressions à caractère sexuel dans les écoles secondaires du Québec : à la recherche de balises communes*. [Rapport de recherche]. Montréal : Université du Québec à Montréal et Service aux collectivités. Récupéré de http://www.rqcalacs.qc.ca/administration/ckeditor/ckfinder/userfiles/files/Publications/Rapport%20prevention%20SEPT-14.pdf

Bertaux, D. et Bertaux-Wiame, I. (1980). *Une enquête sur la boulangerie artisanale par l'approche biographique*. [Rapport de recherche]. Paris : Centre national de la recherche scientifique. Récupéré de http://www.mv.helsinki.fi/home/jproos/BertauxBoulangerieVOL_I.pdf

Bertoia, C. et Drakich, J. (1993). The Fathers' rights movement. Contradictions in Rhetoric and Practice. *Journal of Family Issues*, *14*(4), 592-615.

Bertucci, M.-M. (2009). Place de la réflexivité dans les sciences humaines et sociales : quelques jalons. *Cahiers de sociolinguistique*, *1*(14), 43-55.

Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène, 225*, 70-88.

Bilodeau, D. (1990). L'approche féministe en maison d'hébergement : quand la pratique enrichit la théorie. *Nouvelles pratiques sociales*, *3*(2), 45-55.

Blais, M. (2015). Marc Lépine : héros ou martyr ? Le masculinisme et la tuerie de l'École polytechnique. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 109-128). Montréal : remue-ménage.

Blais, M. (2012). Y a-t-il un « cycle de la violence antiféministe » ? Les effets de l'antiféminisme selon les féministes québécoises. *Cahiers du genre*, *52* et *Recherches féministes*, *25*(1), 167-195.

Blais, M. (2009). *« J'haïs les féministes ! » : le 6 décembre 1989 et ses suites*. Montréal : remue-ménage.

Blais, M. (2008). Féministes radicales et hommes proféministes : l'alliance piégée. [Chapitre de livre]. Dans F. Dupuis-Déri (dir.), *Québec en mouvements : Idées et pratiques militantes contemporaines* (p. 147-176). Montréal : Lux.

Blais, M. (2007). *Entre la folie d'un seul homme et les violences faites aux femmes : la mémoire collective du 6 décembre 1989*. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal.

Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2015a). Conclusion. Le masculinisme comme mécanisme de contrôle des femmes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri. (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 295-312). Montréal : remue-ménage.

Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2015b). Introduction à la nouvelle édition : discours et actions masculinistes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 11-42). Montréal : remue-ménage.

Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (2011). Masculinism and the antifeminist countermovement. *Social Movement Studies*, *11*(1). Récupéré de http://dx.doi.org/10.1080/14742837.2012.640532

Blais, M., Fortin-Pellerin, L. Lampron, È.-M. et Pagé, G. (2007). Pour éviter de se noyer dans la (troisième) vague : réflexions sur l'histoire et l'actualité du féminisme radical. *Recherches féministes*, *20*(2), 141-162.

Blakely, K. (2008). *Women of the New Right in Canada.* (Thèse de doctorat). Loyola University Chicago.

Blanchard, M. A. et Lévesque, J. (1991). *L'affaire de la Polytechnique dans les médias écrits : une analyse sociologique*. Sherbrooke : Conseil du statut de la femme.

Blee, K. M. (2016). Personal effects from far-right activism. [Chapitre de livre]. Dans L. Bosi, M. Giugni et K. Uba (dir.). *The Consequences of Social Movements* (p. 66-84). Cambridge, MA: Cambridge University Press.

Blee, K. M. et Creasap, K. A. (2010). Conservative and right-wing movements. *Annual Review of Sociology*, *36*(1), 269-286.

Blond, O. (2001). Le syndrome des faux souvenirs. *La Recherche. L'actualité des sciences*, (344). Récupéré de http://www.larecherche.fr/le-syndrome-des-faux-souvenirs

Boileau, J. (1993, 1er septembre). Leurs groupes sont en pleine expansion au Québec. Ils y vont pour « retrouver entre eux le sens d'être un humain, dans une peau et un sexe qui sont mâles ». *Gazette des femmes*. Récupéré de https://www.gazettedesfemmes.ca/5409/dhommes-a-hommes

Boisclair, O. Bourgault, F., Catellier, J. et Valois-Nadeau, F. (2010). L'intervention féministe dans les centres de femmes : en action pour un monde plus juste ! [Chapitre de livre]. Dans C. Corbeil et I. Marchand (dir.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui : portraits d'une pratique sociale diversifiée* (p. 211-228). Montréal : remue-ménage.

Bolle de Bal, M. (2005). Dialectique circulaire entre microsocial et macrosocial. [Chapitre de livre]. Dans D. Mercure (dir.), *L'analyse du social : les modes d'explication* (p. 241-262). Québec : Presses de l'Université Laval.

Bor, J. (1994, 9 décembre). One family's tragedy spawns national group. *The Baltimore Sun*. Récupéré de http://articles.baltimoresun.com/1994-12-09/news/1994343022_1_freyd-memory-syndrome-foundation-family-tragedy

Bouchard, P., Boily, I. et Proulx, M.-C. (2003). *La réussite scolaire comparée selon le sexe : catalyseur des discours masculinistes*. Ottawa : Condition féminine Canada.

Boucher, J.-C., Gagnon, J.-P. et l'équipe de recherche de L'après-rupture. (2008). *Le scandale des fausses statistiques du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec sur la violence conjugale*. Récupéré le 29 janvier 2016 de http://www.lapresrupture.qc.ca/Le%20scandale%20des%20fausses%20statistiques.htm

Bourdieu, P. (2001). *Science de la science et réflexivité*. Paris : Raisons d'agir.

Bourdieu, P., Chamboredon J.-C. et Passeron, J.-C. (2005). *Le métier de sociologue* (5e éd.). Berlin : Mouton de Gruyter.

Bourdon, M.-C. (2017, 23 mai). Un jugement attendu. Actualités UQAM. Récupéré https://www.actualites.uqam.ca/2017/confidentialite-donnees-recherche-un-jugement-attendu

Boyd, S. B. (2002). Backlash against feminism: Canadian custody and access reform debates of the late twentieth century. *Canadian Law and Society Association.* British Columbia University, Vancouver, 1er juin 2002.

Brainthwaite, A. (2004). Politics of/and Backlash. *Journal of International Women's Studies*, *5*(5), 18-33.

Braud, P. (2011). Violences politiques. Les raisons d'une déraison. [Chapitre de livre]. Dans V. Bedun et J.-F. Dortier (dir.), *Violence(s) et société aujourd'hui* (p. 129-136). Paris : Éditions sciences humaines.

Breton, É., Grolleau, J. Kruzynski, A. et Saint-Arnaud-Babin, C. (2007). Mon/notre/leur corps est toujours un champ de bataille : Discours féministes et queers libertaires au Québec, 2000-2007. *Recherches féministes*, *20*(2), 113-139.

Breton, P. (2001, 22 mai). Une grève de la faim pour aider les hommes en difficulté. *La Presse,* p. E3.

Brodeur, N. (2003). Le discours des défenseurs des droits des hommes sur la violence conjugale : une analyse critique. *Service social*, *50*, 145-173.

Brooks, F., Dupuy, G., Boucher, J.-C., Gagnon, J.-P., Bilodeau, L., Lérétik, B. et Trottier, J.-P. (2010). *300 000 femmes battues y avez-vous cru ?* Québec : éditions Café Crème.

Brossard, L. (2015). Le discours masculiniste sur les violences faites aux femmes : une entreprise de banalisation de la domination masculine. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 129-146). Montréal : remue-ménage.

Broué, J. (1984). Le groupe : pour hommes seulement. [Chapitre de livre]. Dans H. de Fontenay (dir.), *La certitude d'être mâle ? Une réflexion hétérosexuelle sur la condition masculine* (p. 23-36). Montréal : Jean Basile éditeur.

Brownmiller, S. (1975). *Le viol* (A. Villelaur, trad.). Montréal : Stock et l'Étincelle.

Brzoska, G. et Hafner, G. (1992). Des hommes en mouvement ? Groupes d'hommes et organisations en Allemagne. [Chapitre de livre]. Dans D. Welzer-Lang et J.-P. Filiod (dir.), *Des hommes et du masculin* (p. 225-230). Lyon : Presses universitaires de Lyon.

Buscemi, G. (2010). [Blogue de Campagne Québec-vie]. *Jean-François Plante : candidat de la résistance conservatrice pour l'ADQ*. Récupéré le 16 novembre http://www.cqv.qc.ca/jean_fran_ois_plante_candidat_de_la_r_sistance_conservatrice_pour_l_adq

Buzzetti, H. (2011, 13 mai). 7 000 personnes marchent contre l'avortement. *Le Devoir*, p. A3.

Buzzeti, H. (2010, 5 mai). Ottawa prive d'aide 12 groupes de femmes. *Le Devoir*. Récupéré de http://www.ledevoir.com/politique/canada/288371/ottawa-prive-d-aide-12-groupes-de-femmes

Calhoun, C. (1993). "New social movements" of the early nineteenth Century. *Social Science History*, *17*(3), 385-427.

Carbonneau, J. (2005). Backlash. Dans J. Carbonneau (dir.) *Violence conjugale. Des spécialistes se prononcent* (p. 17-23). Montréal : remue-ménage.

Cardinal, M.-C. (2009). *Le terrorisme amoureux : quand l'amour tue*. Paris : L'arbre.

Caron, J. (2005, 27 septembre). Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes. *Journal des débats*, Assemblée nationale du Québec, *38*(154). Récupéré de http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cas-37-1/journal-debats/CAS-050927.html#debut_journal

Carrier, M. (2007). *Si la Gazette des femmes revenait à une démarche résolument féministe*. Récupéré de http://sisyphe.org/spip.php?article2690

Cauchy, C. (2002, 23 avril). Parole d'hominist̀es : « Ce ne sont pas les hommes qui souffrent d'éjaculation précoce mais les femmes qui souffrent d'orgasmes retardés ». *Le Devoir*. Récupéré de http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/80153/paroles-d-hominist̀es

Chabanet, D. et Giugni, M. (2010). Les conséquences des mouvements sociaux. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule, É. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux : conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (p. 145-162). Paris : La Découverte.

Chafetz, J. S. et Dworkin, A. G. (1987). In the face of threat: Organized antifeminism in comparative perspective. *Gender and Society, 1*(1), 33-60.

Charron, H. (2006). La tuerie de Polytechnique, usages du passé et discours commémoratifs. [Chapitre de livre]. Dans M. Paquet (dir.), *Faute et réparation au Canada et au Québec contemporain : études historiques* (p. 45-63). Québec : Nota Bene.

Chrétien-Pineault, M.-L. (2008). Une expérience de terrain chez les F4J. *Nue Main—La revue des sciences humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi*, 1(1). S.p.

Chrétien, M.-S. (2014). À qui profite l'inclusion ? *Possibles, 38*(1), 46-55.

Cîrstocea, I. et Giraud, I. (2015). Pluralisme dans les mouvements féministes contemporains. *L'Homme et la société, 198,* 29-49.

Claes, G. (s.d.) *Femmes ! À vos chaudrons : ma lutte contre le féminisme d'État.* Récupéré le 13 octobre 2017 de https://issuu.com/auteur_sur_la_condition_mascul/docs/vos___vos_chaudrons

Coalition de groupes de femmes. (2005). *Analyse du rapport Rondeau. Comment fabriquer un problème.* Récupéré le 9 février 2016 de http://sisyphe.org/spip.php?article1487

Combes, H. et Fillieule, O. (2011). De la répression considérée dans ses rapports à l'activité protestataire. *Revue française de science politique, 61*(6), 1047-1072.

Combessie, J.-C. (2007). *La méthode en sociologie* (5e éd.). Paris : La Découverte.

Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2004). *Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins*. Récupéré le 9 février 2016 de http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2004/04-911-01_rap.pdf

Conseil du statut de la femme. (2015). *Historique*. Récupéré de https://www.csf.gouv.qc.ca/le-conseil/a-propos/historique

Contamin, J.-G. (2010). Cadrages et luttes de sens. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule, É. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux : conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (p. 55-76). Paris : La Découverte.

Corbeil, C. et Marchand, I. (2010). L'intervention féministe : un modèle et des pratiques au cœur du mouvement des femmes québécois. [Chapitre de livre]. Dans C. Corbeil et I. Marchand (dir.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui : portraits d'une pratique sociale diversifiée* (p. 23-64). Montréal : remue-ménage.

Corneau, G. (1989). *Père manquant, fils manqué : que sont les hommes devenus ?* Montréal : Les Éditions de l'Homme.

Côté, D. (2006). D'une pratique contre-culturelle à l'idéal-type : la garde partagée comme phénomène social. *Revue québécoise de psychologie*, *27*(1), 13-32.

Côté, D. (2004). La garde partagée des enfants : nouvelles solidarités parentales ou renouveau patriarcal ? *Nouvelles Questions Féministes*, *23*(3), 80-95.

Côté, I. (2016). *L'évolution des pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale au Québec.* (Thèse de doctorat). Université de Montréal.

Côté, R. (1990). *Manifeste d'un salaud.* Montréal : du Portique.

Cauchy, C. (2007, 6 janvier). La nouvelle stratégie de Fathers-4-Justice. *Le Devoir*. Récupéré de http://www.ledevoir.com/societe/justice/126560/la-nouvelle-strategie-de-fathers-4-justice

Courcy, I. (2010). Le mouvement des femmes québécois : entrevue collective de trois féministes. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, *4*, 204-218.

Crenshaw, K. W. (2005). Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur (O. Bonis, trad.). *Cahiers du Genre*, *2*(39), 51-82.

Crowley, J. E. (2006). Organizational responses to the Fatherhood crisis: The case of Fathers' rights groups in the United States. *Marriage and Family Review*, *39*(1-2), 99-120.

Crowley, J. E. (2008). *Defiant Dads : Fathers' Rights Activists in America*. Ithaca, NY: Cornell University Press.

Crowley, J. E. (2009). Fathers' rights groups, domestic violence and political countermobilization. *Social Forces*, *88*(2), 723-756.

Cuadros D. et Rocha, D. (2013). Militantisme et répression. *Cultures & Conflits*, (89), 7-11.

Dagenais, H. (1981). Quand la sociologie devient action : l'impact du féminisme sur la pratique sociologique. *Sociologie et sociétés*, *13*(2), 49-66.

Dallaire, Y. (2009). Qui sont ces femmes heureuses ? La femme, l'amour et le couple. Québec : Option santé.

Dallaire, Y. (2007). *Cartographie d'une dispute de couple : le secret des couples heureux*. Genève : Jouvence.

Dallaire, Y. (2002). *La violence faite aux hommes : une réalité taboue et complexe*. Québec : Option santé.

Dallaire, Y. (2001). *Homme et fier de l'être*. Québec : Option santé.

Dallaire, Y. (1997). *Chéri, parle-moi... Dix règles pour faire parler un homme*. Québec : Option santé.

Dallaire, Y., Goetelen, J. et Guillot, P. (2006). *Manifeste hoministe*. Récupéré de http://www.la-cause-des-hommes.com/spip.php?article5

Damant, D. et Guay, F. (2005). La question de la symétrie dans les enquêtes sur la violence. *Canadian Review of Sociology*, *42*(2), 125-144.

Dankwort, J. (1992). Détourner la violence conjugale ? Vers une intervention efficace auprès des hommes violents. [Chapitre de livre]. Dans D. Welzer-Lang et J.-P. Filiod (dir.), *Des hommes et du masculin* (p. 93-126). Lyon : Presses universitaires de Lyon.

Davis, A. (2007). *Femmes, race et classe* (D. Taffin et le collectif des femmes, trad., 2e éd.). Paris : éditions Des femmes.

DeKeseredy, W. S. (2011). *Violence Against Women: Myths, Facts, Controversies*. Toronto: University of Toronto Press.

DeKeseredy, W. S. (1999). Tactics of the antifeminist backlash against canadian national woman abuse surveys. *Violence Against Women, 5*(11), 1258-1276.

Delage, P. (2017). *Violences conjugales : du combat féministe à la cause publique*. Paris : les Presses de SciencesPo.

Delphy, C. (2010). *Un universalisme si particulier. Féminisme et exception française (1980-2010)*. Paris : Syllepse.

Delphy, C. (2008). *Classer, dominer. Qui sont les « autres » ?* Paris : La Fabrique.

Delphy, C. (2003a). Par où attaquer le « partage inégal » du « travail ménager » ? *Nouvelles Questions Féministes*, *22*(3), 47-71.

Delphy, C. (2003b). Pour une théorie générale de l'exploitation : en finir avec la théorie de la plus-value. *Mouvements, 26*, 69-106.

Delphy, C. (2002a). *L'ennemi principal. Économie politique du patriarcat*. Paris : Syllepse.

Delphy, C. (2002b). Retrouver l'élan du féminisme. *Le Monde diplomatique*, 4-5.

Delphy, C. (2001). *L'ennemi principal. Penser le genre*. Paris : Syllepse.

Demandeur x c. Centre de santé et de services sociaux de Port-Cartier et Papiplus. (2006). L.R.Q. C. A-2.1. Récupéré de http://www.cai.gouv.qc.ca/documents/CAI_DSJ_061016no06w.pdf

Depelteau, J., Fortin, F. et Hébert, G. (2013). Les organismes communautaires au Québec : Financement et évolution des pratiques. Montréal : Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. Récupéré de http://iris-recherche.qc.ca/publications/communautaires

Descarries, F. (2016). Des rapports sociaux de sexe à l'identité sexuelle, un continuum qui divise les féministes. *LABRYS, 29.* Récupéré de http://www.labrys.net.br/labrys29/monde/francine.htm

Descarries, F. (2015). L'antiféminisme, expression sociopolitique du sexisme et de la misogynie : « C'est la faute au féminisme ! ». [Chapitre de livre]. Dans D. Lamoureux et F. Dupuis-Déri (dir.), *Les antiféminismes : analyse d'un discours réactionnaire* (p. 75-90). Montréal : remue-ménage.

Descarries, F. (2013). Féministes, gare à la dépolitisation ! *Relations*, *762*, 17-20.

Descarries, F. (2005a). L'antiféminisme « ordinaire ». *Recherches féministes*, *18*(2), 137-151.

Descarries, F. (2005b). Le mouvement des femmes québécois : état des lieux. *Cités*, *3*(23), 143-154.

Descarries, F. (2003, 23 mai). *Regards sociologiques sur le féminisme contemporain.* Communication présentée au colloque : 30 ans d'action, ça porte fruit ! Montréal. Récupéré de http://classiques.uqac.ca/contemporains/descarries_francine/regards_socio_feminisme/regards_socio_feminisme_texte.html

Descarries, F. (1998). Le projet féministe à l'aube du XXI[e] siècle : un projet de libération et de solidarité qui fait toujours sens. *Cahiers de recherche sociologique*, (30).
Récupéré de http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/

Desjardins, C. (2016, 15 janvier). Guy Turcotte purgera un minimum de 17 ans de prison. *La Presse*. Récupéré de http://www.lapresse.ca/actualites/dossiers/affaire-guy-turcotte/201601/15/01-4940066-guy-turcotte-purgera-un-minimum-de-17-ans-de-prison.php

Desjardins, C. (2011, 4 février). Un candidat déchu de l'ADQ perd sa cause. *La Presse*. Récupéré de http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201102/04/01-4366810-un-candidat-dechu-de-ladq-perd-sa-cause.php

Desjardins, C. (2006, 15 février). La prison pour un membre de Fathers-4-Justice. *La Presse*. Récupéré de http://collections.banq.qc.ca:81/lapresse/src/pages/2006/02/15/A/82812_20060215LPA29.pdf

Desmarais, L. (2016). *La bataille de l'avortement : chronique québécoise*. Montréal : remue-ménage.

Devreux, A.-M. (2009). « Le droit, c'est moi ». Formes contemporaines de la lutte des hommes contre les femmes dans le domaine du droit. *Nouvelles Questions Féministes*, *28*(2), 36-51.

Devreux, A.-M. (2004). Les résistances des hommes au changement social : émergence d'une problématique. *Cahiers du Genre*, (36), 6-20.

Devreux, A.-M. et Lamoureux, D. (2012). Les antiféminismes : une nébuleuse aux manifestations tangibles. *Cahiers du genre*, *52* et *Recherches féministes*, *25*(1), 7-22.

Dobash, Rebecca Emerson et Dobash, Russell. (1992). *Women, Violence and Social Change*. Londres : Routledge.

Doolittle, R. (2017, 3 février). The police dismiss 1 in 5 sexual assault claims as baseless. *Globe and Mail*. Récupéré de https://beta.theglobeandmail.com/news/investigations/unfounded-sexual-assault-canada-main/article33891309/?ref=http://www.theglobeandmail.com

Dorlin, E. (2009). Vers une épistémologie des résistances. [Chapitre de livre]. Dans E. Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination* (p. 5-20). Paris : Presses universitaires de France.

Dragiewicz, M. (2011). *Equality With a Vengeance: Men's Rights Groups, Battered Women, and Antifeminist Backlash*. Boston, MA: Northeastern University Press.

Dragiewicz, M. (2010). A left realist approach to antifeminist fathers' rights groups. *Crime Law Change*, *54*, 197-212.

Dragiewicz, M. (2008). Patriarchy reasserted : Fathers' rights and anti-VAMA activism. *Feminist Criminology*, *3*(2), 121-144.

Driscoll, K. et McFarland, J. (1989). The impact of a feminist perspective on research methodologies: Social sciences. [Chapitre de livre]. Dans W. Tomm (dir.), *The Effects of Feminist Approaches on Research Methodologies* (p. 185-203). Waterloo: Wilfred Laurier University Press.

Duchesne, A. (2012, 25 septembre). L'affaire Dumont : une controverse fait mal au film. *La Presse*. Récupéré de http://www.lapresse.ca/cinema/cinema-quebecois/201209/24/01-4577208-laffaire-dumont-la-controverse-fait-mal-au-film.php

Dufour, P. (2013). *Trois espaces de protestation : France, Canada, Québec*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Dufour, P. (2008). Des femmes en marche : vers un féminisme transnational ? [Chapitre de livre]. Dans F. Dupuis-Déri (dir.), *Québec en mouvements : idées et pratiques militantes contemporaines* (p. 57-70). Montréal : Lux.

Dufour, P. et Giraud, I. (2010). *Dix ans de solidarité planétaire. Perspectives sociologiques sur la Marche mondiale des femmes*. Montréal : remue-ménage.

Dufresne, M. (1998). Masculinisme et criminalité sexiste. *Recherches féministes, 11*(2), 125-137.

Dugan, K. B. (1999). *Culture and Movement-Countermovement Dynamics: The Struggle Over Gay, Lesbian and Bisexual Rights*. (Thèse de doctorat). Ohio State University.

Dulac, G. (1994). *Penser le masculin : essai sur la trajectoire des militants de la condition masculine et paternelle*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture.

Dulac, G. (1990). *La configuration du pouvoir : étude et analyse de la construction sociale et de la représentation du masculin*. (Thèse de doctorat). Université du Québec à Montréal.

Dulac, G. (1984). Les masculinistes et la pornographie. *Les cahiers du socialisme, 16*, 116-124.

Dumont, M. (2010). Cent ans d'antiféminisme. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais, F. Dupuis-Déri, L. Kurtzman et D. Payette (dir.), *Retour sur un attentat antiféministe : École polytechnique de Montréal, 6 décembre 1989* (p. 19-30). Montréal : remue-ménage.

Dumont, M. (2001). *Découvrir la mémoire des femmes : une historienne face à l'histoire des femmes*. Montréal : remue-ménage.

Dumont, M. et Toupin, L. (2003). *La pensée féministe au Québec : Anthologie [1900-1985]*. Montréal : remue-ménage.

Dunezat, X. (2009). Trajectoires militantes et rapports sociaux de sexe. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule et P. Roux (dir.), *Le sexe du militantisme* (p. 243-256). Paris : Presses de SciencesPo.

Dunezat, X. et Galerand, E. (2010a). Alain Touraine. De l'oubli du genre au sujet-femme : vers une philosophie de la différence ? [Chapitre de livre]. Dans D. Chabaud-Rychter, V. Descoutures, A.-M. Devreux et E. Varikas (dir.), *Sous les sciences sociales, le genre* (p. 151-164). Paris : La Découverte.

Dunezat, X. et Galerand, E. (2010b). Un regard sur le monde social. [Chapitre de livre]. Dans X. Dunezat, J. Heinen, H. Hirata et R. Pfefferkorn (dir.), *Travail et rapports sociaux de sexe : Rencontres autour de Danièle Kergoat* (p. 23-33). Paris : L'Harmattan.

Dupuis-Déri, F. (2016). Le conservatisme de gauche. Pas antiféministe, mais… [Chapitre de livre]. Dans F. Dupuis-Déri et M.-A. Éthier (dir.), *La guerre culturelle des conservateurs québécois* (p. 167-196). Montréal : M éditeur.

Dupuis-Déri., F. (2015a). Le chant des vautours : de la récupération du suicide des hommes par les antiféministes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 201-234). Montréal : remue-ménage.

Dupuis-Déri, F. (2015b). Le « masculinisme » : une histoire politique du mot. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec: l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 43-68). Montréal : remue-ménage.

Dupuis-Déri, F. (2013). L'antiféminisme d'État. *Lien social et Politiques*, (69), 163-180.

Dupuis-Déri, F. (2012). Le discours des « coûts » et de la « crise » de la masculinité et le contre-mouvement masculiniste. [Chapitre de livre]. Dans D. Dulong, C. Guionnet et É. Neveu (dir.), *Boys Don't Cry! Les coûts de la domination masculine* (p. 59-89). Rennes : Presses de l'Université de Rennes.

Dupuis-Déri, F. (2010). L'attentat contre les femmes de l'École polytechnique de Montréal : le discours masculiniste de culpabilisation des féministes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais, F. Dupuis-Déri, L. Kurtzman et D. Payette (dir.), *Retour sur un attentat antiféministe: École polytechnique de Montréal, 6 décembre 1989* (p. 71-88). Montréal : remue-ménage.

Dupuis-Déri, F. (2009). Le « masculinisme » : une histoire politique du mot (en anglais et en français). *Recherches féministes*, *22*(2), 97-123.

Dupuis-Déri, F. (2005). Et les hommes ? Féminisme et réaction masculiniste au Québec. [Chapitre de livre] Dans M. Nengeh Mensah (dir.), *Dialogues sur la troisième vague féministe* (p. 157-173). Montréal : remue-ménage.

Dupuy, G. (2000). *Coupable d'être un homme : « Violence conjugale » et délire institutionnel*. Montréal : VLB.

Duriez, H. (2009). Des féministes chez les libertaires : remue-ménage dans le foyer anarchiste. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule et P. Roux (dir.), *Le sexe du militantisme* (p. 167-186). Paris : Presses de SciencesPo.

Dworkin, A. (2012). *Les femmes de droite*. (M. Dufresne et M. Briand, trad.). Montréal : remue-ménage.

Earl, J. (2007). The cultural consequences of social movements. [Chapitre de livre]. Dans D. A Snow, S. A. Soule et H. Kriesi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (2e éd., p. 508-530). Oxford: Blackwell Publisher.

Earl, J. (2003). Tear gas, and taxes : Toward a theory of movement repression. *Sociological Theory*, *21*(1), 44-68.

Edwin, A. et Caren, N. (2007). The legislative, organizational, and beneficiary consequences of state-oriented challengers. [Chapitre de livre]. Dans D. A. Snow, S. A. Soule et H. Kriesi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (2e éd., p. 461-488). Oxford: Blackwell Publisher.

El Yamani, M. (1998). *Médias et féminisme. Minoritaires sans paroles*. Paris : L'Harmattan.

Emerson R. et Dobash, R. (2004). Women's violence to men in intimate relationships. *British Journal of Criminology, 44*(3), 324-349.

Enjeux. (2005). *Reportages archivés. La machine à broyer les hommes*. Montréal : Radio-Canada. Récupéré le 28 janvier 2016 de http://ici.radio-canada.ca/actualite/v2/enjeux/niveau2_liste99_200502.shtml

Espinola, A. F. (2012). Subjectivité et connaissance : réflexions sur les épistémologies du « point de vue ». *Cahiers du genre*, *53*, 99-120.

Faget, J. (2004). Médiation et violence conjugale. *Champ pénal, 1*. Récupéré de http://champpenal.revues.org/50

Falquet, J. (2012). *Les mouvements sociaux dans la mondialisation néolibérale : imbrication des rapports sociaux et classe des femmes (Amérique latine-Caraïbes-France)*. (Habilitation à diriger des recherches). Université de Paris 8 St-Denis.

Falquet, J. (2009). La règle du jeu. Repenser la co-formation des rapports sociaux de sexe, de classe et de « race » dans la mondialisation néolibérale. [Chapitre de livre]. Dans E. Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination* (p. 71-90). Paris : Presses universitaires de France.

Faludi, S. (1993). *Backlash: La guerre froide contre les femmes*. (L. E. Pomier, E. Chatelain et T. Reveillé, trad.). Paris : éditions Des femmes.

Farro, A. L. (2000). *Les mouvements sociaux*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Fathers 4 Justice. (s.d.). [Blogue]. Récupéré le 23 août 2012 de http://www.fathers-4justice.ca/

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. (2017). *Historique*. Récupéré le 2 août 2017 de http://www.fede.qc.ca/historique

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. (2017). *7e Congrès international des recherches féministes dans la francophonie - du 24 au 28 août*. Récupéré le 14 juillet 2017 de http://www.fede.qc.ca/7e-congres-international-recherches-feministes-francophonie-24-28-aout

Fédération du Québec pour le planning des naissances. (2014). *Mieux comprendre les ressources conseil-grossesse anti-choix au Québec*. Récupéré le 14 octobre 2017 de http://www.fqpn.qc.ca/main/wp-content/uploads/2015/01/RESS_CG_WEB_FIN.pdf

Fernet, M. (2005). *Amour, violence et adolescence*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Fetner, T. (2008). *How the Religious Right Shaped Lesbian and Gay Activism.* Minneapolis, MN: University of Minnesota Press.

Fetner, T. (2001). *The Christian Antigay Movement vs. the Lesbian and Gay Movement.* (Thèse de doctorat publiée). New York University.

Fillieule, O. (2009a). Carrière militante. [Article de dictionnaire]. Dans O. Fillieule, L. Mathieu et C. Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux* (p. 85-93). Paris : Presses de SciencesPo.

Fillieule, O. (2009b). De l'objet de la définition à la définition de l'objet. De quoi traite finalement la sociologie des mouvements sociaux ? *Politique et Sociétés*, *28*(1), 15-36.

Fillieule, O. (2009c). Travail militant, action collective et rapports de genre. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule et P. Roux (dir.), *Le sexe du militantisme* (p. 23-60). Paris : Presses de SciencesPo.

Fillieule, O. (2005). Temps biographique, temps social et variabilité des rétributions. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule (dir.), *Le désengagement militant* (p. 9-47). Paris : Belin.

Fillieule, O. (1993). L'analyse des mouvements sociaux. Pour une problématique unifiée. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule (dir.), *Sociologie de la protestation : Les formes de l'action collective dans la France contemporaine* (p. 29-66). Paris : L'Harmattan.

Fillieule, O. et Péchu, C. (1993). *Lutter ensemble : les théories de l'action collective.* Paris : L'Harmattan.

Fillod-Chabaud, A. (2016). Les usages du droit par le mouvement des pères séparés. Une comparaison France-Québec. *Genre, Sexualité et Société*, *15*. Récupéré de http://gss.revues.org/3746

Fillod-Chabaud, A. (2014). *Au nom du père : une sociologie comparative du militantisme paternel en France et au Québec*. (Thèse de doctorat). Institut Universitaire Européen.

Flood, M. (2010). Fathers' Rights and the Defense of Paternal Authority in Australia. *Violence Against Women*, *16*(3), 328-347.

Flood, M. (2004). Backlash: Angry men's movement. [Chapitre de livre]. Dans S. Elin Rossi (dir.), *The Battle and Backlash Rage on : Why Feminism Cannot Be Obsolete* (p. 261-342). Bloomington, IN.: Xlibris Press.

Flowers, R. (2015). Refusal to forgive : Indigenous women's love and rage. *Decolonization: Indigeneity, Education and Society*, *4*(2), 32-49.

Fondation canadienne des femmes. (s. d.). Les faits à propos de la violence faite aux femmes. Récupéré le 29 septembre 2015 http://www.canadianwomen.org/fr/Les-faits-a-propos-de-la-violence-faite-aux-femmes#32.

Foucault, K. (2015). L'influence du masculinisme auprès de l'État : le débat autour de la réforme du Conseil du statut de la femme. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 235-250). Montréal : remue-ménage.

Frenette, K. (2011, 2 juin). La pédophilie serait « comme une orientation sexuelle ». *Journal de Québec*. Récupéré de http://fr.canoe.ca/infos/societe/archives/2011/06/20110602-235934.html

Friedan, B. (1964). *La femme mystifiée* (Y. Roudy, trad.). Genève : Éditions Gonthier.

Gagnon, M. (2006). Les mythes de la garde partagée ? *Revue québécoise de psychologie, 27*(1), 47-78.

Galerand, E. (2007). *Les rapports sociaux de sexe et leur (dé)matérialisation. Retour sur le corpus revendicatif de la Marche mondiale des femmes de 2000*. (Thèse de doctorat). Université du Québec à Montréal et Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Galerand, E. (2006). Retour sur la genèse de la Marche mondiale des femmes. *Cahiers du genre*, *40*, 163-181.

Galerand, E. (2004). Recherche-Action : notes de réflexion sur leur articulation. *Labrys*, *6*. Récupéré de http://www.tanianavarroswain.com.br/labrys/labrys6

Galerand, E. et Kergoat, D. (2014). Consubstantialité vs intersectionnalité ? À propos de l'imbrication des rapports sociaux. *Nouvelles pratiques sociales*, *26*(2), 44-61.

Gamson, W. (1990). *The Strategy of Social Protest* (2e éd.). Boston, MA: Wadsworth Publishing.

Ganz, M. (2000). Resources and resourcefulness: Strategie capacity in the unionization of California agriculture, 1959-1966. *American Journal of Sociology*, *5*(4), 1003-1062.

Gardner, R. (2002). Parental alienation syndrome vs. Parental alienation: Which diagnosis should evaluators use in child-custody disputes? *The American Journal of Family Therapy*, *30*(2), 93-115.

Gaussot, L. (2010). Karl Mannheim et le genre : point de vue et connaissance située. [Chapitre de livre]. Dans D. Chabaud-Rychter, V. Descoutures, A.-M. Devreux et E. Varikas (dir.), *Sous les sciences sociales, le genre* (p. 448-459). Paris : La Découverte.

Gay, A. (2015). Lâche le micro ! 150 ans de luttes des femmes noires pour le droit à l'auto-détermination. [Préface]. Dans b. hooks, *Ne suis-je pas une femme ? Femmes noires et féminisme* (O. Potot, trad., p. 9-32). Paris : Cambourakis.

Gélinas, A. (2002). *L'Équité salariale et autres dérives et dommages collatéraux du féminisme au Québec*. Montréal : Varia.

Gendron, G. (2017, 19 janvier). *Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte à l'effet que l'animatrice Céline Galipeau aurait fait preuve de partialité lors d'une entrevue présentée au Téléjournal de 22 h, le 16 novembre 2016, sur les ondes d'ICI Radio-Canada Télé*. Récupérée de http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/_files/documents/Révision%20entrevue%20Fannie%20Lafontaine2.pdf

Girgen, J. (2008). *Constructing Animal Rights Activism as a Social Threat: Claims-making in the New York Times and in Congressional Hearings*. (Thèse de doctorat). College of Criminology and Criminal Justice.

Giugni, M. (2007). Personal and biographical consequences. [Chapitre de livre]. Dans D. A. Snow, S. A. Soule et H. Kriesi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (2e éd., p. 489-507). Oxford: Blackwell Publisher.

Giugni, M. (1998). Was it worth the effort ? The outcomes and consequences of social movements. *Annual Review of Sociology*, *24*, 371-393.

Goddu, J. (1999). Powerless, public-spirited women, "angry feminist" and "the muffin lobby": Newspaper and magazine coverage of three national women's groups from 1980-1995. *Canadian Journal of Communication*, *24*(1), 105-126.

Gohier, C. (2004). De la démarcation entre critères d'ordre scientifique et d'ordre éthique en recherche interprétative. *Recherches qualitatives*, *24*, 3-17.

Gonin, A., Pronovost, V. et Blais, M. (2014). *Les enjeux éthiques de l'intervention auprès de femmes vivant une grossesse imprévue au Québec : discours et pratiques de ressources anti-choix et pro-choix*. [Rapport de recherche]. Montréal : Université du Québec à Montréal, Service aux collectivités et la Fédération du Québec pour le planning des naissances.

Goodwin, J. et Jasper, J. M. (1999). Caught in a winding, snarling vine: The structural bias of political process theory. *Sociological Forum*, *14*(1), 27-54.

Goodwin, J., Jasper, J. M. et Polletta, F. (2007). Emotional dimensions of social movements. [Chapitre de livre]. Dans D. A. Snow, S. A. Soule et H. Kriesi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (2e éd., p. 413-432). Oxford: Blackwell Publisher.

Goodwin, J., Jasper, J. M. et Polletta, F. (2001). Introduction: Why emotions matter. [Chapitre de livre). Dans J. Goodwin, J. M. Jasper, et F. Polletta (dir.), *Passionate Politics : Emotions and Social Movements* (p. 1-26). Chicago, IL: University of Chicago Press.

Goodwin, J., Jasper, J. M. et Polletta, F. (2000). The return of the repressed : The fall and rise of emotions in social movement theory. *Mobilization*, *5*(1), 65-83.

Gordon, L. (2007). Family violence, feminism, and social control. [Chapitre de livre]. Dans L. L. O'Toole, J. R. Schiffman et M. L. Kiter Edwards (dir.), *Gender Violence: Interdisciplinary Perspectives* (p. 305-322). New York, NY: New York University Press.

Gordon, U. (2012). Israel's "Tent Protests": The chilling effect of nationalism. *Social Movement Studies*, *11*(3-4), 349-355.

Gory, G. (2011). *L'organisation du discours masculiniste au début du XXIème siècle (1989-2010)*. (Mémoire de maîtrise). Université de Bordeaux.

Goulet, É. (2010). *Comment comprendre les transformations du mouvement des femmes au Québec ? Analyse des répercussions de l'antiféminisme*. (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal.

Gouvernement du Québec. (2008). *Plan d'action gouvernementale en matière d'agression sexuelle 2008-2013*. Récupéré le 29 avril 2016 http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/plan-action-agressions-sexuelles_2008-2013.pdf

Gouvernement du Québec. (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer*. Récupéré le 31 mai 2016 de http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Prevenir_depister_contrer_Politique_VC.pdf

Gouvernement du Québec. Conseil du statut de la femme. (2010). *Portrait des Québécoises en 8 temps*. Québec : l'auteur.

Goyet, M. (2007). *Le féminisme raconté en famille*. Paris : Plon.

Green, E. C. (1992). *Those Opposed: Southern Antisuffragism, 1890-1920.* (Thèse de doctorat). Tulane University.

Guberman, N., Fournier, D., Belleau, J., Beeman, J. et Gervais, L. (1994). Des questions sur la culture organisationnelle des organismes communautaires. *Nouvelles Pratiques Sociales, 7*(1), 45-62.

Guess, T. J. (2006). The social construction of whiteness: Racism but intent, racism by consequence. *Critical Sociology*, *32*(4), 649-673.

Guillaumin, C. (2002). *L'idéologie raciste*. Paris : Gallimard.

Guillaumin, C. (1992). *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de Nature*. Paris : Côté-femmes.

Hagan, K. L. (dir.). (1992). *Women respond to the men's movement : A feminist collection*. San Francisco, CA: Pandora.

Hall, S. (2008). *Identités et cultures. Politiques des cultural studies* (C. Jaquet, trad.). Paris : éditions Amsterdam.

Hammer, R. (2002). *Antifeminism and family terrorism : A critical feminist perspective*. Lanham, MD: Rowman and Littlefield publishers.

Hanmer, J. (1977). Violence et contrôle social des femmes. *Questions féministes*, *1*(1), 69-89.

Haraway, D. (2003). Situated knowledges: The science question in feminism and the privilege of partial perspective. [Chapitre de livre]. Dans C. R. McCann et S.-K. Kin (dir.), *Feminist Local and Global Theory Perspectives Reader* (p. 391-403). New York, NY: Routledge.

Harding, S. (1987). Introduction: Is there a feminist method? [Chapitre de livre]. Dans S. Harding (dir.), *Feminism and Methodology* (p. 1-14). Bloomington, IN: Indiana University Press.

Harne, L., Armangaut, F. et Dubochet, M. (2002). Nouveaux pères, violence et garde des enfants. *Nouvelle questions féministes, 21*(2), 8-30.

Hartsock, N. C. M. (2003). The feminist standpoint: Toward a specifically feminist historical materialism. [Chapitre de livre]. Dans C. R. McCann et S.-K. Kin (dir.), *Feminist Local and Global Theory Perspectives Reader* (p. 316-331). New York, NY: Routledge.

Hartsock, N. C. M. (1987). The feminist standpoint: Developing the ground for a specifically feminist historical materialism. [Chapitre de livre]. Dans S. Harding (dir.), *Feminism and Methodology* (p. 157-180). Bloomington, IN: Indiana University Press.

Hill Collins, P. (2016). *La pensée féministe noire* (D. Lamoureux, trad.). Montréal : remue-ménage.

Hill Collins, P. (2008). La construction sociale de la pensée féministe noire. [Chapitre de livre]. Dans E. Dorlin (dir.), *Black feminism : anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000* (p. 135-176). Paris: L'Harmattan.

Hill Collins, P. (2004). Learning from the outsider within: The sociological significance of black feminist thought. [Chapitre de livre]. Dans S. Harding (dir.), *The Feminist Standpoint Theory Reader: Intellectual and Political Controversies* (p. 103-126). New York, NY: Routledge.

Hilt, C. (1998). *Après la reconnaissance, une nouvelle mise en marge ? Le mouvement des femmes et la structure des opportunités politiques au Canada, 1990-1997.* [Cahier de recherche 80]. Québec : Les cahiers de recherche du GREMF.

Hirschhorn, M. (2005). Les exigences de la recherche. [Chapitre de livre]. Dans D. Mercure (dir.), *L'analyse du social : les modes d'explication* (p. 47-74). Québec : Presses de l'Université Laval.

Hirschman, A. O. (1991). *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*. Paris : Fayard.

hooks, b. (2017). *De la marge au centre : Théorie féministe* (N. B. Grüsig, trad.). Paris : Cambourakis.

Hunt, S. A. et Benford R. D. (2007). Collective identity, solidarity, and commitment. [Chapitre de livre] Dans D. A Snow, S. A. Soule et H. Kriesi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (2e éd., p. 433-458). Oxford: Blackwell Publisher.

Hyde, C. A. (1991). *Did the New Right Radicalize the Women's Movement? A study of Change in Feminist Social Movement Organizations, 1977 to 1987.* (Thèse de doctorat). University of Michigan.

Inglehart, R. (1997). *Modernization and Postmodernization: Cultural, Economic, and Political Change in 43 Societies*. Princeton, NJ.: Princeton University Press.

Intersyndicale des femmes. (2013, 11 juin). *Réalités, perceptions et résistances : la place des femmes dans nos organisations syndicales*. [Document non publié]. Montréal.

Jackson, S. (2009). Pourquoi un féminisme matérialiste est (encore) possible – et nécessaire. *Nouvelles questions féministes, 28*(3), 16-33.

Jaffe, P. G. et Crooks, C. V. (2004). Partner violence and child custody cases : A cross-national comparison of legal reforms and issues. *Violence Against Women, 10*(8), 917-934.

Jaspard, M. (2006). Les violences conjugales en Europe. [Chapitre de livre]. Dans C. Ockrent (dir.), *Le livre noir de la condition des femmes* (p. 290-319). Paris : XO éditions.

Jaspard, M. (2005). *Les violences contre les femmes*. Paris : La Découverte.

Jean (réal.). (2009). *La domination masculine*. Elzévir Films, Black Moon, Union générale cinématographique (UGC), la Radio-télévision belge francophone (RTBF) et Wallonie image production : Belgique, France.

Jean, P. (réal.). (2009a). *La domination masculine*. [Entrevue intégrale de Andy Srougi]. Elzévir Films, Black Moon, Union générale cinématographique (UGC), la Radio-télévision belge francophone (RTBF) et Wallonie image production : Belgique, France.

Jean, P. (réal.). (2009b). *La domination masculine*. [Entrevue intégrale de Benoît Leroux]. Elzévir Films, Black Moon, Union générale cinématographique (UGC), la Radio-télévision belge francophone (RTBF) et Wallonie image production : Belgique, France.

Jean, P. (réal.). (2009c). *La domination masculine*. [Entrevue intégrale de Hermil Lebel]. Elzévir Films, Black Moon, Union générale cinématographique (UGC), la Radio-télévision belge francophone (RTBF) et Wallonie image production : Belgique, France.

Jean, P. (réal.). (2009d). *La domination masculine*. [Entrevue intégrale de Jean-Claude Boucher]. Elzévir Films, Black Moon, Union générale cinématographique (UGC), la Radio-télévision belge francophone (RTBF) et Wallonie image production : Belgique, France.

Jean, P. (réal.). (2009e). *La domination masculine*. [Entrevue intégrale de Jean Julien]. Elzévir Films, Black Moon, Union générale cinématographique (UGC), la Radio-télévision Belge Francophone (RTBF) et Wallonie image production : Belgique, France.

Jean, P. (réal.). (2009f). *La domination masculine*. [Entrevue intégrale de Jean-Pierre Gagnon]. Elzévir Films, Black Moon, Union générale cinématographique (UGC), la Radio-télévision belge francophone (RTBF) et Wallonie image production : Belgique, France.

Jobin, M. (2015). Cyberviolence : le discours masculiniste sur les femmes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 147-162). Montréal: remue-ménage.

Johnson, M. P. (2011). Gender and types of intimate partner violence: A response to an anti-feminist literature review. *Agression and Violent Behavior*, *16*(4), 289-296.

Johnston, H. (2014). *What is a Social Movement?* Cambridge: Polity Press.

Johnston, H. et Oliver, P. E. (2000). Breaking the Frame. *Mobilization*, *5*(1), 61-64.

Jordan, A. (2016). Conceptualizing backlash: (UK) Men's rights groups, anti-feminism and postfeminism. *Canadian Journal of Women and the Law*, *28*(1), 18-44.

Jordan, A. (2013). "Every father is a superhero to his children": The gendered politics of the (real) fathers 4 justice campaign. *Political Studies*, *62*, 83-98.

Juteau, D. (2010). « Nous» les femmes : sur l'indissociable homogénéité et hétérogénéité de la catégorie. *L'Homme et la société*, *2*(176-177), 65-81.

Juteau, D. (1999). *L'ethnicité et ses frontières*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Juteau-Lee, D. (1981). Visions partielles, visions partiales : visions des minoritaires en sociologies. *Sociologie et sociétés*, *13*(2), 33-48.

Kaplan, T. (1990). Community and resistance in women's political cultures. *Dialectical Anthropology*, *15*, 259-267.

Katzenstein, M. F. (2012). Quand la contestation se déploie dans les institutions. *Sociétés contemporaines*, *1*(85), 111-131.

Kaufmann, J.-C. (2014). *Sociologie du couple* (6e éd.). Paris : Presses universitaires de France.

Kaufmann, J.-C. (2008). *L'enquête et ses méthodes : l'entretien compréhensif* (2e éd.). Paris : Armand Colin.

Kaufmann, J.-C. (2007). *Agacements : Les petites guerres du couple*. Paris: Armand Colin.

Kaye, M. et Tolmie, J. (1998a). Discoursing dads: The rhetorical devices of fathers' rights groups. *Melbourne University Law Review*, *22*, 162-194.

Kaye, M. et Tolmie, J. (1998b). Fathers' rights groups in Australia and their engagement with issues in family law. *Australian Journal of Family Law, 12*(5), 1-49.

Kenedy, R. A. (2005). *Fathers For Justice. The Rise of a New Social Movement in Canada as a Case Study of Collective Identity Formation.* Ann Arbor, MI: Caravan Books.

Kergoat, D. (2012). *Se battre, disent-elles.* Paris : La Dispute.

Kergoat, D. (2009). Dynamique consubstantialité des rapports sociaux. [Chapitre de livre]. Dans E. Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination* (p. 111-125). Paris : Presses universitaires de France.

Kergoat, D. (1984). Plaidoyer pour une sociologie des rapports sociaux. De l'analyse critique des catégories dominantes à la mise en place d'une conceptualisation. [Chapitre de livre] Dans Collectif, *Le sexe du travail. Structures familiales et système productif* (p. 207-220). Grenoble : Presses de l'Université de Grenoble.

Kimmel, M. S. (2004). "Gender symmetry" in domestic violence: A substantive and methodological research review. [Chapitre de livre]. Dans S. E. Rossi (dir.), *The Battle and Backlash Rage On: Why Feminism Cannot Be Obsolete* (p. 15-51). Bloomington, IN: Xlibris.

Klandermans, B. (2005). Une psychologie sociale de l'exit. [Chapitre de livre] Dans O. Fillieule (dir.), *Le désengagement militant* (p. 91-110). Paris : Belin.

Klandermans, B. (1993). A theoretical framework for comparisons of social movement participation. *Sociological Forum, 8*(3), 383-402.

Kretschmer, K. (2014). Shifting boundaries and splintering movements: Abortion rights in the feminist and New Right Movements. *Sociological Forum, 29*(4), 893-915.

Kriesi, H. (2009). Les mouvements sociaux et le système politique : quelques remarques sur les limites de l'approche du processus politique. *Sociologie et sociétés, XLI*(2), 21-38.

Kriesi, H., Koopmans, R., Willem Duyvendak, J. et Giugni, M. G. (2003). *New Social Movements in Western Europe: A Comparative Analysis* (2e éd.). Londres : Routledge.

Kurzman, C. (1996). Structural opportunity and perceived opportunity in social-movement theory: The Iranian Revolution of 1979. *American Sociological Review*, *61*(1), 153-170.

L'après-rupture. (s.d.). [Blogue]. Récupéré le 13 janvier 2016 de http://www.lapresrupture.qc.ca/MemoiresReference.html

L'après-rupture. (2011). *Mise en demeure*. Récupéré le 18 avril 2016 de http://www.lapresrupture.qc.ca/MiseenDemeureCommissionFinal.htm

L'R des centres de femmes. (2015). *Les organismes communautaires suffisamment financés : vraiment ?* Récupéré le 14 juin 2016 de http://www.rcentres.qc.ca/public/2015/11/les-organismes-communautaires-suffisamment-financ%C3%A9s-vraiment.html

L'R des centres de femmes. (2013). *Modes de financement des organismes communautaires : plus de paperasse, moins de services*. Récupéré le 14 juin 2016 de http://www.rcentres.qc.ca/public/2013/06/organismes-communautaires-financement-et-evolution-des-pratiques.html

Labarre, S. (2015). Les féministes, les réseaux sociaux et le masculinisme : guide de survie dans un *no woman's land*. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 163-182). Montréal : remue-ménage.

Lachance, V. (2015). *L'aliénation parentale : outils et pistes pour l'évaluation des risques*. [Webinaire]. Récupéré le 19 juillet de https://www.youtube.com/watch?v=ccpCOH-uBxM&app=desktop

Lacharité B. et Pasquier, A. (2014). L'intersectionnalité appliquée : un projet pilote à Montréal. *Nouvelles pratiques sociales*, *26*(2), 251-266.

Laforest c. Québec (Gouvernement du). (2008). QCCS 2439. Récupéré de http://citoyens.soquij.qc.ca/php/decision.php?ID=D7B2DC0C140498882E130F0324826646

Laforest, D. (2015). [Blogue de Fathers 4 Justice]. *F4J QUÉBEC : 10 ans de lutte*. Récupéré le 1er février 2016 de http://www.fathers-4-justice.ca/portal/index.php

Lamm, B. (1977). Men's mouvement hype. [Chapitre de livre]. Dans J. Snodgrass (dir.), *A Book of Readings For Men Against Sexism* (s.p.). Albion, CA.: Times Change Press.

Lamoureux, D. (2015). Un terreau antiféministe. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 91-108). Montréal : remue-ménage.

Lamoureux, D. (2014). Retrouver la radicalité du féminisme. *Possibles*, *38*(1), 56-70.

Lamoureux, D. (2010a). Polytechnique : des réactions officielles entre commémoration et banalisation. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais, F. Dupuis-Déri, L. Kurtzman et D. Payette (dir.), *Retour sur un attentat antiféministe : École polytechnique de Montréal, 6 décembre 1989* (p. 45-56). Montréal : remue-ménage.

Lamoureux, D. (2010b). Un État capitaliste certes, mais également sexiste et raciste. *Nouveaux cahiers du socialisme*, *4*, 23-36.

Lamoureux, D. (2006). Les nouveaux visages de l'antiféminisme en Amérique du Nord . [Chapitre de livre]. Dans J. Trat, D. Lamoureux et R. Pfefferkorn (dir.), *L'autonomie des femmes en question : antiféminismes et résistances en Amérique et en Europe* (p. 31-50). Paris : L'Harmattan.

Lamoureux, D. (1989). *Citoyennes ? Femmes, droit de vote et démocratie*. Montréal : remue-ménage.

Lamoureux, D. (1986). *Fragments et collages. Essai sur le féminisme québécois des années 70*. Montréal : remue-ménage.

Lamoureux, D. et Dupuis-Déri, F. (2015). Introduction. [Chapitre de livre]. Dans D. Lamoureux et F. Dupuis-Déri (dir.), *Les antiféminismes : analyse d'un discours réactionnaire* (p. 9-17). Montréal : remue-ménage.

Lampron, E.-M., (2015). « Liberté, fraternité, masculinité » : les discours masculinistes contemporains du Québec et la perception des femmes dans la France révolutionnaire. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 69-90). Montréal : remue-ménage.

Lampron, E.-M. (2012). *Entre cohésions et divisions : les relations entre femmes auteures en France et en Italie (1770-1840)* (Thèse de doctorat). Université de Montréal.

Langevin, L. (2009). La rencontre de l'antiféminisme et d'Internet : analyse de sites web qui se disent à la défense des droits des pères et des hommes. [Chapitre de livre]. Dans J. Brun (dir.), *Interrelations femmes-médias dans l'Amérique française* (p. 223-241). Québec : Presses de l'Université Laval.

Langevin, L. (2008). Internet et antiféminisme : le difficile équilibre entre la liberté d'expression et le droit des femmes à l'égalité. [Chapitre de livre]. Dans L. Langevin (dir.), *Rapports sociaux de sexe/genre et droit : repenser le droit.* Paris : Éditions des archives contemporaines. Récupéré de www.fss.ulaval.ca/cms_recherche/.../internet_antifeminisme.pdf

Lapierre, S. (2010). La problématique de l'exposition des enfants à la violence conjugale : qu'est-il advenu du discours féministe ? [Chapitre de livre]. Dans C. Corbeil et I. Marchand (dir.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui : portraits d'une pratique sociale diversifiée* (p. 185-209). Montréal : remue-ménage.

Lapierre, S. et Côté, I. (2016, 3 février). La médiation conjugale met les femmes victimes de violence conjugale en danger. *Huffington Post*. Récupéré de http://quebec.huffingtonpost.ca/simon-lapierre/mediation-familiale_b_9142810.html

Lapierre, S. et Côté, I. (2016). Abused women and the threat of parental alienation: Shelter workers' perspectives. *Children and Youth Services Review*, *65*, 120-126.

Lapierre, S. et Côté, I. (2014). La typologie de la violence conjugale de Johnson : quand une contribution proféministe risque d'être récupérée par le discours masculiniste et antiféministe. *Intervention, 140*, 69-79.

Laroche, D. (2005). [site web du Congrès Paroles d'hommes Montréal]. *Prévalence et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes.* Récupéré le 10 février 2016 de http://www.parolesdhommes.com/2005/C7_LaViolence_DLaroche.pdf

Laurin, P. (2016, 15 mars). La violence conjugale envers les hommes : la stature ne fait pas l'homme. *L'Itinéraire*, p. 29.

Lavoie, J. (2015). L'activisme juridique, le divorce et la garde des enfants : *backlash* sur les gains essentiels du mouvement féministe. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 251-266). Montréal : remue-ménage.

Le Roy, I. (2006). La garde partagée… Une présomption jurisprudentielle. *Revue québécoise de psychologie, 27*(1), 33-46.

Lecarpentier, D. (2008). *La parentalité désemparée : séparations conjugales et militantisme parental (1970-2007).* (Thèse de doctorat). Hautes Études en Sciences Sociales.

Ledoux, A. (2009). *De l'homme en crise à l'homme nouveau : essai sur la condition masculine*. Québec : Option Santé.

Lefebvre-Faucher, V. (2015). Les conservateurs de gauche aiment-ils les femmes ? *Raisons sociales*. Récupérée de http://raisons-sociales.com/?s=conservateurs+de+gauche

Les archives de Condition masculine et paternelle. (s.d.). Récupéré le 11 janvier 2016 http://www.egalitariste.org/Archives_condition_masculine_et_paternelle.htm

Letarte, L. (1998). *Quand la violence parle du sexe : analyse du discours thérapeutique pour hommes violents*. Les cahiers de l'IREF : Institut de recherches et d'études féministes, Université du Québec à Montréal.

Letherby, G. (2003). *Feminist Research in Theory and Practice*. Philadelphie, PA: Open University Press.

Lindsay, J., Rondeau, G. et Desgagnés, J.-Y. (2010). Bilan et perspectives du mouvement social des hommes au Québec entre 1975 et 2010. [Chapitre de livre]. Dans J.-M. Deslauriers, G. Tremblay, S. Genet Dufault, D. Blanchette et J.-Y. Desgagnés (dir.), *Regards sur les hommes et les masculinités : Comprendre et intervenir* (p. 13-43). Québec : Presses de l'Université Laval.

Lopez, G. (S.d.). *Analyse éthique du syndrome d'aliénation parentale (SAP) ou aliénation parentale (AP)*. Laboratoire d'éthique médicale et de médecine légale. Université Paris-Descartes. Récupérée de http://www.lenfantdabord.org/wp-content/uploads/2011/06/SAP-AJ-Famille.pdf

Lulé, B. (2010). *Initiation masculine, dépolitisation masculine : la recomposition de la domination masculine par le mouvement mythopoétique. Comprendre l'antiféminisme de l'intérieur*. (Mémoire de maitrise). Université de Lyon.

Mahony, Hotton, T. Centre canadien de la statistique juridique. (2008). La violence dans le cadre des fréquentations intimes déclarée par la police au Canada, 2008. (Produit n° 85-002-X). Récupéré le 29 septembre 2015 de http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11242-fra.pdf

Maillé, C. (2000). Féminisme et mouvement des femmes au Québec. Un bilan complexe. *Globe*, *3*(2), 87-106.

Mann Trofimenkoff, S. (1977). Henri Bourassa et la question des femmes. [Chapitre de livre]. Dans M. Lavigne et Y. Pinard (dir.), *Les femmes dans la société québécoise* (p. 293-306). Montréal : Boréal.

Mann, R. M. (2008). Men's rights and feminist advocacy in canadian domestic violence policy arenas: Contexts, dynamics, and outcomes of antifeminist backlash. *Feminist Criminology*, *3*(1), 44-75.

Mansbridge, J. (1995). What is the feminist movement? [Chapitre de livre]. Dans M. Marx Ferree et P. Yancey Martin (dir.), *Feminist Organizations: Harvest of the New Women's Movement* (p. 27-34). Philadelphie, PA: Temple University Press.

Mansbridge, J. et Shames, S. L. (2012). Vers une théorie du *backlash* : la résistance dynamique et le rôle fondamental du pouvoir. (C. St-Hilaire, trad.). *Recherches féministes*, *25*(1), 151-162.

Marchand, I. et Ricci, S. (2010). Sexisme et racisme : la diversité ethnoculturelle, défi au mouvement féministe. [Chapitre de livre]. Dans C. Corbeil et I. Marchand (dir.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui : portrait d'une pratique sociale diversifiée* (p. 65-92). Montréal: remue-ménage.

Marshall, Susan E. (1995). Confrontation and co-optation in antifeminist organizations. [Chapitre de livre]. Dans M. Marx Ferree et P. Yancey Martin (dir), *Feminist Organizations: Harvest of the New Women's Movement* (p. 323-335). Philadelphie, PA: Temple University Press.

Marshall, S. E. (1997a). *Splintered Sisterhood: Gender and Class in the Campaign against Woman Suffrage*. Madison, WI: University of Wisconsin Press.

Marshall, S. E. (1997b). Who speaks for American women? The future of antifeminism. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, *31*, 673-695.

Martineau, R. (2017, 16 septembre). Perdre le Nord. *Journal de Montréal*. Récupéré de http://www.journaldemontreal.com/2017/09/16/perdre-le-nord

Marx Ferree, M. (2005). Soft repression : Ridicule, stigma, and silencing in gender-based movements. [Chapitre de livre]. Dans C. Davenport, C. Mueller et H. Johnston (dir.), *Repression and Mobilization* (p. 138-155). Minneapolis, MN: University of Minnesota Press.

Marx Ferree, M. et McClurg Mueller, C. (2007). Feminism and the women's movement: A global perspective. [Chapitre de livre]. Dans D. A. Snow, S. A. Soule et H. Kriesi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (2e éd., p. 576-607). Oxford: Blackwell Publisher.

Marx Ferree, M. et Yancey Martin, P. (1995). Doing the work of the movement. [Chapitre de livre] Dans M. Marx Ferree et P. Yancey Martin (dir.), *Feminist Organizations: Harvest of the New Women's Movement* (p. 3-26). Philadelphie, PA: Temple University Press.

Masson, D. (2015). Enjeux et défis d'une politique féministe intersectionnelle – l'expérience d'Action des femmes handicapées (Montréal). *L'Homme et la société*, *4*(198), 171-194.

Masson, D. et Conway, J. (2017). La Marche mondiale des femmes et la souveraineté alimentaire comme nouvel enjeu féministe. *Nouvelles Questions Féministes*, *36*(1), 32-47.

Masson, D. (2012). Changing state forms, competing state projects: Funding women's organizations in Quebec. *Studies in Political Economy*, *89*, 79-103.

Masson, D., Paulos, A. et Beaulieu Bastien, E. (2017). Struggling for food sovereignty in the World March of Women. *The Journal of Peasant Studies*, *44*(1), 56-77.

Masson, S. (2016). *Pour une critique féministe décoloniale*. Lausanne : Antipodes.

Mathieu, L. (2012). *L'espace des mouvements sociaux.* Brignais : Éditions du Croquant.

Mathieu, L. (2010). Contexte politique et opportunités. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule, É. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux : conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (p. 39-54). Paris : La Découverte.

Mathieu, L. (2004). *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*. Paris : Textuel.

Mathieu, N.-C. (1991). *L'anatomie politique : catégorisations et idéologies du sexe*. Paris : Côté-femmes.

Mayer, S. (2014). Pour une non-mixité entre féministes. *Possibles*, *38*(1), 97-111.

Mayer, S. (2011). *Du « Nous femmes » au « Nous féministes » : l'apport des critiques anti essentialistes à la non-mixité organisationnelle*. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal.

Mayer, S. et Dupuis-Déri, F. (2010). *Quand le « prince charmant » s'invite chez Châtelaine : analyse de la place des hommes et des discours antiféministes et masculinistes dans un magazine féminin québécois*. [Rapport de recherche]. Montréal : L'R des centres de femmes et le Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal.

McAdam, D. (2009). Chuck Tilly et l'art de la conversation. *Sociologie et sociétés*, *XLI*(2), 15-21.

McAdam, D. (2005). Pour dépasser l'analyse structurale de l'engagement militant. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule (dir.), *Le désengagement militant* (p. 49-74). Paris : Belin.

McAdam, D. (1999). *Political Process and the Development of Black Insurgency, 1930-1970*. (2e éd.). Chicago, IL: The University of Chicago Press.

McCarthy, J. D. et Zald, M. N. (1977). Resource mobilization and social movements : A Partial Theory. *American Journal of Sociology*, *28*(6), 1212-1241.

McDonald, M. (2000). *Le facteur Armageddon : la montée de la droite chrétienne au Canada* (R. Charest, trad.). Montréal : Stanké.

Meier, J. S. (2009). A historical perspective on parental alienation syndrome and parental alienation. *Journal of Child Custody*, *6*(3-4), 232-257.

Melucci, A. (1978). Société en changement et nouveaux mouvements sociaux. *Sociologie et sociétés*, *10*(2), 37-54.

Mensah, M. N. (2005). Une troisième vague féministe au Québec ? [Chapitre de livre]. Dans M. N. Mensah (dir.), *Dialogue sur la troisième vague* (p. 11-30). Montréal : remue-ménage.

Meyer, D. S. (2006). Claiming credit: Stories of movement influence as outcomes. *Mobilization: An International Journal*, *11*(3), 281-298.

Meyer, D. S. (2004). Protest and political opportunities. *Annual Review of Sociology, 30*, 125-145.

Meyer, D. S. et Staggenborg, S. (1996). Movements, countermovements, and the structure of political opportunity. *American Journal of Sociology, 101*(6), 1628-1660.

Michaud, Y. (2012). *La violence* (7e éd.). Paris : Presses universitaires de France.

Minaker, J. C. et Snider, L. (2006). Husband abuse: Equality with a vengeance? *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 753-780.

Mitchell, J. et Goody, J. (1997). Feminism, fatherhood and the family in Britain. [Chapitre de livre]. Dans A. Oakley, J. Mitchell (dir.), *Who's Afraid of Feminism? Seeing Through the Backlash* (p. 200-222). New York, NY: New Press.

Morris, A. et Braine, N. (2011). Social movements and oppositional consciousness. [Chapitre de livre]. Dans J. Mansbridge et A. Morris (dir.), *Oppositional Consciousness: The Subjective Roots of Social Protest* (p. 20-37). Chicago, IL: University of Chicago Press.

Mottl, T. L. (1980). The analysis of countermovement. *Social Problems, 27*, 620-635.

Neveu, É. (2010). Médias et protestation collective. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule, É. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux : conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (p. 245-264). Paris : La Découverte.

Neveu, É. (2005). *Sociologie des mouvements sociaux* (4e éd.). Paris : La Découverte.

Nicholls, W. J. (2007). The geographies of social movements. *Geography Compass, 1*(3), 607-622.

Noblitt, J. R. and Perskin, P. S. (2000). *Cult and Ritual Abuse: Its History, Anthropology and Recent Discovery in Contemporain America*. Westport, CT: Greenwood Publishing.

Offerlé, M. (2008). Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIE-XXIe siècles). *Politix*, *1*(81), 181-202.

Oliver, P. E. et Johnston, H. (2000). What a good idea! Ideologies and frames in social movement research. *Mobilization*, *4*(1), 37-54.

Ollenburger, J. C. et Moore, H. A. (1998). *A Sociology of Women: The Intersection of Patriarchy, Capitalism, and Colonization* (2e éd.). Upper Saddle River, NJ: Prentice Hall.

Ollivier, M. et Tremblay, M. (2000). *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche*. Paris : L'Harmattan.

Oprea, D.-A. (2008). Du féminisme (de la troisième vague) et du postmoderne. *Recherches féministes*, *21*(2), 6-11.

Otero, M. (2015). *Les fous dans la cité. Sociologie de la folie contemporaine.* Montréal : Boréal.

Ouali, N. (2015). Les rapports de domination au sein du mouvement des femmes à Bruxelles : critiques et résistances des femmes minoritaires. *Nouvelles questions féministes*, *34*(1), 16-34.

Pagé, G. (2015). « Est-ce qu'on peut être racisées, nous aussi ? » : les féministes blanches et le désir de racisation. [Chapitre de livre]. Dans N. Hamrouni et C. Maillé (dir.), *Le sujet du féminisme est-il blanc ? Femmes racisées et recherche féministe* (p. 133-155). Montréal : remue-ménage.

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2008). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (2e éd.). Paris : Armand Collin.

Palma, H. (2008). La percée de la mouvance masculiniste en Occident. Récupéré de sisyphe.org/spip.php?article2941

Passy, F. (2005). Interactions sociales et imbrications des sphères de vie. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule (dir.), *Le désengagement militant* (p. 111-130). Paris : Belin.

Payette, D. (2010). La mésinterprétation médiatique de l'acte terroriste antiféministe et ses conséquences sur le mouvement des femmes au Québec. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais, F. Dupuis-Déri, L. Kurtzman et D. Payette (dir.), *Retour sur un attentat antiféministe : École polytechnique de Montréal, 6 décembre 1989* (p. 63-70). Montréal : remue-ménage.

Péchu, C. (2007). « Laissez parler les objets ! » De l'objet des mouvements sociaux aux mouvements sociaux comme objets. [Chapitre de livre]. Dans P. Favre, O. Fillieule et F. Jobard (dir.), *L'atelier du politiste : Théories, actions, représentations* (p. 59-78). Paris : La Découverte.

Perelman, C. et Olbrechts-Tyteca, L. (2008). *Traité de l'argumentation.* Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.

Perrot, M. (1999). Préface. [Préface]. Dans C. Bard (dir.), *Un siècle d'antiféminisme* (p. 7-20). Paris : Fayard.

Pierru, E. Organisations et ressources. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule, É. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux : conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (p. 19-38). Paris : La Découverte.

Pizzey, E. (1974). *Crie moins fort, les voisins vont t'entendre.* (Collectif de traduction des éditions Des femmes, trad.). Paris : éditions Des femmes.

Polletta, F. (1998). Contending stories: Narrative in social movements. *Qualitative Sociology, 21*(4), 419-446.

Polletta, F. et Jasper, J. M. (2001). Collective identity and social movements. *Annual Review of Sociology, 27*, 283-315.

Pollock Petchevsky, R. (1984). L'antiféminisme et la montée de la Nouvelle Droite aux États-Unis. *Nouvelles questions féministes, 6-7*, 55-104.

Pouliot, J.-F. (1986). *L'impact des groupes-hommes sur les relations sociales de sexe : Enquête sur la condition masculine.* [Cahier de recherche 7]. Québec : Les cahiers de recherche du Groupe de recherches et d'échanges multidisciplinaires féministes.

Prud'homme, D. (2010). L'intervention féministe en maison d'hébergement : une vigilance de tous les instants ! [Chapitre de livre]. Dans C. Corbeil et I. Marchand (dir.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui : portrait d'une pratique sociale diversifiée* (p. 131-148). Montréal : remue-ménage.

Prud'homme, D. (2000). Violence conjugale : de plus en plus asexués. *Sans préjudice... pour la santé des femmes*, *21*, 4-6.

Prud'homme, D. et Bilodeau, D. (2005). Violence conjugale ou chicane de ménage ? [Chapitre de livre]. Dans J. Carbonneau (dir.), *Violence conjugale. Des spécialistes se prononcent* (p. 77-81). Montréal : remue-ménage.

Ptacek, J. (1998). Why do men batter their wives ? [Chapitre de livre]. Dans R. Kennedy Bergen (dir.), *Issues in Intimate Violence* (p. 181-195). Thousand Oaks, CA.: Sage.

Rausch, R. (2005). Le mythe de la symétrie. [Chapitre de livre]. Dans J. Carbonneau (dir.), *Violence conjugale. Des spécialistes se prononcent* (p. 31-36). Montréal : remue-ménage.

Ravary, L. (2017, 23 janvier). En avez-vous assez ? *Journal de Montréal*, p. 12.

Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. (s.d.). [Site web]. Récupéré le 2 août 2017 de http://maisons-femmes.qc.ca/

Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. (5 juin 2012). *Comité d'experts sur les homicides familiaux.* Récupéré le 14 avril 2016 de http://maisons-femmes.qc.ca/?p=1471

Regroupement des organismes pour hommes de l'Île de Montréal. (2017). Récupéré le 4 février 2016 de http://www.rohim.net/

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence conjugale. (2006). *Casser la vague.* Montréal : l'auteur.

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence conjugale. (1990). *Au grand jour.* Montréal : remue-ménage.

Regroupement Québécois des CALACS. (2012a). *Historique*. Récupéré le 2 août 2017 de http://www.rqcalacs.qc.ca/historique.php

Regroupement québécois des CALACS. (2012b). *L'intersectionnalité dans le mouvement contre les agressions sexuelles*. Récupéré le 14 juillet 2017 de http://www.rqcalacs.qc.ca/toutes-elles.php

Regroupement québécois des CALACS. (2012c). *Rapport d'activités 2014-2015*. Récupéré le 2 août 2017 de http://www.rqcalacs.qc.ca/administration/ckeditor/ckfinder/userfiles/files/rapports-activites/Rapport%20d'activites%2014-15%20RQCALACS%20(3).pdf

Rennes, J. (2007). *Le mérite et la nature. Une controverse républicaine : l'accès des femmes aux professions de prestige 1880-1940*. Paris : Fayard.

Rességuier, V. (2017, 28 février). Les trolls viennent à bout d'une chroniqueuse. *La Presse*. Récupéré de http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1019477/trolls-viennent-a-bout-une-chroniqueuse-judith-lussier

Revillard, A. (2016). *La cause des femmes dans l'État : une comparaison France-Québec*. Grenoble : Presses de l'Université de Grenoble.

Ricci, S. (2015). Quand le sourire de la diversité cache les rapports de domination. [Chapitre de livre]. Dans N. Hamrouni et C. Maillé (dir.), *Le sujet du féminisme est-il blanc ? Femmes racisées et recherche féministe* (p. 175-194). Montréal : remue-ménage.

Ricci, S., Blais, M. et Descarries, F. (2008). Une solidarité en mouvement : figures de la militance féministe québécoise. *Amnis : Revue de civilisation contemporaine*. Récupéré de http://www.univ-brest.fr/amnis/

Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N. et Lesieux, É. (2010). *Services d'aide en matière de violence conjugale : état de la situation et besoins prioritaires*. [Document synthèse]. Montréal : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes. Récupérée de http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/services-daide-synthese.pdf

Robert-Sauvé, M. (2005). *Échecs et mâles*. Montréal : Les Intouchables.

Robitaille, C. et Tessier, D. (2010). Trente ans après… Les défis de l'intervention féministe dans les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CLACS). [Chapitre de livre]. Dans C. Corbeil et I. Marchand (dir.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui : portrait d'une pratique sociale diversifiée* (p. 149-169). Montréal : remue-ménage.

Rochefort, F. (1999). L'antiféminisme : une rhétorique réactionnaire ? [Chapitre de livre]. Dans C. Bard (dir.), *Un siècle d'antiféminisme* (p. 133-147). Paris : Fayard.

Rochefort, F. (1998). L'antiféminisme: un nouveau champ de recherche. *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, *57*, 133-148.

Rochefort, F. (1995). Démocratie féministe contre démocratie exclusive ou les enjeux de la mixité. [Chapitre de livre]. Dans M. Riot Sarcey (dir.), *Démocratie et représentation* (p. 181-202). Paris : Kimé.

Rocher, G. (1997). *Introduction à la sociologie générale* (3e éd.). Montréal : Hurtubise HMH.

Rohlinger, D. A. (2002). Framing the abortion debate: Organizational resources, media strategies, and movement-countermovement dynamics. *The Sociological Quarterly*, *43*(4), 479-507.

Romito, P. (2011). Les violences conjugales post-séparation et le devenir des femmes et des enfants. *La revue internationale de l'éducation familiale*, *1*(29), 87-105.

Romito, P. (2007). Recherches qualitatives et quantitatives dans l'étude des violences envers les femmes. [Chapitre de livre]. Dans N. Chetcuti et M. Jaspard (dir.), *Violences envers les femmes. Trois pas en avant deux pas en arrière* (p. 59-74). Paris : L'Harmattan.

Romito, P. (2006). *Un silence de mortes: la violence masculine occultée*. Paris : Syllepse.

Roth, B. (1998). Feminist boundaries in the feminist-friendly organization: The women's caucus of act up/LA. *Gender and Society*, *12*(2), 129-145.

Rousseau, S. (2009). Genre et ethnicité racialisée en Bolivie. Pour une étude intersectionnelle des mouvements sociaux. *Sociologie et sociétés*, *XLI*(2), 135-160.

Roy, C. (1992). *Le rôle complémentaire des organismes communautaires de traitement des conjoints violents dans une perspective globale visant à prévenir et à contrer la violence faite aux femmes*. Comité canadien sur la violence faite aux femmes. Association des ressources intervenant auprès des hommes violents, 13 février 1992.

Rui, S. (S.d.). Réflexivité. [Chapitre de livre]. Dans S. Paugam (dir.), *Les 100 mots de la sociologie* (s.p.). Paris : Presses universitaires de France. Récupéré de https://sociologie.revues.org/1584

Ruquoy, D. (1995). Situation d'entretien et stratégie de l'interviewer. [Chapitre de livre]. Dans L. Albarello, F. Digneffem, J.-P. Hiernaux et C. Maroy (dir.), *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales* (p. 59-82). Paris : Armand Colin.

S.a. (2017, 15 septembre). L'éducation comme outil pour prévenir les homicides conjugaux. *Radio-Canada.* Récupéré de http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1056238/education-outil-prevention-homicides-conjugaux?fromBeta=true

S.a. (2017, 5 mars). Jean-François Plante se rétracte, *Radio-Canada*. Récupéré de http://www.radio-canada.ca/nouvelles/electionsQc2007/2007/03/05/021-ADQ-Plante-propos.shtml

S.a. (2017, 17 février). Québec examinera le traitement des plaintes d'agression sexuelle par les policiers. *Radio-Canada*. Récupéré de http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1017459/sq-revisera-plaintes-agressions-sexuelles-classees-non-fondees

S.a. (2016, 24 janvier). Victime de violence conjugale : autant d'hommes que de femmes. *Huffington Post*. Récupéré de http://quebec.huffingtonpost.ca/2016/01/24/violence-conjugale-hommes_n_9065342.html

S.a. (2013, 25 janvier). Droits des conjoints de fait : Lola déboutée en Cour suprême. *Radio-Canada.* Récupéré de http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2013/01/25/001-lola-eric-jugement-vendredi.shtml

S.a. (2012). Variations sur des thèmes communs : Une revue théorique féministe radicale. [Article]. Dans s.a., *Questions féministes 1977-1980* (p. 25-42). Paris : Syllepse.

S.a. (2012, 22 novembre). Drames familiaux : un comité recommande un meilleur dépistage des comportements à risque. *Radio-Canada.* Récupéré de http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2012/11/22/009-rapport-hoimcides-familiaux.shtml

S.a. (2007, 5 mars). Jean-François Plante se rétracte. *Radio-Canada*. Récupéré de http://www.radio-canada.ca/nouvelles/electionsQc2007/2007/03/05/021-ADQ-Plante-propos.shtml

Saint-Arnaud, P. (2015, 31 janvier). Gab Roy écope de 18 mois de prison pour leurre et contact sexuel avec mineure. *Le Devoir*. Récupéré de http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/430474/gab-roy-18-moins-d-emprisonnement-pour-leurre-et-contacts-sexuels-avec-mineure

Saint-Pierre, É. (2015). Lorsque des actions masculinistes ciblent des féministes. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 267-294). Montréal : remue-ménage.

Saint-Pierre, É. (2007). *Intimidations masculinistes : compilation de données recueillies entre février et mars 2007 auprès de groupes de femmes et féministes du Québec*. [Document non publié].

Salter, M. (2016). Men's rights or men's needs ? Anti-feminism in Australian men's health promotion. *Canadian Journal of Women and the Law*, *28*(1), 69-90.

Sanbonmatsu, K. (2008). Gender backlash in american politics? *Politics and Gender*, *4*(4), 634-642.

Scali, D. (2017, 16 septembre). Un intérêt inhabituel, mais pas anodin. *Journal de Montréal*. Récupéré de http://www.journaldemontreal.com/2017/09/16/un-interet-inhabituel-mais-pas-anodin

Schein, L. (1977). Dangers with men's consciousness-raising groups. [Chapitre de livre]. Dans J. Snodgrass (dir.), *A Book of Readings For Men Against Sexism* (s.p.). Albion, CA.: Times Change Press.

Schreiber, R. D. (2000). *"But Perhaps We Speak for You": Antifeminist Women's Organizations and the Representation of Political Interest.* (Thèse de doctorat). Rutgers University.

Sheffield, C. J. (2007). Sexual terrorism. [Chapitre de livre]. Dans L. L. O'Tootle, J. R. Schiffman, M. L. Kiter Edwards (dir.), *Gender Violence: Interdisciplinary Perspectives* (p. 111-130). New York, NY: New York University Press.

Sioui, M.-M. (2015, 13 juin). Un traitement contesté. *La Presse*, p. A9.

Smith, D. E. (1987). Women's perspective as a radical critique of sociology. [Chapitre de livre]. Dans S. Harding (dir.), *Feminism and Methodology* (p. 84-96). Bloomington, IN: Indiana University Press.

Smith, Y. D. (2008). *Through the Lens of Gender: Ideology and Practice in the Same-Sex Marriage Movement and Countermovement*. (Thèse de doctorat). University of California.

Snow, D. A., Soule, S. A. et Kriesi, H. (2007). Mapping the terrain. [Chapitre de livre]. Dans D. A. Snow, S. A. Soule et H. Kriesi, (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (p. 3-16). Oxford: Blackwell Publishing.

Sommier, I. (2010). Diffusion et circulation des mouvements sociaux. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule, É. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux : conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (p. 101-120). Paris : La Découverte.

Sommier, I. (2009). Contre-mouvement. [Article de dictionnaire]. Dans O. Fillieule, L. Mathieu, C. Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux* (p. 154-159). Paris : Presses de SciencesPo.

Spivak, G. C. (2009). *Les subalternes peuvent-elles parler ?* (J. Vidal, trad.). Paris : Éditions Amsterdam.

Srougi c. Coopérative de solidarité en édition les boucanières et les boucaniers. (2007). QCCQ 14901. Récupérée de http://citoyens.soquij.qc.ca/php/decision.php?ID=6585D0508C53B28F1725551CB9AFBC09&page=2

Staggenborg, S. (2012). *Social Movements* (2e éd.). Don Mills: Oxford University Press.

Staggenborg, S. (1998). Social movement communities and cycles of protest: The emergence and maintenance of a local women's movement. *Social Problems, 45*(2), 180-204.

Staggenborg, S. (1995). Can feminist organizations be effective ? [Chapitre de livre]. Dans M. Marx Ferree et P. Yancey Martin (dir), *Feminist Organizations: Harvest of the New Women's Movement* (p. 339-355). Philadelphie, PA: Temple University Press.

Staggenborg, S. et Lecomte, J. (2009). Social movement campaigns: Mobilization and outcomes in the Montreal women's movement community. *Mobilization: An International Journal, 14*(2), 163-180.

Staggenborg, S. et Taylor, V. (2005). Whatever happened to the women's movement? *Mobilization: An International Journal*, *10*(1), 37-52.

Statistique Canada. (2006). Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006. (Produit n° 85-570-XIF). Récupéré le 29 septembre 2015 de http://www.statcan.gc.ca/pub/85-570-x/85-570-x2006001-fra.pdf

Steinberg, M. W. (1999). The talk and back talk of collective action: A dialogic analysis of repertories of discourse among nineteeth-century english cotton spinners. *American Journal of Sociology*, *105*(3), 736-780.

Steinberg, M. W. (1998). Tilting the frame: Considerations on collective action framing from a discursive turn. *Theory and Society*, *27*, 845-872.

Steinmetz, S. K. (1978). The battered husband syndrom. *Victimology: An International Journal*, *2*(3-4), 499-509.

Steuter, E. (1992). Women against feminism: An examination of feminist social movements and anti-feminist countermovements. *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, *29*(3), 288-306.

Straus, M. A. (2011). Gender symmetry and mutuality in perpetration of clinical-level partner violence: Empirical evidence and implications for prevention and treatment. *Aggression and Violent Behavior*, *16*, 279-288.

Straus, M. A. (1990). The conflict tactics scales and its critics: An evaluation and new data on validity and reliability. [Chapitre de livre]. Dans M. A. Straus et R. J. Gelles (dir.), *Physical Violence in American Families: Risk Factors and Adaptations to Violence* (p. 49-73). New Brunswick: Transaction Publishers.

Straus, M. A. (1979). Measuring intrafamily conflict and violence: The conflict tactics scales. *Journal of Marriage and the Family*, *41*(1), 75-88.

Straus, M. A., Hamby, S. L., Boney-McCoy, S. et Sugarma, D. B. (1996). The revisited conflict tactics scales (CTS2): Development and preliminary psychometric data. *Journal of Family Issues*, *17*(3), 283-316.

Surprenant, M.É. (2015). Le mouvement des femmes du Québec face à la montée de l'antiféminisme : affirmation et renouveau. [Chapitre de livre]. Dans M. Blais et F. Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué* (2e éd. rev. et aug., p. 283-294). Montréal : remue-ménage.

Surprenant, M.-È. (2009). *Jeunes couples en quête d'égalité*. Québec : Sisyphe.

Szczepanik, G., Descarries, F., Blais, M. et Ricci, S. (2010). Penser le *Nous féministes* : le féminisme solidaire. *Nouveaux cahiers du socialisme*, 188-203.

Tabet, P. (1998). *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*. Paris : L'Harmattan.

Table de concertation pour la Condition paternelle. (2004). *Pour une égalité véritable*. [Mémoire présenté lors des audiences de la consultation Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes]. Assemblée nationale. Commission des affaires sociales. Récupéré de http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CAS/mandats/Mandat-2937/memoires-deposes.html

Tanguay, F. (1995). *Nouveau mouvement social et identités masculines*. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal.

Tarrow, S. (2013). Repertoires of contentious language. [Chapitre de livre]. Dans S. Tarrow (dir.), *The Language of Contention: Revolution in Words 1699-2012* (p. 8-34). New York, NY: Cambridge University Press.

Taylor, V. (2005). La continuité des mouvements sociaux. La mise en veille du mouvement des femmes. [Chapitre de livre]. Dans O. Fillieule (dir.), *Le désengagement militant* (p. 229-250). Paris : Belin.

Taylor, V. (1998). Feminist methodology in social movements research. *Qualitative Sociology, 21*(4), 357-379.

Taylor, T. (1992). Australian terrorism: Traditions of violence and the family court bombings. *Australian Journal of Law and Society*, *8*(1), 1-24.

Taylor, V. et Van Dyke, N. (2007). "Get up, stand up": Tactical repertories of social movements. [Chapitre de livre]. Dans D. A. Snow, S. A. Soule et H. Kriesi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (2e éd., p. 263-293). Oxford: Blackwell Publisher.

Témoignage de Hubert Van Gijseghem. Comité permanent de la justice et des droits de la personne. (2011, 14 février). JUST-48. Récupérée de http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=4959361&Language=F

Thiers-Vidal, L. (2010). *De « L'Ennemi Principal » aux principaux ennemis : Position vécue, subjectivité et conscience masculines de domination.* Paris : L'Harmattan.

Thomas, S. (2008). "Backlash" and its utility to political scientist. *Politics and Gender*, *4*(4), 615-623.

Tilly, C. (2008). *Contentious Performances*. New York, NY: Cambridge University Press.

Tilly, C. (1993). Contentious repertoires in Great Britain, 1758-1834. *Social Science History*, *17*(2), 253-280.

Tilly, C. (1977). *From Mobilization to Revolution.* Ann Arbor, MI: University of Michigan.

Tilly, C. et Tarrow, S. (2015). *Politique(s) du conflit : de la grève à la révolution.* (R. Bouyssou, trad.). Paris : Presses de SciencesPo.

Tindall, D. B. (2002). Social networks, identification and participation in an environmental movement: Low-medium cost activism within the British Columbia wilderness preservation movement. *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, *39*(4), 413-452.

Tonelotto, M. et Hansmann, M. (réal.). (2005). *In Nomine Patris*. [DVD]. Arte et Images Plus : France.

Torrent, S. (2001). *L'homme battu : un tabou au cœur du tabou.* Québec : Option santé.

Touraine, A. (1973). *Production de la société.* Paris : Seuil.

Traïni, C. et Siméant, J. (2009). Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? [Chapitre de livre]. Dans C. Traïni (dir.), *Émotions... Mobilisation !* (p. 9-34). Paris : Presses SciencePo.

Trottier, J.-P. (2007). *Le grand mensonge du féminisme : ou le silence sur la triple castration de l'homme québécois.* Montréal : Michel Brûlé.

Trumpy, A. J. (2015). "I hate it, but it still sounds good": Collective identity and the evaluation of oppositionnal frame resonance. *Social Movement Studies.* Récupéré de http://dx.doi.org/10.1080/14742837.2015.1060157

Turcotte, P. (2010). L'aide aux hommes en violence conjugale : Du contrôle social au changement personnel et social. J.-M. Deslaurieurs, G. Tremblay, S. Genest Dufault, D. Blanchette, J.-Y. Desgagnés (dir.), *Regards sur les hommes et les masculinités : Comprendre et intervenir* (p. 349-372). Québec : Presses de l'Université Laval.

Useem, B. et Zald, M. N., (2009). From pressure group to social movement: Efforts to promote use of nuclear power. [Chapitre de livre]. Dans M. N. Zald et J. D. McCarthy (dir.), *Social Movements in an Organizational Society* (2e éd., p. 273-288). Piscataway, NJ: Transaction Publishers.

Van Gijseghem, H. (2010). L'irréductible résistance au concept de l'aliénation parentale. *Revue de psychoéducation, 39*(1), 85-99.

Van Wormer, K. (2008). Anti-feminist backlash and violence against women worldwide. *Social Work and Society,* 6(2). Récupéré de http://www.socwork.net/sws/article/view/64/366

Varikas, E. (2010). Max Weber, la cage d'acier et les dames. Dans D. Chabaud-Rychter, V. Descoutures, A.-M. Devreux et E. Varikas (dir.), *Sous les sciences sociales, le genre* (p. 373-389). Paris : La Découverte.

Vérificateur général du Québec. (2009). *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009. Soutien financier aux organismes communautaires accordé par le ministère de la Santé et des Services sociaux et les agences de la santé et des services sociaux*. Récupéré le 29 janvier 2016 de http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2008-2009-T1/fr_Rapport2008-2009-T1-Chap03.pdf

Ville de Montréal. (2005a, 26 septembre). *70.01. Motion des conseillers*. Récupéré le 8 septembre 2017 de http://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CM/ODJ_CM_20050926.pdf

Ville de Montréal. (2005b, 26 septembre). *Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Montréal du 26 septembre 2005*. Récupéré le 8 septembre 2017 de http://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CM/PV_CM_20050926.pdf

Viterna, J. (2013). *Women in War: The Micro-Processes of Mobilization in El Salvador*. New York, NY: Oxford University Press.

Walder, A. G. (2009). Political sociology and social movements. *Annual Review of Sociology, 35*, 393-412.

Wallace, M. (2008). Une féministe Noire en quête de sororité. [Chapitre de livre]. Dans E. Dorlin (dir.), *Black feminism: Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000* (p. 45-58). Paris : L'Harmattan.

Watson, P. (1997). (Anti)feminism after Communism. [Chapitre de livre]. Dans A. Oakley et J. Mitchel (dir.), *Who's Afraid of Feminism?* (p. 144-161). New York, NY: The New Press.

Weldon, S. L. (2012). *When Protest Makes Policy: How Social Movements Represent Disadvantaged Groups*. Ann Arbor, MI: University of Michigan Press.

Whittier, N. (2007). The consequences of social movements for each other. [Chapitre de livre]. Dans D. A. Snow, S. A. Soule et H. Kriesi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (2e éd., p. 531-551). Oxford: Blackwell Publisher.

Wiebe c. Bouchard. (2008). BCSC 249. Récupéré de http://www.courts.gov.bc.ca/jdb-txt/sc/08/02/2008bcsc0249.htm

Williams, G. I. et Williams, R. H. (1995). "All we want is equality" : Rhetorical framing in the fathers' rights movements. [Chapitre de livre]. Dans J. Best (dir.), *Images of Issues: Typifying Contemporary Social Problems* (p. 191-212). New York, NY: Aldine de Gruyter.

Wittig, M. (2001). *La Pensée straight*. (M.-H. Bourcier, trad. 2e éd.). Paris : Balland.

Young, I. M. (2007). Le genre, structure sérielle : penser les femmes comme un groupe social. (M.-È. Lang, trad.). *Recherches Féministes*, *20*(2), 7-36.

Zald, M. N. et Useem, B. (1982). *Movement and Countermovement: Loosely Coupled Conflict*. Annual Meeting of the American Sociological Association, San Francisco, 8 septembre 1982.

Zald, M. N. et Useem, B. (2009). Movement and countermovement interaction: mobilization, tactics, and state involvement. [Chapitre de livre]. Dans M. N. Zald et J. D. McCarthy (dir.), *Social Movements in an Organizational Society* (2e éd., p. 247-272). Piscataway, NJ: Transaction Publishers.